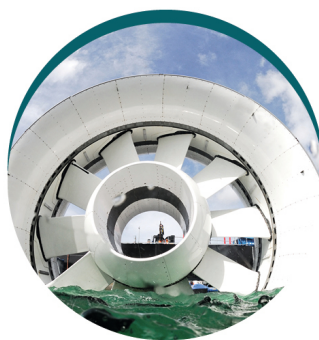


PLU

FACTEUR 4

Pour une métropole plus durable



PLAN LOCAL D'URBANISME DE BREST MÉTROPOLE

5. ANNEXES - VOLUME 3

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Brest

Rapport de présentation des objectifs de l'aire



Aire de mise en valeur
de l'architecture et du patrimoine de Brest
valant site patrimonial remarquable

Approuvé par le Conseil de la métropole le 28 juin 2019

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
Nature juridique de l'AVAP.....	7
Les objectifs d'une AVAP	7
Les objectifs particuliers de la ville de Brest.....	8
Contenu de l'AVAP	8
 1. ÉTAT INITIAL ET SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	 9
1.1. Présentation générale de la ville.....	10
1.1.1. La situation géographique	10
1.1.2. L'origine de la ville.....	10
1.1.3. Une activité intrinsèquement liée à la mer	11
1.1.4. L'après-guerre : reconstruction et expansion urbaine	11
1.2. Synthèse du diagnostic architectural, urbain et environnemental.....	11
1.2.1. Approche du territoire en matière de patrimoine architectural, urbain et paysager	12
1.2.2. Approche du territoire en matière d'environnement et de développement durable	28
 2. ÉNONCÉS DES OBJECTIFS DE L'AIRE.....	 33
2.1. Objectifs généraux	34
2.2. Objectifs urbains	34
2.3. Objectifs architecturaux	34
2.4. Objectifs paysagers	34
2.5. Objectifs environnementaux.....	35
2.6. Objectifs de développement durable	35
 3. JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE L'AIRE	 37
3.1. A l'ouest.....	39
3.2. Au nord-ouest	40
3.3. Au nord	44
3.4. Au nord-est	46
3.5. A l'est.....	47
3.6. Au sud.....	47

4. JUSTIFICATION DES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'AVAP 49

4.1. Organisation et objectifs du règlement 50

4.2. Dispositions liées aux paysages et aux espaces urbains 51

4.2.1. Vues remarquables 51

4.2.2. Points forts de composition urbaine 51

4.2.3. Ensembles architecturaux ou urbains de qualité 52

4.2.4. Alignements urbains majeurs du port de commerce 52

4.2.5. Patrimoine arboré, linéaire ou surfacique 52

4.2.6. Sites stratégiques du port de commerce 53

4.2.7. Espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial 53

4.2.8. Cœurs d'îlots 54

4.3. Dispositions liées à l'architecture et l'archéologie 55

4.3.1. Constructions existantes et extensions 55

4.3.2. Constructions nouvelles 58

4.3.3. Constructions, ouvrages, installations et travaux visant l'exploitation des énergies renouvelables 59

4.3.4. Constructions, ouvrages, installations et travaux favorisant les économies d'énergie 59

4.3.5. Clôtures et portails 59

4.3.6. Murs de soutènement, vestiges défensifs et ouvrages d'art 60

4.3.7. Commerces et devantures commerciales 60

4.3.8. Eléments techniques extérieurs 61

4.4. Dispositions liées aux sites mutables 61

5. JUSTIFICATION DE LA COMPATIBILITÉ DE L'AVAP AVEC LE PADD DU PLU 63

5.1. Faire de la mer l'emblème de la métropole brestoise 64

5.2. Renforcer l'attractivité du cœur de la métropole, notamment au niveau résidentiel et économique 66

5.3. Maîtriser la consommation d'espace et proposer une offre de logements diversifiée 66

5.4. Réduire les consommations d'énergie fossile 67

LISTE DES ANNEXES AU RAPPORT DE PRÉSENTATION 69

PRÉAMBULE



Nature juridique de l'AVAP

Les objectifs d'une AVAP

Contenu de l'AVAP



Grâce à un site qui présente des qualités propices à l'implantation d'un grand port militaire, le cardinal Richelieu décide en 1631 de faire de Brest un des trois ports militaires du royaume. Les navires s'amarrent à l'abri dans l'estuaire de la Penfeld, lui-même protégé par le château implanté en vigie sur un éperon rocheux dominant le paysage et tourné vers l'entrée de la rade.

Aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, de grands travaux et de grands noms (Vauban, Choquet de Lindu entre autres) travaillent à façonner le site : ils exploitent la topographie, taillent dans la roche pour créer des rampes d'accès, creusent des bassins, aménagent l'estuaire de la Penfeld pour implanter les bâtiments nécessaires à la marine, renforcent la défense du site à l'entrée du port mais aussi sur toute la rade. En un siècle la population est multipliée par sept, passant de 3000 habitants à 20000 au début du 18^{ème}. Brest devient le premier arsenal du royaume, après Toulon et Rochefort.

Depuis lors, les espaces portuaires n'ont cessé d'évoluer, notamment avec la fermeture de la Penfeld aux civils en 1865 et le lancement de l'aménagement du port de Porstrein sur des remblais. Celui-ci fait l'objet d'un projet d'urbanisme avec plusieurs quais, des îlots bâtis, une gare ferroviaire. Ce nouveau port est relié à la ville haute par un escalier monumental et des rampes d'accès construits au pied des remparts de Vauban.

Après la Seconde Guerre mondiale, les différents ports se développent : le port militaire s'étend vers l'ouest tandis que les ports de commerce et industriels s'étendent progressivement vers l'est pour rejoindre le moulin blanc. En 2011, l'espace militaire devant le château est restitué à la ville permettant d'aménager le port du château et de redécouvrir le panorama sur la mer longtemps occulté par la fermeture du site.

Port mythique, cité royale, ouvrière, détruite et reconstruite, désormais métropole de l'ouest de la Bretagne, Brest on le voit est vouée à une perpétuelle mutation. De cette histoire mouvementée, Brest tire un patrimoine architectural qui, bien que récent, forme un ensemble urbain historique cohérent et de grande qualité.

Bien préservé et mis en valeur, ce patrimoine représente un potentiel économique, culturel, touristique et environnemental indéniable et un atout du point de vue de la qualité de vie en ville.

C'est pourquoi la ville de Brest s'est dotée en 2001 d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et Paysager (ZPPAUP) afin de bénéficier d'un outil de gestion moderne du patrimoine. Suite à l'entrée en vigueur de la loi engagement national pour l'environnement (ENE) en 2010, la collectivité a souhaité prolonger cette politique de valorisation patrimoniale en instituant une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et ainsi mieux prendre en compte des enjeux environnementaux. Ainsi, allier modernité et authenticité, préserver les qualités des paysages et du bâti, améliorer les performances thermiques, favoriser le développement des énergies renouvelables, font partie des missions de l'AVAP.

Sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés, les prescriptions du règlement de l'AVAP ont pour but de guider les habitants, commerçants et entreprises souhaitant transformer, réhabiliter ou construire leur domicile, habitation, locaux d'activités, etc, en secteur protégé.

Comment créer une ouverture ? Comment agrandir sa maison ? Où et comment installer des panneaux solaires ? Dans le périmètre délimité, des règles claires et adaptées au contexte local s'appliquent ainsi à la volumétrie des constructions, au traitement des façades et toitures, à l'installation des dispositifs de chauffage et de production d'énergie, de ventilation, aux antennes, à la création ou réfection de clôtures, aux aménagements extérieurs, etc., tant pour la rénovation du bâti que pour les constructions nouvelles.

Ce « mode d'emploi » doit éclairer sur les prescriptions qui seront appliquées par l'architecte des bâtiments de France.

Nature juridique de l'AVAP

La loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétence entre les communes, les départements, les régions et l'État, a créé les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique qui traduit la volonté partagée de mise en valeur du patrimoine, à l'initiative de la commune ou de l'établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU), au travers de dispositions négociées entre la collectivité et l'État. Cette servitude est opposable aux différents travaux affectant l'utilisation des sols qui sont, dans son périmètre, soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Les travaux de restauration qui y sont réalisés peuvent ouvrir droit à des avantages fiscaux.

Elle permet d'assurer une protection du patrimoine historique, architectural, urbain et paysager adaptée à l'espace à protéger. Les travaux et les débats menés lors de son élaboration sont l'occasion d'identifier les constructions, les espaces publics, les paysages qui constituent le patrimoine de la commune. Ils permettent de déterminer un périmètre de protection adapté et d'établir un document qui définit les objectifs de mise en valeur de ce patrimoine et les prescriptions et recommandations architecturales et paysagères qui y contribuent. La ZPPAUP associe protection et projet et vise ainsi plus à promouvoir un aménagement respectueux du patrimoine qu'une conservation stricto sensu.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, a substitué les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) aux ZPPAUP.

L'AVAP a pour objet la protection et la préservation du patrimoine, mais aussi la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle conserve donc les principes fondamentaux de la ZPPAUP en les enrichissant d'une dimension environnementale. L'AVAP est une servitude du document d'urbanisme et entretient un rapport de compatibilité avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU).

A l'exception des travaux sur un monument historique classé, qui bénéficient d'une réglementation spécifique, tous travaux ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans le périmètre d'une AVAP, sont soumis à l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, entraîne la disparition des AVAP au profit de sites patrimoniaux remarquables.

Au travers de ce dispositif, le législateur a souhaité simplifier les dispositifs de protection en les fusionnant dans un unique dispositif : les sites patrimoniaux remarquables (SPR). Les SPR se caractérisent comme « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public » (L.631-1, code du patrimoine). Ils peuvent aussi concerner « les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ». À l'image des AVAP ou des ZPPAUP, les SPR ont un caractère de servitude d'utilité publique.

Toutefois la loi a prévu des dispositions transitoires pour les AVAP mises à l'étude avant l'entrée en vigueur de la loi. L'AVAP en cours d'étude poursuit la procédure selon le régime antérieur à l'entrée en application de la loi LCAP. Au jour de son adoption, l'AVAP est transformée de plein droit en site patrimonial remarquable (SPR) et son règlement s'applique, jusqu'à l'adoption d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou d'un plan de valorisation de l'architecture du patrimoine (PVAP). La loi LCAP ne prévoit pas de délai pour réviser l'AVAP en forme de PVAP.

Les objectifs d'une AVAP

L'objectif principal d'une AVAP est la protection du patrimoine et la valorisation du bâti et des espaces dans le respect du développement durable : l'association à la démarche patrimoniale de la dimension environnementale constitue l'évolution majeure par rapport au régime des ZPPAUP.

Les centres anciens appartiennent bien au registre du durable. Ils s'inscrivent fortement dans la dimension historique, en se renouvelant à chaque époque par les divers usages qui s'y développent. La conservation et la mise en valeur du patrimoine participent bien pleinement à un tel développement : économie d'espace, économie d'énergies, matériaux durables, préservation des savoir-faire et d'un mode de vie urbain dense et mixte, ...

L'autre objectif ayant présidé aux dispositifs des AVAP est la volonté de clarifier les règlements des anciennes ZPPAUP, et d'améliorer leur compatibilité avec ceux des PLU, afin de faciliter la co-gestion des projets entre la ville et l'architecte des bâtiments de France. A cet égard, l'AVAP doit être compatible avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU.

Les objectifs particuliers de la ville de Brest

L'AVAP de Brest a pour but d'accompagner le projet urbain brestois, énoncé dans le PADD du PLU, dans le respect de la dimension historique de la ville et de son patrimoine, sans limiter ses possibilités d'évolution.

Plus précisément, il s'agit de faire évoluer la ZPPAUP afin notamment de :

- valoriser la relation à la rade et la penfeld en tirant parti de la topographie,
- renforcer la présence de la nature en ville et mettre en scène un réseau d'espaces publics de qualité,
- préciser les conditions de renouvellement urbain dans le centre-ville et de réfléchir aux modalités d'évolution des formes et de la silhouette urbaines,
- concilier préservation du patrimoine architectural et amélioration de la performance énergétique du bâti,
- s'appuyer sur le patrimoine brestois comme levier d'attractivité et de développement économique.

Contenu de l'AVAP

Selon l'article L642-2 du code du patrimoine, en vigueur jusqu'à la promulgation de la loi LCAP, le dossier d'AVAP comporte :

- un **rapport de présentation** des objectifs de l'aire. Ces objectifs sont fondés sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. Ces objectifs sont déterminés en fonction du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme s'il est entré en vigueur. C'est le présent document.

Le rapport de présentation de l'AVAP de Brest est complété par cinq annexes:

- annexe 1: le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental qui traite dans sa partie patrimoine architectural, urbain, paysager, de la géomorphologie, de l'histoire et des logiques d'insertion, de la qualité de la composition urbaine et de l'architecture, et dans sa partie environnementale, du profil environnemental et énergétique du territoire,

Le rapport de présentation et le diagnostic ne sont pas opposables au tiers. Ils permettent néanmoins d'éclairer les dispositions réglementaires contenues dans l'AVAP,

- annexe 2 : l'inventaire des bâtiments remarquables. Il s'agit des édifices les plus intéressants du patrimoine architectural de Brest, dont la qualité et la singularité méritent d'être soulignées. Ils font chacun l'objet d'une fiche de présentation,
- annexe 3 : l'inventaire des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial. Ce sont des espaces urbains en creux, majeurs dans le cadre de la composition du centre-ville. Libres de constructions ou faiblement construits, ces espaces possèdent un intérêt patrimonial indéniable car ils sont porteurs de l'esprit de la ville dans sa dimension sociale, historique, ou paysagère (rapport au site, lisibilité du paysage urbain), et maintiennent un dialogue constant et privilégié avec le patrimoine bâti. Ils font chacun l'objet d'une fiche de présentation,
- annexe 4 : les fiches descriptives des sites mutables,
- annexe 5 : les guides couleur pour les ravalements de façade.

- un **règlement**, comprenant des règles relatives :

- à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains,
- à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

- un **document graphique** faisant apparaître le périmètre de l'aire, la typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie et aux dimensions des constructions. Ce document est appelé plan des protections.

1.

ÉTAT INITIAL ET SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL

1.1. Présentation générale de la ville

1.2. Synthèse du diagnostic architectural, urbain et environnemental

1.1. Présentation générale de la ville

1.1.1. La situation géographique

Brest se situe à la pointe nord-ouest de la Bretagne, au cœur d'un bassin de vie de 400 000 habitants. Bien qu'excentrée par rapport au territoire national et continental, ce positionnement géographique lui donne une forte lisibilité en France et en Europe.

25^{ème} ville française par sa population (139 386 habitants recensés en 2013), sous-préfecture du Finistère, et ville centre de la métropole, Brest tient une place majeure dans l'équilibre régional breton en tant que second pôle urbain après Rennes.

Appartenant au massif armoricain, la ville de Brest se développe sur le plateau du Léon. Celui-ci domine la rade de Brest du haut de falaises presque rectilignes qui matérialisent une des failles majeures du massif armoricain. Ce mur est interrompu par un aber encaissé, la Penfeld, vestige du lit de l'Aulne.

Ce relief a permis l'installation du port originel dans la vallée inférieure de la Penfeld tandis que la ville primitive s'installait à son embouchure, sur un éperon rocheux qui constitue le site originel de la « cité du Ponant ».



Rade de Brest – Carte État-Major © IGN

Grâce à son exceptionnelle situation géographique, au fond de sa grande rade de 150 km² et à la confluence de l'Elorn et de l'Aulne, Brest a toujours eu une vocation maritime et défensive.

1.1.2. L'origine de la ville

Le territoire de Brest est occupé dès la fin du 3^{ème} siècle, comme l'attestent les traces d'un oppidum romain au niveau de l'éperon rocheux dominant la Penfeld (aujourd'hui dans l'enceinte du château). Au Moyen-Age, la ville est souvent l'objet de rivalités entre le duché de Bretagne, le royaume d'Angleterre et le royaume de France.

Brest en tant que ville naît au 17^{ème} siècle. Sous l'impulsion de Richelieu puis de Colbert, Louis XIV ordonne de faire de Brest un grand port militaire sur la façade Atlantique y réunissant une grande part de la flotte française. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une infrastructure portuaire dans la Penfeld et par le renforcement des fortifications conçues par Vauban.

Avec une population de 15 000 habitants à la fin du règne de Louis XIV, et de près de 30 000 habitants à la veille de la Révolution, Brest compte comme une des plus grandes villes du royaume.

Le développement du port de Brest l'a conduit à accueillir une population de condition modeste, dont le travail est indispensable au fonctionnement portuaire : marins, mais aussi calfats, canotiers, charpentiers, menuisiers... L'arsenal comptera jusqu'à 10 000 ouvriers en 1783. S'y installent également des marchands et négociants : banquiers, agents de change et courtiers et, professions intermédiaires de l'époque, toute une population de petits commerçants, artisans à leur compte et maîtres ouvriers du port.

La seconde partie du 19^{ème} siècle est marquée par le passage de la marine à voile, à la vapeur, par la rationalisation du fonctionnement de l'industrie navale, ce qui entraîne la sortie de l'activité commerciale hors de la Penfeld. C'est la création d'un port moderne à l'est de la rade au niveau de Porstrein dès 1859. La Marine, quant à elle, s'étend vers l'ouest en gagnant sur la mer (Laninon).

1.1.3. Une activité intrinsèquement liée à la mer

Le dynamisme de la ville vient de la mer et Brest développera désormais son activité autour de deux pôles : l'un militaire, avec la marine nationale et l'arsenal, dotés de puissants moyens, l'autre civil, au travers du négoce maritime, puis de la réparation navale et des industries portuaires.

1.1.4. L'après-guerre : reconstruction et expansion urbaine

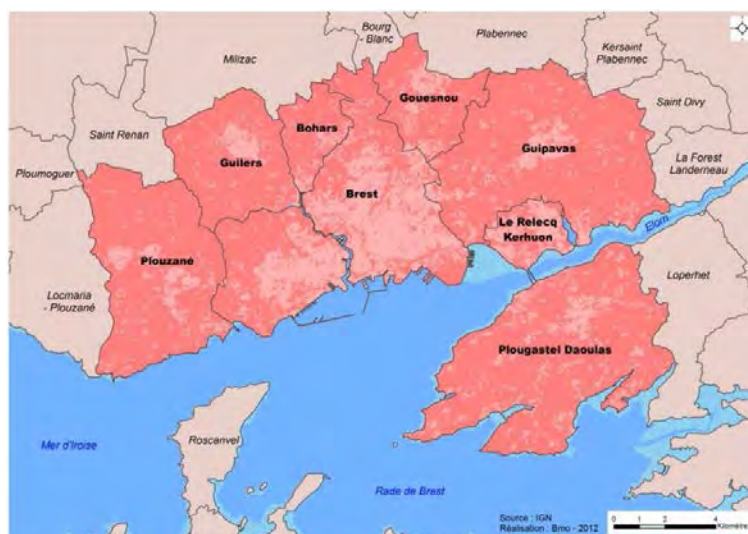
Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la ville intra-muros est largement détruite et le centre-historique est presque entièrement renouvelé pendant la période de la Reconstruction, sous la houlette de l'architecte en chef Jean-Baptiste Mathon.

Le 27 avril 1945, la création du « Grand Brest » se traduit par l'intégration des communes de Saint-Pierre-Quilbignon, Lambézellec et Saint-Marc. La superficie de la ville passe de 530 à près de 4 900 hectares.

Le port de commerce, détruit lors de la Seconde Guerre par l'occupant, reprend peu à peu son activité, mais il faut attendre 1957 pour constater une vraie reprise grâce au port d'éclatement charbonnier. La part active de l'arsenal et l'essentiel du port militaire se déplacent dès le début des années cinquante vers Laninon. La période 1965-1975 correspond à l'une des grandes pages de l'histoire navale de Brest, avec la création de l'escadre de l'Atlantique autour des deux porte-avions Foch et Clémenceau.

À partir de 1960, le développement urbain s'organise en périphérie du centre-ville dans l'optique d'un « Grand Brest » de 400 000 habitants. Les communes périphériques, jusqu'alors peu peuplées, engagent leur croissance démographique, au détriment de Brest dont la population stagne.

Aujourd'hui, Brest est une ville universitaire importante avec plus de 24 000 étudiants (université, grandes écoles, IUT...). Brest c'est aussi un pôle de recherche important, axé sur la mer, avec notamment le plus grand des centres Ifremer, le CEDRE ainsi que l'institut universitaire européen de la mer et l'institut polaire français.



Territoire de Brest métropole – Carte SIG Brest métropole

1.2. Synthèse du diagnostic architectural, urbain et environnemental

Le diagnostic (annexe 1 au présent rapport), réalisé dans le cadre de l'étude de transformation de la ZPPAUP de Brest en AVAP, s'appuie d'une part sur le travail d'analyse et d'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration de la ZPPAUP, d'autre part sur de nouvelles investigations de terrain et diverses recherches documentaires.

Ces identifications et analyses complémentaires n'ont pas remis en cause l'étude initiale de la ZPPAUP, celle-ci ayant démontré, depuis près de 15 ans, son efficacité et sa pertinence. Le travail de diagnostic a été l'occasion de compléter, actualiser ou amender en tant que de besoin le travail réalisé en 2001, tout en réinterrogeant l'intérêt du périmètre protégé.

Mené sur le périmètre de l'aire, le diagnostic territorial comprend deux volets, l'un patrimonial, l'autre environnemental, mettant en évidence les enjeux et objectifs propres à justifier les dispositions réglementaires de l'AVAP.

1.2.1. Approche du territoire en matière de patrimoine architectural, urbain et paysager

La première partie du diagnostic, relative au patrimoine architectural, urbain, paysager, historique et archéologique, permet de déterminer l'intérêt, les spécificités et l'état du patrimoine brestois. Elle comporte une analyse du territoire concerné, à différentes échelles, et porte notamment sur :

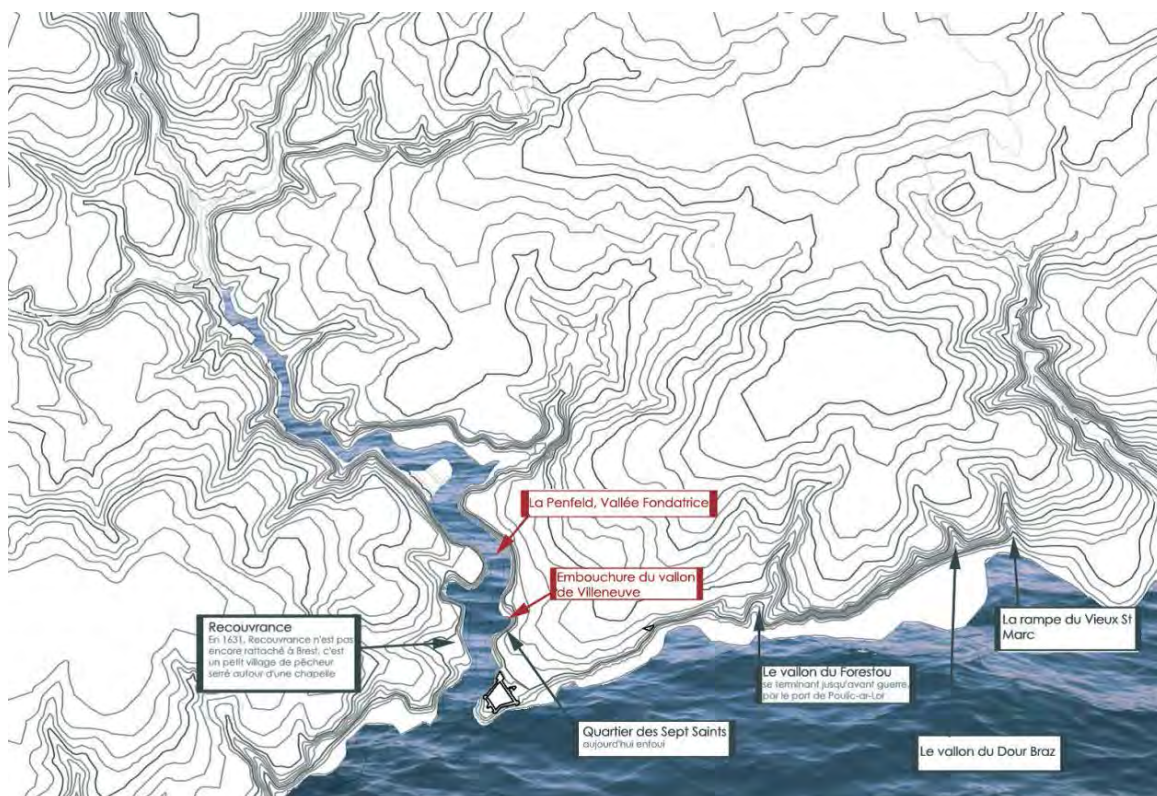
- l'histoire et les logiques d'insertion des implantations urbaines et des constructions dans le site, la morphologie urbaine, la qualité architecturale des bâtiments ainsi que l'organisation des espaces,
- la géomorphologie et la structure paysagère expliquant l'évolution et l'état de l'occupation du territoire, les perceptions du patrimoine et du paysage.

Diagnostic paysager

Le patrimoine architectural, urbain et paysager de Brest résulte des rapports de forme et de volume qu'entretiennent entre eux, le site d'implantation, la trame urbaine, les ensembles construits et les monuments, dans un contexte marqué par les aléas de l'histoire.

Une topographie singulière et la rade : deux composantes majeures du paysage de Brest

La lecture de la ville de Brest s'appréhende à travers son implantation dans le grand paysage, un site choisi dès l'origine pour ses qualités paysagères et défensives propices à l'implantation d'un grand port militaire.



Carte de Brest et sa topographie avec l'implantation du château sur son éperon rocheux (état actuel).
Localisation des différentes embouchures des vallons sur la rade et la Penfeld au sein du grand Brest. ©HCA Hélène Coudray Architecte

Le site se caractérise par un plateau, entaillé de vallons profonds et étroits, à l'exception de celui de la Penfeld, en belvédère sur la rade et sur la Penfeld à la source de multiples vues remarquables : vues panoramiques lointaines sur la ville, vues sur le grand paysage de la rade depuis la ville et le tour de ville, co-visibilités entre quartiers, vue cadrées, et perspectives sur les points émergents.

La rade, héritage de l'histoire géologique, constitue un ensemble maritime aux paysages très divers comprenant plusieurs presqu'îles qui la pénètrent ou la limitent (de Plougastel, l'île Longue, de Roscanvel) et qui se terminent par des pointes offrant de larges panoramas sur la rade (pointe du Portzic, de l'Armorique, des Espagnols...). Les vues sur ce plan d'eau abrité observable depuis le centre-ville forgent l'identité maritime de Brest.



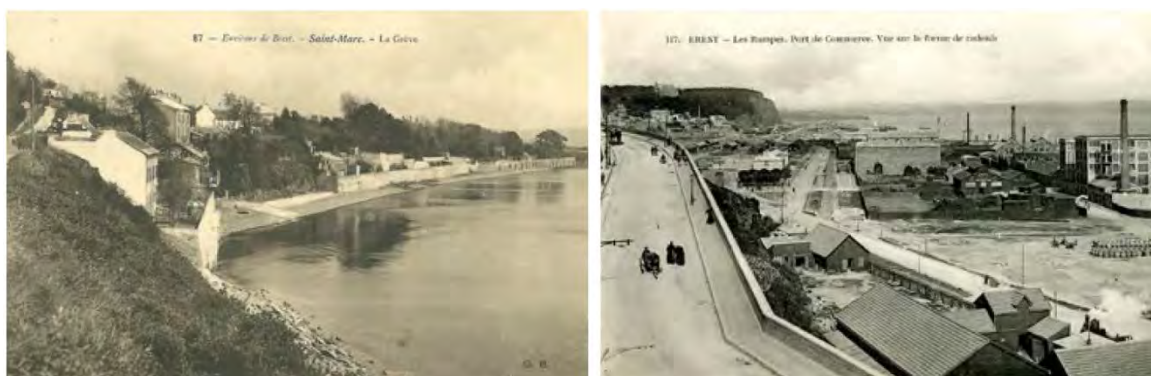
Vue de la rade depuis le clocher de l'église Saint-Martin

La Penfeld, berceau historique et témoin du destin militaire de la ville

La Penfeld, et son estuaire abrité, est l'élément fondateur de la ville et de l'arsenal de Brest qui n'a cessé d'évoluer au fil des siècles. Cette entité paysagère est constituée de quais, à l'emplacement de l'ancienne «ville basse», et des rives de la Penfeld comprenant murs de soutènement et formations rocheuses granitiques servant de base à la «ville haute». L'espace de la Penfeld est encore en grande partie propriété de la marine.

La rade visuellement très présente, mais une mise à distance de la mer

L'évolution militaire et industrielle de Brest a éloigné physiquement la mer des limites originelles du site. Les infrastructures portuaires en rade ont été réalisées sur des remblais gagnés sur la mer, très visibles depuis les belvédères de la ville haute, à l'interface de l'urbain et du paysage naturel (vues en plongée depuis le cours Dajot ou la rue Poullic al Lor notamment). La falaise naturelle se retrouve aujourd'hui en retrait de la ligne de côte, perdant quelque peu son aspect maritime même si le lien à la mer reste toujours prégnant du fait des vues remarquables offertes sur la rade.



Grève de Porstrein avant et après l'extension du port de commerce sur la rade par des opérations de remblaiements - © Archives municipales et communautaires de Brest.

Une ville du bas et une ville du haut en contraste du fait de la rupture topographique et de l'opposition de couleur (socle minéral/ville blanche).

Avec sa rade, sa profonde Penfeld et ses hautes falaises, le site offre un abri sûr et facile à défendre. Mais il est aussi hostile par son relief, souligné par les falaises et les fortifications, à la construction d'infrastructures lourdes nécessaires aux installations portuaires et militaires. L'homme a toujours dû négocier avec le socle naturel, le remodelant suivant les besoins souvent sans état d'âme, au prix de travaux titanesques. Aujourd'hui encore, cette

rupture constitue un obstacle fort aux liaisons entre ville basse (Penfeld et port de commerce) et ville haute (Recouvrance, Siam, Jaurès).

Néanmoins, cette topographie particulière participe à la qualité du paysage brestois par la profondeur de champ qui s'exprime soit grâce à la distance, d'où l'importance du nombre et de la qualité des vues lointaines, soit par le contraste de forme, de texture ou de couleur quand le recul est insuffisant.



Point de vue lointain sur la ville de Brest et le port industriel depuis la pointe du Caro (Plougastel-Daoulas).

Les permanences du site

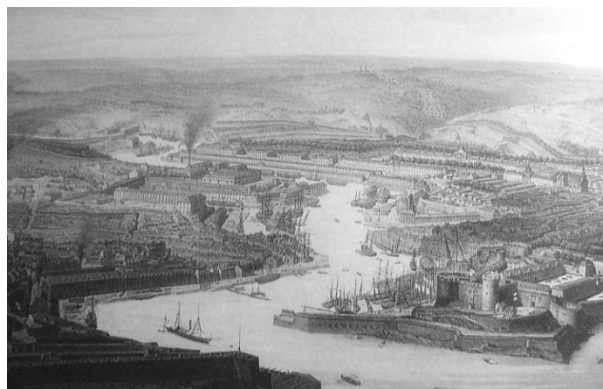
Malgré les aléas de l'histoire et les reconfigurations successives de la ville, les vues aériennes montrent que la prédominance du site a perduré jusqu'à nos jours.

La partie historique de la ville est toujours introduite par le château qui surveille l'embouchure de la Penfeld. La ville, autrefois enserrée dans ses remparts est aujourd'hui, toujours compacte, mais plus régulière. Elle semble, portée par un socle de pierre avec lequel elle contraste par sa couleur blanche ou bleutée, continuellement enserrée par une ceinture, verte cette fois.

La vue ci-dessous permet de comprendre la vision qu'offre Brest depuis la rade, et le contraste entre la ville basse et la ville haute.



Vue aérienne de l'entrée de la Penfeld en 2010



*Entrée de la Penfeld en 1829, Gravure d'Alfred Guesdon
© Archives municipales et communautaires de Brest. 4Fi00100*

Synthèse historique

Dès l'Antiquité, un site exploité pour ses qualités défensives

Le site originel, propice à la défense en raison de la taille de l'éperon rocheux et la position de la rivière, sera occupé dès le 3^{ème}/4^{ème} siècle par les Romains. À cette époque, la citadelle se présente comme l'une des villes fortifiées les plus importantes du Bas-Empire.

À la fin du Moyen-Age, la ville s'est développée lentement et s'étend aux abords de l'enceinte. Les ports sont situés au pied des bourgs de Recouvrance et des Sept Saints dans l'estuaire de la rivière Penfeld. Très petits, ils assurent l'abri, la réparation des bateaux et une zone de mouillage.

De l'époque romaine a été conservé l'accès principal au château, défendu par deux grosses tours ainsi que la disposition d'ensemble de la forteresse tournée vers l'entrée de la rade.



Plan de Brest vers 1636 pour Dubuisson-Aubernay « Itinéraire de Bretagne en 1936 » © Bibliothèque Nationale de France

17^{ème} siècle – 18^{ème} siècle : le port militaire et la ville fortifiée

Séduit par la Penfeld qui constitue un « havre agréable et sûr pour abriter et construire des navires », Richelieu décide, à partir de 1631, de faire de Brest l'un des trois ports militaires du royaume.

Les installations portuaires se développent vers l'intérieur de la Penfeld. Dans un premier temps, les anses de Troulan et de Pontaniou conservent leurs caractéristiques paysagères. Les premiers ouvrages défensifs se limitent à l'intérieur de l'enceinte du château et au niveau de l'avant-port. L'espace des quais est gagné sur celle-ci grâce à des opérations de remblaiements issus des curetages des rives de la Penfeld.

Sous Colbert, Vauban trace le plan du futur Brest, adapté à la topographie et à « la ville spontanée » déjà existante. Il projette et fait construire un vaste et ambitieux complexe de fortifications permettant de surveiller la mer et la campagne.

À partir de 1683, le château n'est plus qu'une citadelle, intégrée au cœur d'un vaste ensemble défensif qui inclut la rade et ses approches, de la presqu'île de Crozon à Ouessant. L'arsenal gagne progressivement l'amont de la Penfeld. Sous la direction de l'ingénieur Blaise Ollivier, puis de son successeur Choquet de Lindu, les quais s'allongent et la Penfeld prend son aspect qui sera en grande majorité le sien jusqu'aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale. De nouvelles formes de radoub sont creusées dans l'anse de Pontaniou. Sur les deux rives sont construits de longs édifices de style classique. Les ports de Recouvrance et du quartier des Sept Saints cohabitent encore avec l'arsenal.



Plan cavalier de Paul Petit, daté de 1640, Paris
© Musée national de la Marine



Plan des fortifications de Brest par Vauban en 1764
© Archives municipales et communautaires de Brest (5F1125).

Prestige et extension (fin 18^{ème} siècle)

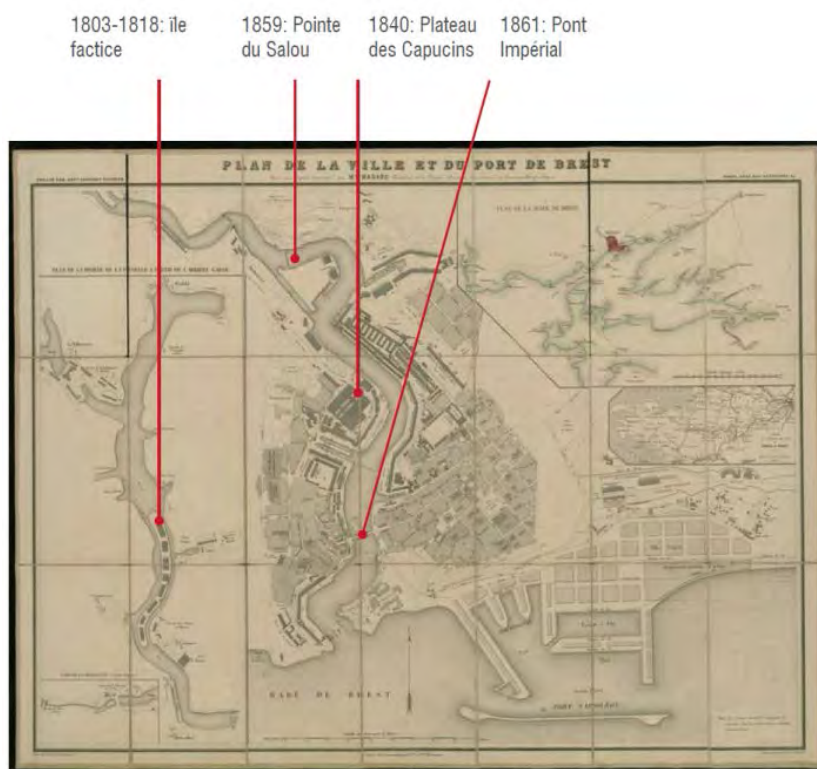
Possédant seulement 3 000 habitants au milieu du 17^{ème} siècle, Brest atteint 20 000 habitants au début du 18^{ème} siècle. Grâce aux travaux dirigés par l'ingénieur en chef Choquet de Lindu, la ville se dote d'un ensemble d'architectures militaires de premier plan. A la fin du 18^{ème} siècle, l'arsenal est devenu un grand centre industriel où travaillent près de 10000 ouvriers.

Le 19^{ème} siècle, une période de grands travaux

L'arsenal est devenu au 19^{ème} siècle un gigantesque complexe militaro-industriel implanté au cœur de la ville, le long des rives de la Penfeld qui s'étend désormais vers le fond de la rivière au prix d'importants travaux de curetage, terrassement et excavation qui ont modifié considérablement la topographie originelle.

La seconde partie du siècle est marquée par le passage à la vapeur de la marine à voile, ce qui va entraîner une nouvelle transformation de l'arsenal. A partir de 1865, le port de la Penfeld devient exclusivement réservé à l'usage de la marine de guerre et la ville se coupe de la Penfeld, avec pour conséquence la création du pont impérial (pont national) enjambant la Penfeld et le développement portuaire sur la rade (port de Porstrein). L'abandon des accès historiques de la ville originelle à la Penfeld et l'aménagement progressif de la ville en surplomb du port contribuera au sentiment de dualité ville /port militaire.

Outre l'aménagement du port de commerce à Porstrein, le second-empire verra la réalisation de grands travaux (construction d'équipements, arrivée du chemin de fer...) et d'expansion urbaine par annexions.



Arsenal de Brest – Plan de la ville et du port de Brest incluant les plans de la rade, de la Penfeld à partir de l'arrière-garde et de l'usine de la Villeneuve, vers 1861-1865

© Archives municipales et communautaires de Brest (5Fi1130).

Le 20^{ème} siècle : malgré les guerres, la ville et les infrastructures portuaires poursuivent leur expansion

De 1900 à 1939 : le port de commerce se développe à Porstrein et se dote à partir de 1903 d'infrastructures d'accueil et de réparation adaptées aux plus grands navires de l'époque. Après la Première Guerre mondiale, un plan ambitieux d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Brest, sera dessiné et plusieurs fois remanié par la suite, par l'architecte municipal Georges Milineau.

La période de la Seconde Guerre mondiale est particulièrement éprouvante pour Brest. Dès juin 1940, les bombardements des alliés mettent à mal la ville et l'arsenal : 2 000 immeubles avaient déjà été détruits ou endommagés avant que le siège de Brest (7août 1944 – 17 septembre 1944), n'aboutisse à la destruction totale de la ville intra-muros.

Dès 1943, avant la fin du conflit, le nom de l'architecte-urbaniste de la Reconstruction et le plan du projet de Reconstruction, dessiné à l'échelle de la ville, est connu : il sera confié à Jean-Baptiste Mathon, grand prix de Rome.

La reconstruction sera menée avec une extrême rapidité, sous la férule de l'ingénieur des Ponts et chaussées Maurice Piquemal et de l'architecte en chef Jean-Baptiste Mathon entre 1945 et 1961. Dans l'ensemble des reconstructions françaises, Brest présente un cas à part.

Le parti pris de la Reconstruction brestoise s'oppose à la Reconstruction « historique » réalisée à Saint Malo (35), à la Reconstruction du Havre où l'architecte opte pour « une unité de langage unique à l'échelle de toute une ville », à « homogénéité de l'expression architecturale considérée implicitement comme le signe d'un véritable ordre urbain ». La Reconstruction de Brest est un exceptionnel témoignage de l'histoire de l'aménagement des villes au 20^{ème} siècle.

À Brest, la reconstruction met en jeu cinq fondements :

- la suppression des remparts,
- le nivellement du relief par le comblement des vallons,
- la réalisation du pont de l'Harteloire,
- la création de quartiers de compensation à l'extérieur de la ville afin de « décongestionner » le centre,
- la refonte du centre grâce à la création de la mairie et de son parvis, dans l'axe de l'artère principale, la rue de Siam.



Photographie de Brest et de la Penfeld en 1944 montrant les destructions des bombardements de la Seconde Guerre mondiale.

Le plan Mathon, approuvé en 1948, proposait une ville d'îlots réguliers, à vélum bas (R+3, R+4, exceptionnellement R+5), fondé sur l'alignement et le carroyage afin de « préserver la ville de certaines incongruités telles que buildings modernes genre gratte-ciel au milieu d'immeubles de moindre importance ».

Contrairement à un lieu commun répandu, il ne s'agit pas d'une totale tabula rasa car le réseau viaire, quoique redressé, respecte assez souvent la trame de l'ancienne ville.

Au plan de l'urbanisme, le centre-ville change d'échelle comme l'avait déjà pressenti Georges Milineau. La place de la Liberté devient le centre d'une composition néobaroque : un « enclos quadrillé », Siam, est soumis à l'attraction d'un élément dominant, garant de la personnalité de la ville, ici l'hôtel de ville. L'ancien intra-muros se compose autour de deux axes perpendiculaires : l'axe majeur ouvert de la rue de Siam, l'axe mineur des édifices publics de la trésorerie générale au palais de justice.

Les fortifications et leur glacis, devenaient un tour de ville, sous la forme d'une ceinture verte qui subit rapidement des entorses : construction d'un centre culturel, utilisation à des fins de stationnement, délaissés urbains...



Plan de la Reconstruction Mathon en 1944

Le plan fut passablement édulcoré dans les faits, et le projet est adapté selon les secteurs de la ville :

- **Secteur Centre Reconstruit** : La reconstruction va remodeler les irrégularités du site : fortifications comblées, mise à niveau, disparition des anciennes limites d'urbanisation et limites communales signifiées par le réseau de fortification et ses glacis (reprise du projet d'aménagement de Milineau).

D'un point de vue urbain, le plan d'aménagement s'appuie sur une composition quadrillée, autour de deux axes perpendiculaires : l'axe majeur ouvert de la rue de Siam, conservant le tracé de la rue principale de la ville ancienne et du Grand chemin ; l'axe mineur des édifices publics de la trésorerie générale au palais de justice.

Le règlement d'urbanisme définit par Mathon délimite des îlots normalisés et peu élevés, avec pour principe majeur l'alignement et le marquage des carrefours par des bâtiments d'angle plus hauts et architecturalement plus raffinés. Les places et squares sont conçus comme des îlots vides qui aèrent le tissu général

- **Secteur Recouvrance et Kerfautras** : Le projet s'appuie sur la ville existante qui a été moins affectée par les dommages de guerre. Les irrégularités du site sont conservées et seuls des secteurs ponctuels vont faire l'objet de comblement de terrain. Les fortifications seront aussi arasées.

Concernant le quartier de Recouvrance, le projet de Reconstruction donnera l'occasion de reconfigurer les «portes» de Brest notamment l'entrée de ville à l'ancien emplacement de la Porte du Conquet, le franchissement de la Penfeld ainsi que le dialogue urbain et architectural avec le Centre Reconstruit qui lui fait face. L'unité de traitement se traduit par un langage architectural similaire.

Concernant le quartier de Kerfautras, moins touché par les bombardements, le projet de Reconstruction s'appuie sur un projet d'intervention localisé au droit de l'ancien Octroi et de l'enceinte du couvent des Carmélites.

Au plan de l'architecture, la spécificité brestoïse de la Reconstruction relève d'un vocabulaire néoclassique où domine l'ordonnance : verticale par le rythme plus ou moins complexe des travées, horizontale par la dimension ternaire soubassements-étages-couronnement. Mathon revisite l'attique brestoïse en l'utilisant dans les compositions les plus monumentales (place de la Liberté, rue de Siam...). On notera enfin l'importance des corniches qui jouent un rôle unifiant à l'échelle de groupes d'immeubles ou même d'îlots, et le thème des immeubles d'angle souvent inventifs qui émergent du vélum.

Sans fortifications, la ville poursuit son extension par les nouvelles annexions, en 1945, des communes environnantes : Saint-Marc, Saint-Pierre Quilbignon et Lambézellec avec notamment le quartier de Kerfautras. Brest se dilue peu à peu dans son territoire : elle s'étend sur le plateau du Léon en direction du nord-est et sur le pourtour de la rade.

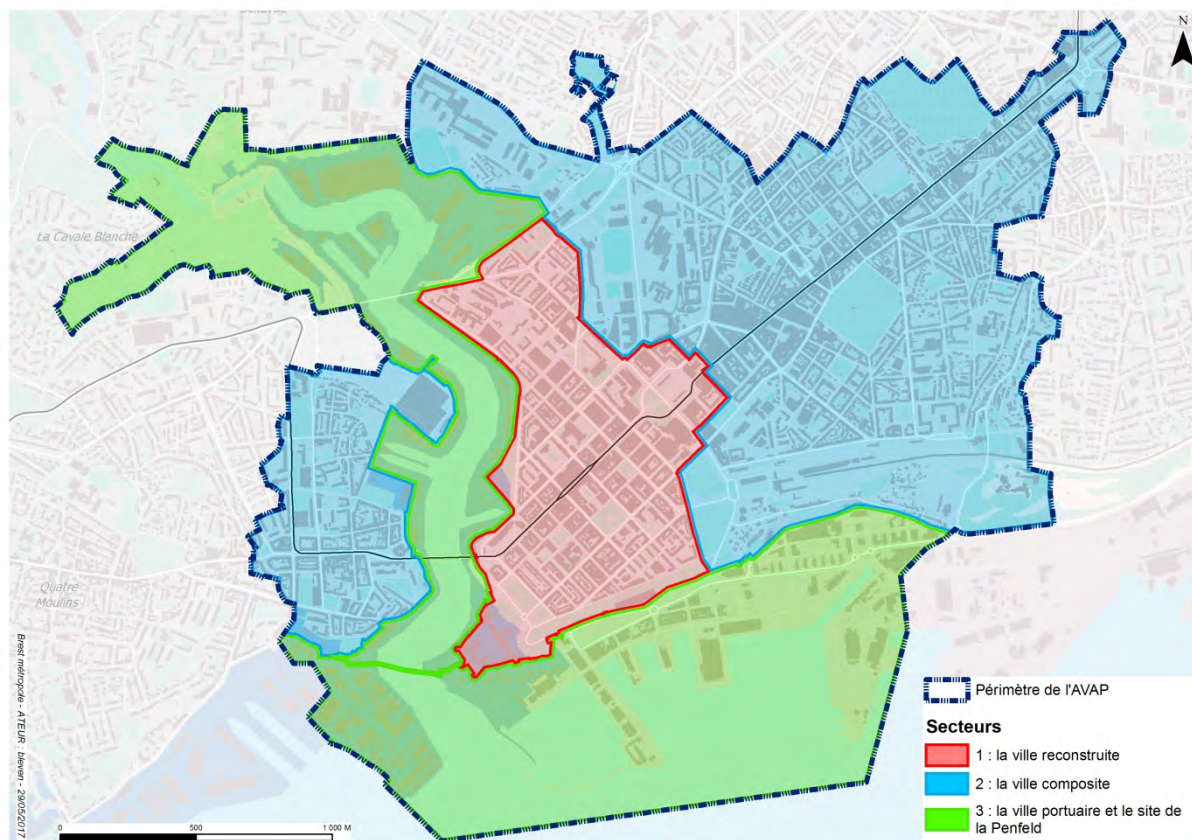
Au niveau des espaces portuaires, les destructions engendrées par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale ont profondément changé leur physionomie. Le port industriel a vu son centre de gravité se déplacer progressivement vers l'est par de successives opérations de remblaiement, modifiant la perception des franges littorales de la ville. Brest devient un important terminal d'abord charbonnier puis pétrolier. Dans les années 60, une nouvelle zone industrielle portuaire est créée devant l'anse de Saint-Marc ainsi que le port du Moulin blanc dans le prolongement. En 2008, le port de plaisance est aménagé au pied du château. Le port militaire, quant à lui, conserve en grande partie ses emprises militaires héritées de la Seconde Guerre mondiale.

Diagnostic urbain

Des identités de quartier fortes et des ensembles urbains bien identifiables, marqueurs de l'histoire de la ville

À Brest peut-être plus qu'ailleurs, la notion de « quartier » se superpose à l'histoire du développement de la ville. Ainsi, les différentes identités de quartiers du centre-ville peuvent se regrouper en trois grands ensembles urbains :

- la ville reconstruite (secteur 1) : Siam, en tant qu'ensemble homogène issu de la Reconstruction,
- la ville composite (secteur 2) : au tissu urbain hétérogène constitué des bourgs et faubourgs autour de Recouvrance et Jaurès, des annexions et des opérations de lotissement successives,
- la ville portuaire (secteur 3) constituée des ports en Penfed et en rade : vaste espace urbanisé gagné sur la rade, et plan d'eau facilement utilisable et contrôlable expliquent le choix de Brest comme grand port militaire sur la façade atlantique.

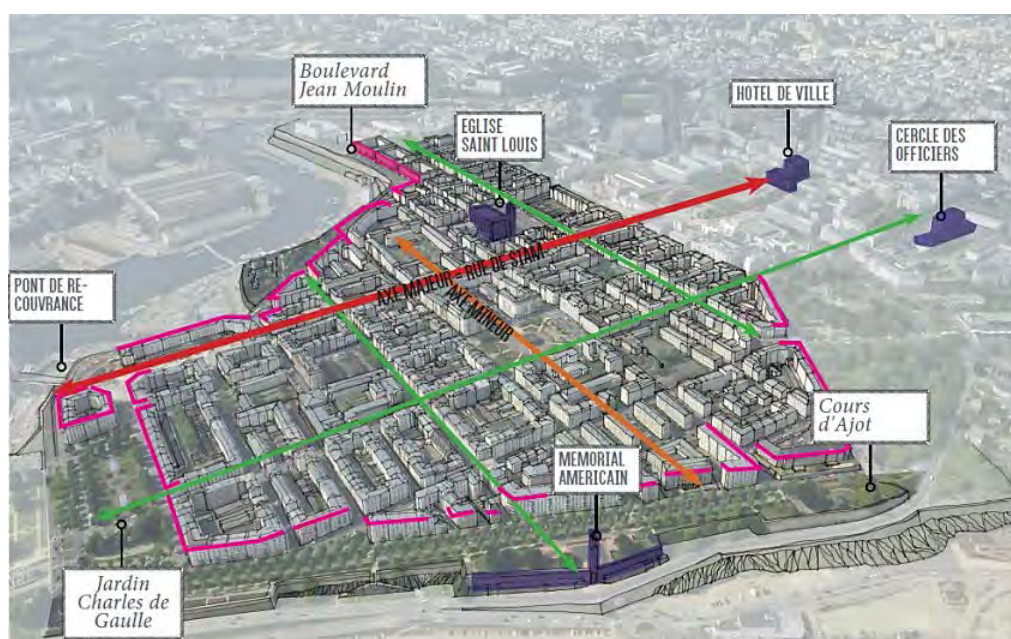


Les persistances de la composition et des formes urbaines

Les plans d'urbanisme successifs ont permis la création de divers quartiers réguliers, comme le plan Vauban et le plan Mathon pour Siam, les plans de l'Annexion pour Saint-Martin, Sanquer-Keruscun, le plan Milineau pour Kerigonan.

Malgré les vicissitudes de l'histoire, la composition urbaine comme trace de l'histoire de la ville depuis le 17^{ème} siècle, ainsi que les formes urbaines issues des différents plans successifs, restent lisibles jusqu'à aujourd'hui :

- Composition urbaine :
 - un axe historique, colonne vertébrale du développement de la ville de la rue de la Porte à la place de Strasbourg,
 - quelques axes secondaires perpendiculaires au précédent qui ont toujours eu du mal à se concrétiser : espace des anciens remparts à Recouvrance, axe secondaire dit « administratif » du plan Mathon, axe du bel Air au niveau de Saint-Martin,
 - un ensemble bâti de la Reconstruction très homogène, de premier ordre et bien préservé,
 - de grandes façades urbaines à l'échelle du paysage comme le sont les immeubles bordant le boulevard Jean Moulin, le cours Dajot, la place de la Liberté, le boulevard Gambetta,
 - de grandes pièces urbaines, monuments ou ensembles architecturaux fonctionnant à l'échelle du centre-ville : château de Brest, ensemble de la place de la mairie et de ses abords, hôpital Morvan, centre de la rue de Siam, église Saint-Louis, église et halles Saint-Martin, château de Kerstears,
 - quelques ponctuations architecturales verticales animant le vélum général et fonctionnant comme autant d'amers et repères dans la ville,
 - un patrimoine bâti qui vaut par les séquences architecturales homogènes et la grande cohérence des ensembles urbains.



- Forme urbaine :

Malgré une apparente unité architecturale, le centre-ville comporte plusieurs formes urbaines consécutives de l'histoire de Brest : quartiers anciens populaires de Recouvrance, îlots orthogonaux issus de la Reconstruction du quartier Siam/Saint-Louis, maisons en bande du quartier Jaurès...

Sur la base d'un diagnostic permettant de bien identifier les différentes caractéristiques architecturales, urbaines, paysagères en trois dimensions, trois grands ensembles urbains se distinguent par leur morphologie spécifique :

- la ville reconstruite est composée d'îlots fermés (et un peu plus rarement d'îlots ouverts) d'architecture homogène de la Reconstruction. Elle se caractérise par un vélum général homogène (R+3, R+4 ponctuellement R+5) traduisant un tissu urbain assez compact mais aéré, pensé pour accentuer les perspectives et marqué par quelques points focaux (équipements) qui émergent du « skyline »,
- la ville composite est constituée globalement d'îlots fermés hétérogènes. Cependant, les spécificités de chaque quartier laissent apparaître des différences, d'où le terme de ville composite. Ainsi, des quartiers comme Saint-Martin et Kerigonan affichent des îlots fermés homogènes, respectivement néoclassiques et éclectiques. Le quartier du Forestou, du fait d'une topographie accidentée offre des îlots fermés de

forme hétérogène mais très perméables, mêlant habitat individuel et immeubles. A Recouvrance sont présentes les deux typologies d'îlots fermés hétérogènes et homogènes (d'inspiration classique et de la Reconstruction). Les abords de la place de Strasbourg sont structurés par des îlots ouverts homogènes de la Reconstruction tandis que les quartiers de Clémenceau-Foch et du Bouguen présentent des compositions d'îlots ouverts hétérogènes. Cette hétérogénéité de la forme urbaine s'accompagne d'une variété de typologies architecturales et de hauteur des constructions, entre maisons individuelles (à Rdc, R+C ou R+1) et immeubles urbains pouvant monter jusqu'à R+8.

- la ville portuaire est constituée d'îlots fermés au bâti hétérogène pour les îlots accompagnant les remparts et la falaise. Le bâti constitutif des éperons et du port historique en Penfeld est constitué de bâtiments-îlots du fait des emprises importantes de certaines constructions liées aux activités portuaires. Ces édifices imposants présentent des volumétries plutôt hétérogènes.

Des cœurs d'îlots sans qualité

Les espaces des cœurs d'îlots présentent un aspect peu qualitatif du point de vue du traitement paysager. Ils sont traités de façon très minérale (espaces de stationnement, enrobé, peu d'espaces verts) et souvent occupés par la voiture et les constructions annexes (garages, appentis...) souvent dévalorisantes (matériaux précaires, mauvais état...



Vue d'un cœur d'îlot - Photo Brest métropole

Des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial nombreux

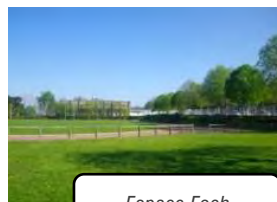
Lieux de croisements et d'échanges, plus de 70 espaces urbains et paysagers ont été inventoriés pour leur intérêt patrimonial indéniable. Ces espaces sont porteurs de l'esprit de la ville dans sa dimension sociale et historique, et maintiennent un dialogue constant et privilégié avec le patrimoine bâti.

Ce patrimoine a fait l'objet d'une classification typologique suivant cinq catégories :

- les glacis,
- les espaces portuaires,
- les cimetières,
- les espaces à dominante minérale,
- les espaces à dominante végétale.

LES GLACIS

Emplacement des
anciennes fortifications



Espace Foch



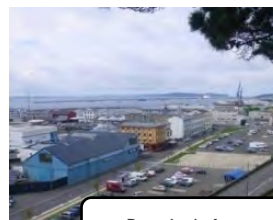
Jégaden

LES ESPACES PORTUAIRES

Interface maritime de la
métropole



Quais



Parc à chaînes

LES CIMETIERES

Emprises majeures dans
le centre-ville



Kerfastras



LES ESPACES A DOMINANTE MINERALE

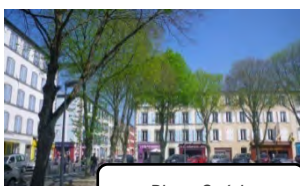
Axe majeur, place
majeure, esplanade,
place de quartier,
placette, rue et ruelle



Siam



Liberté



Place Guérin



Place Kerscun

LES ESPACES A DOMINANTE VEGETALE

Parc urbain, mail planté,
jardin et square



Jardin des explorateurs



Cours Dajot



Jardin Giono



Laënnec

Un potentiel de renouvellement urbain identifié

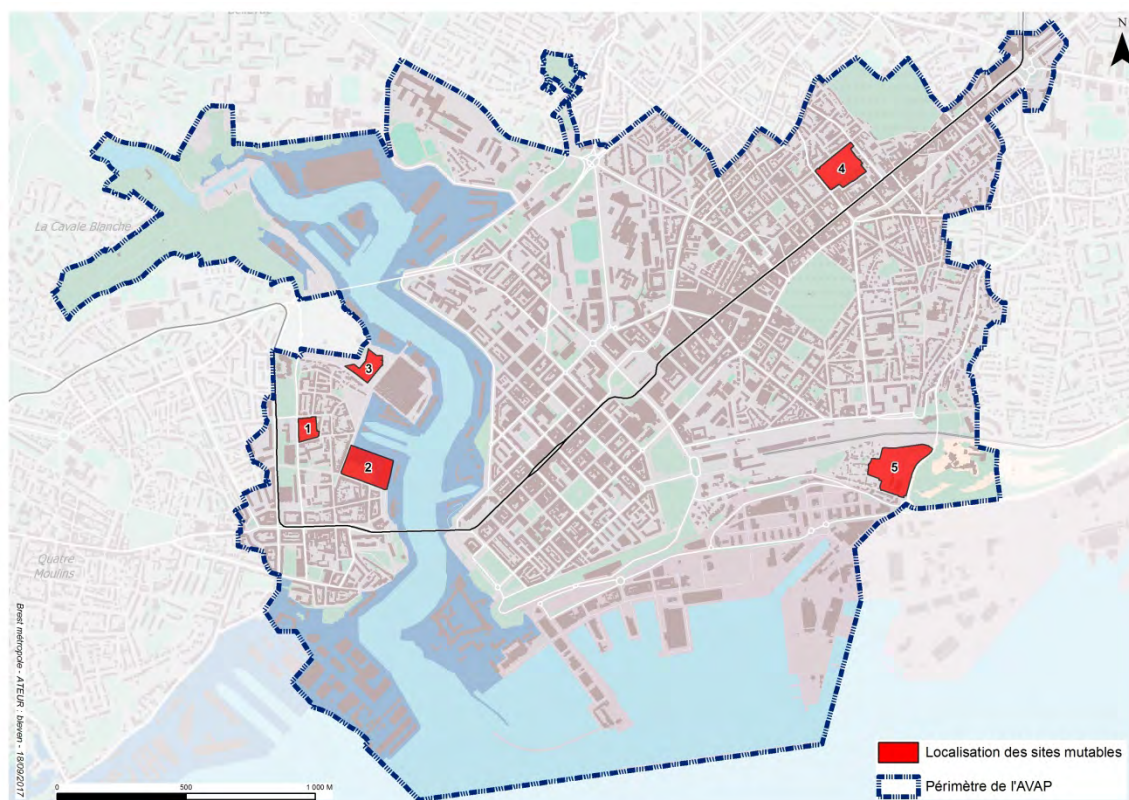
Le PLU de Brest métropole fixe un objectif de production de logements neufs en renouvellement urbain entre 40 et 50% de la production globale, ce qui correspond à la construction d'environ 650 logements par an en tissu urbain constitué sur l'ensemble de la métropole pour limiter la consommation foncière et maîtriser l'étalement urbain.

Cet objectif concerne également le centre-ville de Brest. Dans le cadre de la compatibilité de l'AVAP avec le PLU de la métropole, un inventaire des sites mutables a donc été réalisé afin d'identifier les sites susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du renouvellement urbain, tout en tenant compte des enjeux patrimoniaux.

Ces espaces ont fait l'objet d'une analyse sur la base des critères suivants :

- l'emprise concernée, afin qu'elle soit relativement importante (plus de 6000 m²),
- la possibilité de mobiliser le site à court ou moyen terme (1 à 2 propriétaires seulement, pour l'essentiel propriété publique afin de bien encadrer les évolutions futures),
- l'intérêt du bâti existant : qualité architecturale, état, obsolescence d'usage,
- la sensibilité paysagère : prise en compte des vues, et du contexte bâti environnant (hétérogénéité architecturale et du vélum urbain).

A l'issue de ce travail cinq sites de renouvellement urbain ont été délimités au sein de l'AVAP pour une emprise cumulée d'environ 8 hectares. Ces espaces ont potentiellement vocation à permettre la mise en œuvre du renouvellement urbain à l'échelle du centre-ville et ainsi contribuer à modérer la consommation foncière.



Carte de localisation des sites mutables

1. Ilot du patronage laïc de Recouvrance / 2. Plateau du 2^{ème} dépôt /
3. Ilot « B » du plateau des Capucins / 4. Ilot Kerfautras / 5. Ilot Pierre Sémard/Poullic al Lor

Diagnostic architectural

Un patrimoine bâti important qui s'étend sur une courte période (moins d'un siècle)

L'architecture brestoise présente une certaine diversité stylistique, principalement de la seconde moitié du 19^{ème} siècle à la Reconstruction. Cette courte période à l'échelle de l'histoire de la ville se révèle cependant complexe à l'échelle de l'histoire de l'architecture de cette époque. L'inventaire et l'analyse du patrimoine bâti a permis d'identifier les six typologies (basée sur des critères architecturaux) offrant des variantes et déclinaisons ayant pour la plupart coexistées sur une même période :

- les édifices antérieurs à 1860,
- les édifices d'inspiration classique simple (immeuble et habitat individuel),
- les édifices d'inspiration classique à ornementation (immeuble et habitat individuel),
- les édifices atypiques,
- les édifices empreints de modernité (immeuble et habitat individuel),
- les édifices de la Reconstruction (immeuble et habitat individuel).

Au sein de l'AVAP, environ 50 % des immeubles présentent un intérêt architectural. La qualité individuelle du bâti est renforcée par les séquences architecturales homogènes et les ensembles urbains cohérents.



Construction atypique



Construction empreinte de modernité



Construction d'inspiration classique simple



Constructions de la période Reconstruction



Construction d'inspiration classique à ornementation



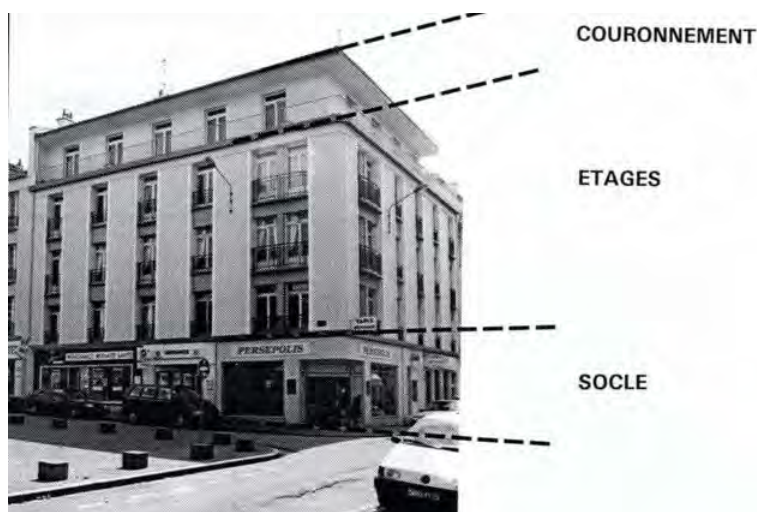
Construction antérieure à 1860

Une architecture simple dont la qualité vaut surtout par les détails de second-œuvre

Globalement, l'architecture brestoise offre une certaine simplicité dans sa composition, avec toutefois un traitement de certains immeubles d'angles très raffiné. Elle s'enrichit cependant de la qualité et la variété des détails de second-œuvre : moulurations, bandeaux, corniches, éléments de menuiserie (corniches, portes d'entrée, fenêtres et volets, ferronneries), décors sculptés...

A la Reconstruction, il faut noter l'importance de la division ternaire verticale (socle-étage-couronnement), allant jusqu'à la réinterpréter la notion d'étage d'attique. Les détails d'architecture, comme les corniches filantes, soulignent les tracés urbains et la serrurerie des pièces d'appui ou des balcons finement ouvragés participent à la qualité et à individualiser les immeubles. Enfin, les bâtiments d'angle font l'objet d'un traitement spécifique visant à renforcer leur rôle dans l'animation des façades urbaines et comme point de repère : les traitements les plus riches combinent le jeu graphique des corniches, les formes de baies, les ouvrages de serrurerie, bref une combinatoire presque infinie au service du néoclassicisme brestois.

Le zinc constitue le matériau caractéristique de couverture, notamment pour le bâti de la Reconstruction. Pour les bâtiments les plus anciens, c'est toutefois l'utilisation de l'ardoise qui prédomine.



9 rue Boussingault



24 rue de Lyon

Photos Brest métropole



Détails de balcon d'angle et décor sculpté en façade

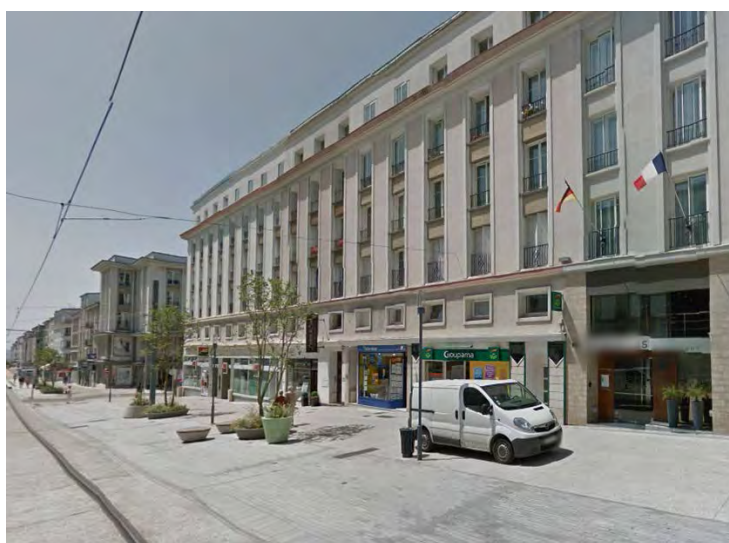
Un ensemble bâti de la Reconstruction très homogène, de premier ordre et bien préservé

La spécificité du centre reconstruit brestois, sur la base du plan Mathon, est d'avoir conservé un parc immobilier homogène et très bien préservé dans ses caractéristiques volumétriques et architecturales. Cette unité en fait un patrimoine monumental remarquable, témoin de l'histoire de la Reconstruction des villes détruites lors du conflit de la Seconde Guerre mondiale.

Malgré une apparente unité architecturale, aucun îlot et aucun bâtiment ne se ressemble. La richesse typologique des îlots et les jeux de composition de façades en alignement des voies est l'originalité de Brest. Les façades ordonnancées forment des linéaires continus de bâtis homogènes dont beaucoup sont qualifiés d'ensembles architecturaux et urbains de qualité.



Vue aérienne du quartier Siam © Brest métropole



*Ensemble architectural et urbain de qualité
Photo Brest métropole*

Des façades en cœur d'îlot généralement sans qualités

Alors que les façades principales sur rue se caractérisent par la qualité des matériaux employés, les traitements d'angle et les détails d'architecture, les façades arrière des édifices, en cœur d'îlot, sont généralement de qualité médiocre, et parfois dénaturées.



*Façades d'immeubles en cœur d'îlot
Photo Brest métropole*

Des vestiges liés au passé militaire de la ville encore présents

Parallèlement à l'identification par typologie, permettant de souligner les spécificités de composition et les courants architecturaux principaux, le patrimoine bâti plus monumental peut se répartir selon trois grandes rubriques liées à l'usage :

- l'architecture religieuse représentée par les édifices majeurs suivants : église Saint-Louis, église Saint-Martin, église Saint-Sauveur, chapelles du Sacré-cœur, Kéruscun et temple protestant,
 - l'architecture publique, qui appuie bien souvent les plans de composition : hôtel de ville, écoles, hôpital, gare, halles...
 - l'architecture militaire et défensive : la position de Brest comme base stratégique de la marine royale puis nationale s'est traduite par une forte production d'ouvrages liés à la défense, à la construction des navires, et à l'hébergement des personnels.
- le **château**, à l'origine de la ville, a évolué au fil des siècles mais sa silhouette marque encore fortement l'entrée de la Penfeld. L'enceinte est classée monument historique depuis le 31 mars 1923,
 - les **vestiges de fortifications** : l'organisation du centre-ville conserve la trace du système de défense élaborée aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles pour défendre tant la ville et plus particulièrement l'arsenal et la place forte. La réalisation des remparts s'échelonna de 1681 à 1694 principalement sous la férule de Vauban. Dès le début du 20^{ème} siècle, les édiles locaux n'eurent de cesse que de supprimer ces ouvrages qui gênaient le fonctionnement urbain en grevant le territoire environnant de leurs servitudes et en empêchant les relations entre l'intra et l'extra muros. Pratiquement intactes en 1944, les fortifications sont démolies entre 1945 et 1957. Seuls subsistent la partie soutenant le cours Dajot, au-dessus du port de commerce, ainsi que les vestiges de Quéliverzan. D'autres édifices témoignent encore de la protection de la ville comme la batterie de la Rose, la porte Vauban, la porte de Castelneau...
 - les **édifices et ouvrages liés au développement de l'arsenal** : l'arsenal a entraîné la construction de nombreux ouvrages qui sont les témoins de l'évolution des techniques de construction navale et de mutations de la base industrielle. Même si les plus beaux fleurons, les grands édifices de Antoine Choquet de Lindu, ont disparu, quelques ensembles significatifs demeurent : quais et formes de radoub, bâtiment des subsistances, prison de Pontaniou, bâtiment aux Lions, môle du viaduc, corps de garde, atelier des Capucins...



Le château de Brest © Brest métropole



L'entrée de la Penfeld et le bâtiment des substances © Brest métropole

1.2.2. Approche du territoire en matière d'environnement et de développement durable

L'approche environnementale s'attache à identifier les caractéristiques qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de la préservation et la mise en valeur du tissu urbain, mais aussi des éléments de paysage structurants et au-delà, de la relation qu'entretient la ville avec le grand paysage. Elle expose la manière dont ce patrimoine a su prendre place et profiter du territoire, de son relief, et du climat, et comment aujourd'hui, il est nécessaire de tenir compte de ces paramètres pour envisager les évolutions futures afin d'inscrire l'AVAP et ses dispositions réglementaires dans une logique de développement durable.

Cette partie reprend et complète l'analyse environnementale figurant au PLU de Brest métropole et aborde les points suivants :

- le climat et la géomorphologie en tant que facteur de localisation et d'implantation des occupations humaines, de modes constructifs et de potentiel de production d'énergies renouvelables,
- le patrimoine à connotation nature/végétal, en tant qu'élément structurant la qualité des paysages, et l'environnement riche en biodiversité.

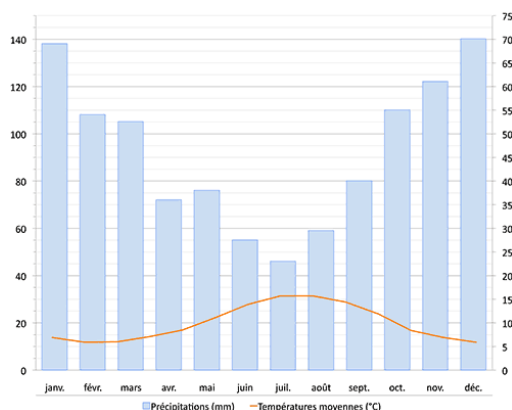
Climat et géomorphologie

Un climat marqué par des températures douces, un ensoleillement modéré et un régime de vents continu tout au long de l'année et particulièrement soutenu en hiver

Située sur le littoral atlantique, Brest bénéficie d'un climat tempéré océanique, humide et relativement venté, principalement de secteur ouest à sud-ouest. L'amplitude thermique faible : les hivers sont doux et les températures d'été tempérées.

Les précipitations sont plutôt modérées (1100 à 1300 mm/an) mais elles se répartissent sur un nombre de jours important, et le niveau d'ensoleillement est inférieur à celui de la moyenne nationale de plus de 20%, d'où une réputation de ville pluvieuse et grise.

Face à la problématique du réchauffement climatique, l'agglomération brestoise est toutefois plutôt privilégiée de par sa position géographique, géologique et météorologique.



Un relief complexe qui contraint le développement urbain et les déplacements doux

La ville se développe sur un plateau en belvédère sur la rade et surplombe la mer depuis de hautes falaises rocheuses, aujourd'hui plus ou moins artificialisées. La topographie brestoise se caractérise aussi par des ravins encaissés, difficiles à franchir, perpendiculaires à la rade. Cette topographie contrastée complexifie le développement urbain et les déplacements doux au sein de la partie agglomérée.



L'absence de zones humides due à la nature des sols et à leur imperméabilisation en milieu urbain

Le socle schisto-gréseux du plateau armoricain sur lequel Brest s'est implantée est peu perméable, d'où l'absence de zones humides due à la nature des sols et à leur imperméabilisation en milieu urbain.

Du fait de la faible perméabilité des sols, une grande part des apports pluviométriques ne peut pénétrer profondément dans le sol. Il en résulte d'importants ruissellements, renforcés par l'imperméabilisation des sols. C'est pourquoi certains quartiers de Brest pourraient, à l'avenir, être touchés par un risque d'inondation en cas de fortes précipitations.

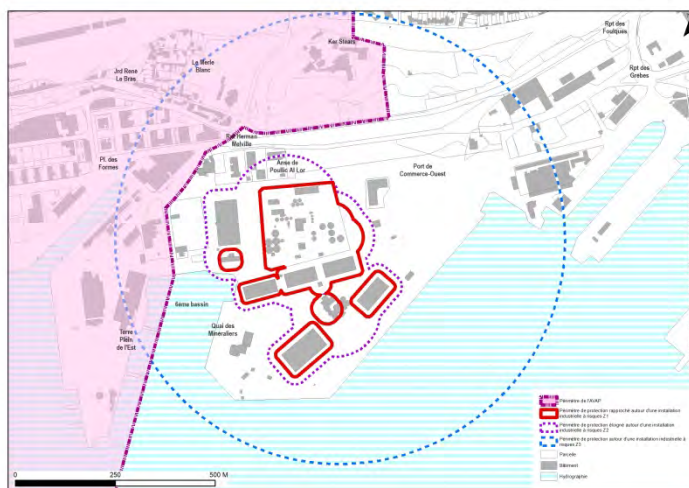
Toutefois, la ville possède un réseau d'assainissement unitaire qui permet de traiter à la fois les eaux usées et les eaux de ruissellement potentiellement polluées.

Risques et pollutions

Des secteurs sensibles aux risques naturels et technologiques

Le territoire de Brest est potentiellement concerné par divers risques naturels liés à sa situation géomorphologique. Ainsi, il pourrait être soumis à des phénomènes climatiques extrêmes (notamment en cas d'épisodes venteux et pluvieux), à des mouvements de terrain (de type éboulement, érosion de berges et glissement de terrain) du fait de la topographie particulière ou encore à des risques de submersion marine au niveau des ports (aménagés sur des remblais) ou de la Penfeld.

C'est également au niveau de la rade que se regroupent les risques technologique et nucléaire (en lien avec les bâtiments à propulsion nucléaire de la Défense).



Périmètre de prévention des risques technologiques autour de Cargill

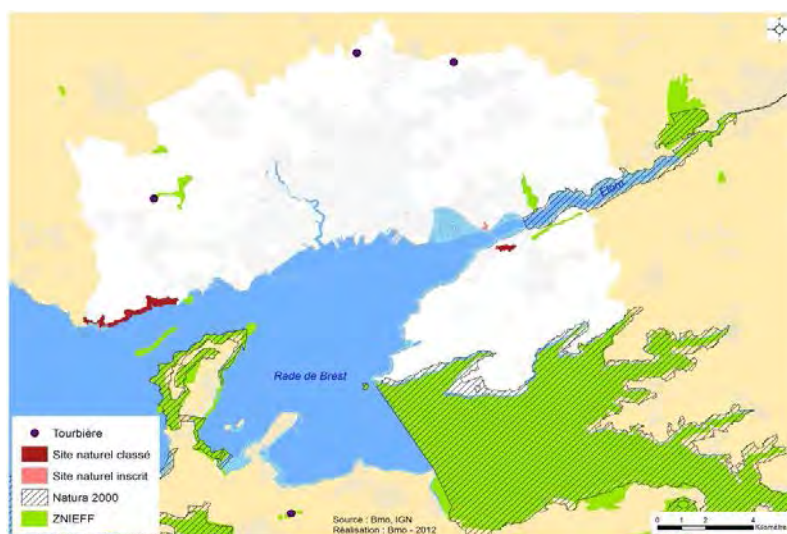
Biodiversité et occupation végétale

Une présence végétale importante (parcs, jardins, alignements) et diversifiée constituant un réservoir de biodiversité

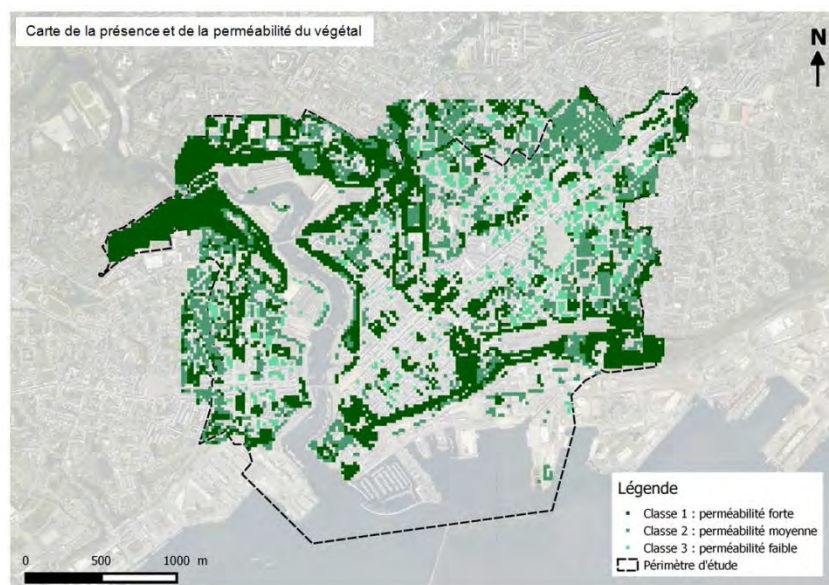
Si le territoire de la métropole et la rade présente une certaine richesse en terme de biodiversité, comme l'atteste notamment la présence de plusieurs sites Natura 2000 et zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), aucun de ces dispositifs de protection ne concerne la ville de Brest elle-même.

Cependant, la présence végétale est importante et relativement diversifiée constituant un refuge pour la biodiversité.

Elle se retrouve soit en ponctuation de l'espace public, sous forme de plantations d'alignement, de squares ou de parterres, soit en masse assez compacte dans les vallons en limite nord-ouest et sud-est de l'aire. Ces espaces verts souvent fermés et assez confidentiels souffrent d'un manque d'accessibilité et d'identification.



Le patrimoine naturel protégé autour de la rade



Le diagnostic de l'AVAP a été l'occasion d'inventorier les éléments végétaux d'intérêt patrimonial disséminés dans le centre-ville : parcs, jardins et boisements remarquables, qu'ils se développent isolément, en bosquet ou en alignement. Ces éléments participent à l'armature verte urbaine.

Malgré cette présence végétale forte, c'est un sentiment de ville minérale qui domine parfois chez les habitants et les visiteurs. Ce ressenti est dû essentiellement au manque de liaisons entre le centre et les grands espaces végétalisés, ainsi qu'au manque de lisibilité de l'armature verte urbaine.

Une armature verte urbaine identifiée mais pas toujours bien ressentie dans le centre-ville

Le diagnostic de l'AVAP a permis de mettre en évidence les continuités paysagères les plus significatives. Le territoire urbain possède une armature verte qui participe à la qualité du paysage, assurant d'une part un cadre de vie agréable aux habitants et d'autre part, des espaces d'accueil pour la faune urbaine. L'armature verte urbaine (AVU) est une notion introduite par le PLU de la métropole. Elle correspond au prolongement de la trame verte et bleue dans le tissu urbain (la nature en ville). Cette armature est constituée, en partie comme dans le milieu naturel et agricole périphérique, par des vallons, des portions de littoral, des cours d'eau, des boisements, mais aussi par des parcs, squares, jardins, cœurs d'îlots, massifs arbustifs, pelouses, plantations d'alignements, etc.

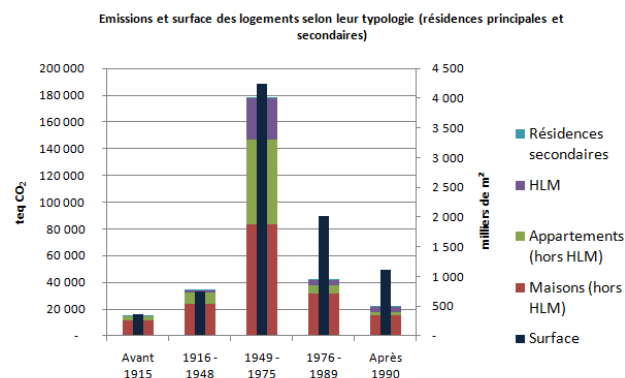
Profil énergétique du territoire et potentialités de production d'énergie

Un patrimoine bâti consommateur d'énergie, notamment en ce qui concerne le patrimoine de la Reconstruction

En matière de consommation énergétique, les postes les plus consommateurs sont par ordre décroissant le résidentiel (43%), le tertiaire (25%) et le transport (15%).

Du point de vue des émissions de gaz à effet de serre, c'est là encore le résidentiel qui constitue la principale contribution aux émissions (31%), suivent le transport (26%) et le tertiaire (17%).

Le diagnostic énergétique met en évidence que le secteur du bâtiment pèse lourd dans le bilan énergétique brestois. Cette situation est due au fait que le bâti est majoritairement construit entre 1948 et 1975 (la ville ayant été en grande partie détruite durant la Seconde Guerre mondiale). Or le patrimoine bâti de la période Reconstruction est consommateur d'énergie de par son mode constructif et l'absence de réglementations thermiques.

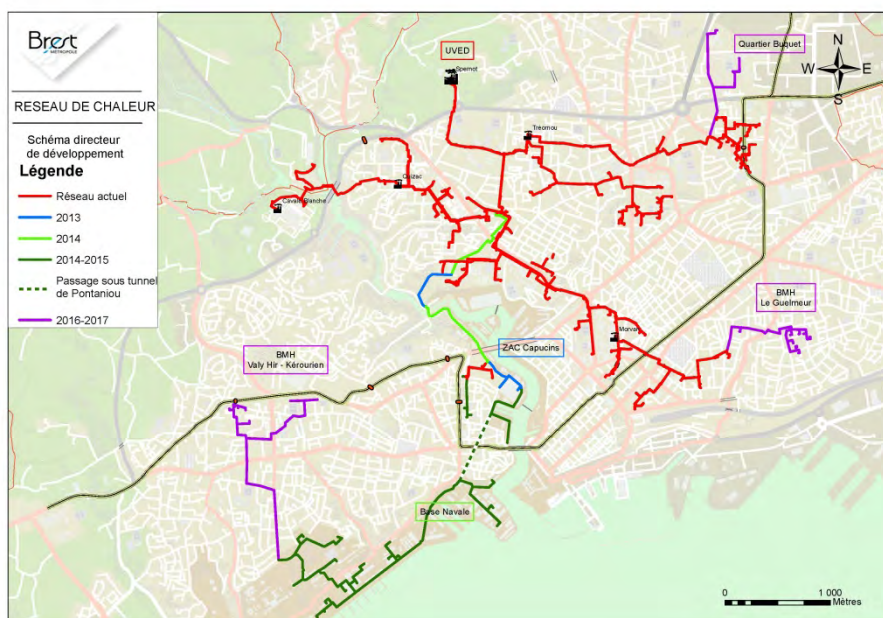


Émissions des logements par typologie et période de construction

Un territoire présentant une faiblesse en matière de production et d'approvisionnement en électricité

À l'heure actuelle, plus de 93% de l'énergie consommée sur le territoire est importée, principalement sous forme de produits pétroliers, de gaz et d'électricité. Cette situation crée une dépendance du territoire face à cette nécessité d'approvisionnement, particulièrement en matière d'électricité puisque la Bretagne ne produit que 8% de sa consommation.

Le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire est lié pour l'essentiel au développement du réseau de chaleur (via les filières bois-énergie et la valorisation des déchets), et dans une moindre mesure par la filière solaire, et enfin à plus l



2.

ÉNONCÉS DES OBJECTIFS DE L'AIRE

2.1. Objectifs généraux

2.2. Objectifs urbains

2.3. Objectifs architecturaux

2.4. Objectifs paysagers

2.5. Objectifs environnementaux

2.6. Objectifs de développement durable

Au regard des enjeux de développement durable et des spécificités du site d'étude en matière de patrimoine architectural, urbain paysager et d'environnement, les objectifs de la future AVAP de Brest visent à :

2.1. Objectifs généraux

- protéger et préserver le patrimoine architectural, urbain et paysager,
- assurer la cohérence de l'AVAP avec le PADD et le règlement du PLU,
- identifier les sites mutables du centre-ville où l'adaptation de la règle est possible,
- définir les règles d'intégration architecturale et paysagère des constructions, ouvrages ou travaux visant tant l'exploitation des énergies renouvelables ou les économies d'énergie que la prise en compte d'objectifs environnementaux.

2.2. Objectifs urbains

- préserver et mettre en valeur les compositions et les formes urbaines qui caractérisent les typologies de quartiers, notamment le centre reconstruit, et le port de commerce dans un objectif d'attractivité et de développement (économique, touristique...),
- protéger et valoriser les ensembles architecturaux et urbains de qualité,
- préserver la composition et la forme urbaine tout en lui permettant d'évoluer. Cette thématique suppose de régler les questions liées à la densité bâtie, à la trame parcellaire, à l'implantation des constructions, au gabarit des immeubles (emprise, hauteur),
- reconquérir de la ville sur elle-même dans un souci d'économie de foncier. Cette thématique nécessite de réfléchir aux modalités d'évolution des formes et de la silhouette urbaines, mais aussi d'identifier et de préciser les conditions de renouvellement urbain dans le centre-ville,
- améliorer le fonctionnement urbain par la mise en valeur et le développement des déplacements doux et des liaisons entre ville haute/ville basse,
- améliorer la qualité des cœurs d'îlots car ils participent à la qualité résidentielle des logements.

2.3. Objectifs architecturaux

- préserver et mettre en valeur les vestiges défensifs, ouvrages reliant la ville haute et le port ainsi que les différents ouvrages de génie civil,
- préserver et restaurer le patrimoine bâti dans le respect des différentes typologies architecturales, tout en lui permettant de s'adapter aux besoins actuels, en termes d'amélioration de la performance énergétique, d'accessibilité...,
- conserver et restaurer les détails d'architecture intéressants par leur dessin ou leurs matériaux,
- assurer la bonne intégration des constructions nouvelles dans le tissu existant (implantation, volumétrie, hauteur) et en lien avec les usages,
- assurer la bonne insertion des devantures commerciales, ou de transformation des commerces en logement,
- fournir des références architecturales aux maîtres d'œuvre d'aujourd'hui,
- singulariser l'espace à l'extrémité du quai Malbert en tant qu'espace en vigie sur la rade.

2.4. Objectifs paysagers

- maintenir la lecture du site urbain et du grand paysage par la préservation des vues remarquables, afin notamment de valoriser la relation ville/rade :
- préservation des vues panoramiques lointaines plus ou moins ouvertes sur le grand paysage : panoramas depuis/vers la rade et les entrées maritimes, panoramas depuis le tour de ville et panoramas de part et d'autre de la Penfeld (co-visibilités entre rive gauche et drive droite),
- préservation des perspectives sur les points émergents et la mise en scène des monuments,
- préservation des vues cadrées correspondant aux échappées visuelles depuis l'intérieur du tissu urbain vers le grand paysage ou un point focal,
- préservation des perceptions sur la superposition ville/socle,
- prendre en compte les vues nouvelles, en plongée, qui se dégagent depuis le téléphérique,

- valoriser les espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial par des aménagements respectueux des qualités patrimoniales identifiées pour chacun,
- préserver la qualité des espaces paysagers du cœur de la métropole, les ouvrir sur la ville et les connecter entre eux,
- renforcer la présence de la nature en ville, en lien avec l'armature verte urbaine, pour garantir aux habitants un cadre de vie de qualité.

2.5. Objectifs environnementaux

- préserver les éléments boisés remarquables et les espaces à dominante végétale d'intérêt patrimonial,
- assurer la mise en réseau et la gestion responsable de l'armature verte urbaine, et plus largement des espaces végétalisés,
- maîtriser la gestion des eaux pluviales,
- maîtriser les consommations énergétiques et permettre le développement des énergies renouvelables dans le respect des qualités architecturales et paysagères. Cette thématique est également liée aux objectifs architecturaux et de développement durable.

2.6. Objectifs de développement durable

La transmission de notre héritage aux générations futures est le principe fondateur du développement durable. En ce sens, le patrimoine, qu'il soit architectural, paysager, historique ou culturel, doit être préservé et mis en valeur en tant qu'élément essentiel de notre identité collective. L'enjeu devient alors de savoir comment concilier transmission de cet héritage avec la nécessaire adaptation de ce patrimoine aux préoccupations contemporaines.

Dans ce contexte, conformément à la circulaire relative aux AVAP du 2 mars 2012, les objectifs de développement durable au sein de l'AVAP se traduisent par :

- la préservation du paysage et de l'armature verte urbaine,
- l'équilibre entre le renouvellement urbain, l'utilisation économe des espaces et la préservation des formes urbaines,
- la sauvegarde et la mise en valeur des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable,
- la réduction des consommations énergétiques, sous réserve de minimiser les impacts sur le bâti,
- le renforcement des possibilités de production des énergies renouvelables sous réserve de minimiser les impacts pour le bâti, les espaces libres et le paysage.

3.

JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE L'AIRE

3.1. À l'ouest

3.2. Au nord-ouest

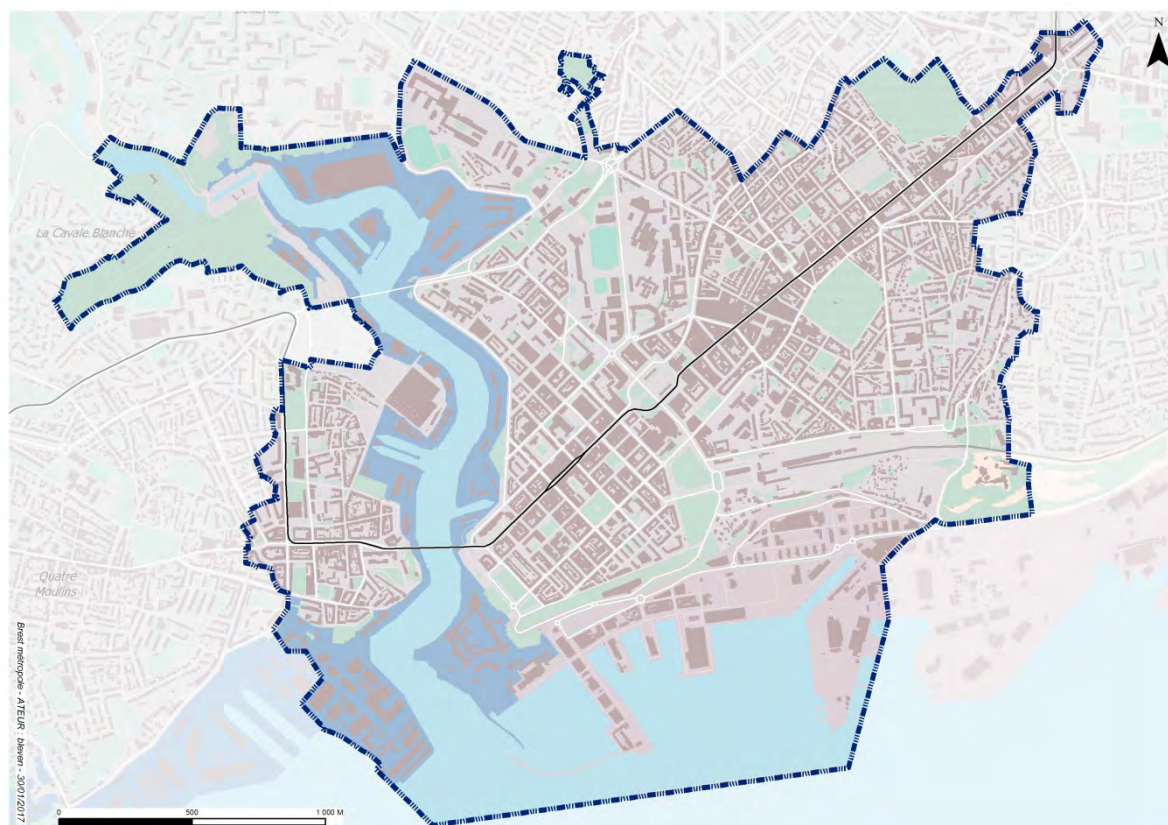
3.3. Au nord

3.4. Au nord-est

3.5. À l'est

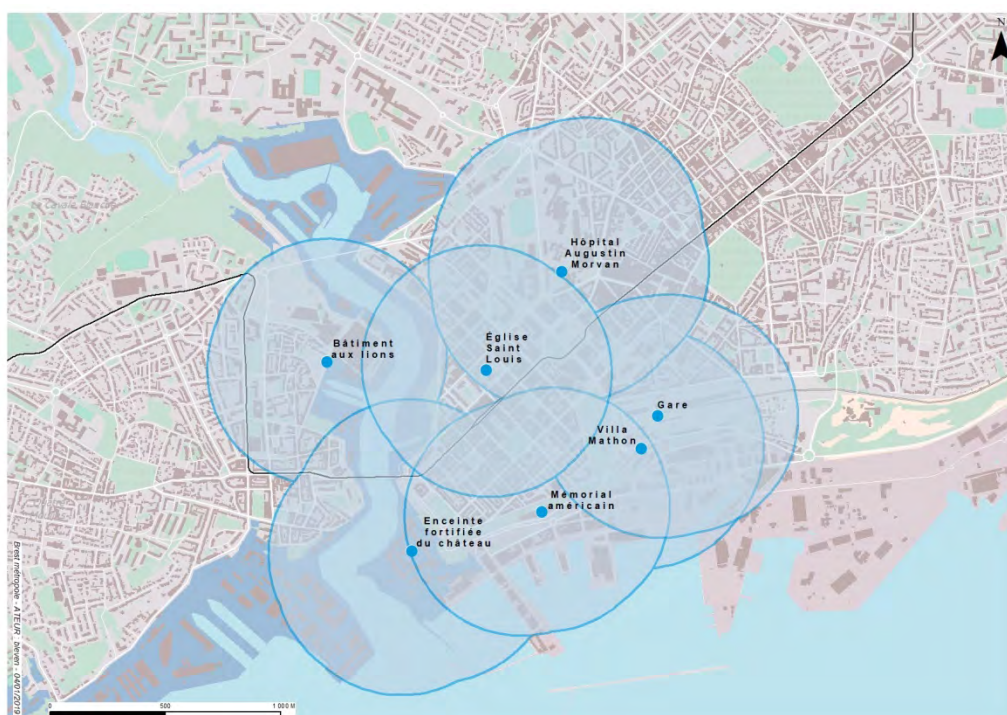
3.6. Au sud

Périmètre de l'AUAP de Brest



Durant la phase d'élaboration de l'AVAP, l'aire d'étude a concerné le périmètre de la ZPPAUP en vigueur depuis 2001, dans son intégralité, élargi aux :

- espaces limitrophes présentant une cohérence tant sur la forme urbaine que du point de vue du rapport au paysage (notamment en lien avec la trame verte et bleue),
- secteurs couverts par un périmètre de 500 mètres et non complètement insérés au périmètre de la ZPPAUP (reliques des abords de 500 mètres de l'hôpital Morvan et du bâtiment aux Lions).



Superposition des périmètres de protection de 500 m autour des 5 monuments historiques présents sur le centre-ville de Brest

Dans un second temps, à l'issue du diagnostic réalisé dans le cadre de la transformation de la ZPPAUP en AVAP, la pertinence du périmètre protégé en vigueur a été réinterrogée. Ce travail a permis de confirmer pour l'essentiel le bien-fondé du périmètre délimité en 2001. Toutefois, divers ajustements (extensions ou réductions) ont été nécessaires.

Ainsi, les limites du périmètre de l'AVAP sont fondées sur les principes suivants :

- L'histoire de la formation de la ville :
Il s'agit de prendre en compte la formation du tissu urbain brestois autour de la Penfeld et du château, et son épaissement autour des axes historiques que sont aujourd'hui les rues de Siam/Jean Jaurès sur la rive gauche, et les rues de la Porte/ Anatole France sur la rive droite.
- L'état actuel et l'évolution des activités et des usages :
Depuis le milieu des années 80, la collectivité a engagé un certain nombre d'actions visant à rendre le centre-ville plus attractif et concurrentiel par rapport à la périphérie en facilitant son accessibilité, en améliorant les liaisons entre les différents quartiers et en simplifiant le plan de circulation. Parallèlement, dans le domaine de l'habitat, diverses actions ont été menées : opération d'amélioration de l'habitat (OPAH), campagnes de ravalement, plans de patrimoine..., afin de proposer en centre-ville une offre diversifiée limitant le phénomène d'évasion urbaine.
La mise en place de la ZPPAUP a permis de prolonger ces actions par une valorisation culturelle mettant l'accent sur les qualités patrimoniales et paysagères de la ville. En portant à connaissance un patrimoine méconnu et parfois dévalorisé, cet outil a permis de consolider l'attractivité et la centralité brestoise.
- La densité patrimoniale et les limites géographiques et visuelles :
La densité patrimoniale observée sur le terrain (après la réalisation d'un inventaire du patrimoine architectural, archéologique et urbain), croisée avec l'analyse du contexte paysager, en particulier les caractéristiques topographiques et les vues, ont permis de définir les limites globales de l'AVAP autour de :
 - Recouvrance, avec notamment le tracé des anciennes fortifications comme limite naturelle ;
 - l'ensemble Siam, pièce maîtresse de la Reconstruction ;
 - l'ensemble Jaurès jusqu'à la place de Strasbourg, où domine le patrimoine des immeubles de faubourg ;
 - la Penfeld et le port de commerce comme lieux majeurs du centre, vecteurs de l'identité paysagère brestoise.

À partir de ces grands principes de délimitation, un travail de terrain a ensuite permis de délimiter plus finement le périmètre protégé.

3.1. A l'ouest

À l'ouest de l'axe de la rue Saint-Exupéry, intégration de la place du Prat Ledan et des ensembles urbains de la Reconstruction

Bien que située au-delà des fortifications de la ville, à l'ouest de la rue Saint-Exupéry, la place du Prat Ledan et ses abords sont inclus dans le périmètre de l'AVAP. Cette intégration se justifie pour des raisons de cohérence de la forme urbaine (immeubles collectifs de la Reconstruction autour de la place), mais aussi de par la situation de la place dans la trame urbaine et son rôle de porte d'entrée du centre-ville.

Vue aérienne de la place du Prat Ledan et ses abords, au-delà de la rue Saint-Exupéry



3.2. Au nord-ouest

Exclusion du plateau des Capucins, et de l'îlot Nungesser dans son prolongement, malgré un positionnement à l'intérieur des anciens remparts



Localisation du plateau des Capucins et de l'îlot Nungesser à l'arrière (entre les rues de Maissin et Saint-Exupéry)



Les ateliers des Capucins – Photo Brest métropole

Le plateau des Capucins, localisé entre la rue de Maissin et les ateliers des Capucins, présente une surface importante (15 ha) au cœur de l'intra-muros de la ville historique. Il se développe en belvédère sur la Penfeld engendrant une co-visibilité importante d'une rive à l'autre.

Le site fait partie de l'histoire de la ville avec une vocation tour à tour :

- religieuse : emplacement de l'ancien couvent des Capucins construit par Vauban,
- militaire : à la révolution les bâtiments et terrains sont réquisitionnés au profit de la Marine. C'est la première expropriation urbaine en dehors de l'arsenal sur un terrain « civil »,
- industrielle : à l'apogée de leur activité, les ateliers des Capucins faisaient travailler 1600 personnes. Seul subsiste, en limite sud-est du plateau, le bâtiment des ateliers, vestige de l'activité industrielle. Aujourd'hui restitués à la collectivité, ils ont fait l'objet d'une rénovation exemplaire.

L'ensemble du site était intégré dans la ZPPAUP bien que son intérêt patrimonial se limite aux ateliers, le plateau en prolongement ne conservant que peu de vestiges apparents, à l'exception d'une cheminée en brique.

D'autre part, ce secteur de renouvellement urbain fait l'objet d'une opération d'aménagement public en cours de mise en œuvre. L'objectif est de réaliser, dans une logique de développement durable, un nouveau quartier de centre-ville à vocation métropolitaine, articulé autour de trois fonctions majeures (économie, culture et habitat). Ce site, lieu symbolique de l'industrie navale brestoise, en belvédère sur la ville est un facteur de revitalisation et d'attractivité pour l'ensemble des quartiers environnants. Son aménagement s'inscrit dans le grand projet urbain rive droite, en articulation avec le tramway et le projet de rénovation urbaine de Recouvrance.

Le plan d'aménagement du plateau des Capucins, conçu par l'agence Bruno Fortier, comporte des bureaux, des commerces, divers locaux d'activités, un important ensemble de logements, de l'hébergement hôtelier ainsi que des constructions et installations nécessaires aux services public ou d'intérêt collectif.



Plateau des Capucins : plan masse et programme global

L'îlot Nungesser se développe en arrière-plan, à l'interface du plateau des Capucins et de celui de Quéliverzan, entre les rues Saint Exupéry, de Maissin et du Carpon. Les 120 logements sociaux qui occupaient le site ont fait l'objet d'une démolition en 2014. Aujourd'hui, l'espace prend l'aspect d'une large esplanade engazonnée.



À l'emplacement de l'îlot Nungesser, l'esplanade engazonnée qui fait lien entre les rues de Maissin et Saint-Exupéry - Photo Brest métropole 05/2017



Démolition de l'îlot Nungesser – Photo Brest métropole

Le plan d'aménagement du plateau des Capucins conçu par l'agence Fortier a pris le relais du règlement de la ZPPAUP pour la construction de ce quartier. Cette opération étant aujourd'hui en voie d'achèvement, il n'apparaît pas opportun de le maintenir au sein de l'AVAP, à l'exception des espaces directement en lien avec les anciens ateliers qui concentrent l'intérêt patrimonial et historique du site.

C'est pourquoi, le périmètre de l'AVAP n'intègre pas le secteur correspondant au nouveau quartier, ainsi que l'ex îlot Nungesser et les tours de Quéliverzan qui en constituent le prolongement. De plus, le plateau lui-même, de par sa topographie et son échelle, ne présente pas de rapport de co-sensibilité avec le reste du périmètre protégé.

Le périmètre de l'AVAP intègre cependant :

- le traitement urbain du plateau le long de la rue du Carpont en tant qu'interface avec le quartier de Recouvrance.
- l'esplanade de la Fraternité, espace public attenant aux ateliers délimité par ses rives bâties, à savoir le bâtiment de la cité internationale à l'ouest et l'îlot B du plan de composition de la ZAC au nord (actuellement non construit). En effet, l'esplanade et ses abords sont en co-sensibilité directe avec le bâtiment aux Lions. Depuis cet espace se dégage un large panorama sur la façade ouest des ateliers, accessible de plain-pied depuis différentes passerelles. L'îlot B, en co-visibilité avec la rive opposée de la Penfeld, est destiné à recevoir un projet ambitieux avec la volonté d'affirmer un signal architectural qui constitue un élément fort de la silhouette urbaine du plateau.

Cette délimitation permet de mettre en cohérence le périmètre de l'AVAP avec celui du périmètre délimité des abords du bâtiment aux Lions.



Esplanade de la Fraternité – Photo Brest métropole 05/2017



*Les nouvelles constructions de la ZAC des Capucins – vues depuis la rue du Carpont
– Photo Brest métropole 05/2017*

Intégration du fond de Penfeld et du parc de Kervallon, afin de prendre en compte les vestiges de fortifications nord-ouest de Brest et l'ensemble paysager et historique de la vallée de la Penfeld

Le secteur de Kervallon est situé sur la rive droite de la Penfeld, en amont de l'arsenal, au-delà de la porte de l'arrière-garde. Au 18^{ème} siècle, la vallée de la Penfeld offre à cet endroit un cadre agréable aux maisons de campagne des familles nobles ou bourgeoises soucieuses d'échapper à l'entassement de l'intra-muros. Fin 1788, Jean-François Riou-Kerhallet, négociant en vins et armateur, devient propriétaire d'un vaste domaine en bordure de la rivière. Celui-ci va y construire un port pour l'armature de navires corsaires et bateaux de commerce. Le domaine devient un site industriel comprenant un chantier naval, une cale, des quais, des magasins, une tannerie, deux moulins, un manoir. Son activité va décliner lorsque la France signe un traité de paix avec l'Angleterre en 1814.

La bastide, les fermes et moulins ont aujourd'hui disparu. Seuls subsistent les importants murs de soutènement des jardins en terrasse qui descendaient vers la rivière, éléments du parc à la française, visibles sur les plans du 18^{ème} siècle, les restes de la maison et les quais en pierre attenants.



*Maquette du plan en relief de Brest
Musée des plans et reliefs
Hôtel des Invalides - Paris*



*Vestiges des quais et de la maison Riou-Kerhallet
Photo Brest métropole*

La partie ouest du site se développe sur le tracé des anciennes fortifications, dont un tronçon est encore visible. Les remparts de Quéliverzan sont - avec ceux du cours Dajot - les derniers grands vestiges des anciennes fortifications de Brest.

Aujourd'hui aménagé en parc, Kervallon est un point fort en termes paysagers du centre-ville de Brest, malgré sa situation périphérique. Cet espace constitue un « espace de nature » majeur pour les habitants du cœur de Brest et ses environs. Il possède déjà des aménagements qui lui confèrent une diversité d'usages : les jardins partagés, des itinéraires de balade, aires de jeux...

L'intégration du site de Kervallon et du fond de Penfeld permet de répondre à la logique de connexion entre l'armature verte urbaine et la trame verte et bleue identifiée à l'échelle de la métropole, mais aussi de prendre en compte la mémoire historique via les vestiges témoignant de l'histoire et de l'occupation du site au 18^{ème} siècle.



*Vestiges des anciennes fortifications
Photo Brest métropole*



Vue aérienne du fond de Penfeld et du parc de Kervallon

3.3. Au nord

Exclusion d'une partie du plateau du Bouguen

Le plateau du Bouguen se localise dans la ville historique intra-muros, à l'emplacement des glacis des remparts.



Plateau du Bouguen, frange végétalisée et emprise du bâtiment de la faculté des sciences

Le site est occupé pour l'essentiel par des équipements d'enseignement (université, IUT....), de l'habitat à l'est, et une frange verte au sud (coteaux boisés).

Bien qu'en belvédère sur la Penfeld, il n'existe pas de vues depuis le plateau vers la ville et l'anse du Salou car l'enceinte militaire est close de hauts murs tout au long de la rue du Bouguen.

A l'inverse, depuis la ville (Capucins, pont de l'Harteloire...) le site se laisse deviner au-delà du cordon boisé, dont certaines parties sont identifiées au PLU comme élément d'intérêt paysager.

Les constructions présentes sur le site offrent un intérêt limité, excepté la faculté des sciences, ensemble bâti emblématique de la période post Reconstruction. Cet édifice à patios, œuvre des architectes Auffret et Toury ayant joué un rôle important dans la Reconstruction brestoise, fut le premier édifice de l'université de Bretagne occidentale (UBO). Il présente une composition de façade intéressante, un jardin extérieur et des œuvres d'art.

Les espaces publics sont peu qualitatifs malgré une présence végétale importante.

Le site présente un enjeu au regard de l'histoire de la ville (vestiges de la ville fortifiée), mais n'est plus pertinent au regard des objectifs de l'AVAP, à l'exception de la partie est du site pour la prise en compte de l'ensemble bâti de la faculté des sciences.



Vue du campus de l'UBO depuis le plateau des Capucins



Bâtiment de la faculté de sciences



Un périmètre calé sur les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères

Le périmètre forme une excroissance vers le nord afin d'intégrer le fond du vallon du moulin à poudre, occupé par le jardin Marie Rosenbaum. Bien qu'assez confidentiel du fait de sa position à l'arrière de la clinique Pasteur, cet espace permet de relier Kérinou au plateau situé au nord du vallon du moulin à poudre. Le jardin possède une couverture végétale dense assez remarquable.



Intégration du vallon du moulin à poudre et des abords de la place Albert 1^{er}

La diversité végétale présente au sein de ce jardin et une gestion écologique induisant un végétal plus développé crée une ambiance tout à fait atypique au centre-ville de Brest.

C'est un élément de liaison dans la trame verte et les continuités paysagères du nord du centre-ville. En outre, depuis les hauteurs du jardin, quelques vues lointaines sont permises, notamment vers le pont Robert Schuman qui enjambe le vallon et fait office d'entrée vers le centre-ville.

Son intégration dans le périmètre de l'AVAP permet de renforcer la prise en compte de la dimension paysagère et des enjeux environnementaux, notamment afin de connecter l'armature verte urbaine avec la trame verte et bleue de la métropole.

Les abords de la place Albert 1^{er} sont également inclus dans le périmètre pour leur rôle urbain : ils participent à structurer cette place d'entrée de ville. Du point de vue architectural, le bâtiment situé entre les rues Auguste Kerven et Paul Doumer est un bâtiment d'intérêt architectural (ancienne station-service) caractéristique de la période Reconstruction.

Dans la continuité, le périmètre ne suit pas les grands axes (boulevard Montaigne, rue Albert Louppe), car la densité patrimoniale de ces franges est trop faible ou trop hétérogène pour justifier son inscription dans l'AVAP. Le périmètre suit donc une logique de densité patrimoniale et de cohérence des tissus urbains.

C'est pourquoi les quartiers de lotissement de Kérigonan (autour des places des FTPF et Nicolas Appert), de Saint-Martin et de Kerfautras ont ainsi été privilégiés. Le cimetière de Kerfautras est également intégré dans l'AVAP pour son intérêt historique et ses qualités paysagères.

3.4. Au nord-est

Intégration des îlots de part et d'autre de la rue Jean Jaurès et de la place de Strasbourg

La première épaisseur d'îlots de la rue Jean Jaurès prolonge l'axe historique et permet de faire la jonction jusqu'à la place de Strasbourg. Quelques édifices d'inspiration classique ou de l'époque Reconstruction coexistent.

Quant à la place de Strasbourg, il s'agit d'une des principales entrées du centre-ville qui possède plusieurs ensembles patrimoniaux de la Reconstruction qu'il importe de valoriser.



Délimitation du haut de la rue Jean Jaurès et des abords de la place de Strasbourg

3.5. A l'est

Intégration des quartiers Kerfautras/Pilier Rouge et Keruscun et du vallon du Forestou

La limite suit d'abord celles du quartier Kerfautras-Pilier Rouge et intègre les abords de la place Keruscun pour la cohérence du tissu urbain et l'intérêt architectural des alignements bâtis.

Le périmètre intègre ensuite l'unité spatiale du vallon du Forestou et ses constructions étagées sur les coteaux de part et d'autre, avant de buter sur la ponctuation verticale du château de Kerstears.



Vue aérienne de la limite est intégrant les quartiers du Pilier Rouge et de Keruscun ainsi que le vallon du Forestou

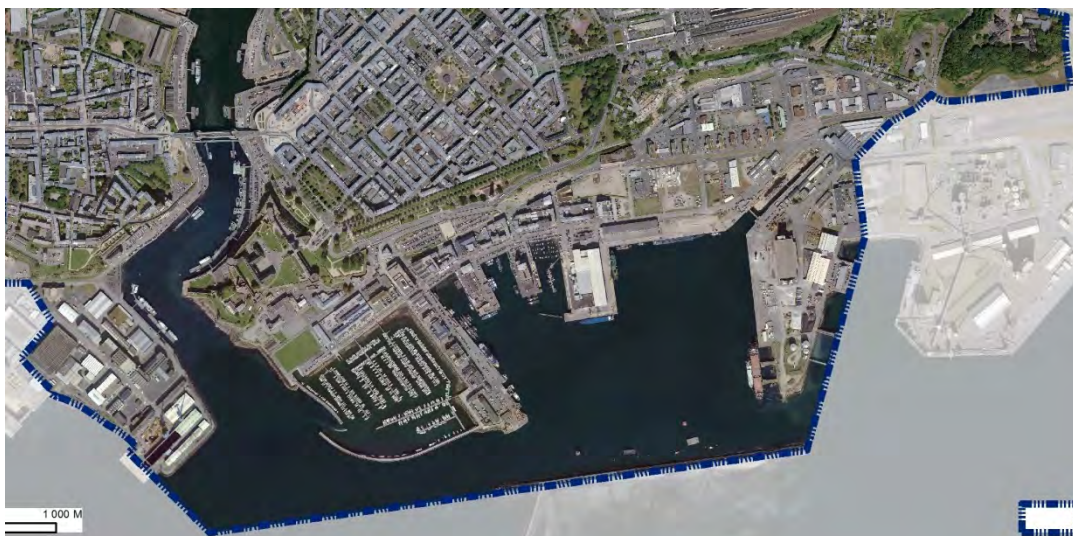
3.6. Au sud

Le périmètre intègre le port de commerce, le port du château, et le port militaire en rade

L'ensemble des installations du port de commerce aménagé en rade, à l'emplacement de la grève de Porstrein, sont intégrées au sein de l'AVAP (depuis le quai Malbert jusqu'au môle de l'est).

Le port de plaisance, au pied du château, est aussi pris en compte de même que le port militaire en rade. Ces installations font face au château et cadrent l'embouchure de la Penfeld.

Le périmètre se cale, depuis le môle de l'est, sur la digue qui protège les différents bassins (1 à 5) et quais du port de commerce, se poursuit pour intégrer l'embouchure de la Penfeld et remonte pour intégrer le remblai du port militaire en rade, qui prolonge les batteries du cavalier et du fer à cheval datant du 18^{ème} siècle.



Vue aérienne de la limite sud calée sur la digue et intégrant les terre-pleins des ports en rade

En résumé, le périmètre de l'AVAP de Brest répond à une logique urbaine, architecturale et paysagère motivée par la densité patrimoniale : différents types architecturaux relatifs à l'architecture civile néo-classique du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle d'une part, des courants emprunts de modernité de la première moitié du 20^{ème} siècle, et enfin par la production de la période de la Reconstruction.

Cette logique est confortée par les perspectives et points de vue, la composition d'espaces publics, certains bâtiments ou ouvrages repères, la dimension paysagère (topographie, présence végétale) et les enjeux environnementaux (connexion entre armature verte urbaine et trame verte et bleue), les traces des fortifications et de leurs glacis.

Ce champ géographique est découpé en quartiers fondés sur la présence de lieux de mémoire, et sur une cohésion liée au sentiment d'appartenance. Si ce découpage ne se traduit pas systématiquement par des règles spécifiques par quartier, il ne constitue pas moins un contexte dans lequel le patrimoine trouve sa profondeur historique et sociale.

4.

JUSTIFICATION DES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES DE L'AVAP

4.1. Organisation et objectifs du règlement

4.2. Dispositions liées aux paysages et aux espaces urbains

4.3. Dispositions liées à l'architecture et l'archéologie

4.4. Dispositions liées aux sites mutables

Le patrimoine participe au cadre de vie quotidien de tous. Il concerne aussi bien l'architecture (les bâtiments avec leur volume, leur façade, leurs détails) que les espaces urbains (rues, places, jardins) et les éléments paysagers de la ville : topographie, vues, trame verte et bleue...

Ce patrimoine est vivant ; le protéger, c'est lui donner du sens, une valeur dans notre organisation sociale actuelle. Ainsi, à la notion de « protection du patrimoine » il est préférable de parler de « gestion du patrimoine », qui comprend plusieurs étapes :

- la connaissance de la valeur ou de l'intérêt de certains éléments, le critère étant la rareté et surtout les qualités (esthétiques, spatiales, d'usage) de réalisations propres aux productions d'époques passées. C'est le rôle du diagnostic de l'AVAP,
- le choix de conserver, réutiliser ou démolir, compte tenu du fonctionnement actuel de la cité, suivant le principe que tout élément conservé ou réutilisé joue un rôle actif grâce à sa mise en valeur,
- l'utilisation de techniques adaptées aux types d'ouvrage concernés pour les faire évoluer et répondre au mieux aux besoins d'aujourd'hui.

Il s'agit de montrer à tout propriétaire de ce patrimoine, qu'il est l'acteur et le producteur du patrimoine de demain, et de lui proposer des « règles de bonne conduite » vis-à-vis de l'héritage de la ville d'aujourd'hui en tant qu'élément essentiel de l'identité collective. L'enjeu du règlement de l'AVAP est d'encadrer les projets afin de permettre la conservation de ce patrimoine et la valorisation de la ville dans une dynamique de projet.

4.1. Organisation et objectifs du règlement

Le règlement de l'AVAP est organisé suivant trois grandes thématiques : le paysage et les espaces urbains, l'architecture et les vestiges archéologiques, et enfin les sites mutables.

Il est complété par un règlement graphique, appelé plan des protections, identifiant les différents éléments patrimoniaux, à savoir :

- en matière de paysage et de composition urbaine : vues remarquables, points forts de composition urbaine, ensembles architecturaux ou urbains de qualité, alignements urbains majeurs, murs de clôture ou grilles, passages avec emmarchement, rampes, patrimoine arboré (linéaire ou surfacique), sites stratégiques, espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial,
- en matière de patrimoine archéologique ou architectural : monuments historiques, vestiges défensifs et ouvrages d'art, constructions présentant un intérêt architectural,
- les sites mutables présentant un enjeu de renouvellement urbain.

S'inscrivant dans la continuité du règlement de la ZPPAUP, le règlement de l'AVAP a plusieurs objectifs :

- amender le règlement d'origine de la ZPPAUP dans un but de clarification et de cohérence avec le règlement du PLU,
- rendre les prescriptions architecturales plus lisibles,
- préciser les possibilités de densification et les règles de mutabilité du bâti,
- renforcer la prise en compte de la dimension urbaine et paysagère (typologie des espaces urbains et paysagers, notion d'armature verte urbaine),
- intégrer de nouvelles dispositions visant une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable (exploitation des énergies renouvelables, travaux favorisant les économies d'énergie, prise en compte d'objectifs environnementaux).

Le règlement précise à tout porteur de projet les règles de mise en valeur des propriétés bâties ayant un intérêt patrimonial, dans le respect des principes fondamentaux suivants :

- tenir compte de l'histoire et de l'architecture du lieu d'intervention,
- entretenir, restaurer ou faire évoluer le patrimoine avec un souci d'authenticité historique,
- intégrer des règles de « bon voisinage » entre les constructions, garantes d'une insertion urbaine harmonieuse,
- permettre l'émergence d'une architecture contemporaine de qualité, respectueuse des spécificités locales et en harmonie avec l'environnement existant.

4.2. Dispositions liées aux paysages et aux espaces urbains

4.2.1. Vues remarquables

Les spécificités morphologiques du site d'implantation de Brest sont à l'origine des nombreuses vues et perspectives qui constituent une des particularités de la ville. Ces vues sont de 3 types :

- les vues panoramiques lointaines plus ou moins ouvertes sur le grand paysage : panoramas depuis/vers la rade et les entrées maritimes, panoramas depuis le tour de ville et panoramas de part et d'autre de la Penfeld (co-visibilités entre rive gauche et rive droite). Les panoramas sur le grand paysage sont ceux perçus notamment depuis les belvédères suivants : boulevard Jean Moulin, boulevard des français libres, cours Dajot, boulevard Gambetta, places Henri Ansquer et Jeanette Bouillioli, rue Poullic al Lor, sente du Merle Blanc, téléphérique,
- les perspectives sur les points émergeants et la mise en scène des monuments : château, tour Tanguy, Monument Américain, pont de Recouvrance, ateliers des Capucins, hôtel de ville, église Saint-Louis, église Saint-Martin, gare, manoir de Kersteers et au lointain le phare du Portzic,
- les vues cadrées correspondant aux échappées visuelles depuis l'intérieur du tissu urbain vers le grand paysage ou un point focal.

Enjeux de protection et de valorisation

Il est important de veiller à la préservation de ces vues majeures qui soulignent et affirment la relation de la ville avec son site naturel et les extensions urbaines. Ce souci de préservation permet également d'assurer la lisibilité du grand paysage et la mise en scène des monuments identitaires de la ville.

Prescriptions

Afin de préserver ces vues remarquables, le règlement prévoit que tout projet de construction ou d'aménagement ne doit pas porter atteinte à la qualité et l'intégrité de ces vues. Ainsi, la prise en compte de cette problématique fera l'objet d'une attention particulière lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

4.2.2. Points forts de composition urbaine

Les points forts de composition urbaine sont des éléments bâtis qui jouent un rôle essentiel dans la composition urbaine du centre-ville, en raison de leur expression architecturale ou encore en raison de leur situation ou de leur rôle urbain : signal, point focal, marquage d'angle de rues... Dans ce cas, ces édifices ne sont pas nécessairement protégés en typologie.

Enjeux de protection et de valorisation

En tant qu'éléments caractéristiques du paysage urbain brestois, il importe de préserver les compositions urbaines issues des plans d'urbanisation successifs de la ville et de respecter les règles urbaines qui ont prévalu lors de la constitution du tissu bâti (alignement, volumétrie, affirmation de l'angle, déclinaison d'une symétrie...), notamment dans le centre reconstruit. De même, l'intégration des constructions nouvelles dans ce tissu existant composé, encore d'une grande cohérence aujourd'hui, constitue un enjeu majeur pour l'identité brestoise.

Prescriptions

En cas de travaux sur un point fort de composition urbaine ou en cas de démolition/reconstruction, le règlement précise que le projet doit respecter les règles urbaines qui ont prévalu lors de la constitution du tissu bâti (alignement, volumétrie, affirmation de l'angle, déclinaison d'une symétrie,...). De même, lorsque des travaux concernent deux points forts de composition urbaine qui se répondent, le projet envisagé doit rechercher une harmonie architecturale avec le bâtiment homologue.

4.2.3. Ensembles architecturaux ou urbains de qualité

Les ensembles architecturaux ou urbains de qualité sont des ensembles cohérents présentant un linéaire de façades homogènes (typologie identique ou proche). Ces ensembles se caractérisent d'abord par des volumes et des gabarits réguliers assez compacts, mais aussi par des rythmes et des ambiances générées par les travées de baies, la division ternaire verticale, les corniches filantes... Les constructions situées dans ces ensembles ne sont pas nécessairement protégées en typologie.

Enjeux de protection et de valorisation

Au-delà de l'intérêt spécifique de chaque immeuble, ce sont l'unité et l'harmonie de la composition de la séquence urbaine qui méritent d'être préservées. De même, il est important d'assurer l'intégration des constructions nouvelles dans le linéaire identifié afin de maintenir la cohérence de ces ensembles.

Prescriptions

Le règlement rappelle que les travaux de modification d'un immeuble ne doivent pas nuire à la cohérence architecturale de la séquence architecturale ou urbaine identifiée. De même, en cas de démolition/reconstruction dans le linéaire identifié, il est précisé qu'une intégration architecturale harmonieuse dans la séquence (proportion entre le socle du rez-de-chaussée et les étages et le rythme global de percements, débord de corniche...) est à rechercher. Le permis de démolir pouvant même être refusé si la démolition ne permet pas de présenter un traitement architectural de meilleure qualité, et plus cohérent que le traitement actuel.

4.2.4. Alignements urbains majeurs du port de commerce

L'emprise actuelle des ports de commerce et industriels témoigne de l'évolution urbaine et industrielle de la ville à partir de la fin du 18^{ème} siècle. Malgré les destructions de la Seconde Guerre mondiale, le site a conservé, entre autres, les permanences du plan d'aménagement de 1850 au niveau des îlots du quai de la Douane et des espaces libres au pied du cours Dajot, ainsi qu'au niveau des alignements bâtis de la rue et du quai du commandant Malbert.

Enjeux de protection et de valorisation

Il s'agit de préserver les alignements bâtis majeurs issus des plans de composition du port de commerce et qui contribuent à la qualité urbaine du secteur d'une part en laissant libre l'espace au pied des remparts et d'autre part en affirmant la composition en îlots du quai Malbert.

Prescriptions

Le règlement prévoit le maintien de ces alignements afin de garder lisible le plan de composition d'origine et la qualité d'espace qui en découle.

4.2.5. Patrimoine arboré, linéaire ou surfacique

Certains boisements ou simples arbres isolés « marquent » le paysage urbain du centre. Il s'agit de boisements d'intérêt organisés soit en boisements linéaires (alignements d'arbre, en général en bordure de voie), soit en boisements surfaciques (arbres isolés ou en groupement). Ils présentent un intérêt patrimonial soit pour des raisons historiques (plans de composition, persistance du paysage traditionnel...), esthétiques (valorisation de l'architecture, cadrage des vues, échelle du paysage...), d'ambiance (espaces de respiration dans le tissu urbain) ou pour leur rôle dans l'armature verte urbaine (connexion avec la trame verte et bleue métropolitaine).

Enjeux de protection et de valorisation

La préservation de ces éléments végétaux remarquables est à assurer afin de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants. D'autre part, il s'agit d'affirmer l'intérêt environnemental des continuités paysagères, comme support de l'armature verte urbaine connectée avec la trame verte et bleue de la métropole.

Prescriptions

Afin de répondre à ces enjeux, le règlement souligne que le patrimoine arboré identifié doit être préservé, et à ce titre maintenu et entretenu. Un abattage est possible s'il s'agit de remplacer un sujet malade ou vieillissant. Pour toute autre modification, il est nécessaire de mettre en œuvre d'un projet d'ensemble. Ce projet doit s'appuyer sur une analyse pertinente et objective du cadre architectural, urbain et/ou paysager (échelle, vues, ambiance végétale...) et à minima conserver ou restituer l'ambiance végétale pré-existante.

4.2.6. Sites stratégiques du port de commerce

Il s'agit de deux sites identifiés sur le port de commerce du fait de leur intérêt particulier dans le schéma global d'organisation du port urbain et plus largement à l'échelle de la ville.

Ces deux secteurs stratégiques sont : l'emprise du bâtiment et les parvis de la salle « La Carène », comme entrée du port urbain, et l'îlot des « Phares et balises » et les espaces de quais contigus situés à l'extrémité de l'éperon formé par le quai du commandant Malbert.

Enjeux de protection et de valorisation

Le premier secteur concerne la Carène et son environnement immédiat. Situé à l'intersection des rues de l'Elorn et de Jean-Marie Le Bris. Ce secteur joue le rôle d'articulation entre le port urbain situé en pied de rempart et le nouveau quartier situé en pied de falaise. Bâtiment de la Carène introduit le parcours d'entrée de ville au pied du cours Dajot. Cet espace marque un seuil qui pourrait être l'entrée du centre-ville à minima celle du port urbain depuis l'est.

Situé à l'extrémité du quai Malbert, le deuxième secteur stratégique bénéficie d'une situation en proue sur la rade et produit ainsi le sentiment d'évasion vers le large. Il serait le lieu où porter l'ambition d'une ville orientée vers la mer. A l'inverse son positionnement en extrémité permet également un recul privilégié sur la ville, son château et ses fortifications.

Prescriptions

Leur position dans le site et la portée métropolitaine de leur fonction nécessite une attention particulière en termes d'architecture, d'espace public, de matériau, d'échelle.

4.2.7. Espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial

Il s'agit des espaces urbains en creux, majeurs dans le cadre de la composition du centre-ville. Libres de constructions ou faiblement construits, ces espaces possèdent un intérêt patrimonial car ils sont porteurs de l'esprit de la ville dans sa dimension sociale, historique, ou paysagère (rapport au site, lisibilité du paysage urbain), et maintiennent un dialogue constant et privilégié avec le patrimoine bâti. Ils se répartissent en cinq catégories : les glacis, les espaces portuaires, les cimetières, les espaces à dominante minérale et les espaces à dominante végétale. Ces espaces font l'objet de fiches descriptives annexées au rapport de présentation (annexe 3).

Enjeux de protection et de valorisation

Il s'agit de conserver le caractère de creux urbain, d'espace de respiration dans la logique de la composition urbaine à l'échelle du centre-ville ou du quartier. Leur mise en valeur doit être sous tendue par des aménagements respectueux de leurs caractéristiques patrimoniale et identitaire. De plus, les aménagements, qu'ils soient à dominante minérale ou végétale, doivent prendre en compte les préoccupations liées au développement durable en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

Prescriptions

Le règlement rappelle que lors de travaux d'aménagement ou de restructuration, le projet ne doit pas porter atteinte à la qualité et à l'intégrité de l'espace remarquable concerné. Il précise que l'esprit des plans de composition qui ont présidé à l'organisation de la ville est à respecter et que les qualités patrimoniales de chaque espace méritent d'être valorisées dans le cadre d'un projet global. Celui-ci doit s'appuyer sur une analyse pertinente et objective du cadre architectural,

urbain et/ou paysager (échelle, vues, ambiance, bâti...) du site. Dans ce cadre, des dispositions particulières sont intégrées au règlement pour répondre aux spécificités des cinq catégories d'espaces identifiées.

Des dispositions réglementaires complémentaires visent à promouvoir une gestion responsable des espaces dans le respect des préoccupations de développement durable : favoriser l'emploi de matériaux durables et perméables afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales, choix d'un mobilier d'éclairage économe en énergie et d'un éclairage orienté vers le sol pour limiter les nuisances pour les oiseaux nocturnes et les chiroptères, implanter le mobilier urbain et les dispositifs de production d'énergie en tenant compte du contexte paysager (préserver les vues, les cheminements doux...).

Le règlement se complète également de dispositions spécifiques adaptées aux problématiques des différentes typologies d'espace.

4.2.8. Cœurs d'îlots

Le centre-ville de Brest est majoritairement constitué d'un tissu organisé sous forme d'îlots, de typologies différentes selon les secteurs de la ville.

- la ville reconstruite (secteur 1) est composée d'îlots fermés (et un peu plus rarement d'îlots ouverts) homogènes de la Reconstruction,
- la ville composite (secteur 2) est constituée globalement d'îlots fermés hétérogènes. Cependant, les spécificités de chaque quartier laissent apparaître des différences (d'où le terme de ville composite). Ainsi, des quartiers comme Saint-Martin et Kerligonan affichent des îlots fermés homogènes, respectivement néoclassiques et éclectiques. Le quartier du Forestou, du fait d'une topographie accidentée offre des îlots fermés de forme hétérogène mais très perméables, mêlant habitat individuel et immeubles. A Recouvrance on retrouve les deux typologies d'îlots fermés hétérogènes et homogènes, d'inspiration classique et de la Reconstruction. Les abords de la place de Strasbourg sont structurés par des îlots ouverts homogènes de la Reconstruction tandis que les quartiers de Clémenceau-Foch et du Bouguen présentent des compositions d'îlots ouverts hétérogènes,
- la ville portuaire est constituée d'îlots fermés au bâti hétérogène pour les îlots accompagnant les remparts et la falaise, soit pour le bâti constitutif des éperons et du port historique en Penfeld, de bâtiments îlots du fait des emprises importantes de certaines constructions liées aux activités portuaires. Le vélum urbain est relativement hétérogène.

Ainsi, selon le quartier concerné, ces îlots présentent des caractéristiques spécifiques : souvent fermés, plus rarement ouverts, hétérogènes ou homogènes en fonction de l'héritage architectural. D'une manière générale, les cœurs d'îlots sont peu valorisés et peu qualitatifs. Les façades arrière sont architecturalement assez pauvres, espaces communs imperméabilisés, occupés par des garages et des constructions annexes sans qualité. Leur évolution est à envisager de façon plus ou moins libre selon les critères de composition : ouverture/fermeture et homogénéité/hétérogénéité.

Enjeux de protection et de valorisation

L'enjeu principal pour l'AVAP est d'améliorer l'aspect paysager et architectural de ces espaces, car ils participent à la qualité résidentielle des logements donnant en cœurs d'îlot. Cette mise en valeur doit être menée en cohérence avec la typologie des îlots des différents quartiers.

Prescriptions :

Les dispositions du règlement visent à la reconquête qualitative des cœurs d'îlots en favorisant leur végétalisation (espaces libres plantés, toits terrasse végétalisés...), et en demandant la préservation des éléments patrimoniaux éventuellement existants (pavage, fontaine, banc en pierre...).

La question de la requalification des façades donnant sur les cœurs d'îlots est également prise en compte au travers des règles relatives à l'aspect extérieur des constructions existantes (façades et maçonneries, couleurs, toitures, menuiseries, ferronneries, zinguerie) et des prescriptions en matière d'isolation thermique par l'extérieur.

4.3. Dispositions liées à l'architecture et l'archéologie

Le diagnostic de l'AVAP a mis en évidence les spécificités brestoises en matière de patrimoine urbain et architectural et les enjeux patrimoniaux qui en découlent. Les prescriptions réglementaires ont pour but de répondre à ces enjeux.

4.3.1. Constructions existantes et extensions

- monuments historiques : il s'agit de bâtiments faisant l'objet d'une protection au titre des monuments historiques, selon les dispositions de la loi du 31 décembre 1913. Dans ce cadre, ils demeurent soumis à leur propre législation et ne sont pas concernés par les dispositions de l'AVAP. Ces édifices sont au nombre de cinq : l'enceinte fortifiée du château, la villa Mathon, l'hôpital Augustin Morvan (en partie), le bâtiment aux Lions, le Monument Américain.
Ces édifices étant soumis à des dispositions particulières en cas de demande de travaux, et les projets éventuels menés sous le contrôle de l'architecte des bâtiments de France et de la direction régionale du patrimoine. Le règlement ne prévoit pas de règles spécifiques concernant ces cinq édifices.
- constructions remarquables (CR) et constructions d'intérêt architectural (CIA) : les édifices d'intérêt patrimonial sont repérés sur le document graphique de l'AVAP suivant deux critères :

1) Leur degré de qualité :

- constructions remarquables (CR) : il s'agit des constructions les plus intéressantes du patrimoine architectural de Brest, dont la qualité et la singularité méritent d'être soulignées. Ces bâtiments sont en général très bien préservés et ont gardé leur authenticité. A ce titre, ils constituent des marqueurs identitaires du patrimoine brestois,
- constructions d'intérêt architectural (CIA) : ces constructions illustrent, par leur variété, l'intérêt du patrimoine architectural brestois. Elles présentent une valeur architecturale et un niveau de préservation qu'il s'agit de maintenir, voire de conforter. Ces édifices, à condition de posséder un certain nombre d'attributs ou caractéristiques, appartiennent à un modèle architectural possédant un mode constructif, une composition architecturale et une modénature identique ou analogue.
- constructions non repérées (CNR) : bien que pouvant appartenir à une des typologies architecturales identifiées, ces constructions ne présentent pas un intérêt architectural justifiant leur identification. Cependant, en tant qu'éléments constitutifs du tissu urbain du centre-ville et bien intégrés dans le plan d'ensemble de la Reconstruction, ils jouent, par leur positionnement, implantation ou volume, un rôle d'accompagnement du patrimoine architectural et urbain de Brest.

2) Leur typologie architecturale :

Pour faciliter la compréhension du patrimoine, les types architecturaux sont regroupés en six grandes familles :

- les édifices antérieurs à 1860 : regroupe les immeubles d'habitation remontant au 18^{ème} siècle et les édifices liés au développement de l'arsenal. Ils relèvent tous de l'art de bâtir et de la décoration classique,
- les édifices d'inspiration classique simple (immeuble et habitat individuel) : il s'agit d'immeubles de facture néoclassique, d'une grande rigueur de composition, caractérisée par la régularité des percements,
- les édifices d'inspiration classique à ornementation (immeuble et habitat individuel) : il s'agit d'immeubles de facture néoclassique reprenant les codes de la typologie précédente tout en y apportant une ornementation plus riche,
- les édifices atypiques : cette typologie concerne les immeubles à ossature bois et bardage zinc, qui devaient facilement être démontables du fait de leur localisation aux abords d'une zone militaire,
- les édifices empreints de modernité (immeuble et habitat individuel) : cette typologie regroupe des édifices appartenant à divers courants architecturaux qui se sont exprimés à Brest au tournant du 19^{ème} siècle et jusqu'aux années 30. On citera l'éclectisme avec ses emprunts au régionalisme, à l'Art Déco et plus rarement à l'Art Nouveau. Ces architectures sont remarquables par la richesse de la modénature et du décor (ex. : fenestragés de l'Art Nouveau) ou par une volumétrie singulière (ex. : balcons filants ou bow-windows de l'Art Déco). Ces différents types ont été regroupés en une seule catégorie dans la légende,
- les édifices de la Reconstruction (immeuble et habitat individuel) : la Reconstruction brestoise est considérée comme une reconstruction raisonnable, à mi-chemin entre Saint-Malo et Le Havre. Elle se caractérise par la mise en place d'une grammaire néoclassique (composition, ordonnance, gabarits,

détails) à partir de laquelle l'expression de courants plus modernistes reste possible. Il en a résulté une grande diversité dans la réalisation, puisqu'il n'existe pas deux bâtiments tout à fait identiques.

Au-delà de la variété des types, il existe un certain nombre de caractéristiques formelles qui « signent » l'architecture brestoise et qui donnent une ambiance spécifique au paysage urbain du centre-ville :

- l'échelle générale des rues et des quartiers donnée par les gabarits les plus fréquents : R+2 à R+4 pour la ville composite, R+3 à R+5 pour la ville reconstruite.
- la grande rigueur de la composition par le rythme régulier des travées de fenêtres, le marquage de la division ternaire verticale par des linteaux, bandeaux, corniches filantes, et les chaînages en pierre de taille,
- les détails qui font l'architecture brestoise et auxquels la logique de préservation et de valorisation de l'AVAP doit être particulièrement attentive :
 - les couvertures zinc : elles doivent demeurer l'élément dominant qui constitue la « cinquième façade » des immeubles. Au-delà du rôle d'étanchéité, il faut prendre soin de maintenir tous les détails de construction liés à ce matériau (joints, solin, appui de fenêtre, ...) selon les règles de l'art,
 - les corniches : quel que soit le type, les corniches sont fortement marquées à Brest : corniche bois ou granit de l'architecture traditionnelle, corniche plus ou moins moulurée par coffrage de la Reconstruction. Il importe d'insister sur l'intérêt de conforter ces éléments qui gèrent souvent la ligne de ciel pour l'utilisation de l'espace public,
 - les fenêtres et les volets persiennés : l'animation des façades des immeubles antérieurs à la Reconstruction repose sur le subtil équilibre entre la composition architecturale souvent rigoureuse (régularité des percements et des trumeaux) et l'animation provoquée par les menuiseries des fenêtres et des volets,
 - les ferronneries : elles contribuent, comme les menuiseries décrites ci-dessus, à l'animation des façades et à la qualité architecturale,
 - les maçonneries et enduits : l'intérêt des ambiances urbaines du centre-ville tient pour partie aux appareillages et moulurations de pierre (granit, pierre de Daoulas, Kersantite) qui accompagnent les ouvertures, chaînages et bandeaux des architectures antérieures à l'Art Déco. Ces enduits sont souvent à base de mortier de chaux ou de mortier bâtard. Ils étaient traditionnellement recouverts d'un badigeon blanc à la chaux. Avec l'Art Déco est apparu l'enduit tyrolien, le plus souvent laissé à l'état brut. La Reconstruction présentait à l'origine des enduits ciments talochés, de la couleur du liant.

Enjeux de protection et de valorisation

Il s'agit de mettre en valeur l'architecture brestoise, c'est à dire celle de la période Reconstruction et le tissu urbain néoclassique composant les quartiers de faubourg du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle. Cette mise en valeur passe par la préservation et la restauration du patrimoine bâti dans le respect des typologies architecturales, tout en lui permettant de s'adapter aux besoins actuels, en termes d'amélioration de la performance énergétique, d'accessibilité d'une part, et d'autre part par la conservation, et la restauration si besoin, des détails d'architecture intéressants par leur dessin ou leurs matériaux.

D'autre part, l'étude des formes urbaines menée pour le diagnostic a montré l'intérêt de préserver la composition et la forme urbaine, héritage singulier de l'histoire de la ville.

Prescriptions

Les prescriptions du règlement de l'AVAP visent à préserver le patrimoine en promouvant des travaux de restauration respectueux de l'architecture du bâti concerné, tout en lui permettant de s'adapter aux besoins actuels, en termes d'amélioration de la performance énergétique, d'accessibilité... Au regard des particularités des constructions brestoises, les projets devront apporter un soin tout particulier à la conservation, ou le cas échéant à la restauration des détails d'architecture intéressants par leur dessin ou leurs matériaux.

En outre, au-delà des contraintes propres à l'édifice, l'impact de toute intervention sur le bâti doit être analysée au regard de son impact sur le contexte environnant.

1) Démolition :

En tant qu'éléments représentatifs du patrimoine de Brest, le règlement précise que les constructions remarquables et les constructions d'intérêt architectural doivent être maintenues et restaurées. Leur démolition n'est donc autorisée qu'à titre exceptionnel, et sous certaines conditions.

En revanche, la démolition des constructions non repérées peut s'envisager dès lors que leur disparition ne porte pas atteinte à la cohérence urbaine du secteur. Cette démolition peut même être souhaitable lorsqu'elle permet la valorisation d'un site, comme par exemple en pied de la falaise morte au port de commerce.

2) Aspect extérieur :

Un des objectifs principal du règlement de l'AVAP est d'encadrer les travaux de rénovation du bâti remarquable ou d'intérêt architectural de façon à maintenir ou rétablir les dispositions originelles afin de ne pas dénaturer la qualité architecturale de ces édifices.

Le règlement distingue les prescriptions architecturales par type de travaux : réfection des façades et maçonneries, traitement couleur, réfection des toitures, menuiseries, ferronneries, ou encore zinguerie, et en fonction de la typologie de l'immeuble ou sa situation urbaine. C'est le cas par exemple sur la thématique de la couleur où des règles spécifiques concernent le périmètre de la ville reconstruite et les immeubles appartenant à la typologie Reconstruction tandis que des règles un peu différentes sont proposées pour les autres secteurs et typologies. Dans tous les cas, la volonté est de proposer une règle simple, capable de s'adapter de façon fine au contexte patrimonial de la ville.

Pour les constructions non repérées, il n'est pas précisé de dispositions particulières en matière de travaux de rénovation. Au contraire, les travaux éventuels peuvent être l'occasion d'apporter à ces édifices une certaine qualité architecturale et d'en améliorer l'insertion urbaine.

3) Règles relatives à la mutabilité des constructions :

A partir de l'analyse des formes urbaines réalisée à l'occasion du diagnostic, les prescriptions réglementaires se répartissent en deux volets :

- les règles relatives aux extensions sur rue et sur cour :

Le règlement de l'AVAP interdit l'extension sur rue des constructions remarquables ceci afin de maintenir l'unité et la lisibilité de la façade principale dans sa globalité. Pour les autres constructions (CIA et CNR) l'extension sur rue est possible sous condition.

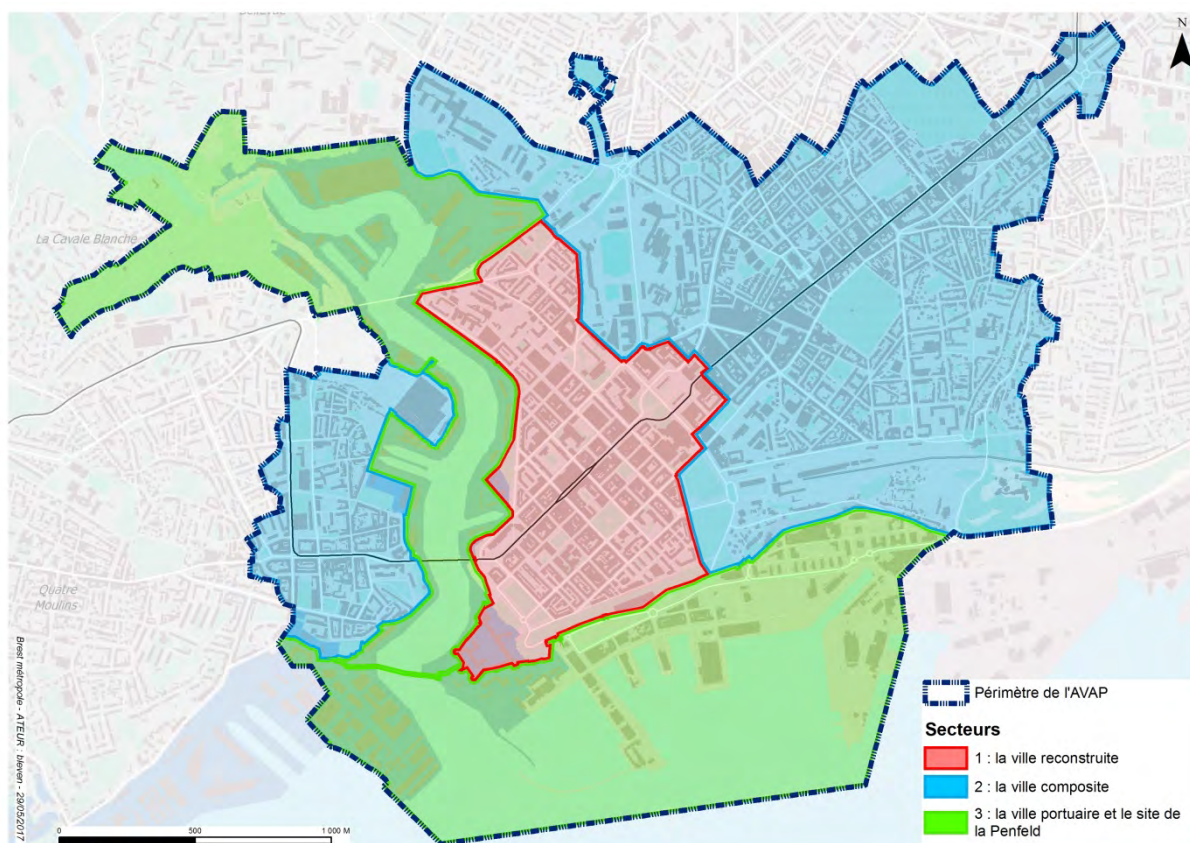
Côté cour, ou façade arrière, les dispositions réglementaires sont plus souples : les extensions sont possibles lorsque la façade ne présente pas d'intérêt et si le projet ne porte pas atteinte à la cohérence architecturale du cœur d'îlot.

- les règles relatives aux extensions de type surélévation ou modification de toit :

Ici encore, les prescriptions sont proportionnées à l'intérêt architectural de l'immeuble. Ainsi, la surélévation ou modification de toit des constructions remarquables est interdite. Il s'agit ici de maintenir leur intégrité et préserver ces édifices emblématiques, les plus représentatifs de l'histoire architecturale de la ville et généralement les mieux préservés.

Pour les autres constructions (CIA et CNR), la possibilité de surélévation ou modification de toit est déterminée par la situation urbaine de l'immeuble et la typologie de l'îlot auquel il se rattache. En effet, les prescriptions de l'AVAP visent à maintenir la lecture des tissus urbains suivant 4 secteurs géographiques (cf. carte ci-après), délimités au regard des particularités des tissus et formes urbaines et de leur cohérence plus ou moins affirmée. C'est pourquoi les règles de mutabilité s'adaptent au cas par cas à la situation urbaine de l'immeuble : trame urbaine, gabarit et velum urbain environnant, typologie d'îlots, topographie... qui caractérisent les quartiers de Brest.

- cas d'un immeuble appartenant à un ensemble architectural et urbain de qualité, ou identifié comme point fort de composition urbaine : la règle de mutabilité vise dans le premier cas à maintenir ou améliorer la cohérence volumétrique et architecturale de la séquence identifiée ou à ne pas dénaturer la perspective ou la composition urbaine identifiée dans l'autre cas,
- cas d'un immeuble situé dans le périmètre de la ville reconstruite (secteur 1) : la règle de mutabilité vise à maintenir ou à renforcer la cohérence du velum urbain dans le respect de l'esprit du plan Mathon,
- cas d'un immeuble situé dans le périmètre de la ville composite (secteur 2) : la règle de mutabilité vise ici à préserver soit l'homogénéité, soit l'hétérogénéité des volumes existants observée à l'échelle d'un îlot.
- cas d'un immeuble situé dans le périmètre de la ville portuaire (secteur 3, y compris les sites stratégiques) : ici la règle de mutabilité vise à préserver à la fois la lecture des fronts rocheux de la falaise et des remparts; et d'autre part à maintenir lisible le grand paysage de la rade.



4.3.2. Constructions nouvelles

Les constructions nouvelles concernent l'édification d'un ou plusieurs bâtiments nouveaux sur une parcelle, ou une partie de parcelle, non bâtie ou dans le cas d'un projet de démolition/reconstruction. Dans le cas des extensions de bâtiments existants, les règles à respecter sont celles relatives aux constructions existantes, complétées de celles relatives à l'aspect extérieur des constructions nouvelles.

Enjeux de protection et de valorisation

Il s'agit d'assurer une bonne insertion des constructions nouvelles dans le tissu environnant par la prise en compte du contexte urbain ou paysager.

Prescriptions

Pour répondre à cet enjeu, les prescriptions de l'AVAP rappellent la nécessité de respecter les spécificités du contexte urbain : site stratégique des « Phares et balises », trame urbaine, implantation des constructions, rythme parcellaire, topographie, orientation et gabarit du bâti. Ainsi les prescriptions concernant les nouvelles constructions sont essentiellement d'ordre urbain.

Du point de vue de l'aspect architectural, les constructions nouvelles doivent affirmer leur époque tout en intégrant dans la composition des façades, le traitement des toitures, le choix des matériaux ou des teintes, ce souci d'intégration urbaine et de qualité. Il s'agit de promouvoir une architecture contemporaine de qualité, de forte performance environnementale et utilisant des matériaux et procédés durables, capable de constituer le patrimoine architectural de demain.

Ce souci de qualité est étendu aux constructions annexes, locaux techniques, de service et ouvrages d'accessibilité aux étages. En effet, ces édifices ou édicules, souvent présents en cœur d'îlot, ont un impact non négligeable sur l'aspect et l'ambiance de ces cœurs d'îlots et participent de ce fait à la qualité résidentielle des logements. Leur aspect est

également important du fait des nombreuses vues en plongée (depuis le téléphérique et le cours Dajot). C'est pourquoi ils doivent s'harmoniser avec le bâtiment principal ou dialoguer avec celui-ci.

4.3.3. Constructions, ouvrages, installations et travaux visant l'exploitation des énergies renouvelables

Ce chapitre concerne les dispositifs techniques, existants ou à venir, permettant de produire une énergie renouvelable (énergie éolienne, énergie solaire, géothermie). Il régit également l'installation des dispositifs de régulation de chaleur, de climatisation ou de ventilation, dès lors qu'ils sont visibles depuis l'extérieur.

Enjeux de protection et de valorisation

Il s'agit d'adapter le patrimoine architectural face à la nécessité de développer la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques. La question de l'intégration architecturale, urbaine et paysagère des différents dispositifs techniques est au cœur de cette problématique.

Prescriptions

Les règles introduites dans le règlement de l'AVAP ont pour but d'encadrer l'installation des dispositifs de production d'énergie renouvelable (éolienne, panneaux solaires...) à l'échelle paysagère et architecturale afin de s'assurer de leur bonne insertion soit dans l'espace (qu'il soit public ou privé), soit sur les bâtiments eux-mêmes. A ce titre, la toiture doit être considérée comme une cinquième façade.

4.3.4. Constructions, ouvrages, installations et travaux favorisant les économies d'énergie

Ce chapitre concerne les dispositifs d'isolation thermique par l'extérieur (enduits isolants, bardages, vêtues...), existants ou à venir, permettant de réaliser des économies d'énergie.

Enjeux de protection et de valorisation

Il s'agit d'adapter le patrimoine bâti aux besoins actuels, notamment dans l'objectif d'améliorer la performance énergétique du bâti du centre-ville. La réponse à cet enjeu consiste à réglementer les dispositifs liés à l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) qui impacte fortement l'aspect architectural de l'édifice et plus largement le paysage urbain dans lequel il s'inscrit.

Prescriptions

Pour répondre à cet enjeu, les dispositions réglementaires de l'AVAP sont graduées suivant le niveau d'intérêt architectural de l'immeuble, sa typologie et la qualité de ses différentes façades.

Le traitement thermique du bâti ancien passe préalablement par la compréhension et le respect des modes constructifs d'origine : il ne convient pas d'appliquer à du bâti construit en pierre des techniques et solutions d'isolation et de rénovation directement issues des techniques de bâtiment moderne. C'est pourquoi, en premier lieu, il est nécessaire de réaliser un diagnostic permettant de justifier le projet tant du point de vue des choix architecturaux que techniques.

La finition des dispositifs d'isolation à mettre en œuvre doit être cohérente avec la typologie de l'édifice et ne pas dénaturer la qualité des façades. Les éléments d'ornementation, les modénatures... constituent la singularité des édifices et à ce titre méritent d'être conservés. C'est bien la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural de la ville qui doit, en adéquation avec la qualité du bâti concerné, orienter les choix techniques retenus.

4.3.5. Clôtures et portails

Il s'agit des murs de clôture ou grilles qui contribuent à la qualité urbaine du centre-ville. Ils constituent le prolongement des ensembles bâtis et participent à renforcer la cohérence de la scénographie urbaine.

Enjeux de protection et de valorisation

Sur ce point les enjeux sont de deux ordres. Premièrement, préserver les clôtures les plus intéressantes c'est bien sûr préserver un patrimoine car elles font généralement appel à des matériaux ou des techniques en corrélation avec l'architecture de l'édifice auquel elles se rapportent. C'est aussi maintenir des références de qualité pour les nouvelles clôtures. Il faut en effet rappeler leur rôle majeur dans le sens où elles façonnent le paysage urbain, particulièrement dans les quartiers de maisons individuelles, et impactent de façon importante l'ambiance de la rue et du quartier.

Prescriptions

Au regard de l'impact des clôtures dans le paysage urbain, le règlement définit les conditions de leur implantation, hauteur, aspect... pour une insertion cohérente dans le paysage de la rue.

4.3.6. Murs de soutènement, vestiges défensifs et ouvrages d'art

Il s'agit des :

- passages avec emmarchement, rampe : il s'agit d'ouvrages de maçonnerie destinés à relier les niveaux différents de la ville. Ils sont souvent agrémentés de garde-corps en serrurerie,
- vestiges défensifs et ouvrages d'art protégés : il s'agit des ouvrages d'art (enceinte militaire, murs de soutènement, quais, pont...) qui traduisent physiquement l'histoire urbaine de Brest, confrontée à un fort relief et à la présence de la mer.

Enjeux de protection et de valorisation

L'objectif ici est de préserver les soutènements, vestiges défensifs et les ouvrages de génie civil afin de conserver la mémoire de l'histoire de Brest et de son site.

Prescriptions

Les soutènements anciens, généralement réalisés en pierre méritent d'être maintenus et entretenus car ils participent du paysage urbain du fait de la topographie chahutée de la ville.

Enfin, les vestiges défensifs et ouvrages d'art protégés sont les témoins des aléas de l'histoire de la ville et la traduction du rapport qu'entretient la ville avec son site. A ce titre, comme l'indique le règlement, ils méritent d'être préservés et mis en valeur lors d'éventuels travaux d'aménagement ou de restauration.

4.3.7. Commerces et devantures commerciales

Le centre-ville est par nature le lieu du commerce et des échanges. Le centre-ville de Brest constitue un pôle commercial de dimension métropolitaine qui assure à la fois les fonctions de proximité, semi-proximité, structurante ainsi qu'une fonction de pôle commercial d'exception du fait de son attractivité au-delà du territoire métropolitain. Les commerces se regroupent pour l'essentiel de part et d'autre de l'axe historique principal rue de la Porte/ rue de Siam/ rue Jean Jaurès. La densité commerciale y est importante. En occupant les rez-de-chaussée, l'activité commerciale a une incidence sur la qualité du paysage urbain par ses devantures mais aussi par les terrasses fermées et les enseignes.

Enjeux de protection et de valorisation

Il s'agit d'assurer la bonne insertion des devantures commerciales en façades des immeubles, et des terrasses fermées en excroissance des façades.

La question de l'insertion et de l'aspect des enseignes n'est pas traitée dans l'AVAP mais fera l'objet de dispositions spécifiques dans le règlement local de publicité.

Prescriptions

Les dispositions réglementaires visent d'une part à préserver les devantures anciennes particulièrement intéressantes. D'autre part, les prescriptions concernent l'aspect des devantures nouvelles. Elles doivent prendre deux formes différentes en fonction de la typologie de l'immeuble :

- devanture en applique, lorsqu'il ne s'agit pas d'un immeuble de la typologie Reconstruction,
- devanture en feuillure pour les immeubles de la typologie Reconstruction.

La bonne insertion de la devanture et de ses dispositifs complémentaires (bannes, stores et dispositifs de fermeture) dans la façade est garantie, comme le souligne le règlement, par la prise en compte de la composition globale de la façade.

4.3.8. Eléments techniques extérieurs

Sont considérés comme éléments techniques extérieurs : les boîtes aux lettres, digicodes, interphones, citernes et cuves extérieures (non liées aux activités industrielles ou artisanales et aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif), les coffrets et réseaux (tuyaux d'évacuation, chauffage, ventilation, climatisation et machineries d'ascenseur), certaines antennes... Ces installations, souvent rajoutées après coup, peuvent dénaturer la composition d'une façade ou détériorer des éléments de décor.

Enjeux de protection et de valorisation

Il s'agit de permettre au bâti ancien de s'adapter aux besoins actuels tout en assurant une insertion discrète des différents éléments techniques extérieurs afin qu'ils soient le moins intrusifs et perceptibles possibles.

Prescriptions

Les prescriptions du règlement de l'AVAP ont pour but d'assurer l'intégration discrète des différents dispositifs techniques, dans le respect de la composition et des décors de façade.

4.4. Dispositions liées aux sites mutables

Les sites mutables identifiés sur le règlement graphique de l'AVAP sont des sites susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le centre-ville de Brest. Cela répond à l'un des objectifs du PLU de Brest métropole qui fixe la part de production de logements neufs en renouvellement urbain entre 40 et 50% de la production globale, soit la construction d'environ 650 logements par an en tissu urbain constitué à l'échelle de la métropole.

Pour répondre à cet objectif, cinq sites mutables, d'une emprise cumulée d'environ 8 hectares ont été identifiés :

- site n°1 : îlot du patronage laïc de Recouvrance,
- site n°2 : plateau du 2^{ème} dépôt,
- site n°3 : îlot « B » du plateau des Capucins
- site n°4 : îlot Kerfautras,
- site n°5 : îlot Pierre Sémard/Poullic-al-Lor.

Enjeux de protection et de valorisation

Sur ces espaces dont l'évolution à court ou moyen terme peut s'envisager, il s'agit de promouvoir des opérations d'ensemble respectueuses des lieux, notamment des paysages, de la topographie, des vues, de l'histoire du site et du contexte bâti à l'intérieur et/ou aux abords ; l'enjeu étant de permettre une greffe réussie des futurs projets avec le tissu urbain brestois. Un soin particulier mérite d'être notamment porté au traitement des espaces publics et à la forme urbaine proposée.

Prescriptions

Pour répondre à ces enjeux, les dispositions réglementaires de l'AVAP sur les sites mutables identifiés, orientent les projets vers une démarche innovante et exemplaire du point de vue de la qualité environnementale.

Ainsi, tout projet de requalification urbaine est subordonné :

- à la mise en œuvre d'un projet d'ensemble. Celui-ci doit s'appuyer sur une analyse pertinente et objective du cadre architectural, urbain et/ou paysager (échelle, topographie, parcellaire, vues, composition urbaine, ambiance, présence patrimoniale...),
- à la conception d'une trame urbaine cohérente avec le diagnostic, en continuité avec le contexte environnant, et prenant en compte la problématique des déplacements et la qualité des espaces extérieurs,
- à une réflexion sur l'économie d'espace et la densité, tant en termes d'emprise que de hauteur, au service de la qualité résidentielle,
- à la définition d'une architecture contemporaine innovante en matière d'architecture bioclimatique (forme, matériaux employés, performance énergétique).

5.

JUSTIFICATION DE LA COMPATIBILITÉ DE L'AVAP AVEC LE PADD DU PLU

5.1. Faire de la mer l'emblème de la métropole brestoise

**5.2. Renforcer l'attractivité du cœur de la métropole, notamment au
niveau résidentiel et économique**

**5.3. Maîtriser la consommation d'espace et proposer une offre de
logements diversifiée**

5.4. Réduire les consommations d'énergie fossile

Principal document local de planification, le PLU constitue un outil global qui intègre un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Sur le territoire de Brest métropole, le PLU tient également lieu de PLH, PDU et PCET.

L'article L642-2 du code du patrimoine prévoit que les objectifs de l'AVAP sont déterminés en fonction du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme. Ce qui suit démontre la compatibilité des dispositions de l'AVAP avec ce PADD.

Le PADD est l'expression du projet métropolitain. Les orientations générales des politiques d'aménagement, de protection, d'urbanisme et d'équipement qu'il définit découlent des constats et tendances observés dans le cadre du diagnostic du PLU, des enjeux et besoins identifiés par la métropole et des éléments issus de la concertation engagée pour l'élaboration de ce document.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la métropole. Il fixe également des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations du PADD de la métropole ne sont pas hiérarchisées mais complémentaires et se déclinent, au regard de l'AVAP du centre-ville de Brest, selon les objectifs principaux suivants :

- faire de la mer l'emblème de la métropole brestoise,
- conforter les continuités vertes et bleues et la biodiversité,
- renforcer l'attractivité du cœur de la métropole, notamment au niveau résidentiel et économique,
- maîtriser la consommation d'espace et proposer une offre de logements diversifiés,
- réduire les consommations d'énergies fossiles.

5.1. Faire de la mer l'emblème de la métropole brestoise

Extraits du PADD :

« ... c'est la mer, et plus spécifiquement la relation fondatrice du port et de la ville qui constitue la marque du territoire. »

« La rade de Brest et sa frange littorale forment une entité paysagère et écologique majeure sur le plan de la géographie, de l'histoire et de la culture. Elles possèdent de fortes potentialités d'appropriation qui doivent se traduire en mise en valeur urbaine, touristique et de loisirs... ».

L'AVAP respecte cette orientation par les dispositions suivantes :

En poursuivant l'aménagement du front de mer

La façade maritime de Brest, et plus particulièrement les différents ports (militaire, civil, commercial) constituent « l'ADN » de la ville, le socle de son identité. Le site portuaire a constamment évolué depuis la construction des premières infrastructures autour des anses de Troulan et de Pontaniou, jusqu'aux extensions successives en Penfeld puis en rade. Aujourd'hui, la façade maritime, dans sa partie urbaine, accueille des activités diversifiées : industrielles, commerciales, tertiaires, de loisirs...

Ainsi la poursuite du développement économique des espaces portuaires s'inscrit pleinement dans l'histoire de la ville. Conforter les activités existantes et en accueillir de nouvelles en lien avec les atouts spécifiques du littoral (qualité des paysages et des milieux, rapport à l'eau...) doit être l'occasion de requalifier certains espaces aujourd'hui déqualifiés, de résorber les friches bâties, de restaurer les ouvrages historiques de génie civil...

Sur ce secteur d'intérêt patrimonial et paysager, l'AVAP a identifié les enjeux à prendre en compte pour permettre des projets ambitieux, dans la lignée des grands projets qui se sont développés depuis le XVII^{ème} siècle, mais aussi dans le respect des caractéristiques patrimoniales et paysagères du site.

En favorisant l'appropriation de la rade et de la Penfeld, en tirant parti de la topographie

L'identification des vues remarquables sur le plan des protections et la préservation de celles-ci a pour but de permettre aux habitants ou promeneurs de garder un lien visuel fort avec le grand paysage de la rade et de la vallée de la Penfeld. Plus précisément, les vues sont qualifiées et hiérarchisées (perspectives, vues panoramiques lointaines et échappées visuelles) afin de répondre de façon adaptée à leurs spécificités.

L'AVAP met l'accent sur la nécessaire préservation de la perception du socle naturel au niveau de l'ancien trait de côte qui participe à la qualité du paysage brestois. Ainsi, le maintien de la lecture du rapport ville haute/ville basse, de la perception du haut du rempart, des reculs au pied des remparts et de falaise, ou encore la remise en valeur des vestiges historiques sont autant d'enjeux pris en compte par l'AVAP.

Enfin, au travers de l'identification des espaces urbains remarquables et de l'armature verte urbaine, l'AVAP affirme comme espace majeur à valoriser les cheminements doux en balcon sur la rade (cours Dajot, sente et rampe du Merle Blanc, jardin des explorateurs...) et la Penfeld (places Bouilliol et Ansquer, boulevard Jean Moulin...).

En mettant en scène un réseau d'espaces publics de qualité, traduisant les liens du cœur de ville avec la Penfeld et le front de mer : corridor côtier, corridors urbains, boucle urbaine du cœur de Penfeld...

L'AVAP renforce la prise en compte des espaces naturels identitaires de la ville par l'extension du périmètre protégé afin d'intégrer le fond de Penfeld, le site de Kervallon et l'extrémité du vallon du moulin à poudre. Les règles qui s'y attachent visent à préserver et renforcer la présence végétale dans ses différentes strates.

L'inventaire des espaces remarquables suivant une typologie en cinq catégories répond pleinement à cet objectif. Cet inventaire, et les fiches descriptives associées, mettent en avant, notamment pour chaque espace majeur de la Penfeld et du front de mer, les enjeux patrimoniaux à prendre en compte pour les éventuels aménagements futurs. La mise en valeur de ces espaces pourra s'appuyer sur les analyses paysagères réalisées dans l'AVAP.

Le travail sur le paysage a aussi permis d'identifier l'armature verte urbaine (AVU) à l'échelle du périmètre de l'AVAP. L'AVU a pu être contextualisée par un croisement des données collectées telles que :

- les qualités paysagères du site, ses spécificités en proposant des belvédères ou points de vue originaux en ville,
- la qualité patrimoniale du bâti,
- la dimension historique des espaces urbains,
- la recherche de continuités pour favoriser la biodiversité et les déplacements doux.

C'est bien cette démarche patrimoniale qui a orienté le choix des continuités douces de l'AVU afin de révéler le patrimoine brestois dans ses différentes facettes.

En liant et hiérarchisant le réseau d'espaces verts dans un continuum de continuités vertes et bleues

L'identification de l'armature verte urbaine et sa connexion avec la trame verte et bleue mise en avant dans le plan local d'urbanisme de la métropole va dans le sens de cette orientation. En outre, elle permet d'identifier les espaces les plus favorables au développement des déplacements doux afin de renforcer la qualité et l'intérêt (patrimonial, paysager, historique) des cheminements.

Les espaces à dominante végétale, repérés sur le plan des protections de l'AVAP, doivent être préservés et valorisés car ils constituent un des leviers de l'attractivité de la métropole. Préservant la qualité des écosystèmes, ils sont également garants de la sauvegarde d'un couvert végétal suffisant au cœur de la ville.

En révélant et renforçant la présence de la nature en ville et la biodiversité

L'inventaire du patrimoine végétal et des espaces à dominante végétale, et leur identification sur le plan des protections, contribue à cet objectif de préservation et au renforcement de la dimension paysagère au sein de l'AVAP. Les prescriptions réglementaires afférentes ont pour but d'en assurer la pérennité ou le renouvellement dans un souci de mise en valeur patrimoniale. Cette végétation participe à la qualité résidentielle des quartiers et favorise la présence d'une faune en milieu urbain. De même, l'accent est mis sur l'introduction de différentes strates végétales lors des aménagements ou restructuration d'espaces afin de renforcer la biodiversité.

Enfin, d'autres dispositions réglementaires visent à conforter cet objectif, comme par exemple :

- la végétalisation des toitures terrasses. Celle-ci est demandée pour les toitures plates visibles en cœur d'îlot afin de renforcer la présence végétale dans les secteurs les plus denses du centre-ville et pour les constructions situées au port de commerce afin d'améliorer la perception de ces toitures depuis les belvédères,
- la restructuration des cœurs d'îlots, qui doit promouvoir la végétalisation des surfaces non bâties et limiter l'imperméabilisation des sols.

5.2. Renforcer l'attractivité du cœur de la métropole, notamment au niveau résidentiel et économique

Extrait du PADD : « La ville souffre d'un déficit d'image... elle entend y remédier en valorisant davantage son patrimoine bâti et en développant la qualité résidentielle notamment par un travail sur la qualité de l'espace public et la structuration de l'armature verte urbaine... Le patrimoine bâti, culturel et environnemental participe à l'attractivité résidentielle et touristique ».

L'AVAP respecte cette orientation par les dispositions suivantes :

- sur la base d'un inventaire détaillé, l'AVAP permet la protection et la valorisation des espaces publics et du patrimoine bâti du centre-ville, afin d'offrir un cadre bâti de qualité à ses habitants. La préservation des espaces remarquables, dans l'esprit des plans de composition urbaine qui ont successivement façonné la ville, couplée à la valorisation des ensembles architecturaux spécifiques à Brest, est en effet un atout supplémentaire pour la qualité de vie urbaine. L'inventaire des espaces remarquables doit permettre une gestion plus qualitative des espaces publics dans le but de rendre le centre attractif pour les déplacements doux, le commerce et donc pour la vie quotidienne de l'ensemble des usagers,
- au travers de l'inventaire du patrimoine bâti brestois, l'AVAP révèle les qualités et potentialités du bâti ancien dans le centre-ville en replaçant le développement urbain dans son contexte historique et les courants architecturaux du début du 20^{ème} siècle. Les prescriptions réglementaires visent à préserver et valoriser le patrimoine architectural en permettant son adaptation aux modes de vie actuels,
- la réhabilitation du bâti concerne aussi les commerces et leurs devantures. La volonté d'intégration et de cohérence des façades commerciales (qualité de traitement des vitrines et des terrasses, ...) à l'échelle de la façade de l'immeuble et de la rue elle-même se traduit par des règles adaptées aux différentes typologies d'immeuble. Cette disposition doit contribuer à soutenir le développement commercial et touristique dans l'hyper-centre,
- l'AVAP comme outil de préservation des qualités paysagères et de connaissance et de promotion du patrimoine d'après-guerre doit permettre de réduire le déficit d'image de la ville dû à sa réputation de ville reconstruite, minérale et grise et à son architecture jugée parfois quelconque. Couplée à la candidature de Brest au label « Ville d'Art et d'Histoire », l'AVAP peut participer à renouveler l'image de la ville non seulement pour la population locale mais aussi dans l'objectif de favoriser le développement touristique, notamment pour ce qui concerne le tourisme de courts séjours urbains. La dynamique commerciale ne manquera pas d'accompagner cette évolution et d'en retirer les bénéfices, dans le respect des qualités patrimoniales du site.

5.3. Maîtriser la consommation d'espace et proposer une offre de logements diversifiée

- en favorisant la réhabilitation et donc le réinvestissement du bâti ancien, tout en en préservant ses spécificités et son identité architecturale, l'AVAP participe à la gestion économe de l'espace. Le bâti traditionnel possède des caractéristiques en adéquation avec les préoccupations liées au développement durable. La trame parcellaire et l'implantation des constructions, avec des alignements et des continuités, favorisent une économie d'espace et une limitation des déperditions thermiques,
- l'étude sur les formes urbaines, réalisée à l'occasion du diagnostic de l'AVAP, a permis de définir les possibilités d'évolution des formes urbaines dans un souci de densification. Ainsi, afin de gérer l'évolution de la silhouette urbaine de façon harmonieuse, la question des hauteurs optimales et du velum futur du centre-ville est traitée suivant trois secteurs, identifiés en cohérence avec les analyses urbaines : la ville reconstruite, la ville composite et la ville portuaire,
- enfin, au sein du périmètre de l'AVAP, cinq espaces en mutation, à fort potentiel de renouvellement urbain, ont été identifiés. Représentant une emprise cumulée d'environ 8 hectares, ils offrent un potentiel intéressant pour la production de logements nouveaux en centre-ville, au plus près des services et des réseaux de transports collectifs. Les dispositions réglementaires doivent promouvoir sur ces secteurs des extensions urbaines maîtrisées et une insertion urbaine respectueuses des lieux. L'AVAP sert ainsi de levier qualitatif en insistant auprès des opérateurs sur la nécessaire qualité urbaine et architecturale des projets d'aménagement et de renouvellement urbain au regard du contexte environnant.

5.4. Réduire les consommations d'énergie fossile

À travers son règlement, l'AVAP a pris position en faveur de la prise en compte du développement durable par des prescriptions qui permettent le respect du patrimoine tout en encourageant les conceptions innovantes et l'utilisation de dispositifs et de matériaux adaptés à la maîtrise des économies d'énergie (règles liées à l'ITE).

Le règlement prévoit également les dispositions permettant une bonne insertion des dispositifs permettant l'exploitation des énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermie).

La réutilisation d'un bâti existant de qualité en centre-ville et la densification urbaine, au plus près des équipements, services et réseaux de transports collectifs doivent permettre de limiter les déplacements motorisés pour la population. De même, la démarche de requalification de certains espaces urbains au bénéfice des piétons va dans le sens d'une limitation des émissions de gaz à effet de serre.

L'AVAP contribue directement à la réalisation des objectifs majeurs du PADD, notamment ceux relatifs à la préservation du patrimoine architectural et paysager et à la qualité architecturale et urbaine des constructions et aménagements neufs. Les prescriptions réglementaires ne constituent pas un obstacle à leur réalisation. Elles constituent le cadre d'intervention en précisant les conditions de leur intégration architecturale ou de leur insertion paysagère.

À travers l'examen des différents axes stratégiques du projet politique métropolitain, la compatibilité des dispositions de l'AVAP avec le PADD est ainsi clairement démontrée.

LISTE DES ANNEXES AU RAPPORT DE PRÉSENTATION

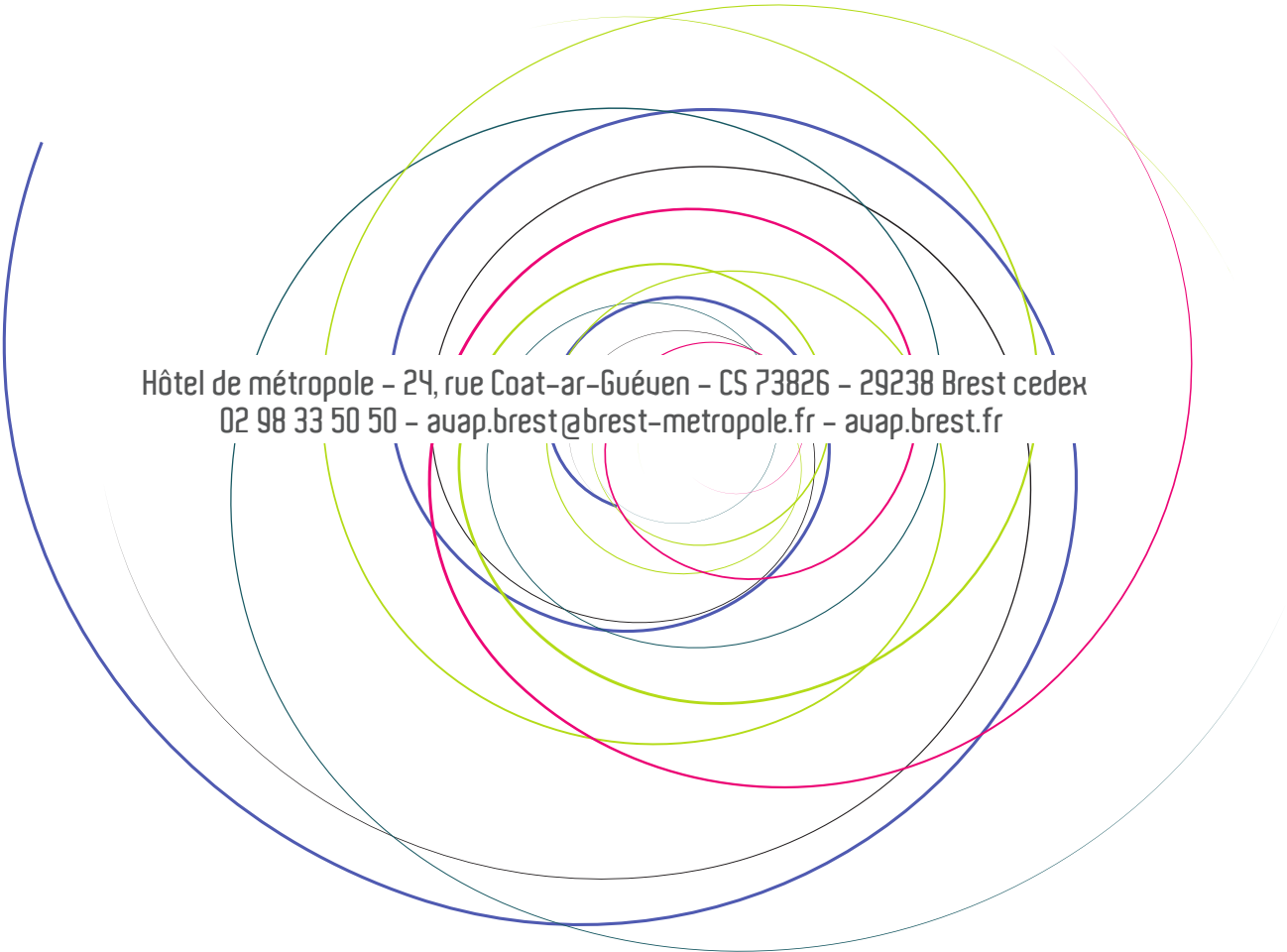


Annexe 1 : Diagnostic patrimonial, architectural et environnemental

Annexe 2 : Inventaire des bâtiments remarquables

Annexe 3 : Inventaire des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial

Annexe 4 : Guides pour la mise en couleur des façades



Hôtel de métropole – 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826 – 29238 Brest cedex
02 98 33 50 50 – avap.brest@brest-metropole.fr – avap.brest.fr



Brest
MÉTROPOLE

Rapport de présentation des objectifs de l'aire

Diagnostic architectural, urbain et paysager



Aire de mise en valeur
de l'architecture et du patrimoine de Brest
valant site patrimonial remarquable

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 5

1. Présentation générale de la ville.....	7
1.1. La situation géographique	7
1.2. L'origine de la ville	7
1.3. Une activité intrinsèquement liée à la mer	8
1.4. L'après-guerre : reconstruction et expansion	8
2 Les protections patrimoniales.....	9
2.1. Les monuments historiques	9
2.2. La ZPPAUP en vigueur depuis 2001	10
3. Le bilan de la ZPPAUP	13
3.1. Bilan quantitatif et localisation des autorisations d'urbanisme	13
3.2. Bilan qualitatif : les réalisations.....	13
3.3. La perception des acteurs sur l'application de la ZPPAUP	17
4. Le contexte réglementaire actuel.....	18
4.1. De la ZPPAUP à l'AVAP	18
4.2. Le PLU facteur 4 de Brest métropole	19
5. Intérêt de mettre en œuvre une AVAP et aire d'étude.....	21
6. Présentation du diagnostic patrimonial.....	22

2. APPROCHE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE 23

1. Géographie et composantes paysagères.....	24
1.1. La topographie du site : première composante majeure du paysage de Brest.....	24
1.2. La rade : seconde composante majeure du paysage	27
1.3. Contexte géologique du plateau du Léon.....	28
1.4. Permanences du site	33
1.5. Composantes bleues et vertes du paysage	34
1.6. Approche visuelle du paysage	39
2. Contexte historique	59
2.1. Dès l'Antiquité, un site exploité pour ses qualités défensives	59
2.2. 17 ^{ème} siècle - 18 ^{ème} siècle : le port militaire et la ville fortifiée	60
2.3. 19 ^{ème} siècle : une période de grands travaux	69
2.4. 20 ^{ème} siècle : malgré les guerres, la ville et les infrastructures portuaires poursuivent leur expansion	75
2.5. Synthèse historique	81

3. Les quartiers.....	85
3.1. La démarche	85
3.2. Secteur Recouvrance.....	86
3.3. Secteur Siam.....	89
3.4. Secteur Jaurès	95
3.5. Secteur port de commerce.....	100
3.6. La Penfeld	102
4. Étude des formes urbaines.....	105
4.1. Contexte et enjeux de l'étude.....	106
4.2. Caractéristiques des secteurs de Recouvrance, Siam et Kerfautras	107
4.3. Caractéristiques des espaces portuaires.....	118
4.4. Synthèse des caractéristiques des formes urbaines sur les différents quartiers	140
4.5. Évaluation du potentiel de renouvellement urbain dans les quartiers.....	142
5 Patrimoine architectural	146
5.1. L'analyse typologique	146
5.2. L'identification des typologies	147
5.3. L'architecture militaire et défensive.....	151
5.4. L'architecture civile.....	154
5.5. L'architecture religieuse	154
5.6. L'architecture publique.....	156
6 Patrimoine urbain	159
6.1. Pourquoi une typologie des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial ?	159
6.2. Les principes de la typologie.....	160
6.3. Valeur patrimoniale des espaces ouverts	162
6.4. L'analyse des espaces publics majeurs.....	164
7. Synthèse des spécificités du territoire en matière de patrimoine architectural, urbain et paysager	179
7.1. En matière de patrimoine architectural	179
7.2. En matière de patrimoine urbain et paysager.....	179

3. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE..... 183

1. Climat et géomorphologie	184
1.1. Les températures.....	184
1.2. La pluviométrie et l'ensoleillement	184
1.3. Le régime des vents.....	185
1.4. L'évolution du climat en Bretagne.....	185
1.5. La géomorphologie (relief, géologie, hydrographie).....	186
2. Risques et pollutions.....	188

2.1. Les risques naturels.....	188
2.2. Les risques et pollutions technologiques et industrielles.....	190
3. Biodiversité et occupation végétale	191
3.1. Un environnement riche en biodiversité	191
3.2. La faune urbaine	193
3.3. L'armature verte urbaine	193
3.4. Le patrimoine végétal.....	198
3.5. Quelles liaisons douces en appui de l'armature verte urbaine du centre-ville ?	202
4. Profil énergétique du territoire et potentialités de production d'énergie	203
4.1. Le bilan des consommations énergétiques	203
4.2. Les sources d'énergie du territoire.....	205
4.3. Les potentialités de production d'énergies renouvelables.....	207
5. Synthèse des spécificités du territoire en matière d'environnement et de développement durable	211
 4. BIBLIOGRAPHIE	 213

1.

INTRODUCTION



1. Présentation générale de la ville

2. Les protections patrimoniales

3. Le bilan de la ZPPAUP

4. Le contexte réglementaire actuel

5. Intérêt de mettre en œuvre une AVAP et aire d'étude

6. Présentation du diagnostic patrimonial



Par délibération en date du 21 novembre 2014, Brest métropole a prescrit la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) du centre-ville de Brest et la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

En tenant compte du contexte législatif en évolution, la collectivité a engagé, sur la base d'un bilan de près de 15 ans d'application, une réflexion sur les améliorations à apporter à la ZPPAUP notamment pour tenir compte de l'évolution de la ville depuis 2001 et répondre aux enjeux du nouveau PLU.

1. PRESENTATION GENERALE DE LA VILLE

1.1. La situation géographique

25^{ème} ville française de par sa population (139 386 habitants recensés en 2013, Brest se situe à la pointe nord-ouest de la Bretagne, au cœur d'un bassin de vie de 400 000 habitants. Bien qu'excentrée par rapport au territoire national et continental, ce positionnement géographique lui donne une forte lisibilité en France et en Europe.

Ville centre de la communauté urbaine et sous-préfecture du Finistère, Brest a acquis le statut de métropole depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle tient une place majeure dans l'équilibre régional breton en tant que second pôle urbain après Rennes.

Appartenant au massif armoricain, la ville de Brest se développe sur le plateau du Léon. Celui-ci domine la rade de Brest du haut de falaises presque rectilignes qui matérialisent une des failles majeures du Massif armoricain. Ce mur est interrompu par un aber encaissé, la Penfeld, vestige du lit de l'Aulne.



Rade de Brest - Carte Etat-Major Copyright © IGN

Ce relief a permis l'installation du port originel dans la vallée inférieure de la Penfeld tandis que la ville primitive s'installait à son embouchure, sur un éperon rocheux qui constitue le site originel de la « cité du Ponant ».

Grâce à son exceptionnelle situation géographique, au fond de sa grande rade de 150 km² et à la confluence de l'Elorn et de l'Aulne, Brest a toujours eu une vocation maritime et défensive.

1.2. L'origine de la ville

Le territoire de Brest est occupé dès la fin du 3^{ème} siècle, comme l'attestent les traces d'un camp romain dans l'enceinte du château. Au Moyen Age, la ville est souvent l'objet de rivalités entre le duché de Bretagne, le royaume d'Angleterre et le royaume de France.

Brest en tant que ville ne naît qu'au 17^{ème} siècle. Sous l'impulsion de Richelieu puis de Colbert, Louis XIV ordonne de faire de Brest un grand port militaire sur la façade atlantique réunissant une grande part de la flotte française. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une infrastructure portuaire dans la Penfeld et par le renforcement des fortifications. Un plan en damier, conçu par Vauban, sur la rive gauche, fournit à la base de l'Atlantique une étendue durable jusqu'au Second Empire.

Avec une population de 15 000 habitants à la fin du règne de Louis XIV, et de près de 30 000 habitants à la veille de la Révolution, Brest compte comme une des plus grandes villes du royaume.

Le développement du port de Brest lui permet d'accueillir toute une population de condition modeste dont le travail est indispensable au fonctionnement portuaire : marins bien sûr mais aussi calfats, canotiers, charpentiers, menuisiers... L'arsenal comptera jusqu'à 10 000 ouvriers en 1783. S'y installent également des marchands et négociants, dont le nombre évolue fortement au cours du 17^{ème} siècle, banquiers, agents de change et courtiers et, professions intermédiaires de l'époque, toute une population de petits commerçants, artisans à leur compte et maîtres ouvriers du port.

La seconde partie du 19^{ème} siècle est marquée par le passage de la marine à voile, à la vapeur, par la rationalisation du fonctionnement de l'industrie navale, ce qui entraîne la sortie de l'activité commerciale hors de la Penfeld. C'est la création d'un port moderne à l'est de la rade au niveau de Porstrein dès 1859. La marine, quant à elle, s'étend vers l'ouest en gagnant sur la mer (Laninon)

1.3. Une activité intrinsèquement liée à la mer

Le dynamisme de la ville vient de la mer et Brest développera désormais son activité autour de deux pôles : l'un militaire, avec la marine nationale et l'arsenal, dotés de puissants moyens, l'autre civil, au travers du négoce maritime, puis de la réparation navale et des industries portuaires.

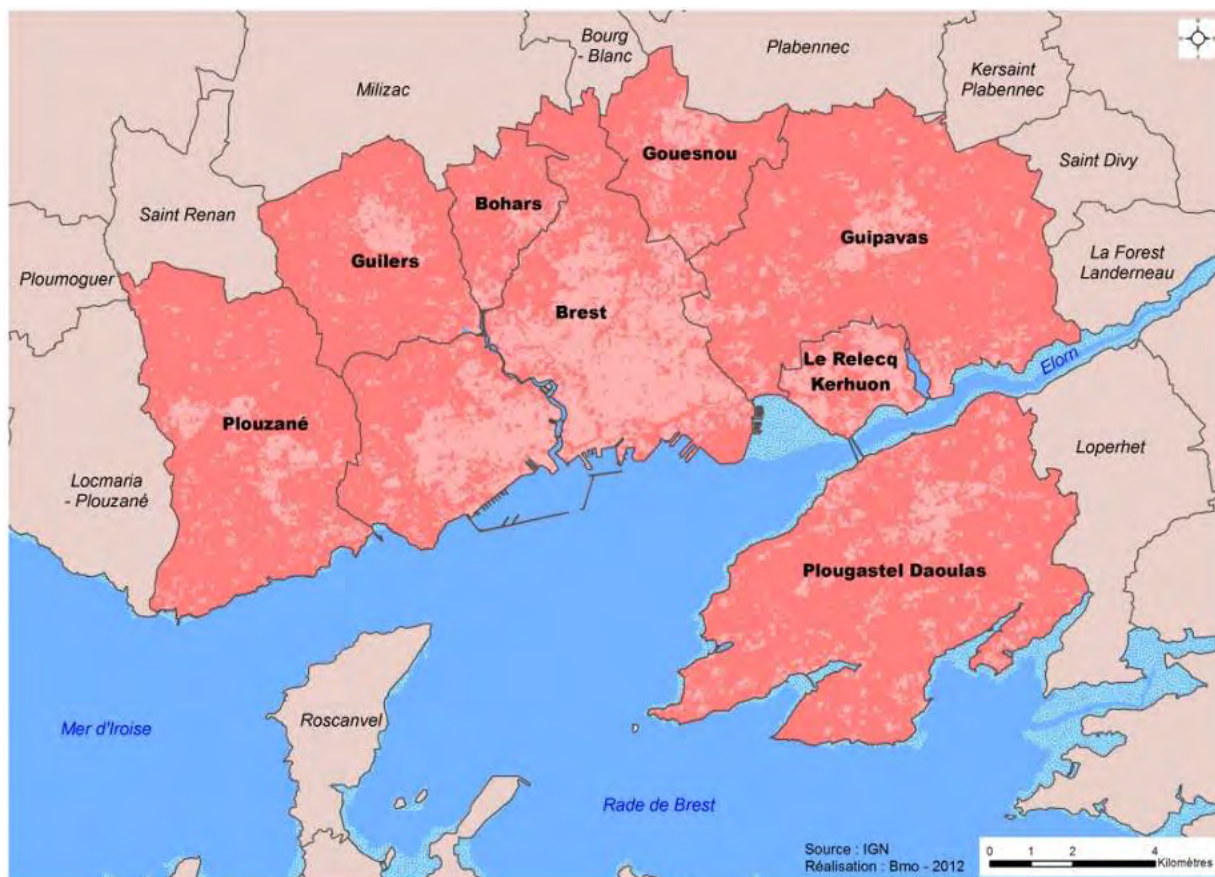
1.4. L'après- guerre : reconstruction et expansion urbaine

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la ville intra-muros est largement détruite et le centre-historique est presque entièrement renouvelé pendant la Reconstruction. Le 27 avril 1945, la création du "Grand Brest" se traduit par l'intégration des communes de Saint-Pierre-Quilbignon, Lambézellec et Saint-Marc. La superficie de la ville passe de 530 à près de 4 900 hectares.

Le port de commerce, détruit lors de la Seconde Guerre par l'occupant, reprend peu à peu son activité, mais il faut attendre 1957 pour signaler une vraie reprise grâce au port d'éclatement charbonnier. La part active de l'arsenal et l'essentiel du port militaire se déplacent dès le début des années cinquante vers Laninon. La période 1965-1975 correspond à l'une des grandes pages de l'histoire navale de Brest, avec la création de l'escadre de l'Atlantique autour des deux porte-avions Foch et Clémenceau.

À partir de 1960, le développement urbain s'organise en périphérie du centre-ville dans l'optique d'un "Grand Brest" de 400 000 habitants. Les communes périphériques, jusqu'alors peu peuplées, engagent leur croissance démographique, au détriment de Brest dont la population stagne.

Aujourd'hui, Brest est une ville universitaire importante avec plus de 24 000 étudiants (université, grandes écoles, iut...). Brest c'est aussi un pôle de recherche important, axé sur la mer, avec notamment le plus grand des centres Ifremer, le CEDRE ainsi que l'institut universitaire européen de la mer et l'institut polaire français.



Territoire de Brest métropole © Carte SIG Brest Métropole

Dans ce contexte, il a paru opportun à la ville de Brest, d'une part, et à l'état (représenté par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) d'autre part, de traduire cette volonté de mise en valeur par la création d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) sur le centre-ville de Brest.

Cette ZPPAUP, entrée en vigueur en juin 2001, constitue un outil de gestion et de valorisation du patrimoine local répondant aux objectifs et priorités que la ville de Brest et l'Etat ont défini ensemble il y a une quinzaine d'année.

En complément de l'instauration de cette zone de protection, la collectivité a mené diverses actions visant à accompagner la dynamique d'évolution du tissu urbain du centre-ville : plan de coloration des façades, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur Saint-Martin, Recouvrance ou Haut-Jaurès, implantation d'équipements structurants, programme de redynamisation commerciale, aménagement d'espaces publics, mise en place du tramway et du téléphérique, projet de rénovation urbaine du plateau des Capucins, etc.

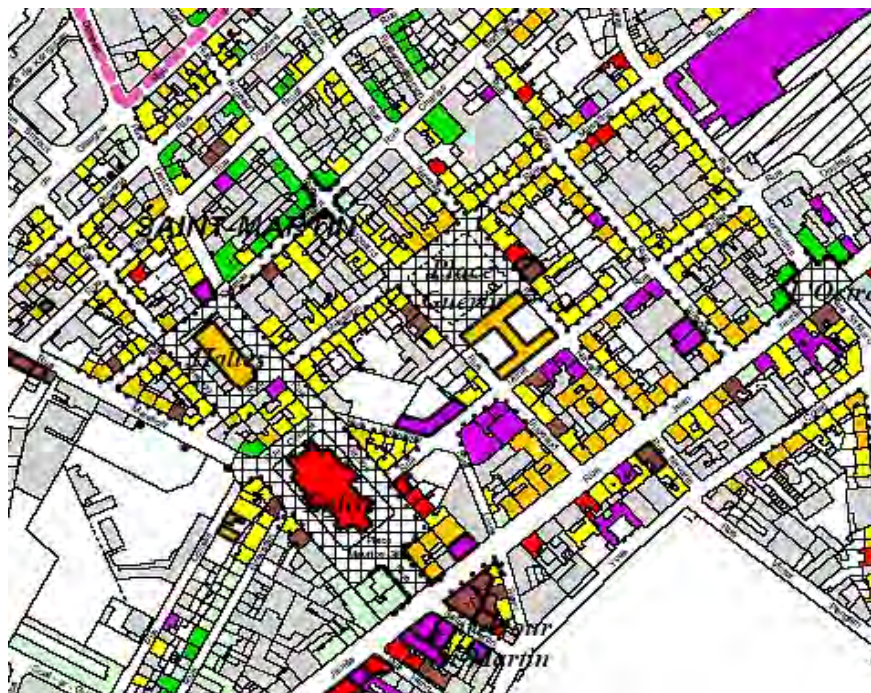
2.2. La ZPPAUP en vigueur depuis 2001

2.2.1. Le dossier de la ZPPAUP

La composition du dossier est faite pour faciliter les relations entre le public désireux d'obtenir des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis de démolir...), l'architecte des bâtiments de France, et le service instructeur de Brest métropole. Conçu comme un outil pédagogique facilement appropriable par le public (fiches pratiques), il permet de prendre connaissance des règles et des orientations de la ZPPAUP, tout en disposant des informations détaillées qui figurent dans le cahier de prescriptions réglementaires.

Plus précisément, la ZPPAUP de Brest comprend :

- un rapport de présentation qui analyse les particularités du site et ses qualités paysagères, le patrimoine architectural, la formation du tissu urbain et des quartiers, ainsi que les mesures prises pour sa préservation et sa mise en valeur ;
- un règlement comprenant des dispositions générales applicables à la totalité de la zone et des dispositions spécifiques (hauteur, aspect extérieur - rénovation, construction neuve, commerces -, espaces libres...) ;
- un plan de quartiers identifiant les limites des différents quartiers, les façades et espaces urbains remarquables ;
- un plan de synthèse reportant les limites de la ZPPAUP et qui cartographie finement les éléments du paysage et de la composition urbaine, les espaces publics et le patrimoine architectural selon une classification typologique. La légende de ce plan explicite les grandes orientations du document de gestion ;
- des fiches pratiques par quartier et par typologie d'immeuble :
 - fiche quartier résumant l'histoire et l'organisation spatiale du quartier et détaillant l'ensemble des immeubles protégés au titre de la ZPPAUP ;
 - fiche descriptive montrant le type architectural, c'est-à-dire le modèle auquel on peut se référer, et précisant, lorsque cela est judicieux, des orientations pour les travaux.



Extrait du plan de synthèse des protections de la ZPPAUP de Brest © SIG Brest Métropole

ZPPAUP du centre ville de Brest (annexe écrite N°3)

- Arbre à protéger
- Construction à requalifier
- Passage avec emmarchement, rampes
- Bâtiment protégé
- ▨ Boisement protégé ou à créer
- ▨ Construction et espace à requalifier
- ▨ Espace urbain remarquable
- ▨ Tracé des fortifications
- Ensemble architectural ou urbain de qualité
- Mur de clôture ou grille
- Périmètre de la ZPPAUP
- Point fort de composition urbaine
- Tracé des fortifications
- Vestige défensif et grand ouvrage protégé
- Vision lointaine
- Monument historique

ZPPAUP - Typologie des bâtiments

- Immeuble de marque néoclassique
- Immeuble urbain à faible ornementation
- Immeuble urbain à forte ornementation
- Immeuble à attique / atypique
- Immeuble empreint de modernité: éclectique, Art déco, Art nouveau
- Immeuble de la reconstruction, caractéristique
- Immeuble de la reconstruction, ordinaire
- Immeuble antérieur à 1860
- Habitat individuel de l'entre-deux-guerres
- Mur, clôture
- Cour intérieure

Légende de la ZPPAUP de Brest © SIG Brest

2.2.2. Le périmètre de la ZPPAUP

Afin de rendre compte de la densité patrimoniale du centre-ville et permettre une gestion homogène des autorisations d'urbanisme, le périmètre de la ZPPAUP définit des limites cohérentes fondées sur :

- **l'histoire de la formation de la ville** : il s'agit de prendre en compte la formation du tissu urbain brestois autour de la Penfeld et du château, et son épaississement autour des axes historiques que sont aujourd'hui la rue de Siam/rue Jean Jaurès sur la rive gauche, et la rue de la Porte/rue Anatole France sur la rive droite.
- **l'état actuel et l'évolution des activités et des usages** : dès le milieu des années 80, la collectivité a engagé un certain nombre d'actions visant à rendre le centre-ville plus attractif et concurrentiel par rapport à la périphérie en facilitant son accessibilité, en améliorant les liaisons entre les différents quartiers et en simplifiant le plan de circulation. Parallèlement, dans le domaine de l'habitat, diverses actions ont été menées (OPAH, campagnes de ravalement, plans de patrimoine...) dans le but de proposer en centre-ville d'une offre diversifiée limitant le phénomène d'évasion urbaine.

La mise en place de la ZPPAUP a permis de prolonger ces actions par une valorisation culturelle mettant l'accent sur les qualités patrimoniales et paysagères de la ville. En portant à connaissance un patrimoine méconnu et parfois dévalorisé, cet outil a permis de consolider l'attractivité et la centralité brestoise.

- **la densité patrimoniale et les limites géographiques et visuelles** : la densité patrimoniale constatée sur le terrain (après la réalisation d'un inventaire du patrimoine architectural, archéologique et urbain), croisée avec l'analyse du contexte paysager, en particulier les caractéristiques topographiques et les vues, ont permis de définir les limites globales de la ZPPAUP autour de :
 - Recouvrance, avec le tracé des anciennes fortifications comme limite naturelle ;
 - L'ensemble Siam, pièce maîtresse de la Reconstruction ;
 - L'ensemble Jaurès jusqu'à la place de Strasbourg, où domine le patrimoine des immeubles de faubourg ;
 - La Penfeld et le port de commerce comme lieux majeurs du centre, vecteurs de l'identité paysagère brestoise.

En résumé, le périmètre de la ZPPAUP de Brest, en vigueur depuis 2001, répond à une logique urbaine, architecturale et paysagère motivée principalement par la densité patrimoniale : différents types architecturaux relatifs à l'architecture civile néo-classique du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle, et enfin par la production de la période de la Reconstruction. Cette logique est confortée par la force de la composition urbaine : perspectives, axes de vue, espaces publics, certains bâtiments ou ouvrages repères, la végétation des vallons, les traces des fortifications et de leurs glacis.

Ce champ géographique est découpé en quartiers fondés sur la présence de lieux de mémoire, et sur une cohésion liée au sentiment d'appartenance. Si ce découpage ne se traduit pas par des règles spécifiques par quartier, il ne constitue pas moins un contexte dans lequel le patrimoine trouve sa profondeur historique et sociale.

3. LE BILAN DE LA ZPPAUP

3.1. Bilan quantitatif et localisation des autorisations d'urbanisme

- Surface totale de la ZPPAUP : 689 ha.
- Nombre total d'édifices dans le périmètre de la ZPPAUP : 7 579.
- 4320 immeubles identifiés, dont 155 protégés (parmi les plus remarquables). Sur ces 4320 immeubles identifiés comme présentant un intérêt architectural plus de 51% datent de la période Reconstruction.

Nombre d'autorisations d'urbanisme déposées par an et proportion d'avis favorables depuis 2003

(Comparatif chiffré avec l'application de la législation sur les périmètres de 500 m de Monuments Historiques)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
ZPPAUP	374	301	364	328	356	326	299	278	311	371	326	307	321	269	4531
Périmètres MH	235	258	150	253	287	196	219	266	207	203	214	219	214	205	3126
TOTAL	609	559	514	581	643	522	518	544	518	574	540	526	535	474	7657
% Avis Favorables ZPPAUP	-	-	-	89	87,4	87,1	87,6	87,4	86,5	80,3	81,6	89,6	86	85,9	86,2
% Avis Favorables MH	-	-	-	89,3	91,6	90,3	91,3	96,1	94,2	86,2	84,6	84,5	78,9	80,5	87,4

On constate, qu'en moyenne, 320 demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites par an en ZPPAUP, contre environ 220 demandes localisées à l'intérieur des périmètres de 500 m autour des monuments historiques classés ou inscrits répartis sur les autres communes de la métropole¹.

Entre 2003 et 2016, 5431 dossiers ont été instruits dans le périmètre de la ZPPAUP. Il s'agit essentiellement de déclarations préalables de travaux car les projets se développent au sein d'un tissu urbain constitué.

La grande majorité des demandes de travaux se localise rive gauche, souvent en lien avec des opérations d'urbanisme ou d'aménagement de la collectivité (OPAH, ZAC, Tram...), notamment axe Jaurès/Siam, Saint-Martin (jusqu'à Kerfautras), Saint-Marc/Keruscun, Victor Hugo/Sanquer, Quartier Siam (de Saint-Louis au cours Dajot), et au port de commerce (jusqu'au rond-point Herman Melville).

A l'inverse, il y a un peu moins de demandes de travaux déposées en rive droite. Les projets se situent pour l'essentiel rues de la Porte et Vauban. Des opérations importantes comme la réhabilitation du Mac Orlan, le lancement de l'OPAH RU sur Recouvrance, ou l'aménagement d'un nouveau quartier autour des anciens ateliers des Capucins ont toutefois inversés la tendance depuis 2011.

3.2. Bilan qualitatif : les réalisations

Comme le montrent les exemples de réalisations suivants, en encadrant les interventions sur le bâti existant, la ZPPAUP a atteint l'objectif de revalorisation du patrimoine par la remise en état ou remplacement de portes, fenêtres, volets en bois, balconnets, garde-corps, mise en œuvre d'enduits chaux-ciment teintés dans la masse, réfection de devantures...

Dans le même temps, elle a constitué le cadre de référence pour les opérations nouvelles en permettant l'innovation architecturale dans un souci de prise en compte des spécificités du paysage brestois.

¹ Il existe au total 12 monuments historiques protégés : Plougastel-Daoulas (3), Guilers (1), Gouesnou (2), Guipavas (4), Le Relecq-Kerhuon (1), Pouzané (1).

Avant travaux



11, rue Amiral Courbet

Après travaux



Avant travaux



13, rue Navarin

Après travaux



Avant travaux



15, rue Victor Hugo



Après travaux

Avant travaux



3, rue Turenne



Après travaux

Avant travaux



6, rue Danton

Après travaux



Avant travaux

173b, rue Jean Jaurès



Après travaux

Avant travaux



50, rue du Château



Après travaux



Avant travaux

Ecole Guérin



Après travaux



Avant travaux

Capitainerie



Après travaux



Avant travaux

Le Mac-Orlan



Après travaux

Ilot Foucault



Ilot Proud'hon



Ilot Saint-Joseph

3.3. La perception des acteurs sur l'application de la ZPPAUP

Une enquête a été réalisée en 2013 auprès de différents acteurs du cadre bâti (promoteurs, architectes, syndics, notaires, institutionnels) pour connaître leur sentiment sur l'application des préconisations de la ZPPAUP de Brest.

90% des professionnels interrogés estiment que la ZPPAUP constitue un outil efficace pour préserver et valoriser le patrimoine brestois et assurer la cohérence de la politique patrimoniale sur le centre de ville.

Même si certains doutent parfois de l'intérêt patrimonial de Brest, ils conviennent du résultat : la ville a évolué de façon positive, l'exigence de qualité transparait aujourd'hui. La ZPPAUP a permis de souligner la qualité de l'architecture reconstruction, de préserver l'harmonie des façades et contribué à modifier le regard porté sur cette période.

Pour 62% des personnes interrogées, la ZPPAUP est perçue comme une contrainte positive. Si elle complexifie le montage du projet et peut générer des surcoûts de travaux (même s'il existe des financements complémentaires et des avantages fiscaux liés à l'existence d'un secteur protégé) elle « tire les projets vers le haut » et peut apporter une plus-value au bien si le quartier est réhabilité dans son ensemble (ex : quartier Saint-Martin).

Enfin, la ZPPAUP est jugée plus pertinente que les périmètres de protection de 500 m autour des monuments historiques car elle délimite un périmètre continu et cohérent, adapté aux spécificités du territoire.

4. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ACTUEL

4.1. De la ZPPAUP à l'AVAP

L'article 28 de la loi n° 2010-788 portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 implique une évolution obligatoire des outils de gestion du patrimoine que sont les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) créées en 1983 par les lois de décentralisation pour les remplacer par des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Mais cette évolution ne remet pas en cause la gestion partenariale du patrimoine entre l'État (représenté par l'architecte des bâtiments de France notamment) et les collectivités mais les inscrit dans le mouvement de prise en compte du développement durable et dans les pratiques contemporaines de la démocratie locale (concertation avec la population renforcée...). Le « développement durable » n'est dorénavant pas seulement cantonné aux panneaux solaires et aux éoliennes, mais bien à une réflexion sur la ville et le territoire (renouvellement urbain, prise en compte des aménagements antérieurs, etc.).

Sans bouleverser les principes de préservation du patrimoine urbain et paysager, il s'agit, au travers des AVAP, dans des lieux qui ont des qualités culturelles (et non uniquement « patrimoniales »), de redéfinir et de partager des objectifs de qualité pour le développement, de remettre sur le métier les pratiques, de mieux adapter les outils aux préoccupations et projets de développement des collectivités.

L'AVAP se fonde sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, qui prend en compte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que la qualité des aménagements des espaces. Comme la ZPPAUP, l'AVAP a le caractère de servitude d'utilité publique et est annexée au PLU.

Le contenu de l'AVAP est imposé et doit prendre une forme précise :

- un **rapport de présentation** des objectifs de l'aire. Ces objectifs sont fondés sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. Ces objectifs sont déterminés en fonction du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme s'il est entré en vigueur.

Le rapport de présentation de l'AVAP comprend quatre annexes :

- Annexe 1 : le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental qui traite dans sa partie patrimoine architectural, urbain, paysager, de la géomorphologie, de l'histoire et des logiques d'insertion, de la qualité de la composition urbaine et de l'architecture, et dans sa partie environnementale, du profil environnemental et énergétique du territoire. Le rapport de présentation et le diagnostic ne sont pas opposables au tiers.
- Annexe 2 : l'inventaire des bâtiments remarquables.
- Annexe 3 : l'inventaire des espaces urbains et paysager d'intérêt patrimonial.
- Annexe 4 : les fiches descriptives des sites mutables
- Annexe 5 : les guides couleur pour les ravalements de façade.
- un **règlement** comprenant des règles relatives :
 - à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes, ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains,
 - à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.
- un **document graphique** faisant apparaître le périmètre de l'aire, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée, et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie et aux dimensions des constructions.

Le dossier d'AVAP permet un meilleur dialogue sur les projets en amont de leur conception et constitue une base de travail commune à tous les intervenants (particuliers, collectivités, services de l'Etat) pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

4.2. Le PLU facteur 4 de Brest métropole

Par délibération du 22 octobre 2010, le conseil de communauté a prescrit la révision du document d'urbanisme et a défini les modalités de la concertation.

Ce même jour a été prescrite la révision du plan de déplacements urbains et au conseil de communauté du 10 décembre 2010, celle du programme local de l'habitat 2008-2013. Ces démarches de révisions s'articulant avec la production du plan climat énergie territorial, ce projet s'intitule « PLU facteur 4 ».

Le plan local d'urbanisme (PLU) facteur 4 de Brest métropole océane a été approuvé le 20 janvier 2014 et modifié à quatre reprises depuis : le 12 décembre 2014, le 13 octobre 2015, le 11 décembre 2015 puis à nouveau le 16 décembre 2016. En parallèle, le PLU facteur 4 a fait l'objet de six mises à jour (19 décembre 2014, 19 mai 2016, 27 septembre 2016, 28 octobre 2016, 5 janvier 2017 et 17 mars 2017) et de deux mises en compatibilité (28 avril 2016 et 16 décembre 2016).

Rappel des grandes lignes du projet approuvé début 2014

Le projet de PLU préserve les équilibres tels que définis aux articles L110 et L121-1 du code de l'urbanisme, tout en assurant les possibilités de développement. Il respecte les servitudes d'utilité publique formulées dans le porter à connaissance de l'Etat.

Il répond aux enjeux fixés dans la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, à savoir :

- Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie,
- Fixer des objectifs de modération de la consommation d'espaces,
- Préserver la biodiversité, et assurer une gestion économe des ressources et des espaces,
- Créer un lien entre densité et desserte en transports en commun,
- S'appuyant sur l'histoire et la géographie de l'agglomération brestoise, et l'enjeu souligné par le diagnostic d'un développement démographique et économique équilibré de la métropole avec l'ensemble du pays de Brest, le projet d'aménagement et de développement durables exprime l'ambition d'une métropole attractive, durable et solidaire au service d'un territoire de 400 000 habitants. Pour satisfaire cette ambition, il s'agit de cultiver l'atout majeur et spécifique que constitue la vocation maritime de l'agglomération, tant dans les domaines économiques, culturels que sportifs.

Il s'agit également de renforcer l'attractivité de la métropole brestoise, en agissant à la fois sur son accessibilité, ses grands équipements et sa qualité résidentielle. A cet égard, l'organisation multipolaire de l'agglomération, témoin de l'histoire, reflet d'identités de communes et de quartiers, est considérée comme un atout qu'il s'agit de conforter. Rendre cette organisation plus lisible implique de mieux hiérarchiser ces espaces et les équipements qui y sont implantés. Le choix est fait d'appuyer cette hiérarchisation sur les réseaux structurants de déplacements et d'énergie afin de construire la ville des proximités, c'est-à-dire une ville où il est possible d'accéder à pied ou à vélo aux services du quotidien, implantés dans le voisinage, d'accéder en transport en commun aux équipements communaux, et d'accéder par le réseau de transport en commun en site propre aux équipements métropolitains. Cette approche conduit à rechercher, autour des réseaux structurants, d'une part la densification du tissu urbain et d'autre part la mixité des fonctions urbaines par l'implantation à la fois d'équipements, de commerces, de bureaux, et de logements.

Cette approche du développement urbain fait du renouvellement urbain un outil stratégique au service de la ville des proximités. Elle permet à Brest métropole d'afficher l'ambition d'une production accrue de logements et de locaux économiques tout en réduisant de 10%, par rapport au niveau de consommation constaté au cours de la période 2000-2010, la consommation de terres agricoles, naturelles ou boisées induite par l'extension urbaine.

L'objectif de production accrue de logements (1 300 logements neufs par an, pour moitié en renouvellement urbain) est explicité dans l'orientation d'aménagement et de programmation habitat. Il repose sur la volonté d'un développement équilibré de l'agglomération brestoise avec le reste du Pays de Brest, comme prévu par le schéma de cohérence territoriale. Il s'agit plus globalement de développer une offre de logements diversifiée qui permette de répondre à tous les publics et d'accueillir davantage de familles. La réhabilitation du parc existant apparaît également comme un axe stratégique permettant de répondre à cet objectif d'amélioration de l'offre de logements, tout en concourant à accroître la performance énergétique du bâti, principal secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire de l'agglomération.

Les axes de développement du réseau structurant de transport collectif sont explicités dans l'orientation d'aménagement et de programmation déplacement et s'accompagne d'une hiérarchisation affinée du réseau routier. Cette orientation repose sur la prise en compte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au

trafic routier, qui induit la nécessité d'organiser un partage de l'espace public permettant une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements et de mieux articuler les différents modes de déplacements.

L'ambition métropolitaine conduit quant à elle au maintien d'une bonne accessibilité de l'agglomération aux échelles nationales et internationales.

Une orientation d'aménagement et de programmation environnement est proposée pour répondre aux enjeux de préservation et restauration du bon état de fonctionnement des continuités écologiques entre les principaux espaces naturels de l'agglomération. Elle identifie ainsi les éléments à protéger au sein de la « trame verte et bleue », et les connexions à maintenir ou restaurer.

Le choix a été fait de compléter le dispositif par la mise en réseau des espaces verts présents dans le tissu urbain afin de former une armature verte urbaine. Il s'agit ainsi de répondre concomitamment à l'enjeu d'attractivité de l'agglomération en renforçant la présence de la nature en ville et à l'enjeu de promotion des déplacements à pied et à vélo en identifiant des axes qui les accueillent préférentiellement.

Les principes d'action en matière de déplacements, d'habitat, d'environnement sont, le cas échéant, synthétisées dans des orientations d'aménagement et de programmation sectorielles qui précisent le parti d'aménagement propre à différents secteurs de l'agglomération. Sont concernés des nouveaux quartiers, des extensions urbaines, des secteurs de renouvellement urbain et certains secteurs à rayonnement métropolitain.

Les orientations d'aménagement et de programmation sectorielles soulignent, outre la vocation de l'aménagement, les précautions à prendre afin d'assurer une bonne intégration des aménagements dans leur environnement.

L'ensemble de ces orientations sont déclinées dans le règlement.

5. INTERET DE METTRE EN ŒUVRE UNE AVAP ET AIRE D'ETUDE

« Deux visions du patrimoine se sont longtemps affrontées à propos de l'architecture. La théorie couramment admise était que le monument historique correspondait à un monde disparu - une civilisation autre que l'actuelle. La barrière chronologique de la Révolution s'était imposée, interdisant toute protection de l'art du 19^{ème} ou du 20^{ème} siècle. Les reculs successifs de la date-limite de tolérance (1815, 1830, 1850, 1870 - ou même 1914) n'avaient fait que reporter l'échéance, en admettant dans le passé récent les prolongements d'une sensibilité d'ancien régime.

A l'inverse, les classements initiés du temps d'André Malraux ont visé à assurer la reconnaissance du mouvement moderne en tant que tel, son insertion au sein d'une culture contemporaine devenue quasi officielle. Statufiées dans la pose du héros, les grandes figures de l'avant-garde des années vingt ont rejoint le panthéon de l'art, où ils devaient remplacer les maîtres de la Renaissance. »

François Loyer historien d'art et d'architecture, Revue de l'Art, 1997, n°118.

La ville du Ponant présente plusieurs édifices majeurs sur le plan architectural (dont cinq protégés au titre des monuments historiques). Cependant, la ville a longtemps souffert d'un déficit d'image en termes d'architecture et d'urbanisme. Mais un renversement de tendance s'est lentement opéré depuis les années 80, avec la revalorisation de la période Reconstruction puis la redécouverte du patrimoine de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle.

Une partie du centre-ville de Brest a en effet la particularité d'avoir été reconstruite après les bombardements de la Seconde Guerre mondiale sur les principes du plan de reconstruction dit Mathon, du nom de son architecte. Cette reconstruction urbaine, ambitieuse par son échelle et cohérente tant du point de vue de la composition urbaine que de l'unité architecturale des constructions fait de la ville de Brest un des témoins remarquables de la production architecturale et urbaine du 20^{ème} siècle, au même titre que Le Havre, Saint-Malo ou Royan...

Même si la majorité du patrimoine architectural est constitué d'un bâti d'époque assez récente, Brest est forte d'un patrimoine riche et d'une réelle identité, qui tient à l'homogénéité de ses ensembles bâtis, mais également à la qualité de la forme urbaine et à la multiplication d'éléments de composition présentant une cohérence d'ensemble.

Au regard de ce contexte patrimonial et de la pertinence, aujourd'hui reconnue, de la ZPPAUP de Brest comme outil de mise en valeur de la ville, Brest métropole a engagé la transformation de sa ZPPAUP afin :

- d'une part de se conformer au contexte réglementaire en évolution : la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 et la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi CAP qui entraîne la disparition des AVAP au profit de sites patrimoniaux remarquables.
- d'autre part de mettre à jour le document et de confirmer ainsi l'intérêt de la démarche de préservation et de mise en valeur développée depuis 2001 en cohérence avec les enjeux du PADD du PLU facteur 4.

Du point de vue méthodologique, l'étude d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine reprend et actualise l'inventaire du patrimoine, en élargissant le diagnostic aux problématiques urbaines, paysagères et environnementales ainsi qu'à l'évaluation de la capacité de mutabilité du tissu urbain dans un souci de gestion économe des espaces.

Durant la phase d'élaboration de l'AVAP, l'aire d'étude a intégré le périmètre de la ZPPAUP dans son intégralité, élargi :

- d'une part aux espaces limitrophes présentant une cohérence tant sur la forme urbaine que du point de vue du rapport au paysage (notamment en lien avec la trame verte et bleue),
- d'autre part aux secteurs couverts par un périmètre de 500 m et non complètement insérés au périmètre de la ZPPAUP (reliquats des abords de 500 m du bâtiment aux Lions et de l'hôpital Morvan).

6. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Le diagnostic patrimonial porte sur le territoire de l'aire et comprend deux volets, l'un patrimonial et architectural, l'autre environnemental, qui doivent déboucher sur une synthèse des approches, en termes d'enjeux et objectifs propres à justifier les dispositions réglementaires de l'AVAP.

La première partie, relative au patrimoine architectural, urbain, paysager, historique et archéologique, permet de déterminer l'intérêt, les spécificités et l'état du patrimoine brestois. Elle comporte une analyse du territoire concerné, à différentes échelles, et porte notamment sur :

- L'histoire et les logiques d'insertion des implantations urbaines et des constructions dans le site, la morphologie urbaine, la qualité architecturale des bâtiments ainsi que l'organisation des espaces ;
- la géomorphologie et la structure paysagère expliquant l'évolution et l'état de l'occupation bâtie et des espaces, les perceptions du patrimoine et du paysage.

Cette analyse ne remet pas en cause l'étude initiale réalisée dans le cadre de la ZPPAUP mais doit permettre de l'amender ou la compléter si besoin.

La seconde partie relative à l'environnement s'attache à identifier les caractéristiques qu'il convient de prendre en compte, dans le cadre de la préservation et mise en valeur du tissu urbain, et des espaces assurant la qualité du tissu urbain, sa cohésion, ses compositions et au-delà la relation qu'entretient la ville avec le grand paysage. Elle expose la manière dont ce patrimoine a su prendre place et profiter du territoire, de son relief, et du climat, et comment aujourd'hui, il est nécessaire de tenir compte de ces paramètres pour envisager les évolutions futures. Cette approche s'intéresse donc en priorité aux problématiques liées à l'énergie et à la biodiversité afin d'inscrire les dispositions réglementaires dans une logique de développement durable.

Cette partie reprend et complète, en tant que de besoin, l'analyse environnementale figurant au plan local d'urbanisme (PLU) de Brest métropole et aborde les points suivants :

- Le climat et la géomorphologie en tant que facteur de localisation et d'implantation des occupations humaines, de modes constructifs et de potentiel de production d'énergies renouvelables ;
- Le patrimoine à connotation naturel/végétal, en tant qu'élément structurant la qualité des paysages et l'environnement riche en biodiversité.

2.

APPROCHE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGERE



1. Géographie et composantes paysagères

2. Contexte historique

3. Les quartiers

4. Étude des formes urbaines

5. Patrimoine architectural

6. Patrimoine urbain

7. Synthèse

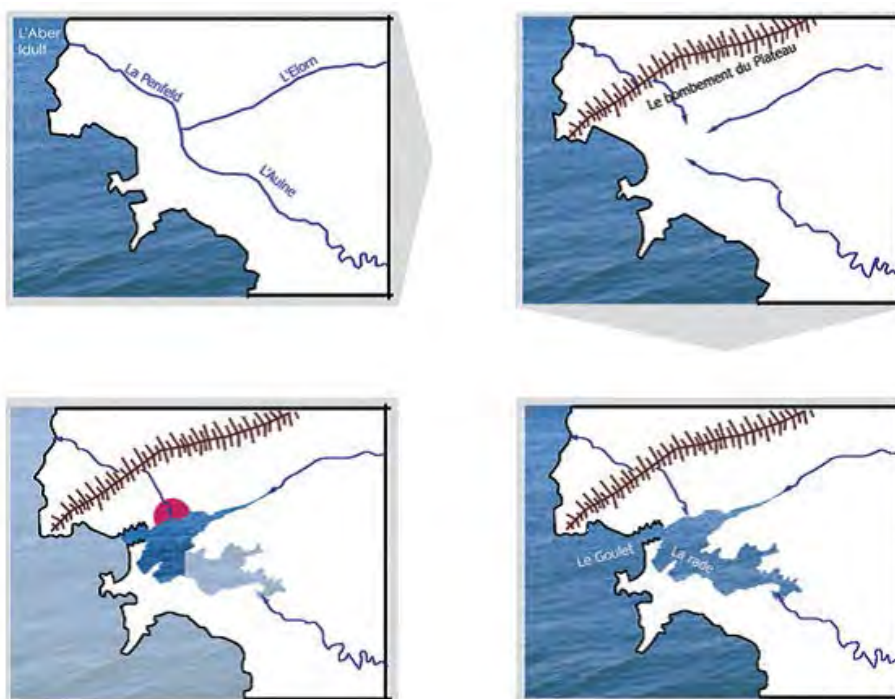


1. GEOGRAPHIE ET COMPOSANTES PAYSAGERES

1.1. La topographie du site : première composante majeure du paysage de Brest

« Brest n'a rien à voir avec une cité kafkaïenne artificielle et dominatrice. Il s'est planté dans un site, un site qui ne se sépare pas de l'histoire ni des grandes forces géographiques, de sa région. ». Henri Queffelec

La première impression qui frappe l'observateur est la force du site. La ville entretient un rapport puissant avec la terre (le plateau du Léon entaillé de vallons) et avec la mer (la rade de Brest). De ce fait, on ne peut lire Brest uniquement à travers ses limites administratives ; ce que l'on appelle aujourd'hui le grand Brest et même Brest métropole c'est tout d'abord une géographie.



Formation géologique de Brest ©Laure Piraud

1.1.1. Un plateau en belvedere sur la rade et la penfeld

La lecture de la ville de Brest s'appréhende à travers son implantation dans le grand paysage, un site choisi dès l'origine pour ses qualités paysagères et défensives propices à l'implantation d'un grand port militaire.

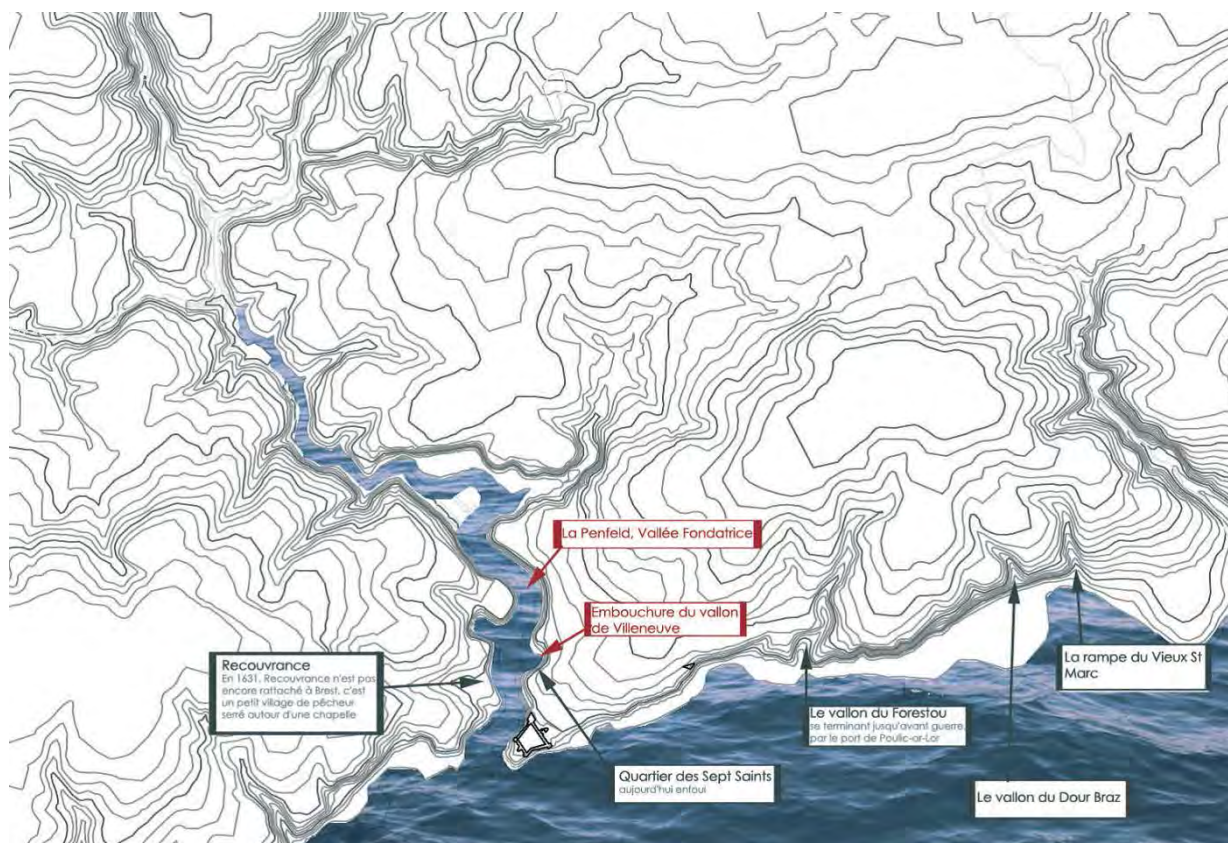
Le centre-ville est implanté sur un plateau d'altitude moyenne de 30 à 110 m (60 m place de la Liberté, 102 m place de Strasbourg) qui présente une forme due à une histoire géomorphologique complexe : érosion, transgressions marines, faille.

La ligne de crête d'altitude moyenne de 70-100 m se trouve très près de la rade et correspond à l'axe historique reliant Le Conquet - Brest - Guipavas, et passant par Recouvrance, Siam et Jaurès. Le plateau est entaillé par le vallon de la Penfeld perpendiculairement à la rade.

Cette différence topographique permet de générer «une ville du bas» (Penfeld et port militaire et port de commerce) et «une ville du haut» (Recouvrance, Siam, Jaurès) en contraste grâce à des enchaînements d'horizons sur une faible profondeur.

Les profondeurs de champ ou la perception longitudinale du socle accentuent cette image de ville suspendue au-dessus de la mer et offrent des contrastes de formes, de matières et de textures.

Le site d'implantation a la particularité d'avoir conservé les fortifications et les murs de soutènement de plusieurs époques correspondant à l'histoire militaire de la ville. Ils servent de base au plateau en belvédère du centre urbain ouvert sur la rade et sur la Penfeld.



Carte de Brest et sa topographie avant le remblaiement des espaces portuaires sur la rade avec l'implantation du château sur son éperon rocheux (état actuel).

Localisation des différentes embouchures des vallons sur la rade et la Penfeld au sein du grand Brest. ©HCA Hélène Coudray Architecte



Brest vue de Saint-Martin en 1829
Gravure d'Alfred Guesdon



Brest en 1926
Archives départementales du Finistère



Vue actuelle de la rade depuis le clocher de l'église
Saint-Martin

Différentes iconographies de la ville depuis 1829 montrant le rapport particulier de la ville avec le grand paysage

1.1.2. Les vallons : des paysages constitutifs des rivières creusant les vallons

Le plateau limité par les falaises dominant la rade a peu à peu été creusé par les rivières et ruisseaux. Les vallons profonds et étroits (à l'exception de celui de la Penfeld) ainsi créés ont été les premiers lieux occupés par les hommes. Refuges à l'abri du vent et en contact avec l'eau, on y trouvait les moulins à eau et les lavoirs ; l'eau y sera très vite «domestiquée», détournée, canalisée. Ces vallons ont toujours été des rampes naturelles en pente douce permettant de relier les profondeurs de la ville à sa rade située en contrebas.

Vecteurs transversaux du développement de la ville, ils sont à la fois des axes principaux structurants mais aussi de véritables obstacles, souvent difficiles à franchir. Ils ont imposé la construction de nombreux ponts, tunnels et autres ouvrages d'art qui jalonnent la ville.



Les grands éléments du relief



La formation de la rade de Brest. ©HCA Hélène Coudray Architecte

1.1.3. Les remblais portuaires : des espaces en avant-plan gagnés sur la rade

Les remblais portuaires sont des éléments récents du paysage créés par l'homme. Ils sont devenus indissociables du paysage de la ville de Brest.

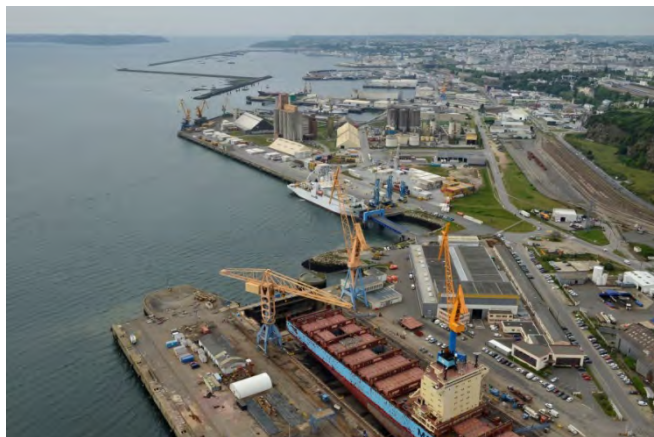
Les besoins toujours accrus de place, que ce soit de la part des militaires ou des civils, ont modifié le site originel. L'accès à la mer s'effectue désormais par des remblais gagnés sur la mer, qui contrastent avec le plateau sur lequel est implantée la ville. La côte survit sous forme de falaise morte qui se présente à l'échelle du site comme une «artificialisation» de la nature.

Ces espaces gagnés sur la mer recomposent de manière importante le rapport de Brest à la mer ; ils constituent désormais l'avant-plan de la ville. Ces espaces gagnés sur la mer, en permettant le développement d'un port de commerce important, ont permis de libérer la Penfeld qui concentrait à l'origine les activités nécessaires à la vie de la cité, que ce soit en terme commercial, civil ou militaire.

La falaise se retrouve aujourd'hui en retrait de la ligne de côte, perdant quelque peu son aspect maritime même si le lien à la mer reste toujours prégnant du fait des vues remarquables qui s'offrent sur la rade.



Carte de Brest et de sa topographie avec les remblais des espaces portuaires sur la rade et avec l'implantation du château sur son éperon rocheux (état actuel). ©HCA Hélène Coudray Architecte



Vues aériennes des remblais : port de commerce et industriel

1.2. La rade : seconde composante majeure du paysage

1.2.1. Un héritage géologique

La rade de Brest est naturelle. En des temps géologiques reculés, le goulet était fermé. L'Aulne qui rejoignait l'Elorn dans l'actuelle rade, se jetait dans la Manche par l'Aber Ildut.

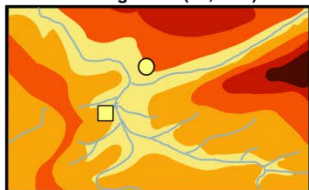
Un lent bombement du plateau du Léon a fait diverger les flux : l'un vers le Sud Est, l'autre vers le Nord-Ouest.

Profitant d'une très vieille faille, le goulet s'est fracturé, la rade s'est remplie et, d'érosion fluviale en transgression marine, le creusement a produit des fonds de 50 mètres dans l'étroit passage. Puis, alimentés par une forte pluviométrie, les rivières et les ruisseaux ont peu à peu creusé les plateaux qui dominent la rade pour créer de nombreux vallons.

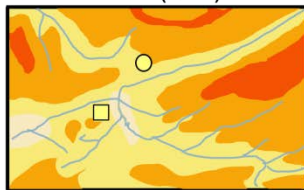
Avec ses 350 kms de côtes, la rade est un grand plan d'eau de 180 km², abrité des tempêtes de l'océan Atlantique grâce à la presqu'île de Roscanvel qui isole la rade de la mer d'Iroise, ne laissant qu'un passage relativement étroit de 1,8 km, entre la pointe des Espagnols et la côte Léonarde (côte nord de la rade). C'est l'élément géographique indissociable de la ville. Brest y déploie sa façade sud sur plus de 10 kms, des deux ponts qui en marquent l'entrée jusqu'au Technopôle, au droit du Goulet.

La formation de la rade de Brest

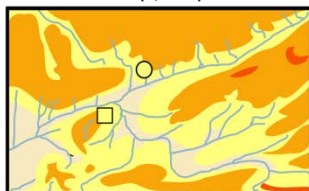
Début de l'Oligocène (33,9 Ma)



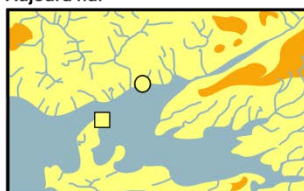
Début du Miocène (23 Ma)



Fin du Miocène (5,3 Ma)



Aujourd'hui

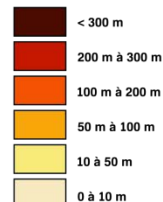


Source : Atlas permanent du littoral n°1

0 10 km

Place de Strasbourg

Pointe des Espagnols



1.2.3. Un vaste plan d'eau abrité entouré de plateaux

Avec sa rade, sa profonde Penfeld et ses hautes falaises, le site offre un abri sûr et facile à défendre, mais il est aussi hostile par son relief, à la construction des infrastructures lourdes nécessaires à ce genre de programme. L'homme a toujours dû négocier avec le socle naturel, le remodelant suivant les besoins souvent sans état d'âme, au prix de travaux titanesques.

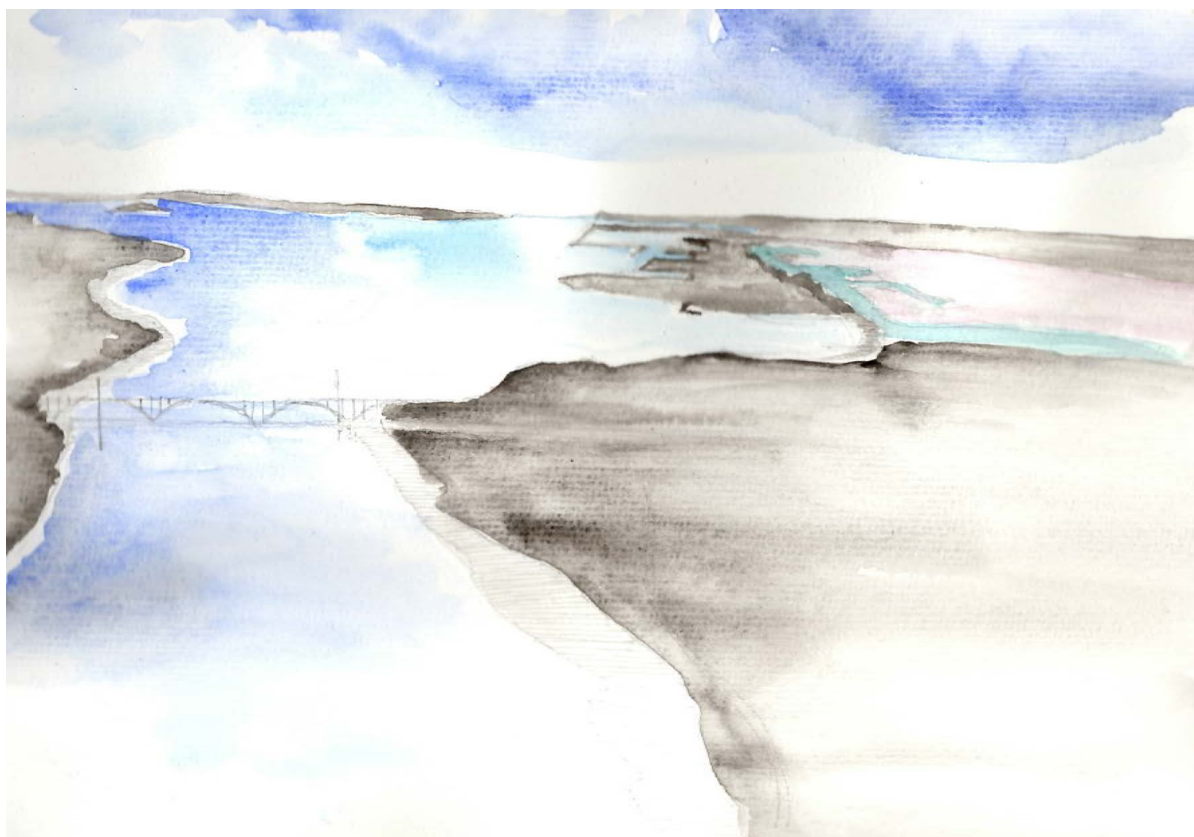
L'évolution militaire et industrielle de Brest a éloigné la mer des limites originelles du site. La falaise se retrouve aujourd'hui en retrait de la ligne de côte, perdant quelque peu son aspect maritime même si le lien à la mer reste toujours prégnant du fait des vues remarquables qui s'offrent sur la rade.

C'est un ensemble maritime aux paysages très divers comprenant plusieurs presqu'îles qui la pénètrent ou la limitent (la presqu'île de Plougastel, la presqu'île de l'île Longue, la presqu'île de Roscanvel) et qui se terminent par des pointes offrant de larges panorama sur la rade (pointe du Portzic, pointe de l'Armorique, pointe des Espagnols...).

La rade abrite plusieurs îles, dont notamment l'Île Ronde (commune de Pougastel-Daoulas), et île Longue (commune de Crozon)

Enfin, le paysage est également marqué par le paysage des rias, profond estuaires pénétrant profondément à l'intérieur des terres: l'Elorn et la Penfeld.

Ce site exceptionnel a déterminé l'histoire de la ville de Brest.



Perception de la rade et de Brest depuis l'estuaire de l'Elorn

1.3. Contexte géologique du plateau du Léon

Le Léon correspond à un ensemble de roches métamorphiques très déformées dans une structure globalement en dôme. Il est constitué principalement de micaschistes (du Conquet et de la Penzé), de gneiss (orthogneiss de Plounevez-Lochrist et paragneiss de Lesneven), de migmatiques (de Plouguerneau), accessoirement de quartzites, d'amphibolites, d'éclogites, dans lesquels se sont mis en place des granitoïdes divers (massifs de Trégana, de Saint-Renan-Kersaint, de Brigognan-Plouescat, de Roscoff, de l'Aber-Ildut et de Garantec) d'âge hercynien. Au sud, l'orthogneiss de Brest (ancienne granodiorite) est intrusif dans les schistes briovériens de l'Elorn. Au-delà, plus au sud, s'étendent les formations paléozoïques, recoupés par des filons de migrogranites et de kersantites dans lequel est creusée la rade de Brest. A son extrémité sud-ouest, le dyke dolérique de Brenterc'h-Port-Milin, d'âge triasico-liasique, annonce l'ouverture de l'Atlantique.

La ville est construite sur la formation du «gneiss de Brest». Le gneiss se présente sous forme d'affleurements partiellement végétalisés sur toute la ville, à la faveur des vallons. Il s'agit d'un orthogneiss à biotite (mica noir) qui confère une note sombre dans le paysage.

Le gneiss de Brest a fourni l'essentiel du matériau des diverses constructions de la ville, civiles et militaires, pour le tout-venant des murs.

Certains bâtiments et ouvrages ont été construits avec les roches présentes à proximité de Brest:

- Le Kersantite extrait sur les communes de Logonna Daoulas, L'Hôpital-Camfrout et Loperhet. Il a fourni les pierres de taille des encadrements de baies et chaînage d'angle des maisons. Il a aussi été très recherché pour toute la statuaire en Bretagne, religieuse principalement, mais également civile.
- La pierre du Roz ou pierre de Logonna. Il s'agit d'une roche de la famille des granites, d'une teinte ocre jaune caractéristique, présentant des cernes concentriques brunâtre, résultant d'une migration des hydroxydes de fer dans une roche assez altérée en général. Elle a été employée pour le parement de l'église Saint-Louis.
- Le granite de l'Aber-Ildut. C'est un granit à grands cristaux d'orthose rose montrant des enclaves sombres. Il provient du massif de l'Aber-Ildut, sur la côte ouest du Léon. C'est le matériau de construction de la prison de Pontaniou et des édifices du plateau des Capucins.
- Le micro-granit de l'Ile Longue. Il s'agit d'un petit corps magmatique dont la texture présente des cristaux de feldspath blanc et de teinte générale gris clair. Se prêtant à la fente et très résistant, il a été abondamment utilisé pour produire des pavés. On la retrouve conservé dans les caniveaux, dans les rares restes de chaussées pavées et plus exceptionnellement dans des murs.
- Le granit de Huelgoat est employé pour la construction des édifices monumentaux de la ville Reconstituée. Il est le matériau de la banque de France, du palais de justice, d'une partie des bâtiments qui encadrent la place de la Liberté, du foyer du Marin. Il se reconnaît facilement aux grands cristaux bien formés, gris-vert, de cordiérite. Les carrières ne suffisent pas à produire les quantités demandées, aussi il est fait appel largement au granite gris-bleuté du massif de Dinan (22) (monument aux morts, pour partie des immeubles de la place de la Liberté, la gendarmerie) ainsi que le granit de Quintin (22) (fasciés de Plaintel, la Poste).
- Le granit rose de La Clarté situé dans le massif de Ploumanac'h (22) a été utilisé pour le mémorial des Etats-Unis d'Amérique sur le cours Dajot, mais également pour le récent dallage de la partie central de la rue de Siam où les fontaines de Marta Pan sont sculptées dans le gabbro (roche magmatique grenue, sombre de composition proche du basalte) de Johannesburg.

Différentes entités composent ce socle construit en granit : le château et sa place, le cours Dajot, et les rives de la Penfeld.

1.3.1. L'avant-port: le château et sa place

L'avant-port situé à l'aval du pont de Recouvrance est dominé par le château.

Le «château de Brest» est l'ancienne ville close devenue forteresse, bâtie sur un promontoire rocheux à l'embouchure de la Penfeld. Sa forme actuelle résulte des grands travaux conduits par Vauban à la fin du 17^{ème} siècle afin de répondre à l'évolution de l'artillerie. Le château devient dès lors le centre d'un système plus étendu.

L'enceinte est classée monument historique depuis le 31 mars 1923.

Depuis Recouvrance, le château s'impose par sa puissance et traduit le caractère défensif du lieu. Par sa construction et ses matériaux, il participe à la perception monumentale du socle.

C'est l'un des seuls ouvrages bâtis ayant conservé son rapport avec les quais et avec le plateau de la ville reconstruite. C'est également l'édifice majeur à caractère militaire qui constitue le témoignage du riche passé défensif de Brest.

1.3.2. Le cours Dajot

Le cours Dajot est délimité par le château, le port de commerce, les squares Juin et Kennedy et la rue de Denver.

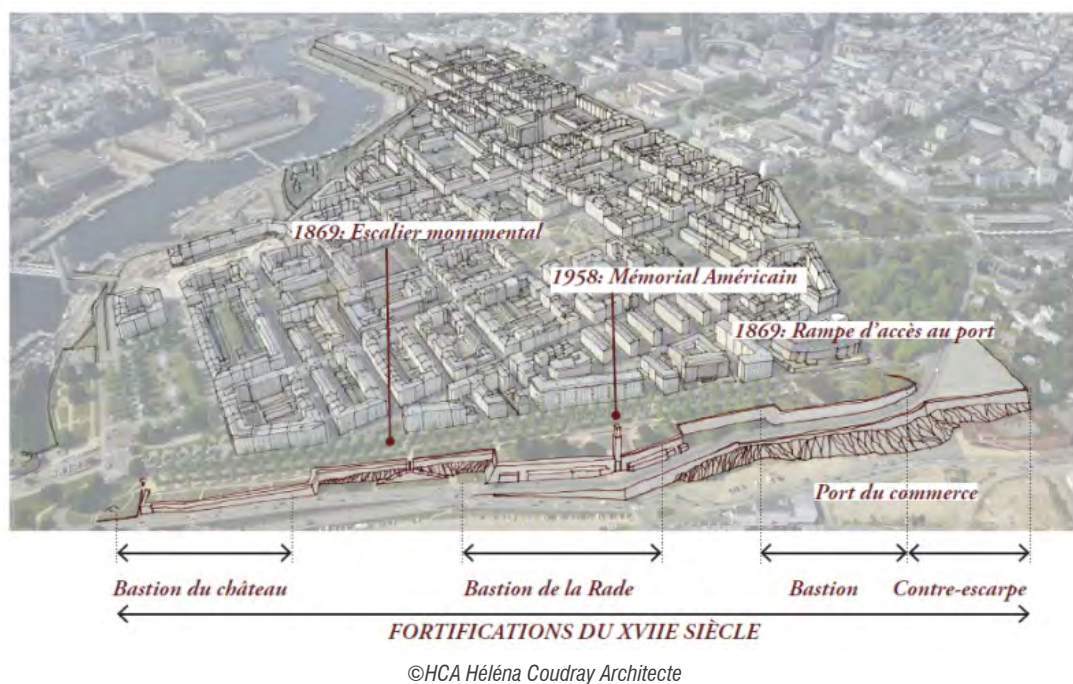
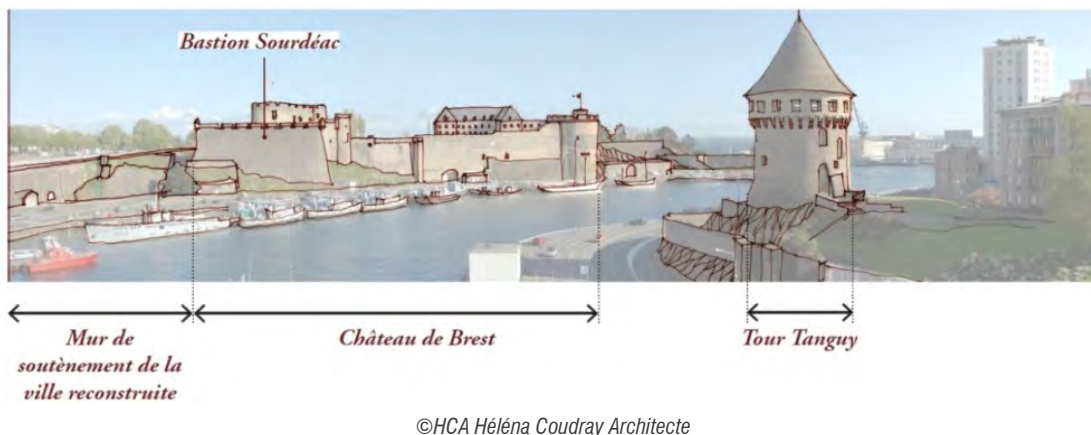
Son socle conserve les vestiges du système de défense élaboré aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles pour défendre la ville et plus particulièrement l'arsenal et la place forte, respectivement de la compétence de la Marine et du Génie. Construit en gneiss et en granit par l'ingénieur Sainte-Colombe à partir des directives de Vauban, il est caractérisé en partie haute par un cordon mouluré.

Dès 1769, ce témoin de l'architecture militaire classique est transformé en cours, ouvert sur le paysage.

Entre 1859-1869, la création du port de commerce au pied des remparts nécessita la réalisation d'un escalier monumental à double volée.

Le Monument Américain vient ponctuer verticalement cet ouvrage horizontal. Le monument est une tour de 50m de haut en granit poli de Ploumanac'h et rappelle l'engagement des États-Unis pendant la Première Guerre mondiale. Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 27 juillet 2015.

Le cours Dajot est aujourd'hui un espace paysagé à échelle urbaine remarquable dont le socle présente encore les rares vestiges en élévation du complexe de fortification du 18^{ème} siècle.



Le cours Dajot vu depuis le parc à chaînes

1.3.3. Les rives de la Penfeld

La Penfeld est l'élément fondateur de la ville et de l'arsenal de Brest. De nombreuses représentations iconographiques nous permettent d'imaginer l'aspect de ce bras de mer au 17^{ème} et 18^{ème} siècle. Ces représentations ont contribué à l'image pittoresque du Brest d'avant-guerre.

Cette entité paysagère est constituée des quais à l'emplacement de la «ville basse» et des rives de la Penfeld constituées des murs de soutènement et formations rocheuses granitiques servant de base à la «ville haute».

La «ville basse» implantée de part et d'autre de la Penfeld, était bordée par des quais et jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle par les bourgs de Brest et de Recouvrance. Côté Recouvrance, la tour Tanguy constitue le témoignage de ce passé. Dès 1631/1635, les bases de l'infrastructure portuaire sont posées.

Elles seront complétées en 1674 par la construction des magasins aux poudres, de la cordellerie et de l'hôpital militaire, voulus par Colbert.

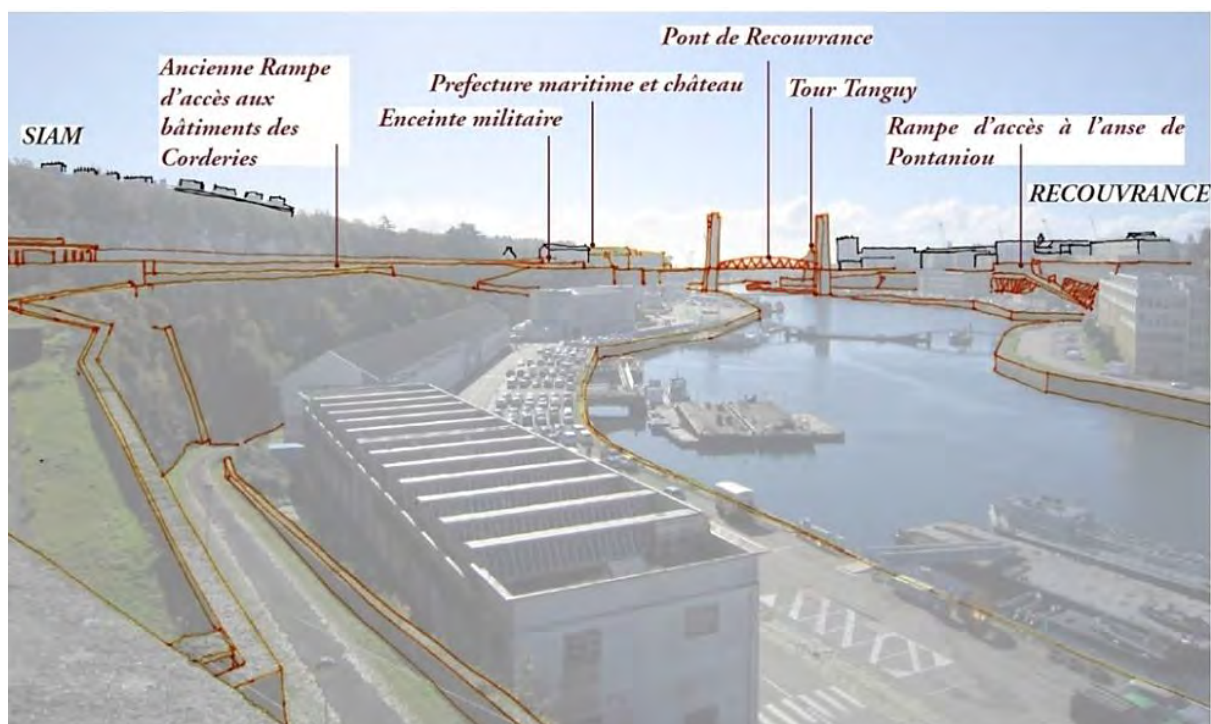
En 1683, la forme de Troulan est construite, suivie en 1746 par les trois formes de Pontaniou.

En 1858, l'appropriation par la Marine nationale des quais Trouville et Jean Bart puis, en 1865, la fermeture du port de la Penfeld aux bâtiments de commerce a fermé l'accès aux civils et au commerce à la Penfeld. L'arsenal a été clos de murs et les relations avec la ville haute étaient contrôlées.

Très bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville basse conserve de nombreuses infrastructures à fort caractère patrimonial et paysager. Cet espace est en constant aménagement afin de pouvoir accueillir et s'adapter aux différents navires militaires. Ainsi en 1963/1964, la jetée a été élargie.

Aujourd'hui, la Penfeld est quasi intégralement bordée de quais, rythmée par les bassins de Trouville et Pontaniou, les formes de Brest. Ces bassins monumentaux (115 m x 25 m) sont construits dans le sol et appareillés en granit. Ils forment des excavations au niveau des quais et contribuent à la qualité paysagère du lieu.

À partir du 17^{ème} siècle, les rives rocheuses, les murs de soutènement et les fortifications ont été masqués par d'immenses linéaires de bâtiments d'architecture classique à R+2, R+3 nécessaires à l'activité portuaire de la marine nationale. De nombreuses rampes ont été aménagées afin de relier les quais à la ville haute. Elles sont désormais visibles depuis les belvédères du centre Reconstitué et de Recouvrance (côté centre Reconstitué: depuis la promenade du boulevard Jean Moulin ; côté Recouvrance: le plateau des Capucins et la rue du quartier-maître Bondon). Certaines d'entre-elles ne sont plus utilisées et sont envahies par la végétation.



©HCA Héléna Coudray Architecte



©HCA Hélène Coudray Architecte

Côté Recouvrance et aux abords du plateau des Capucins, est localisé le bâtiment aux Lions, monument historique depuis le 4 février 2011. Il se situe sous la partie nord de la rue de Pontaniou, l'ensemble constituant la levée de Pontaniou, fermant l'anse de Pontaniou. Il est ouvert d'un côté sur les quais et les formes de radoub de l'arsenal et de l'autre côté sur le terrain de la Madeleine. Le bâtiment doit son nom aux dix têtes de Lions dorées qui font office de gargouilles sur la façade côté arsenal. D'une longueur de 58 mètres et d'une profondeur de 10,50 mètres, il permet le passage des eaux du vallon de Pontaniou en sous-sol et soutient une chaussée routière en terrasse (rue de Pontaniou actuelle). La façade principale s'élève de 15 mètres depuis la terrasse, de 19 mètres depuis l'entrée des sous-sols et de 23 mètres depuis le niveau des quais des formes de radoub.



*Le port de Brest (une prise de la mâture). Vaisseaux en cours d'armement dans l'arsenal de Brest
Pendant la guerre d'indépendance américaine.
Louis-Nicolas Van Blarenberghe (1716 – 1794)*

©Musée national de la Marine



Plan de Brest et de l'arsenal au 17^{ème} siècle

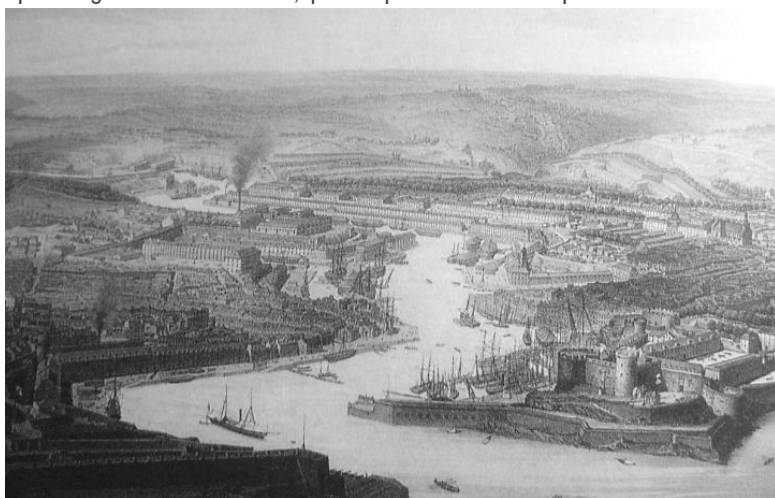
1.4. Permanences du site

En prenant, un peu de hauteur, on comprend davantage le fonctionnement du tissu urbain brestois. Les vues aériennes de Brest sont d'ailleurs impressionnantes : la prédominance du site a perduré malgré les reconfigurations successives de la ville.

À la fois, le relief, l'hydrographie, la place du végétal et les caractéristiques du bâti sont repérables et la force de ce paysage s'exprime pleinement. La partie historique de la ville est toujours introduite par le château qui surveille l'embouchure de la Penfeld. Cette Penfeld tortueuse, vient multiplier les points d'accroches pour les vues lointaines sur le paysage et crée à la fois une rupture et une structure pour le paysage. La ville historique, autrefois enserrée dans ses remparts est aujourd'hui, toujours compacte, mais plus régulière. Elle semble, portée par un socle de pierre avec lequel, elle contraste par sa couleur blanche ou bleutée ; continuellement enserrée, cette fois, par une ceinture verte.

En arrière-plan, on distingue l'actuel quartier formé autour de Liberté, qui semble constitué de bâtiments dont la hauteur est plus importante ; enfin les quartiers de faubourg véhiculent également une couleur claire et des toits gris clairs dus à l'utilisation du zinc notamment. Au loin, et en dehors du périmètre de l'AVAP, ressort un tissu urbain plus hétérogène où la place du végétal semble plus importante, enfin le bocage et les zones naturelles viennent contextualiser ce portrait de ville.

Cette vue, permet également de comprendre la vision qu'offre Brest depuis la rade, et le contraste entre la ville basse et la ville haute.



*Entrée de la Penfeld en 1829 – Gravure d'Alfred Guesdon
© Archives municipales et communautaires de Brest, 4Fi00100*



Vue aérienne de l'entrée de la Penfeld (état actuel)

1.5. Composantes bleues et vertes du paysage

1.5.1. La vallée estuarienne de la Penfeld



La Penfeld, pièce maîtresse du réseau de la trame verte et bleue en cœur de ville

Si, comme on l'a vu, la Penfeld constitue bien une des entités essentielle du contexte géographique et topographique brestois, elle en constitue également une des composantes bleues et vertes majeure. Son paysage se structure en différentes séquences de l'amont vers l'aval.

Au nord de Brest, la vallée de la Penfeld change d'orientation lorsqu'elle est rejointe par quatre affluents et s'oriente ensuite vers le sud. C'est à ce niveau qu'elle traverse le site urbain de Brest. Cette zone de confluences est un carrefour géographique et communal, relié au centre-ville de Brest par le parc urbain des rives de Penfeld, mais aussi un point de connexion principal avec le réseau de la trame verte et bleue de la métropole.



Le fond de Penfeld, un carrefour hydrographique



Les axes majeurs de la trame verte et bleue

Autour de ce carrefour hydrologique, se sont positionnés dans un environnement à dominante végétale de nombreux équipements, tels que l'hôpital de la Cavale Blanche, le parc des expositions, la déchetterie du Spérnot. On y trouve également d'anciens sites d'activités (la Villeneuve) ou encore des traces de fortifications (fort du Questel) témoignant de cette position géographique stratégique.

Depuis ce carrefour vers l'aval de la Penfeld, les paysages de la vallée perdent peu à peu leur caractère végétalisé. La présence végétale perdure mais de manière plus discontinue dans le tissu urbain via les espaces verts, les friches urbaines ou les boisements résiduels situés sur les ruptures de pentes (coteaux des vallons, ancienne falaise maritime).

Enfin, la partie aval de la vallée finit par prendre un caractère très minéral autour des installations militaires.

Ainsi, la Penfeld, et sa vallée, porte en elle au travers des différentes séquences paysagères, l'histoire militaire de Brest et concentre sur ses abords le patrimoine le plus emblématique de la ville (château, tour Tanguy, bâtiment aux Lions, ateliers des Capucins et formes de radoub) que ses méandres mettent en scène.

Les photos ci-après permettent de rendre compte des différentes séquences paysagères qui qualifient la vallée de la Penfeld, colonne vertébrale de la trame verte et bleue et marqueur fort du paysage brestois.



L'espace minéral du Salou, contrastant avec les coteaux boisés



Un paysage minéralisé autour des emprises militaires

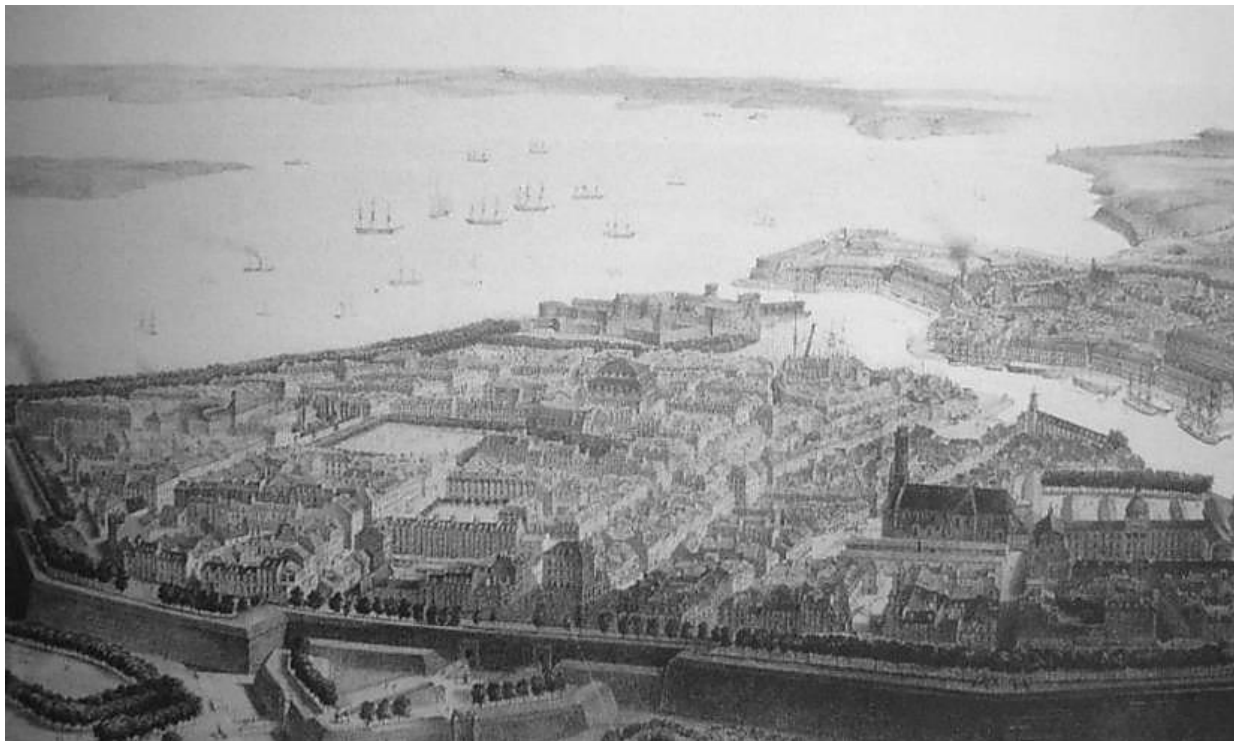


L'embouchure de la Penfeld présente un aspect très urbain marqué par les éléments patrimoniaux majeurs que sont le château et la tour Tanguy

1.5.2. La rade

En matière d'hydrographie, l'autre grande composante majeure est la rade de Brest. Au même titre que la vallée estuarienne de la Penfeld, il s'agit d'un élément paysager structurant pour la ville.

La rade apparaît comme un grand plan d'eau dont une large partie est observable depuis le centre-ville. Par temps clair, la presqu'île de Plougastel et la presqu'île de Crozon apparaissent au loin donnant l'image d'une mer intérieure.



Brest vue de Saint-Martin en 1829 – Gravure d'Alfred Guesdon



Vue actuelle depuis le clocher de l'église Saint-Martin

Depuis le belvédère du cours Dajot, la mer est aussi très présente bien que mise à distance par les espaces artificialisés occupés par les activités industrielles (port de commerce) et de loisirs (marina du port du château), contrastant avec le paysage semi-naturel qu'offre la presqu'île de Crozon en fond de plan.



Perspective sur le goulet, la presqu'île de Crozon et le port du château depuis le belvédère du cours Dajot

1.5.3. Les vallons



Des paysages industriel, maritime et naturel se succèdent depuis le sentier côtier qui prolonge le cours Dajot

Le plateau sur lequel se développe la ville est entaillé de plusieurs vallons perpendiculaires à la rade (en plus de celui de la Penfeld) qui séquentent le paysage urbain. Ces vallons sont parfois fortement encaissés et donnent une impression d'élévation à la ville, comme c'est le cas sur la place Albert 1er ou encore sur le parc du deuxième dépôt à Recouvrance.

Le vallon du Forestou est assez emblématique de ces vallons où s'est développée l'urbanisation à l'instar de la rue Pierre Sémar. Les façades urbaines bordent les voies de communications parallèles à cette rue. L'accentuation du relief sur cet espace donne l'impression d'un étagement des constructions, créant un paysage urbain diversifié. Ce paysage est assez peu visible depuis l'espace public étant donné la forte densité de constructions sur les coteaux de ce vallon. Cependant le pont du Forestou qui enjambe cette dépression topographique offre le meilleur point de vue sur ce panorama particulier souligné par la chapelle située dans l'enceinte de la résidence Delcourt-Ponchelet.



Un front bâti étagé suivant le relief



Des perspectives lointaines préservées



Un lieu de passage automobile très fréquenté

Un autre vallon urbain important est le vallon de Pontaniou. Il est aujourd'hui peu visible car transformé par la main de l'homme dès le 18^{ème} siècle. En effet, le bâtiment aux Lions enjambe et vient clôturer l'entrée de ce vallon. Cette clôture crée une impression de dépression calme coupée du reste du centre-ville de Brest. En certains points, l'étéagement des jardins rappelle le vallon d'autrefois. Sa position stratégique non loin de l'embouchure de la Penfeld lui a donné une valeur patrimoniale particulière avec notamment la présence des formes de radoub et la rue de Saint-Malo.



La prison de Pontaniou domine le vallon



Un vallon très urbanisé en contrebas du plateau des Capucins



La rue de Saint-Malo, site emblématique du vallon

Un autre vallon, très encaissé celui-ci, sépare le centre-ville de Brest du quartier de Bellevue, il s'agit du vallon du moulin à poudre, parfois appelé ravin du moulin à poudre. Fortement végétalisé, il est enjambé par le pont Schumann. Des vues très lointaines donnent à la fois des ouvertures, vers la vallée de la Penfeld et vers le nord de Brest.



La pente abrupte du ravin du moulin à poudre parfois mise en scène



Le vallon du moulin à poudre a gardé son caractère végétal en cœur de ville



Le pont Schumann enjambe cet encaissement du relief

Enfin, Kervallon est un vallon qui a quasiment gardé sa configuration originelle avec quelques étageements de jardins qui marquent cet espace semi-naturel. Des restes de fortifications sont également présents du côté de Quéliverzan et proposent un aperçu de ce que pouvaient être les environs fortifiés de la ville de Brest au 18^{ème} siècle.



Vue aérienne de Kervallon



Les berges et anciens quais



Les terrasses et jardins partagés de Kervallon

1.5.4. Les micro-vallons

En complément de ces quatre vallons principaux, il existe deux micro-vallons difficilement identifiables car assez peu perceptibles aujourd'hui. C'est celui sur lequel prend place le parc de la rue neuve ; or autrefois cet emplacement était le cœur du quartier de Recouvrance logé au pied de la tour Tanguy. Celui-ci a été en partie détruit lors des bombardements de la Seconde Guerre mondiale et fortement transformé lors de la période de la reconstruction. Aujourd'hui cet espace végétalisé est peu animé, contrastant avec l'image de Recouvrance renvoyée par les auteurs et peintres de passage au 19^{ème} siècle.

Un second petit vallon, assez restreint et occupé par des maisons individuelles dotées de jardins assez importants, est celui traversé par la rue Poullic al Lor, au sud de la gare de Brest. Bien que difficilement accessible, il constitue une porte d'entrée paysagère pour Brest, au-dessus du port de commerce. Il renferme un des monuments historiques présents sur le centre-ville de Brest : la villa Mathon.

1.6. Approche visuelle du paysage

Les vues et perspectives remarquables constituent un des marqueurs forts du patrimoine brestois. Plus que des points de vue privilégiés sur le grand paysage, la ville et les bâtiments emblématiques, ils permettent d'appréhender la richesse de l'histoire urbaine du site et de la ville et contribuent à l'image maritime de la ville.

L'analyse de ces vues et perspectives remarquables (il s'agit ici des vues depuis les espaces publics et les voies de circulation) montre que la quantité et la qualité des vues et notamment des vues sur rade sont d'une part fonction du relief, mais aussi liés aux cadrages générés par le tissu urbain. Celui-ci étant très complexe, les vues emblématiques peuvent être classées selon leurs spécificités afin de dégager par la suite des prescriptions pour leur sauvegarde ou leur amélioration. Les vues sont de 3 types :

- les vues lointaines, plus ou moins ouvertes sur le grand paysage : panoramas depuis/vers la rade, panoramas depuis/vers le tour de ville et panoramas de part et d'autre de la Penfeld (co-visibilités entre rive gauche et rive droite),
- les échappées visuelles ou vues cadrées,
- les perspectives sur les monuments et points émergents.

1.6.1. Les vues lointaines sur la ville : la perception de Brest depuis la rade

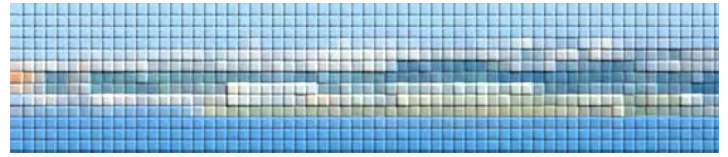
La frange littorale de la rade donne à voir plusieurs panoramas sur la ville de Brest. Ces vues lointaines, bien que furtives, constituent les images les plus caractéristiques du paysage urbain brestois. Plusieurs fronts se superposent dans un contraste de valeurs sombres et lumineuses, sur une profondeur faible, caractérisent la « lumière brestoïse ». On peut ainsi distinguer :

- la rade aux couleurs profondes,
- le polder avec ses quais sombres et ses grues jaune-orangé,
- le front bâti des bâtiments de la marine, rive droite, et du quai de la Douane ; des façades assez colorées qui soulignent la ligne brisée des quais,
- le front du château, des remparts et des falaises d'une hauteur moyenne de 35 m, plutôt sombre et d'une grande unité,
- le front urbain de la ville haute, d'une luminosité éclatante,
- le ciel, par nature changeant, et jouant avec la rade le rôle de fond de scène toujours renouvelé en fonction des conditions météorologiques.

La ville de Brest apparaît alors à l'échelle de métropole : les entités urbaines des différents quartiers brestois se confondent laissant place à l'image unitaire d'une ville construite sur un belvédère au pied de deux remblais formant les entités portuaires et séparés par la Penfeld. Depuis la mer, la ville et ses ports ne font qu'un. Seuls quelques bâtiments plus hauts que le vélum général émergent de la forme urbaine. Plus à l'ouest, le centre-ville possède une ligne d'horizon plus homogène caractérisant des formes urbaines plus basses.

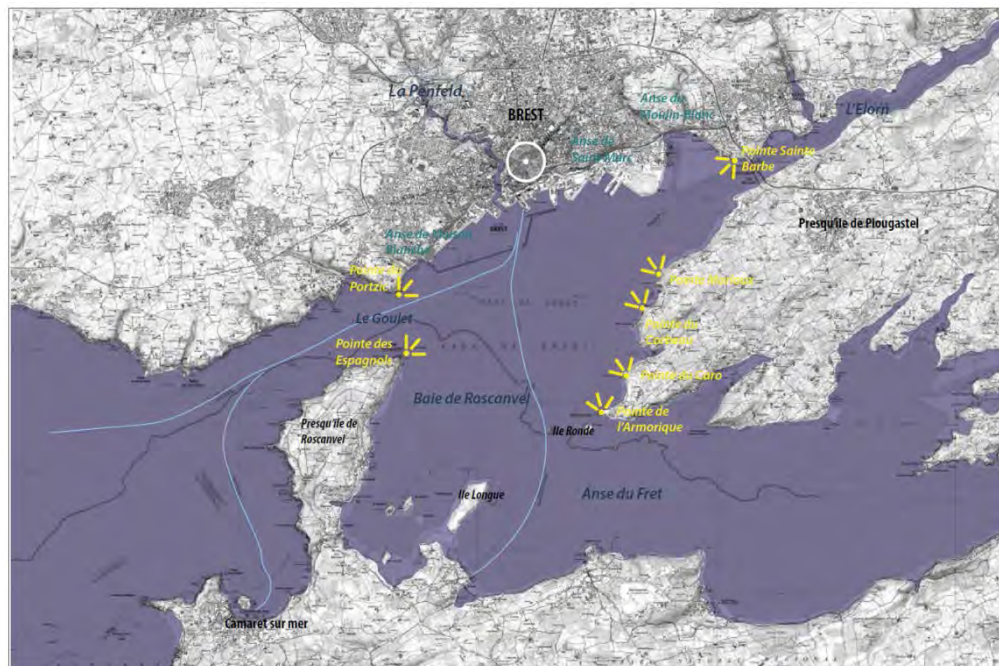


Vue de la ville depuis la presqu'île de Plougastel-Daoulas



Nuancier

Depuis les rives littorales de la rade, un certain nombre de belvédères contribuent à l'image d'une ville tournée vers la mer. Ces belvédères peuvent s'organiser selon 4 grands axes: l'axe des ponts, l'axe du goulet de Brest, l'axe des presqu'îles, l'axe de la rade.

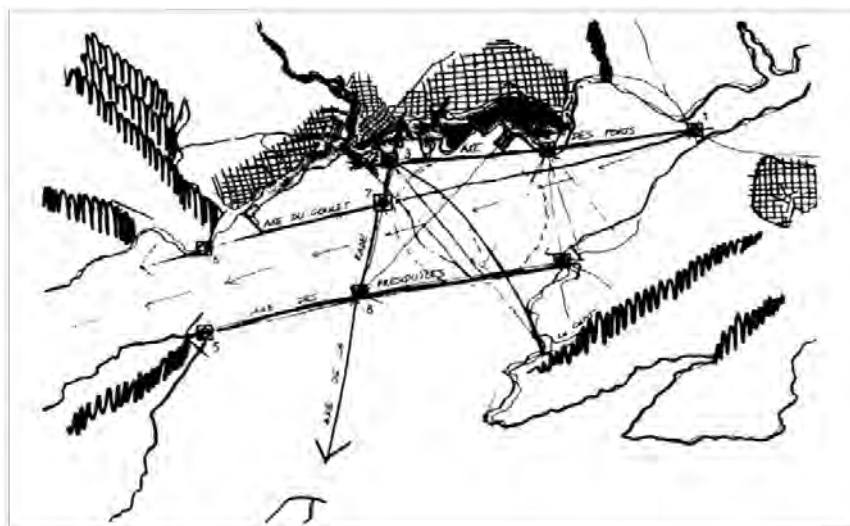


- **Le pont Albert Louppe.** Le point de vue depuis le pont Albert Louppe, ouvrage qui surplombe l'Elorn, permet une vue panoramique sur la ville de Brest, les ports, l'ensemble de la rade et la vallée de l'Elorn.
- **Le belvédère de Kérangall.** Il s'agit du point de vue depuis la promenade qui contourne le polder et la forme de radoub n°3 et Océanopolis. Il est ouvert sur un large panorama de la rade mais aussi sur le décor industriel et portuaire en avant-plan sur la ville-lumière et l'échappée sur le goulet.
- **Les belvédères depuis Plougastel.** Il s'agit des belvédères d'où l'on embrasse un large horizon: presqu'île de Roscanvel, goulet, pointe de Sainte-Anne du Portzic et le panorama urbain de Brest.
- **La pointe des Espagnols et la pointe de Portzic.** Le premier lieu est situé à 5,5 km du château de Brest et 3,5 km de l'école navale à vol d'oiseau, mais distant par la route de 65 km. La vue d'ensemble sur Brest est remarquable. Le second lieu est également un point de vue privilégié pour contempler la frange littorale de Brest et pour contrôler l'entrée du goulet.

Les grands axes du paysage de la rade :

- l'axe des ponts,
- l'axe du goulet de Brest,
- l'axe des presqu'îles
- l'axe de la rade

*Schéma d'orientation pour les paysages,
P. 38 AUCUBE/Février 1995*



La ville haute et la ville basse se confondent presque, séparée par les falaises et remparts qui découpent horizontalement le paysage par leur masse sombre continue.

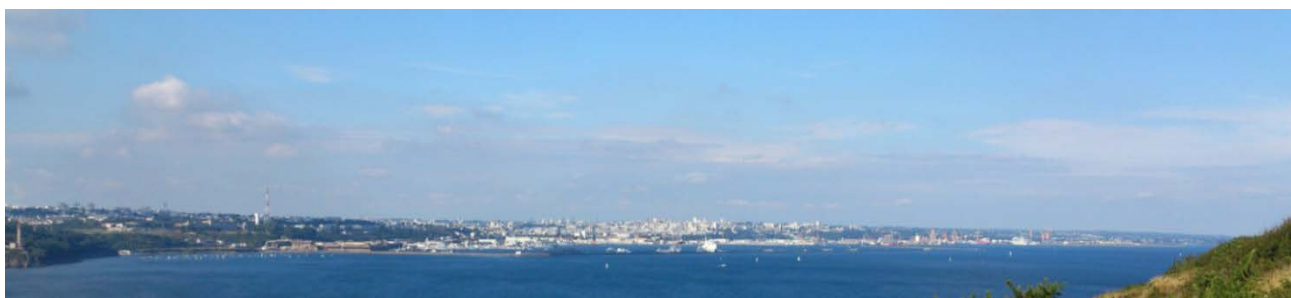


Point de vue lointain sur la ville de Brest depuis la presqu'île de Plougastel



Points de vue lointains sur la ville de Brest et le port industriel depuis la pointe du Caro (Plougastel-Daoulas)

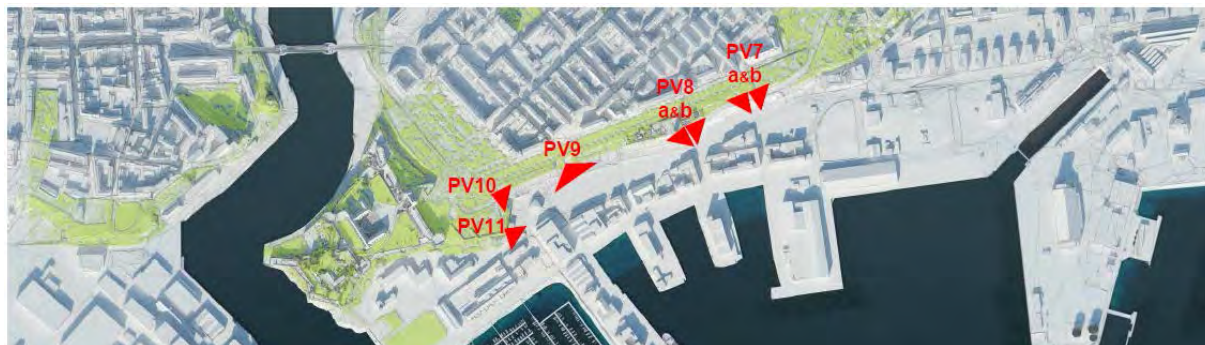
Depuis la pointe du Caro, la frange littorale se détache franchement. Au-dessus du port de commerce, la falaise artialisée apparaît comme un élément monumental du paysage. Vers la ville, l'épaisseur de la frange littorale s'amenuise mais reste significative dans la composition urbaine.



Depuis la pointe des Espagnols, le port militaire apparaît en premier plan, la ville et les ports de commerce et industriel se confondent au niveau de l'avant-port pour ensuite être dissociée par la frange littorale artialisée qui épouse le paysage.

1.6.2. La perception des espaces portuaires et de la rade depuis la ville haute

Les points de vue depuis la ville haute se développent depuis la promenade piétonne allant du jardin de l'Académie, empruntant le Cours Dajot et se terminant jusqu'au pied du jardin Kennedy. Cette promenade offre une succession de vues panoramiques sur l'espace portuaire et la rade. Côté port urbain, le panorama sur l'horizon lointain, marqué par les presqu'îles, n'est coupé que rarement par les formes bâties des éperons ou les grues. Côté port industrialo-urbain, l'horizon est plus proche dû au resserrement de la rade à l'approche de l'embouchure de l'Elorn et au développement urbain de la zone industrialo-portuaire sur les remblais.



Panorama de la rade depuis le cours Dajot vers le Goulet. Vue ouverte et lointaine sur le grand paysage permettant d'admirer le vaste plan d'eau de la rade avec une vision sans obstacles des rives opposées de la rade.

Le rapport de la ville de Brest à la mer se fait par la rade, perçue comme un vaste plan d'eau entouré par des falaises qui le cerne de toute part excepté à l'emplacement du Goulet et à l'embouchure des rivières, quelque soit l'angle d'observation.

De la ville, elle est toujours perçue en contre-jour et de ce fait, elle a tendance par temps défavorable à se confondre avec le ciel en des camaïeux de gris, et parfois, seule la falaise à l'horizon crée un repère permettant de délimiter les deux éléments.

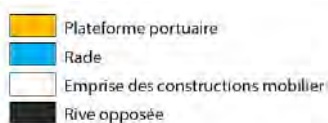
Par temps favorable et lors d'éclaircies, la rade révèle ses couleurs profondes, les paysages se détachent laissant deviner les différentes entités paysagères de la rade.

Les vues sur le grand paysage depuis les belvédères sont de deux types :

- Ouvertes et lointaines sur la rade depuis les différents axes et vers les presqu'îles et le goulet,
- Ouvertes et lointaines sur la rade depuis les belvédères de la ville de Brest :

Ces visions lointaines plus ou moins ouvertes correspondent aux panoramas depuis le plateau, plus précisément depuis le tour de ville. L'observateur se déplace parallèlement à la mer sans la juxter : boulevard Gambetta, rue de Denver, cours Dajot, boulevard Jean Moulin, placettes Jeannette Bouilliol et Henri Ansquer par exemple. Les murets, les grilles forment les principaux obstacles. Ces visions lointaines sont parfois fugitives pour l'automobiliste mais constituent, pour une part, la qualité de l'ambiance propre à Brest.

Point de vue 7a : Perception depuis la table d'orientation, vers l'est



Situé au niveau le plus haut du court Dajot, ce point de vue est orienté vers l'embouchure de l'Elorn et le quartier industrio-portuaire du port en rade.

Le tissu bâti est plus lâche et les espaces libres prédominants. L'aspect architectural et les gabarits hétérogènes et massifs des bâtiments industriels contrastent avec l'architecture et l'urbanisme d'îlots du port de commerce. La rue de l'Elorn, en tant qu'axe d'entrée vers le quartier du port de commerce, se singularise par son aménagement paysager.

Le rapport avec l'eau et la rade est plus ténu mais reste néanmoins très présent. Le point de vue est marqué par les silos et les grues qui se détachent dans l'horizon. Ceux-ci sectionnent la perception horizontale de la frange littorale de la rive opposée de la rade et masquent l'embouchure de l'Elorn. La rive opposée de la rade, par son caractère très paysager, forme un arrière-plan assez sombre.

Point de vue 7b : Perception depuis la table d'orientation, vers l'ouest

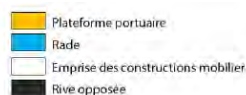


Situé au niveau le plus haut du court Dajot, ce point de vue révèle un tout autre rapport d'échelle : les masses bâties, des quais font jeu égal avec les emprises de la mer et des terres qui ferment la rade. Cette ligne d'horizon conduit le regard jusqu'à l'entrée du goulet et le signal du phare du Portzic. La rade abri très visible et identifiable par ses digues coupe de façon horizontale le plan d'eau.

Les masses bâties masquent globalement les bassins du port de commerce. Le bassin du port de plaisance apparaît partiellement. On l'identifie grâce à la forêt des mâts de bateaux qui émerge au-dessus des toitures des immeubles du quai Malbert.

L'alignement des façades sur Jean-Marie Le Bris ferme l'espace du parc à chaînes. Le rapport de volume et de matière ainsi que l'espace libre du parc à chaînes, en retrait du rempart, révèlent le Monument Américain au niveau du bastion de la fortification.

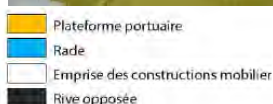
Point de vue 8a : Perception depuis le Monument Américain, vers l'est



Situé au niveau haut du court Dajot, ce point de vue révèle le contraste formel entre le port urbain et le port industrialoportuaire. Les îlots bâtis très denses du premier se distinguent du tissu lâche constitué par des surfaces libres et des imposants bâtiments industriels. L'espace libre du parc à chaînes, composant essentiel du plan de composition de 1859, constitue un grand espace de respiration entre l'alignement urbain de la rue Le Bris et les anciennes fortifications supportant le cours Dajot. Il met en scène la perspective lointaine vers le château de Kersteurs (non figuré sur le point de vue) et le panorama sur les îlots parallèles au rempart.

L'espace de la rade, plus ouvert que sur le point de vue 7a, permet de lire en premier plan les installations portuaires (quais des éperons et bassins). En arrière-plan, la rive opposée de la baie de Plougastel, formant ligne d'horizon, permet d'appréhender la perception de la rade. Du fait de la configuration du quartier en contre-bas du belvédère du cours Dajot, le regard glisse sur les toitures des bâtiments en direction de la mer.

Point de vue 8b : perception depuis le Monument Américain, vers l'ouest



Situé sur un des points haut du court Dajot, la ville portuaire apparaît en plongée. Le panorama s'ouvre sur le paysage monumental de la rade fermée par la presqu'île de Plougastel et la baie de Roscanvel.

Les différentes formes d'îlot constitutif du port urbain se lisent de façon franche et accompagnent le dessin très géométrique des espaces des quais et des bassins :

- Ensemble bâti à gabarit assez homogène, dense et bien marqué des îlots accompagnant les remparts et la falaise ;
- Ensemble bâti de formes et échelles variées des éperons permettant de lire en arrière-plan le port de plaisance puis la rade abri.

Ce point de vue permet de mesurer :

- Le rapport d'échelle assez équilibré des altimétries des bâtiments sur les éperons qui permet de conserver des vues dégagées sur les différentes entrées du port, de la rade-abri et vers la rade (goulet) et la perception en arrière-plan du front bâti des mâts du port de plaisance.
- L'importance que confère l'espace libre du parc à chaînes : composant essentiel du paysage urbain du quartier, il forme un grand espace de respiration au sein duquel le regard est cadré par l'alignement urbain de la rue Le Bris.

Point de vue 9 : Perception depuis l'escalier du cours Dajot



Accès historique au port depuis la fin du 19^{ème} siècle, le haut de l'escalier à double volée offre un point de vue majeur dans le paysage brestois. La configuration de l'escalier permet une vue panoramique et frontale en premier plan sur les rampes d'accès et sur le port urbain. Contrairement aux autres points de vue situés sur le cours Dajot, le regard s'attache autant au paysage bâti qu'au panorama ouvert sur la rade. La forme urbaine se lit comme un ensemble urbain homogène alors que la lecture des îlots est moins franche.

L'alignement urbain de la rue Le Bris constitue une entité urbaine forte qui délimite l'espace libre de l'espace du parc à chaînes.

Visuellement, cet espace libre est aussi important que l'emprise de la mer. Il participe à la mise en scène du paysage constitué par le port urbain construit sur un remblai gagné sur la rade.

Point de vue 10 : Perception depuis l'extrémité ouest du cours Dajot



A cette extrémité, le niveau du cours Dajot s'est fortement abaissé. La mer est peu perceptible entre la presqu'île de Plougastel et la ligne des toits. Ce point de vue révèle l'importance de l'emprise du parc à chaînes, qui prend le pas sur celle de la rade, ainsi que l'importance de l'alignement de la rue Jean-Marie Le Bris. L'immeuble d'amorce du quai Malbert dont la forme issue de la courbe des anciennes voies ferrées annonce comme une rotule le prolongement du port sur le quai Malbert.

Point de vue 11 : Perception depuis le jardin de l'académie



- Plateforme portuaire
- Rade
- Emprise des constructions mobilières
- Rive opposée

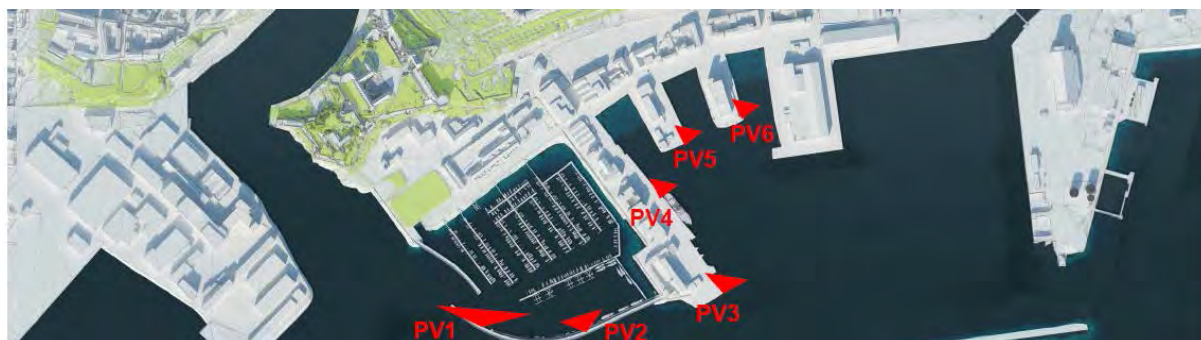
Situé au point le plus bas de la promenade, ce point de vue révèle là encore un rapport visuel déséquilibré entre les masses bâties des terre-pleins et la masse d'eau de la rade.

Les masses bâties masquent globalement les bassins et le volume en premier plan semble disproportionné et bloque le regard.

L'espace dégagé du parc à chaînes au pied des remparts participe à sa mise en valeur en soulignant le dessin de ligne brisée de l'ancien bastion et la ponctuation verticale du Monument Américain.

1.6.3. La perception de la ville haute depuis les espaces portuaires

Les vues panoramiques et lointaines vers la ville haute participent à l'identité du quartier car, elles donnent à lire la profondeur de champ. Elles mettent en scène le paysage urbain constitué en premier plan par le quartier portuaire et industriel, en arrière-plan l'ancienne rive maritime puis les fronts urbains de la ville haute.



Point de vue 1 : Perception depuis l'extrémité de la digue Jean-François de la Pérouse



-  ville haute (compris 1^{er} et arrière plans)
-  ensemble château/fortifications/falaises
-  Emprise des constructions mobilier et quai

L'aménagement du port de plaisance a permis la redécouverte de l'ancienne entrée maritime de Brest. La digue Jean François de la Pérouse édifiée initialement à des fins de protection du port de plaisance du château permet depuis son extrémité :

- d'imaginer ce que pouvaient découvrir les navires pénétrant la Penfeld c'est-à-dire l'entrée de l'avant-port avec les deux rives fortifiées de la Penfeld, le château les pieds dans l'eau.
- d'offrir un point de vue remarquable et inédit sur la forteresse maritime constituée par le château et les ouvrages défensifs situés à son pied en partie gagnés sur la mer mais ayant également conservé sur une partie sa rive rocheuse.

Ce point de vue à fort caractère maritime a été conforté par l'aménagement du port de plaisance. Les infrastructures portuaires ainsi que la forêt de mâts des bateaux de plaisance forment un premier plan sur ce morceau de ville à fort caractère patrimonial (remparts du château et du cours Dajot). Les alignements urbains des quais de Tabarly et Malbert, constitués par d'anciens bâtiments militaires ayant fait l'objet d'une restructuration afin d'accueillir des activités en lien avec le loisir et la plaisance, participent à la qualité de ce nouvel espace portuaire.

Point de vue 2 : Perception depuis la digue Jean-François de la Pérouse



- ville haute (compris 1^{er} et arrière plans)
- ensemble château/fortifications/falaises
- Emprise des constructions mobilier et quai

Au milieu de la digue, la forêt de mâts du premier plan offre un premier plan mouvant au gré des marées. Les grands pins sombres du jardin de l'académie et les alignements arborés du cours Dajot se détachent au-dessus du plateau haut.

Plus à l'est, les îlots bâtis du quai Malbert, masquent intégralement le linéaire du rempart, seul le sommet du Monument Américain émerge timidement.

Point de vue 3 : Perception depuis l'extrémité du quai Malbert (site des « Phares & Balises »)



- ville haute (compris 1^{er} et arrière plans)
- ensemble château/fortifications/falaises
- Emprise des constructions mobilières et quai

C'est le point de vue du port le plus éloigné du pied des remparts et le plus en avant dans la rade. Le regard est cadré d'une part par le linéaire du front urbain du quai Malbert puis il embrasse de façon continue l'intégralité des éperons 1 et 2 jusqu'au môle de l'est du port industrialo portuaire. Le soubassement de la ville, constitué par le rempart du cours Dajot puis par la frange végétalisée, est perçu dans son horizontalité et de façon globale. Cette ligne horizontale est accentuée par la façade urbaine continue du centre reconstruit et au lointain par la façade urbaine de la ville composite.

Les bâtiments constitutifs des éperons 1 et 2 ainsi que les bâtiments de la zone industrielle rompent ponctuellement cette perception des anciennes fortifications de la ville. Le Monument Américain émerge comme un amer sur le plateau haut.

Depuis le quai, ce large panorama évolue au gré de la présence mouvante de l'Abeille Bourbon et des grues mobiles des infrastructures portuaires.

Point de vue 4 : Perception depuis le quai Malbert à hauteur du chantier du Guip



- ville haute (compris 1^{er} et arrière plans)
- ensemble château/fortifications/falaises
- Emprise des constructions mobilières et quai

En se rapprochant des remparts sur le quai Malbert, la perception de l'ancienne limite maritime de la ville s'amenuise logiquement. La perception de toute la hauteur du soubassement du rempart se focalise au niveau des rues perpendiculaires à l'ancien trait de côte, non masquées par le bâti des éperons.

Si le socle de la ville se voit masqué pour partie par un premier plan formé par le bâtiment du grand large, l'ancienne criée et l'îlot Frégate/Caravelle qui accompagne le rempart, la perception de la topographie n'en reste pas moins flagrante avec la superposition de la ville haute (la ville reconstruite) sur la ville basse (la ville portuaire).

Point de vue 5 : Perception depuis l'extrémité du premier éperon



- ville haute (compris 1^{er} et arrière plans)
- ensemble château/fortifications/falaises
- Emprise des constructions mobilier et quai

Depuis l'extrémité du 1^{er} éperon, la vue est cadrée par le bâtiment de l'ancienne criée et celui du grand large sur l'éperon voisin. Le front bâti du quai de la Douane par sa hauteur laisse lisible ce segment du rempart, accompagné du linéaire bâti du cours Dajot et ponctué par la verticalité du Monument Américain.

Point de vue 6 : Perception depuis l'extrémité du deuxième éperon



- ville haute (compris 1^{er} et arrière plans)
- ensemble château/fortifications/falaises
- Emprise des constructions mobilières et quai

Depuis l'extrémité du 2^{ème} éperon le point de vue est cadré à l'ouest par le bâtiment du grand large et en partie à l'est par les hangars industriels implantés sur le 3^{ème} éperon.

Le front bâti compact du quai de la Douane forme un premier plan dont le profil permet de percevoir le rempart surmonté du Monument Américain, le tour de ville et le jardin Kennedy caractérisé par ses hauts arbres. L'altimétrie des hangars industriels implantés sur le 3^{ème} éperon occultent les vues panoramiques sur la falaise « naturelle » et les îlots accompagnants celle-ci.

Hormis au niveau du Monument Américain, le rempart est assez peu visible. Néanmoins, ici encore, la superposition ville haute/ville basse est très prégnante, soulignée entre autre par la végétation qui semble flotter au-dessus du bâti.

1.6.4. Les co-visibilités entre quartiers : la perception de la ville de part et d'autre des vallons

La vallée de la Penfeld et l'inclinaison du plateau sur ses coteaux donne lieu à des covisibilités entre quartiers. Les rues orientées sur la Penfeld depuis les quartiers Saint-Louis, Siam et Recouvrance sont parmi les plus emblématiques de Brest. Elles constituent souvent le fond de scène des éléments forts du patrimoine architectural : plateau des Capucins, bâtiments aux Lions, tour Tanguy, formes de radoub, ... Elles fonctionnent parfois en effet de miroir quand deux façades urbaines se répondent de part et d'autre de la Penfeld ; à l'exemple du boulevard Jean Moulin et de la rue de Pontaniou.

Ces tableaux urbains générés par ces vues lointaines donnent une qualité à l'espace public et font la richesse du paysage brestois. Ils permettent également à l'usager de l'espace public de se repérer facilement dans le centre-ville de Brest. C'est encore une fois le site sur lequel s'est installée la ville, qui permet cette richesse du paysage.

L'espace public ne profite pas toujours pleinement de cette mise en scène du paysage urbain. Cependant de nouveaux aménagements, tels que ceux réalisés lors de la mise en place du tramway inaugurée en 2012, ont bien pris en compte ces qualités paysagères par l'aménagement de belvédères qui valorisent ces covisibilités (ex : places Boullioli et Ansquer).

De nombreux espaces publics ont de réelles potentialités d'ouverture sur le grand paysage et pourraient révéler ces paysages urbains, notamment le long de la Penfeld, cependant, des obstacles tels que des murs ou des grilles rendent opaque l'enveloppe de ces espaces et banalisent donc le paysage. (Exemple : boulevard Jean Moulin, rue du quartier maître Bondon).

Les plantations d'alignement, la coloration des façades et l'encombrement de l'espace public doivent ici faire l'objet d'une attention particulière pour ne pas nuire à ces points de vue.



La configuration spécifique due à un plateau entaillé de vallons crée des co-visibilités entre quartiers

1.6.5. Les échappées visuelles

Il s'agit de vues très cadrées, plus ou moins longues, prises depuis l'intérieur du tissu urbain vers le grand paysage. Elles se rencontrent depuis les axes en pente orientées vers la côte comme par exemple depuis les rues de Siam, Richelieu, d'Aiguillon, Saint-Exupéry...



1.6.6. Les perspectives sur les monuments et points émergents (les points focaux)

La multiplicité des perspectives lointaines et des co-visibilités, associées à la topographie de la ville, donnent une importance toute particulière aux monuments et points émergents qui se trouvent ainsi mis en scène dans le paysage urbain. En tant que repères visuels, ces points focaux permettent de mieux comprendre comment se structurent les paysages dans un relief assez tourmenté et façonnent les représentations des usagers de la ville. Ce sont des éléments généralement verticaux (parfois massifs) que l'on distingue clairement car ils émergent du vélum bâti.

Ces dix points émergents se positionnent selon trois directions en cohérence avec la configuration du site naturel et à l'histoire du développement urbain :

- en bordure de la Penfeld : ateliers des Capucins, pont de Recouvrance, tour Tanguy, château,
- en limite de falaise/remparts : Monument Américain, gare, château de Kerstears,
- en ponctuation de l'axe majeur Siam/Jaurès : église Saint-Louis, hôtel de ville, église Saint-Martin

Le château de Brest est représentatif de l'histoire de Brest depuis sa création, l'assise gallo-romaine sur laquelle il s'appuie datant du 3^{ème} siècle, en est la preuve. Cet édifice est la résultante d'une succession de plusieurs strates historiques qui en font un objet unique au sein de la ville. Avec la tour Tanguy, il semble former les sentinelles de la Penfeld.



LE CHÂTEAU

Ce bâtiment marquant de l'AVAP est notamment visible depuis la rue du château et les belvédères des terrasses de Siam. Il marque l'entrée de la Penfeld et le paysage depuis le pont de Recouvrance.



LA TOUR TANGUY

Cet édifice à l'origine défensif, marque l'entrée de la Penfeld. Elle semble être le pendant miniature du château qui lui fait face, de l'autre côté de la rive. Elle forme avec le château les traces du Brest florissant qui a traversé les siècles.

Peu de points focaux exceptés les deux que nous avons évoqués précédemment, datent d'une période antérieure à la Seconde Guerre mondiale. Seule la gare de Brest de style art déco date de 1937. Le Monument Américain sur le cours Dajot a été construit en 1927 et a été reconstruit en 1958 après avoir été détruit lors de la Seconde Guerre mondiale.



LA GARE

La gare est facilement repérable depuis le port de commerce et une partie de la rade car elle vient surmonter la falaise maritime d'origine. Elle marque l'espace Kennedy et possède une architecture art déco réalisée par Urbain Cassan.



LE MONUMENT AMÉRICAIN

Il surplombe à la fois le cours Dajot et le port de commerce et est facilement repérable depuis la rade. Il monumentalise la position de la ville et de ses remparts depuis le port. Il semble faire écho au phare du Portzic situé au loin à l'entrée du goulet.

L'église Saint-Martin et les ateliers des Capucins témoignent, de la croissance industrielle et de la vivacité démographique du 19^{ème} siècle. En effet, le quartier de Saint-Martin s'est structuré autour de quelques équipements structurants tels que les halles et l'église devant couvrir la demande des fidèles sur le territoire de cette annexion. C'est un peu l'établissement d'une ville nouvelle qui vient structurer ce faubourg longeant la route en direction de Paris.



L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Le clocher de l'église Saint-Martin domine la ville depuis 1877, date où s'achève sa construction. Elle est visible depuis la plupart des secteurs de l'AVAP, y compris depuis la rade de Brest. C'est une église néogothique à l'ornementation assez riche.



LES ATELIERS DES CAPUCINS

Ils surplombent la Penfeld et sont visibles depuis quasiment tous les belvédères de la Penfeld dans sa partie plus urbaine. Témoins de la croissance industrielle de l'arsenal, ils viennent de faire l'objet d'une restructuration exemplaire.

L'hôtel de ville et l'église Saint-Louis marquent la période de la Reconstruction par leur monumentalité dans des espaces à forte centralité au sein du centre-ville de Brest. Notamment l'hôtel de ville qui affirme la perspective depuis le bas de la rue de Siam et qui semble gouverner la place de la Liberté. L'église Saint-Louis donne une image forte au quartier par son gabarit impressionnant à la fois en hauteur et du fait de son socle qui s'élance vers le ciel et se confond avec le corps de ce bâtiment.



L'HÔTEL DE VILLE

Lieu symbole du pouvoir civil, il surmonte la place centrale de Brest et constitue le point focal de la perspective montante de la rue de Siam. A ce titre, il sert de point de repère urbain. L'espace public qui le borde présente un parti pris très minéral.



L'ÉGLISE SAINT-LOUIS

Le gabarit très important de l'église Saint-Louis marque la silhouette du quartier Siam. Elle domine une place majeure de la ville. Cependant, cette place apparaît comme très fonctionnelle et ne dialogue pas avec le bâti qui l'entoure.

Le pont de Recouvrance marque également la Reconstruction. Le changement de son tablier, lié aux aménagements du tramway, a permis l'installation d'une large promenade courbe suspendue au-dessus de la rivière, qui vient équilibrer la géométrie prononcée de sa silhouette.



LE PONT DE RECOUVRANCE

Point de passage important sur la Penfeld, il est un des symboles de la ville de Brest. Ses pylônes d'une hauteur de 70 mètres, le rendent visible depuis les quartiers de Penfeld, Recouvrance, de l'Harteloire et de Siam.



MANOIR DE KERSTEARs

L'édifice est positionné en crête de la falaise bordant l'ancienne grève de Saint-Marc. Construit au milieu d'un espace boisé, seules ses tourelles et sa toiture émergent des frondaisons.

2. CONTEXTE HISTORIQUE

La ville de Brest a été dès le 16^{ème} siècle sujet à de multiples représentations par le biais d'une importante iconographie sous la forme de plans, de gravures et de peintures. A ce riche patrimoine iconographique s'ajoute de nombreuses descriptions de célèbres écrivains mais également d'anonymes. De plus, l'apport plus récent des recherches historiques et archéologiques nous permettent de décrire plus précisément l'évolution de la ville et des espaces portuaires et les rapports avec la ville de Brest.

2.1. Dès l'Antiquité, un site exploité pour ses qualités défensives

Des origines au 16^{ème} siècle: une forteresse maritime

Le site originel, propice à la défense en raison de la taille de l'éperon rocheux et la position de la rivière, sera occupé dès le 3^{ème}/4^{ème} siècle par les Romains. A cette époque, la ville se présente comme l'une des villes fortifiées les plus importantes du Bas-Empire.

L'ancienne ville close, appelée « château » depuis le 16^{ème} siècle, se limite à une place forte qui occupe un trapèze de quelques 500 m de pourtour. Au Moyen-Âge, Brest prend peu à peu de l'importance en raison de son rôle militaire lors des guerres de Cent ans et de succession de Bretagne.

Bien que l'un des plus importants sites fortifiés de Bretagne, Brest reste à la fin du 15^{ème} siècle une ville très



Plan de Brest vers 1636 pour Dubuisson-Aubenay, « itinéraire de Bretagne en 1636 » ©Bibliothèque Nationale de France

peu peuplée. Le port est excentré par rapport aux voies de commerce, il a une faible activité. Abrités et protégés par l'imposante forteresse maritime formant avant-port, les espaces portuaires en Penfeld sont constitués de quais dont les profils sont adaptés au paysage et sont fermés côté terre par un alignement de maisons mitoyennes. Les ports assurent l'abri, la réparation des bateaux et la fonction de mouillage.

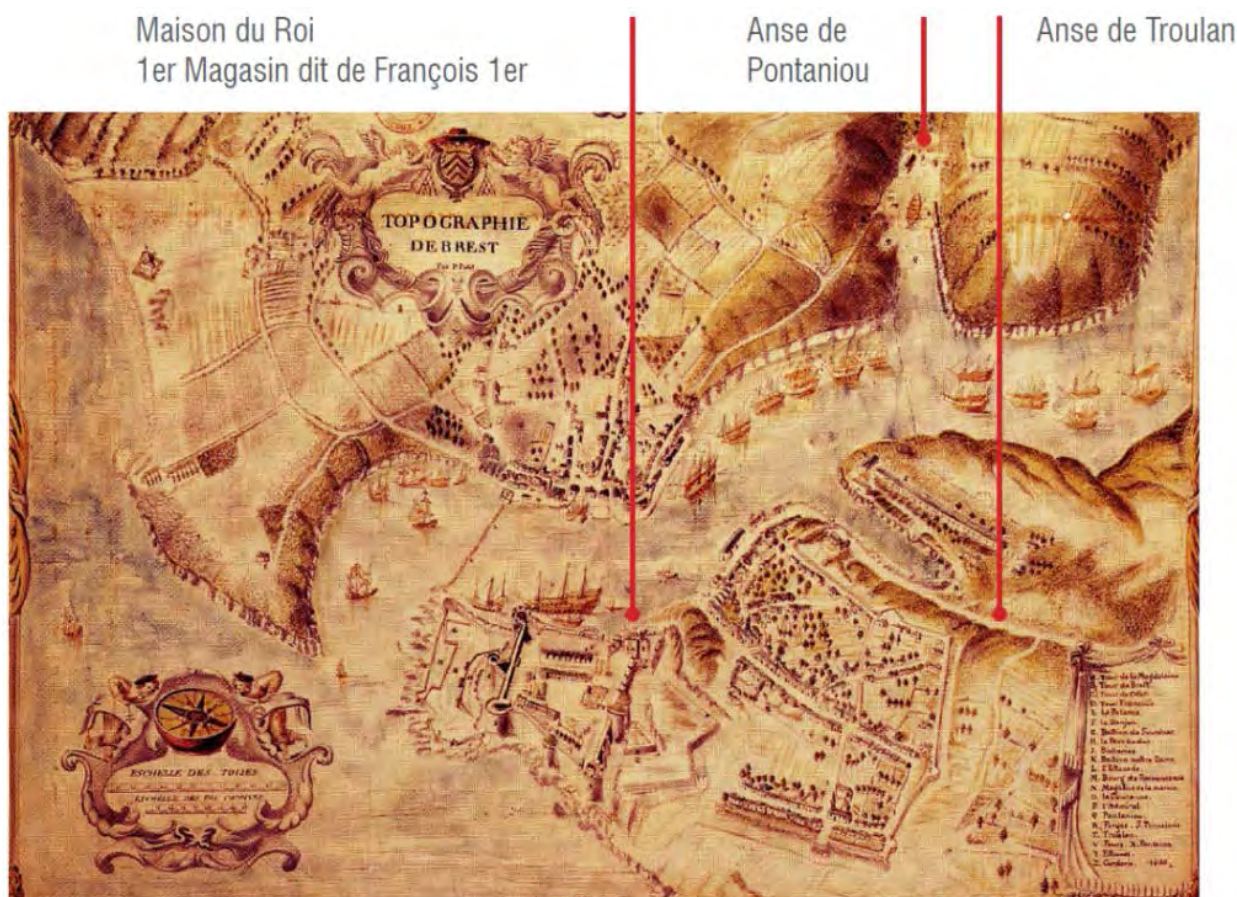
Jusqu'au 16^{ème} siècle, Brest a la particularité de comporter deux bourgades constituées chacune de ports se faisant face de part et d'autre de la Penfeld, l'un à Recouvrance, l'autre à proximité immédiate de l'enceinte, le quartier des Sept Saints.

Les représentations des profils du port de Brest montrent que la ville et l'activité portuaire se développent vers le fond de la Penfeld. Côté Brest, le château se détache du port et a conservé les amas rocheux contribuant à sa protection. A la fin du 16^{ème} siècle, le château a été adapté à la fortification moderne. Le bastion de Sourdéac a été construit afin d'englober la tour nord et la protéger dans le but d'offrir une prise réduite aux tirs de l'ennemi.

Côté Recouvrance, le bourg de Recouvrance est constitué d'un alignement de maisons mitoyennes avec en son centre l'église Notre-Dame de Recouvrance.

2.2. 17^{ème} siècle - 18^{ème} siècle : le port militaire et la ville fortifiée

2.2.1. 1631 : la fondation du port du Ponant



Plan Cavalier de Paul Petit, daté de 1640, Paris. © Musée National de la Marine



La vieille ville et sa chapelle sont encore incluses dans l'enceinte du château, lequel est séparé du quartier des Sept Saints par un profond ravin. Au bord de la Penfeld, la Maison du Roi et le 1^{er} magasin dit de François 1^{er}. À gauche, l'anse de Troulan à l'emplacement de l'actuel bassin de Tourville et de la rue Pasteur. Au premier plan, Notre-Dame de Recouvrance. En arrière-plan, la rade.

Gravure de Brest et Recouvrance vers 1630-1640, Matthäus MERIAN (1563-1650)
© Musée de la Marine



À partir de 1631, Richelieu, séduit par la Penfeld qui constitue un « havre agréable et sûr pour abriter et construire des navires », décide de faire de Brest l'un des trois ports militaires du royaume. Un arsenal est alors aménagé pour construire et armer les premiers vaisseaux et frégates de la flotte de l'océan.

De 1631 à 1635, Lonvilliers de Poincy, chef d'escadre, et Cébérét, commissaire général, jettent les bases des infrastructures portuaires militaires au nord de l'anse de Troulan sur la rive gauche (l'embouchure du vallon de Villeneuve) en construisant une corderie, une étuve, une forge et une tonnellerie, des magasins et des zones de stockage pour les matériaux. C'est également à l'embouchure de ce vallon que va être creusé la première forme de radoub. Au fond de l'anse de Pontaniou, sur la rive droite seront construit une tonnellerie et une forge.

A partir du 17^{ème} siècle, les plans de Brest se font plus précis : ils s'attachent à représenter la topographie particulière de la ville de Brest ainsi que son activité portuaire. A cette époque le site est encore peu modifié par l'homme.

Sur le plan de 1640, les anses ont conservé leur caractère paysager : elles sont protégées par de hautes falaises granitiques. Les accès se font de façon privilégiée depuis la mer. Les accès terrestres se font par des chemins adaptés à la topographie.

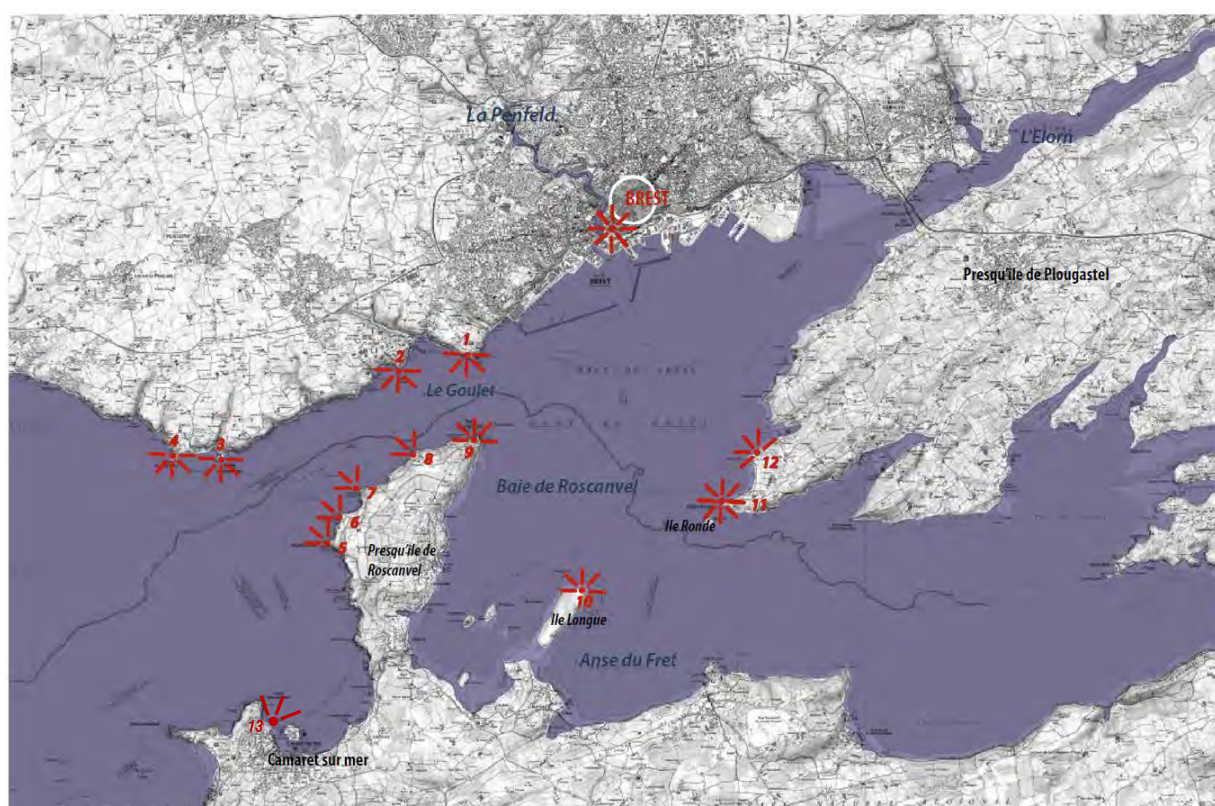
L'avant-port est constitué par le château, protégé par une enceinte trapézoïdale dont la défense est complétée par un système de glacis côté terre et d'une terrasse fortifiée côté mer.

Les bourgs des Sept Saints et de Recouvrance sont encore peu développés. L'habitat se concentre autour des rives de la Penfeld puis est constitué d'un bâti dispersé le long des voies de communications.

La rive opposée a conservé ses hautes falaises granitiques. Le flanc sud présente un paysage moins accidenté. Le site est représenté avec un paysage abrupt descendant de façon plus douce vers la mer.

A la mort de Richelieu en 1642, Brest est devenu un port de construction et d'armement. Toutefois, la ville civile reste modeste (1500 habitants) et les infrastructures urbaines sont quasiment inexistantes.

2.2.2. Une citadelle maritime, puissant port de guerre à l'échelle de la rade



BREST

Oppidum romain
Forteresse maritime
Arsenal

1. Pointe du Portzic
Fort de Portzic (1693-1699)
Phare du Portzic (1848)
Sémaphore (1987)
2. Fort Mengant
3. Fort du Petit Minou (1694-1697)
Phare du Petit Minou (1848)
Blockhaus (1940)
4. Pointe du Grand Minou
Fort de Toulbroc'h

- Presqu'île de Roscanvel
5. Fort de la fraternité (1695-1942)
 6. Fort des Capucins
 7. Fort de Cornouaille
 8. Fort Robert
 9. Pointe des Espagnols
10. Ile Longue
Fort (1777)
Remparts (1879)
Base sous-marine (1965)

- Presqu'île de Plougastel
11. Fort de la pointe de l'Armorique (1775)
 12. Fort du Corbeau (1774-1775)
- Camaret
13. Tour

©HCA Hélène Coudray Architecte

Le choix de transformer Brest en un puissant port de guerre a scellé le destin de la rade au destin militaire de la ville.

Le site est choisi pour ses qualités défensives: jouissant d'une grande rade de 150 km², reliée à l'océan Atlantique par un passage large de 1.8km (le Goulet), le site est facile à bloquer. Sa situation géographique le rend incontournable: à mi-chemin entre la Manche et l'Atlantique, les escadres peuvent facilement partir dans l'une et l'autre direction.

A partir du 17^{ème} siècle, le développement de l'arsenal et du port de la marine impose une défense moderne d'une plus grande ampleur. La rade est déjà défendue par quelques batteries dont la batterie de Beaufort.

Vauban conçoit un plan de défense d'ensemble à l'échelle de la rade afin de renforcer la défense de l'entrée de la rade et d'améliorer la protection de Brest. Le site à l'échelle de la rade comprend :

- le «vestibule» (Bertheaume, Camaret),
- le Goulet (Mengant, Cornouailles, Portzic, Pointe des Espagnols),
- la «chambre» (la rade, fort et batterie de l'île Longue, fort et batterie de la pointe d'Armorique).

Des batteries, des forts sont construits de part et d'autre de la rade et plus particulièrement à l'emplacement du goulet de Brest, entrée de la rade.

Au cours des affrontements franco-anglais des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, le port de Brest se situe sur la frontière maritime extrêmement sensible et revêt une importance capitale. La construction de l'enceinte urbaine qui protège le port et l'arsenal, donne au château le rôle d'une véritable citadelle, dernier réduit défensif, totalement isolé de la ville.

2.2.3. Un projet de fortifications pour la ville



Plan de Vauban en 1685
© Archives municipales et communautaires de Brest
(5Fi 0000)



Plan des fortifications de Brest par Vauban en 1764
© Archives municipales et communautaires de Brest (5Fi 01125)

Colbert, secrétaire d'État à la Marine sous le règne de Louis XIV, désireux de bâtir une solide marine de guerre dotée d'une véritable infrastructure portuaire, reprend, en les amplifiant, les projets de Richelieu. Brest devient alors un produit de Versailles qui aura son destin scellé à la cause militaire.

Duquesne, commandant de la Marine, se préoccupe de l'aménagement et la défense du port de 1665 à 1672. Chertemps de Seuil, nommé intendant de Brest en 1674, lance les grands travaux de l'arsenal en dépit du manque de fonds.

A partir d'avril 1683, Vauban est chargé par Jean-Baptiste Colbert de poursuivre les réalisations de l'arsenal de Brest et d'assurer la défense de la rade et du Goulet.

A cette époque la construction de l'enceinte urbaine est déjà engagée mais Vauban apporte de nombreuses modifications aux ouvrages en cours. Puis il propose un projet d'aménagement urbain adapté à la topographie et à la ville déjà existante qui ne sera mis en œuvre qu'au 18^{ème} siècle. Il prévoit des remparts et quadrille l'espace vierge selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest, axe recoupé par des rues parallèles aux fortifications. Vauban détermine ainsi des lots géométriques. Cependant ce projet se situe sur le territoire de la commune de Lambézellec. En 1686, sur ordonnance royale, la ville de Brest annexe le quartier des Sept Saints et la campagne environnante afin d'étendre l'emprise des remparts et anticiper le développement de la ville. C'est le début d'une série d'annexions.

La surface annexée correspond au projet urbain et défensif dessiné par Vauban en 1685. En 1694, les travaux de fortifications sont terminés, l'enceinte fortifiée est dressée en pleine campagne. La population des deux cités réunies désormais à l'intérieur de murailles communes et autour de la même église paroissiale, est ainsi passée à près de 15 000 habitants.

D'une place forte militaire, la royauté a fait de Brest un arsenal et un port qui n'a cessé de prendre de l'importance pour devenir, selon les mots de Michelet dans «Tableau de France, «la force du royaume au bout de la France».

2.2.4. Les travaux de fortification de l'avant-port



Plan Cavalier de la ville de Brest en 1677, par Belle-Veue Dumain © Service Historique de la Marine

Vauban travaillera pendant 10 ans à la construction de la défense de la ville mais aussi du port.

Le château devenu une véritable citadelle maritime fait l'objet d'une importante campagne de travaux afin de s'adapter aux nouveaux types d'armement. Les créneaux et mâchicoulis des tours et courtines sont arasés et remplacés par des embrasures à canons, des plates-formes. Renforcé et modernisé, le château défend désormais le premier port de marine du roi dont les aménagements successifs s'adaptent à l'artillerie: vastes plates-formes ouvertes sur la mer, la campagne; batterie neuve assurant la défense de l'entrée du port, front bastionné au nord afin de se protéger d'un assaut terrestre.

La rive opposée fait également l'objet de travaux de fortification. La batterie du Cavalier, conçue par l'ingénieur Pierre Filley en 1766 est construite afin de fermer le port et de renforcer la défense de l'avant-port côté Recouvrance. Il s'agit d'un ouvrage fortifié (90 m de long sur 25 m de haut) sur lequel prenaient place 20 pièces d'artilleries (canons); puis sera ajouté la batterie du Fer-à-Cheval.

2.2.5. Le port de la Penfeld

L'espace de la Penfeld fait l'objet de grands travaux destinés à implanter les divers équipements et bâtiments nécessaires à l'activité de l'arsenal et au port.

La topographie existante est exploitée afin de participer au caractère défensif de l'arsenal. Des espaces sont gagnés par le biais de polders au pied des falaises et l'arsenal s'étend vers la Penfeld. Les bâtiments nécessaires à la construction et à la réparation des navires sont construits le long des falaises. L'arsenal de Brest devient un gigantesque complexe industriel niché au coeur de la ville.

Le bourg de Recouvrance et le quartier des Sept Saints ont conservé leurs accès à la mer. L'architecture des immeubles et maisons de ville contrastent avec l'architecture des longs bâtiments de style classique de l'arsenal de Choquet de Lindu. Les ports civils cohabitent avec le port militaire, le tout uni par de grands et larges quais.

Dès le 17^{ème} siècle, le port de la Penfeld devient l'objet d'une riche iconographie véhiculée par les plans Cavaliers des ingénieurs et les peintres de Marine à la fois destinés à planifier les travaux d'agrandissement du port. Ces représentations ont également pour but de véhiculer la puissance du port du Ponant aux adversaires.



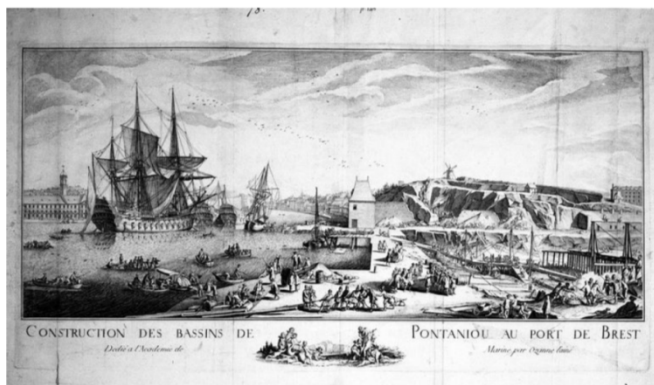
Brest en 1829, Gravure d'Alfred Guesdon
 © Archives municipales et communautaires de Brest, 4Fi00100

Les représentations du port de Brest par les peintres de la Marine

Ainsi, parallèlement au développement de l'Arsenal, les peintres au service de la Marine témoignent de la création et de l'extension du port de Brest. Ces peintures sont destinées à mettre en scène la grandeur de la ville maritime, à illustrer la grandeur du pays dans ses réussites et ses progrès, à susciter une fierté nationale. Les peintures commandées par le Roi devaient représenter plusieurs points de vues, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du port. Elles devaient également témoigner de l'activité de l'Arsenal.

Plusieurs peintres de la Marine se sont succédés à Brest:

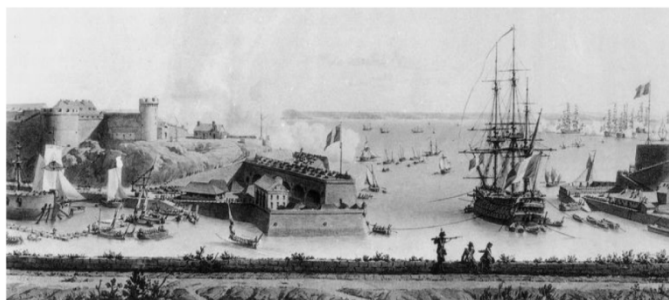
- Louis-Nicolas Van Blarenberghe peint Brest en 1774,
- Jean-François Hue (1751-1823),
- Pierre Ozanne (1737-1813),
- Nicolas-Marie Ozanne (1728-1811).



Construction des bassins de Pontaniou au port de Brest (1742-1756), dessin dédié à l'Académie de Marine par Ozanne l'aîné
 © Archives municipales et communautaires de Brest



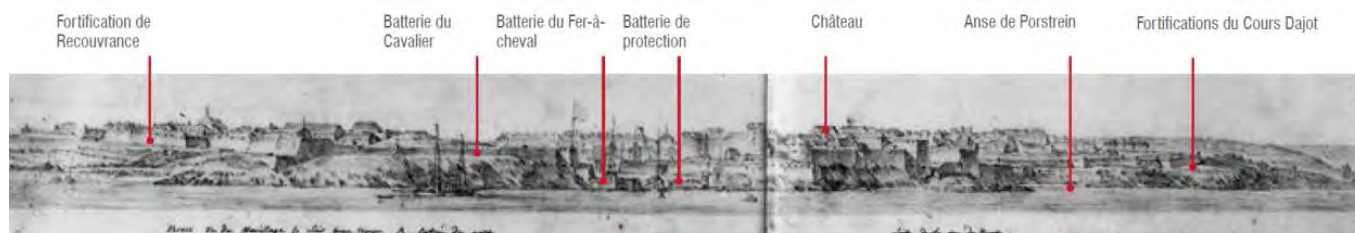
*Entrée du port, prise du château.
 Détail de la batterie du fer à cheval*
 © Archives municipales et communautaires de Brest



*L'avant-port vu du rempart de Recouvrance
par Pierre Ozanne
© Musée national de la Marine*



*Étude pour les batteries du port de Brest depuis la batterie Royale côté
Recouvrance
Louis-Nicolas Van Blarenberghe (1716-1794), miniature
© Musée national de la Marine*



L'entrée du port de Brest par Pierre Ozanne au 18^{ème} siècle. © Musée national de la Marine



*L'entrée du port de Brest par Pierre Ozanne au 18^{ème} siècle
© Musée national de la Marine*



*Vue de la rade de Brest, prise au bas de la batterie du château par Jean-François Hue (1751-1823),
Paris
© Sénat – Palais du Luxembourg*

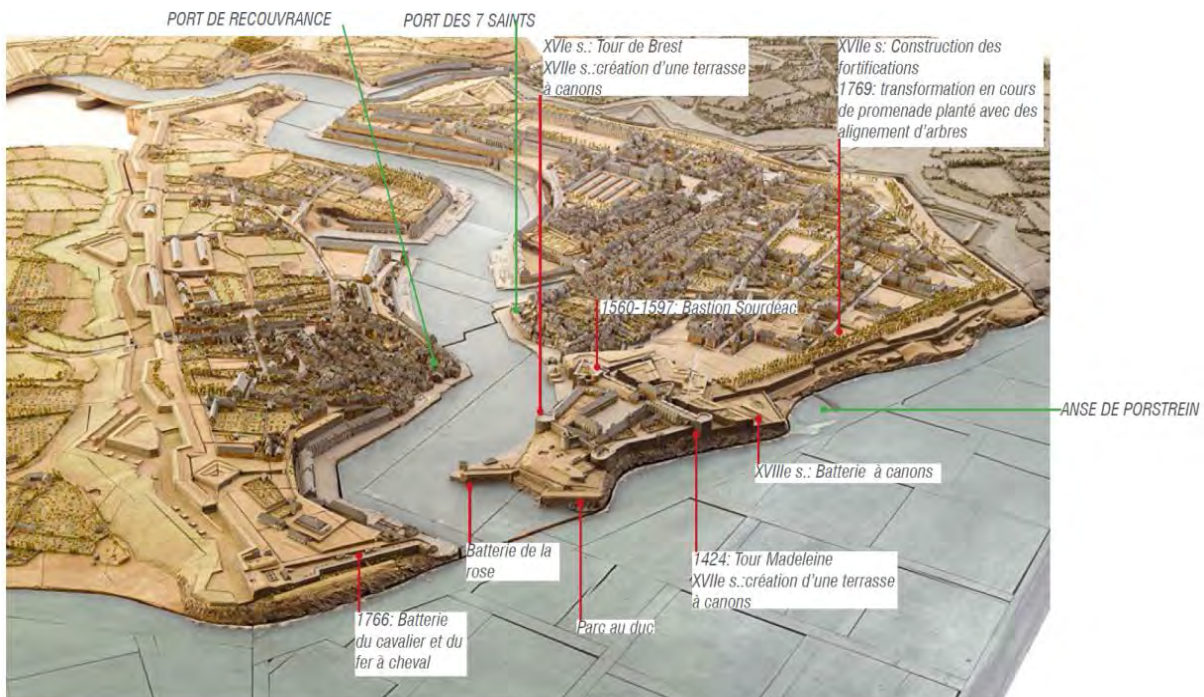


Louis-Nicolas Van Blarenbergh, « Vue du port de Brest » (1774). Détail central avec la Tour de l'Horloge (dont il manque le couronnement) et la maison de l'Intendant : celle-ci marque l'entrée maritime de l'arsenal qui est ceinturé d'une haute clôture, mais qui est accessible à de nombreux civils comme on peut le voir sur les quais, certains étant toutefois des travailleurs recrutés dans les paroisses voisines.

© Musée national de la Marine

2.2.6. Etat des lieux en 1807-1811: la maquette du Plan-Relief

La maquette du Plan-Relief est un témoignage précieux de l'aspect de la ville et du port à la fin du 18^{ème} siècle. Brest est devenu l'un des plus grands ports militaires européens, le lieu de départ des escadres de la guerre d'Amérique ou de l'expédition de La Pérouse.



À la fin du 19^{ème} siècle, la ville est protégée de puissants et monumentaux ouvrages de fortification qui vont déterminer la forme et l'évolution de la ville jusqu'à ce jour. Les espaces portuaires se limitent à l'intérieur de la Penfeld. L'avant-port est protégé par des plates-formes défensives tournées vers la rade. Le cours Dajot a été transformé en promenade plantée ouvert sur le grand paysage avec, à son pied, le petit port de Portstrein. Le contraste entre les différentes morphologies d'îlots est visible entre les îlots très denses du centre historique de Brest et Recouvrance et ceux aux formes géométriques très aérés, consécutifs au plan tracé par Vauban.

2.2.7. Prestige et extension (fin 18^{ème} siècle): l'urbanisme brestois est étroitement lié à la guerre et aux nécessités stratégiques

Possédant seulement 3 000 habitants au milieu du siècle précédent, Brest atteint 20 000 habitants au début du 18^{ème} siècle. Grâce aux travaux dirigés par l'ingénieur en chef Choquet de Lindu, la ville se dote d'un ensemble d'architectures militaires de premier plan : le corps de garde de la Pointe, les bassins de Pontaniou, la forge à huit feux de Bornave, le magasin général (160 mètres de long), la corderie haute (600 mètres de long), et le bagne qui peut héberger jusqu'à 2 000 forçats. Incarcérés pour des motifs de



droit commun (voleurs, escrocs, contrebandiers, vagabonds et une minorité d'assassins), ces prisonniers qui étaient autrefois destinés aux galères sont enfermés au bagne de Brest dès 1751. Ainsi, jusqu'à sa fermeture en 1858, plus de 60 000 forçats y seront enfermés. Ces hommes deviennent une main-d'œuvre bon marché à l'aménagement et l'agrandissement de l'arsenal, élargissant les quais, réduisant les falaises, chargeant les navires, ou acheminant sur le plateau des Capucins les matériaux servant à l'édification des ateliers des Capucins.



Plan de la ville de Brest en 1777 par l'architecte Saint-Nicolas
© Archives municipales et communautaires de Brest

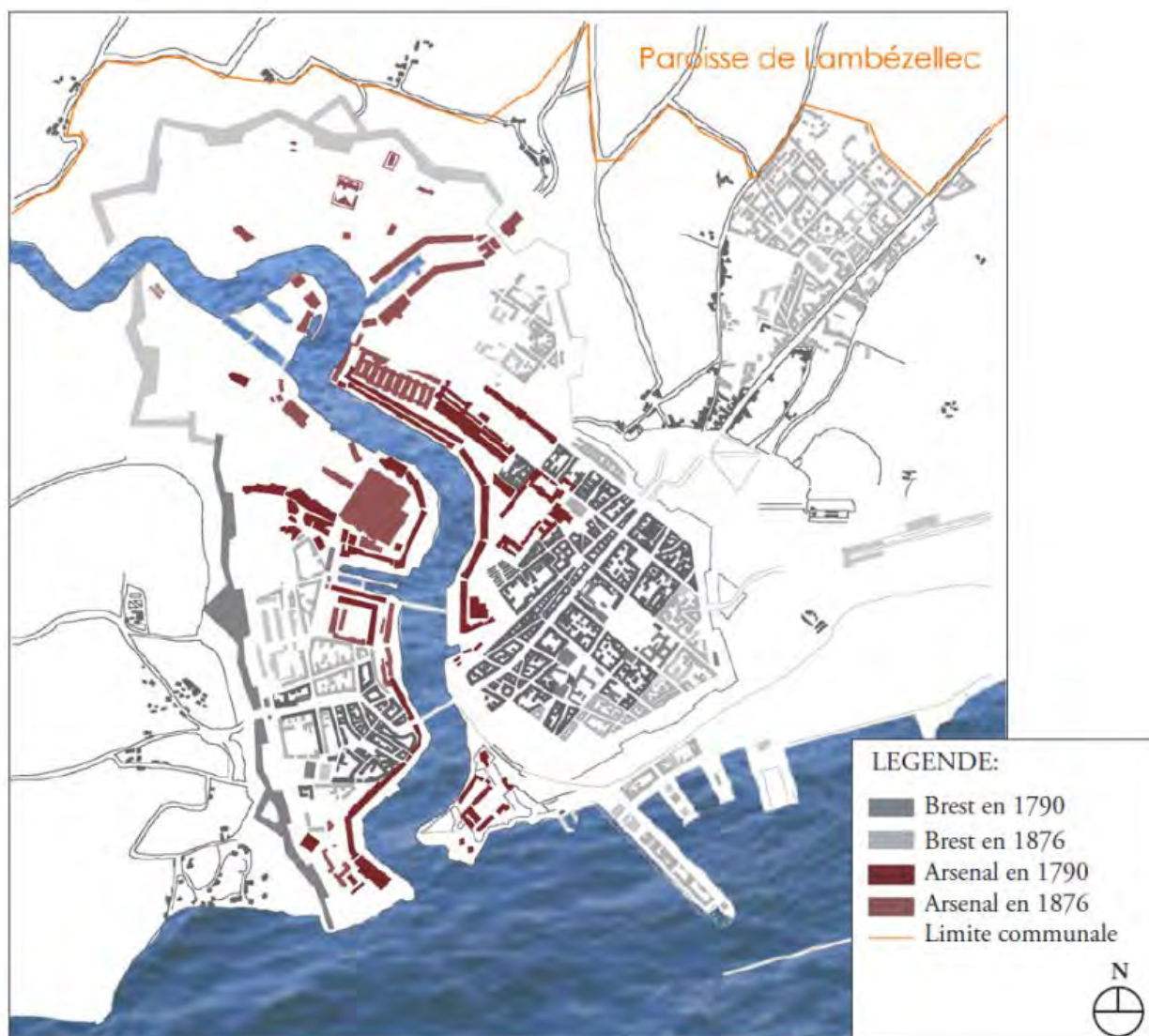


Le bagne Boulevard Jean Moulin (source inconnue)

En 1769, Dajot entreprend la réalisation d'un cours qui prendra son nom et qui ne sera achevé qu'au siècle suivant. Jallier de Savault, dans la tradition des places royales, propose un projet de place Louis XVI, qui ne voit pas le jour, mais qui aurait complètement modifié la ville aux abords du Château (1785).

L'expansion démographique est forte entre 1720 et 1789 : la ville passe de 20 000 à 30 000 habitants ; puis elle se ralentit. Brest joue un rôle important pendant la Révolution française mais se développe relativement peu à la fin du 18^{ème} siècle.

Le plan de Brest et de ses environs relatif aux projets d'agrandissement de l'enceinte daté de 1790 montre que beaucoup de parcelles étaient occupées par de grands jardins cultivés par la Marine royale. Des hameaux se constituent peu à peu en bordure du grand chemin de Paris.



©HCA Hélène Coudray Architecte

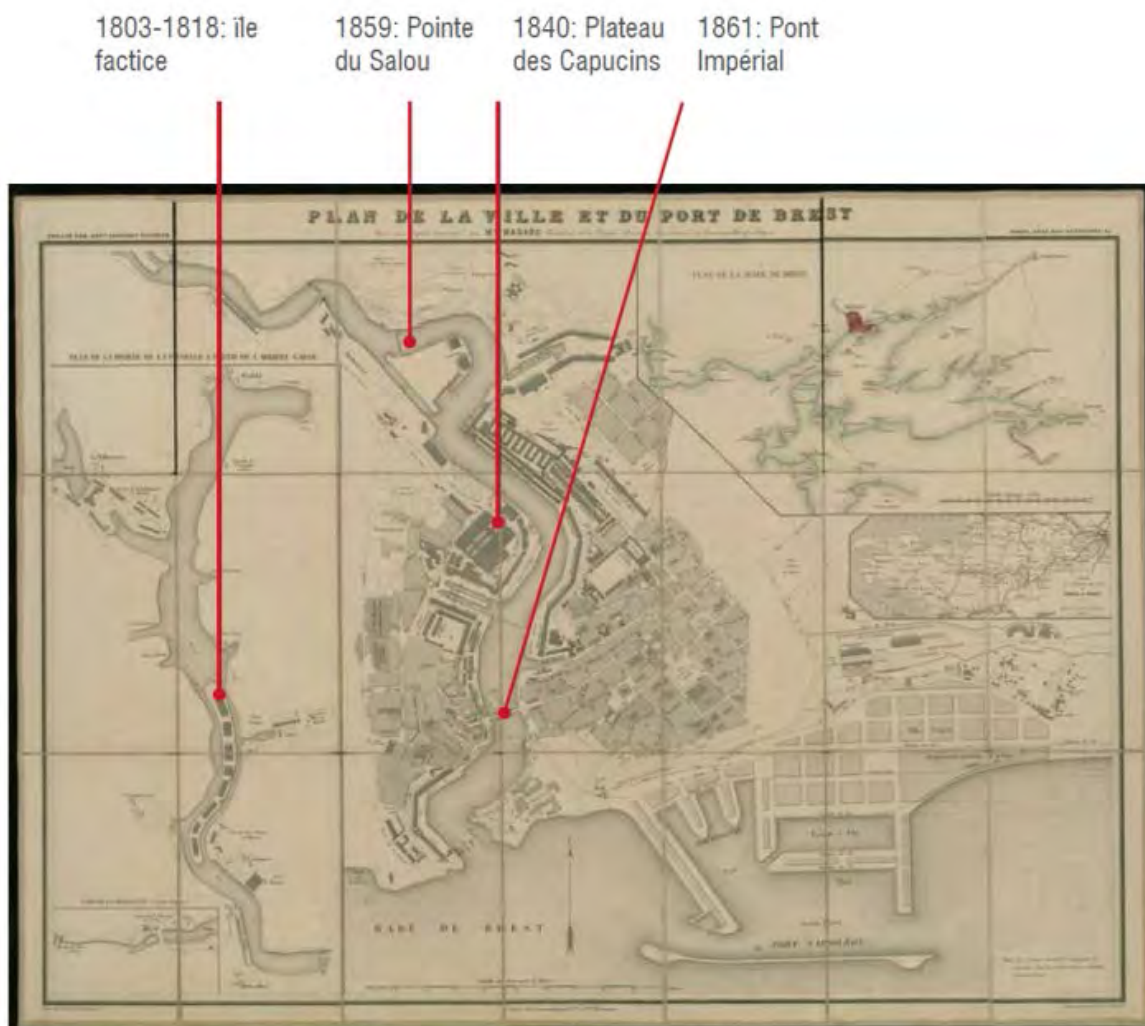
2.3. 19^{ème} siècle : une période de grands travaux

2.3.1. 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle : l'extension du port au-delà des limites historiques

Au 19^{ème} siècle l'arsenal de Brest est devenu un gigantesque complexe militaro-industriel implanté au cœur de la ville, le long des rives de la Penfeld où travaillent près de 10 000 ouvriers. La clôture de l'arsenal est réalisée avec la levée de Pontaniou (bâtiments aux Lions) et la prison de Pontaniou est reconstruite.

Afin de répondre aux nouveaux besoins et aux nécessités d'adaptation aux nouveaux navires de guerre, la Marine a investi de nouveaux espaces le long de la Penfeld au prix d'importants travaux de curetage, terrassement et excavation qui modifient considérablement la topographie originelle.

Durant la première moitié du siècle l'arsenal se développe et se modernise et continue son extension vers le fond de la Penfeld jusqu'à la porte de l'arrière-garde, avec l'aménagement de la pointe du Salou en bassins (1859) et avec la création de l'île factice (avec le produit des excavations du port).



Arsenal de Brest – Plan de la ville et du port de Brest incluant les plans de la rade de Brest, de la rivière de Penfeld à partir de l'Arrière-Garde et de l'usine de la Villeneuve, vers 1861-1865

© Archives municipales et communautaires de Brest (5Fi01130)

À cette époque, la ville de Brest se développe économiquement. Les communes voisines profitent également de l'essor démographique et urbain. De nombreux faubourgs se sont développés au-delà des glacis (Kérabécarn, Coat ar Gueven, Villeneuve et Belle Promenade). Ceux-ci sont peuplés d'ouvriers du port, de militaires, de petits artisans. En 1831, Brest compte environ 30 000 habitants.

Le paysage urbain subit une mutation d'importance avec le transfert des propriétés religieuses au profit des services publics, civils et militaires. C'est ainsi que le jardin des Carmes servira à la construction de la halle aux blés (1828-1833) et le couvent des Capucins à une caserne de l'artillerie de Marine.

Un plan régulateur en 1821 (suivant les directives du maire A. Pouliquen) reprend en actualisant le plan 1786 établi par Besnard dit « Plan d'alignement des rues et d'embellissement de la ville ». En 1848, Brest intègre l'Harteloire. Mais l'emprise militaire sur la ville est telle que le pouvoir municipal n'obtiendra que difficilement des terrains constructibles, sous forme d'îlots fortement quadrillés.

L'envasement de la Penfeld après le site de l'île factice contraint le développement de l'arsenal vers Bohars. Dès lors, pour faire face aux besoins toujours croissants de la Marine, l'arsenal s'étend en 1840 pour la première fois en dehors des rives de la Penfeld avec l'aménagement du plateau des Capucins.

L'ancien couvent des Capucins est, dans un premier temps, reconverti en caserne puis la Marine saisit l'opportunité d'y construire les nouvelles frégates nécessaires à la flotte française. Proche des Forges et surplombant le port, le vaste terre-plein se prête parfaitement aux desseins industriels. Les travaux d'aménagement sont lancés en 1841 et s'achèvent en 1845. De 1848 à 1850, aux abords immédiats du plateau, le môle du viaduc et la grue « Gervaise » sont mis en service afin de desservir le plateau et d'y faire transiter les énormes pièces forgées dans les ateliers de Pontaniou.

2.3.2. 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle : l'annexion progressive par la Marine du site de la Penfeld (ports des quartiers des Sept Saints et de Recouvrance)

La seconde partie du siècle est marquée par le passage à la vapeur de la marine à voile, ce qui va entraîner une nouvelle transformation de l'arsenal, et à terme la création d'un port de commerce hors du site de la Penfeld. L'arasement de la « montagne » du Salou permet de gagner 25 000 m² pour l'extension des activités portuaires et le site des Capucins est agrandi entre 1858 et 1864. Trois halles parallèles sont construites : longues de cent cinquante mètres et larges de dix, elles abritent des ateliers de fonderie, d'ajustage et de montage. Dans un bâtiment adjacent se trouve la « grosse chaudronnerie ».

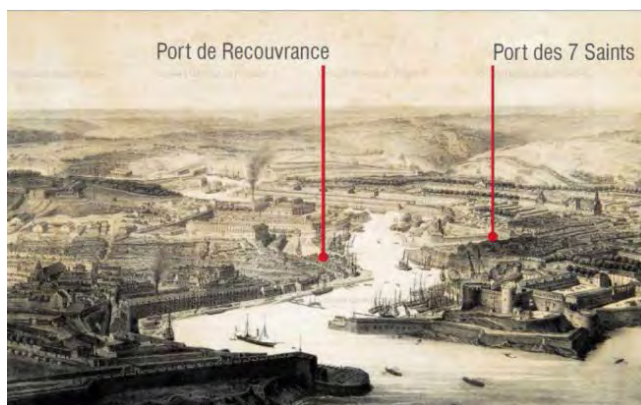
Les ports marchands situés quai Jean Bart côté Recouvrance et quai Tourville au pied du quartier des Sept Saints sont décrits comme insalubres et mal-famés. Leurs accès et leurs emprises sont de plus en plus réduits. La construction du pont impérial (ou pont national) entre les deux rives de la Penfeld en 1861 donne le prétexte à la fermeture des ports aux pieds des quartiers historiques de Recouvrance et des Sept Saints et à une rénovation lourde des quartiers.

Côté quartier des Sept Saints: Dans un premier temps, les terrains vagues et les ravins sont progressivement aménagés et comblés. La construction du pont impérial entraîne la démolition d'une partie du quartier des Sept Saints, jugé insalubre. Puis de 1893 à 1898, le reste du quartier est démoli, terrassé, « coffré » côté Penfeld par de hauts murs de soutènement.

Côté Recouvrance: L'église Notre-Dame est démolie en 1877 et une partie du quartier est réaménagé afin de s'adapter à la nouvelle voie créée par le pont impérial.

A partir de 1865, le port de la Penfeld devient exclusivement réservé à l'usage de la marine de guerre et la ville se coupe de la Penfeld. L'abandon des accès historiques de la ville originelle à la Penfeld et l'aménagement progressif de la ville en surplomb du port contribuera au sentiment de dualité ville /port militaire.

*Vue générale du port prise de la rade vers le milieu du 19^{ème} siècle
Dessin de Guesdon ; lith. Par Muller
© Archives départementales du Finistère
10 Fi 100*



*Vue aérienne oblique, au centre la Penfeld, au premier plan le château de Brest. Photographie aérienne N&B de 1926
© Archives municipales et communautaires de Brest, 1Fi00198*

Ces deux documents montrent l'évolution de la ville de Brest depuis le milieu du 19^{ème} siècle jusqu'à 1926. En 1929 : la dualité ville haute et ville basse a été accentuée par la fermeture des ports marchands et la rénovation lourde des quartiers historiques de Recouvrance et des Sept Saints. Désormais reliés par le pont impérial, les nouveaux quartiers dominent la Penfeld. Les espaces portuaires à l'étroit dans la Penfeld se sont développés sur la rade.



Vue de l'arsenal de Brest en 1890 : le quartier de Recouvrance et ses maisons au niveau du quai, la tour Tanguy et le Pont National. En arrière-plan à droite : les ateliers du plateau des Capucins.
© Archives municipales et communautaires de Brest



Vue de l'arsenal de Brest en 1880 : le quai et les deux corps de garde de la porte Tourville, les bâtiments logistiques de l'arsenal. En arrière-plan : les ateliers du plateau des Capucins.
© Archives municipales et communautaires de Brest



Vue de la grève de Porstrein en 1859. La rade et la grève de Porstrein à marée basse. Photographie NB
© Archives municipales et communautaires de Brest, don de M. Le Pivain, 2Fi07272



Vue de l'arsenal de Brest et du pont impérial (fermé). En arrière-plan : le château et sur l'autre rive de la Penfeld : les poudrières, le quartier de recouvrance et sa tour Tanguy. Carte postale (Yvon)
© Archives municipales et communautaires de Brest, Collection particulière Roscoff.



Vue de l'arsenal de Brest et du pont impérial (ouvert). En arrière-plan (de gauche à droite) : les rues Pasteur, Kléber et Siam. Carte postale (Gaby)
© Archives municipales et communautaires de Brest, Collection particulière Roscoff.



Vue de la grève de Porstrein et Poullic-al-Lor en 1859 avant la construction du port de commerce.
Photographie NB
© Archives municipales et communautaires de Brest, Alfred Bernier, 2Fi07271

2.3.3. L'expansion urbaine

Pendant le second-empire, la municipalité de Hyacinthe Bizet (1848-1865) sera une période de grands travaux. En dix-sept ans vont être construits la bibliothèque municipale (1853), le pont impérial sur la Penfeld (1856-1861), le port de commerce à Porstrein (1859-1869), la gare avec l'arrivée du chemin de fer (1865). Le déplacement du port de commerce à Porstrein devait aller de pair avec la création d'une ville nouvelle, proche de la gare. Le rêve de l'escale transatlantique ne se réalisera pas, et la ville nouvelle ne prendra forme que lentement, à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, entre la route de Paris (actuelle rue Jean Jaurès) et le boulevard Gambetta.

L'expansion urbaine de Brest va progressivement gagner la grande commune de Lambézellec et répondre ainsi à de nouveaux besoins démographiques et stratégiques. En 1861, une partie de Lambézellec (176 ha) est annexée, soit les quartiers actuels de Liberté, Coat-ar-Gueven, Saint-Martin, Keruscun-Sanquer, puis en 1866 Kerfautras. Un plan d'alignement et de nivellement (1862-1869) jette les bases de l'organisation urbaine du secteur. Seuls les abords de l'axe de l'église et des halles de Saint-Martin seront réalisés rapidement dans les années 1870. Il faudra attendre les années 80 et 90 pour le démarrage des quartiers de Kerjean et de Kerivin, lesquels ne seront urbanisés sur leur frange Sud qu'après 1920.

Constamment gêné dans son extension par les fortifications et les servitudes non aedificandi, imposées par le génie qui considère Brest comme une forteresse et un port de guerre, le contact entre l'intra-muros et l'extra-muros reste difficile. Il faudra attendre par exemple 1889 pour démolir la porte Saint-Louis, c'est-à-dire l'accès principal à la Grande Rue et à la rue de Siam, et 1871 pour obtenir un accès direct des piétons depuis la nouvelle gare par la porte Foy.

2.3.4. 1859-1879 : la construction du port de commerce dans l'anse de Porstrein

Dans la continuité des grands travaux d'aménagement du territoire du Second Empire, la création du Port-Napoléon en 1859, constitue le début du développement portuaire de Brest sur la rade par le biais de remblais. Le port de commerce quitte les rives de la Penfeld et s'installe à l'est sur un terre-plein constitué de 600 000 m³ de remblais dans l'anse naturelle de Porstrein, en contrebas du château.

Le premier port marchand indépendant de Brest, nommé Port-Napoléon, est créé par décret impérial le 24 août 1859. Une décision ministérielle du 5 avril 1856 arrête le programme du projet destiné à être prospectif: le port doit être conçu «de manière à pouvoir donner ultérieurement à la surface de l'eau un développement des quais et aux établissements du port toute l'extension nécessaire aux besoins résultant soit de l'accroissement du commerce à Brest, soit même de la création d'un service de paquebots transatlantiques».

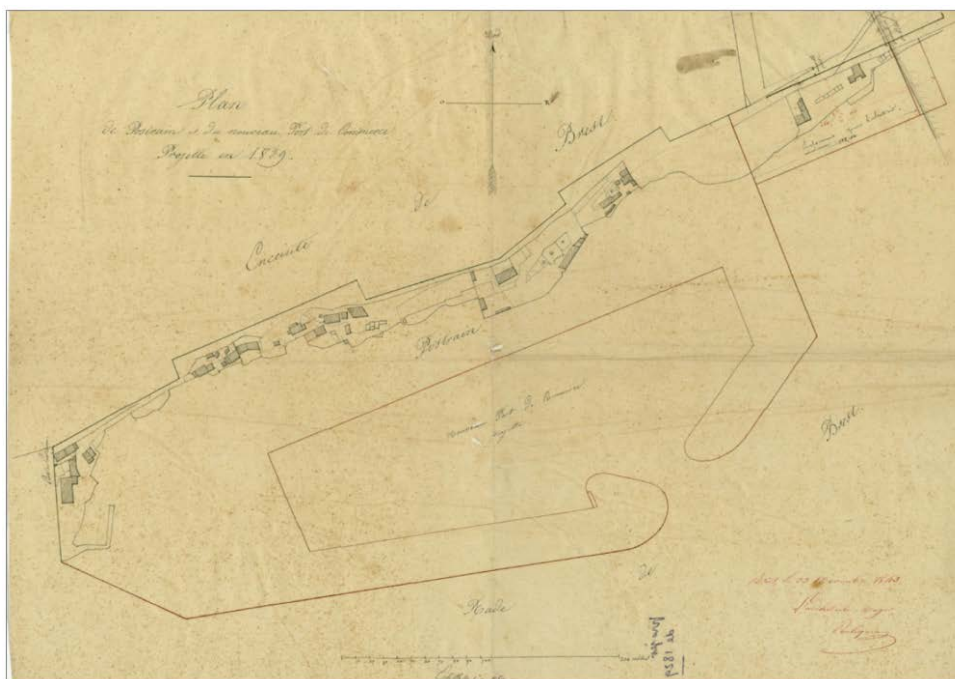
Le projet de 59 ha, gagnés artificiellement sur l'eau, prévoit trois bassins pour les caboteurs, un bassin à marée pour les navires de gros tonnage et une gare maritime reliée à la ligne de chemin de fer nouvellement créé.

Les travaux (1860-1879) font appel à des techniques innovantes (nouveaux principes de construction des quais fondés sur des blocs maçonnés préfabriqués). La réalisation du polder nécessite le dragage de 1 540 000 m³ de sédiments sur le banc de Saint-Marc et le déversement de 3 330 000 m³ de matériaux de remblais et d'enrochement, provenant de l'arasement de la montagne du Salou et de la falaise de Poullic al Lor.

Description du port construit à partir de 1860 puis agrandi en 1879 : Le port est protégé au sud par une digue en mer de 950 m, à l'ouest par une jetée de 530 m, équipée de quais - actuel quai Malbert-, et à l'est par une jetée revêtue de blocs naturels et alors dépourvus de quais - le futur môle de Brest. En 1879, deux autres bassins sont réalisés: le 4^{ème} bassin, comblé dans les années 1950, destiné à l'échouage des bois et à la réparation, et le 5^{ème} bassin, large de 360 m et dédié à l'accueil des grands navires au long cours.

La ville se développe sur les quais où s'installe la Compagnie des paquebots fluviaux et maritimes des frères Chevillotte, les Grands Moulins brestois...

Le port est peu à peu urbanisé mais peine à se développer, en raison probable de l'échec des projets successifs de faire de Brest un port transatlantique.



Plan de Porstrein et du nouveau port de commerce projeté en 1829. Copie réalisée en 1843, Pouliquen
© Archives municipales et communautaires de Brest, 5Fi01039



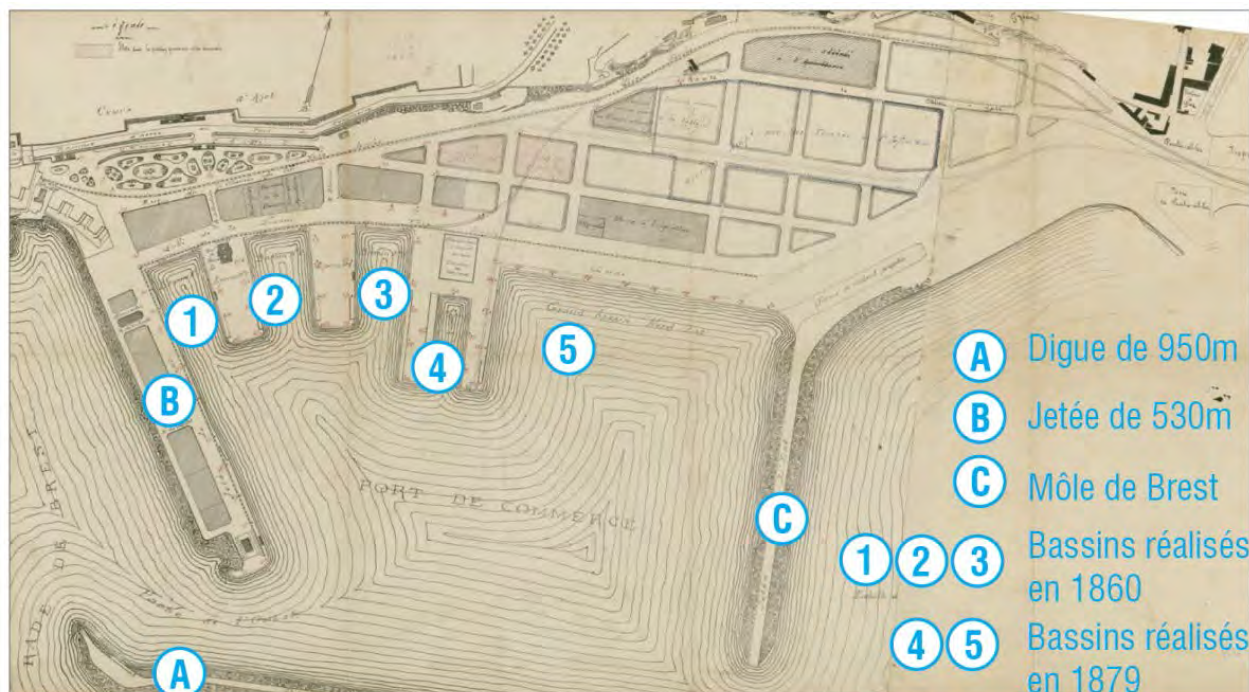
Port de commerce – Projet : vue du port Napoléon projeté de l'elorn à penfeld. Estampe de 1858, Le Roy de Keraniou. © Archives municipales et communautaires de Brest, 4 Fi241

2.3.5. Rapport ville haute/ville basse

L'aménagement d'un port de commerce indépendant au pied des remparts nécessite la réalisation d'accès depuis la ville haute. Pour les véhicules, des rampes sont construites, partant l'une de la gare, l'autre du château, cette dernière étant fermée en 1862 par une porte munie d'un pont-levis. Pour les piétons, un escalier à double volée permet de descendre directement du cours Dajot au port. Toutefois, le génie impose une travée escamotable en cas d'attaque et une solide porte de fer forgé pour fermer la brèche ouverte dans le mur de Vauban. L'escalier, qui porte la date de 1867, sert de décor à plusieurs scènes du film Remorques, tourné par Jean Grémillon en 1939, avec Jean Gabin et Michèle Morgan.

Au début du 20^{ème} siècle, le port de commerce est un quartier urbain de Brest où les immeubles de style néo-classique à ornementation simple côtoient les bâtiments industriels avec leurs hautes cheminées et les monumentales grues permettant de décharger les cargaisons des navires.

En 1902, la Marine sort à son tour de la Penfeld devenue trop exigüe, pour établir un avant-port militaire sur la rade, en miroir du port de commerce. Cette construction s'accompagne de la modification de l'entrée du port de commerce avec un chenal de 150 m de large et de 7 m de profondeur, tracé sur un rayon de 800 m.



Port de commerce, de la jetée de l'ouest à Poullic-al-Lor : éclairage gaz, occupation du terre-plein. Plan vers 1900.
© Archives municipales et communautaires de Brest, 5Fi01043



Avenue du 19^{ème} RI : vue d'ensemble, l'escalier menant au cours Dajot, en arrière-plan le quartier du port de commerce, la porte nationale, la rade-abri. Photographie NB 1920 © Archives municipales et communautaires de Brest. 2Fi02310



Avenue du 19^{ème} RI : vue d'ensemble, l'escalier menant au cours Dajot, en arrière-plan le monument aux américains, Phototypie N&B début XXe © Archives municipales et communautaires de Brest, 3Fi120 407



Le port de commerce : vue générale, à l'arrière-plan la rade de Brest, Photographie N&B, début XXe. © Archives municipales et communautaires de Brest, 3Fi120 405

2.4. 20^{ème} siècle : malgré les guerres, la ville et les infrastructures portuaires poursuivent leur expansion

2.4.1. 1900-1939 : la tentative de relier les anciens quartiers aux nouveaux

Au début du 20^{ème} siècle, l'urbanisme brestois tente de se détacher des impératifs urbains dictés par les besoins et les directives militaires. En 1902, le maire de Brest Charles-Victor André fait part à l'État de la nécessité de régler la question des remparts qui séparent la population en deux : 50 000 habitants dans Brest-même, 50 000 habitants dans

les faubourgs immédiats. Il fallut attendre 1921 pour que les fortifications soient déclassées sans pour autant être arasées.

Dans la première moitié de ce siècle, il va être tenté d'organiser le territoire de la ville du 19^{ème} siècle dans la logique de l'urbanisme de planification comme discipline naissante. Un plan ambitieux, le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Brest, sera dessiné dès 1920, et plusieurs fois remanié par la suite, par l'architecte municipal Georges Milineau (1878-1949).

Les premières propositions du « plan Milineau » concernaient l'amélioration des conditions de circulation : le raccordement de la voirie interne au réseau national et départemental comportait en effet d'importants goulots d'étranglement. La route de Paris était reliée à la route du Conquet par une rue de Siam trop étroite et par le seul Pont national qui restait ouvert au passage des gros navires. Milineau proposait donc de tracer, sur l'emplacement des remparts qui auraient été démolis, « une première voie circulaire intérieure, de forme polygonale ». Permettant de contourner l'ancien intra-muros, cette voie de contournement aurait été reliée à la rive droite par un pont fixe surplombant le vallon du Moulin-à-poudre à partir de la place Aristide-Briand, c'est-à-dire à l'emplacement exact de l'actuel pont Robert Schuman. De larges accès à ce pont irrigueraient le centre-ville (avenue Foch : 50 mètres !), Saint-Martin et Lambézellec. Enfin, la rue de Siam aurait été modestement élargie à 12 mètres.



Plan Milineau 1920

Un zonage précis était établi qui, la ville étant intacte et densément peuplée, ne pouvait guère concerner que les parties nouvelles. Ainsi étaient distinguées une zone urbaine indifférenciée, une zone verte dotée d'équipements de loisirs aménagés à l'emplacement des anciennes fortifications, une zone rurale, une zone maritime et une zone industrielle.

La lutte contre les taudis n'était pas oubliée : « Brest est une ville moderne et les transformations réalisées en 1885 ont fait disparaître, par la démolition de l'ancien quartier des Sept Saints, l'ouverture des boulevards Thiers et de la Marine, de la rue Amiral Linois et l'aménagement de la place du Château, la partie insalubre de la ville ancienne. Un seul îlot est malsain. Il est situé à l'extrémité de la rue Keravel et limité par le mur de l'Arsenal ».

Ce plan deviendra dans sa version de 1936, un véritable plan d'agglomération intégrant Saint-Pierre, Lambézellec et Saint-Marc. Il ne fut que très partiellement réalisé. Une grande composition met l'accent sur l'espace public, les perspectives et les bâtiments publics. Elle proposait une « suture » entre Brest et l'Annexion, sous forme d'un chapelet d'espaces verts et d'équipements publics, qui redonnait aux édifices civils, notamment la mairie, une place de choix dans le dispositif spatial et symbolique de la ville. En fait, seul le quartier Kerigonan fut réalisé selon ce plan. Précurseur à plus d'un titre, Milineau envisageait aussi le principe des deux ponts qui relieront la rive droite et la rive gauche après la guerre.

Au plan de l'architecture, cette période fut assez féconde. Elle vit le développement de certains courants architecturaux modernes comme l'Art nouveau et l'Art déco. Citons les noms d'Abel Chabal, Louis Mer, Sylvain Crosnier et Joseph Philippe pour le premier ; ceux de Aimé Freyssinet, Maurice Philippe pour le second. Une grande partie des édifices a disparu lors des destructions de la Seconde Guerre mondiale, mais quelques témoins demeurent dans l'« Annexion ». Les années 30 virent enfin la réalisation de l'hôpital Morvan, bel exemple de classicisme moderniste (Raymond Lopez, Raymond Gravereau) et de la nouvelle gare d'Urbain Cassan.

2.4.2. 1900-1939 : la poursuite du développement du port de commerce à Porstrein

Afin de répondre aux besoins industriels toujours croissants, le port de Porstrein se dote à partir de 1903 d'infrastructures d'accueil et de réparation adaptées aux plus grands navires de l'époque. En 1912, la cale sèche de grandes dimensions à proximité du 5^{ème} bassin est construite. Entre deux-guerres, un quai à grande profondeur, complété d'un large terre-plein et de voies ferrées, le long de la jetée est épaissie et le port est ainsi étendu de 5 ha.

La Première Guerre mondiale donne une nouvelle impulsion à la ville. De 1917 à 1919, Brest est l'un des principaux ports de transit des troupes américaines. L'armée américaine crée une gare de triage reliée à 33 km de voies ferrées portuaires (contre 7 km avant-guerre), 6000 m² de hangars au niveau actuel du parc à chaînes, des ouvrages maritimes en bois et le port est doté de 42 grues. Un mémorial est élevé sur le cours Dajot en 1931 pour commémorer l'accueil réservé aux américains durant la Première Guerre mondiale.

Sous l'occupation, l'armée allemande étend le port militaire sur la rade pour implanter une importante base sous-marine située en contre-bas de l'école militaire.

2.4.3. 1945-1960 : la reconstruction de la ville

La période de la Seconde Guerre mondiale fut particulièrement éprouvante pour Brest. Dès juin 1940, les bombardements des alliés mettent à mal la ville et l'arsenal. 2 000 immeubles avaient déjà été détruits ou endommagés avant que le siège de Brest (7 août 1944 – 17 septembre 1944), n'aboutisse la destruction totale de la ville intra-muros.

Dès 1943, avant la fin du conflit, le nom de l'architecte-urbaniste de la Reconstruction et le plan du projet de Reconstruction, dessiné à l'échelle de la ville, est connu : il sera confié à Jean-Baptiste Mathon, grand prix de Rome.

La reconstruction sera menée avec une extrême rapidité, sous la férule de l'ingénieur des Ponts et chaussées Maurice Piquemal et de l'architecte en chef Jean-Baptiste Mathon entre 1945 et 1961. Le parti pris de la Reconstruction brestoise s'oppose à la Reconstruction « historique » réalisée à Saint Malo (35), à la Reconstruction du Havre où l'architecte opte pour « une unité de langage unique à l'échelle de toute une ville », à « homogénéité de l'expression architecturale considérée implicitement comme le signe d'un véritable ordre urbain ». La Reconstruction de Brest est un exceptionnel témoignage de l'histoire de l'aménagement des villes au 20^{ème} siècle.

À Brest, la reconstruction met en jeu cinq fondements :

- la suppression des remparts,
- le nivellement du relief par le comblement des vallons,
- la réalisation du pont de l'Harteloire,
- la création de quartiers de compensation à l'extérieur de la ville afin de « décongestionner » le centre,
- la refonte du centre grâce à la création de la mairie et de son parvis, dans l'axe de l'artère principale, la rue de Siam.

Ainsi le projet est adapté selon les secteurs de la ville :

- **Secteur Centre Reconstitué** : La reconstruction fera table rase des irrégularités du site et des fortifications nécessitant comblement, mise à niveau, disparition des anciennes limites d'urbanisation et limites communales signifiées par le réseau de fortification et ses glacis (reprise du projet d'aménagement de Milineau). Le centre reconstitué sera une ville nouvelle et moderne dont le but est de simplifier pour faciliter la circulation, et toujours en suivant ce désir de rendre plus limpide la lecture de la ville.

D'un point de vue urbain, le plan d'aménagement s'appuie sur une composition autour de deux axes perpendiculaires : l'axe majeur ouvert de la rue de Siam, conservant le tracé de la rue principale de la ville ancienne et du Grand chemin ; l'axe mineur des édifices publics de la trésorerie générale au palais de justice.

- **Secteur Recouvrance et Kerfautras** : Le projet s'appuie sur la ville existante qui a été moins affectée par les dommages de guerre. Les irrégularités du site sont conservées et seuls des secteurs ponctuels vont faire l'objet de comblement de terrain. Les fortifications seront aussi arasées.

Concernant le quartier de Recouvrance, le projet de Reconstruction donnera l'occasion de reconfigurer les «portes» de Brest notamment l'entrée de ville à l'ancien emplacement de la Porte du Conquet, le franchissement de la Penfeld ainsi que le dialogue urbain et architectural avec le Centre Reconstitué qui lui fait face. L'unité de traitement se traduit par un langage architectural similaire.

Concernant le quartier de Kerfautras, moins touché par les bombardements, le projet de Reconstruction s'appuie sur un projet d'intervention localisé au droit de l'ancien Octroi et de l'enceinte du Couvent des Carmélites.

Le plan Mathon, approuvé en 1948, même s'il fut passablement édulcoré dans les faits, proposait une ville d'îlots réguliers, à vélum bas (R+3, R+4, exceptionnellement R+5), fondé sur l'alignement et le carroyage afin de « préserver la ville de certaines incongruités telles que buildings modernes genre gratte-ciel au milieu d'immeubles de moindre importance » (citation JB Mathon). Contrairement à un lieu commun répandu, il ne s'agit pas d'une totale tabula rasa car le réseau viaire, quoique redressé, respecte assez souvent la trame de l'ancienne ville. Au plan de l'urbanisme, le centre-ville change d'échelle comme l'avait déjà pressenti Georges Milineau. La place de la Liberté devient le centre d'une composition néoclassique : un « enclos quadrillé », Siam, est soumis à l'attraction d'un élément dominant, garant de la personnalité de la ville, ici l'hôtel de ville. L'ancien intra-muros se compose autour de deux axes perpendiculaires : l'axe majeur ouvert de la rue de Siam, l'axe mineur des édifices publics de la trésorerie générale au palais de justice.

Les fortifications et leur glacis, devenaient un tour de ville, sous la forme d'une ceinture verte qui subit rapidement des entorses : construction d'un centre culturel, utilisation à des fins de stationnement, délaissés urbains...

Sans fortifications, la ville poursuit son extension par les nouvelles annexions, en 1945, des communes environnantes: Saint-Marc, Saint-Pierre Quilbignon et Lambézellec avec notamment le quartier de Kerfautras. Brest se dilue peu à peu dans son territoire: elle s'étend sur le plateau du Léon en direction du nord-est et sur le pourtour de la rade.



Photographie de Brest et de la Penfeld en 1944 montrant les destructions des bombardements de la Seconde Guerre mondiale.



Plan de la Reconstruction Mathon en 1944.

Au plan de l'architecture, la spécificité brestoise de la Reconstruction relève d'un vocabulaire néo-classique où domine l'ordonnance : verticale par le rythme plus ou moins complexe des travées, horizontale par la dimension ternaire soubassements-étages-couronnement. Mathon revisite l'attique brestois en l'utilisant dans les compositions les plus monumentales (place de la Liberté, rue de Siam...). On notera enfin l'importance des corniches qui jouent un rôle unifiant à l'échelle de groupes d'immeubles ou même d'îlots, accentuant parfois les points de fuite des perspectives des rues, ainsi que le thème des immeubles d'angle souvent inventifs et ouvragés.

D'où le constat d'une architecture normalisée mais dont l'inventivité (il n'y a pas deux immeubles semblables) mérite d'être reconnue.

Pendant cette période, qui verra la réalisation d'une ville « idéale », la vraie ville sera celle des baraques tant pour l'habitat que pour le commerce. Il en résultera un fort attachement pour une ville provisoire et chaleureuse, et un mouvement de recul pour la ville neuve, quelque peu austère et déserte.

2.4.4. 1945-1960 : l'extension du port industriel vers l'est

La Seconde Guerre mondiale laisse le port de Brest en ruine : il ne reste ni ouvrages d'accostages, ni outillages publics.

Dans les années 1950-1960, le port de Brest devient un grand terminal charbonnier. Son centre de gravité se développe vers l'est avec une extension de 12 ha : sont créés un 6^{ème} bassin, un poste d'accostage pour les navires câbliers des PTT, un appontement pétrolier adapté aux très grands navires et un complexe minéralier doté de deux quais qui vient fermer la partie ouest de l'anse de Saint-Marc.

Côté ouest, le port militaire côté rade a conservé son emprise héritée de la Seconde Guerre mondiale.



*Vue de la Ville et de la rade, prise des Glacis, vers le milieu du 19^{ème} siècle. Dessiné par Guesdon ; lith. Par Muller
© Archives départementales du Finistère, 10 Fi 101*



Port militaire en rade
Château
Avant-port militaire (polder)
Port de commerce (port de Porstrein)

Vue aérienne oblique d'une partie du centre-ville de Brest, du port de commerce et de l'entrée de la rade. Photographie aérienne N&B 1960.

Entre le 19^{ème} siècle et 1960, la ville s'est profondément transformée : la dualité entre la ville haute et la ville basse constituée par les espaces portuaires a été accentuée par la fermeture du port militaire en Penfeld, l'urbanisation par poldérisation sur la rade.

2.4.5. Seconde moitié du 20^{ème} siècle: extension du port industriel sur la rade vers l'anse de Saint-Marc

Dès 1960, le développement urbain s'organise en périphérie du centre : au Bouguen, à la ZUP de Bellevue, puis à la Cavale Blanche, dans l'optique d'un grand Brest de 400 000 habitants prévus pour 1980.

De 1962 à 1968, une nouvelle zone industrielle portuaire (ZIP) est créée devant l'anse de Saint-Marc et il est réalisé une deuxième forme de radoub de très grande dimension (338 m de long et 50 m de large) pour permettre à la réparation navale, désormais première activité du port, de rester compétitive. Cette extension de 58 ha par poldérisation modifie le trait de côte: l'anse de Saint-Marc et sa plage sont comblés.

De 1969 à 1980, le port de commerce et industriel fait l'objet de son plus grand projet d'extension destiné à accueillir des navires pétroliers. Une centaine d'hectares est créée par poldérisation devant la pointe de Kergall à l'est du port, une 3^{ème} forme de radoub, la plus grande d'Europe (420 m de long et 80 m de large) et deux nouveaux quais de réparation à flots sont construits; le petit port de Poullic-al-Lor et le bassin du gaz sont comblés.

Dans les années 1960, le port du Moulin Blanc est aménagé, destiné à remplacer le mouillage antérieur situé dans l'Anse de Poullic-al-Lor, vouée à disparaître en raison de la poldérisation liée à l'extension de la zone industrialo-portuaire. La capacité du port de plaisance est agrandie de 246 places en 1980 grâce à la construction d'une seconde jetée parallèle à la première.

Le port du château, concédé par la Marine est aménagé en 2008.



*Vue aérienne oblique du centre-ville de Brest et du port de commerce avec le terminal charbonnier, Photographie aérienne N&B 1960
© Archives municipales et communautaires de Brest, 2Fi0842*



2.5. Synthèse historique

Dès l'Antiquité, un site exploité pour ses qualités défensives

3-4 ^{ème} siècle	La citadelle de Brest est l'une des villes fortifiées les plus importantes du Bas-Empire.
280	Camp romain d'Osismis
Moyen-Age	Brest se développe à l'intérieur de l'antique enceinte romaine et de part et d'autre de la Penfeld, une partie de la ville à proximité immédiate de l'enceinte, sur le site actuel du centre-ville (faubourg des Sept Saints), l'autre à Recouvrance.
1380	Présence des Anglais à Brest.
1480	La forteresse devint le château des ducs.
1590	Les guerres de religions.

A la fin du moyen-âge, la ville, peu développée, s'étend aux abords de l'enceinte. Les ports sont situés au pied des bourgs de Recouvrance et des Sept Saints dans l'estuaire de la rivière Penfeld, ils sont très petits. Ils assurent l'abri, la réparation des bateaux et une zone de mouillage.

De l'époque romaine a été conservé l'accès principal au château, défendu par deux grosses tours ainsi que la disposition d'ensemble de la forteresse tournée vers l'entrée de la rade.

17^{ème} siècle – 18^{ème} siècle : le port militaire et la ville fortifiée

1631	Sous l'impulsion de Richelieu, Brest va devenir un grand port militaire. Construction de l'infrastructure portuaire autour des anses de Troulan et de Pontaniou.
1665-1672	Duquesne, commandant de la Marine, se préoccupe de l'aménagement et la défense de l'avant-port.
1674	Chertemps de Seuil, nommé intendant de Brest, lance les grands travaux de l'arsenal en dépit du manque de fonds.

Les installations portuaires se développent vers l'intérieur de la Penfeld. Dans un premier temps, les anses de Troulan et de Pontaniou conservent leurs caractéristiques paysagères. Les premiers ouvrages défensifs se limitent à l'intérieur de l'enceinte du château et au niveau de l'avant-port. L'espace des quais est gagné sur celle-ci grâce à des opérations de remblaiements issus des curetages des rives de la Penfeld.



Brest, 1676

- | | |
|-----------|--|
| 1683-1694 | Sous Colbert, Vauban trace le plan du futur Brest, adapté à la topographie et à «la ville spontanée» déjà existante. Il projette et fait construire un vaste et ambitieux complexe de fortifications permettant de surveiller la mer et la campagne. |
| 1746-1784 | Grâce aux travaux dirigés par l'ingénieur en chef Choquet de Lindu, la ville se dote d'un ensemble d'architectures militaires de premier plan: corps de garde de la pointe, magasin général (160 m de long), la corderie haute (600 m de long), caserne des matelots.... |
| 1769 | Dajot entreprend la réalisation d'un cours qui prendra son nom et qui ne sera achevé qu'au siècle suivant. |

A partir de 1683, le château n'est plus qu'une citadelle, intégrée au cœur d'un vaste ensemble défensif qui inclut la rade et ses approches, de la presqu'île à Ouessant. L'arsenal gagne progressivement l'amont de la Penfeld. Sous la direction de l'ingénieur Blaise Ollivier, puis de son successeur Choquet de Lindu, les quais s'allongent et la Penfeld prend son aspect qui sera en grande majorité le sien jusqu'aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale. On creuse de nouvelles formes de radoub dans l'anse de Pontaniou. Sur les deux rives sont construits de longs édifices de style classique.

Les ports de Recouvrance et du quartier des Sept Saints cohabitent encore avec l'Arsenal.



Brest, 1790

19^{ème} siècle : une période de grands travaux :

- | | |
|-----------|---|
| 1820 | Clôture de l'arsenal avec la levée de Pontaniou. |
| 1815-1830 | Développement et modernisation de l'arsenal qui va s'étendre vers le nord (Quéliverzan et le Salou). |
| 1835 | Extension de l'arsenal jusqu'à la porte de l'arrière-garde. |
| 1841-1845 | Appropriation du couvent des Capucins par la Marine et construction des ateliers. |
| 1859-1879 | Création du Port-Napoléon (port de commerce à Porstrein au pied des remparts du cours Dajot). |
| 1861 | Construction du pont tournant impérial permettant de relier Recouvrance avec Brest. |
| 1861 | Annexion d'une partie de Lambézellec (176 ha) comprenant les quartiers actuels de Liberté, Coat-ar-Gueven, Saint-Martin, Keruscun-Sanquer. |
| 1862-1869 | Plan d'alignement et de nivellement du secteur. |
| 1865 | Le port de la Penfeld devient exclusivement réservé à l'usage de la Marine.
Fin de la construction de la ligne de chemin de fer Paris-Brest. |
| 1866 | Annexion du quartier de Kerfautras. |
| 1889 | Ouverture du cimetière de Kerfautras. |

L'arsenal est devenu au 19^{ème} siècle un gigantesque complexe militaro-industriel implanté au cœur de la ville, le long des rives de la Penfeld qui s'étend désormais vers le fond de la rivière au prix d'importants travaux de curetage, terrassement et excavation qui a modifié considérablement la topographie originelle.

Les besoins toujours croissants en espaces libres amènent la Marine à s'approprier le plateau des Capucins et à fermer l'accès à la Penfeld aux civils ayant pour conséquence la création du pont impérial (pont national) enjambant la Penfeld et le développement portuaire sur la rade (port de Porstrein).



Brest, 1876

20^{ème} siècle : malgré les guerres, la ville et les installations portuaires poursuivent leur expansion

1920 Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Milineau.

Dès juin 1940 Bombardements des Alliés de la ville et de l'Arsenal.

A partir de 1945 Suppression des remparts.

Nivellement du relief par le comblement des vallons.

Rehaussement de la ville d'une vingtaine de mètres.

1950-1960 Brest, important port terminal charbonnier.

Les destructions engendrées par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale ont profondément changé la physionomie des espaces portuaires et de la ville. Le centre-ville, côté château, est totalement reconstruit.

Les activités maritimes ont évolué, et l'économie industrielle liée à la marine militaire et civile s'est déplacée des rives de la Penfeld vers les ports en rade. Les extensions par poldérisation amorcées dès la fin du 19^{ème} siècle pour le port de commerce vont se développer vers l'est afin de répondre aux nouveaux besoins industriels. Le port militaire conserve en grande partie ses emprises militaires héritées de la Seconde Guerre mondiale.

1962-1968 Création de la Zone Industrielle Portuaire

1961 Aménagement du port de plaisance du Port du Moulin blanc.

1967-1973 Construction de la base opérationnelle sous-marine sur l'Île longue.

1976-1980 Extension du port de commerce: terre-pleins, forme 3 et Poullic al lor.

1980 Construction de la seconde jetée du port du Moulin blanc.

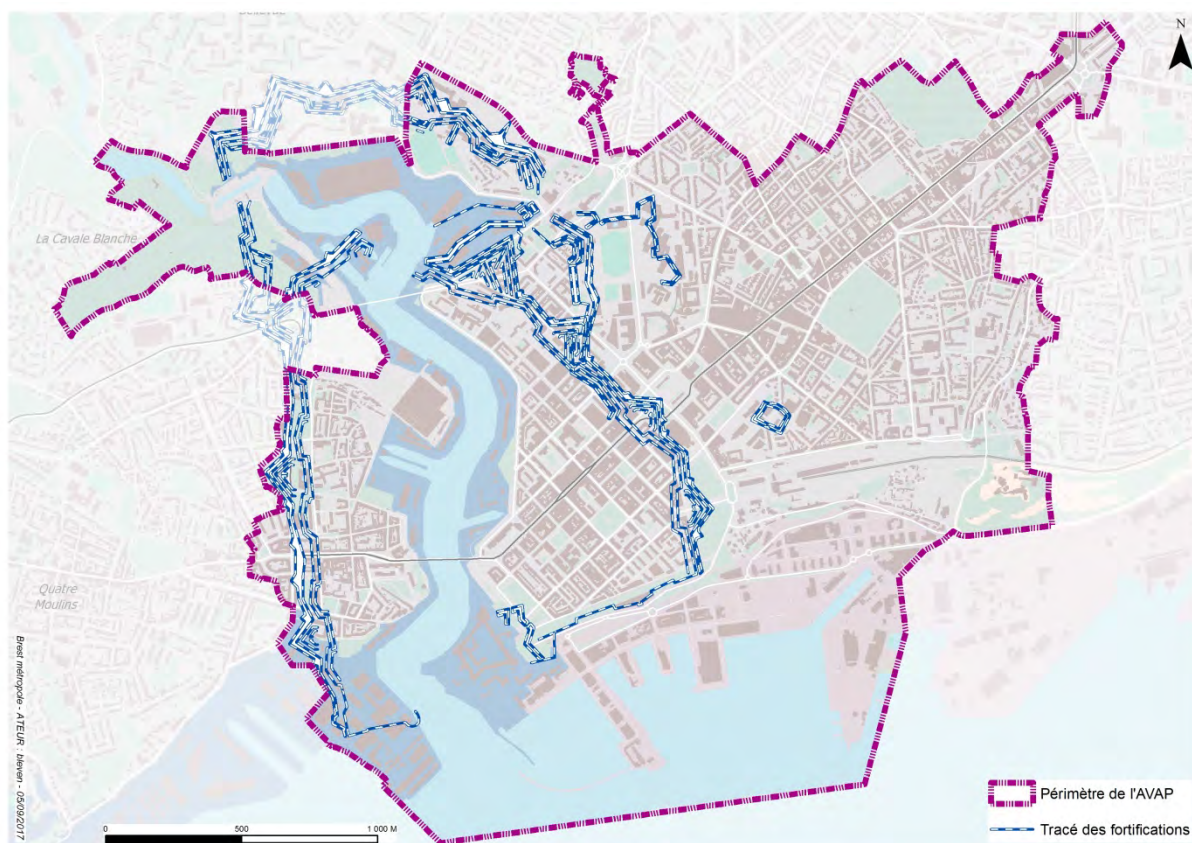
1993 Ouverture de la faculté Victor Ségalen au centre-ville.

1996	Aménagement de la place de la Liberté.
1996 - 2016	Aménagement de la ZAC du port de commerce.
2001	Entrée en vigueur de la ZPPAUP.
2002	Reconversion et mise en valeur de la batterie du Cavalier en jardin.
2009	Création du port du Château.
2012	Création de la ligne de tramway donnant l'occasion d'un vaste projet de mise en valeur des espaces publics.
2016	Reconversion du plateau des Capucins et aménagement du téléphérique reliant le centre-ville et le nouveau quartier du plateau des Capucins.

Le port industriel a vu son centre de gravité se déplacer progressivement vers l'est par de successives opérations de remblaiement, modifiant la perception des franges littorales de la ville.

L'entrée en vigueur de la ZPPAUP en 2001 et les politiques de préservation et de mise en valeur induites par sa mise en place ont permis de nombreuses campagnes de réhabilitation et de ravalement de façades mettant en valeur le patrimoine urbain et architectural de la ville de Brest.

L'ouverture de l'arsenal dans la Penfeld lors des fêtes maritimes, les cessions par la Marine du plateau des Capucins, du port du château et l'aménagement du téléphérique ont permis une redécouverte des espaces portuaires et de nouvelles perceptions.



3. LES QUARTIERS

3.1. La démarche

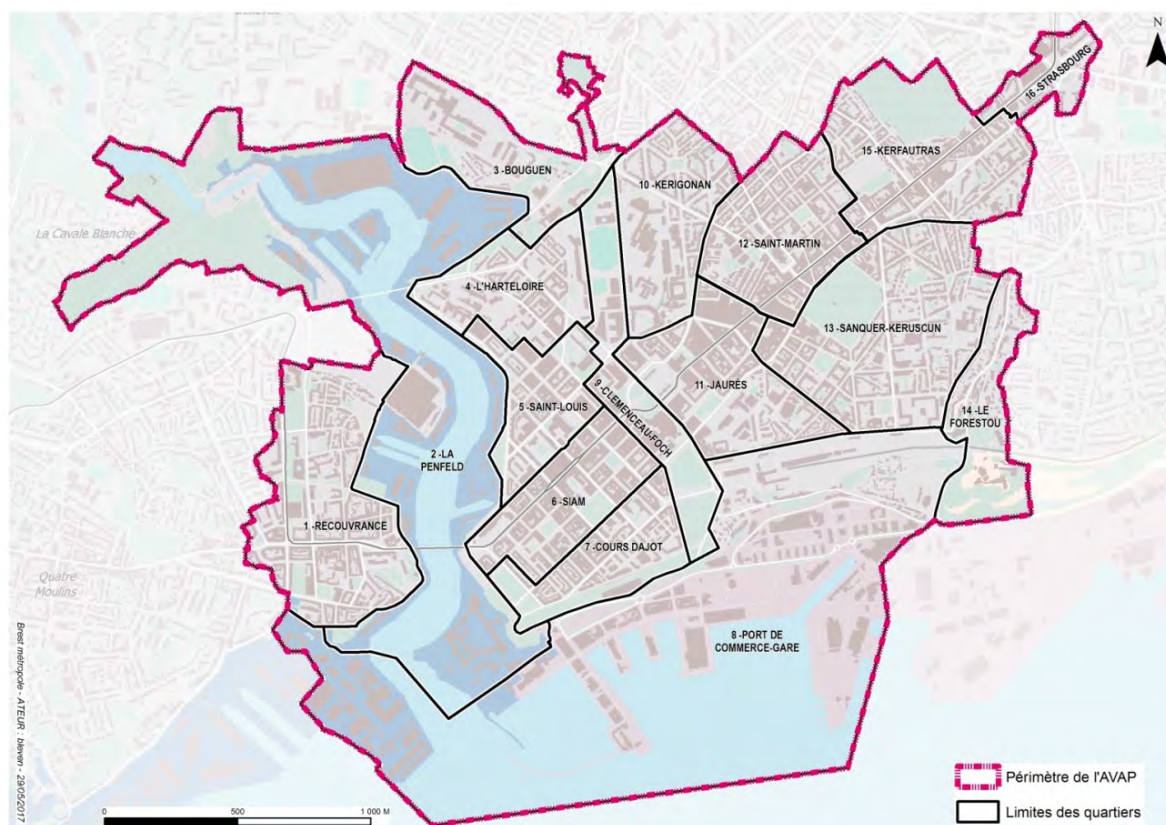
La démarche d'identification des quartiers a pour objectif de proposer des unités spatiales qui ont un sens du point de vue historique mais aussi du point de vue du vécu et du fonctionnement actuel et futur de la ville. Pour cela, le découpage proposé se fonde à la fois sur la présence de lieux de mémoire et de limites, dans une logique territoriale afin de ne pas multiplier à l'envi les quartiers et sous-quartiers. Il s'agit de proposer des unités spatiales qui ont un sens aujourd'hui et peut-être plus encore demain. Ainsi, la délimitation des quartiers, présentée dans la ZPPAUP est reprise sur la carte ci-après.

Les divisions spatiales utilisées par l'INSEE ou par les organismes d'études urbaines ne correspondant pas à des entités vécues ayant une quelconque profondeur historique, une méthode d'identification des quartiers, permettant d'aboutir à un découpage moins arbitraire, a été mise en place lors de l'élaboration de la ZPPAUP. En effet, peut-être à Brest plus qu'ailleurs, cette notion de « quartier » se superpose à l'histoire du développement de la ville. En outre, socialement, le sentiment d'appartenance à un lieu spécifique (il n'est que de constater le nombre de lieux-dits dans Brest) reste fort, même si l'évolution des modes de vie tend de plus en plus vers une utilisation à la carte des espaces qu'offre la ville, voire à une mobilité plus grande au sein de la métropole.

Cette méthode d'identification a été établie à partir :

- d'un pré-découpage préalable relativement objectif reprenant celui utilisé par les pompiers de la métropole pour leurs interventions sur le site du centre-ville ;
- de discussions au sein d'un petit groupe d'habitants « connaisseurs » de la mémoire brestoise ;
- d'une caractérisation de chaque quartier par des lieux de mémoire ou des façades ou espaces urbains possédant une forte valeur de repère ou d'attachement sentimental.

Ce premier découpage ayant permis de délimiter une trentaine de quartiers ou sous-quartiers, il est apparu nécessaire d'en réduire le nombre autour de noyaux significatifs, ce qui correspond aux tendances actuelles : de nouvelles relations se tissent aujourd'hui entre des espaces vécus antérieurement séparés.



3.2. Secteur Recouvrance

Ce secteur ne possède qu'un seul quartier. Ce qui s'appelait d'abord Sainte-Catherine regroupait des pêcheurs et des artisans au pied de la tour Tanguy. À partir de la fin du 17^{ème} siècle, le développement de l'arsenal lui donne son nouveau nom dû à la chapelle édifée sur la grève à l'invocation de Notre-Dame de Recouvrance. Dès 1681, le quartier participe à la nouvelle communauté administrative de Brest, et en 1692, elle se trouve ceinte de fortifications à l'ouest.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- La rue de la Porte et la place de la Recouvrance qui relie le pont de Recouvrance aux escarpements des Quatre-Moulins (rue Anatole France, ancienne côte du Grand Turc).
- Le secteur de la Pointe qui possède plusieurs édifices du 18^{ème} siècle, comme l'église Saint-Sauveur et la maison de la Fontaine.
- Le secteur d'Armorique qui offre une grande diversité architecturale et des façades ordonnancées de qualité (bandeaux filants, chaînage d'angle, jambages en harpe, ...)
- Le secteur Pontaniou caractérisé par un parcellaire pittoresque et une occupation en terrasses d'un ancien vallon.



Les limites du quartier sont franches : au sud, à l'est et au nord elles sont marquées par la présence de l'arsenal dans l'aber de la Penfeld. A l'ouest, le quartier bute sur les fortifications de Vauban, tandis qu'au nord de Recouvrance les îlots étaient à l'origine occupés par de grands jardins cultivés par la Marine royale.

Cette situation perdure aujourd'hui au travers de cœurs d'îlots aérés : la végétation y est présente notamment pour les îlots de plus grande épaisseur. On constate également la présence de nombreux espaces publics végétalisés conférant une ambiance harmonieuse au quartier.

Même si l'on peut parler, à partir de l'axe de la rue de la Porte, du nord ou du sud de Recouvrance, le quartier possède une forte unité, comme le montre d'ailleurs l'existence d'une seule paroisse (église Saint-Sauveur).

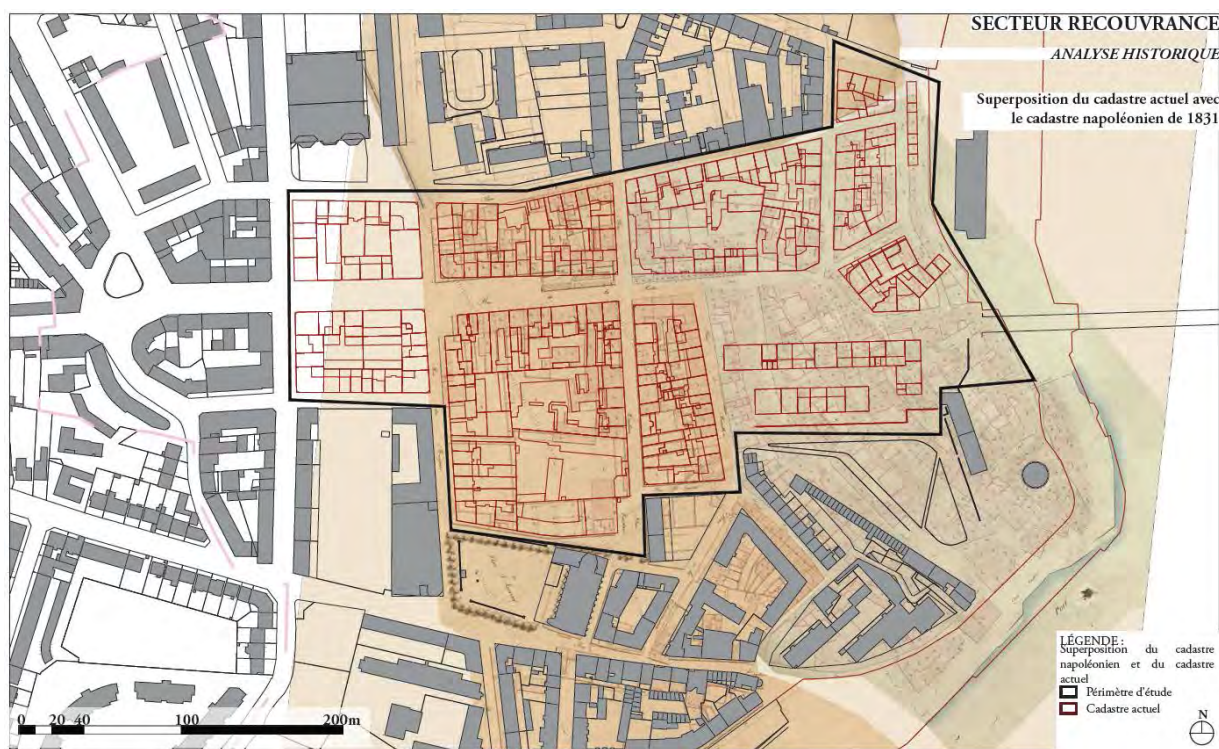
Le plan relief ci-contre nous renseigne sur les différences morphologiques des îlots très denses du centre historique de Recouvrance et les îlots très aérés, consécutifs au plan tracé par Vauban.

Les parcelles en lanières du cœur historique de Recouvrance, logé dans le vallon de la rue Neuve, comportent sur rue de petites maisons à R+2, R+3 avec en fond de parcelles des jardins délimités par des murs de clôture. En cœur d'îlot, des murs de soutènement permettent de retenir les terres et de créer des niveaux pour rattraper l'altimétrie de la rue ou de la place adjacente.

Le tracé de Vauban amorce la future importance que prendra l'actuelle rue de la Porte, axe urbain tourné vers l'arsenal. La rue est bordée de grands immeubles à rez-de-chaussée commercial de 2 à 3 étages et aux toitures à deux pans avec lucarnes. Aux jonctions avec les voies primitives, les bâtiments se présentent avec leurs murs pignons attestant de la ville constituée dans le vallon et tournée vers la rade.



Recouvrance en 1811 extrait du plan en relief de Brest



Recouvrance en 1830, Cadastre Napoléonien, Archives départementales du Finistère



Coupe de principe – Insertion du bâti sur le relief // rue de la porte

La trame viaire du quartier et ses longues lignes droites jouant avec le relief permet de longues perspectives :

- Perspective de l'axe principal de la rue de la Porte selon la pente en long du relief,
- Perspectives traversant le vallon pour la rue Saint Exupéry et les axes secondaires.

Un alignement du bâti régulier, des hauteurs de bâti moyennes sur les axes principaux, de larges gabarits et des hauteurs de bâti plus élevées pour les voies de faibles largeurs augmentent l'effet de longueur de ces perspectives.

Les espaces ouverts sur les franges du relief forment des points d'appel vers le "large" et offrent des points de vue majeurs sur la rade et la Penfeld.

Recouvrance occupe un pan incliné dont le bord tombe à pic sur la Penfeld et dont l'altitude s'élève rapidement en s'éloignant de la rive. Ce pan est entaillé par deux vallons : celui qui est emprunté par l'axe principal de la rue de la Porte et la rue Anatole France, en direction de Saint-Pierre-Quilbignon, et l'autre à hauteur de Pontaniou. De part et d'autre de ces deux vallons s'étagent des rues au tracé parallèle à la Penfeld, reliées à l'un ou l'autre des deux vallons par des escaliers (ancienne rue de la Fontaine par exemple) ou des rues à forte pente. Les dénivelés sont marqués : par exemple, l'axe principal partant du pont de Recouvrance est à 27,5 mètres à l'emplacement de l'ancienne porte du Conquet, à 35,3 mètres à hauteur de Prat-Lédan, 73 mètres aux Quatre-Moulins, 81 mètres au Petit-Paris et 91 mètres dans le bourg de Saint-Pierre-Quilbignon.



Rues Saint-Exupéry et Borda



Les vallons de Pontaniou et de la Villeneuve identifient le niveau de la mer sans permettre d'accès public à la Penfeld. Tous deux sont fermés : l'un par le bâtiment aux Lions, l'autre par la porte Jean Bart donnant accès au domaine militaire.

Le bâti s'étage sur ces pentes à forte déclivité donnant une apparence plus ou moins crénelée au vélum urbain, variable selon le pourcentage de pente et le point de vue.

Très détruit par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, le tissu urbain de Recouvrance a été profondément transformé, bien que le plan Mathon n'ait pas arasé la rive droite. Le quartier a ainsi la particularité d'avoir un patrimoine architectural très hétérogène tant en terme de datation, de style architectural et de typologie.

La rue de la Porte et la place de la Recouvrance présentent un ensemble architectural de la Reconstruction remarquable qui confère une unité urbaine à cette entrée de centre-ville.

Le secteur d'Armorique se signale par son ambiance de quartier brestois du 19^{ème} siècle avec des rues bien ordonnancées (rue d'Armorique, rue Vauban). La présence de plusieurs immeubles d'inspiration classique simple et à ornementation sont les témoignages encore en place du vieux Brest. Ils sont essentiellement localisés sur l'axe secondaire de la rue d'Armorique, la rue Borda et la rue du Rempart. Un ensemble de 4 immeubles de marchands du 17^{ème} siècle subsiste rue Borda. Très remaniés voire dénaturés, certains ont conservé leur devanture commerciale (ancienne ouverture commerciale à arcade en pierre de taille).

Le secteur de Pontaniou, épargné par les bombardements mais non par les opérations de restructuration immobilière, présente une structure urbaine pittoresque (rue de Saint-Malo et terrasses avoisinantes) et des monuments comme l'ex-prison de Pontaniou, l'immeuble-pont dit « bâtiment aux Lions » et la « cour à Bruslé » du 18^{ème} siècle.

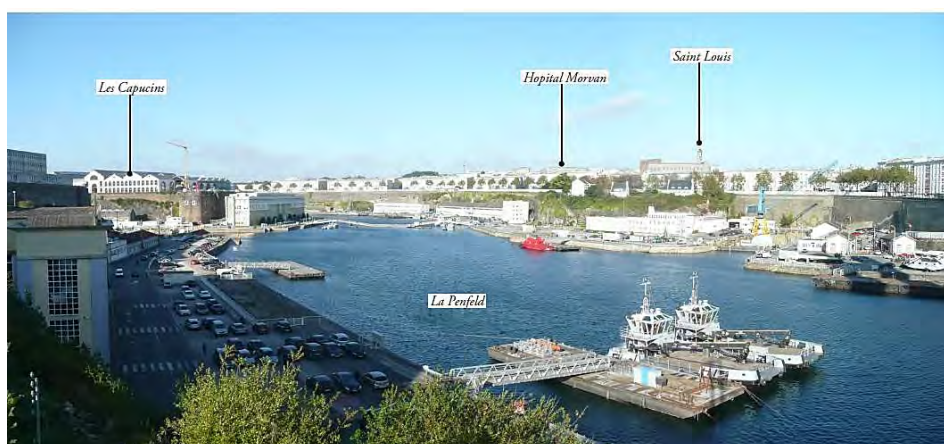
Pris indépendamment, certains immeubles peuvent être qualifiés de remarquables, comme la maison de la Fontaine ou l'église Saint-Sauveur... Cependant, le quartier présente des ensembles urbains méritant d'être protégés au titre d'ensemble architectural et urbain de qualité.

Enfin, le vélum général montre que le quartier s'est construit sur lui-même de façon spontanée au cours de plusieurs périodes de l'histoire. Des opérations immobilières récentes à R+5 côtoient des maisons uni-familiales à R+1. Ce vélum irrégulier laisse une grande liberté d'intervention en termes de style architectural et d'altimétrie pour les projets de densification futurs.

Les belvédères de ce secteur offrent des points de vue singuliers sur les éléments patrimoniaux du centre-ville (pont de Recouvrance, château, tour Tanguy), des panoramas sur le centre reconstruit et sur la Penfeld et ses activités. Ils permettent également des échappées visuelles sur la rade.



Recouvrance – Vue depuis le château (1930) // Vue actuelle



Le centre reconstruit et la Penfeld depuis le débouché du pont de recouvrance

3.3. Secteur Siam

Le secteur Siam peut se diviser en cinq quartiers qui correspondent à l'ancien intra-muros de la rive gauche.

D'abord faubourg de l'ancienne ville close devenue le « château », la ville va connaître à partir du 17^{ème} siècle une croissance rapide grâce au plan Vauban. Sa forme, jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, lui est donnée par le plan établi par Vauban en 1694. Elle absorbera ensuite le quartier de l'Harteloire.

Le secteur Siam correspond aujourd'hui au centre reconstruit après la Seconde Guerre mondiale qui présente une grande unité architecturale et urbaine. Installé sur un plateau, il plonge doucement vers l'entaille de la Penfeld. Ce pan d'inclinaison nord-est / sud-ouest possède deux versants dont le sommet se situe sur l'axe de la rue du Château.

Le versant ouest, orienté vers le fond de Penfeld et tourné vers l'intérieur des terres, possède un caractère plus intime ; il s'agit de la « zone-refuge » correspondant au premier établissement de la ville.

Le versant est, quant à lui orienté vers la rade et le nouveau port, est un véritable belvédère sur rade.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- La rue de Siam, axe majeur de la Reconstruction avec ses façades urbaines monumentales (ordre colossal, attique...) situé à la croisée de la rue de Lyon et du square Monseigneur Roull.
- L'axe mineur de la reconstruction qui enchaîne les squares Monseigneur Roull, Commandant l'Herminier et la place Wilson.



- Outre l'intérêt de la croisée de ces deux axes pour la lisibilité du tissu urbain, ce pivot met en valeur des espaces publics de qualité et des formes urbaines rares (ex. : immeuble bordant le square l'Herminier).
- Les nombreux immeubles d'angle de la rue de Siam permettent des variations architecturales intéressantes et apportent de nombreux détails d'architecture (ex. : corniches, balcons, mouluration...) qui enrichissent la silhouette du centre-ville.
- Le carré des Arts, ensemble architectural conçu par Jean-Baptiste Mathon, architecte en chef de la Reconstruction qui a fait preuve ici d'une grande inventivité formelle. Ce centre culturel abrite la bibliothèque municipale, le musée, l'école des Beaux-Arts et l'école de musique.



Plan de la Reconstruction Mathon en 1944, Archives municipales de Brest 5Fi00811

L'analyse comparative des plans de ville montre les permanences et les ruptures entre hier et aujourd'hui. Les rues principales partaient du Château, du quai de Tourville et de l'anse de Troulan, soit respectivement les rues Saint-Yves (Émile Zola), Saint-Pierre (Siam), rue Royale (Louis Pasteur), pour converger vers la place des Portes face à la place Bourbon, future place de la Liberté.

L'accès à la Penfeld était naturel et facile. Un quartier populaire, les Sept Saints, existait entre la Majorité générale et le château. Il sera détruit lors de l'établissement du pont sur la Penfeld après 1861.

La trame de Vauban donnait déjà à « Brest-Même » une allure régulière, même si la topographie accusait plus qu'aujourd'hui la physionomie des quartiers ou sous-quartiers. Rappelons enfin que le château et le cours Dajot se trouvaient au bord de l'eau jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle. Le tissu urbain comportait de vastes enclaves : hôpital civil, casernes, hôpital maritime...

Le plan Mathon a rationalisé le plan Vauban tout en rehaussant la ville d'une vingtaine de mètres. La rue de Siam, axe majeur du plan qui culmine à près de 50 mètres au niveau de la place de la Liberté, relie la mairie à la Penfeld et au pont de Recouvrance. Elle est installée en parallèle à la rue Pasteur, rue correspondant à l'ancien tracé de la Grand Rue d'origine nichée au creux du vallon qui plongeait vers la Penfeld. La rue de Siam et la rue Pasteur (Grand Rue remblayée) se situent à environ 25 mètres au-dessus du niveau des quais en bordure de Penfeld.

«La ville est composée et dessinée à partir de deux axes perpendiculaires qui orientent le tissu urbain. L'un est un axe ouvert, monumental, destiné au passage voire à la parade: la rue de Siam, qui va en s'évasant vers la place de la Liberté. L'autre, plus ténu, associe sur un mode mineur la plupart des édifices publics: la Trésorerie, la Banque de France, se poursuit via le temple protestant, jusqu'à l'axe de symétrie du Palais de Justice.» Brest alias Brest

La trame viaire orthogonale du secteur Siam s'appuie sur les lignes de force du relief et quadrille le secteur dans un sens nord-est/sud-ouest et nord-ouest/sud-est, développant ainsi des *perspectives* axées sur les rives du plateau : la Penfeld et la rade.

La différenciation des axes s'appuie principalement sur la différence de gabarits, le traitement qualitatif de ceux-ci se limitant essentiellement aux grands axes de composition du plan Mathon que sont l'axe majeur et l'axe mineur. Il en est de même des différents espaces publics relativement bien répartis sur l'ensemble du secteur, mais dont les traitements qualitatifs sont réservés aux grands axes de composition et aux franges sud et est du cœur historique, les autres espaces publics ou semi-publics étant dédiés aux circulations routières et stationnements. Ces espaces souffrent également d'un manque de liens.

La trame des perspectives s'appuie sur cette trame orthogonale du secteur et la met en relief. Les axes majeurs permettent de très longues perspectives, ou s'appuient sur la mise en valeur de bâtiments majeurs. Les jeux de perspectives et les belvédères du pourtour du plateau permettent d'avoir des points de vue majeurs d'une grande variété et d'une grande qualité sur la rade et la Penfeld. Toutefois, certains axes sont perturbés par des éléments tels que les grilles de protection du domaine de la marine et de la végétation

Le rapport pleins/vides s'organise selon la trame urbaine de composition du secteur avec :

- un axe majeur densément bâti, avec des cœurs d'îlot occupés par les dépendances des commerces,
- un axe mineur dominé par les vides révélant les bâtiments publics,
- le secteur situé au nord de l'axe mineur possède un rapport pleins/vides s'inversant vers les franges où les cœurs d'îlot s'aèrent,
- les secteurs situés au sud de l'axe mineur et de part et d'autre de l'axe majeur possèdent un rapport pleins/vides globalement équilibré.

La trame végétale présente est principalement liée aux plantations des espaces publics de type place ou abords de bâtiments publics, les traitements végétalisés de cœurs d'îlot et des rues étant anecdotiques. Les franges du plateau ont quant à elles un couvert arboré bien développé.

La trame urbaine est composée en grande partie d'îlots d'habitation construits « en ordre continu et discontinu ». Les îlots d'habitations « en ordre discontinu » de gabarit R+1 et R+2 sont insérés entre des barres d'immeubles à R+4, R+5. L'implantation en bordure de voie des bâtiments construits « en ordre discontinu » permet de conserver un aspect général d'îlot « en ordre continu ». En cœur d'îlot, le vélum est à RDC, R+1.

Les îlots affectés à des édifices publics ont été aménagés avec des immeubles à RDC, R+1 et R+2 implantés en bordure de voies générant des vues vers les espaces libres intérieurs. Ils forment une nouvelle mesure de vélum dans le tissu urbain.

Les places et squares sont conçus comme des îlots vides qui aèrent le tissu général.

Globalement, le règlement a été très respecté, seulement trois immeubles émergent du vélum général. Deux de ces immeubles se trouvent au droit de la place Wilson et participent à la composition urbaine de l'axe mineur. Le troisième immeuble est une construction des années 1970, conçu comme une barre dont le gabarit est supérieur à 18 mètres.

Le vélum général assez bas et homogène (R+3 / R+4, ponctuellement R+5) est un des éléments majeurs qui contribue à la qualité patrimoniale du centre reconstruit. Il traduit un tissu urbain assez compact mais aéré mettant en valeur les édifices monumentaux formant des ponctuations verticales animant le vélum général.

Enfin, la grande majorité des toitures du centre reconstruit sont réalisées en zinc et présentent de faibles pentes conférant à l'échelle de la rue de toiture très plates. Autorisées par le règlement de la Reconstruction, les toitures à pans coupés dit à la Mansard restent minoritaires et sont surtout localisées en dehors des axes de composition urbaine.

Le centre reconstruit a la particularité d'avoir conservé un parc immobilier homogène et très bien préservé. Cette unité architecturale en fait un patrimoine monumental remarquable, témoin unique dans l'histoire de la Reconstruction des villes détruites lors du conflit de la Seconde Guerre mondiale.

Malgré une apparente unité architecturale, aucun îlot et aucun bâtiment ne se ressemblent. La richesse typologique des îlots et les jeux de composition de façades en alignement des voies est l'originalité de Brest. Les façades ordonnancées forment des linéaires continus de bâtis homogènes dont beaucoup sont qualifiés d'ensembles architecturaux et urbains de qualité.

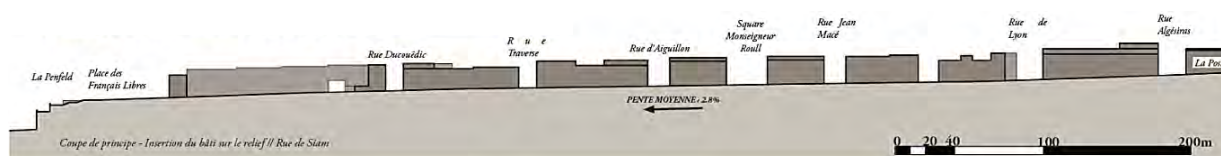
Deux types de bâtiment sont identifiés:

- Les bâtiments situés à l'intersection de deux rues, nécessitant un traitement des angles qui soulignent la symétrie et indique la hiérarchie des voies respectives. L'angle est célébré par une accumulation d'effets

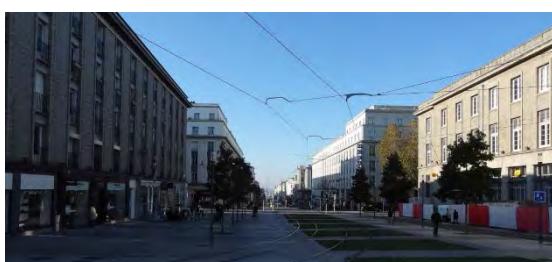
: surhaussement du bâtiment, retraits successifs, traitement monumental... La symétrie pittoresque en usage à Brest incite à une émulation entre les îlots qui se font face.

- les bâtiments insérés entre deux bâtiments mitoyens, outre la composition ternaire, se caractérisent par une corniche filante qui assure la continuité des séquences et accentue les perspectives.

Ces deux typologies ont des caractéristiques architecturales communes telles le décorum, le traitement des toitures et des ouvertures.



Coupe de principe – Insertion du bâti sur le relief // rue de Siam



*Perspective de l'axe majeur :
point de fuite la rade, la Penfeld*



*Perspective de l'axe majeur :
point de fuite la mairie*



*L'axe Siam vu du parvis
de la mairie*

Cours Dajot

Ce quartier correspond à une partie de l'ancien intra-muros de la rive gauche, délimité par le château, le port de commerce, les squares Juin et Kennedy et la rue du Château. Il s'est développé dès le 17^{ème} siècle mais ne trouvera son véritable aspect qu'à l'achèvement du cours Dajot, au début du 19^{ème} siècle. Conçu pour la déambulation et la parade, à l'échelle de la ville toute entière, ce lieu tend à devenir un simple espace de proximité au sein d'un espace à dominante résidentielle.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- le tour de ville constitué par la place du Général de Gaulle et le cours Dajot. Outre sa fonction d'espace vert et de belvédère, il met en scène de belles façades ordonnancées de la Reconstruction, au rythme puissant et à la modénature variée (corniches, balcons, étage d'attique, ...), qui valorisent la silhouette de la ville, notamment depuis la rade.
- la terminaison de l'axe mineur des administrations avec la banque de France, le temple protestant et le palais de justice.



- quelques immeubles d'angle comme le Coemédia, monument de la Reconstruction. Cet ouvrage se caractérise par une volonté de mise en valeur de l'architecture (symétrie sur l'angle, baie serlienne, ordonnance ternaire) comme de l'ornementation (serrurerie, moulures, bas-reliefs).
- quelques immeubles antérieurs à la Reconstruction comme la maison Crosnier, le plus riche témoin brestois de l'Art Nouveau.
- le réseau des rues qui forment autant de perspectives vers la rade ; les vues sont soit transversales comme dans le cas des rues Duguay-Trouin et Traverse, ou bien transversales, vers le Goulet, dans le cas des rues Voltaire et du Château.

Siam

La rue de Siam polarise fortement ce quartier qui se découpe de la manière suivante : rue Louis Pasteur, square Mathon, rue du Château, bas de Siam. Il s'agit d'un quartier où dominant l'activité commerciale et les façades urbaines représentatives de l'architecture de la Reconstruction, dont l'image rejaillit sur l'ensemble du centre-ville. La rue de Siam avec ses façades ordonnancées et ses traitements d'angle reste le principal lieu de représentation de l'agglomération brestoise. L'axe mineur sur lequel se trouve la place Wilson mériterait de jouer un rôle plus significatif dans la vie du centre. Les immeubles de la Reconstruction possèdent ici une grande qualité urbaine, surtout dans le traitement des angles. Certains ensembles fonctionnent comme des pièces urbaines : le carré des Arts, les bâtiments bordant les fontaines de Marta Pan, la croisée avec la rue de Lyon.



Saint-Louis

Ce quartier se distingue de Siam par une moins forte présence commerciale. Il est délimité par la Penfeld, la rue Pasteur, le lycée de l'Harteloire et le quartier du même nom, et regroupe les abords de l'église et des halles Saint-Louis, la cité Jean Moulin et le pourtour de la place Fautras.

Il s'agit d'un secteur fortement remanié où il ne reste plus aucune trace du vieux Brest. Pourtant se trouvaient là de nombreux espaces ou édifices emblématiques :

- les venelles Keravel construites au 17^{ème} siècle pour pallier la crise du logement : huit rangées de maisons séparées par des ruelles étroites.
- les pittoresques halles Saint-Louis avec leurs trois nefs et leurs marquises extérieures : belle construction métallique.
- l'ancienne église Saint-Louis de style jésuite et sa nef capable d'accueillir 4 000 fidèles.
- le marché Poulliquen (marché au beurre et au lait) formé d'une placette bordée d'immeubles à arcades édifés par Jean-Maurice Poulliquen, ancien maire de Brest.
- l'hôtel de ville, situé à l'angle de la rue de la Mairie (actuellement rue de Lyon) et de la rue Duquesne, dans l'ex-hôtel Chapizeau.
- La caserne Guépin, ensemble d'édifices datant du 18^{ème} siècle, caractérisée par son dôme qui abritait le colombier de la marine, en usage jusqu'en 1937.

Aujourd'hui, le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- le square Marc Sangnier ceinte par les bâtiments de la cité administrative, notamment l'immeuble de la trésorerie générale.
- le boulevard Jean Moulin, vaste belvédère sur la Penfeld, présentant un front bâti homogène ; on remarquera l'immeuble à redents qui assure la transition entre l'échelle du boulevard et celle de l'édifice.



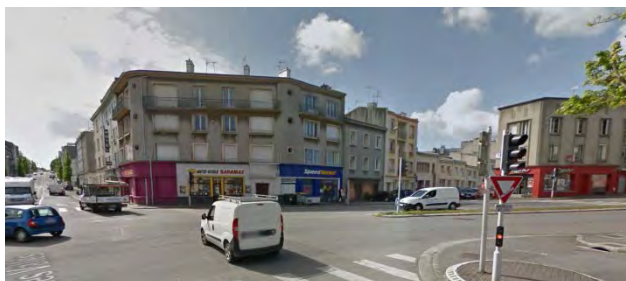
Le tissu urbain d'une grande régularité, caractéristique de la Reconstruction possède une architecture assez homogène hormis quelques immeubles d'angle qui facilitent le repérage. Les immeubles en façades urbaines sur le boulevard Jean Moulin sont particulièrement remarquables. La trace de la caserne Fautras reste présente dans la mémoire des habitants.

L'église Saint-Louis par sa masse imposante donne du relief à un vélum assez homogène.

Harteloire

Ancien village de Lambézellec, l'Harteloire fut rattaché à l'intra-muros au milieu du 19^{ème} siècle.

L'hôpital maritime, l'école publique d'industrie, construite en 1980, la gendarmerie de 1877, les îlots urbains bordant la rue Latouche-Tréville donnaient le ton d'un quartier assez animé mais le paysage urbain a été fortement remodelé à la Reconstruction. L'appartenance au quartier se fait actuellement par défaut car il est avant tout perçu comme « non-Siam ».



Les limites en sont la Penfeld, le vallon du moulin à Poudre, le lycée de l'Harteloire et l'hôpital maritime. L'hétérogénéité du tissu urbain, où coexistent des immeubles de la Reconstruction et quelques bâtiments d'avant-guerre, est compensée par des espaces pittoresques comme la « villa » de la rue Scheidhauer et les maisons de ville des rues Delobeaue et Jules Vallès. On notera enfin l'escalier monumental reliant la rue de Portzmoguer et la rue de la Motte-Piquet.

Le quartier est caractérisé par des lieux majeurs suivants :

- la tête de pont de l'Harteloire (rue de Tourville), principal espace public du quartier, mise en valeur par deux immeubles symétriques de la Reconstruction à forte ordonnance, et par une ancienne station-service due à l'architecte Bévérina.
- des ensembles de maisons de ville datant de la Reconstruction (rues Jules Vallès, Louis Delobeaue), parfois organisés sous forme de « villa » (rue Scheidhauer).
- des îlots assez hétérogènes où demeurent quelques immeubles de marque néo-classique.
- l'hôpital Maritime, qui possède quelques vestiges de l'hôpital du 19^{ème} siècle, en particulier l'hémicycle en pierre de taille qui en constituait autrefois l'entrée principale. Dans cette vaste enclave se trouve un reste de fortifications (bastion de Saint-Paul).
- l'escalier monumental reliant la rue de Portzmoguer et la rue de la Motte-Piquet.

Les glacis Clémenceau – Foch

Ce vaste espace longitudinal ne constitue pas vraiment un quartier, mais il ne peut pas non plus être annexé aux espaces limitrophes. Il s'agit plus d'un espace de transition entre les grands secteurs Siam et Jaurès, qui relie également le port de commerce et les deux universités, la faculté Victor Ségalen et le campus du Bouguen.

Il conserve les traces des fortifications et des glacis de l'ancienne ville intra-muros ainsi que celle du fort des Fédérés, au nord, à l'emplacement de l'hôpital Morvan. Cette marque des anciens glacis demeure suffisamment présente dans la mémoire collective pour donner son unité à l'ensemble du secteur.



Sa physionomie actuelle résulte de la mise en place, dans l'immédiat après-guerre, de la ceinture verte du plan Mathon. Ce quartier est fluide et assez végétalisé, en contraste avec la minéralité de l'axe historique fortement construit.

Il est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- Les squares Kennedy et Juin en relation directe avec la place de la gare, malgré la coupure des avenues Clémenceau et Penquer. Ils procurent une respiration végétale dans la ville dense.

- La place de la Liberté et ses abords. Elle constitue la pièce maîtresse du plan de composition néo-classique de la Reconstruction et constitue le trait d'union entre Siam et Jaurès. Par leur ordonnance, les immeubles qui la bordent contribuent à la monumentalité des lieux.
- l'avenue Foch bordée par l'hôpital Morvan et l'ensemble universitaire et sportif à dominante végétale.

Sa position à la croisée de l'axe historique de la rue de Siam et Jean Jaurès plaide pour le maintien de ses potentialités paysagères. La réalisation de l'axe lourd de transport collectif, dit axe nord-sud, comme l'implantation de la faculté de lettres, donnent déjà de la force à cette « bande » urbaine qui doit fonctionner comme un chapelet d'espaces verts et d'équipements publics. L'ensemble mérite de rester fluide et végétal en contraste avec la minéralité de l'axe historique fortement construit.

3.4. Secteur Jaurès

Le secteur Jaurès se divise en sept quartiers qui correspondent à l'extension principale du centre-ville hors des murs de la ville de Vauban. Il englobe la place de la Liberté et ses abords, Coat-ar-Guéven, le foyer du marin, la façade urbaine du boulevard Gambetta, les espaces proches de l'ancienne redoute de Keroriou, c'est-à-dire le début du faubourg qui s'étendait autour des glacis, le long de la route de Paris, future rue Jean Jaurès.

Le tissu urbain se constitue vraiment à partir de 1861, date de l'annexion d'une vaste portion de territoire de Lambézellec au profit de Brest, et se densifie jusqu'en 1950. L'extension de Brest va se traduire par une vitalité économique et démographique dont l'urbanisme et l'architecture de Jaurès sont l'expression. Pendant cette période, à l'image du Paris haussmanien (1853-1882), les édiles locaux n'auront cessé de doter ce quartier d'équipements (église Saint-Martin) et de plans d'alignement et de nivellement. Le plan Milineau poursuivra cette politique sans toutefois bouleverser la trame déjà prévue au 19^{ème} siècle.



Malgré les destructions de la Seconde Guerre mondiale, cet espace possède encore quelques témoins prestigieux de l'architecture brestoise du début du siècle.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- la place de la Liberté et les immeubles de facture monumentale (étage d'attique, ordre colossal, parement granit) qui en forme l'écrin.
- la façade urbaine du boulevard Gambetta avec ses immeubles à forte ornementation, Art Nouveau, Art Déco, expression du dynamisme du quartier à la « belle Époque ». Cet alignement, par ses gabarits et ses types architecturaux différenciés, produit une silhouette urbaine de grande qualité, visible depuis la rade et le port de commerce.
- de nombreux immeubles d'angle permettent des variations architecturales singulières et révèlent une grande richesse de détails d'architecture (angle des rues Jean Jaurès/2^{ème} DB, avenue Clémenceau) : jeux de proportion, affirmation des bandeaux filants, des corniches, mise en valeur des balcons, ...
- quelques remarquables exemples de l'histoire architecturale de Brest comme les immeubles Art Nouveau de Joseph Philippe (1900) ou d'Abel Chabal (1895), respectivement au 41 et 71 rue Victor Hugo, ou Art Déco de Gaston Chabal (1939) avec ses balcons plaines filants, au 23 rue Jean Jaurès.

L'intérêt patrimonial du secteur provient également de la structure viaire composée des différents types de tracés : rues, places, carrefours, correspondant à diverses périodes de génération de la ville au cours du 19^{ème} siècle. Les plans anciens et les études historiques renseignent sur les tracés des voies historiques dont le gabarit a parfois été modifié, mais dont certaines traces subsistent encore aujourd'hui.

Un axe transversal majeur

L'axe de la rue Jean-Jaurès, témoin de l'ancien « Grand chemin » puis route de Paris qui reste encore aujourd'hui la structure majeure de l'agglomération de Brest. Proportionné dès le 19^{ème} siècle pour accueillir le tramway, cet axe a un gabarit routier de près de 11 m. Cet axe unit aujourd'hui les pôles essentiels de l'agglomération : rue de Siam, place de la Liberté, rue Jean Jaurès, Octroi, place de Strasbourg.

La présence de linéaires commerciaux particulièrement dynamiques et de deux galeries commerciales en fait sans doute un des lieux les plus actifs et vivants de Brest.

Des voies de lotissement des anciens hameaux et des réseaux des anciens chemins vicinaux

Les rues Maria Chapdeleine et du Général Lavignerie résultent d'un lotissement destiné à coloniser l'espace compris entre les chemins vicinaux desservant les parcelles agricoles et la rue Jean Jaurès. La rue du Pilier, d'origine plus ancienne, relie l'ancienne route de Paris avec le quartier du Télégraphe.

Des voies de lotissement du 19^{ème} siècle

L'annexion des quartiers de Saint-Martin puis de Kerfautras appartenant à la commune de Lambézellec à la fin du 19^{ème} siècle a donné l'occasion de réaliser un vaste programme d'extension urbaine sur les territoires annexés. Les voies nouvelles répondent à un projet d'ensemble urbain défini par un plan d'alignement et de nivellement (1862-1869). Elles sont entreprises selon les critères esthétiques et politiques du 19^{ème} siècle : proportionnées à la circulation automobile et au tramway, rationnellement zonées, architecturalement harmonisées mais dans les limites que lui imposaient le site préexistant et les grandes emprises (cimetière, communauté religieuse).

Restructuration de la rue Jean Jaurès à la Reconstruction

Les destructions de la Seconde Guerre mondiale ont provoqué ponctuellement des restructurations selon l'esthétique et les principes hygiénistes de la Reconstruction (rue Jean Jaurès).

Le plan des trames viaires montre que les voies ont conservé en grande majorité leurs caractéristiques générales de percement, de tracé et de largeur.

Malgré tout, l'urbanisation de l'annexion fut assez chaotique. La partie nord possédait dès 1862 un plan régulateur rapidement mis en place autour de l'église Saint-Martin et ses halles. La partie sud connaissait également un plan d'urbanisme fondé sur une trame viaire en damier et quelques carrefours en étoile. Il s'agissait de profiter des grands travaux du chemin de fer afin d'implanter une ville nouvelle sur le plateau en continuité du nouveau port de commerce. Ce projet ne put être mené à terme et le bâti s'implanta lentement jusqu'à la Première Guerre mondiale (percée de la rue Gambetta en 1887) en adaptant le plan aux réalités foncières.

Jaurès se présente donc comme un faubourg organisé autour d'un axe historique, la rue Jean Jaurès (ex rue de Paris). Contrairement à Siam où l'architecture néoclassique modèle d'îlot, et où le plan d'urbanisme est très présent, Jaurès apparaît comme une mosaïque architecturale au sein de tracés d'urbanisme peu affirmés. Le vélum général marque un palier au niveau de l'église Saint-Martin, là où se trouvait anciennement le replat de Bel-Air qui reliait le cimetière à l'église par une rue Saint-Martin plantée de marronniers. Il se maintient ensuite jusqu'au Pilier Rouge pour s'affaiblir ou s'interrompre jusqu'à la place de Strasbourg.

De formation tardive par rapport au reste de la ville de Brest, ces quartiers ont la particularité d'avoir un patrimoine architectural très hétérogène tant en terme de datation, de style architectural et de typologie. Le bas de la rue Jean Jaurès est marqué par des séquences homogènes d'architecture de la Reconstruction. Les séquences d'architecture traditionnelle se trouvent principalement au milieu de la rue Jean Jaurès au droit et à l'intérieur du quartier Saint-Martin. La présence de quelques immeubles d'inspiration classique simple et à ornementation sont les témoignages encore en place du Brest 19^{ème} siècle. Ils sont dispersés sur l'ensemble du secteur d'étude.

Le quartier a fait, et fait encore, l'objet de rénovations urbaines: plusieurs opérations immobilières récentes s'intègrent dans le tissu pré-existant.

Enfin, le vélum général montre que le quartier s'est construit sur lui-même de façon spontanée au cours de plusieurs périodes historiques. Des opérations immobilières récentes à R+5, voire R+8, côtoient des maisons uni-familiales à R+1. Ce vélum irrégulier laisse une plus grande liberté d'intervention en termes de style architectural et d'altimétrie pour les projets de densification futurs.

L'intérêt patrimonial que représentent ces espaces provient également pour partie de la structure de sa trame parcellaire, de la taille et de la géométrie des différents types de découpage foncier bordant les voies. La conservation de la structure paysagère préexistante a permis de conserver trois types de parcellaires constituant le tissu de la zone d'étude.

Le parcellaire préexistant d'origine rural

Le parcellaire antérieur au 19^{ème} siècle est étroit et long, dit en lanière. Cette forme rappelle son origine rurale puisqu'il est d'abord un parcellaire de jardins et de champs de cultures suburbains avant de servir de trame à l'habitat. Ce type de parcelle forme de longs cordons le long de l'ancien « Grand chemin » aujourd'hui rue Jean Jaurès. Très remembré par le plan d'alignement et de nivellement (1862-1869), on ne le retrouve que très ponctuellement.

Le parcellaire issu des vastes enclaves

Le secteur comporte encore un parcellaire composé d'importantes parcelles consécutives de la présence de vastes enclaves constituées notamment par le cimetière de Kerfautras et l'ancienne enceinte du couvent des Carmélites de Saint-Joseph remplacée dès la fin du 19^{ème} siècle par un complexe industriel.

Le parcellaire classique du 19^{ème} siècle

Le plan d'alignement et de nivellement conçu entre 1862-1869 a été imaginé comme une intervention globale et cohérente à l'échelle urbaine dans le but de maîtriser le développement urbain des quartiers annexés selon des codes et règles préalablement définis.

Le plan définit le tracé d'îlots de lotissement aux formes rationalisées adaptées aux structures parcellaires d'origine. Le découpage de l'îlot en parcelles obéit à quelques principes communs :

- Chaque parcelle est tracée rigoureusement à la perpendiculaire de la rue donnant parfois lieu à un travail délicat de suture,
- La ligne de partage à l'intérieur de l'îlot correspond à une surface définie de parcelle ou à un découpage encaissant les irrégularités topographiques du site.

Chaque parcelle a une proportion moyenne qui exclut les parcelles en profondeur comme les parcelles étirées en façade le long de la voie.

Le plan d'alignement et de nivellement donne lieu à deux typologies d'îlot :

- Les îlots fermés sont une stricte création urbaine du 19^{ème} siècle sans conservation du tissu urbain préexistant. Ils sont de forme rectangulaire, de forme carrée ou allongée par rapport à sa largeur
- Les îlots fermés et perméables ont la particularité d'avoir conservé leur tissu ancien issu du parcellaire préexistant d'origine rural. Ce sont des îlots très épais en profondeur ayant la particularité d'avoir conservé un réseau de ruelles en cœur d'îlot.

Ces îlots présentent une disparité dans les rapports pleins/vides :

- l'îlot carré situé côté Sain-Martin présente un rapport équilibré avec un cœur d'îlot aéré pour une densité bâtie relativement importante,
- les îlots situés au sud de la rue J. Jaurès sont densément bâtis en pourtour et cœur d'îlot,
- pour les grands îlots au nord, la densité bâtie est maximale le long de l'axe Jaurès alors qu'en arrière la trame bâtie se délite et les vides prédominent.

Kerigonan

Initialement prévu comme une pièce importante du dispositif du plan Milineau, ce quartier devait s'organiser selon un plan très régulier de la rue Kerabecam à Kerinou. La décision d'y implanter l'hôpital Morvan dans les années trente modifia le plan initial en affaiblissant les liaisons prévues avec le quartier Saint-Martin. Le quartier actuel, formé au nord par des habitations issues de la loi Loucheur, offre un cadre de vie agréable à proximité immédiate de l'hyper centre. La qualité des espaces publics, notamment les places Nicolas Appert et FTPE, concourent à l'ambiance résidentielle du lieu. Le patrimoine architectural trouve son expression dans les alignements de maisons de ville du secteur loi Loucheur, et dans les façades urbaines de la rue de Glasgow, où les compositions un peu lourdes de Maurice Philippe sont nombreuses.



Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- l'hôpital Morvan qui constitue à lui seul un tissu urbain particulier par son plan-masse rigoureux et son système de desserte. Cette architecture d'avant-garde (1936-1951) allie la monumentalité aux règles rigoureuses de la composition neo-classique. Elle ne craint pas d'utiliser les références au mouvement moderne (escaliers à vis encloisonnés en carreaux de verre) et au style « paquebot » (coursives). La cour d'entrée, grâce à son jeu de niveau et d'escaliers, possède une force expressive peu commune, et témoigne d'un savoir-faire sur la gestion des déclivités, assez rare à Brest.
- les places des FTPF et Nicolas Appert, et leurs abords. Les maisons de ville construites dans les années 30 autour des trames parcellaires et bâties prévues par le plan Milineau ont produit un tissu urbain homogène et agréable qui laisse prise à de nombreux détails d'architecture : appareil rustique, enduit tyrolien, linteau tombant, à angle rabattu à 45°, porte d'entrée en plein cintre...

- les façades urbaines, rue de Glasgow et rue Félix Le Dantec, dues principalement aux architectes Joseph et Maurice Philippe. Le vocabulaire de l'Art Déco se développe ici : bow-windows, balcons à balustres, galerie au dernier niveau, oculi, ...

Saint-Martin

Situé à l'origine sur la commune de Lambézellec, le quartier Saint-Martin fait partie du territoire dit de l'Annexion, rattaché à Brest à partir de 1861. Un plan d'alignement (1862-1869) jette les bases de l'organisation urbaine du secteur. Seuls les abords de l'axe de l'église et des halles de Saint-Martin seront réalisés rapidement dans les années 1870.

C'est sans doute le quartier le plus emblématique de Jaurès car il a peu subi de destructions liées aux bombardements de 1940-44 et a donc conservé une grande partie de son patrimoine bâti. Il est délimité au nord par la rue Paul Masson, à l'est par la rue Kerfautras, au sud et à l'ouest par les rues Yves Collet et Coat-ar-Guéven. Le tissu urbain date pour l'essentiel du 19^{ème} siècle. Nombreux sont les fronts de place et les rues où dominent les immeubles néo-classique dans toute leur variété. La place Guérin et l'axe de l'église et des halles Saint-Martin forment une armature urbaine où se déroule une vie de quartier rythmée par les marchés, les écoles et les restaurants. Ce patrimoine architectural recouvre toute la palette des courants architecturaux qui se sont exprimés à Brest de l'éclectisme à la Reconstruction.



Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- la rue Jean Jaurès qui présente ici sa façade urbaine la plus riche, entre la rue André Berger et la rue Louis Blanc. On y trouve les immeubles Art Nouveau, Art Déco, et à forte ornementation, traduction de la vitalité économique de faubourg au tournant du siècle.
- l'axe des halles et de l'église Saint-Martin, tracé d'urbanisme réalisé sur le replat de Bel-Air (actuelle rue Danton), élément central de la composition de l'Annexion et de la nouvelle paroisse de Saint-Martin. Outre l'intérêt monumental de l'église et des halles, des espaces publics de qualité et des fronts de place ou de rue offrent des séquences urbaines ordonnancées (ex : place Maurice Gillet).
- La place Guérin organise un ensemble d'îlots orthogonaux où dominent les immeubles du 19^{ème} siècle à faible ornementation, qui donnent à ce quartier son homogénéité et son caractère.
- le secteur nord situé entre la rue Charles Berthelot et la rue Paul Masson possède des immeubles de la Reconstruction remarquables, comme la série d'habitations jumelées 30 rue Charles Berthelot.

Sanquer-Keruscun

Le quartier Sanquer-Keruscun occupe un vaste espace sur le plateau surplombant la gare et la rade. Prévu dès l'Annexion de 1861 comme site principal de la ville nouvelle autour de la construction de la gare et du port de commerce, l'urbanisation de ce quartier fut délicate et se mit progressivement en place et possédait encore de nombreuses enclaves non construites au début du 20^{ème} siècle.

Après un faux départ en 1863, elle débute par le percement de la rue Victor Hugo et de la rue de la Gare (futur boulevard Gambetta). L'approbation d'un plan régulateur engage vraiment le développement du quartier en 1895. Le tissu urbain se constitue lentement à partir d'un tracé grossièrement orthogonal mais où la topographie entraîne des ruptures qui donnent aujourd'hui un certain charme au quartier (absence de liaison entre les rues Levot et Jean Le Gall). De vastes espaces (cimetière Saint-Martin, grands collectifs situés à l'emplacement des Abattoirs) introduisent ainsi de forts contrastes.



La topographie, les vues sur la rade, le contraste entre des couronnes bâties et des cœurs d'îlots très verts, en font un quartier très prisé du centre-ville.

Quelques édifices chargés d'histoire ont disparu. On mentionnera par exemple l'ancien asile Delcourt-Ponchelet, appelé ensuite hospice, doublé au nord d'un orphelinat, vastes bâtisses néo-classique du 19^{ème} siècle organisées autour d'une cour mêlant jardin d'agrément et jardin potager.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- la place Sanquer, composition urbaine organisée autour de deux écoles et comportant de riches façades urbaines où dominent les architectures néo-classiques à forte ornementation et à attique (belles ferronneries en fonte moulée),
- les places Kerivin et Keruscun marquées par des immeubles d'angles et des façades urbaines à la composition rigoureuse. Quelques constructions, à composition symétrique avec accentuation centrale, possèdent des baies à clefs ornées de motifs animaux,
- ces places forment les lieux majeurs parfaitement typés autour desquels l'éclectisme des architectures développe les ambiances 19^{ème} et début 20^{ème} parmi les plus intéressantes de Brest,
- le cimetière de Brest, dit cimetière de Saint-Martin, comportant de nombreux tombeaux richement décorés, témoins de l'évolution de l'art funéraire depuis le 19^{ème} siècle (chapelle gothique, renaissance, ...). Il offre des cheminements piétonniers intéressants pour la desserte du quartier ainsi que des perspectives sur la rade,
- un urbanisme de plans d'alignement qui a suscité des façades urbaines de qualité. Citons la rue Richelieu et ses façades néo-classiques rigoureuses, la rue de la République et ses élégants immeubles à forte ornementation (architecte L. Driffort), la rue Emile Souvestre et ses immeubles Art Déco (architecte Joseph et Maurice Philippe).

Kerfautras

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, Kerfautras est un hameau de la commune de Lambézellec situé le long de la route de Paris et à proximité immédiate de la ville de Brest. Situé au-delà du système défensif conçu par Vauban, son territoire est composé de quelques fermes et maisons construites à l'alignement sur rue et de grandes parcelles de culture. A la limite avec Brest, se trouvait l'octroi (lieu de perception des droits d'entrée des marchandises d'intérêt local). Vers 1850, le quartier de Kerfautras comprend 149 habitants. Le Pilier Rouge doit son nom à la limite de l'espace dans lequel les militaires pouvaient circuler sans autorisation spéciale.



A la fin du 19^{ème} siècle, l'expansion urbaine de Brest va lentement gagner la grande communauté de Lambézellec et répondre ainsi à de nouveaux besoins démographiques et stratégiques. En 1866, le quartier de Kerfautras est annexé. Un plan d'alignement et de nivellement dessiné entre 1862 et 1869 déterminera l'expansion urbaine du secteur, en concordance avec le développement urbain du quartier de Saint-Martin. Le cimetière de Kerfautras sera ouvert en 1890. Il forme une vaste enclave qui a contraint le tissu urbain des abords de la rue de Paris. Les bâtiments de l'économie bretonne, rues Massillon et Kerfautras, de l'architecte Berthelot (1931) remplaceront un couvent des Carmélites dont le jardin public actuel garde la trace, le square Laënnec.

Kerfautras qui a subi peu de destructions durant la guerre, essentiellement localisées au droit de l'octroi. Le quartier s'est développé essentiellement après-guerre tout en intégrant le bâti préexistant. La ZAC du Pilier Rouge a entraîné la mutation du quartier.

Les bords de ce quartier sont au nord, à l'ouest, les rues Hoche et Kerfautras et au sud la rue de Saint-Marc, à l'est la rue Inkermann.

Les tissus urbains hétérogènes rencontrés génèrent des ambiances variées, accentuée par la présence de tous les types d'architecture répertoriés, notamment les immeubles éclectique ou Art déco dignes d'intérêt (rues Massillon et Duruy) et des ensembles de maisons individuelles d'avant-guerre pleines de charme (rue Puebla).

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- Le carrefour de l'Octroi à la croisée des rues Jean Jaurès, Saint-Marc et Kerfautras. Un ensemble d'îlots mêlant des immeubles de la Reconstruction et des immeubles néo-classiques plus ou moins ornementés.
- Le cimetière Kerfautras et ses abords immédiats. En plus de son caractère paysager, cet espace est agrémenté par une porte monumentale et des murs de moellons qui constituent des ambiances très typiques (rue Maria Chapdelaine, venelle en arrière de la rue Bailly) : contraste de matière entre le minéral et le végétal, continuité visuelle entre le bâti et le sol.
- Des ensembles architecturaux de qualité résultant du rythme parcellaire et du tracé urbain de la rue, où dominent l'architecture de marque néo-classique et la variété de la conception architecturale de l'habitat individuel de l'entre-deux-guerres : rue Bailly, rue Puebla, rue Maignan.

- Le square Laënnec entre les bâtiments de l'ex-économie bretonne et la rue Jean Jaurès, où se trouvent les dernières traces du couvent des Carmélites fondé en 1859 par Marthe de Lesguern.

Strasbourg



Longtemps situé dans un secteur de confins, sur la commune de Lambézellec, ce quartier a commencé à prendre forme à la fin de la Première Guerre mondiale, lorsque les Américains y installèrent un vaste atelier automobile. Le Petit-Paris était aussi la dernière station du tramway aux limites de la ville d'alors.

La réunion de Lambézellec à Brest, au moment de la création du Grand Brest en 1945, permet de réaliser entre les années 50 et 60 un ensemble de constructions (collège et lycée de Saint-Marc, et immeubles Sans Affectation Immédiate - ISAI-) autour d'une place au tracé régulateur très fort mettant en

relief les bâtiments limitrophes. Les ISAI, d'inspiration régionaliste, conçus par l'architecte Édouard Mocaer, en sont la pièce maîtresse. Ils se caractérisent par de vastes façades urbaines à composition symétrique. Une forte dimension ternaire verticale met en valeur un soubassement de pierres, un ensemble d'étages au dessin homogène, et un couronnement. Ici des toitures en ardoises avec des lucarnes à fronton.

Forestou



Situé à l'origine à la limite des communes de Lambézellec et de Saint-Marc, le vallon du Forestou s'organise de part et d'autre de la rue Pierre Sépard (ancienne rue du Gaz). Le relief et donc l'étagement des implantations bâties, la présence du château de Kersteers en surplomb de la rade, le parcellaire atypique de l'îlot longitudinal entre les rues François Rivière et Pierre Sépard, constituent le caractère singulier du lieu, longtemps laissé à l'écart de la dynamique urbaine de la frange sud du secteur Jaurès. Globalement le paysage urbain du vallon participe au pittoresque brestois en raison du contraste formel existant entre le bâti et la végétation.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- le site boisé du château de Kersteers. Construit aux alentours de 1860 par l'ingénieur écossais John Burnett Stears, le château possède tous les attributs du néo-gothique : tour crénelée, poivrière, loggia, gables, baies ogives... L'intérêt de cet ensemble repose sur son écrin boisé et sa position de signal urbain, en limite de la falaise morte de la rade de Brest et des remparts.
- les habitations de l'îlot François Rivière/Pierre Sépard, construites sur un parcellaire à lanières étroites qui utilise les ruptures de relief. Des venelles semi-privatives situées à mi-pente desservent le cœur d'îlot et permettent l'étagement des constructions et la distribution des jardins. L'habitat individuel de l'entre-deux-guerres, comme les immeubles de marque néo-classique, participent à la variété formelle du lieu.

L'architecture se caractérise surtout par l'habitat individuel de l'entre-deux-guerres (grâce aux incitations de la loi Loucheur) et de quelques immeubles de rapport liés à l'expansion de l'usine à gaz de Poullic-al-Lor.

3.5. Secteur port de commerce

La formation de ce quartier fut complexe, en raison des aléas provoqués par la sortie des activités civiles hors du site de la Penfeld.

Le quartier du port de commerce – gare occupe un vaste espace entre la rade et la ville haute située sur le plateau.

Il comporte d'abord une vaste étendue conquise lentement sur la mer à partir de 1860 suite à de travaux de remblaiement. Mais il fallut attendre 1873 pour voir apparaître les premières rues. Le site se caractérise désormais par son horizontalité et son contact direct avec l'eau ; vient ensuite la falaise morte, c'est-à-dire une côte anciennement battue par les flots, qui abrite les secteurs pittoresques de Poulic-al-Lor et du Merle Blanc ; enfin le plateau de la gare vouée à la fonction ferroviaire.



On rappellera que l'équipement industrialo-portuaire se limita longtemps à la jetée de l'est (actuel quai de l'Est). La forme de radoub n°3 à l'est du 3^{ème} bassin date de 1908, et c'est seulement au début des années 60 que le polder industriel, situé face à Saint-Marc, sera aménagé. Le port n'a donc longtemps constitué qu'une sorte de « décor », à cause du manque d'activité proprement maritime à l'échelle de la rade.

En 1865, alors que la construction des trois premiers bassins s'achève, la gare de l'ouest est inaugurée après quelques hésitations concernant son implantation (prévue un temps du côté de Keruscun).

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- le quai commandant Malbert et le quai de la Douane qui offrent un espace de déambulation et spectacle de tout premier plan, en rapport direct avec les activités portuaires et l'imaginaire maritime,
- hormis la gare et son réseau de voies qui dessinent un domaine à part, le quartier ménage un fort contraste entre le tissu urbain pittoresque de Poulic-al-Lor et du Merle Blanc, et le quadrillage industrialo-portuaire. Ici la Reconstruction donne le ton, malgré la présence de quelques ouvrages plus anciens comme le siège de la chambre de commerce – œuvre de Gaston Chabal – sur le quai de la Douane, édifié en 1933,
- les pieds de rempart et de falaise, fondement d'une lecture contrastée du paysage urbain brestois entre rade et ville. L'échelle de la ville repose sur une perception immédiate et claire du contact terre-mer symbolisé aujourd'hui par les remparts de Vauban et par l'ancienne ligne de côte (rue Amiral Troude),
- le réseau de rues, ruelles et passerelles reliant Poulic-al-Lor et le Merle Blanc à la gare et au boulevard Gambetta. Ces espaces libres sont souvent de remarquables belvédères sur la rade et ont conservé des ambiances vernaculaires. Ils offrent des architectures et des ambiances parfois insolites qu'il importe de sauvegarder et qui peuvent inspirer la création contemporaine,
- la place de la gare, première « entrée de ville » pour de nombreux visiteurs.

Aujourd'hui, le quartier du port devient un des lieux les plus animés de la ville grâce à sa revalorisation culturelle et à la mixité des fonctions qui tend à se développer : activités navales, services, commerces, logements. Cependant, la gestion de la rupture topographique reste un enjeu spatial à relever afin de faciliter les liaisons entre le port et le plateau.

3.6. La Penfeld

Depuis l'origine le site de la Penfeld a constitué un espace de choix pour l'implantation humaine, et singulièrement pour l'activité maritime. La possibilité de disposer d'un vaste plan d'eau facilement utilisable et contrôlable explique le choix de Brest comme grand port militaire sur la façade atlantique à partir de 1631.



L'arsenal a connu plusieurs phases d'extension :

- au 17^{ème} siècle avec la mise en place d'une infrastructure portuaire autour des anses de Troulan (actuellement Tourville) et de Pontaniou. Vauban conçoit alors l'urbanisme de Brest autour de la Penfeld selon un plan en damier délimité par des fortifications,
- au 18^{ème} siècle avec l'élargissement du site vers le nord (Queliverzan et le Salou). L'évolution des techniques et la rationalisation de l'organisation entraînent une profonde transformation de l'arsenal qui se traduit par la sortie en rade des activités non-militaires, l'édification d'ateliers sur le plateau des Capucins. Enfin, un pont relie les deux rives de la Penfeld en 1861,
- au 19^{ème} siècle à travers les conséquences des destructions de la Seconde Guerre mondiale. L'arsenal perd ses principaux fleurons architecturaux dus à Choquet de Lindu et se densifie en bâtiments d'activités industrielles et tertiaires liées au développement de la construction navale. Mais le système d'infrastructure maritime (quais, formes de radoub, ...) demeure pour l'essentiel le legs du passé.

L'analyse historique permet de comprendre la logique du site, l'évolution de l'arsenal et son adaptation aux exigences des techniques navales.

On peut considérer dans ce « quartier » trois sous-ensembles dans lesquels se trouvent un certain nombre de lieux majeurs : la Penfeld douce, le Salou et la Penfeld maritime.

La Penfeld douce, en amont

Elle se déploie entre la fin du boulevard Le Gorgeu et la porte de l'arrière-garde, en encaissement par rapport aux rives des deux grands quartiers qui la bordent, Bellevue et la Cavale Blanche. La nature en ville est fortement donnée à voir par l'importance du plan d'eau et les masses végétales boisées.

C'est un maillon essentiel de la trame verte et bleue qui met en résonance la mer avec la terre tout en jouxtant le centre-ville. La Penfeld douce symbolise le lien avec le pays de Brest puisque la rivière Penfeld et son affluent le Tridour y prennent leur source. Enfin, grâce à elle, les grands équipements d'agglomération qui sont l'hôpital de la Cavale Blanche, le parc de loisirs de Penfeld, le complexe sportif de la Cavale Blanche, se trouvent insérés dans un large écrin de verdure.



Historiquement, au-delà de la porte de l'arrière-garde, la vallée de la Penfeld offrait un cadre agréable aux maisons de campagne des familles nobles ou bourgeoises soucieuses d'échapper à l'entassement de l'intra-muros. C'est ainsi qu'au lieu-dit Kervallon, le marquis de Fayet, lieutenant du régiment des gardes françaises, possède une vaste propriété qu'il vend le 2 décembre 1788 à Jean-François Riou-Kerhallet. Celui-ci, puissant négociant, enrichi par la guerre de course, installe ses chantiers de construction au bord de l'eau. La famille, l'une des plus fortement implantées à Saint-Pierre-Quilbignon, réside dans ce domaine de 31 hectares, même après le rachat des installations portuaires par la marine en 1835. La bastide et les fermes ont disparu. Seuls subsistent les importants murs de soutènement des jardins en terrasse qui descendaient vers la rivière, éléments du parc à la française, visibles sur les plans du 18^{ème} siècle.

Le Salou, une rotule entre l'amont et l'aval



Le méandre du Salou, aujourd'hui site encore à vocation militaire, forme une quasi friche urbaine à un kilomètre à vol d'oiseau de la place de la Liberté, soit la distance entre le bas de Siam et l'hôtel de ville. Ce vaste cirque est délimité par le coteau de Quéliverzan et le plateau du Bouguen. Depuis ce plateau, les vues plongeantes vers le Salou sont bloquées par de hauts murs de l'enceinte militaire. La perception du site est plus

fluide du côté du vallon du moulin à Poudre (porte de la Brasserie). Les boisements qui se développent sur les coteaux contribuent à l'effet de « conque » et donne une valeur paysagère forte au lieu.

Ce potentiel foncier (15 à 20 hectares au sol), en amphithéâtre naturel bien exposé au sud, a cependant une topographie accusée, dénivellation jusqu'à trente mètres, sans parler des bords à quai probablement pollués et possédant des ouvrages de génie maritime vieillissants.

Malgré cela, le Salou dispose d'un potentiel de réconciliation entre des morceaux de ville aujourd'hui cloisonnés si l'on réussit à en apprivoiser le relief : Siam/Recouvrance, centre-ville/université, ville reconstruite/rivière, Capucins/rive gauche, rives/falaises/plateau. Le thème des vues et des belvédères, du « donné à voir », qui mérite ici d'être valorisé tant sur le pourtour du site que dans sa traversée (parapet du pont de l'Harteloire).

La Penfeld maritime et militaire

Lieu de la fondation de la ville autour du château, c'est la Penfeld originaire porteuse de l'identité et du développement de la ville. La base navale, fleuron économique de Brest s'y love toujours même si son centre de gravité se déporte lentement vers la rade le long de la corniche de Laninon.

Progressivement coupé de la ville par les vicissitudes de l'histoire, ce territoire «monofonctionnel» s'est coupé du monde civil et souvent des regards.

La partie de Penfeld, comprise entre le pont de l'Harteloire et le pont de Recouvrance, s'appelait avant-guerre l'arsenal militaire. C'est sans doute le paysage urbain le plus caractéristique de la Penfeld. Malgré les destructions consécutives à la Seconde Guerre mondiale, l'arsenal possède encore un patrimoine de qualité et surtout des caractéristiques de site qui doivent perdurer :

- persistance du réseau de quais à parement de granite appareillé, depuis le Château jusqu'à la porte de l'arrière-garde,
- formes de radoub de grande qualité architecturale, notamment celles de Tourville et de Pontaniou,
- levée de Pontaniou avec ses arcatures,
- bâtiment aux Lions (J.N. Trouille, 1807–1809),
- ateliers du plateau des Capucins (Fauveau et Menu du Mesnil, 1841-1845, agrandi en 1858-1864),
- môle du viaduc (Menu du Mesnil, 1843-1857),
- corps de garde de la porte de Tourville (1869).

La partie située à l'aval du pont de Recouvrance, correspondant à l'estuaire de la Penfeld, est dominée par le château d'un côté, la tour Tanguy et l'ancien ouvrage défensif du jardin des explorateurs de l'autre.

Rive droite, le site des ateliers des Capucins possède une situation géographique exceptionnelle. Cette presque belvédère en cœur de ville offre des visions nouvelles sur la cité, sur la rivière Penfeld, le pont de Recouvrance, le château et sur la rade. Les ateliers constituent un patrimoine architectural et technique précieux. Depuis la rive gauche, en particulier depuis la grande promenade belvédère du boulevard Jean Moulin, la silhouette des ateliers en impose par son architecture, ses matériaux, son échelle. Monumentale, elle marque fortement le paysage. Autour du promontoire, se découvrent des éléments majeurs préservés du patrimoine historique de Brest, qui en font un site magnifique : le bâtiment aux Lions, la prison désaffectée de Pontaniou, la rue de Saint-Malo, la plus vieille de Brest aux maisons des 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

Aujourd'hui, le téléphérique urbain, en fonctionnement depuis le dernier trimestre 2016, renforce ces vues et constitue un trait d'union fort entre les deux rives de la Penfeld.



Point de vue de l'entrée de la Penfeld pris depuis le jardin des explorateurs

Quartier du Bouguen

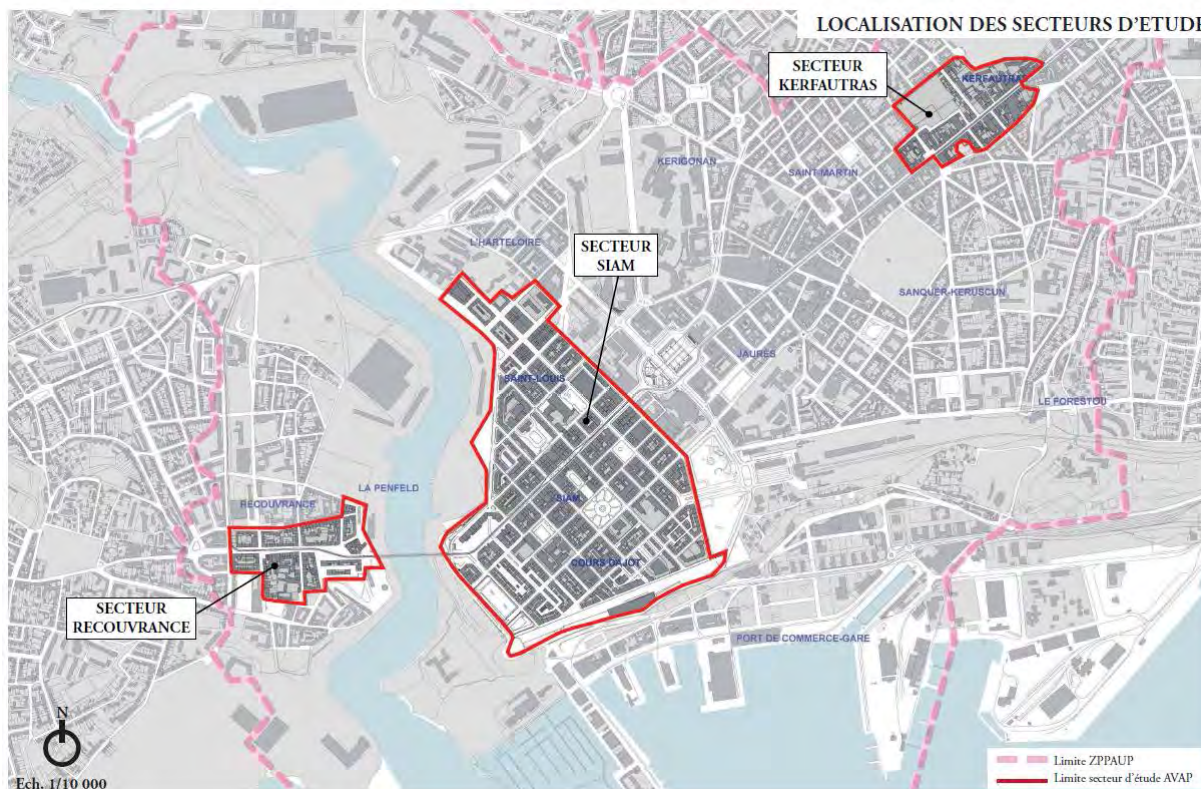
Le quartier du Bouguen intégré au périmètre de l'AVAP est occupé par le campus de l'université de Bretagne occidentale. Aménagé à partir des années 60, le campus a été construit sur l'emplacement d'anciennes fortifications avec un parti pris d'aménagement basé sur l'implantation de bâtiments dans un vaste espace paysager.

Le Bouguen est caractérisé par des lieux majeurs suivants :

- des bâtiments emblématiques de la période post Reconstruction (bâtiment de la faculté des sciences).
- des vestiges des anciennes fortifications (porte de Castelneau).

4. ETUDE DES FORMES URBAINES

Afin de réfléchir aux modalités d'évolution des formes et de la silhouette urbaines du centre-ville de Brest, 4 secteurs représentatifs du tissu brestois ont fait l'objet d'une analyse urbaine architecturale et paysagère : Recouvrance, Siam, Kerfautras (dans le haut de la rue Jaurès), et au niveau du port de commerce, au pied des remparts.



L'étude des formes urbaines sur les secteurs Recouvrance, Siam et Kerfautras, a été réalisée par le groupement constitué de l'architecte du patrimoine Hélène Coudray et de l'Atelier de l'Île. L'étude des formes urbaines sur le port de commerce a été réalisée par l'atelier d'études urbaines de Brest métropole et complétée par Hélène Coudray, architecte du patrimoine.

Les documents ci-après sont issus de ces études.

4.1. Contexte et enjeux de l'étude

Le centre-ville de Brest a la particularité d'avoir été reconstruit après les bombardements dévastateurs de la Seconde Guerre mondiale. Positionné au-dessus du niveau de la mer, le patrimoine brestois est constitué de divers vestiges du « Brest de jadis », d'une architecture et d'un urbanisme résolument moderne.

La lecture de la ville se structure autour d'entités géographiques à l'échelle du territoire qui entretient un rapport omniprésent entre la proximité et le lointain. Ces éléments sont de plusieurs types, plus ou moins grands, naturels (la rade, les vallons) ou dus à l'intervention humaine (les remblais portuaires, les infrastructures).

Longtemps mal-aimée, la ville de Brest est aujourd'hui reconnue comme une ville à caractère patrimonial. L'étude de la ZPPAUP et son approbation en 2001 a permis de révéler dans toutes ses dimensions, les qualités exceptionnelles, architecturales et urbaines, de la Reconstruction. Le souci de protection et de mise en valeur a été traduit par des règles précisant les modes d'intervention possible, sur les immeubles et les ensembles urbains.

Le centre reconstruit, consacré par la reconnaissance des brestois et du grand public, a connu une requalification remarquable, complété depuis par la mise en valeur des espaces publics, notamment ceux situés le long du tracé du tramway, la réhabilitation du plateau des Capucins et l'accessibilité de la Penfeld... De plus, la ville a engagé une démarche de candidature au label Ville d'Art et d'Histoire.

Enjeux

Dans le cadre de la transformation de la ZPPAUP en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), l'étude sur les formes urbaines, s'attachant à quatre secteurs «test» (Siam, Recouvrance, Kerfautras et les espaces portuaires), a été engagée afin d'assurer la continuité de valorisation du patrimoine tout en permettant son évolution.

Ces quatre secteurs d'étude comportent plusieurs formes urbaines consécutives de l'histoire de Brest (quartiers anciens populaires de Recouvrance, îlots orthogonaux issus de la Reconstruction du quartier Siam, St Louis, maisons en bande du quartier Jaurès, tissu mixte du port...).

Sur la base d'un diagnostic permettant de bien identifier les différentes caractéristiques architecturales, urbaines, paysagères en trois dimensions des différents secteurs, les possibilités d'évolution des formes urbaines et de mutabilité des immeubles pourront s'envisager dans une dynamique de valorisation patrimoniale, de densification et de renouvellement urbain et dans le souci de promouvoir une ambition forte de développement durable (souci d'adapter l'outil règlementaire qu'est la ZPPAUP aux nouveaux enjeux urbains et environnementaux).

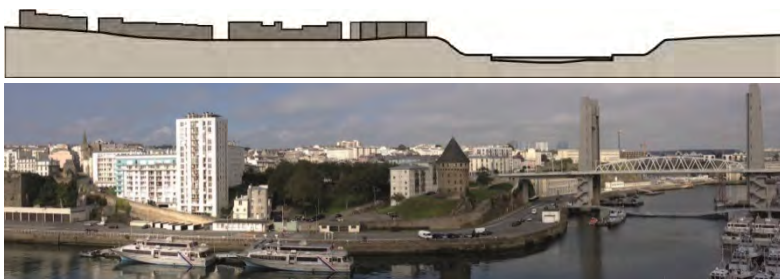
4.2. Caractéristiques des secteurs de Recouvrance, Siam et Kerfautras

4.2.1. Diagnostic

VELUM, TOPOGRAPHIE, INSERTION DU BATI SUR LE SOCLE DE PERCEPTION

TRAME URBAINE

RECOUVRANCE

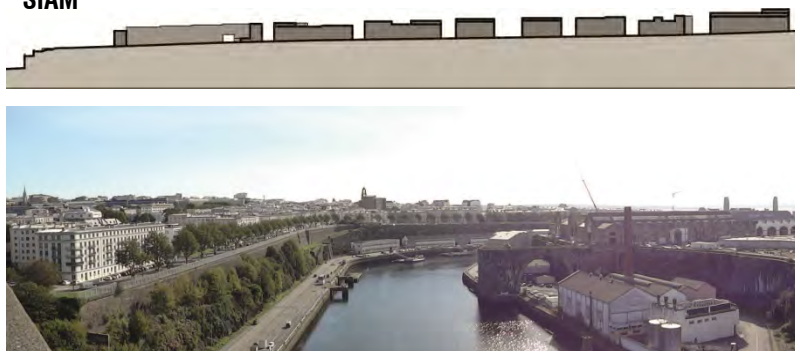


- > Un vélum crénelé en lien avec la topographie et la typologie du bâti
- > Des points de vue nombreux, variés et lointains
- > Une trame urbaine orthogonale calquée sur la topographie et dû au plan Vauban du 17^{ème} siècle



- > Une appréhension de la forme urbaine en lien avec la trame urbaine, le gabarit des voies, les typologies de bâti, vecteurs d'ambiances et de perspectives variées

SIAM



- > Un crénelage doux et régulier du vélum suivant les faibles pentes du secteur
- > Des points de vue nombreux, variés et lointains
- > Des hauteurs de bâti structurées pour accentuer les perspectives (ex: rue de Siam), ou pour faire correspondre les corniches des bâtiments de l'axe de la perspective avec celle du bâti en point de fuite...

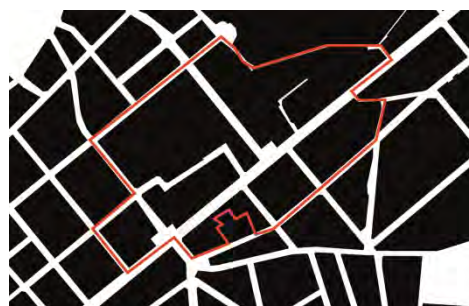


- > Un jeu fort de la relation bâti/perspective

KERFAUTRAS



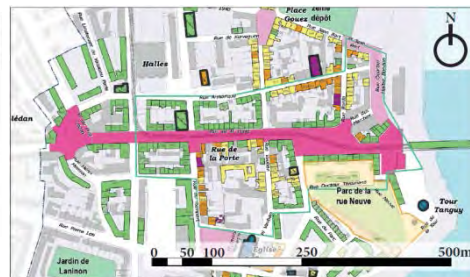
- > Un vélum très hétérogène
- > Un secteur sur le plateau du haut Jaurès
- > Absence de vues lointaines
- > Des perspectives le long de l'axe Jaurès
- > Longue perspective entre Saint-Martin et l'entrée du cimetière de Kerfautras



- > Une trame urbaine mixte

RECOUVRANCE

Maquette du plan relief, 1811

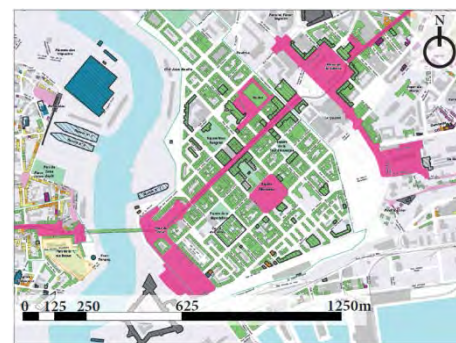
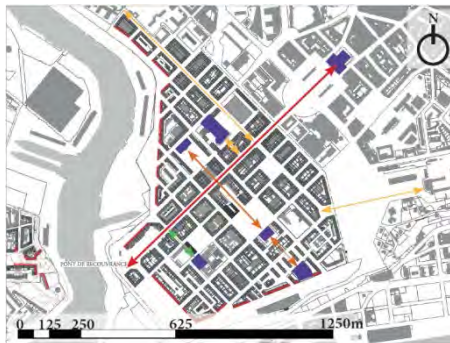


> Un parcellaire diversifié (largeur/profondeur) consécutif du développement de la ville depuis la période médiévale.

> Un patrimoine architectural très hétérogène (datation, style, typologie)

SIAM

Plan Mathon, 1944



> Des formes d'îlot déterminées par le plan Mathon et un parcellaire déterminé par un règlement.

> Un ensemble architectural homogène et un patrimoine de la Reconstruction remarquable

KERFAUTRAS

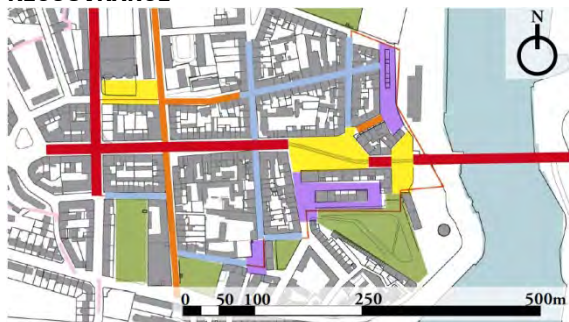
Plan Milineau, 1920



> Un parcellaire diversifié (largeur/profondeur) consécutif du développement de la ville depuis le 19^{ème} siècle sur un parcellaire préexistant d'origine rural.

> Un patrimoine architectural très hétérogène (datation, style, typologie).

RECOUVRANCE

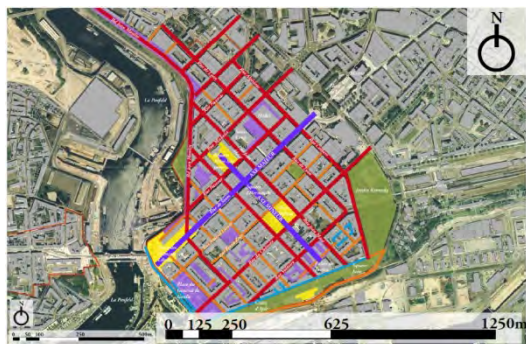


- > Une répartition homogène et un équilibre entre espaces à dominante minérale et espaces à dominante végétale homogène des espaces publics
- > Des espaces publics récemment rénovés (places Le Saëc, de la Porte, Boullioli et Ansquer) ; d'autres espaces publics sans qualité ou à requalifier (rue quartier maître Bondon)



- > Un rapport pleins/vides équilibré
- > Une trame végétale moyennement développée

SIAM



- > Une répartition équilibrée sur l'ensemble du secteur
- > Des espaces à dominante minérale majoritaires au cœur du secteur et des espaces à dominante végétale sur ses franges
- > Un traitement qualitatif des espaces publics très localisé (effet tram)
- > Des espaces vides sans qualité ou à requalifier



- > Un rapport pleins/vides organisé selon la trame urbaine du secteur
- > Une présence végétale en lien avec le traitement des espaces publics
- > Un couvert arboré bien développé sur les franges du plateau
- > Un traitement végétal anecdotique de l'espace rue et des cœurs d'îlot

KERFAUTRAS



- > Quelques rares espaces publics au traitement qualitatif (effet tram)
- > Présence du jardin Laënnec avec les vestiges d'un pan du mur de cloître



- > Un rapport pleins/vides variable selon la typologie d'îlots
- > Une trame végétale corrélée aux rapports pleins/vides

— Axe majeur - largeur $\geq 15m$.
— Axe secondaire - $10 \leq \text{largeur} < 15m$
— Axe tertiaire - largeur $< 10m$.

■ Espace public à dominante minérale
■ Espace public à dominante végétale
■ Espace public sans qualité

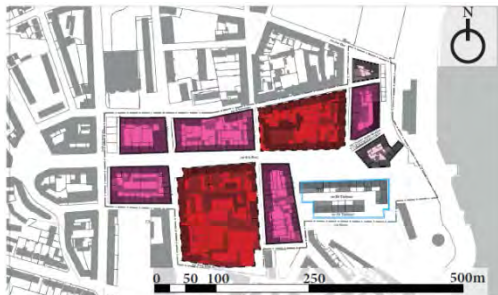
TPOLOGIE DES ILOTS

- ■ ■ Îlot fermé de différentes dimensions
 Îlots ouvert/semi-ouvert:
■ Îlot ouvert ■ Îlot vertical (Barres)
■ Îlot ouvert équipement ■ Immeuble «proue»

IMPLANTATION DU BÂTI /GABARIT

- Hauteur des bâtiments (compris surélévation et attique) :
- | | |
|--|--|
| ■ Périmètre d'étude | ■ R+3 |
| ■ R+6 et plus | ■ R+2 |
| ■ R+5 | ■ R+1 |
| ■ R+4 | ■ Rdc |

RECOUVRANCE



- > Une variété typologique: Des îlots fermés de dimension diversifiée, un îlot ouvert issu de la Reconstruction, de grands îlots dont les cœurs d'îlots sont accessibles par des venelles intérieures et composés en plateaux



- > Implantation à l'alignement des voies et en mitoyenneté, à épaisseur variable
- > Hauteur variable du R+1 à R+7

SIAM



- > Deux typologies d'îlot régies par le règlement du Plan Mathon:
- > Les îlots « de constructions en ordre continu » que l'on appelle îlot fermé
- > Les îlots « de constructions en ordre discontinu » que l'on peut sous qualifier d'îlot ouvert, semi-ouvert et îlot vertical (barre).



- > Implantation à l'alignement des voies et en mitoyenneté, à épaisseur variable
- > Hauteur variable du R+1 à R+7

KERFAUTRAS



- > Une typologie d'îlot régie par le règlement du Plan Millineau
- > Les îlots « de constructions en ordre continu » que l'on appelle îlot fermé
- > Les îlots perméables issus d'un développement spontané.



- > A l'alignement des voies et en mitoyenneté pour les îlots fermés de taille moyenne et le long de l'axe Jaurès
- > Implantation variée pour les deux îlots de grande taille
- > Hauteur variable du RDC à R+6.

AXONOMETRIE DES DIFFÉRENTS TYPES D'ILOTS



ÎLOT FERMÉ
(CONSTRUCTION EN ORDRE CONTINU)



ÎLOT OUVERT
(CONSTRUCTION EN ORDRE DISCONTINU)

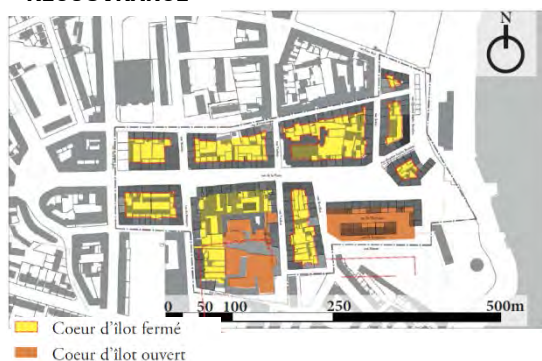


BARRE
(CONSTRUCTION EN ORDRE CONTINU)



ÎLOT ÉQUIPEMENT
(CONSTRUCTION EN ORDRE DISCONTINU)

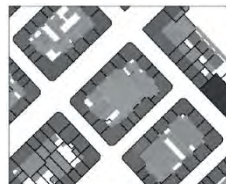
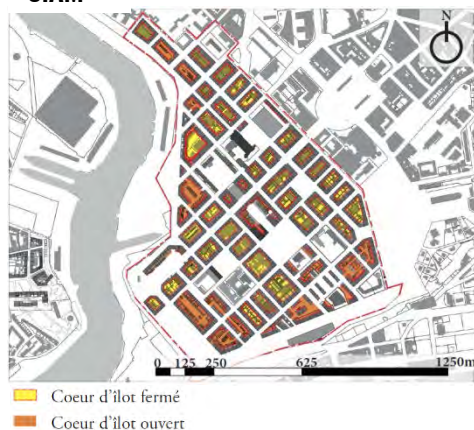
RECOUVRANCE


ILOT KS 01
ILOT FERMÉ «PERMÉABLE»

Densité bâtie: 1,13
 Emprise au sol: 56,3%
 Densité de logement (ha): 213
 Densité habitants: 233

- > Cœurs d'îlots fermés sans co-visibilité avec l'espace public, adaptés à la topographie (organisés en plateaux contrebutés par des murs de soutènement), ayant parfois conservés des dessertes intérieures (venelle, escalier...)
- > Cœurs d'îlot semi-ouvert et d'îlot ouvert liés à des projets urbains (séminaire et îlot de la reconstruction) = problématiques des co-visibilités depuis l'espace public et des qualités paysagères de ces espaces
- > Îlots à forte densité ayant, selon la taille et la typologie, des emprises bâties fortes avec un tissu urbain essentiellement composé

SIAM


ILOT KP07
ILOT FERMÉ

Densité bâtie: 2,4
 Emprise au sol: 93,2%
 Densité de logement (ha): 138
 Densité habitants: 180


ILOT K010 - 18 - 17
ILOT OUVERT

Densité bâtie: 1,8
 Emprise au sol: 52,9%
 Densité de logement (ha): 195
 Densité habitants: 279

- > Des cœurs d'îlots fermés sans co-visibilité avec l'espace public dans un ensemble urbain très compact aligné sur rue et une forte emprise au sol du bâti
- > Des cœurs d'îlots ouverts appartenant à un ensemble urbain très compact aligné sur rue, les espaces libres sont composés de voiries et parkings = problématiques des co-visibilités depuis l'espace public et des qualités paysagères de ces espaces
- > Îlots à forte densité ayant, selon la taille et la typologie, des emprises bâties fortes avec un tissu urbain essentiellement composé d'habitat collectif

KERFAUTRAS


ILOT CD36 (HORS SECTEUR D'ÉTUDE)
ILOT FERME

Densité bâtie: 1,23
 Emprise au sol: 47%
 Densité de logement (ha): 205
 Densité habitants: 262

- > Des cœurs d'îlot fermé sans co-visibilité avec l'espace public dans un ensemble urbain très compact aligné sur rue et une forte emprise au sol du bâti
- > Un cœur d'îlot semi-ouvert ayant conservé une desserte intérieure = problématiques de qualité des espaces semi-publics
- > Îlots à forte densité ayant, selon la taille et la typologie, des emprises bâties fortes avec un tissu urbain essentiellement composé d'habitat collectif et de maisons individuelles

> Dans les trois secteurs : faibles qualités architecturales des façades sur cœur d'îlot et faibles qualités paysagères et urbaines des cœurs d'îlot.

4.2.2. Caractéristiques communes aux différents secteurs : la notion d'îlot homogène et hétérogène

ILOT HETEROGENE

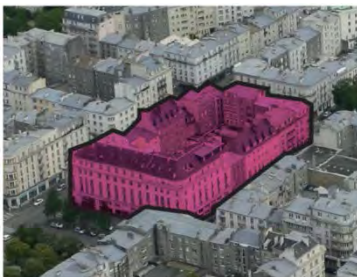
- > Ilot composé d'immeubles de gabarits variés
- > Cas particulier des îlots de formation spontanée: îlot composé d'immeubles de datation et de typologies diversifiées
- > Cas particulier des îlots issus de la reconstruction: unité architecturale des immeubles

... formation spontanée



ÎLOT FERMÉ
(CONSTRUCTION EN ORDRE CONTINU)

... de la Reconstruction



ÎLOT FERMÉ
(CONSTRUCTION EN ORDRE CONTINU)



ÎLOT OUVERT
(CONSTRUCTION EN ORDRE DISCONTINU)

ILOT HOMOGENE DE LA RECONSTRUCTION

- > Ilot composé d'immeubles de gabarits assez homogène
- > Cas particulier des îlots issus de la Reconstruction: unité architecturale des immeubles et unité d'ensemble urbain



ÎLOT FERME
(CONSTRUCTION EN ORDRE CONTINU)



ÎLOT OUVERT
(CONSTRUCTION EN ORDRE DISCONTINU)



BARRE
(CONSTRUCTION EN ORDRE CONTINU)

CAS PARTICULIERS

- > Ilot «équipements»
- > Ilot avec bâtiment en position de proue



ÎLOT ÉQUIPEMENT
(CONSTRUCTION EN ORDRE DISCONTINU)



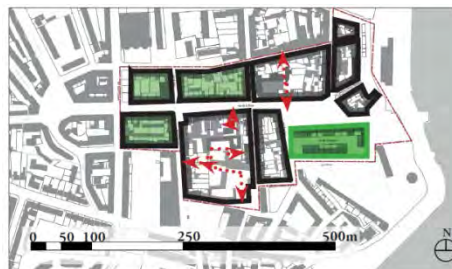
ÎLOT BARRE
CAS DE « IMMEUBLE PROUE »
(CONSTRUCTION EN ORDRE CONTINU)

LÉGENDE:

Typologie des îlots

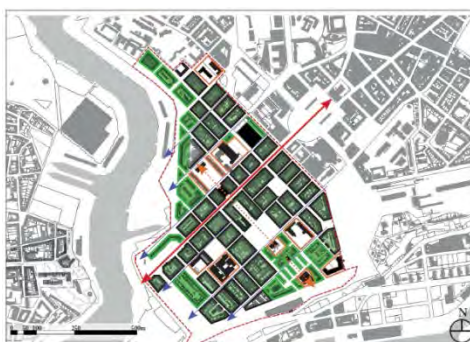
- Îlot fermé
- Îlots ouvert/semi-ouvert:
- Îlot ouvert
- Îlot ouvert équipement
- Îlot vertical (Barres)
- Immeuble «proue»

RECOUVRANCE



- > Quartier historique de Brest qui s'est développé le long de l'axe historique de la rue de la Porte
- > Ensemble urbain homogène mettant en scène l'entrée de ville côté Penfeld
- > Diversité typologique et architecturale du patrimoine bâti
- > Permanences parcellaires historiques

SIAM



- > Quartier historique de la Reconstruction de Brest
- > Remarquable témoin de l'histoire de la Reconstruction des villes après 1945
- > Unité d'ensemble urbain majeur à gabarit homogène
- > Unité architecturale des immeubles de la Reconstruction de style moderne

KERFAUTRAS



- > Quartier récent issu des annexions de la ville de Brest sur les communes voisines au XIXe siècle
- > Patrimoine architectural très hétérogène et disséminé sur l'ensemble du secteur

□ Périmètres d'étude

→ Liens, Perméabilités physiques et visuelles vers les cœurs d'îlots

■ Îlot homogène - Patrimoine de la Reconstruction

Ensemble hétérogène:
 ■ Îlot hétérogène
 ■ Îlot hétérogène - Patrimoine de la Reconstruction

Cas particulier:

■ Îlot Bâtiments publics

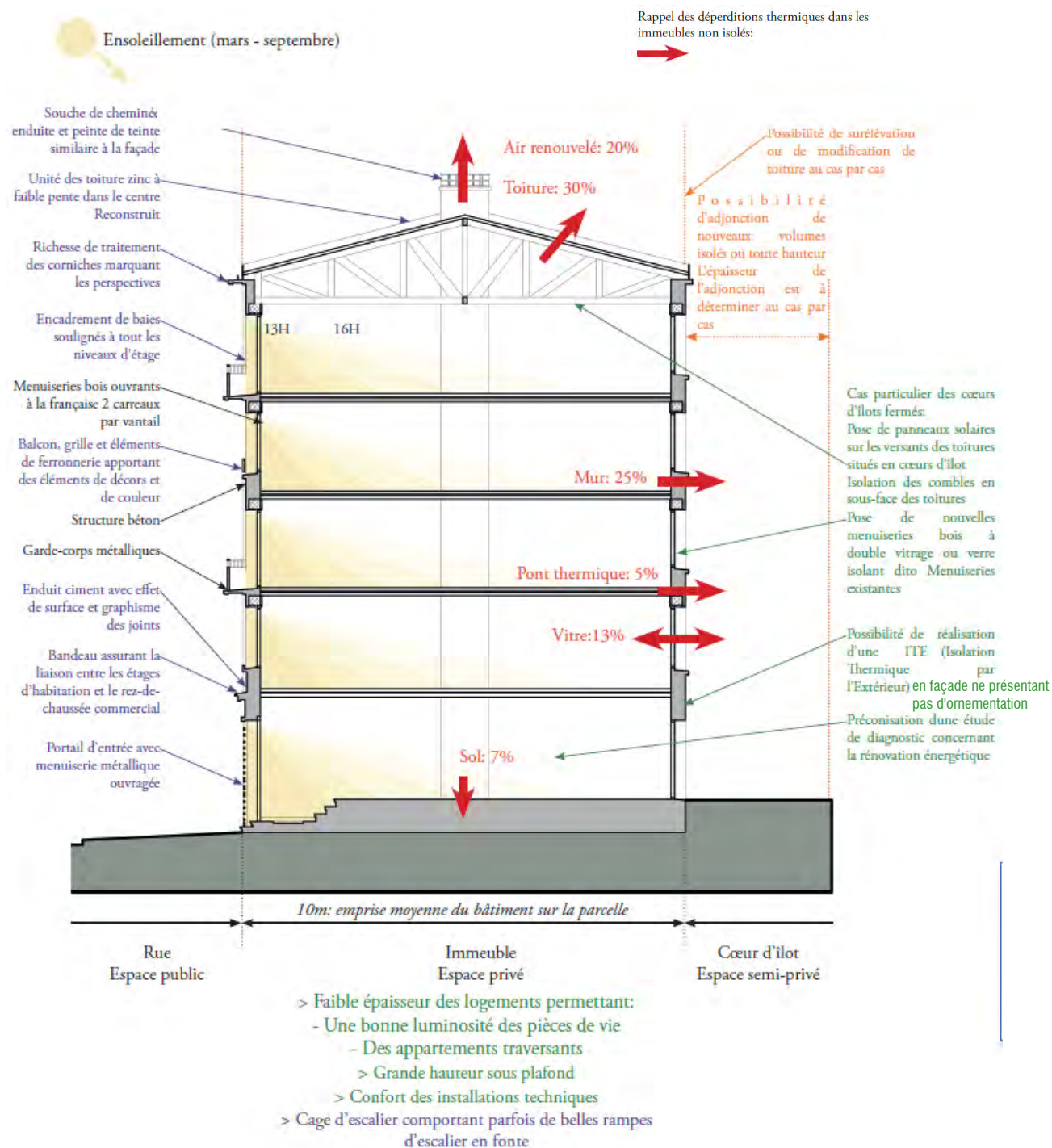
Axes de composition:

→ Axe majeur

→ Axe mineur

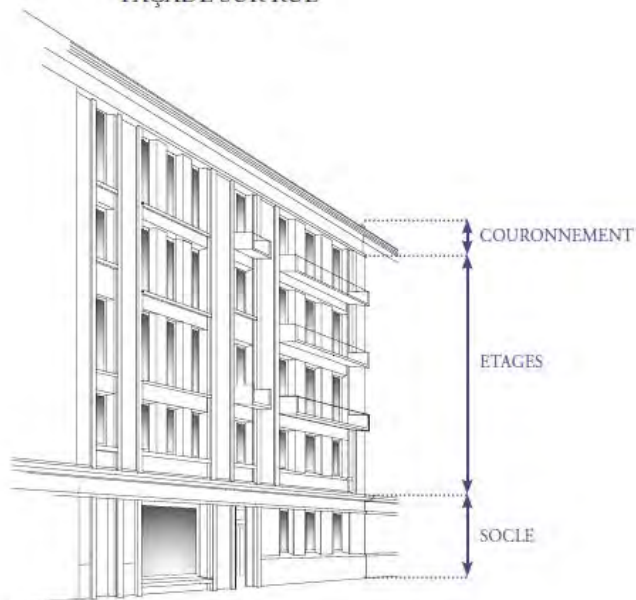
→ Points de fuite vers le Grand Paysage

4.2.3. Caractéristiques communes aux différents secteurs : les spécificités architecturales du bâti de la Reconstruction



Coupe type du bâti de la reconstruction issu de l'étude sur les formes urbaines présentant les éléments patrimoniaux à préserver et les possibilités d'évolution au regard du développement durable

FAÇADE SUR RUE



CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

- > Composition régulière à partir d'un axe vertical de symétrie
- > Division de la façade en registres horizontaux
- > Ordonnancement des percements suivant un grand ordre unifiant l'ensemble de la façade
 - > Travail subtil du plein et du vide
 - > Richesse du décorum

CARACTÉRISTIQUES URBAINES

- > Systématisation de l'alignement sur rue
- > Participe aux perspectives urbaines

FAÇADE SUR COUR



CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

- > Banalité de la façade: absence de décor qualitatif
- > Alignement vertical des travées de baies

CAS ÎLOT FERME

L'absence de qualité architecturale des façades situées en cœur d'îlot et leur situation en non-visibilité depuis l'espace public permet une grande liberté d'intervention

CAS ÎLOT OUVERT

L'absence de qualité architecturale des façades situées en cœur d'îlot et leur situation en co-visibilité indirecte depuis l'espace public permet une liberté d'intervention nécessitant un projet architectural cohérent

4.2.4. Caractéristiques liées à la ville reconstruite : l'héritage du plan Mathon



Une forme urbaine au vélum homogène

- > Le centre reconstruit se caractérise par un vélum général homogène où seuls quelques édifices publics et infrastructures émergent du skyline.
- > Aspect d'une ville blanche construite sur un belvédère ouvert sur la mer et la Penfeld.
- > Peu nombreux, ces édifices constituent des points focaux dans la composition urbaine.

Ponctué de quelques édifices de grandes hauteurs

Les bâtiments verticaux

Pont de Recouvrance :

- > Verticalité accentuée par les hautes piles encadrant le tablier mobile.

Hôtel de ville :

- > Élément majeur de composition urbaine.

Cercle des officiers :

- > Bâtiment de la Reconstruction

Eglise Saint-Louis :

- > Edifice majeur émergeant du vélum des îlots domestiques.
- > Son aspect massif est accentué par l'emploi du granit de Logonna comme matériau de parement des murs du vaisseau principal.
- > Sa verticalité est accentuée par son clocher en béton armé qui représente un signal dans le paysage.



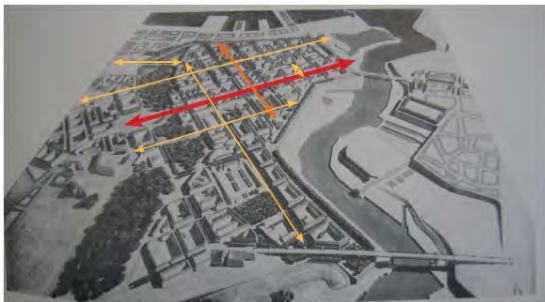
Mémorial des Américains

- > Édifice situé sur le cours Dajot.
- > Sa verticalité est accentuée par l'emploi du granit qui se détache de l'aspect blanc de la ville reconstruite.

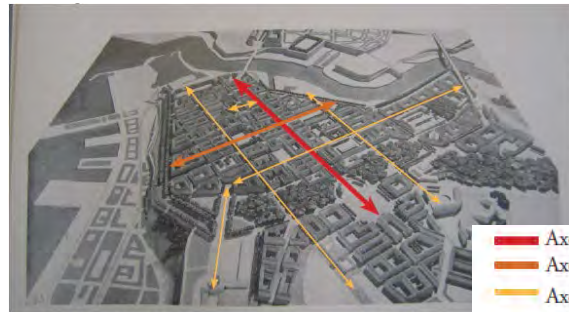


URBANISME ET COMPOSITION URBAINE

Des axes de composition structurant une grille d'îlots à velum bas fondé sur l'alignement



Vue à vol d'oiseau en direction nord-sud montrant l'aménagement du Nouveau Pont et du quartier de l'Harteloire. Au fond, le Port de commerce et la Rade.
Maquette du projet de Reconstruction de la ville de Brest en 1943, M. Mathon architecte, Archives départementales du Finistère



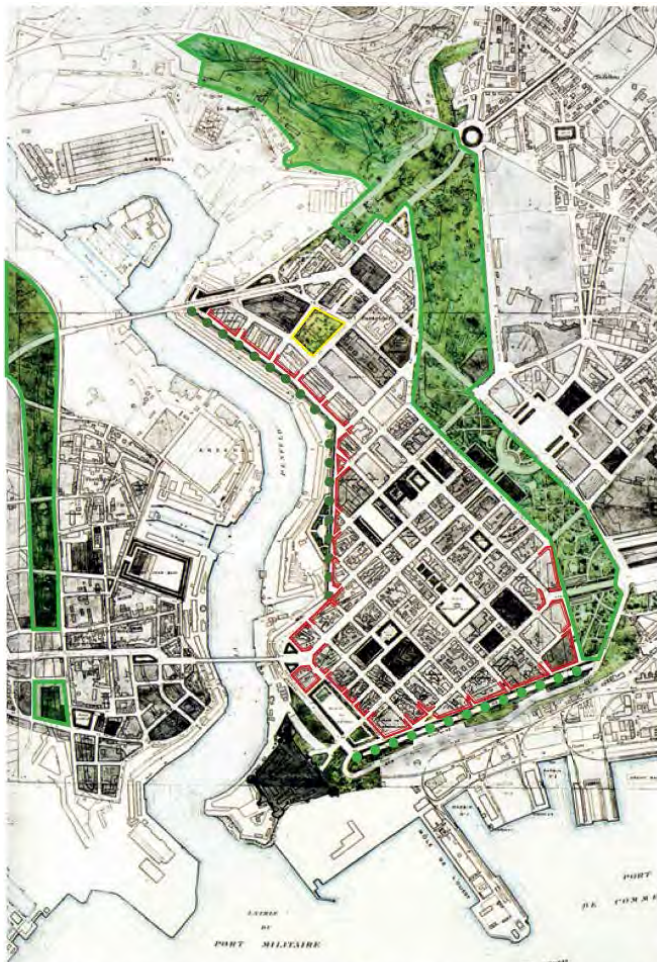
Vue à vol d'oiseau prise de la gare, en direction est-ouest (Projet de Reconstruction)
A gauche, le Port de commerce et le cours d'Ajot.

— Axe majeur
— Axe mineur
— Axe secondaire

GRAND PAYSAGE

- > Un plateau en belvédère sur la rade de Brest
- > Rupture des fortifications
- > Des espaces publics composés

> Grandes façades urbaines à l'échelle du paysage



Plan de la Reconstruction Mathon en 1944, Archives départementales du Finistère

Le grand paysage :

- Anciens remparts et glacis comblés et transformés en jardins publics
- Alignedement d'arbres
- Grandes façades urbaines ouvertes sur de grands belvédères et accompagnées d'alignements d'arborés



Les grandes façades urbaines du Cours d'Ajot, du boulevard Jean Moulin et de la rue de Siam à la Reconstruction
Cartes postales anciennes, Archives départementales du Finistère

4.3. Caractéristiques des espaces portuaires

Le présent diagnostic sur les espaces portuaires n'a pas pour objectif de se prononcer sur l'évolution des rapports entre la base navale de la Marine en Penfeld et en rade et l'espace urbain contigu. Il s'attache à énoncer les enjeux pouvant déterminer la mise en valeur du patrimoine et du site à l'échelle globale de la ville.

4.3.1. Des espaces aux usages différents : le port militaire le port de commerce et le port industriel

Des espaces portuaires définis par l'histoire de la ville et les usages différents



Le port de la Penfeld et l'avant-port



Le port militaire en rade

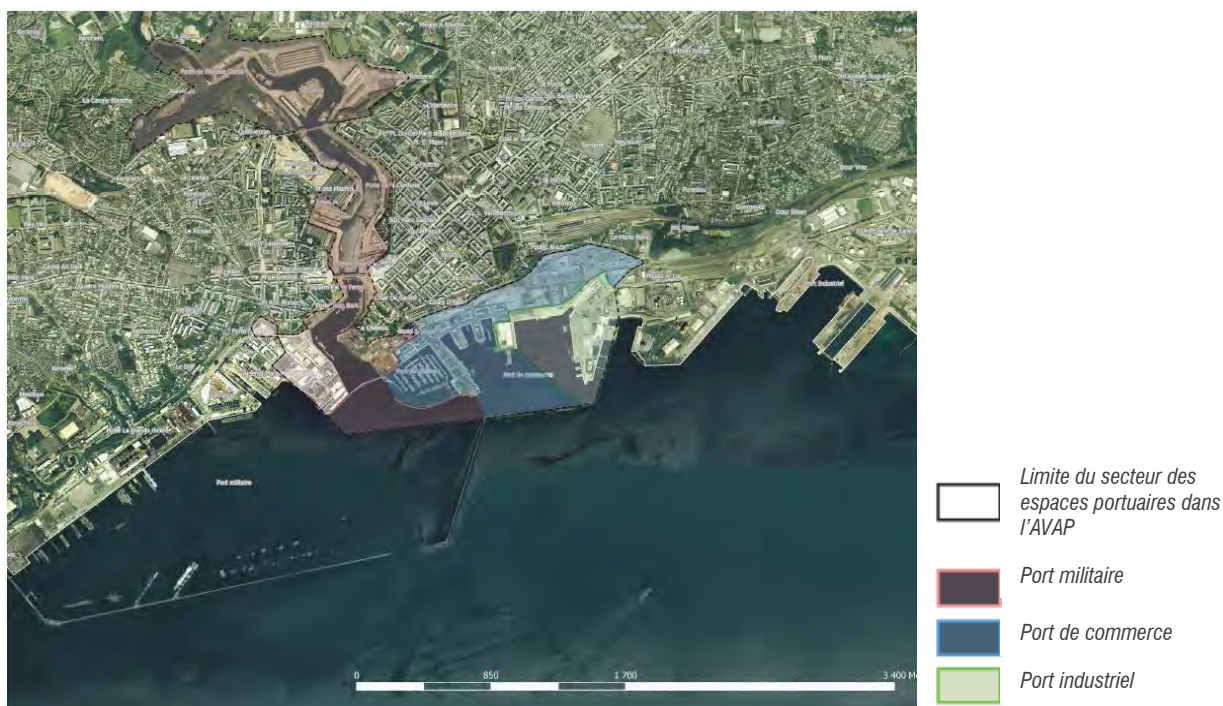


Le port industriel en rade



Le port de commerce en rade

Les espaces portuaires de Brest s'organisent en 4 secteurs aux usages différents, hérités de l'histoire :



Carte des différents espaces portuaires de la ville de Brest

- le port de la Penfeld et l'avant-port: port historique de Brest (base navale en Penfeld) aux caractéristiques paysagères et urbaines diversifiées,
- le port militaire occupé par la Marine (base navale en rade),
- le port de commerce et le port du château,
- le port industriel.

Ces secteurs présentent des spécificités géographiques, paysagères et historiques qui permettent de les dissocier en deux entités:

- le port historique militaire de la Penfeld et l'avant-port
- les ports en rade.

Le périmètre de la ville portuaire présentant un intérêt patrimonial et historique englobe une partie du port industriel et du port militaire en rade. Cette délimitation est déterminée par les rapports que la ville de Brest entretient avec le grand paysage et l'histoire de l'évolution urbaine.

Un espace portuaire dynamique en constante mutation



Les deux ensembles portuaires constitués par le port historique en Penfeld et les ports en rade, aux fonctions et usages différenciés, sont intrinsèquement liés par leur site d'implantation ainsi que par leur rapport à l'eau, unifié par les quais linéaires et continus. Ils possèdent un rapport sensible au grand paysage de la rade (mer et rives) mais également un rapport avec les différentes formes urbaines du centre-ville de Brest. Le dialogue entre les différentes typologies, fonctions et styles architecturaux des bâtiments ainsi que les équipements portuaires (formes de radoub, grues...) participent à la qualité du lieu.

Seul lieu de contact avec la mer accessible aux brestois, les espaces portuaires ont fait l'objet d'une importante et ambitieuse politique urbaine de mise en valeur. Depuis le 17^{ème} siècle, ils ont évolué et se sont adaptés aux problématiques d'évolutivité des usages.

Les évolutions les plus récentes font suite à la mise en place de la zone d'aménagement concerté en 1996. Aujourd'hui intégrée dans le PLU, cette opération d'aménagement concerté a donné l'opportunité de démolir des friches industrielles. La recomposition urbaine accompagnée de travaux d'aménagement a permis l'accueil de nouvelles fonctions économiques, par le développement du tertiaire, et des services liés à l'augmentation des emplois sur le site.

La cession de terrains par la Marine en 2009 a également permis l'aménagement du port de plaisance du château. Aujourd'hui intégré à l'entité port de commerce, les aménagements du port de plaisance ont permis de valoriser l'entrée maritime historique de la ville et le front de mer au pied du château.

Enfin, les récents aménagements publics (quai Tabarly, parc à chaînes) et la construction de l'équipement la Carène ont amorcé une politique à long terme de mise en valeur des espaces publics au pied des remparts et des falaises.

Des espaces portuaires façonnés par l'homme



Photographie aérienne de la ville et des espaces portuaires vers l'entrée de la rade en 1960 : un dialogue contrasté entre les formes urbaines des différents quartiers et les espaces portuaires © cliché : Heurtier

Le développement des espaces portuaires à vocation défensive puis industrielle, en Penfeld puis en rade, est indissociable de l'histoire urbaine de Brest et des caractéristiques géomorphologiques du site puisqu'il s'agit de l'enjeu fondateur de la ville.

C'est pourquoi la perception globale de la ville et ses qualités patrimoniales sont intimement liées aux caractéristiques paysagères du site originel, transformé d'abord dans la partie estuarienne de la Penfeld puis, au gré des extensions urbaines successives, sur des plates-formes gagnées sur la mer.

Le dialogue topographique, qui met en avant la dualité ville haute/ville basse, est issu de l'appropriation des espaces portuaires de la frange littorale par le biais d'importantes modifications du site d'origine et par la création de remblais.

4.3.2. Caractéristiques paysagères communes

Un paysage de ria à la topographie marquée



Vue oblique de la ville de Brest, du port militaire dans la Penfeld, de l'avant-port avec le château en contre-bas de la ville haute et en partie basse l'embouchure du vallon de Kervallon ayant conservé son aspect naturel

Les espaces portuaires implantés sur le site préexistant de la Penfeld se situent dans un paysage de ria dont les rives ont été très modifiées par l'homme: construction de quais rectilignes, comblement d'anses, construction de soutènements et rampes accentuant la perception de l'espace en creux...

En amont, le site de la vallée estuarienne de la Penfeld revêt un caractère plus paysager. La forte présence végétale sur ses rives rend plus difficile la lecture du relief très marqué, avec une vallée encaissée aux versants très abrupts.

Dans la partie plus urbaine de la Penfeld, les espaces portuaires en contre-bas présentent une forte visibilité depuis les plateaux de la ville haute. Quartier à part entière, il est perçu comme un morceau de ville en négatif de la ville haute dont les rives servent de socle aux plateaux urbains de part et d'autre. Cette situation topographique est également à l'origine de vues réciproques, d'un côté et de l'autre des quais bien sûr mais aussi de part et d'autres des belvédères urbains des quartiers de Recouvrance et de Siam. Cette mise en scène urbaine participe à la qualité du paysage urbain brestois, aujourd'hui renforcée par la mise en service du téléphérique à la source de nouveaux panoramas:

- des vues ouvertes et lointaines sur le paysage urbain et les toitures de la ville,
- des vues en plongée sur les espaces portuaires cadrés par les rives constituées de murs de soutènement et de formations rocheuses donnant à voir une Penfeld canalisée par les quais, les excavations des formes de radoubes et quelques bâtiments isolés dispersés le long des falaises,
- des vues en plongée sur la vallée de l'estuaire du fond de la Penfeld qui a conservé ses caractéristiques paysagères.



Panorama depuis le cours Dajot



Point de vue de la ville reconstruite et du port militaire de la Penfeld depuis le pont de l'Harteloire : une dualité ville haute et ville basse accentuée par les escarpements rocheux des rives de la Penfeld et le long linéaire continu des quais

Cette dualité ville haute et ville basse, très présente, est la conséquence de plusieurs faits historiques :

- l'implantation du port militaire historique dans la rivière de la Penfeld,
- les importants travaux de modification pour les besoins de l'arsenal,
- la construction des différents ouvrages de franchissement : le pont impérial puis les ponts de Recouvrance et de l'Harteloire et aujourd'hui le téléphérique,
- la démolition des ports civils de Recouvrance et du quartier des Sept Saints accompagnée des grandes opérations urbaines visant à combler la topographie des quartiers historiques afin de créer des quartiers en belvédère sur la Penfeld et la rade,
- la fermeture de la Penfeld au public. Les nécessités militaires et industrielles ont en effet entraîné la fermeture de ces espaces au public par le biais de hauts murs dont les accès sont uniquement possibles par des portes. Malgré le caractère inaccessible du site, les multiples points de vue en surplomb depuis les belvédères urbains et les ouvrages de franchissement permettent une appropriation de ce quartier dans la perception globale de la ville.

L'urbanisation par remblais a modifié le rapport à la mer

Côté rade, les belvédères de la ville haute dégagent des vues ouvertes et lointaines sur les espaces portuaires gagnés sur la mer par des opérations de remblais. Les vues lointaines depuis le pont du Forestou et le boulevard Gambetta donnent à voir le port industrialo-portuaire situé en contre-bas de la ville.

A l'est, en arrière-plan du plateau occupé par les voies ferroviaires, on aperçoit les limites franches de la zone portuaire. Les limites de cet espace sont dessinées par les quais des bassins et les jetées qui découpent de façon géométrique le plan d'eau de la rade. Les bâtiments industriels et les équipements émergent au-dessus du plateau de la gare. Le paysage très naturel de la presqu'île de Plougastel occupe l'arrière-plan du tableau. Les silos de stockage et les grues séquentent la perception horizontale du paysage. Plus à l'est, la frange littorale naturelle préservée de la rue de Poulic-al-Lor ferme les vues sur le port de commerce.

Côté ouest, les vues lointaines sur le port militaire en rade présentent les mêmes caractéristiques paysagères : le grand paysage de la rade très présent, des espaces portuaires aux limites géométriques se découpant de façon franche sur le plan d'eau de la rade.

Les panoramas depuis la gare, le cours Dajot et le jardin de l'Académie permettent des vues lointaines et ouvertes plus rapprochées sur les espaces portuaires. Ses vues permettent d'embrasser du regard la globalité des infrastructures industrialo-portuaire et du port de commerce avec toujours en arrière-plan le paysage de la rade et le rapport visuel à la mer, même si celle-ci est aujourd'hui mise à distance par l'urbanisation des remblais.

Les différentes vues en plongée donnent une grande importance à l'aspect des toitures des bâtiments (5^{ème} façade) et aux traitements des espaces publics.

La frange littorale: une permanence du site



Vue oblique de la ville de Brest, du port militaire dans la Penfeld et du port de commerce et industriel en contre-bas de la ville haute



Le cours Dajot : ouvrage de fortification dans lequel a été aménagé des rampes et un escalier d'accès vers le port de commerce ; le mémorial américain ponctue verticalement l'horizontalité monumentale du socle ; contraste de forme et de matière entre la falaise habitée ayant conservé un aspect végétalisé et les fortifications du cours Dajot.



De gauche à droite : la frange littorale artialisée et occupée par une implantation de bâtis et de jardins en terrasse formant une rupture entre la ville haute et basse ; la frange littorale sous forme de vallons au droit de l'entrée du quartier du Forestou avec, vers le port industriel, la falaise artialisée.

La falaise littorale est un élément paysager prédominant à Brest. Sur presque 2 kms de linéaire entre la rue Pierre Sépard et la rue du commandant Malbert elle constitue le témoin des anciennes limites naturelles de la ville avec la mer et constitue une fracture topographique plus ou moins franche entre la ville haute et basse.

L'ancienne frange littorale se présente sous la forme de deux typologies, à dominante paysagère ou urbaine selon la situation :

- falaises ayant conservé leur caractère naturel;
- enrochements rocheux, plus ou moins remaniés par l'homme;
- hauts murs de soutènement et remparts témoins des grandes périodes d'urbanisation de la ville;
- falaises habitées.

Falaise et remparts renforcent le contraste entre ville haute et ville basse, entre verticalité et horizontalité, participent à l'identité des lieux et de façon plus globale à l'identité de la ville. Les espaces libres en pied de falaise et remparts soulignent la trace de cet ancien trait de côte.

4.3.3. Le port militaire : plusieurs entités

Le Salou et la vallée estuarienne

Les rives de la vallée estuarienne et du Salou, espaces plus confidentiels, ont conservé leur caractère paysager remarquable. La Penfeld a la particularité de former une structure forte de continuité écologique à l'échelle de la ville de Brest et de la métropole. La vallée a conservé des traces des anciennes fortifications et des aménagements en terrasses des jardins des grandes demeures.

Le Salou se présente comme un vaste cirque aux coteaux boisés disposant de vues intérieures remarquables. Le site a conservé trois formes de radoub caractérisées par leur géométrie et des parements en pierre de taille massive. La forme n°6 dispose notamment d'un remarquable jeu d'escaliers à volées décalées.



La Penfeld centrale

Les rives rocheuses, les murs de soutènement et les fortifications témoignent de l'adaptation du site naturel aux besoins industriels et militaires de l'arsenal. Autrefois masqués par les longs linéaires de bâtis, ils sont désormais visibles depuis les belvédères du centre reconstruit, de Recouvrance mais aussi depuis le téléphérique.

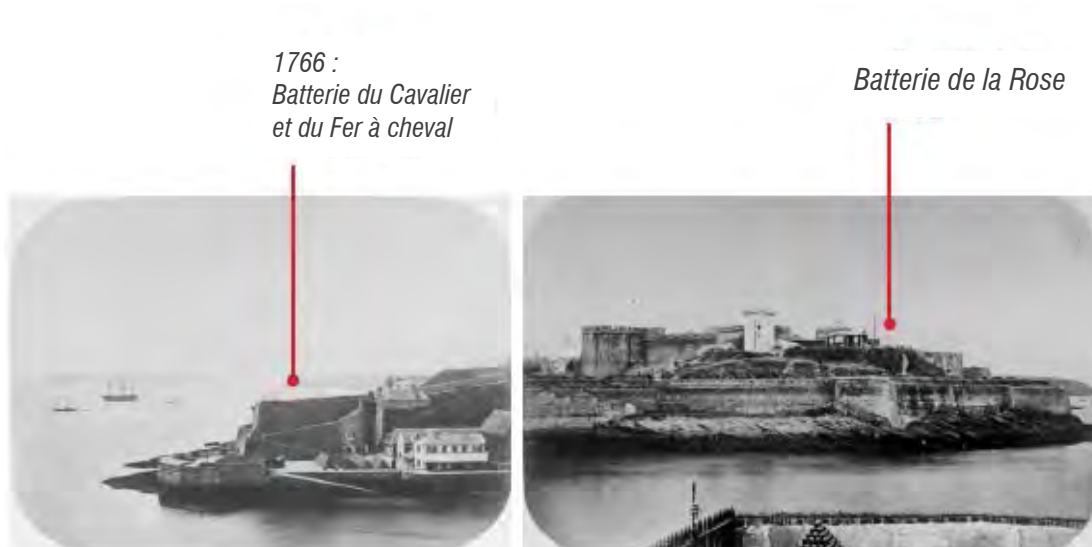
Malgré les destructions de la Seconde Guerre mondiale, les rives de la Penfeld ont conservé de nombreux ouvrages et infrastructures à fort caractère patrimonial qui témoignent de l'histoire de l'arsenal et des constants aménagements nécessaires afin de s'adapter aux besoins industriels et militaires.

Ces ouvrages sont accompagnés de portes et rampes, aménagées de part et d'autre de la Penfeld, afin de relier les quais à la ville haute: porte de l'arsenal, bâtiment aux Lions. Certains d'entre-eux ne sont plus utilisés et sont envahis par la végétation.

Parmi les vestiges, on peut citer notamment:

- les nefs du plateau et les ouvrages de soutènement du plateau des Capucins;
- le môle du viaduc (1841-1864);
- l'ensemble comprenant le bâtiment aux Lions (1807-1809) et la levée de Pontaniou avec ses arcatures;
- les formes de radoub n°2 et n°3 du bassin de Pontaniou (1899-1902);
- les vestiges des rampes d'accès aujourd'hui inutilisées;
- le pont de Recouvrance.

L'avant-port



Ancienne limite littoral du port militaire en Penfeld

L'avant-port situé à l'aval du pont de Recouvrance est dominé par le château bâti sur un promontoire rocheux à l'embouchure de la Penfeld tourné vers le goulet. Le château par sa construction et ses matériaux participe à la perception monumentale du socle de la ville. Sa forme actuelle résulte des grands travaux conduits par Vauban à la fin du 17^{ème} siècle afin de répondre à l'évolution de l'artillerie. C'est l'un des seuls ouvrages bâtis ayant conservé son rapport avec les quais et avec le plateau de la ville reconstruite. C'est également un édifice majeur à caractère militaire qui constitue le témoignage du riche passé défensif de Brest et participe à la perception patrimoniale de l'entrée maritime historique du port militaire.

Côté Recouvrance, la tour Tanguy atteste de l'histoire défensive du lieu et de l'ancien bourg de Recouvrance, tandis que la batterie de défense de la cavalerie, aujourd'hui transformée en jardin, témoigne des anciennes limites portuaires du site.

La conservation de la topographie du site en pente aux abords de la tour Tanguy permet des vues rasantes et dégagées sur l'entrée maritime et l'imposant château.

La nouvelle vue créée depuis l'extrémité de la digue La Pérouse au niveau du port du château offre désormais une vue inédite sur l'entrée du port depuis la rade.

L'avant-port a conservé un riche patrimoine militaire avec notamment :

- Le château, classé Monument historique par arrêté en 1923,
- L'ensemble formé par la batterie du Cavalier et par le bâtiment de subsistances de Choquet de Lindu, derniers témoins de l'arsenal du 18^{ème} siècle;
- Les vestiges des murs de soutènement, rampes.

Le port militaire en rade



Perception de l'entrée de l'avant-port depuis la digue La Pérouse



Point de vue de l'entrée du port militaire en Penfeld depuis la digue Jean-François de la Pérouse



Point de vue de l'entrée du port militaire en rade et de la rade abri depuis la digue Jean-François de la Pérouse

Le port militaire en rade correspond aux nouveaux espaces gagnés sur la mer par remblais de part et d'autre de l'entrée de l'avant-port en aval du château et de la batterie du Cavalier. Morceau de ville très récent au regard de l'histoire de la ville, il ne présente pas de bâtiments d'intérêt patrimonial. C'est un espace indutrialo-militaire en activité et inaccessible au brestois.

Le port militaire en rade situé à l'aval des grands ouvrages militaires anciens participe à la perception de l'entrée maritime historique du port de Brest. Côté Recouvrance, le terre-plein très urbanisé donne à voir les façades des bâtiments industriels donnant sur les quais, les grues et les ouvrages portuaires permettant l'accostage et les opérations de débarquement et d'embarquement des navires. Cette façade urbaine ferme les vues sur le port en rade, ne laissant voir que la digue en mer.

Le nouveau point de vue généré par la construction de la digue Jean-François de La Pérouse offre un point de vue remarquable sur les remblais gagnés sur la rade, leur rapport topographique avec la ville existante et l'entrée maritime des bateaux militaires et civils en rade. Les digues de protection de la rade abri découpent de façon géométrique le plan d'eau.

4.3.4. Le port urbain

Rappel : un rapport fort entre les éléments de paysage naturel et urbain, verticaux et horizontaux.

Le port urbain s'étend d'est en ouest, depuis le vallon de Forestou jusqu'à l'embouchure de la Penfeld, et entre le plan d'eau de la rade et l'ancien rivage, sur des terrains conquis sur la mer. La plate-forme portuaire s'adosse à la falaise morte, en haut de laquelle a été reconstruite la ville haute.

La falaise marque une rupture franche très présente dans la perception des lieux, accentuée par les murs des remparts couronnés par la tour du Monument Américain. Malgré la sinuosité de la falaise, le contraste entre haut et bas, entre verticalité et horizontalité reste extrêmement fort et remarquable de l'identité des lieux.

L'assise horizontale de la plateforme portuaire offre un niveau de référence qui révèle les mouvements de marnage de la mer.



Des fonctions diversifiées

Cet espace portuaire comprend :

- le port de commerce,
- le port de plaisance du château,
- l'ancienne emprise de la ZAC (zone d'aménagement concerté), aujourd'hui intégrée dans l'emprise du port de commerce,
- une partie des infrastructures industrialo-portuaires, installées entre le 3^{ème} éperon et le môle de l'est positionné au débouché du vallon du Forestou. Ce vallon ainsi que la falaise du château de Kersteers marquent une rupture franche dans le paysage. Au-delà de ce point, les visions panoramiques sur le paysage urbain de la ville s'effacent au profit de la falaise naturelle.

Le port industriel et le port de commerce cohabitent sur la même plateforme remblayée mais ils se différencient par leur type d'occupation de l'espace, par l'architecture des bâtiments et les installations portuaires ainsi que par la possibilité d'accéder à l'eau pour les promeneurs.

- le port industriel est composé de grandes parcelles closes de haut murs : les accès aux quais sont masqués par les clôtures et ne sont pas ouverts au public. A l'intérieur des parcelles sont disposés de façon lâche d'imposants bâtiments : hangars, silos de formes diverses... Les espaces libres au sein des parcelles servent de zones de stockage. Les hauts silos en béton-armé ferment les vues vers l'embouchure de l'Elorn. Les grues monumentales et mobiles, témoins de l'activité industrielle, se détachent au-dessus des toitures des bâtiments.
- le port de commerce se distingue par une morphologie plus urbaine. Il se caractérise par un plan de composition en damier avec des îlots fermés assez denses, des voies de dessertes relativement larges et des éperons unifiés par un linéaire continu des quais. Cette composition contribue à donner l'image d'un port urbain.

Une organisation urbaine hiérarchisée et héritée du plan d'aménagement de 1859



Superposition de la photographie aérienne de la ville avec le plan du port de commerce vers 1900

Urbanisé dans l'anse naturelle de Porstrein sur la base du plan d'aménagement de 1859, le port de commerce est composé d'îlots délimités par un système de voirie et d'espaces libres dimensionnés pour les besoins de l'activité portuaire. L'emprise de l'ancienne gare et l'entrée de la rue de l'amiral Troude constituent la limite historique du projet d'aménagement du port voulu à la fin du 19^{ème} siècle. Le port de commerce et industriel était desservi par un important réseau ferroviaire aujourd'hui en grande partie disparu. La première voie a été construite en novembre 1866. Le réseau sera complété en 1906 puis en 1913 jusqu'au parc à chaînes, au détriment du square d'origine. Aujourd'hui, il subsiste au sol la trace des voies ferrées avec leurs aiguillages permettant de desservir les quais.

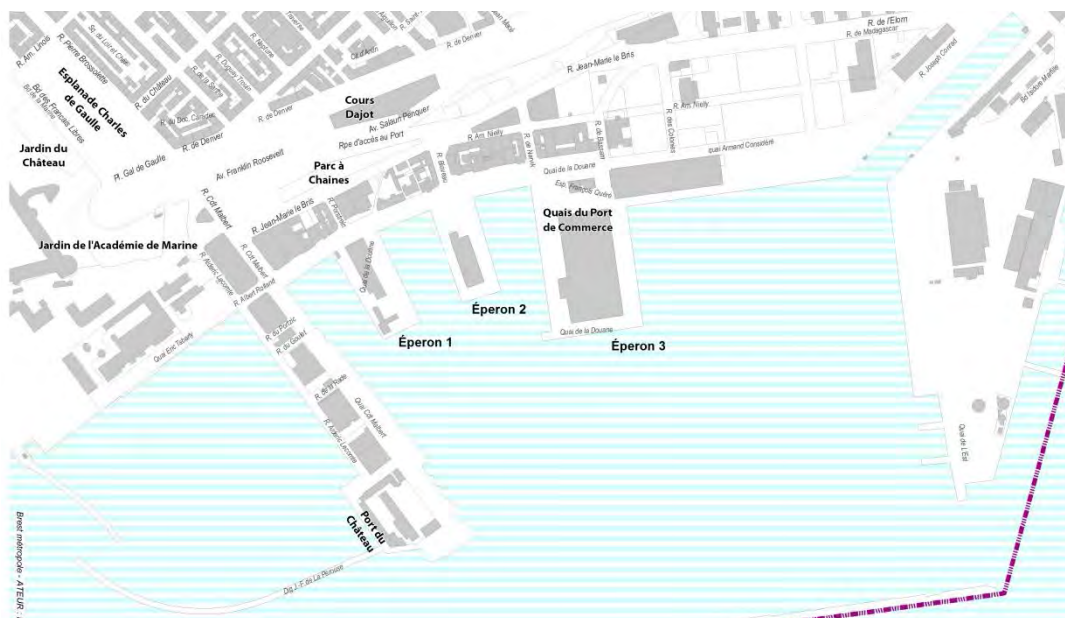


Photographies du début du XIX^{ème} siècle du port de commerce et d'industrie. A l'Est, un port industriel avec des entrepôts et usines à R+3/4 accompagnés de hautes cheminées en briques. A l'Ouest, un port de commerce aux immeubles d'architecture classique à gabarits hétérogènes. © Archives municipales et communautaires de Brest, 3Fi 120-405 et 120-408

Un patrimoine industriel plus récent, constitué par les équipements portuaires tels que grues, points roulants, éléments d'amarrages... participent à la qualité des lieux et affirment la fonction industrielle du port.

Caractéristiques morphologiques et architecturales

> Trame urbaine



La configuration des voies du port est très clairement « lisible », avec la continuité des quais, la grande perpendiculaire du quai Malbert, les longues voies de distribution longitudinales, les courtes traverses.

L'axe constitué par les rues du sénateur Pichon, de l'Elorn et Jean-Marie Le Bris constitue le principal accès depuis l'ancienne route de Saint-Marc. Axe majeur à l'échelle du quartier, il dessert les voies secondaires de l'ancienne ZAC, le port industriel et les anciennes rampes d'accès vers la ville haute.

Perpendiculairement à l'ancien trait de côte, les rues Blaveau et Porstrein débouchent au milieu des deuxième et troisième éperons ce qui bloque les vues; en revanche, les rues Malbert, de Narvik et de Bassam sont établies dans la continuité des quais latéraux des éperons offrant ainsi des vues à niveau sur la rade.

• Les alignements majeurs

L'implantation du bâti dans la trame urbaine participe à la perception des grandes entités urbaines et à la qualité des espaces libres.

Les alignements de façades formant des fronts urbains caractérisent cet espace portuaire. Ils sont constitués de façades formant une succession de pans coupés avec certaines ruptures d'alignement tel le bâtiment dit du « Fourneau ».

Les alignements majeurs sont situés :

- le long du quai de la Douane, conforté par les bâtiments implantés le long du quai Eric Tabarly,
- le long du parc à chaînes et de part et d'autre du nouvel axe urbain constitué par les rues du sénateur Pichon, de l'Elorn et Jean-Marie Le Bris (actuelle emprise de la ZAC),
- de part et d'autre du quai Malbert, constitué d'îlots ou de bâtiments îlots.



- *Le bâti accompagnant les remparts et la falaise morte*



Le bâti accompagnant les remparts et la falaise morte forme des îlots bien marqués constituant un ensemble compact, d'une hauteur et d'une architecture, en majorité de la période Reconstruction, homogènes.

En contrebas de la ville haute, ces îlots offrent :

- côté mer, le long des quais Éric Tabarly et de la Douane, un front urbain animé en rez-de-chaussée de nombreux commerces et terrasses.
- côté rempart, le long de la rue Jean-Marie Le Bris, une façade urbaine plus discontinue, moins attractive, du fait qu'elle tourne le dos au port, orientée vers les espaces libres au pied des remparts (parc à chaînes).

Les bâtiments constitutifs de l'îlot du quai Tabarly restent contenus dans un gabarit de 11,00 m à l'égout. Ceux longeant le quai de la Douane présentent eux un gabarit moyen à 14,00 m à l'égout, les bâtiments les plus hauts (17.00 m) se situant à l'extrémité ouest du quai de la Douane (îlots « La frégate » et « Caravelle »).

Les îlots nouvellement construits au sein de l'ancienne ZAC présentent un aspect ouvert, constitués de bâtiments isolés dans des parcelles mais dont l'implantation est régie par une même règle. Ce parti urbain donne une forme urbaine plus aérée, au rapport entre les espaces libres et les espaces construits moins dense. Le gabarit sur ce nouveau quartier est assez homogène avec 11m à l'égout.

- *Le bâti constitutif des éperons*



Plus hétérogène, le bâti constitutif des terrains pleins perpendiculaires au trait de côte présente des formes et des échelles variées en réponse aux multiples usages portuaires; industriels, tertiaires, résidentiel ...

Les éperons 1, 2 et 3 sont caractérisés par des constructions imposantes, tant en emprise qu'en hauteur, s'apparentant à des bâtiments-îlots.

Le bâti constitutif du quai Malbert juxtapose îlots ouverts, îlots fermés ainsi que des bâtiments-îlots affectés, par exemple, à des activités telles que la réparation navale.

La hauteur du bâti présente de grandes disparités, le « Grand Large » présente ainsi une côte maximale à 23 m par rapport au niveau du quai.

- *L'aspect architectural des bâtiments*



Immeubles rue Amiral Troude et immeubles tertiaires de la ZAC rue de l'Elorn



Îlot tertiaire du 20 quai du commandant Malbert et bâtiment de la chambre de commerce, quai de la Douane



6 rue A Troude



2 rue Amiral Nielly

Bien qu'en grande partie détruit par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, le port de commerce a conservé les lignes de composition du plan d'aménagement du 19^{ème} siècle, ainsi que plusieurs bâtiments représentatifs d'avant-guerre. L'aspect architectural de ces bâtiments participe à la qualité des lieux et témoigne d'un quartier en constante mutation.

L'aspect architectural des constructions reflète :

- la fonction première du lieu : un port de commerce et industriel,
- la reconstruction suite aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale,
- une urbanisation assez récente du quartier au regard de l'histoire de la ville.



Grues monumentales



16 quai de la Douane



30 bis quai du Commandant Malbert

Malgré l'hétérogénéité des bâtiments, le tissu urbain est relativement cohérent, en raison de plusieurs caractéristiques d'ensemble :

- la silhouette générale qui en résulte ne déborde pas celle des remparts et des falaises ; du socle de la ville haute. Les vues s'étendent sur les toitures, au premier plan de la rade,

- les immeubles des îlots des quais sont implantés en continuité, à l'alignement des voies publiques. Les architectures présentent des façades à la composition régulière et simple, caractéristique, pour l'essentiel, de la période Reconstruction,
- sur les éperons, les bâtiments-îlots (cristalline, « Grand Large », entrepôts frigorifiques...) présentent un intérêt architectural moindre mais sont pourtant davantage perçus du fait de leur masse imposante. L'aspect diversifié des façades participe à l'identité composite du quartier. Cependant, l'aspect entre les différentes constructions n'est pas toujours harmonieux (bâtiments vétustes, matériaux inadaptés, intégration malheureuse dans la trame urbaine...).
- enfin, ajoutée sur les façades, un nombre important d'éléments graphiques est à noter comme une caractéristique singulière du site : des fresques, des enseignes, des panneaux écrits expriment les activités et les évocations du port.

Les secteurs stratégiques



Deux sites sur le port de commerce ont été identifiés comme présentant un intérêt particulier tant dans l'organisation globale du port urbain qu'à l'échelle de la ville elle-même. Leur position dans le site et la portée métropolitaine de leur fonction nécessitent une attention particulière en termes d'architecture, d'espace public, de matériau, d'échelle. Ces deux secteurs stratégiques sont :

- l'emprise du bâtiment de la « Carène » et ses abords, comme entrée du port urbain,
- la parcelle dite des « Phares & Balises » et les espaces de quais contigus situés à l'extrémité du quai du commandant Malbert.

• La Carène et ses parvis comme entrée du port urbain



Le premier secteur concerne la Carène et son environnement immédiat. Situé à l'intersection des rues de l'Elorn et de Jean-Marie Le Bris, ce site joue le rôle d'articulation entre le port urbain en pied de rempart et le quartier plus récent développé en pied de la falaise. Le traitement architectural du bâtiment, sa forme et son échelle jouent autant du désaxement des rues Le Bris et de l'Elorn, que des arases en pentes et du dessin à pans coupé du rempart pour former un dialogue harmonieux avec celui-ci. Son positionnement lui permet d'affirmer la transition entre la forme urbaine du port du 19^{ème} siècle et les îlots ouverts du nouveau quartier dit de la ZAC du port. En introduisant le parcours d'entrée de ville du pied du cours Dajot, cet espace marque un seuil qui pourrait être l'entrée du centre-ville, à minima celle du port urbain depuis l'est.

- *Le secteur des « Phares et Balises »*

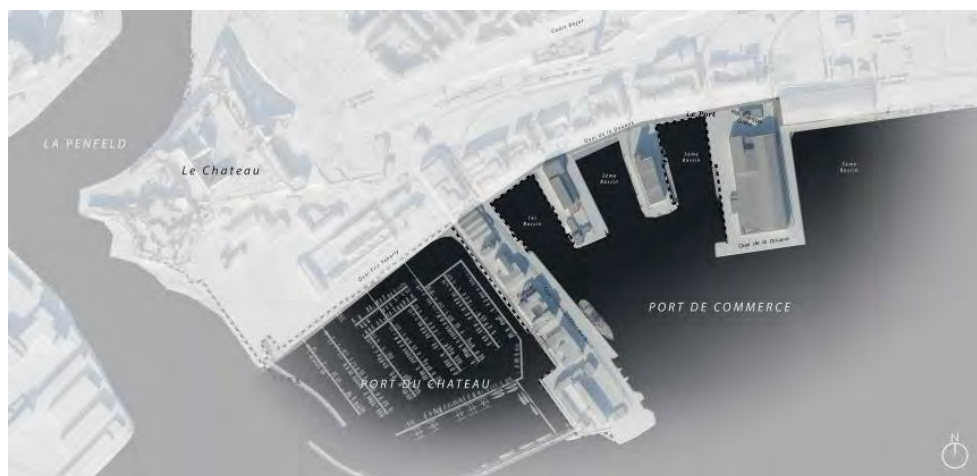


Situé à l'extrémité du quai Malbert, cet espace bénéficie d'une situation stratégique en proue sur la rade marquant ainsi de façon plus sensorielle l'interface terre/mer, renforçant ainsi l'appropriation de la rade et la perception du large (vues sur le goulet et le phare du Portzic).

A l'inverse, son positionnement en extrémité du quai offre un recul privilégié sur la ville, son château et ses fortifications. Ce recul pourrait être l'opportunité de renforcer la perception globale de l'ancienne frange littorale.

Caractéristiques des espaces urbains

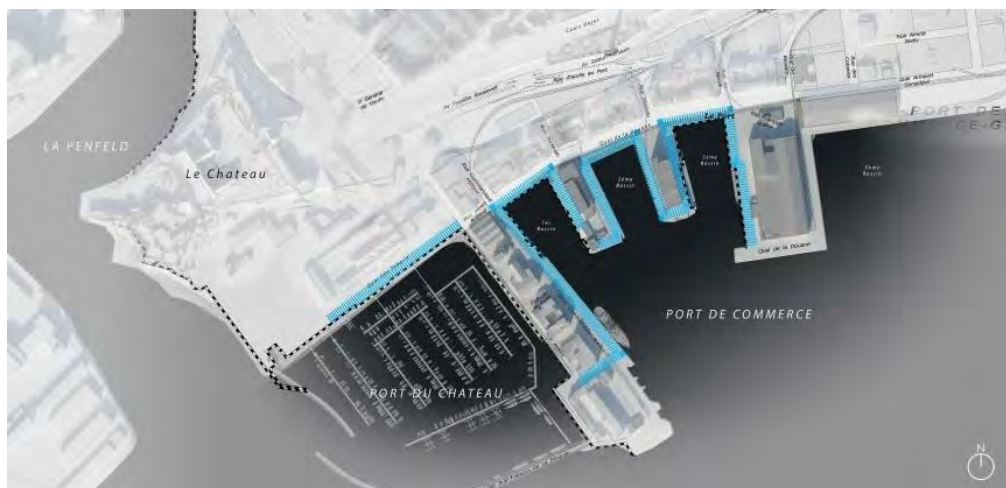
- *Les éperons et les bassins*



Lieux intenses de l'activité maritime (départ, accostage, manutention), le quai Malbert et les éperons offrent de grandes surfaces horizontales qui découpent dans la mer des bassins aux limites franches et géométriques.

Le dialogue entre les imposantes masses bâties des entrepôts frigorifiques, de la criée et du « Grand Large » et les vides engendrés par l'espace des quais et les bassins participent à la qualité urbaine du port. Les volumes massifs des bâtiments formant îlots contrastent avec la planimétrie des quais et le caractère mouvant des bateaux de pêche, plaisance, transport, commerce, amarrés dans les bassins.

- *Les quais :*



Les quais du port de commerce et du port de plaisance ont la particularité d'être continus et accessibles sur tout leur linéaire. Outre leur usage maritime, ils sont devenus des lieux de promenade.

Sur le port de commerce, leur emprise est essentiellement dédiée à la voirie et au stationnement automobile (28% des espaces dédiés au stationnement, 52% à la voirie et 20% aux déplacements piétons).



Occupation du stationnement sur les quais de la Douane et du Commandant Malbert

A l'inverse, les quais du port du château présentent un traitement lié aux usages de plaisance et de loisirs qui s'y développent. Ils ont fait l'objet d'un aménagement favorisant les parcours de promenade le long des commerces et permettent de relier les levées appareillées en granit avec les quais à ponton flottant utilisés pour l'amarrage des bateaux de plaisance. Les pontons flottants permettent des perceptions changeantes sur le paysage du fait des marées:

- à marée basse : seules les rampes d'accès menant aux pontons flottants et les mâts des bateaux se détachent sur l'horizon ouvert sur la rade;
- à marée haute, les pontons flottants avec les coques des bateaux apportent une nouvelle horizontalité au paysage.



Aménagement contrasté du port du château

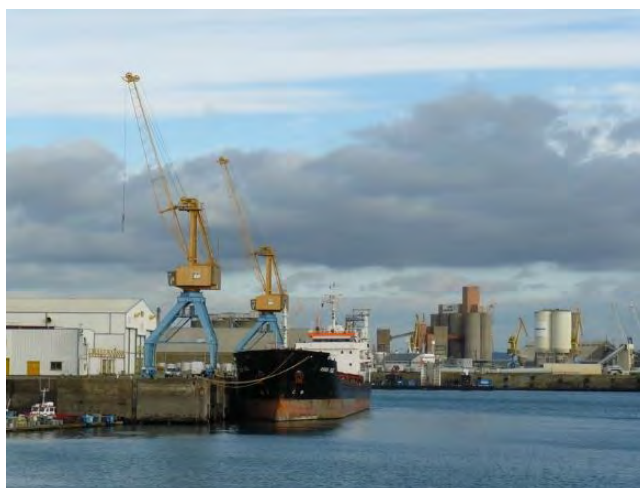
Les quais situés dans le secteur du port industriel ne sont pas accessibles au public pour des raisons de sécurité. Ils sont fermés par des clôtures grillagées permettant toutefois de conserver des vues poreuses et une continuité spatiale des quais entre les différents secteurs.

Selon les sections, les quais du port historique (port de Porstrein) ont été en partie conservés. Ils sont revêtus de levées de pierres en granit qui ont souvent été restaurées avec des ouvrages en béton. Sur l'emprise des extensions urbaines, les levées sont constituées d'un mur de soutènement perpendiculaire au niveau de l'eau et sont longées d'une chaussée ou d'une plate-forme permettant l'accostage et les opérations de débarquement et d'embarquement.



Photographies du début du 20^{ème} siècle des quais du port de commerce. Les levées des quais ont été réalisées en granit et les sols pouvaient être pavés en granit. Les ouvrages de signalisation maritimes type balises, phares accompagnaient ces espaces.

© Archives municipales et communautaires de Brest, 3Fi 126-003 et 3Fi 113-019



Aspect actuel des quais historiques de Porstrein devenus des espaces de stationnement et de promenade ; déplacement de l'activité industrialo-portuaire sur le 4^{ème} éperon et vers l'Est avec pour symbole, les monumentales grues permettant de décharger les bateaux.

- *Les pieds des remparts et falaises:*



Photographies du début du 19^{ème} siècle du parc à chaînes en partie aménagé en espace vert. Le square a été supprimé en 1913 au profit d'un espace de déchargement.

Les qualités urbaines et paysagères des espaces libres au pied de la ville haute sont intrinsèquement liées à la falaise morte perçue comme une bande articulée selon les inflexions du relief. Ces espaces, de par les reculs qu'ils offrent, participent à la lecture contrastée du paysage urbain brestois, entre la ville haute historique implantée sur un plateau et la ville basse gagnée sur la rade.

Ces espaces libres contribuent :

- au rapport d'échelle de la ville qui repose sur la perception immédiate et claire du contact terre-mer symbolisé aujourd'hui par les remparts de Vauban et par l'ancienne ligne de côte (rue amiral Troude...)
- à la préservation des vues lointaines sur les points forts de composition urbaine qui agrémentent le paysage : le mémorial américain, le château de Kersteers.

Aujourd'hui, ces espaces présentent une succession de stationnements plus ou moins aménagés et parfois des espaces délaissés. Une politique de revitalisation de ces espaces a été engagée depuis quelques années, avec notamment le réaménagement du parc à chaînes.

4.3.5. Synthèse des caractéristiques des espaces portuaires et enjeux d'évolution

Les inventaires et analyses menés sur le port de commerce ont mis en avant les qualités des espaces portuaires en termes d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Au travers de l'AVAP, il s'agit de s'appuyer sur ces atouts pour organiser et coordonner le développement et l'aménagement futurs de ces espaces, afin de s'inscrire pleinement dans l'histoire maritime brestoise. Ainsi, les enjeux d'évolution des espaces portuaires s'appuient sur trois thématiques majeures qui constituent le socle de l'identité brestoise :

- L'héritage historique : un port créé et façonné par l'homme,
- La force du site : le relief, la rade, la Penfeld,
- La vocation maritime plurielle : port militaire, port de commerce, port industriel.

L'héritage historique : un port créé et façonné par l'homme

- *La permanence de l'ancienne frange littorale et du plan d'aménagement de 1859*

L'ancienne limite littorale de la ville de Brest est un élément fort du paysage brestois et participe à la qualité des différentes ambiances paysagères des ports. On distingue deux types de rapport au paysage, fortement déterminés par les aménagements historiques de la façade littorale donnant sur la rade :

- le linéaire fortifié débutant au château vers l'est, dont les accès vers le port se font par le biais d'escaliers monumentaux, de rampes aux murs de soutènement en granit.
- le linéaire plus naturel débutant de l'anse du Poulic-al-Lor vers le vallon du Forestou ayant conservé sa topographie escarpée, son occupation bâtie en terrasse accompagnée de jardins et un tissu viaire adapté à la pente. Les accès vers le port se font par le biais d'un tissu viaire adapté à la pente (rues, ruelles, escaliers...).

Le rapport contrasté entre l'ancienne limite littorale et les espaces portuaires sont révélés par les espaces libres continus des pieds de falaise.

L'emprise actuelle des ports de commerce et industrialo-portuaire témoigne de l'évolution urbaine et industrielle de la ville à partir de la fin du 18^{ème} siècle définie par le plan d'aménagement de 1859.

Malgré les destructions de la Seconde Guerre mondiale, le site a conservé :

- les permanences en plan des îlots du quai de la Douane et des espaces libres au pied du cours Dajot.
- les accès historiques entre la ville haute et le port de commerce : escaliers de la porte de la douane et escalier napoléon, rampes d'accès.
- la forme et la grande majorité des emprises des quais historiques construits par remblais et appareillés en granit.

- *La présence d'un bâti d'intérêt architectural*

Les espaces portuaires possèdent quelques bâtiments représentatifs de l'histoire architecturale de Brest. Il s'agit essentiellement d'immeubles de la reconstruction, d'immeuble d'inspiration classique à ornementation et empreint de modernité qui sont les témoins du bâti avant-guerre. Disséminés sur l'ensemble de l'espace portuaire, ces immeubles côtoient des bâtiments à l'architecture contrastée et aux fonctions diverses: immeuble avec rez-de-chaussée commercial, équipement, hangars... Cette diversité architecturale participe à la qualité du lieu.

- *Le bâtiment de la Carène et ses abords*

La salle de musique de la Carène est le seul bâtiment à se situer en pied de rempart. Son positionnement et son dessin lui confèrent le rôle de rotule dans l'organisation du port, il articule ainsi les deux entités du port de commerce d'un côté autour de l'axe JM Le Bris et de l'autre autour de l'axe rue de l'Elorn.

- *Enjeux d'évolution*

- poursuivre la politique de remise en valeur des remparts, des accès historiques entre la ville haute et le port (escaliers, rampes...), et du pied de falaise.
- préserver les ouvrages historiques de génie civil (quais...).
- conserver les grandes lignes de composition du plan de 1850 :
 - maintenir les reculs et espaces libres au pied des falaises et des remparts.
 - conforter les alignements majeurs côté ville et quais.
 - garantir les porosités entre le quai Malbert et la rue A. Lecomte.
- protéger et mettre en valeur les bâtiments remarquables et d'intérêt architectural existants.
- valoriser les abords du bâtiment de la « Carène » en maintenant la perception de la falaise et conforter son rôle d'articulation entre le port urbain et le port de commerce (ancienne ZAC).

La force du site : le relief, la rade, la Penfeld

- *La perception du grand paysage et les vues remarquables depuis la ville haute*

Le développement urbain de la ville de Brest est intimement lié à son rapport au site géomorphologique et à l'expansion des zones portuaires dans la Penfeld puis sur la rade. Le rapport topographique entre la ville haute et les espaces portuaires a généré un patrimoine paysager remarquable constitué par les nombreuses typologies de vues. Les vues

depuis la ville haute donnent à voir les strates historiques des développements industrialo-militaire et industrialo-portuaire à la fois dans la Penfeld et sur la rade.

Les vues panoramiques et ouvertes montrent le rapport entre la ville haute (civile) et les espaces portuaires (militaire et industrialo-commercial) situés en contre-bas.

- il s'agit des vues emblématiques de Brest. Elles constituent des fonds de scène des points forts du patrimoine architectural (Penfeld : plateau des Capucins, bâtiment aux Lions, tour de matage, forme de radoub...).
- les vues revêtent un caractère très urbain et minéral en entrée de rade pour prendre un caractère plus paysager en fond de Penfeld et vers l'embouchure de l'Elorn et peuvent fonctionner en jeu de miroir quand les deux façades se répondent de part et d'autre de la Penfeld.
- la lecture des espaces libres gagnés dans l'embouchure de la Penfeld contraste avec la topographie abrupte des rives et les panoramas dégagés sur la ville haute.
- la lecture des espaces gagnés sur la mer se lit de façon très franche et est accentuée par le rapport particulier des pleins et des vides constitués par les parcelles bâties.

Les vues axiales, perpendiculaires à la rade et à la Penfeld, offrent des perspectives cadrées sur l'horizon avec un découpage préservé de la lecture des différents éléments du paysage. On distingue les points de vue depuis rues à faible pente du quartier Siam et les vues plongeantes de Sanquer-Keruscun.

Les points de vue depuis le belvédère du cours Dajot permettent une lecture d'ensemble du paysage complexe des ports de Brest accentués par la présence des espaces publics en pied de falaise et la gestion des gabarits en hauteur des immeubles. Ces points de vue, majeurs dans la hiérarchie des vues et dans la perception du paysage urbain brestoïse, sont exceptionnels car outre leur importance historique, ils donnent à voir :

- en contre-plongée : la forme urbaine du port de commerce constitués par les îlots bâtis et signifiés par les toitures, le port industrialo-portuaire avec ces hangars, silos, grues ainsi que le découpage géométrique des bassins,
- à l'infini le paysage monumental et diversifié de la rade : l'embouchure de l'Elorn, les rives paysagères de la presqu'île de Plougastel, la baie de l'Elorn, la presqu'île de Roscanvel, le goulet.

• *La perception du site et de la rade et les vues remarquables depuis les espaces portuaires*

Le site entretient un rapport fort avec les murs de soutènements constitués par le château, les remparts et la frange plus naturelle. Depuis la rade et les vues lointaines depuis le port, cette ligne artificialisée ou boisée souligne le relief et crée un arrière-plan révélant la façade urbaine de la ville sur le plateau. Cette perception est accentuée par l'urbanisation « à plat » sur les remblais.

Depuis les espaces portuaires, les vues longitudinales et cadrées vers les points forts du paysage urbain et du grand paysage participent également à la qualité des perceptions du site avec la ville et le grand paysage de la rade.

Les vues générées depuis le port de commerce vers la rade sont de deux types :

- en premier plan, les digues et jetées permettant de protéger les bassins génèrent des entrées maritimes qui créent des points focaux d'arrivée des bateaux et de lecture de la rade. A travers ces chenaux d'entrée, le plan d'eau de la rade apparaît dans sa monumentalité.
- en second plan, on aperçoit selon la direction du point de vue vers l'embouchure de l'Elorn, une rive opposée entre découpée par les bâtiments des éperons et du remblai du port industrialo-portuaire ; et vers la presqu'île de Roscanvel et vers le Portzic, une vision panoramique et dégagée sur l'immense paysage de la rade.

• *La mer, emblème de la ville portuaire*

Faire de la mer l'emblème de la métropole et révéler son caractère maritime constitue un enjeu fort du PADD du PLU. A ce titre, l'extrémité du quai du commandant Malbert, et plus précisément le site dit des « Phares & Balises » de par sa situation en proue dans la rade invite vers l'ailleurs. Il serait le lieu où porter l'ambition d'une ville orientée vers la mer, l'endroit d'un projet emblématique qui pourrait ressortir des gabarits environnants, sa position éloignée depuis l'ancien trait de côte, lui conférant un moindre impact.

• *Enjeux d'évolution*

- favoriser l'appropriation de la rade et de la Penfeld par la préservation des vues panoramiques, des perspectives et des vues cadrées remarquables :
 - vues panoramiques sur les espaces portuaires, vers la Penfeld, la rade et l'horizon lointain.
 - perspectives vers les points émergents (château, mémorial américain, château de Kersteers et au lointain phare du Portzic).

- vues cadrées orientées vers la Penfeld et la rade depuis les rues du quartier Siam.
- aménagements urbains respectant l'intérêt des perspectives et des panoramas.
- maîtriser la silhouette bâtie des constructions du port (densité, hauteur, qualité des volumes et du traitement de toiture).
- valoriser le rapport ville haute/ville basse et l'appropriation de la rade par la préservation des vues panoramiques, des perspectives et de la perception du relief :
 - vues panoramiques sur les entrées maritimes et le paysage monumental de la rade depuis la rue A. Lecomte, la digue Lapérouse, et dans le prolongement des rues de Narvik et de Bassam.
 - perspectives vers les points émergents (château, mémorial américain, château de Kersteers, phare du Portzic).
 - perceptions de la superposition ville/socle.
 - aménagements urbains respectant l'intérêt des perspectives et des panoramas.
- marquer l'interface terre/mer et singulariser l'extrémité du quai Malbert en tant qu'espace en vigie dans la rade.
- redonner accès à un espace public à l'extrémité du quai Malbert et assurer la continuité de promenade le long de ce quai.

La vocation maritime plurielle : port militaire, port de commerce, port industriel

• *Des activités en mutation, constitutives du paysage de demain*

Les ports de commerce, industriel et militaire de Brest accueillent des activités dynamiques et diversifiées aux besoins différents. Ces espaces en constante mutation doivent s'adapter continuellement aux besoins liés à leur activité : ports de commerce, de plaisance, de transit fluvial, de transit de matériaux, site de réparation des navires... mais aussi aux activités à venir.

Les bâtiments et espaces libres nécessitent des installations parfois monumentales qui rappellent le caractère industriel et commercial de ce site à fort caractère maritime. Les grues mobiles, les voies ferrées et les quais sont les témoins de ce patrimoine industriel et portuaire en activité.

Faire évoluer le bâti existant, mais aussi les espaces publics, est donc une constante nécessité sur ces espaces aux usages multiples.

Les équipements portuaires nécessaires à la navigation maritime participent également à la qualité du lieu. Les jetées et digues déterminent des chenaux d'entrée dans la rade abri et dans les différents espaces portuaires (port en rade, port de commerce et industrialo-portuaire et port de plaisance). Ce sont des entrées maritimes majeures participant à la perception maritime de la ville de Brest.

• *Enjeux d'évolution*

- conforter les activités économiques du lieu et en accueillir de nouvelles.
- organiser la mutabilité du bâti pour accompagner les nécessaires évolutions des activités économiques, dans le respect des qualités du site, notamment en prenant en compte :
 - la perception du haut du rempart et de la falaise,
 - la perception du château et de son socle,
 - la perception de la rade.
- aménager les espaces urbains dans une dominante minérale afin de répondre aux usages mixtes, et de tenir compte des vues à hauteur d'homme pour les parcours de promenade.
- adapter les règles architecturales aux spécificités du site (vues, relief...) et à la dynamique économique du port : diversité des usages, formes, volumétries...

4.4. Synthèse des caractéristiques des formes urbaines sur les différents quartiers

L'analyse des formes urbaines des trois secteurs étudiés a permis de mettre en avant les spécificités de chaque entité urbaine, puis d'extrapoler aux différents quartiers de l'AVAP.

Secteur Siam (regroupant les quartiers Siam, Saint-Louis, Harteloire et cours Dajot)

- Trame urbaine régulière issue du plan de composition de la Reconstruction (plan Mathon en damier, avec une différenciation des axes),
- Rapport pleins/vides organisé selon la trame urbaine du secteur,
- Des espaces en belvédères constitués de grandes façades urbaines ouvertes sur le grand paysage, accompagnées par des espaces verts qualitatifs (jardins publics, promenade plantée, alignements d'arbres...). Ces façades urbaines constituent des ensembles urbains homogènes et ordonnancés,
- Vélum général homogène, pensé pour accentuer les perspectives, et marqué par quelques points focaux (équipements) qui émergent du « skyline »,
- Composition d'îlots fermés et ouverts, homogènes de la Reconstruction
- Angles des îlots fermés homogènes généralement marqués par des immeubles plus hauts,
- Grande cohérence architecturale,
- Façades sur cœur d'îlot de faible qualité architecturale,
- Cœurs d'îlot de faibles qualités paysagères et urbaines.

Recouvrance

- Quartier historique de Brest,
- Typologie du bâti diversifiée en termes de datation, de style architectural et de fonction (immeuble, habitat individuel), malgré la présence de quelques ensembles homogènes de la Reconstruction,
- Topographie remblayée ou accidentée résultant de la formation géologique du site (vallons),
- Tissu urbain mixte,
- Trame urbaine plus ou moins irrégulière, en fonction de la topographie et de la persistance d'un tissu de faubourg,
- Vélum irrégulier,
- Composition d'îlots fermés, homogènes et hétérogènes,
- Rares cas d'îlots fermés homogènes = îlots de la Reconstruction,
- Majorité d'îlots fermés hétérogènes avec des immeubles implantés à l'alignement,
- Exception : A proximité de la rue de Saint-Malo, dans une topographie marquée présence d'îlots fermés hétérogènes très perméables, composés d'habitat individuel implanté en retrait par rapport à la rue.
- Cœurs d'îlots de faibles qualités paysagères et urbaines.
- Façades sur cœur d'îlot de faible qualité architecturale,

Jaurès

- Quartier à l'architecture très hétérogène,
- Quartier dont les façades urbaines participent au paysage urbain brestois : les alignements, gabarits et types architecturaux différenciés, produisent une silhouette urbaine de grande qualité, visible depuis la rade et le port de commerce,
- Peu de relief : pente douce montante vers la place de Strasbourg,
- Vélum irrégulier,
- Présence d'îlots fermés hétérogènes,
- Ilots composés d'immeubles implantés en alignement sur rue.

Saint-Martin

- Quartier qui fait partie du territoire dit de l'Annexion, rattaché à Brest depuis 1861 dont le tissu urbain s'est progressivement densifié jusqu'en 1950,
- Les façades urbaines participent à la qualité patrimoniale du quartier,
- Quartier composé organisé autour de quelques places marquées par des édifices publics : église Saint-Martin, halles, école Guérin,
- Peu de relief : pente douce montante vers la place de Strasbourg,
- Présence d'îlots orthogonaux, composés d'immeubles implantés en alignement sur rue.
- Présence d'îlots fermés hétérogènes, et d'îlots fermés homogènes composés d'immeubles du 19^{ème} siècle,

Kerfautras

- Quartier à l'architecture hétérogène en termes de datation, style architectural et gabarit,
- Peu de relief : pente douce montante vers la place de Strasbourg,
- Trame urbaine plus ou moins irrégulière, en fonction de la topographie et de la persistance d'un tissu de faubourg,
- Vélum irrégulier,
- Composition d'îlots fermés homogènes et hétérogènes avec des immeubles implantés en alignement sur rue,
- Présence d'îlots fermés de forme hétérogène à habitat individuel et immeubles, très perméables : implantation lâche (implantation du bâti en retrait par rapport à l'espace urbain ou en cœur de parcelle).
- Façades sur cœur d'îlot de faible qualité architecturale,

Strasbourg

- Quartier caractérisé essentiellement par le tracé régulateur de la place de Strasbourg,
- Présence d'îlots ouverts homogènes de la Reconstruction.

Kerigonan

- Quartier caractérisé par l'Hôpital Morvan,
- Peu de relief,
- Façades urbaines rue de Glasgow et rue Félix le Dantec au vocabulaire Art Déco : présence d'îlots fermés hétérogènes avec implantation du bâti sur rue,
- Places des FTPF et Nicolas Appert, et leurs abords : maisons de ville construites dans les années 30 générant un tissu urbain homogène et agréable. Tissu constitué d'îlots fermés homogènes à habitat individuel très perméable : implantation lâche (implantation du bâti en retrait par rapport à l'espace urbain ou en cœur de parcelle). Les immeubles d'habitation à R+3 et R+4 sont des exceptions.

Sanquer-Keruscun

- Peu de relief : quartier implanté sur un plateau dominant la rade et le quartier de la gare,
- Quartier dont l'urbanisme des plans d'alignement a généré des façades urbaines de qualité,
- Quartier plein de variété hérité de l'éclectisme des architectures et des typologies d'habitat,
- Présence de quelques îlots composés à majorité d'habitat individuel,
- Présence d'îlots fermés hétérogènes,
- Présence d'îlots fermés de forme hétérogène avec habitat individuel et immeubles, très perméables : implantation lâche (implantation du bâti en retrait par rapport à l'espace urbain ou en cœur de parcelle).

Le Forestou :

- Quartier situé dans le vallon du Forestou, qui s'organise de part et d'autre de la rue Pierre Sépard,
- Vallon de Forestou : topographie accidentée entraînant un étagement des constructions.
- Habitat construit sur un parcellaire qui utilise les ruptures de relief,
- Quartier essentiellement constitué d'un habitat individuel de l'entre-deux-guerres et d'immeubles de marque néo-classique,
- Présence d'îlots fermés de forme hétérogène à habitat individuel et immeubles, très perméables : implantation lâche (implantation du bâti en retrait par rapport à l'espace urbain ou en cœur de parcelle),

Clémenceau-Foch et Le Bouguen

- Quartiers correspondant aux anciens glacis des fortifications,
- Présence d'espaces verts et d'équipements métropolitains,
- Composition d'îlots ouverts hétérogènes.

Penfeld

- Persistance de l'ancien trait de côte : remparts, falaises et espaces paysagers participant à la perception contrastée du paysage urbain brestois (superposition ville-socle),
- Nombreuses infrastructures maritimes, bâtiments et installations, protégés au titre des monuments historiques ou remarquables de l'histoire architecturale brestoise,
- Espaces au contact de l'eau, aménagés sur les « remblais », et ayant conservés les grandes lignes de composition du XIX^{ème} siècle,
- « Quartier » perçu depuis la ville haute en avant-plan de la rade, et qui participe au grand paysage de Brest,

- Bâtiments implantés en contre-bas de la ville d'où l'importance du traitement des toitures,
- Un quartier mixte : des activités diversifiées, en constante évolution et aux besoins différents,
- Composition d'îlots fermés, d'îlots ouverts ou de bâtiments-îlots, selon la situation (parallèlement ou perpendiculairement au trait de côte),
- Deux sites stratégiques à valoriser.

4.5. Évaluation du potentiel de renouvellement urbain dans les quartiers

En 2014, un inventaire des sites mutables a été réalisé par l'atelier d'études urbaines et le service foncier de Brest métropole. Cet inventaire avait pour objectif principal d'identifier les sites susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération afin de pouvoir le quantifier et le visualiser.

En effet, le PLU de Brest métropole fixe un objectif de production de logements neufs en renouvellement urbain entre 40 et 50% de la production globale, ce qui correspond à la construction d'environ 650 logements par an en tissu urbain constitué sur l'ensemble de la métropole pour limiter la consommation foncière et maîtriser l'étalement urbain.

La méthodologie utilisée pour réaliser cet inventaire repose sur le croisement de plusieurs critères :

- Critères sociodémographiques (occupation, propriété privée ou publique...),
- Critères architecturaux (typologie, âge du bâti, hauteur),
- Critères liés à la qualité de vie (proximités des commerces, équipements, transports...) et l'attractivité (résidentielle ou économique).

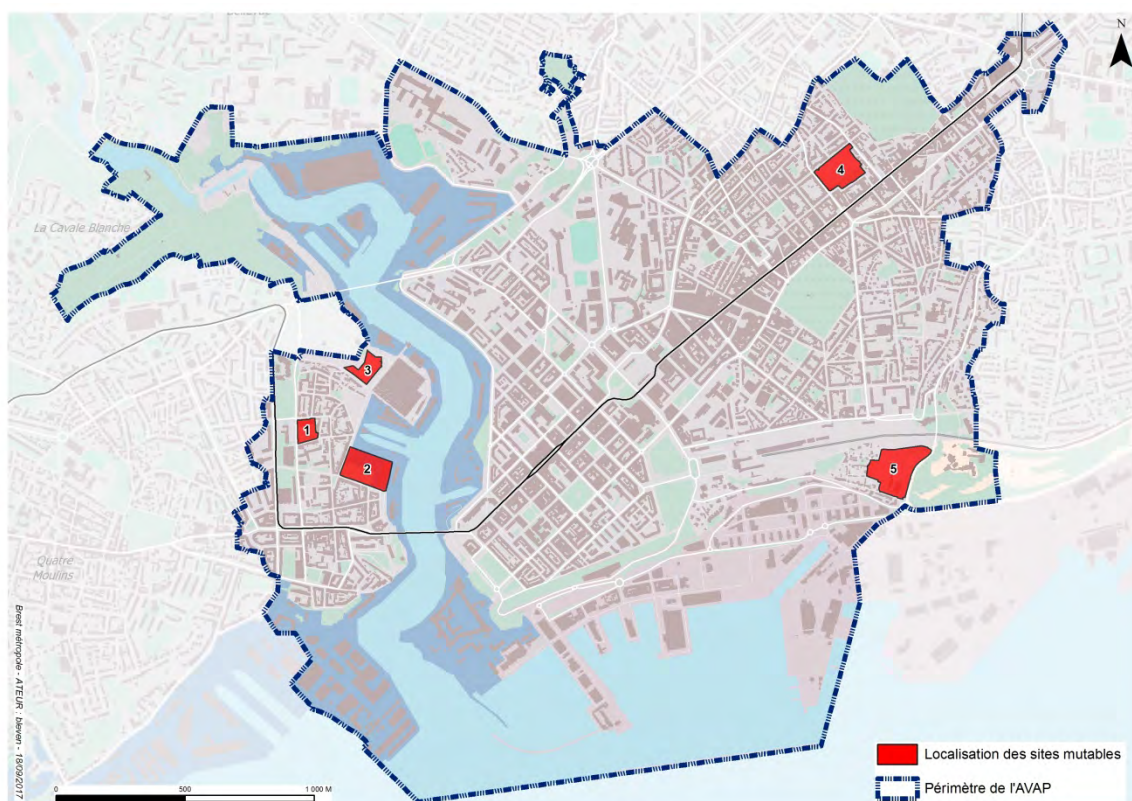
Dans le cadre de la révision de la ZPPAUP et sa transformation en AVAP, les sites repérés ont été examinés sous l'angle de leur intérêt patrimonial, urbain, paysager et/ou historique afin de confirmer ou non leur potentiel d'évolutivité permettant d'envisager une densification et produire des logements nouveaux en centre-ville.

Ces espaces ont fait l'objet d'une analyse sur la base des critères suivants :

- L'emprise concernée afin qu'elle soit relativement importante (plus de 6000 m²).
- La possibilité de mobiliser le site à court ou moyen terme (1 à 2 propriétaires seulement, pour l'essentiel propriété publique afin de bien encadrer les évolutions futures).
- L'intérêt du bâti existant: qualité architecturale, état, obsolescence d'usage.
- La sensibilité paysagère : prise en compte des vues, et du contexte bâti environnant (hétérogénéité architecturale et du vélum urbain).

A l'issue de ce travail cinq sites de renouvellement urbain ont été délimités au sein de l'AVAP pour une emprise cumulée d'environ 8 hectares. Ces espaces ont potentiellement vocation à permettre la mise en œuvre du renouvellement urbain à l'échelle du centre-ville et ainsi contribuer à modérer la consommation foncière.

Sur les autres sites, les règles de l'AVAP sont suffisantes pour répondre aux éventuels projets de requalification ou d'aménagement.



Carte de localisation des sites mutables

1. Ilot du patronage laïc de Recouvrance / 2. Plateau du 2^{ème} dépôt /
3. Ilot « B » du plateau des Capucins / 4. Ilot Kerfautras / 5. Ilot Pierre Sémard/Poullic al Lor

site n°1 : ilot du patronage laïc de Recouvrance

Le bâtiment du patronage est identifié comme immeuble de la Reconstruction. Cet édifice marque le paysage de par sa toiture en cuivre et sa volumétrie massive, notamment le long de la rue Fréminville du fait de la topographie. Le bâtiment est aujourd'hui en mauvais état et inadapté aux besoins actuels, notamment en termes d'accessibilité, de sécurité, de performance thermique. Un mur en pierre repéré marque l'alignement le long de la rue de Maissin et limite les vues depuis et vers le site.

Le site se trouve à l'interface d'un tissu urbain hétérogène formé d'îlots fermés de différentes superficies avec du bâti en alignement sur rue, d'îlots fermés mais perméables avec des emprises relativement importantes en cœur d'îlot et un bâti (ou clôtures) à l'alignement, et enfin d'îlots ouverts postérieurs à la Reconstruction. De même, on constate une certaine hétérogénéité du vélum urbain (R+1+C à R+4, voire plus pour le bâtiment du patronage ou le quartier des Capucins) ainsi qu'une variété architecturale avec la juxtaposition de typologies d'époques diverses : immeubles antérieurs à 1860, immeubles d'inspiration classique ou empreints de modernité, édifices de la période Reconstruction ou postérieurs, des années 60 à nos jours (cf plateau des Capucins).



site n°2 : plateau du 2^{ème} dépôt

Le site présente une topographie plane en belvédère au-dessus de la Penfeld, face aux ateliers des Capucins implantés de l'autre côté de l'anse de Pontaniou, et en co-visibilité immédiate du monument historique du bâtiment aux Lions. Cette situation offre des vues de premier ordre sur la Penfeld, le plateau des Capucins, le quartier Siam et le pont de Recouvrance. Les bâtiments existants désaffectés, implantés en retrait à l'intérieur du site, ne présentent pas d'intérêt architectural. Ils remplacent la caserne du 2^{ème} dépôt détruite lors de la Seconde Guerre mondiale. Le bâtiment en « L » accueillait un casernement de marins, organisé autour d'une place d'armes close de hauts murs. Le bâtiment d'origine ne comportait qu'un seul étage. Il fut rehaussé en 1842. Aujourd'hui, une haute grille marque l'alignement sur la rue de Pontaniou et clôt l'ancien site militaire, tout en assurant la transparence. La rue Jean Bart est bordée par un square.

Aux abords du site, les façades rues de Pontaniou et Jean Bart sont répertoriées pour leur intérêt architectural (immeubles d'inspiration classique, certains à forte ornementation). Ces alignements constituent un ensemble urbain de qualité et homogène, tant du point de vue de la composition des façades que de la volumétrie (R+3/R+4). Aujourd'hui, ces alignements bénéficient d'un bon ensoleillement et luminosité du fait des espaces dégagés en rive du plateau.



site n°3 : îlot « B » du plateau des Capucins

Situé en frange du quartier de Recouvrance, le site des Capucins, emblématique du renouveau du cœur de la métropole, s'ouvre sur la Penfeld et domine à la fois la rade et le château. Il bénéficie de vues panoramiques vers le grand paysage de la rade mais aussi de fortes co-visibilités avec le paysage urbain environnant aux échelles diverses: pont de l'Harteloire, quartier reconstruit de Siam, tours de Quéliverzan ou quartier plus pittoresque de Recouvrance autour du vallon de Pontaniou. Ce lieu est marqué par la présence dans son environnement immédiat des ateliers des Capucins et du bâtiment aux Lions, protégé au titre des monuments historiques.

L'îlot B présente une topographie plane. Il est délimité par l'esplanade de la Fraternité au sud et par la rampe des Capucins au nord. Il se localise en arrière du bâtiment des ateliers conservant, une fois construit, le dégagement des trois façades principales de l'édifice positionné en proue sur l'éperon rocheux, et maintenant ainsi son effet de monumentalité.

L'environnement urbain immédiat de la parcelle se caractérise par des îlots ouverts constitués de bâtiments d'altimétrie comprise entre R+5 et R+9. L'ensemble du plateau des Capucins fait lien entre les volumétries hétérogènes et plus basses de Recouvrance, le long de la rue du Carpon (R+C à R+2) et les tours de Quéliverzan en arrière-plan qui culminent à R+12.

Le vaste espace libre de l'esplanade de la Fraternité permet un recul et une mise en scène du futur bâtiment, évitant de fait l'impact d'ombres portées.



site n°4 : îlot Kerfautras

Le site présente une topographie plane pour l'essentiel occupé par une aire de stationnement. L'environnement urbain se caractérise par des îlots fermés mais perméables vers le cimetière de Kerfautras, aux bâtiments d'altitude généralement hétérogènes (de RdC à R+5) et des îlots très fermés et denses à gabarits plus uniformes (R+3 à R+5) à l'ouest et côté Pilier Rouge.

Le bâti environnant est marqué par la présence de plusieurs édifices d'intérêt architectural. Les façades nord et ouest bordant l'îlot sont répertoriées et constituent un ensemble urbain de qualité et relativement homogène (R+3/R+4). A l'est et au sud, le bâti est de moindre qualité, hétérogène et de hauteur variée. Globalement, le patrimoine architectural est divers tant du point de vue de sa datation que des typologies architecturales.

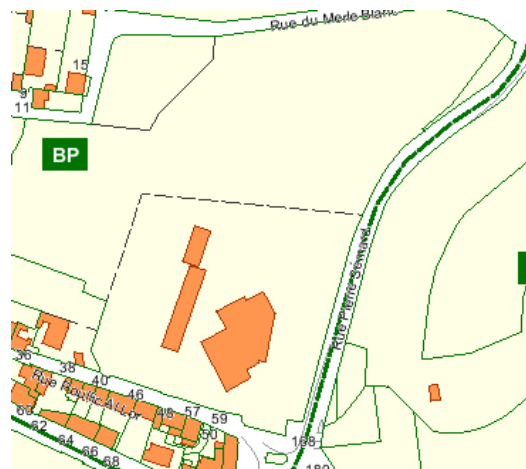
Le jardin situé au sud-est s'inscrit dans l'enceinte de l'ancien couvent des Carmélites de Saint-Joseph.



site n°5 : îlot Pierre Séward/Poullic-al-Lor

Les bâtiments existants ne présentent pas d'intérêt architectural. En revanche, le site présente une forte sensibilité paysagère au regard, d'une part, de sa situation en entrée de ville (au niveau du rond-point Melville). Il bénéficie d'une forte visibilité depuis la route du Vieux Saint-Marc, et la rue Pierre Séward qui le longe. L'ensemble foncier est également visible en plongée depuis le pont du Forestou ou lorsque l'on arrive à Brest par la voie ferrée. D'autre part, il présente une forte sensibilité paysagère au regard de sa situation sur l'ancienne limite littorale.

Au niveau paysager, le terrain se développe, suivant une légère pente orientée au sud, au pied de la falaise qui forme un amphithéâtre boisé en arrière-plan. Du point de vue urbain, le site touche à la fois le bâti traditionnel, constitué de maisons, implanté le long de la rue Poullic-al-Lor, et le bâti à vocation industrielle et tertiaire de la ZAC du port.



5. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La notion de patrimoine repose sur l'idée d'une valeur qui nous est transmise par les générations précédentes et que nous pouvons transmettre aux générations futures. Mais la perception de cet héritage varie selon les époques. Au début du siècle, elle était surtout à caractère monumental alors qu'aujourd'hui elle s'étend jusqu'à considérer les ensembles ruraux et urbains comme composantes indispensables du cadre de vie de qualité.

A Brest, les destructions de 1940-45 et le remodelage qui s'en est suivi ont complètement modifié le rapport que les habitants peuvent entretenir avec leur patrimoine.

La ville neuve de Jean-Baptiste Mathon, bientôt vieille d'un demi-siècle, doit elle-même être transmise aux générations futures. Elle ne peut donc plus passer pour une tabula rasa mais au contraire comme une des étapes importantes dans la transformation de la ville.

5.1. L'analyse typologique

Pour rendre compte des qualités formelles d'environ 4300 immeubles repérés en 2001 dans la ZPPAUP un inventaire typologique a été réalisé. A l'époque, les typologies architecturales ont été établies selon des critères de nature différente tels que les spécificités de composition architecturale d'un bâtiment, sa période de construction, sa nature ou son usage.

Dans ce travail d'identification typologique, il est apparu de petites incohérences ou imprécisions, essentiellement liées à une certaine confusion dans le choix des critères mis en œuvre. La mise à l'étude de l'AVAP a donc été l'occasion de réaliser un travail de clarification sur la base de trois critères :

- **La typologie du bâtiment** : la clarification typologique s'est faite en priorité sur la base des critères architecturaux. En effet, la protection et la valorisation du patrimoine identifié dans l'AVAP étant garanties par la mise en place de prescriptions architecturales adaptées à chaque typologie, il est préférable de penser ces dernières uniquement selon des critères architecturaux plutôt qu'historiques, notamment parce que la période au cours de laquelle s'est constitué le patrimoine brestois est relativement courte (19^{ème} et 20^{ème}).
- **La valeur patrimoniale** : le deuxième critère ayant présidé au repérage des édifices est leur valeur patrimoniale, c'est-à-dire leur représentativité au regard de la typologie à laquelle ils appartiennent ainsi qu'au regard de leur situation urbaine significative. Dans ce cadre, certains bâtiments ont pu être rajoutés et d'autres supprimés par rapport à la ZPPAUP.
- **La nature des constructions** : La nature des constructions (habitat individuel, collectif, etc.) est également un critère important à prendre en compte sur Brest.

Bien que la ZPPAUP ne distingue qu'un seul type de bâtiments par leur nature (à savoir « l'habitat individuel de l'entre-deux-guerres »), ce choix posait la question de la primauté d'un critère sur un autre dans la classification d'une construction. En effet, dans le cadre d'un inventaire typologique, en quoi (dans certains cas seulement) la nature d'un bâtiment et/ou son usage prédomineraient sur son aspect architectural ? Cette situation a engendré parfois une confusion pour certains édifices de la ZPPAUP présentant des caractéristiques communes mais néanmoins classés dans des typologies différentes car leur nature fut considérée comme le critère dominant lors de leur identification et ce au détriment de leurs spécificités architecturales.

Au vu d'un tel constat, il est proposé d'étendre l'identification des éléments relevant de l'habitat individuel à toutes les typologies. Cette différenciation entre les « immeubles » (au sens d'habitats collectifs ou d'équipements) et les « habitats individuels », permet :

- d'apprécier pleinement la mixité des formes urbaines du centre-ville de Brest,
- d'identifier des quartiers pouvant être plus fragiles dans leur évolution ainsi que les quartiers à enjeux,
- de définir, si besoin est, des prescriptions spécifiques à chaque type de bâti au sein d'une même typologie.

Au final, les différentes mises à jour qui touchent le patrimoine architectural brestois se répartissent en trois catégories : les suppressions ou ajouts de bâtiments au regard de l'inventaire d'origine de la ZPPAUP et les changements de typologie liés soit à une erreur d'identification, soit à une clarification des typologies architecturales initiales.

5.2. L'identification des typologies

L'architecture brestoise présente une certaine diversité stylistique bien que s'étalant sur une période récente, principalement de la seconde moitié du 19^{ème} siècle à la Reconstruction. Cette courte période à l'échelle de l'histoire de la ville se révèle cependant complexe à l'échelle de l'histoire de l'architecture de cette époque. En effet, les typologies identifiées offrent des variantes et déclinaisons ayant pour la plupart coexistées sur une même période.

Le diagnostic de l'AVAP a permis de clarifier les typologies et d'en affiner la définition. En conséquence, le nombre de typologies s'établit désormais à six :

- Les édifices antérieurs à 1860
- Les édifices d'inspiration classique simple (immeuble et habitat individuel)
- Les édifices d'inspiration classique à ornementation (immeuble et habitat individuel)
- Les édifices atypiques
- Les édifices empreints de modernité (immeuble et habitat individuel)
- Les édifices de la Reconstruction (immeuble et habitat individuel)

5.2.1. Les édifices antérieurs à 1860

Cette typologie concerne les constructions les plus anciennes de Brest (édifiées avant 1860). Elle correspond pour l'essentiel à l'urbanisation du quartier Recouvrance au 18^{ème} siècle, particulièrement dans le quartier Saint-Sauveur et aux abords du quai Jean Bart. Si les formes architecturales peuvent être variées, la composition est symétrique avec une accentuation centrale autour d'une porte monumentale. Des détails d'architecture comme des pilastres en kersantite, et plus généralement un souci d'apparat, singularise cette architecture classique, comme la maison de la Fontaine ou la cour à Bruslé. En raison de leur rareté et de leur intérêt historique, les quelques bâtiments qui appartiennent à cette catégorie sont protégés en tant qu'immeubles remarquables.



Construction antérieure à 1860

5.2.2. Les édifices d'inspiration classique simple

Cette typologie remplace celle des « immeubles de marque néoclassique » dans la ZPPAUP. Ces immeubles traditionnels, construits entre 1860 et 1920, forment l'essentiel des tissus de faubourg. Ces constructions sont facilement reconnaissables à leurs façades lisses et sobres dont l'animation est rendue par le seul jeu des encadrements de baies et de leurs volets persiennés. La qualité architecturale de ces édifices repose ici sur les ouvrages de second-œuvre (volets, garde-corps, menuiseries à petits bois...). Ils sont fortement représentés dans les quartiers Saint-Martin, Kéruscun, Saint-Michel et Recouvrance.



Construction d'inspiration classique simple

Principes généraux de composition des façades :

- Composition symétrique,
- Rythme des percements régulier (séquences homogènes),
- Homogénéité des baies,
- Pas de hiérarchisation des niveaux : les étages et le rez-de-chaussée sont traités de manière identique,
- Façades originellement composées de 3 à 5 travées et s'élevant sur 2 à 4 niveaux. Les largeurs et les hauteurs tendent cependant à augmenter sur les exemples les plus tardifs.

Principes généraux d'ornementation des façades :

- Mouluration (si présente) réduite à la corniche,
- Bandeaux en pierre horizontaux (si présents) limités à la délimitation entre le rez-de-chaussée et les étages,
- Baies rectangulaires à encadrements en pierre :
 - Piédroits réglés ou harpés,
 - Linteaux droits sur les édifices de la première génération puis apparition progressive de variantes cintrées (avec ou sans clef) sur les spécimens plus tardifs,
 - Volets battants persiennés en bois,
 - Garde-corps en fonte avec lisse en bois.

5.2.3. Les édifices d'inspiration classique à ornementation

Cette typologie constitue une évolution du modèle d'inspiration classique simple dont elle conserve les principes généraux de composition tout en y ajoutant des éléments à caractère ornemental. Elle fusionne les « immeubles urbains à faible ornementation » et « immeubles urbains à forte ornementation » de la ZPPAUP.

Correspondant au développement de la ville à la fin du 19^{ème} siècle, ces immeubles donnent une véritable échelle urbaine aux quartiers anciens.

C'est la récurrence des détails de construction, chaînages d'angle linteaux filants, corniches moulurées, garde-corps ouvragés, appuis débordants..., qui exprime l'esthétique urbaine. Le vocabulaire architectural se diversifie : baies cintrées, à arc surbaissé, géminées, corniches granit à modillons alliance de plusieurs matériaux de couleur différente pour les encadrements de baie (Kersantite, pierre de Daoulas, brique...). Ces édifices témoignent de la ville « bourgeoise » et à ce titre méritent d'être préservés autant que possible.

Ils se localisent souvent en des points clefs du tracé urbain ou constituent des linéaires importants d'où l'enjeu en matière de paysage urbain.

Certains « immeubles atypiques à attique » sont rajoutés à cette catégorie au motif que l'étage d'attique peut être considéré comme une simple innovation en matière de traitement du dernier étage et que sa présence ne perturbe en rien sur les principes de composition et sur le traitement des niveaux inférieurs. Bien souvent en effet, il est visible que l'étage d'attique a été ajouté postérieurement et sa présence n'influe pas sur la classification des éléments identifiés.

Principes généraux de composition des façades:

- Composition symétrique,
- Rythme des percements régulier (séquences homogènes),
- Homogénéité des baies,
- Apparition d'une hiérarchisation des niveaux en façade. Les étages et le rez-de-chaussée, de même que les étages entre eux, peuvent être traités différemment.

Principes généraux d'ornementation des façades :

- Travail sur les façades plus recherché :
 - Enrichissement de la modénature : appuis de fenêtre saillants, consoles, corbelets, etc,
 - L'apport d'éléments constructifs à caractère ornemental se systématisent : balcons, étages d'attiques, etc,
 - Diversification des matériaux: apparition d'éléments ornementaux en pierre polychrome ou en brique.
- La présence de bandeaux en pierre ne se limite plus à la démarcation rez-de-chaussée/étages. Cette accentuation des horizontales de la façade est l'un des facteurs participant à l'instauration d'une hiérarchisation des niveaux.
- Baies rectangulaires à encadrements en pierre :
 - Piédroits réglés ou harpés,
 - Le linteau droit n'est plus nécessairement le modèle de référence. Le travail sur l'encadrement des baies est plus recherché et se caractérise par une diversification des modèles de linteaux cintrés. L'encadrement de baies peut varier selon les niveaux (cette individualisation des niveaux contribue également à la création d'une hiérarchisation des niveaux),
 - Volets battants persiennés en bois,
 - Garde-corps des fenêtres et balcons en fonte ouvragés (lisse en bois pour les fenêtres).



Construction d'inspiration classique à ornementation

5.2.4. Les édifices atypiques

Cette typologie concerne les cinq immeubles à ossature bois et bardage zinc existants au centre-ville de Brest, dans le quartier Saint-Martin. Bien que répondant au canon de l'architecture néoclassique, ces immeubles présentent un mode constructif et un parement de façade singuliers. Il s'agit d'ouvrages qui devaient facilement être



Construction atypique

démontables, car situés dans le périmètre de servitude d'abords de la zone militaire. C'est pourquoi elles possèdent une structure à ossature bois et une façade en écaille de zinc. Des motifs préformés en zinc viennent animer les allèges des fenêtres. La rareté de ces immeubles plaide pour leur conservation. Ils sont donc protégés au titre d'immeubles remarquables dans l'AVAP.

5.2.5. Les édifices empreints de modernité

Cette typologie regroupe les styles art nouveau, art déco et éclectique. Au tournant du siècle, plusieurs influences commencent à infléchir les canons qui avaient jusqu'alors assuré la permanence du néoclassicisme. On signale d'abord l'éclectisme qui se traduit par des jeux graphiques, souvent à base de céramique, l'art nouveau brestois qui comporte des apports dus au style néogothique ou au régionalisme, et enfin l'art déco bien représenté à partir des années 30.

Ces différents types se caractérisent par :

- Une introduction progressive du principe de dissymétrie en façade,
- Un rythme régulier des percements à séquences homogènes et hétérogènes,
- Un enrichissement et une diversification des sources d'inspiration du vocabulaire ornemental (éclectisme et art nouveau), puis d'un retour au principe de sobriété (art déco),
- Une diversification de la forme des baies (élargissement) et du travail fait sur leurs encadrements,
- Une accentuation progressive de la verticalité des édifices (l'outil de mise en valeur ultime de cette verticalité étant le bow-window art déco),
- L'utilisation de matériaux tels que le béton ou la brique se généralise.



Construction empreinte de modernité

Les édifices Art Nouveau

Des architectes comme Sylvain Crosnier et Joseph Philippe vont populariser ce courant architectural entre 1900 et 1914. Sans atteindre l'exubérance d'Hector Guimard ou de Victor Horta, les réalisations brestoises manient le nouveau savoir-faire et s'affranchissent des règles néoclassiques. Les compositions de façade deviennent asymétriques et un riche vocabulaire architectural met en œuvre des modénatures variées : balcons à balustrade, lucarnes à fronton, marqueterie de briquettes et de céramique, menuiseries chantournées...

Ces immeubles sont peut-être les plus caractéristiques du patrimoine architectural brestois et méritent à ce titre d'être mieux connus et préservés.



Les édifices Art Déco

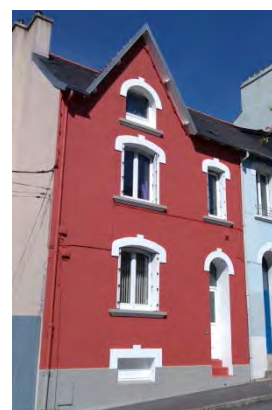
Aimé Freyssinet, Gaston Chabal et surtout Maurice Philippe vont introduire ce courant architectural à Brest, dans les immeubles collectifs mais aussi dans des habitations individuelles. Un nouveau vocabulaire architectural s'impose lentement : fenêtre à angle rabattu à 45°, bow-windows, balcons filants et effet de mouluration de style « paquebot », marquage du socle au rez-de-chaussée, enduit tyrolien, diversification de la forme des ouvertures... Les principaux témoins de ce courant, qui, par contraste, prennent toute leur valeur dans des linéaires où domine l'architecture d'inspiration classique, sont protégés en tant qu'immeubles remarquables dans l'AVAP.



L'habitat individuel éclectique

Au début du 20^{ème} siècle, parallèlement à l'urbanisation traditionnelle sous forme de plans d'ordonnancement où domine l'immeuble collectif, se développe une urbanisation plus souple et plus interstitielle sous forme d'habitat individuel.

Les références constructives et stylistiques s'apparentent à celles des immeubles d'inspiration classique. On trouve ainsi, rue Puebla, des alignements de maisons à encadrement de baie granit sur le modèle traditionnel. Mais c'est surtout à partir de la mise en place du plan Milineau, et grâce aux dispositions de la loi Loucheur en faveur de l'habitat ouvrier, que va se développer le paysage urbain brestois.



En raison de la modestie de la mise en œuvre aucun de ces édifices ne figure parmi les bâtiments remarquables représentatifs l'histoire architecturale brestoise. On sera attentif néanmoins à préserver les ambiances urbaines qu'elles génèrent de concert avec un espace public de qualité : plantations d'alignements, placettes, places... à l'instar des places des FTPF ou Nicolas Appert.

Le quartier de Kerigonan est particulièrement significatif de ce nouvel habitat qui peut prendre deux orientations :

- La première correspond à des permis groupés et présente des maisons identiques implantées en bande et à l'alignement. La maîtrise d'œuvre en reviendra souvent à Joseph Philippe, qui s'était déjà illustré dans ces programmes plus ambitieux à l'enseigne de l'Art Nouveau et de l'Art Déco. La modénature obéit ici à des schémas répétitifs : enduit tyrolien, débord au-dessus des percements, appuis débordants, petit gâble en chien assis en travée principale.
- La seconde correspond à des autorisations de construire individuelles et sans maître d'œuvre pré-affecté. On y trouve des références diverses (régionalisme, Art Déco...) d'où une physionomie générale plus hétérogène.

5.2.6. Les édifices de la Reconstruction

Deux types de bâtiments datant de la période de la reconstruction, et auxquels se rapportent des prescriptions architecturales identiques, sont identifiés dans la ZPPAUP : les « immeubles de la reconstruction caractéristiques » et les « immeubles de la reconstruction ordinaires ». Les attributs les différenciant étant vagues et la justification de leur classification dans l'une ou l'autre de ces deux typologies n'étant pas toujours facile à apprécier, il est proposé de regrouper ces deux typologies.

Contrairement à une autre ville reconstruite comme Lorient, où une typologie est facilement reconnaissable, l'architecture brestoise de la Reconstruction se présente plutôt comme une variation traduisant dans chaque bâtiment, la rencontre du vocabulaire et de la grammaire du néo-classicisme, tempérée par des emprunts au mouvement moderne et parfois même au régionalisme.

Chaque édifice se définit ainsi par un agencement plus ou moins réussi de la composition, de l'ordonnance et de la modénature néoclassique.

On notera l'importance à Brest de la division ternaire verticale (socle-étage-couronnement), allant jusqu'à la réinterprétation de l'étage d'attique ; de l'ordre colossal souvent utilisé pour les bâtiments institutionnels ; des détails d'architecture comme les corniches filantes soulignant les tracés urbains ou encore la serrurerie des pièces d'appui ou des balcons finement ouvragés.

Enfin, les immeubles d'angle font l'objet d'un traitement spécifique visant à renforcer leur rôle dans l'animation des façades urbaines et comme point de repère : les traitements les plus riches combinent le jeu graphique des corniches, les formes de baies, les ouvrages de serrurerie, bref une combinatoire presque infinie au service du néoclassicisme brestois. Les immeubles les plus intéressants se répartissent principalement le long des axes de composition du plan Mathon :

- L'axe majeur de Siam commandé par la place de la Liberté et l'hôtel de ville,
- L'axe mineur des administrations entre le palais de justice et la trésorerie générale,
- L'axe secondaire de la rue de Lyon,
- Les bordures des espaces publics majeurs : le cours Dajot, la place du général de Gaulle et l'avenue Jean Moulin.



5.2.7. Les devantures commerciales

En centre-ville, les rez-de-chaussée d'immeubles sont souvent occupés par des commerces. Les devantures commerciales sont de deux types :

- Devantures en applique : datant du 18^{ème} siècle, la devanture en applique est constituée d'un coffrage menuisé en saillie par rapport au nu de la façade (de 16 à 20 cm). Elle est composée d'une partie horizontale supérieure (bandeau) et de deux tableaux latéraux permettant à l'origine de loger des volets de fermetures repliables (bois/métal).
- Devantures en feuillure : elles sont caractérisées par un positionnement dans l'épaisseur des murs de la façade (comme des fenêtres). Il faut respecter ce retrait de la vitrine (20 à 25 cm). Les percements des vitrines répondent en général à la composition des percements des étages (fenêtres), même si leur taille est différente.

Les devantures en applique se rencontrent en général sur les immeubles d'avant-guerre et celles en feuillure sur les immeubles de la Reconstruction.

Parallèlement à cette identification par typologie, permettant de souligner les spécificités de composition et les courants architecturaux principaux, le patrimoine bâti plus monumental peut se répartir selon trois grandes rubriques liées à l'usage :

- L'architecture militaire et défensive,
- L'architecture religieuse,
- L'architecture publique.

Chacune de ces rubriques détaille ci-après les éléments majeurs présents à Brest (une description plus complète avec photos se trouve dans les fiches descriptives des immeubles remarquables de l'AVAP).

5.3. L'architecture militaire et défensive

La position de Brest comme base stratégique de la marine royale puis nationale s'est traduite par une forte production d'ouvrages liés à la défense, à la construction des navires, et à l'hébergement des personnels. Malgré les aléas de l'histoire, ce patrimoine est toujours présent.

5.3.1. Le « château de Brest »

L'ancienne ville close devenue forteresse est bâtie sur un promontoire rocheux à l'embouchure de la Penfeld. Les vestiges du mur gallo-romain où alternent des assises de brique et de pierre témoignent de la présence d'un des plus grand castellum du 3^{ème} siècle. A la fin du 15^{ème} siècle, la cité médiévale comportait dans l'angle un donjon, petit château composé de trois tours : Azénor, Duchesse-Anne et du Donjon, ainsi qu'une vaste enceinte dans laquelle se développait la ville. Deux tours avec mâchicoulis et toits à poivrière en marquaient l'entrée.

Après la destruction de 1489, et progressivement jusqu'au milieu du 16^{ème}, les faubourgs s'accroissent jusqu'à devenir la ville. Parallèlement, les militaires du roi de France s'installent dans l'ensemble de l'ancienne ville close qui deviendra le « château de Brest ». Il s'en suivra de grands travaux de rénovation de la place forte, entraînant l'abandon progressif, par les gouvernants, des inconfortables tours médiévales. Ils logeront alors dans des bâtiments nouveaux construits à l'abri, dans la cour du « château » à la place des anciennes maisons de ville.

À la fin du 17^{ème} siècle, l'édifice fait l'objet de grands travaux sous la conduite de Vauban afin de répondre à l'évolution de l'artillerie. Le « château » devient le centre d'un système de défense beaucoup plus étendu. Devant l'accès principal, les bastions de défense ont été comblés lors de la Reconstruction.

L'enceinte est classée monument historique depuis le 31 mars 1923.

On notera l'importance du château pour la silhouette urbaine depuis la rive droite : la face comprise entre la tour de Brest et le bastion Sourdeac produit un effet de muraille particulièrement puissant. On remarquera la faiblesse de la perception de la muraille est face à la ville. L'arasement partiel des fortifications avancées et le comblement consécutif à la démolition du quartier des Sept-Saints à la fin du 19^{ème} siècle ont nuit à l'image du château depuis la ville.

5.3.2. Le système des fortifications

L'organisation du centre-ville conserve la trace du système de défense élaborée aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles pour défendre tant la ville et plus particulièrement l'arsenal et la place forte, respectivement de la compétence de la Marine et du Génie. Le plan de Brest de Désandrouins (1790) montre bien l'architecture militaire classique : escarpe, fossé, contrescarpe, bastion. La réalisation des remparts s'échelonna de 1681 à 1694 principalement sous la férule de Vauban.

Le 18^{ème} siècle vit le couronnement du plateau du Bouguen par une nouvelle ligne de défense. Au siècle suivant, l'enceinte fut agrandie afin d'intégrer l'extension de l'Harteloire. Le fort des Fédérés et la redoute de Keroriou achevèrent le système de fortifications.

Dès le début du 20^{ème} siècle, les édiles locaux n'eurent de cesse que de supprimer ces ouvrages qui gênaient le fonctionnement urbain en grevant le territoire environnant de leurs servitudes et en empêchant les relations entre l'intra et l'extra muros.

Pratiquement intactes en 1944, les fortifications sont démolies entre 1945 et 1957.

Seule subsiste la partie soutenant le cours Dajot, au-dessus du port de commerce, ouvrage massif en gneiss et granit dû à l'ingénieur Sainte-Colombe et à Vauban, caractérisé en partie haute par une élégante moulure cylindrique. La ponctuation verticale du Monument Américain, une tour de 50 m de haut à trois étages superposés en granit poli de Ploumanac'h, rappelle l'engagement des États-Unis pendant la Première Guerre mondiale. Il est l'œuvre de Ralph Milneau et est inscrit depuis le 27 juillet 2015 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La création du port de commerce au pied des remparts en 1861 nécessita la réalisation d'un escalier monumental (1867) à double volée. Cet escalier a servi de décor à plusieurs scènes du film « Remorque » avec Jean Gabin et Michèle Morgan (Jean Gremillon, 1939).

D'autres édifices témoignent encore de la protection de la ville.

À l'embouchure de la Penfeld, au pied du château, la batterie de la Rose édifée au 18^{ème} siècle défendait l'entrée de l'arsenal. Elle se compose de quatre casemates dont les ouvertures murées sont encore visibles.

Brest possède aussi deux portes monumentales liées au système de défense, aujourd'hui disposées au centre de square ou de jardin public :

- la porte dite « Fort Vauban », construite en 1810 et située à proximité de la porte de l'Arrière-Garde, elle forme un arc en plein-cintre retombant sur des piédroits en harpe ;
- la porte de Castelnau (1778-1782), avec son parement à joints creux réguliers et ses pilastres ; cette porte qui faisait partie d'un ensemble défensif avec demi-lune fut déplacée d'une centaine de mètres de son site d'origine.

5.3.3. Les ouvrages liés au développement de l'arsenal

L'arsenal a entraîné la construction de nombreux ouvrages qui sont les témoins de l'évolution des techniques de construction navale et de mutations de la base industrielle. Même si les plus beaux fleurons, les grands édifices de Antoine Choquet de Lindu, ont disparu, quelques ensembles significatifs demeurent :

Quais et formes de radoub

On insistera d'abord sur le formidable linéaire de quai à parement réglé de granit, soit environ 3 km depuis l'embouchure jusqu'au Salou. Ce patrimoine, constamment entretenu et remanié est toujours en bon état car d'un usage industriel permanent jusqu'à l'an 2002, partiellement au-delà. Des ouvrages ou parties d'ouvrages pourront ne plus être entretenus du fait de la réduction du format de la Marine. Par contre, certains ouvrages devront être remaniés en fonction de l'évolution des besoins industriels.

Les formes de radoub constituent des ensembles architecturaux possédant une forte valeur architecturale. On en dénombre neuf dans l'arsenal en Penfeld. Les plus intéressants sont :

- le bassin Tourville, 1864-1865. Concepteur : Reynes. Dimension : 118,7 m x 21,7 m. Ce bassin occupe l'emplacement de la première forme de l'arsenal de Brest creusée en 1683-1687 dans la crique de Troulan sur les plans de Vauban. D'une profondeur de 13 m, l'ouvrage est rythmé par les séquences de banquettes et d'escaliers d'une grande force d'expression.
- les bassins de Pontaniou, 1899-1902. Concepteurs : Blaise Ollivier, Antoine Choquet de Lindu, Jean-Nicolas Trouille, Jean-Bernard Tarbé de Vauxclairs. Dimensions: n°2 : 170 m x 27 m – n°3: 178m x 33 m. Les premières formes datent du milieu du 17^{ème} siècle. Constamment agrandies pour suivre l'évolution des techniques et les tailles des navires, les formes actuelles sont profondes de 13,5 m. Le bassin n°2 servait pour les croiseurs, le bassin n°3 recevait les cuirassés.

Les bâtiments industriels

Depuis l'origine, l'arsenal fut bordé par de nombreux édifices. Deux siècles durant des alignements continus, jusqu'à trois lignes horizontales au niveau de l'ancien bagne face au plateau des Capucins, saisissaient les spectateurs par leur force. Il ne reste aujourd'hui que l'ensemble Pontaniou - plateau des Capucins pour évoquer la puissance d'antan.

- Bâtiment des subsistances - 1768.

Bel appareillage avec bandeaux filants sur toute la façade et portes à frontons. Cet ouvrage remanié, comportait une boulangerie de onze fours. Il s'agit en fait d'un ancien magasin à vins réhabilité par Choquet de Lindu.

- Prison de Pontaniou - 1805 - 1810. Concepteurs : Jean-Bernard Tarbé de Vauxclairs et Jean-Nicolas Trouille.

Contemporaine de la levée de Pontaniou, c'est une vaste bâtisse de 35 m x 17 m, qui comporte quatre niveaux entiers plus un cinquième sous comble. Les deux premiers sont entièrement voûtés selon un principe de couloir sur lequel se raccordent perpendiculairement des cellules (6,5 mx 3,5 m).

Les deux derniers niveaux datent du second Empire. C'était à l'origine, une prison maritime en relation avec l'arsenal. L'établissement fut en activité jusqu'à l'ouverture de l'Hermitage en 1990.

- Bâtiments aux Lions - 1807-1809. Concepteurs : Jean-Nicolas Trouille et Jean-Bernard Tarbé de Vauxclairs.

Cet édifice ferme la partie nord de la levée de Pontaniou qui établit une clôture entre la ville et l'arsenal au niveau du vallon de la rue de Saint-Malo. Il s'agit d'un édifice-pont permettant :

- de relier le plateau des Capucins avec Recouvrance
- d'accéder depuis les formes de Pontaniou à Recouvrance et au plateau des Capucins, par deux longues rampes construites sur arcades.

Le bâtiment comporte de nombreux réservoirs désaffectés en sous-sol et rez-de-chaussée. Un passage permet l'accès au terrain de la Madeleine situé en arrière. Le nom du bâtiment provient des motifs (gueules de lion) qui ornent les gargouilles de la façade principale.

L'ensemble constitue un bel ensemble d'architecture militaire napoléonienne à l'ordonnance martiale.

- Ateliers du plateau des Capucins

1841 – 1845, puis agrandissement de 1858 – 1864. Concepteurs : Fauveau et Antoine Menu du Mesnil.

L'implantation de ces ateliers, au moment du passage de la marine à voile à la marine à vapeur, sur ce plateau élevé à 25 m au-dessus des quais, n'était pas sans inconvénients. Mais ce choix s'imposa pour des raisons financières et en l'absence d'autre site en Penfeld. Il faut remarquer que cette localisation imposa tout un jeu d'accès et de circulation (chemin de fer, grues, rampes...) qui en fit un modèle d'organisation industrielle au 19^{ème} siècle.

Les bombardements de 1944 effondrèrent les charpentes et les toitures mais la plupart des maçonneries étaient encore debout. Les ateliers se composent de trois grandes halles parallèles longues de 150 m, séparées par des bâtiments plus bas nommés annexes, dans lesquelles se trouvent des cours. Ces halles sont connues sous les noms de halles de fonderie, d'ajustage et de montage.

- Môle du viaduc

1848 – 1847. Concepteur : Antoine Menu du Mesnil.

Le môle assure la liaison entre les ateliers et les quais. Ce bel ouvrage de maçonnerie, qui semble posé sur l'eau, possède une arche en plein cintre de 30 m d'ouverture, sur laquelle est étendue une voie ferrée desservant les ateliers. Une grue due à l'ingénieur Gervaise (qui sera démontée seulement dans les années 50), permettait de descendre les machines jusqu'au cœur des navires.

- Corps de garde de la porte Tourville

1869. Ces deux constructions de facture néo-classique marquent l'entrée de l'arsenal par la porte de Tourville. Les piédroits et les harpes, traités en pilastres sont construits avec des pierres provenant de la première porte monumentale de 1768.

Autres ouvrages

- Tour Tanguy

14^{ème} – 20^{ème} siècle. Sans doute construite pendant la guerre de succession de Bretagne (1371-1375), la bastille de Quilbignon servira de siège à la justice seigneuriale avant d'être abandonnée au 18^{ème} siècle. L'architecte Barillé la transforme au 19^{ème} siècle en maison d'habitation en l'affublant d'une sorte de kiosque. En 1971, la tour est coiffée d'une poivrière qui est sensée lui redonner une silhouette médiévale.

- Porte de l'ancien séminaire

Fin 17^{ème} – début 18^{ème} siècle. Il s'agit de la porte d'entrée de la cour du séminaire des jésuites, située face à l'ancienne mairie. Le fronton triangulaire montre un trophée avec armes, drapeaux et ancre de marine. Cette porte a été déposée et remontée dans le square l'Herminier.

5.4. L'architecture civile

Les constructions à usage d'habitat, de commerces ou d'activités tertiaires forment la chair d'une ville. Dans le cas de Brest, nous nous trouvons devant une répartition chronologique singulière. À part quelques maisons datant du 18^{ème} siècle, le patrimoine date pour l'essentiel du 19^{ème} siècle et du 20^{ème} siècle. Dans cette relative courte période de l'histoire urbaine, la Reconstruction s'impose comme un seuil et un symbole.

Les destructions de la Seconde Guerre mondiale ont fait disparaître des pans entiers de la ville, tant pour les quartiers eux-mêmes que pour les immeubles, lesquels se trouvent aujourd'hui dispersés, de façon plus ou moins dense, dans le tissu urbain. Ajoutons à cela que les plus beaux fleurons de l'architecture domestique et commerciale se trouvaient dans l'intra-muros, et l'on aura compris la difficulté de rendre compte aujourd'hui de l'épaisseur historique de l'architecture brestoïse.

5.5. L'architecture religieuse

La destruction

Subissant pendant quatre ans les raids aériens anglais visant à détruire les sous-marins allemands retranchés dans la base sous-marine du port, la ville de Brest a perdu, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, une grande partie des édifices ayant fait sa richesse, notamment son patrimoine religieux.

Bien que la ville ne fût jamais un siège épiscopal, elle s'enorgueillissait cependant d'une église qui passait pour une cathédrale, l'église Saint-Louis, construite en style jésuite. Celle-ci, comme la majorité des églises et chapelles du 18^{ème} siècle, fut complètement détruite en 1944.

La Reconstruction

La seconde moitié du 20^{ème} siècle est pour Brest le théâtre d'un renouvellement urbain des plus conséquents, y compris dans le domaine religieux. C'est pourquoi les édifices dont dispose la ville de Brest sont en grande majorité issus de cette période. Les évolutions techniques et les nouveaux procédés de construction ont permis à la ville de créer ainsi un patrimoine unique aux nombreuses qualités architecturales.

Les programmes de reconstruction créent la créance « dommages de guerre » au service des édifices religieux sinistrés. Ainsi, chacune des quinze paroisses de la ville de Brest reçoit une somme correspondant aux églises et chapelles endommagées ou démolies afin de procéder à leur rénovation ou à leur reconstruction.

Ces édifices, jusqu'alors propriété de l'état (depuis la loi de 1905), sont également remis aux mains de leurs paroisses respectives. Si certaines utilisent effectivement ces fonds pour la restauration d'édifices sinistrés (Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Laurent, Saint-Martin, Saint-Joseph et Saint-Sauveur sont à l'origine des églises du 17^{ème} et 19^{ème} siècle), d'autres envisagent alors la reconstruction de nouveaux bâtiments, répondant davantage aux nouvelles exigences sociales et géographiques.

On retrouve dans les années 56-60 un certain nombre d'architectes dans les projets religieux brestoïses : on peut notamment citer Lechat, Lacaille, Perrin, Wesbein et Bévérina comme les principaux acteurs de ce renouvellement religieux.

La seconde moitié du 20^{ème} siècle est également le théâtre du développement du béton comme matériau de construction et de structure : de nouvelles possibilités s'offrent aux architectes, une aération des espaces et une plus grande liberté de composition dans le traitement des espaces ou le percement des façades.

Un savoir-faire local

Construire en béton ne signifie pas pour autant créer des édifices décontextualisés et banalisés. Les édifices bâtis à Brest mettent en œuvre des matériaux et des techniques spécifiques à sa région : l'utilisation du béton lui-même ne pourrait être plus appropriée pour la conception d'édifices religieux dans une ville où les bâtiments résidentiels, commerciaux et collectifs mettent en œuvre du béton brut.

De même, l'utilisation massive de la pierre de Logonna est une des caractéristiques des édifices religieux brestois. Au 17^{ème} siècle, Logonna-Daoulas, lieu d'agriculture, d'élevage et de pêche, acquiert une réelle importance grâce à l'exploitation de deux gisements de pierre, transformés en carrières par le seigneur de Rosmorduc. L'un des gisements, produisant de la kersantite, est aujourd'hui désaffecté. La carrière du Roz, en revanche extrait toujours un microgranite ocre-blond rehaussé de cercles concentriques plus foncés d'oxyde de fer, connu sous le nom de pierre de Logonna. C'est celle-ci que l'on trouve sur de nombreux édifices, tant en parements extérieurs que sur les parois intérieures : par exemple, la chapelle de l'hôpital des armées et celle des servantes des pauvres, de même que l'église Saint-Louis, se reconnaissent à leur façade en maçonnerie de pierre de Logonna.

Les clochers brestois

L'utilisation du béton dans l'architecture religieuse se manifeste le plus clairement dans la conception des clochers : les possibilités techniques du béton permettent aux architectes de réinterpréter le clocher traditionnel, d'en faire ressortir les traits principaux et de lui donner une singularité forte : les clochers deviennent alors la vitrine de l'édifice religieux et marquent singulièrement le paysage urbain de Brest.

L'art du vitrail contemporain

Enfin, ces édifices religieux de la période reconstruction font appel à des œuvres de maîtres-verriers tels que Léon Zack, Paul Ebony, Maurice Rocher et même le prêtre André Bouler. Ces artisans développent un art du vitrail contemporain par la création de vitraux non figuratifs (en vitrail ou en pavé de verre), ou de vitraux reprenant les figures religieuses traditionnelles réinterprétées de manière plus contemporaine, comme on peut l'observer dans la chapelle de Keraudren. Cette évolution dans l'art du vitrail s'adapte aux nouvelles formes religieuses, tout en respectant les modes de conception anciens.

Les édifices majeurs

Bien que l'architecture religieuse brestoïse n'offre pas de grands monuments significatifs comme on peut les trouver dans le département du Finistère, certains témoins des différentes phases d'extension de la ville, et notamment de la Reconstruction, sont néanmoins dignes d'intérêt.

- Eglise Saint-Louis : 1955/1957. Concepteurs : Yves Michel, Yves Perrin, Jean Lacaille, Jacques Lechat et Hervé Weisben

L'ancienne église datait du 18^{ème} siècle (architectes : Garengeau, Frézier et Besnard). Elle se caractérisait par une puissante façade fronton surmontée d'une tour hexagonale sans flèche et de deux pyramides latérales. Détruite au cours du siège de Brest, elle sera remplacée par un nouvel édifice, sans relation avec le passé et la tradition locale, mais selon une inspiration venue de Suisse. Le parti architectural repose sur une vaste nef bordée à l'ouest par un mur presque aveugle et à l'est par une verrière ; un clocher accolé accentue la verticalité de l'ensemble. La peau du bâtiment joue du fort contraste entre le béton et la pierre de Logonna.

- Eglise Saint-Martin : 1869/1877 - Architectes : Edouard Boucher de Perthes, Jourdan de la Passardière

Il s'agit d'un ouvrage conçu par l'architecte de la basilique de Sainte-Anne d'Auray et de l'hôtel de ville de Paris, dans le style tout à la fois néo-roman et néo-gothique. A la suite de diverses péripéties, le plan de l'église fut modifié et un nouvel architecte acheva la construction. L'église comprend une nef à cinq travées avec bas-côtés. Le clocher est un signal dans la ville, et permet aux bateaux d'entrer en rade facilement, grâce à l'alignement qu'il constitue avec le phare du Portzic. Le clocher a été fortement remanié en 1946-1948, à la suite des destructions de la guerre.

- Eglise Saint-Sauveur : 1749.- Architecte : Amédée François Frézier

C'est actuellement l'édifice religieux le plus ancien du centre-ville de Brest. Flanquée de bas-côtés et d'un cœur profond la nef possède neuf travées. La façade fronton traduit une certaine économie de moyens, et seul le clocher-mur à trois baies apporte une certaine élégance à la modénature. L'édifice a été fortement restauré après la libération.

- Chapelle du Sacré-Cœur : 1958 - Architecte : Philippe Bévérina

Cet édifice, situé en limite des anciennes fortifications du côté de Recouvrance, fonctionne comme un repère monumental dans le quartier. Une abside semi-cylindrique et une tour-clocher aux parois de béton contrastent avec un fort soubassement traité en pierre de Daoulas, dans l'esprit des années 50.

- Chapelle de Kéruscun : 1957 - Architecte : Yves Francès

Cette chapelle dédiée à Saint-Paul apôtre, se caractérise par un plan en équerre dont l'angle forme un auvent traversé par une tour en béton ajourée. D'une modénature assez ordinaire, elle joue cependant un rôle important comme repère dans le quartier.

- Temple protestant : 1955.- Architecte : Gaston Chabal

Ce bâtiment ponctue l'axe mineur du Plan Mathon. D'allure massive, mais d'un gabarit adapté au contexte urbain, il correspond aux canons de la Reconstruction : corniche débordante, soubassement à bossage de granit rustique.

5.6. L'architecture publique

Les différentes phases de croissance de la ville s'expriment dans des édifices qui traduisent le rôle du pouvoir municipal et des principales institutions. Une grande partie d'entre eux a disparu à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

On sait que le vieux Brest possédait une image « troisième république », car la production d'alors provenait de canons diffusés par les différentes institutions à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Ces témoins de l'architecture publique sont très précieux dans le paysage urbain du centre, du fait de leur position clef dans le dispositif urbain.

L'hôtel de ville : 1961. Architecte : Maurice-Léon Génin

L'édifice se compose d'une tour de sept niveaux et d'un large volume qui englobe la façade principale. Cette dernière est constituée de grands vitrages derrière lesquels se trouvent le vestibule d'honneur et la salle de réception. Le bâtiment participe de la place de la Liberté dont elle constitue l'élément organisateur, en tant que point focal de l'axe de la rue de Siam. Le rythme vertical, produit par les éléments de structure, répond à l'ordre colossal des façades bordant la place de la Liberté.

L'école Guérin : 1887

L'école actuelle occupe un côté de la place qui figurait sur le plan régulateur de l'Annexion du 22 octobre 1869. Elle s'organise dans une parcelle carrée autour de deux cours selon un plan en T. La façade principale sur la place est constituée par un pavillon central entouré de deux ailes plus basses. La composition architecturale, caractéristique des constructions publiques de la III^{ème} république, repose sur un rigoureux dessin de façade qu'exprime le granit des harpes, les bandeaux filants, les soubassements, les corniches... L'édifice a fait l'objet d'une réhabilitation en 2003 par l'architecte Michel Quéré.

L'école Bugeaud

Le pavillon central conserve la mémoire de l'ancienne école conçue dans le même esprit que Guérin. L'école a été rénovée en 2001.

L'ancienne école pratique d'industrie et d'enseignement ménager – bâtiment Proud'hon : 1913. Architecte : ingénieur de la ville Bouvier

Cet ancien établissement d'enseignement technique abrite aujourd'hui une résidence sénior. L'immeuble est marqué par une forte composition sur l'angle, marqué par une rotonde surmontée d'un dôme, un soubassement à bossage continu en tables, et par places, des incrustations de céramiques bleue et blanche. Le paysage urbain du quartier doit beaucoup au gabarit et à l'échelle de cet édifice.

L'ancien hôtel de police : 1881. Architecte : ingénieur de la ville Olivier-Marie Guénnoc

Ce petit édifice construit au moment de l'Annexion fut d'abord un hôtel de police, puis une succursale de la Poste avant d'abriter un commerce détail, puis de redevenir un poste de police. Son intérêt architectural réside principalement dans son porche à arcades et dans la modénature des chaînages d'angle et des corniches.

L'hôpital Morvan : 1932-1939. Architectes : Raymond Lopez et Raymond Gravereaux

Situé aux limites d'alors de la ville, à l'emplacement du fort des Fédérés, l'hôpital Morvan constitue en soit un tissu urbain particulier : il s'impose par la force de son plan masse et la rigueur de sa composition architecturale.

Cette architecture, tout en faisant référence aux courants qui inspiraient l'architecture industrielle et tertiaire, allie sagement modernité et classicisme. On remarquera le souci de monumentalité devant répondre à la place de l'hôpital

dans une ville de 80000 habitants, comme celui de l'expressivité architecturale : escaliers à vis encloisonnés dans des cages en verre en saillie des façades, pittoresque des coursives, revêtement de façade à agrégat gris et rose (granit de la Clarté), façade en résille de pavés de verre... Bien que la plus grande partie des travaux furent achevés en 1939, l'hôpital n'entrera en service qu'en 1950. Cet ouvrage est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 12 juin 1997.

La gare : 1936-1937. Architecte : Urbain Cassan, sculpteur : Lucien Brasseur

La première gare brestoise datait du second Empire. Lorsqu'il fallut s'adapter aux nouvelles exigences fonctionnelles, on confia la conception de la nouvelle gare à un spécialiste, Urbain Cassan, architecte-conseil de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord. L'ouvrage se compose d'un volume en hémicycle à auvent continu, à façade ajourée à double rythme qui abrite le grand hall, et d'un campanile sur lequel un bas-relief en granit rose exprime les références à la Bretagne. Seule subsiste la partie basse de ce décor dû à Lucien Brasseur.

Le carré des arts : Reconstruction. Architecte : Jean-Baptiste Mathon

Jean-Baptiste Mathon, auteur de l'hôtel de ville de Cachan et de l'école spéciale des travaux publics de Paris, signe ici une composition fort originale puisque l'architecte associe le principe de l'îlot fermé avec la transparence des espaces publics. Ce centre culturel, qui comprend la bibliothèque municipale, le musée et l'école de musique, exprime une composition pittoresque, asymétrique, au moyen d'un vocabulaire partiellement inspiré par le mouvement moderne (dessin des baies) tout en respectant l'esprit des années 50. A l'opposé du reste de la Reconstruction brestoise, Jean-Baptiste Mathon est ici dans le registre de ses œuvres parisiennes.

Les halles Saint-Martin : 1871. Architecte : Édouard Boucher de Perthes

Ce bâtiment public où se tient quotidiennement un marché est emblématique du quartier Saint-Martin. La composition de l'architecture repose sur le rythme des percements du mur-bahut et sur les maçonneries des diverses entrées. Le bâtiment a été rénové en 2004 par l'architecte Jean-Jacques Morvan et pourvu d'un large auvent métallique.

La poste centrale : Reconstruction. Architecte : Pierre-Jack Laloy

L'édifice actuel remplace l'ouvrage de Georges Milineau détruit en 1944. Il en conserve la facture néoclassique et la composition symétrique. L'ordre colossal, accentué par un parement continu en granit, confère une certaine pesanteur à ce bâtiment.

La banque de France : Reconstruction. Architectes : Paul Tournon, Gaston Chabal

Cet édifice est situé sur l'axe mineur de la composition urbaine de Siam. Comme le précédent, la recomposition néoclassique repose sur une symétrie axiale, une mise en valeur de l'ordre colossal et une modénature qui met en relief le parement de granit (corniche à modillons, retrait des travées de fenêtres).

Le lavoir rue Conseil : fin du 19^{ème} siècle. Architecte : ingénieur de la ville Olivier-Marie Guennoc

Ce lavoir à deux bassins possède une belle façade grâce à ses pignons découverts à chaperon. La composition met en valeur le système constructif par l'emploi de la pierre de taille (granit de Lanildut). L'édifice a fait l'objet d'une rénovation en 2013.

Le lavoir rue de Saint-Malo : 1884/1913. Architecte : ingénieur de la ville Olivier-Marie Guennoc

Occupant une grande parcelle clos de murs, cet édifice possède un charme certain avec ses deux bassins disposés en équerre, son vaste séchoir et sa charpente de chêne et de sapin.

Le tribunal (palais de justice) : Reconstruction. Architecte : Henri-Gabriel Béné

Aboutissement de l'axe mineur de composition de Siam, sur le cours Dajot, cet édifice propose une composition symétrique à avant-corps central, une modénature régulière par panneaux de pierre de taille, et un étage d'attique. Le travail du socle accentue la monumentalité de l'édifice.

Le pont de Recouvrance : 1954. Architecte : Maurice-Léon Génin

Le pont tournant des ingénieurs Cadiat et Oudry (1856/1861) fut détruit en 1944. Il provenait des ateliers Schneider du Creusot. Le pont actuel se compose de deux puissants pylônes en béton armé supportant une travée mobile de 88 mètres de long et commandée électriquement. Sa silhouette trapue est maintenant l'emblème de Brest.

Le kiosque à musique de la place Wilson : Reconstruction

Ce kiosque surmonté d'une lourde lentille de béton reprend l'emplacement et la fonction d'un fameux édifice d'avant-guerre. Le précédent ouvrage en serrurerie fortement ouvragé datait de 1890 ; on venait y écouter la musique de la flotte ou encore celle du 19^{ème} régiment d'infanterie.

6. PATRIMOINE URBAIN

6.1. Pourquoi une typologie des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial ?

Le patrimoine urbain et paysager est parfois peu appréhendé par l'urbanisme actuel même si une attention, de plus en plus importante, est portée à ces espaces ouverts au regard de la dimension patrimoniale.

Dès les années 1960, la notion de patrimoine a connu une extension considérable pour prendre en compte les évolutions de la société. Le bâti du 20^{ème} siècle, le bâti rural et industriel sont ainsi devenus progressivement patrimoine.

Au-delà de l'architecture, le tissu urbain, le contexte géomorphologique, les paysages... représentatifs des spécificités d'une ville et constituant l'écrin du patrimoine bâti se révèlent un patrimoine, souvent menacé par l'étalement urbain ou les restructurations parfois brutales des 60 dernières années.

Lieux de croisements et d'échanges, certains espaces urbains et paysagers possèdent un intérêt indéniable car ils sont porteurs de l'esprit d'une ville dans sa dimension sociale et historique, et maintiennent un dialogue constant et privilégié avec le patrimoine bâti.

À Brest, les spécificités du site (rade, Penfeld, belvédères...) et les principes de compositions voulus par les différents plans d'aménagement (Vauban-1694, Milineau-1920, Mathon-1944) doivent être rappelés, avec pour objectif de révéler l'intérêt de certains espaces urbains et paysagers, parfois négligé.

C'est pourquoi, dans le cadre des études préalables à l'élaboration de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), un travail d'inventaire et d'identification typologique des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial de Brest a été mené. Ce travail a également été l'occasion de réinterroger les espaces urbains remarquables et à requalifier, identifiés dans la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vigueur depuis 2001.

Outre son rôle pédagogique, la mise en place de cette typologie des espaces urbains et paysagers a vocation à permettre une meilleure lecture de la ville et à rappeler le rôle de ces espaces dans son fonctionnement. Elle vise également à permettre leur préservation et valorisation dans une logique de cohérence et de mise en réseau afin de souligner le rapport au site et l'intérêt environnemental sous-jacent.

La méthode d'identification des espaces ouverts d'intérêt patrimonial, à la fois du point de vue urbain et paysager, s'est basée sur :

- La collecte de données à partir de la ZPPAUP actuelle (qui recense déjà un certain nombre de lieux) et d'un travail de terrain afin de bien appréhender les différents espaces urbains et paysagers du centre-ville. Cette expérience de terrain a été essentielle pour saisir toutes leurs spécificités.
- Cet inventaire de terrain a été mené sur la base d'une grille de lecture précise comportant une vingtaine de critères. La sélection des critères s'est faite à partir d'une définition assez large du paysage que propose Jean-Robert Pitte.

Selon lui, le paysage est « l'expression observable par les sens (la vue, l'ouïe, l'odorat) à la surface de la terre, de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est-à-dire par l'histoire qui lui restitue sa quatrième dimension ».

Ainsi, les critères proposés permettent d'intégrer, outre la dimension morphologique et qualitative nécessaire dans une AVAP, une approche sensible du paysage, intégrant les usages et le contexte environnemental.

L'analyse comparative des données obtenues a permis d'identifier les tendances fortes qui ont servi à définir les grands principes proposés pour la mise en place de la typologie.

Grille de lecture des espaces ouverts							
N°	NOM	PLACE GUERIN			SECTEUR	ST MARTIN	
Type d'espace	Place	Square	Jardin	Quai	Belvédère	Rue	
Statut	Public	Semi public	Privé	Autres			
Dimension	Métropole	Centre-ville	Quartier	Proximité			
Topographie	Pente forte	Pente moyenne	Pente faible	Plat	Paliers	Oui	Non
Grand paysage	Paysage maritime	Paysage urbain	Pas de vue lointaine	Points focaux	EGLISE ST MARTIN	ECOLE GUERIN	PERSPECTIVES SUR RUES
Ressenti	CONVIVAL	VIVANT	ABANDON	Paysage	Ouvert	Fermé	
Cohérence	Homogène	Hétérogène	Palette de couleurs	GRIS CLAIR	BOIS	VERT CLAIR	
Luminosité	Forte	Moyenne	Faible	Alignement	Oui	Non	
Exposition vent	Forte	Moyenne	Faible	Textures	GRAVIER		
Tissu urbain	Très dense	Dense	Peu dense	Intimité	Oui	Non	
Gabarit du bâti	R	R + 1	R + 2	R + 3	R + 4	R+5 / +	
Qualité archi	Haute	Moyenne	Faible	Etat du bâti	Bon	Mauvais	
Objets urbains	Stèle	Kiosque	Sculpture	Fontaine	Historique	Autres	
Usages	Ballade	Activité physique	Activité sociale	Eau	Nature	Jeux	PASSAGE PETANQUE
Minéralité	Aspect minéral	Rapport équilibré	Aspect végétal	Limites	Opaque	Non opaque	PAS TRES VEGETAL
Mobilier urbain	Bancs	Poubelles	Candélabre	Jardinière	Toilettes publiques	Autres	QUALITE MEDIOCRE
Signalétique	Infos sur le lieu	Infos autres lieux	Panneau information	Panneau publicitaire	Sécurité routière	Table orientation	
Déplacements	Tram	Bus	Pistes cyclables	Sentiers	Parkings	A PROXIMITE	
Végétation	Arbres	Arbustes	Massifs	Haies	Fleurs	Gazons	

Nature de l'espace et rayonnement

Approche sensible : climat et impressions

Architecture et composition urbaine

Urbanité et usages

Mobilités

Type de végétal

6.2. Les principes de la typologie

À partir du travail de terrain, de la collecte de données et d'analyses, la classification typologique des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial, dits remarquables, s'est fondée sur plusieurs critères :

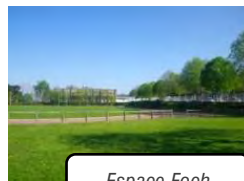
- les spécificités de la ville, liées à son développement et son identité : ainsi, les espaces portuaires mettent en avant la dimension maritime de Brest, les glacis soulignent la dimension historique et archéologique de la ville en rappelant la ceinture verte voulue par le plan Mathon à l'emplacement des anciennes fortifications.
- le rayonnement des espaces et la façon dont ils sont structurés. Bien sûr, la qualité d'un espace est portée par sa composition urbaine, son emprise, la qualité architecturale de ses rives bâties... mais aussi par les fonctions métropolitaines qui s'y développent et contribuent à son rayonnement, au-delà de la ville elle-même.
- l'intérêt paysager caractérisé, d'une part, par les limites géographiques, la topographie, les vues remarquables... Et d'autre part, par l'importance de la présence végétale et les continuités vertes. En effet, l'ambiance et les usages d'un espace peuvent être radicalement différents selon le niveau de végétalisation. Par exemple, un espace central ayant des fonctions multiples et faisant office de point de rendez-vous aura davantage un aspect minéral qu'un espace de détente et de calme, qui sera plus marqué par la présence végétale.

Sur cette base, la typologie des espaces se répartit en 5 catégories.

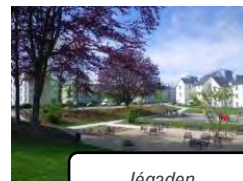
** Il est à noter que les cimetières ont leur catégorie propre étant donné leurs spécificités paysagères et l'importance des emprises qu'ils recouvrent au sein du centre-ville.*

LES GLACIS

**Emplacement des
anciennes
fortifications**



Espace Foch



Jégaden

LES ESPACES PORTUAIRES

**Interface maritime de
la métropole**



Quais



Parc à chaînes

LES CIMETIERES

**Emprises majeures
dans le centre-ville**



Kerfautras



LES ESPACES A DOMINANTE MINERALE

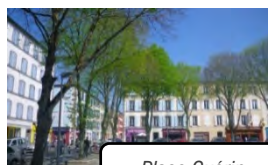
**Axe majeur, place
majeure, esplanade,
place de quartier,
placette, rue et ruelle**



Siam



Liberté



Place Guérin



Place Keruscun

LES ESPACES A DOMINANTE VEGETALE

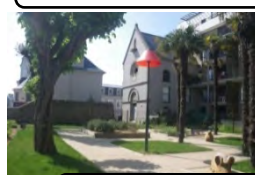
**Parc urbain, mail
planté, jardin et
square**



Jardin des explorateurs



Cours Dajot



Jardin Giono



Square Laënnec

6.3. Valeur patrimoniale des espaces ouverts

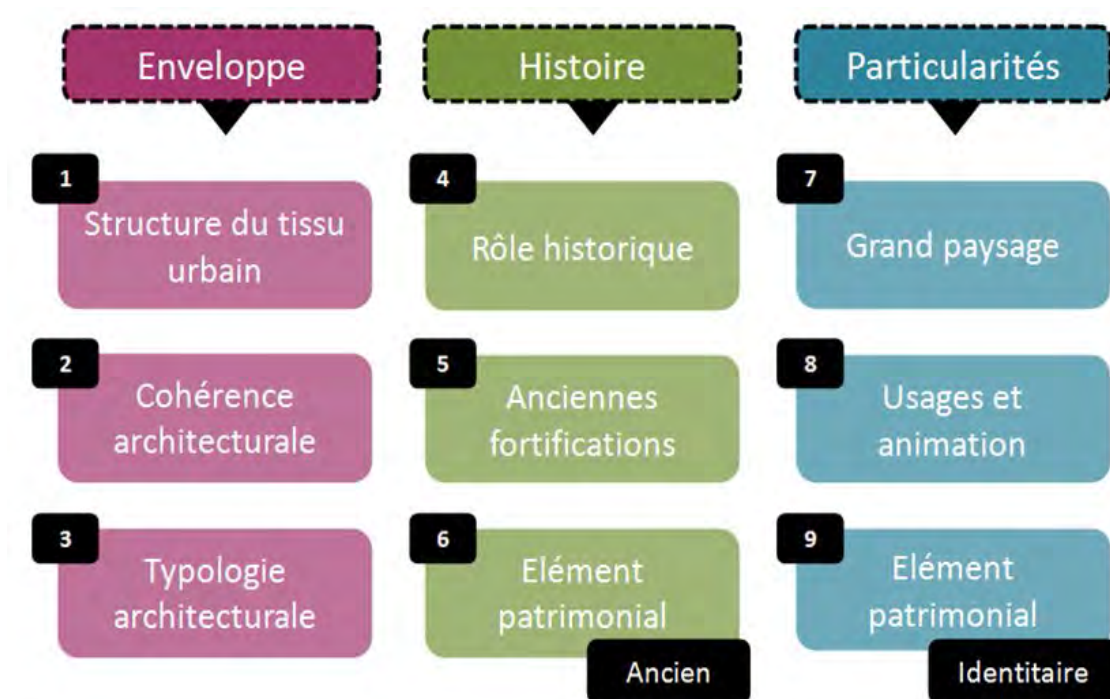
Après avoir établi ce classement typologique, il restait à identifier leur niveau d'intérêt patrimonial. Pour le déterminer trois critères ont été pris en compte :

1) L'environnement de l'espace considéré et plus particulièrement le traitement de ses rives c'est-à-dire son enveloppe. La composition du tissu brestois, la cohérence du bâti donnant sur l'espace et la présence d'éléments architecturaux identifiés par l'AVAP, contribuent à l'intérêt patrimonial.

2) La dimension historique de l'espace considéré. À Brest, ce point de vue historique est d'autant plus prédominant que la ville a vécu à plusieurs reprises des épisodes de destruction/reconstruction. Les notions de trace et de réutilisation portent à Brest tout leur sens. La présence de vestiges (anciennes fortifications ou éléments bâtis anciens par exemple) permet de conforter la dimension patrimoniale d'un espace.

3) Les particularités brestoises marquant le paysage participent à singulariser certains espaces dans le contexte paysager de la ville. Ce sont donc, les vues sur le grand paysage, l'animation (festival, événements, manifestations...) et la présence d'éléments identitaires (grues, silos) qui renforcent cet aspect patrimonial.

C'est ainsi un peu plus de 70 espaces remarquables qui ont été inventoriés au sein du périmètre d'étude. Chacun de ces espaces fait l'objet d'une fiche de présentation mettant en avant ses spécificités patrimoniales. Seules les entités majeures sont présentées ci-après.



Le schéma ci-dessus présente les différents critères qui ont permis de définir le niveau d'intérêt patrimonial de chacun des espaces analysés par la grille de terrain.

1. LES GLACIS

- Espace Kennedy
- Square Mathon
- Espace Foch
- Campus UBO
- Jardin Jegaden
- Piscine de Recouvrance
- Square Laouënan
- Espace René Le Saëc
- Jardin Louis Le Roux

2. LES ESPACES PORTUAIRES

- Parc à chaînes
- Quais du port de commerce
- Port du château
- Embouchure de la Penfeld
- Espace du Salou

3. LES CIMETIERES

- Cimetière Saint-Martin
- Cimetière Kerfautras

4. ESPACES A DOMINANTE MINERALE

- Rue de Siam
- Rue Jean Jaurès
- Place de la Liberté
- Esplanade Charles de Gaulle
- Esplanade de la gare
- Terrasses du bas de Siam
- Place Saint-Louis
- Place de Strasbourg
- Avenue Clémenceau
- Place Wilson
- Rue de la porte
- Place Albert 1er
- Place du Prat Lédan
- Esplanades J. Bouilliol et H. Ansquer
- Belvédère Césaria Evora
- Esplanade de la Fraternité
- Place des halles Saint-Martin
- Place Maurice Gillet
- Place Sanquer
- Place Guérin
- Rue Saint-Malo
- Octroi
- Terrain de la Madeleine
- Rampe du Merle Blanc
- Place Amiral Ronarc'h
- Place de la fontaine
- Place Keruscun
- Place des FTPF
- Place Kerivin
- Rue Bernard Scheidhauer
- Place Nicolas Appert
- Rue du quartier maître Bondon
- Place Joseph Goez
- Rue Poullic al Lor

5. ESPACES A DOMINANTE VEGETALE

- Kervallon
- Cours Dajot
- Jardin de l'académie de marine
- Parc au duc
- Boulevard Jean Moulin
- Jardin des explorateurs
- Jardin de la tour Tanguy
- Boulevard Gambetta
- Square de la tour d'Auvergne
- Square de la déportation
- Square Marc Sangnier
- Place Sané
- Square de l'Harteloire
- Jardin Jean Giono
- Jardin Jean Le Gall
- Jardin Laënnec
- Jardin Marie Rosenbaum
- Jardin Foucault
- Parc de la rue neuve
- Jardin de l'hôpital des armées
- Square l'Herminier
- Sente du Merle Blanc

6.4. L'analyse des espaces publics majeurs

On l'a vu, la forme urbaine du centre de Brest entretient une relation particulièrement féconde avec le site naturel, qu'il soit terrestre ou maritime. Les tracés urbains qui désignent les grandes phases de sa croissance ont également marqué la mémoire collective et restent très présents dans les pratiques urbaines. Aussi importe-t-il que les espaces remarquables que constituent bon nombre de ces lieux publics puissent conserver leur caractère.



Les principaux espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial de Brest sont décrits ci-après. Cette analyse souligne les caractéristiques formelles, historiques, paysagères, les usages, et dégage les principes qui peuvent guider les améliorations allant dans le sens de la sauvegarde de la qualité de ces espaces. A l'occasion d'un projet de recomposition d'ensemble, ils doivent continuer à révéler l'histoire et la composition urbaine de la cité brestoise.

6.4.1. L'axe majeur de la rue de Siam

Le plan de la Reconstruction repose sur une composition néo-baroque organisée autour d'un espace majeur polarisant une ville quadrillée. Cet espace est constitué par l'hôtel de ville et la place de la Liberté. Il s'agit d'une composition de ville idéale comme celle de Mannheim en 1758, dont elle semble l'un des derniers dérivés.

Cet axe qui se veut majestueux et grandiose, destiné au passage, voire à la parade, conduit à un panorama remarquable, la Penfeld, et au-delà vers la rade et son goulet.

On notera que l'actuelle rue de Siam reprend le tracé de l'ancienne voie. D'une longueur de 850 m, elle possède une section courante de 22 m et deux sections plus larges aux abords de la place de la Liberté, successivement 27 m et 36 m. Ces dimensions procurent une bonne échelle urbaine à la rue, d'autant plus que les façades urbaines monumentales et les immeubles d'angle (notamment ceux qui gèrent les tracés secondaires comme la rue de Lyon ou l'axe mineur) concourent à accentuer la monumentalité de l'axe.

Cependant la rue de Siam connaît deux points faibles à ses extrémités :

- La place du Général Leclerc, proche du square Mathon, hésite entre la rue et la place.
- Le bas de Siam reste un espace ambigu. Le plan Mathon ne prévoyait pas de place à cet endroit mais une simple rotule avec le pont de Recouvrance. Eugène Beaudoin, successeur de Jean-Baptiste Mathon, imagina le dispositif actuel.



Conçue au départ pour l'automobile, la rue de Siam a trouvé progressivement un usage plus équilibré en jouant davantage la carte des ambiances piétonnes. Une première requalification dans les années 80/90 a réduit la place de la voiture au profit des transports en commun. La seconde opération de requalification a permis la mise en place de la ligne de tramway et l'entière piétonisation de l'axe jusqu'au niveau du pont de Recouvrance. Ces travaux, tout en respectant les diverses séquences de la rue (ensembles architecturaux ou urbains de qualité), ont permis de dégager l'espace afin de lui rendre toute son unité et magnifier les perspectives, mais aussi de souligner la qualité des bâtiments d'angle exprimant la richesse et la variété de l'architecture de la reconstruction.

La rue de Siam est l'emblème de la Reconstruction brestoise. A ce titre, il est souhaitable que toute intervention éventuelle sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle : maintenir l'unité de l'espace tout en traitant les contacts avec le reste du tissu urbain.
- Les vues : veiller à maintenir l'horizon dégagé vers la Penfeld tout au long de la descente de Siam, en évitant les obstacles visuels (mobiliers urbains, végétation dense ou haute) et en augmentant les effets de perspective.
- L'usage : partage de l'espace entre le piéton, l'automobile et le transport en commun.
- L'ambiance : favoriser l'appropriation de lieux multiples et facilement identifiables tant pour les habitants que pour les visiteurs, choisir les matériaux et revêtements de sol évoquant une certaine « richesse » et « variété » en rapport avec la centralité et le rayonnement du lieu, tout en participant à l'unité de traitement commune à l'axe Penfeld-Liberté.

Le végétal peut participer à l'enrichissement de l'espace public, moins d'ailleurs comme « espace vert » qu'à titre de symbole. En effet, les caractéristiques géométriques de la rue de Siam d'une part, le programme fonctionnel d'autre part, ne plaident pas en faveur d'un traitement en avenue avec plantations d'alignement. Dans ce contexte, le végétal pourrait jouer un rôle de marquage symbolique des axes secondaires (rue Algésiras, rue de Lyon, rue Jean Macé, rue d'Aiguillon...); en étant attentif à choisir les végétaux (volume, port, texture, couleur, fleurissement, ...) en fonction de la scénographie de l'axe Siam.

L'axe majeur de la rue de Siam possède trois lieux spécifiques :

La place du général Leclerc

Cet espace au statut incertain hésite entre la rue de Siam et la place de la Liberté. La superposition du plan actuel et du plan d'avant-guerre montre bien qu'elle se substitue à la place des portes qui faisait partie des glacis.

Selon la nouvelle configuration de la place de la Liberté qui organise une traversée centrale piétonne en direction de la rue de Siam. Son évolution pourrait s'envisager dans la continuité du square Mathon, en la considérant comme l'espace de transition entre la rue de Siam et la place de la Liberté.



La place des lacs et le square Monseigneur Roull

La partie centrale de la rue de Siam a vu son espace modifié par la réalisation du projet d'espace public de Marta Pan en 1986. En contrepoint au « monument des jours malheureux » (monuments aux morts), la réalisation de cette plasticienne a eu pour ambition d'évoquer la mer dont les vertus fondent la vocation de la ville et l'écoulement de la vie symbolisé par l'eau des fontaines. A la même époque, à l'emplacement du square Monseigneur Roull a été édifié un équipement commercial. Cette construction a fortement perturbé la lisibilité de l'axe mineur du quartier.

Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace exprime clairement la rencontre de l'axe majeur et de l'axe mineur, et suggère l'épaisseur du tissu urbain vers la Penfeld et la rade, en tempérant à cet endroit l'axialité de la rue de Siam. Le système d'arcades et de porches doit donc être maintenu et conforté au maximum.



Le bas de Siam

Il n'existait pas avant-guerre de « place » à cet endroit, mais un ensemble d'îlots proche de l'ancien pont. Le plan Mathon prévoyait une simple rotule bordée de deux édifices encadrant la tête du pont. C'est Eugène Beaudoin qui eut l'idée de l'espace intermédiaire à mi-chemin entre la rue et la place que nous percevons aujourd'hui.

Les aménagements réalisés en 2012 ont permis aux cafés et restaurants présents de bénéficier d'espaces de terrasse qui concourent à la vitalité commerciale du lieu. En outre, le contact physique et visuel avec la Penfeld s'est trouvé amélioré par l'aménagement de belvédères.

Il est souhaitable que toute intervention éventuelle sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle : maintenir et renforcer la relation visuelle et éventuellement physique la Penfeld et la rue de Siam (amélioration du rapport au site), et concevoir l'aménagement au sol en relation avec le boulevard des Français Libres, le boulevard de la Marine et la place du général de Gaulle.
- Les vues : améliorer, amplifier les vues vers Recouvrance, la Penfeld et la rade.
- L'usage : faciliter au maximum les liaisons piétonnes.
- L'ambiance : conforter le caractère convivial en misant sur la déambulation et sur le caractère de belvédère au-dessus de la Penfeld. Le choix des revêtements de sol, du mobilier urbain et du végétal doit être en rapport avec la centralité et le rayonnement du lieu, tout en participant à l'unité de traitement commune à l'axe Penfeld-Liberté.



6.4.2. L'axe mineur des administrations

Perpendiculairement à la rue de Siam, l'architecte en chef de la Reconstruction imagina un second axe qui associe la plupart des édifices publics : trésorerie générale, banque de France, temple protestant et palais de justice. Il faut noter que cette ligne est plutôt virtuelle, surtout depuis la construction du square Monseigneur Roull à la fin des années 1980.

L'axe enchaîne divers espaces :

Le square Marc Sangnier

Cette place bien délimitée par trois bâtiments administratifs est située approximativement à l'emplacement de la place de la Médiance d'avant-guerre. Le dessin au sol est souligné par des murets bas à parement rustique de granit gris qui mettent en valeur l'axialité de la trésorerie générale. De taille moyenne (largeur : 75 m, longueur : 100 m), elle possède un rapport H/L proche de 0,2, c'est-à-dire un sentiment de « clôture » faible, mais compensé par la résille végétale qui ferme l'espace. Il serait souhaitable de retravailler l'ambiance un peu démodée de « l'espace vert » actuel, tout en respectant le système des murets existants.



Le square L'Herminier

Le square occupe l'emplacement de l'ancienne préfecture maritime. Très allongé (longueur : 100 m ; largeur : 30 m), il possède une double échelle : échelle domestique, celle des maisons de ville qui la bordent ; échelle urbaine, celle des immeubles R+4 qui forment la couronne de l'îlot.

Il est souhaitable que la transparence visuelle entre la rue de Siam et le square soit maintenue et que l'espace dans sa totalité soit exploité en faisant passer les piétons sous la porte de l'ancien séminaire, appelée aussi porte Guépin.



La place Wilson

Ce vaste espace de près d'un hectare et demi (longueur : 130 m, largeur : 110 m) s'organise autour d'un kiosque central. Il est parcouru par des rues latérales sur ses quatre côtés. On notera la composition axiale mettant en valeur la façade de la banque de France et l'importance des immeubles d'angles autour de la place, particulièrement l'ex-cinéma le Comoedia.

La place possède de fortes potentialités par sa géométrie : une organisation globale fondée sur des éléments végétaux organisant l'espace autour d'un point focal, le kiosque à musique reconstruit après la guerre. Mais force est de constater qu'elle participe peu à la vie urbaine. Elle n'est que la pâle copie de la place d'avant-guerre, au temps de la « Dépêche de Brest et de l'Ouest » et des concerts du kiosque à musique.



Il est donc souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle : favoriser la lisibilité de l'axe mineur virtuel, et surtout faciliter les liaisons avec la rue de Siam.
- Les vues : faire participer les façades urbaines à la place et établir un parti végétal n'occultant pas les vues vers la périphérie.
- L'usage : donner du caractère à la place par un programme adéquat définissant une ou des fonctions, en mixant sans doute la dimension quartier et la dimension centre-ville (une telle place est naturellement porteuse de centralité).
- L'ambiance : favoriser la convivialité par la rencontre de plusieurs publics.

Le boulevard Gambetta

Construite à partir de 1887, la rue de la gare, futur boulevard Gambetta, fut propice à des réalisations architecturales profitant d'un point de vue majeur sur la rade et sa localisation géographique exceptionnelle. Le front bâti visible sur le port de commerce et la rade forme un point de repère majeur de la ville haute bien qu'il ne se présente pas de façon homogène (R+3/R+7).



La place importante laissée à la voiture tant au niveau de la circulation que du stationnement rend peu perceptible la vocation d'espace urbain remarquable de l'avenue Gambetta. Le boulevard fait 500 m de long entre l'avenue Georges Clémenceau et la rue Richelieu pour un profil en travers de 15 m. Il est agrémenté par une rangée de plantations d'alignement. Cet espace mériterait de participer plus fortement au cadre urbain du centre-ville, notamment par un retraitement de sa bordure en surplomb des voies ferrées.

Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle : maintenir la force de la façade urbaine à l'image des linéaires proches de la rue de la République.
- Les vues : maintenir la situation de belvédère sur rade du boulevard Gambetta. A ce titre le bâtiment de la SNCF, positionné dans l'axe du débouché de la rue Richelieu mériterait d'être abaissé afin de retrouver la perspective depuis cette rue. De même, le parti pris végétal doit laisser libre cours aux panoramas qui se dégagent depuis le boulevard.
- L'usage : assurer le partage de l'espace entre les diverses catégories d'usagers et faciliter les liaisons piétonnes transversales entre la gare et Keroriou.
- L'ambiance : on peut se demander si le statut de « boulevard », c'est-à-dire de « promenade plantée d'arbres » correspond à la vocation du lieu. Ne faudrait-il pas envisager plutôt un « cours » intégrant l'espace délaissé entre la rue et l'emprise SNCF.

Le boulevard Jean Moulin

La configuration actuelle ne possède plus de lien avec l'histoire. Se trouvaient ici avant-guerre le quartier Keravel et les grands bâtiments de Choquet de Lindu (corderie, bain,...). Le boulevard fait un kilomètre de long, en forme de V largement ouvert à partir de la rue du 2^{ème} RIC. La largeur moyenne est de 210 m, sauf au niveau du square où se trouve le péristyle de l'ancienne caserne Fautras (75 m).

L'espace délimité par le mur de soutènement et les façades urbaines possède un bon gabarit urbain mais la tripartition actuelle de l'espace entre un déambulatoire, une voirie, et des pieds d'immeuble, reste insatisfaisante pour le promeneur.

Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle : maintenir l'unité de l'espace en conservant la possibilité de pratiquer un véritable tour de ville à l'échelle du secteur Siam.
- Les vues : revoir la présence des grilles et gérer les plantations d'alignement en sorte que les vues lointaines vers la Penfeld, la rade et Recouvrance soient maintenues depuis les rues débouchant sur le boulevard et depuis la promenade piétonne elle-même.
- L'usage : complexifier l'usage notamment en valorisant la situation de belvédère (vers le plateau des Capucins, vers le plan d'eau de la Penfeld...) dans une logique de développement de circuits urbains du centre-ville.
- L'ambiance : enrichir l'espace (choix des matériaux, des essences...) en le considérant comme une transition entre la Penfeld et la ville.



Le cours Dajot

Un « cours » est un ordonnancement végétal et architecturé qui dégage une certaine solennité. Il fut l'occasion au 17^{ème} et 18^{ème} siècle d'ouvrir les villes sur leur paysage.

Commencé en 1789, le cours Dajot ne prendra sa forme définitive que sous la Restauration. Cet espace participe à la fois du cours ouvert, ici sur la rade, et du cours fermé grâce à la façade urbaine de la rue. Il est amputé de ses extrémités est et ouest par deux squares correspondant à deux ouvrages défensifs.

Il présente une forme très allongée (630 m), d'une largeur variant de 35 à 70 m, et est bordé par des immeubles de R+5/R+6.

Quant aux vues, on constate l'importance du cours Dajot dans le dispositif des belvédères sur la rade. Ce belvédère fonctionne comme un relais entre la masse du château et l'avancée du plateau fortement végétalisée au niveau de Kersteers et du Forestou.

La qualité de la perception visuelle du cours Dajot repose sur la confrontation de plusieurs horizons qui offrent des contrastes de valeurs sombres et lumineuses dans une profondeur rapprochées :

- La rade
- Les quais
- Le front bâti du quai de la Douane
- Les remparts
- Le front urbain du cours Dajot



La végétation présente la structure suivante :

- Quatre plantations d'alignement en guise de colonnades qui délimitent les aires de promenades,
- Des jardins où dominent pelouses et arbustes,
- Les ponctuations sculptées des pins noirs qui contrastent avec la régularité des alignements et facilitent l'identification des remparts depuis le lointain.

Le Monument Américain offre une forte ponctuation verticale en contraste avec l'horizontalité du cours et la frontalité de la façade urbaine de la rue de Denver.

Dans le sens longitudinal, en période d'été, les perspectives ne débouchent sur aucun point focal qui soit à l'échelle du cours. À l'ouest, les frondaisons jouxtent le monument dédié à l'amiral compositeur de musique Jean Cras ; elles empêchent d'apercevoir le mur d'enceinte du château. À l'est, la perspective butte sur le muret d'enceinte et la végétation arbustive du square de la sous-préfecture.

Le cours Dajot est accessible aux véhicules automobiles par la rue Denver qui est en sens unique montant. La tendance à l'occupation de la rive du cours par le stationnement se renforce dans l'est du cours.

Avant-guerre, le cours Dajot se présentait comme le principal lieu de déambulation et de démonstration de la vie citadine. Jusqu'en 1939, s'y déroulaient des revues militaires, des concerts et des expositions, ainsi que la mise en scène et la confrontation des catégories sociales brestoises.

On note enfin que la liaison physique avec l'axe université-port de commerce au niveau du square Alphonse Juin est faible.

Le cours Dajot constitue l'espace public majeur qui fonde la relation sensible rade-falaise-ville. La description précédente montre comment ce tracé s'est appauvri depuis la Reconstruction. Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle : éviter le fractionnement de l'espace ou la banalisation notamment par le stationnement, et assurer la possibilité de pratiquer un véritable tour de ville à l'échelle du secteur Siam.
- Les vues : améliorer les visions longitudinales en dégagant la vue vers de vrais points focaux, c'est-à-dire des formes identifiables à l'échelle du paysage urbain brestois, notamment le château.
- L'usage : complexifier l'usage en créant les conditions d'une utilisation par plusieurs publics, et permettre une liaison aisée entre le port et le cours Dajot.
- L'ambiance : les aménagements, particulièrement l'intervention sur le végétal, ne doivent pas diminuer l'ordonnancement et la solennité que dégage l'ensemble sol-arbres-façades urbaines (les platanes actuels sont bien modestes au regard des tilleuls d'avant-guerre).



6.4.3. Les glacis Clémenceau-Foch

Ce vaste espace ouvert et semi-ouvert occupe grossièrement l'emplacement des fortifications est et de leurs glacis. Rappelons que le plan Milineau, comme le plan Mathon, le considérait à l'instar d'une coulée verte dans laquelle prenaient place des équipements publics. L'évolution actuelle du tissu urbain tend vers un certain « remplissage ». Il est cependant souhaitable que cet espace nord-sud demeure fluide et à dominante végétale, contrastant ainsi avec l'axe historique Siam-Jaurès.

Les squares Kennedy, Alphonse Juin et Beaupré-Baupré

Le déclassement des fortifications (1921) avait incité Milineau à proposer un « tour de ville » conçu comme une suite d'équipements et de jardins. L'idée fut reprise par Mathon qui l'imagina comme une ceinture verte assurant une liaison continue entre la ville ancienne et ses extensions. La place de la Liberté et son hôtel de ville jouent un rôle clef dans ce dispositif néoclassique. Remarquons que le plan Mathon positionnait les squares Kennedy et Juin dans un dispositif scénographique qui intégrait le boulevard Gambetta et la rue Poullic-al-Lor, dispositif qui ne fut pas réalisé.

[illegible]

Alors que certains espaces constituent potentiellement un belvédère sur la rade, celle-ci est très peu visible surtout en période de végétation. Seul le square Beauteemps-Baupré constitue un beau point de vue sur le port de commerce et la rade, mais il est, comme les autres, assez peu lisible.

La voirie reste prépondérante et n'est sans doute pas étrangère à l'isolement et à la « fermeture » de ces espaces dans le fonctionnement urbain.

- L'échelle : retrouver une perception transversale qui révèle les façades urbaines, notamment celles de la rue Colbert, et longitudinale, qui assoie les deux grands squares. Assurer une certaine fluidité vers le cours Dajot. Le concept de tour de ville reste toujours d'actualité.

- Les vues : prévoir des perspectives depuis l'espace public et les squares vers la rade, d'où une nécessaire intervention sur les plantations de bordure (bosquets accompagnant les murets de granit ; plantations d'alignements le long de l'avenue Salaun-Penquer...), et des éclaircies dans le square Alphonse Juin (mise en valeur des plus beaux sujets). Et rétablir la lisibilité de l'avenue Amiral Réveillère entre Siam et la place de la gare.
- L'usage : redéfinir le statut de chacun des squares. Assurer la possibilité de liaisons piétonnes en « site propre » entre Liberté et gare, ainsi qu'entre Liberté et le cours Dajot et/ou le port de commerce.
- L'ambiance : reconquérir l'esprit du plan Mathon, c'est-à-dire celui de la ceinture verte comme articulation entre Siam et Jaurès, par une mise en scène de l'arrivée ou du départ à Brest entre la place de la Liberté et la gare.

La place de la Liberté et ses abords

Conçue comme l'espace central d'une ville renaissante, la place de la Liberté, espace trop vaste, a focalisé pendant 20 ans les interrogations sur ses fonctions et son image. En 1996, un important projet de recomposition urbaine voit le jour avec Bernard Huet qui va confirmer ses caractéristiques pour en faire un lieu de rencontre entre la ville intra-muros et son ancien faubourg autour de la rue Jean Jaurès tout en le redimensionnant et le structurant. Aujourd'hui, la place de la Liberté, y compris le square Mathon, est devenue un lieu parfaitement défini et porteur d'identité. Il serait souhaitable que les espaces encore libres de construction contribuent à marquer des limites, des seuils, à faciliter l'orientation et à enrichir des parcours urbains, tout ceci dans le respect de la fluidité de l'axe nord-sud. Cette fluidité repose sur une dominante verte, végétale, qu'il importe de maintenir dans l'esprit du plan Mathon.

L'avenue Clémenceau, qui surplombe la place, ménage aujourd'hui de belles perspectives vers l'horizon de la rade et la faculté Victor Ségalen.

Le double nœud routier Clémenceau-Duquesne/Duquesne-Floch-Kerabecam se situe à l'articulation de grandes pièces urbaines comme la place de la Liberté, la faculté des lettres, ou l'hôpital Morvan. Deux principes pourraient guider les aménagements futurs : bien identifier les parvis des équipements publics en les reliant à l'espace public ; marquer la liaison université-place de la Liberté. La centralité urbaine que symbolisent ces équipements nécessite l'emploi de revêtements de sols et une végétalisation de qualité.

Plus globalement, l'espace des anciens glacis peut recevoir des constructions à condition que ces projets ne nuisent pas à la lisibilité de la composition d'ensemble. Il est souhaitable de les concevoir comme des éléments de ponctuation des glacis et d'établir des « liens » avec les autres bâtiments. Les matériaux utilisés doivent exprimer une certaine fluidité et transparence.

L'espace Foch

Cette longue bande principalement occupée par des terrains et équipements sportifs gère la transition entre le quartier de l'Harteloire situé en contre-bas et l'emprise de l'hôpital Morvan. Elle joue un rôle prépondérant dans la lecture du paysage urbain du centre, lorsque l'on vient de la rive droite, du fait de l'alignement d'arbre qui accompagne les murs d'enceinte de l'hôpital Morvan. Elle constitue une « respiration verte » dans le tissu urbain du centre-ville et ouvre des perspectives vers le pont de Recouvrance. Enfin, l'aménagement de l'avenue Foch gagnerait à intégrer les bordures de l'espace Foch et de l'emprise de l'hôpital Morvan.

La place Albert 1er

La position de la place en surplomb du vallon du moulin à poudre et en tête du pont Robert Schuman est exemplaire. De forme circulaire (100 m de diamètre), ce croisement en étoile constitue une des portes du centre-ville. Celle-ci gagnerait à retrouver son tracé originel effacé par la fonction circulatoire. Il serait souhaitable de renforcer les perspectives plongeantes vers Lanredec, depuis la rue Camille Desmoulins ; et d'utiliser un parti



végétal, plus urbain, c'est-à-dire ici plus géométrique, en accord avec le dessin de la place.

Les glacis Saint-Exupéry

A l'emplacement des fortifications de Recouvrance détruites au sortir de la Seconde Guerre mondiale se trouvent aujourd'hui, entre les halles et Quéliverzan, des jardins et des équipements publics. La topographie met en valeur les vues lointaines vers la rade en jouant du creux de la rue de la Porte ; elle crée ainsi une ambiance « San Francisco » assez étonnante. Il serait souhaitable de confirmer la vocation de coulée verte de cet espace en développant une politique d'espaces verts plus personnalisée, en relation avec les quartiers limitrophes.



6.4.4. Les places et placettes

Une place est un lieu public découvert, entouré de bâtiments. Elle constitue avec la rue l'essentiel du vocabulaire de l'espace public. Dans le centre-ville de Brest, on rencontre une place de très grande taille, la place de la Liberté, des places de taille moyenne comme la place Wilson et des placettes de formes assez diverses. Certains de ces espaces sont décrits dans d'autres rubriques lorsqu'ils participent à la composition d'ensembles plus vastes.

La place Nicolas Appert

Élément fort de la composition du plan Milineau pour le quartier de Kerigonan, cette place (diamètre 50 m) est caractérisée par sa géométrie circulaire et son anneau central. Étant donné son rôle de repère visuel il est souhaitable que l'aménagement au sol et l'emploi du végétal soient en harmonie avec la géométrie de la place.



La place des FTPF

En liaison directe avec la précédente par la rue Becquerel, cette place rectangulaire (80 m x 60 m) organise le nord du quartier de Kerigonan. Il s'agit en fait d'un square de quartier. Il serait souhaitable de décroquer les espaces intérieurs de façon à donner plus d'ampleur au lieu en reliant visuellement les façades adjacentes.



La place Maurice Gillet

Conçue dès l'Annexion de 1861, la place qui sert d'assise à l'église Saint-Martin possède des dimensions confortables (120 m x 70 m). Elle est bordée d'immeubles urbains de 4 à 6 niveaux ce qui lui donne un caractère affirmé. Elle fait partie d'un dispositif spatial qui débute à l'entrée du cimetière Saint-Martin pour aboutir aux halles, d'où l'effet de seuil existant entre la façade de l'église et la rue Jean-Jaurès.

Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle: révéler les façades urbaines bordant la place.
- Les vues: mettre en valeur les vues vers les halles, la rue Conseil et la rue Proud'hon.
- L'usage: assurer une certaine fluidité autour de l'église Saint-Martin en rendant plus aisés les trajets vers les halles et la place Guérin.
- L'ambiance: révéler le parvis de l'église Saint-Martin depuis la rue Jean-Jaurès (revêtements de sol, mobilier urbain), et gérer le végétal (arbres d'alignement, arbustes, pelouse) selon un parti plus urbain et moins cloisonnant pour l'espace en creux.



La place Joseph Goez

De forme triangulaire, caractéristique du tissu ancien de Recouvrance, cette place de petite taille fonctionne avec les façades urbaines néoclassiques qui l'entourent.



Elle favorise les échappées visuelles vers la Penfeld ou vers la rade grâce à la rue Vauban (effet « San Francisco »). Un passage privatif donne sur le bas de la place. Il serait souhaitable de lutter contre la banalisation du lieu due au stationnement automobile et de viser à une plus grande unité dans le traitement de sol (éviter les effets artificiels de relief).

La place Guérin

Elle représente typiquement la place brestoise du faubourg d'avant-guerre. Ses caractéristiques formelles (carré d'environ 70 m de côté, clôture de l'espace optimale, composition axée sur le pavillon d'entrée de l'école Guérin) plaident en faveur de l'expression d'un creux urbain sans artifices.

Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle: éviter le fractionnement de l'espace ou sa banalisation par des objets sans rapport avec l'esprit du quartier.
- Les vues: maintenir (en contrôlant la végétation) le creux urbain, c'est-à-dire l'unité sol-façades.
- L'usage: assurer l'utilisation de l'espace par plusieurs publics sans privilégier l'appropriation et en évitant toute fragmentation.
- L'ambiance: conserver la couronne végétale, complément indispensable à l'ordonnance générale de la place.



La place des halles Saint-Martin

Pièce maîtresse du plan de l'Annexion, la place des halles reste un lieu très fréquenté du quartier Saint-Martin. Il s'agit aujourd'hui moins d'une place que de l'espace de desserte des halles. La forme est rectangulaire (60 m x 75 m) et bien délimitée par des façades ordonnancées (R+3 ; R+6).

La rénovation du bâtiment des halles a permis de faire disparaître les ajouts d'édicules successifs qui nuisaient à l'intégrité de l'architecture fortement rythmée en façade. Sur un de ses flancs, une verrière permet au marché de se développer à l'extérieur des halles à l'abri des intempéries.



Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle: mettre en valeur le volume des halles dans le creux urbain que constitue la place en limitant l'envahissement de l'espace.
- Les vues: maintenir les transparences et visions latérales vers l'église et le reste du quartier.
- L'usage: assurer une bonne accessibilité aux halles pour les différents usagers, tout en ménageant une certaine fluidité des parcours autour du bâtiment.
- L'ambiance: maintenir l'ambiance « colorée » actuelle en répondant aux différentes fonctions (halles journalières, marchés temporaires...) et apporter une certaine modernité dans le traitement du sol et la gestion du végétal.

La place Kerivin

Il s'agit en fait de l'ensemble de façades ordonnancées que compose la rue Kerivin et dont l'effet urbain est maximum sur la place en forme de carrefour à étoile. Il serait souhaitable de confirmer la forte relation façades-sol et de viser un traitement de rue urbain plutôt que circulatoire.



La place Kerscun

L'espace est caractérisé par une forme triangulaire et par une pente naturelle qui facilite les vues lointaines vers la rade.

La façade urbaine est possédée un fort caractère en raison de la variété architecturale. On constate une fragmentation de l'espace due au stationnement, à la végétation, à divers ressauts et bordures.

Il serait souhaitable de simplifier l'aménagement actuel en conservant les arbres de haut jet et en donnant plus de valeur au sol, de façade à façade.



La place de la Liberté (se reporter aussi à l'article les glacis)

La place actuelle se situe à l'emplacement des glacis qui se trouvaient devant les avancées des portes de Saint-Louis et de Landerneau. La recomposition de la place a permis de redonner une échelle à la mesure de la monumentalité de l'architecture de la Reconstruction et de la centralité de l'espace. Les quelques remarques qui suivent ont pour but de préciser les interventions qui restent à entreprendre pour « finir la place ».

Il serait donc souhaitable de :

- proposer un parti de mise en scène de l'attique des bâtiments ceignant la place. La proportion actuelle n'est pas satisfaisante, car elle alourdit un dispositif spatial déjà rigide. La solution de ce problème passe par l'enrichissement de la modénature, par l'apport de détails, en sorte que le contact avec le ciel soit rendu plus léger ;
- renforcer la convivialité de l'espace en creux par l'usage (marchés, animations...) ; par une mise en scène paysagère (arbres en bac...),
- proposer un parti de ravalement de l'hôtel de ville qui exprime la force du plan de composition de l'espace Liberté-Siam.



Le rond-point de Prat Ledan

Primitivement à l'extérieur de Recouvrance, cette place en constitue désormais l'entrée ouest. La forme en demi-cercle produit un effet monumental sur les édifices de la Reconstruction qui la bordent. Tout en conservant les plantations d'alignement existantes, il est souhaitable ici de renforcer la sensation de creux urbain par un traitement unitaire de l'espace public. Les projets de construction gagneront à utiliser certains motifs de composition architecturale afin de rester dans l'esprit du lieu (effet de porte, monumentalité).



La place Amiral Ronarc'h

Située latéralement à l'église Saint-Sauveur, la place et l'église forment un ensemble harmonieux en raison d'une bonne échelle (50 m x 70 m de côté) et d'un sentiment de clôture. L'ensemble murets-pavage possède une grande qualité plastique (pavage en granit et murets à chaperon, couronne d'arbres d'alignement). Un édicule « verrue » à l'arrière gagnerait toutefois à disparaître.

Il serait souhaitable que la conduite du végétal mette mieux en valeur l'église Saint-Sauveur et son jardin.



La place Saint-Louis

L'ancien tissu urbain était plus complexe: autour de la place Ferret et de la rue de Lyon, il réunissait l'hôtel de ville, l'église Saint-Louis, les halles, et le marché Pouliquen avec ses arcades. L'espace actuel demeure indéterminé et sans identité.

Il serait souhaitable qu'il devienne un véritable espace public fédérateur, apte à prolonger « l'effet Siam » dans le quartier Saint-Louis, tout en étant relié au glacis Clémenceau-Foch. En termes formels, l'enjeu consiste à « répondre » en termes d'espace public à l'imposante paroi est à verrières de l'église Saint-Louis.



La place Sané

Cette place résulte du plan d'urbanisation du sud du secteur Sanquer. Sa fonction de square de quartier doit être préservée.



La place Sanquer

Cet espace appartient à l'urbanisme régulier qui présida à la difficile urbanisation du secteur de Kerjean Vras, à la fin du 19^{ème} siècle, entre le cimetière et la gare. La place



actuelle se présente comme un trapèze régulier de 85 m de hauteur. Des façades urbaines de belle facture ou des écoles en constituent les côtés. L'école Sanquer, fortement remaniée, a perdu une partie de son caractère architectural. Cette place, conçue à l'origine comme une simple esplanade plantée, est devenue une mosaïque d'espaces distincts (place en demi-lune, jardin clos, aire de jeux et parvis d'école...).

Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle: retrouver l'ampleur de la place originelle qui permettra de remettre en scène les différentes façades urbaines tout en affirmant les plantations d'alignement dans la composition urbaine d'ensemble.
- Les vues: le dispositif de carroyage des vues latérales aux angles de la place nécessite de maintenir au maximum les échappées visuelles vers l'extérieur.
- L'usage: conserver les diverses utilisations actuelles en prenant garde de ne pas enfermer les activités dans des lieux trop spécifiques.
- L'ambiance: la place doit affirmer son caractère d'espace public majeur à l'échelle du quartier en retrouvant une animation et un esprit plus urbain ; elle pourrait redevenir une étape importante dans le parcours urbain qui va du boulevard Gambetta à l'église Saint-Martin.

La place Sébastopol et abords

Le récent processus de restructuration urbaine a beaucoup transformé les îlots compris entre l'Octroi et le Pilier Rouge. La place Sébastopol et la rue Sébastopol se retrouvent dans une situation particulière : elles sont maintenant très visibles car situées sur l'axe de déplacements Collet-Sébastopol ; or le quartier ne possède plus de configuration urbaine. Il importe que les aménagements d'espaces publics favorisent des actions de « couture » urbaine nécessaires à la qualité de vie du quartier (reconstitution de façades urbaines, plantations d'alignements structurantes, création de venelles et traversées piétonnes entre Jean Jaurès et Saint-Marc).



La place de Strasbourg

La place de Strasbourg n'existait pas dans le plan Milieu, bien que des implantations de l'armée américaine dans les années 1917-19 en préfiguraient l'esprit, au nord du lieu-dit le petit Paris. C'est le plan Mathon qui lui donnera naissance et consistance. Malgré l'emprise de la circulation, on peut toujours mesurer le tracé régulateur qui positionne les différents immeubles enserrant la place (édifices ISAI, collège et lycée Saint-Marc).



De profondes mutations se sont produites dans le secteur, il est cependant important d'indiquer quelques orientations pour les futurs programmes d'aménagement ou de construction. Ainsi, il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle: la taille de la place (145 m x 115 m) n'est pas à l'échelle humaine, mais correspond à celle d'une entrée de ville. Les bâtiments limitrophes doivent respecter cette échelle monumentale tant dans leur volumétrie que dans leur aspect.
- Les vues: conserver l'ouverture visuelle vers le début du vallon du Forestou et faire exister les façades urbaines de la place en regard.
- L'usage: clarifier la situation du nœud circulatorio afin de donner plus de poids aux autres fonctions (piétonne, commerciale, repérage...).
- L'ambiance: jouer la carte d'une plus grande mixité des publics en exprimant un parti de composition, lequel pourrait retrouver le tracé global d'origine, grâce à un espace central d'échanges ménageant des espaces latéraux plus calmes et plus confortables ; introduire le respect d'un gabarit de toiture dans les espaces à projet, afin de rester en harmonie avec les immeubles ISAI ; affirmer un parti végétal porteur de modernité.

6.4.5. Les rues

Nota: certaines rues sont traitées dans un ensemble plus vaste de composition urbaine.

La rue Jean Jaurès

L'axe Jean Jaurès présente une longueur d'environ 1,7 km pour une largeur d'environ 17 m. Il se présente comme une voie de faubourg caractéristique dont le tracé reprend l'ancienne route de Paris. Seul le bas de la rue, dans le quartier

Jaurès, a été redressé au moment de la Reconstruction. La rue est ponctuée d'espaces de respiration (octroi, rue Saint-Martin vers la place Gillet...) qui contribuent à l'animation et la composition de l'axe. On peut subdiviser la rue en trois parties :

- Le bas Jaurès, de la place de la Liberté à la rue Saint-Martin, en assez forte pente à partir d'un replat que l'on appelait autrefois le Bel Air au niveau de l'église Saint-Martin ;
- Un secteur central autour de l'Octroi et des halles du Pilier Rouge ;
- Une partie haute, de la rue des Écoles à la place de Strasbourg.



On constate une décroissance des gabarits (R+5/R+6 à R+1 / R+2) et un resserrement du rythme des façades au fur et à mesure que l'on monte vers la place de Strasbourg. La qualité architecturale des façades urbaines subit presque la même décroissance.

Le caractère de rue couloir impose de bien rythmer les séquences et de gérer les intersections avec les rues perpendiculaires qui irriguent les quartiers.

Bien que sa longueur et son hétérogénéité ne permettent pas de la considérer comme un espace urbain aussi homogène que l'axe Siam, il est possible de préciser quelques grandes orientations concernant :

- L'échelle: renforcer le caractère de creux urbain, de continuité spatiale dans la logique de la forme urbaine brestoise notamment par la mise en valeur de l'architecture néoclassique et des courants du début du 20^{ème} siècle et par une politique de coloration.
- Les vues: maintenir la vision lointaine vers la Penfeld et le goulet de Brest tout au long du parcours, en prenant garde de ne pas encombrer l'espace public par un mobilier urbain ou une végétation trop envahissante.
- L'usage: tendre à un meilleur partage de l'espace entre les usagers à partir d'une politique de modération de la vitesse.
- L'ambiance: confirmer voire étendre la caractère animé de la rue en renforçant le coexistence des publics et des activités notamment commerciales ; enrichir l'architecture des rez-de-chaussée commerciaux dans le respect des diverses typologies architecturales.

La rue neuve

À l'emplacement de ce vaste espace en creux engazonné, se trouvait avant-guerre un dédale de rues et venelles, le berceau historique de Recouvrance jouxtant le quai Jean Bart. On pouvait le contempler depuis la rue du pont en surplomb du quartier.

L'usage actuel (stationnement automobile, grand green bordé d'arbres) n'est pas à la mesure de la charge historique et émotionnelle du lieu, non plus que le traitement des abords de la tour Tanguy et de la fontaine du 18^{ème} en kersantite, rue de la tour. Cet espace triangulaire fait 200 m de base pour 100 m de hauteur.



Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle : en fonction du parti d'aménagement, on pourra choisir soit de conserver l'étendue du site actuel, soit de proposer un esprit plus vernaculaire, plus fragmenté, en relation avec l'histoire de Recouvrance.
- Les vues: conserver et améliorer les vues sur la Penfeld et spécialement sur le château.
- L'usage: en fonction du parti d'aménagement, il est possible soit de développer un parc dans l'esprit de « l'art des jardins » (cf. le jardin botanique qui existait sur le plateau des Capucins), soit d'imaginer des éléments de programme bâti limité qui restent à définir.
- L'ambiance: quelle que soit la solution envisagée, on s'attachera à mettre en valeur le caractère extraordinaire et rare du lieu en travaillant sur l'enchaînement des plans visuels à l'extérieur comme à l'intérieur du site.

La rue de la pointe

La rue de la pointe et son débouché rue de l'Église forme un espace public de qualité, à forte densité patrimoniale : la batterie du Cavalier, la maison de la fontaine et deux autres édifices datant du 18^{ème} siècle. Le pavage existant devra être maintenu et l'on gagnerait à l'étendre sur les abords immédiats de l'espace historique, voire dans la descente de la rue de l'église vers la porte Jean Bart. La batterie du Cavalier pourrait servir de belvédère donnant sur l'estuaire de la Penfeld.

La rue de la porte et la place de la Recouvrance

Les destructions de la guerre ont fortement modifié l'esprit des lieux. La rue de la porte était naguère une voie s'évasant légèrement jusqu'aux remparts au niveau de la porte du Conquet.

Une rangée d'édicules abritant des échoppes se trouvait dans un espace public très animé de Recouvrance. Le plan de la Reconstruction, en déplaçant la tête de pont, a créé une place dans le prolongement de la rue de la porte. Mais cette place ne débouche pas vraiment sur la Penfeld, d'où une ambiguïté dans le traitement de la tête de pont.

La place de la Recouvrance fait 150 m de long et 50 m de large ; elle est bordée d'immeubles R+3 / R+4, ce qui produit un sentiment de clôture optimal.

Il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle: éviter le fractionnement de l'espace en maintenant l'unité de l'espace en creux.
- Les vues: améliorer les visions longitudinales vers la Penfeld et Prat-Ledan en dégagant au maximum les trottoirs de tout encombrement et en soignant les rez-de-chaussée à usage d'activités.
- L'usage: les aménagements réalisés dans le cadre de la mise en place du tramway ont permis de redonner du confort urbain aux piétons au travers d'un partage de l'espace plus équilibré.
- L'ambiance: introduire plus de variété et de complexité dans les traitements de sol, dans le végétal, utiliser le ravalement pour mettre en valeur l'architecture : s'attacher à réinventer l'esprit de l'ancien Recouvrance.

La rue Scheidhauer

L'espace interne délimité par les façades de maisons accolées forme une « villa » (30m x 60 m) de belle facture. On sera attentif à préserver l'esprit du lieu mais aussi à l'enrichir grâce à un juste équilibre entre le caractère unitaire de l'espace public et l'appropriation privée.

La question du ravalement et de l'emploi du végétal est centrale pour l'ambiance du lieu.

La rue Saint-Malo

Le bas de la rue Saint-Malo possède une ambiance qui témoigne de l'habitat populaire de la rive droite du 19^{ème} siècle.

La rue au pavage de grès irrégulier est bordée au nord par des habitations dont il ne reste que les murs. Elles occupent de petites parcelles qui s'accrochent à l'escarpement du plateau des Capucins. Un réseau de venelles dessert l'arrière de certaines d'entre-elles. Un bel escalier relie la rue du Carpon à la rue Saint-Malo, le long de la levée de Pontaniou. L'intégration de cet espace (rue et restes de maisons) doit participer d'un projet d'ensemble regroupant le terrain de la Madeleine et l'ancienne prison de Pontaniou.

La qualité du site (ancien vallon), la co-visibilité entre le Carpon, Pontaniou, la rue de Maissin, plaide également en faveur d'une mise en scène paysagère de l'espace. L'accessibilité au site depuis l'extérieur de Recouvrance demeure un problème à résoudre.

6.4.6. Les squares et jardins

Nota: certains squares sont traités dans un ensemble plus vaste de composition urbaine.

Le square de la déportation

Le square actuel se trouve à l'emplacement de la salle des fêtes, ancienne halle aux blés, détruite par un bombardement aérien en 1941. La place de taille moyenne (approximativement un carré de 75 m de côté) abrite un square et des parkings de surface. L'entrée de l'abri Sadi Carnot se trouve sur le côté de la place. L'espace actuel hésite entre la fonction de square de quartier et le stationnement à usage commercial (proximité du bas de Siam). Il serait souhaitable d'intégrer le square dans un périmètre incluant le carré des Arts et d'opter pour un parti d'aménagement plus affirmé tout en étant attentif à ménager les perspectives latérales vers la Penfeld ou vers le château.

Le square de la tour d'Auvergne

Bel exemple d'espace public brestois, ce square possède une échelle moyenne (80 m x 65 m). Il est bordé de plusieurs immeubles remarquables de la Reconstruction. La fonction square est bien affirmée par l'organisation au sol et le parti végétal, de même le stationnement est bien intégré dans la végétation.

6.4.7. Autres espaces

Les espaces libres dans l'enceinte de l'école Jean Macé

L'îlot qui sert d'assiette à l'école s'inscrit parfaitement dans le carroyage du secteur Siam. Deux espaces occupent une position stratégique pour la perception sensible : l'angle évidé du carrefour rue du château/rue Benjamin Delessert ; la cour basse à l'angle des rues Jean Macé et Voltaire. Ces espaces doivent rester libres de construction, car ils fournissent des « respirations » dans le tissu urbain dense du quartier et apportent un contraste végétal.

Le parking Kerfautras

La requalification de ce délaissé passe par la définition d'un programme urbain capable de dynamiser le quartier Kerfautras. Toute réflexion sur le devenir de cet espace devra porter sur l'ensemble de l'îlot délimité par les rues Massillon, Jules Ferry, Kerfautras et Jean Jaurès.

6.4.8. Le port de commerce

Le port de commerce, qui était à l'origine un territoire gagné sur la mer à la suite de la sortie en rade des activités civiles sises en Penfeld, forme un vaste ensemble où l'espace public occupe une place de choix. La réorganisation de l'espace portuaire (ZAC du port de commerce) en a modifié la perception et l'usage.

On peut distinguer quatre secteurs :

Le port de commerce traditionnel

C'est un espace de mixité urbaine caractérisé par un bâti diversifié. Il faut distinguer les fronts de quai au statut plus urbain (quai de la Douane et quai du commandant Malbert) des éperons dévolus à l'activité portuaire.

La partie centrale

Entre la rue de Bassam et la forme de radoub n°5 se trouve le port « vracquier » et une zone d'activité PME-PMI. Il s'agit d'une transition entre les quais urbains et les activités industrielles lourdes.

Le port industriel

C'est un espace où dominent les infrastructures industrialo-portuaires avec des terre-pleins bord à quai. La desserte du port se fait de manière plus centrale depuis un rond-point (au débouché de la rue Pierre Sépard) dans l'axe de la rue de l'Elorn, ce qui renforcera le rôle des pieds de remparts dans le paysage urbain.

Le replat de la gare

La gare et ses abords (lieu-dit du Merle Blanc) forment une sorte de transition entre le port et les quartiers Jaurès et Keruscun. Cet espace intermédiaire joue un grand rôle dans le paysage urbain brestois grâce à la gestion des vues rade/ville qu'elle permet.

Quant aux espaces publics majeurs, ils se répartissent en plusieurs sous-ensembles :

- Les pieds de remparts et la falaise morte

Le parti adopté consiste à dégager les pieds de remparts (suppression du bâti existant) et à proposer ou encadrer un aménagement paysager d'ensemble visant à conserver les grands contrastes mer-quai-falaise-ville. Il est également nécessaire de favoriser au maximum les liaisons piétonnes entre le port et la ville haute.

- Les quais

La réflexion actuelle porte sur le « retournement » des quais vers la ville, qui peut se jouer au niveau de l'esplanade de Porstrein et des rues de Bassam/Colonies, retournement vers la ville haute, tout en assurant la transition entre les deux ports (commerces et industriel). La possibilité d'une liaison piétonne lourde à partir du square Beauteemps-Beaupré est également à envisager.

- Les belvédères

Le cours Dajot, le sentier du Merle Blanc, le boulevard Gambetta forment un immense balcon sur la rade en prise directe avec des squares, des boisements ou des vallons (tir-à-l'arc, Forestou). Il importe de renforcer le statut d'espace public de ces espaces et leur place dans le réseau piétonnier.

Ainsi, il est souhaitable que toute intervention sur cet espace respecte ou amplifie :

- L'échelle: magnifier la force du contact mer-terre ; l'introduction de nouveaux volumes bâtis ou végétaux devra enrichir l'enchaînement des plans visuels et surtout éviter de les fondre.
- Les vues: proposer de nouveaux cadrages sur des points focaux (à l'image du Monument Américain) pour renforcer les visions lointaines depuis la mer voire les visions latérales à l'intérieur du site.
- L'usage: complexifier (dans la ligne des « jeudis du port » et de la revitalisation des îlots du port de commerce) l'usage en recherchant le maximum d'urbanité.
- L'ambiance: pour les pieds de remparts et la falaise morte, l'arbre et le végétal devraient être considérés comme autant de sculptures se détachant sur un fond (cf.les pins du cours Dajot) ; plus globalement, on pourrait concevoir l'aménagement de l'espace public comme une série de laisses de mer, chacune possède sa traduction sensible. L'esprit du lieu comme le caractère éphémère des événements culturels plaisent pour la recherche d'une certaine artificialité. Au Merle Blanc, on sera attentif à conforter les éléments qui conditionnent l'urbanité : largeur réduite des voies de desserte, équilibre entre les masses bâties et la végétation, organisation du parcellaire, clôture de l'espace par un réseau de murs et de murets.

7. SYNTHÈSE DES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Par-delà les aléas de l'histoire, le patrimoine architectural, urbain et paysager du centre-ville de Brest résulte aujourd'hui des rapports de forme et de volume qu'entretiennent entre eux, le site d'implantation, la trame urbaine, les ensembles construits et les monuments.

7.1. En matière de patrimoine architectural

Il est possible de synthétiser les spécificités architecturales du centre-ville de Brest de la manière suivante :

- Un patrimoine bâti important avec environ 50 % des immeubles présentant un intérêt architectural.
- Des typologies architecturales qui s'étendent sur une courte période (moins d'un siècle).
- Une architecture simple dont la qualité vaut surtout par les détails de second-œuvre : corniches, portes, fenêtres et volets, ferronneries.
- Le zinc comme matériau caractéristique de couverture, et dans une moindre mesure, pour les bâtiments les plus anciens, l'utilisation de l'ardoise.
- Un patrimoine bâti qui vaut par les séquences architecturales homogènes et la grande cohérence des ensembles urbains.
- Un ensemble bâti de la Reconstruction très homogène, de premier ordre et bien préservé.
- La présence de devantures en rez-de-chaussée d'immeuble.
- De nombreuses vues plongeantes liées à la topographie, qui rend sensible le traitement des toitures.
- Des façades en cœur d'îlot généralement sans qualités.
- Des vestiges liés au passé militaire de la ville encore présents.

7.2. En matière de patrimoine urbain et paysager

Il est possible de synthétiser les spécificités urbaines du centre-ville de Brest de la manière suivante :

- Une topographie singulière et la rade : deux composantes majeures du paysage de Brest

- Un site caractérisé par un plateau en belvédère sur la rade et sur la Penfeld à la source de vues remarquables : vues lointaines sur la ville, vues sur le grand paysage (rade) depuis la ville, le tour de ville, co-visibilités entre quartiers, échappées visuelles, perspectives sur les points focaux.
- Sans qu'il soit possible de décrire toutes les relations entre ces composantes, on retiendra que c'est notamment la profondeur de champ qui fait la qualité du paysage brestois. Cette profondeur s'exprime soit grâce à la distance (d'où l'importance du maintien voire de l'augmentation du nombre et de la qualité des vues lointaines) soit, quand le recul est insuffisant, par le contraste de forme, de matière, de texture.
- La Penfeld, berceau historique et témoin du destin militaire de la ville qui n'a cessé d'évoluer au fil des siècles. Un site encore pour partie propriété de la marine mais appelé à évoluer à plus ou moins long terme.
- La rade visuellement très présente, malgré une mise à distance de la mer par la création des remblais.
- Des espaces portuaires implantés sur les remblais gagnés sur la mer, très visibles depuis les belvédères de la ville haute (vues en plongée), à l'interface de l'urbain et du paysage naturel.
- Une ville du bas (Penfeld et port de commerce) et une ville du haut (Recouvrance, Siam, Jaurès) en contraste du fait de la rupture topographique et de l'opposition de couleur. Cette rupture constitue un obstacle fort aux liaisons entre ville basse et ville haute.
- La trace des anciennes fortifications, encore présentes dans l'imaginaire brestois mais aussi sur le terrain par le maintien d'une partie des remparts et d'une ceinture verte partiellement construite.
- Des identités de quartier fortes et des ensembles urbains bien identifiables, marqueurs de l'histoire de la ville.
 - Brest intra-muros : Recouvrance cœur historique de la ville et son tissu urbain hétérogène hérité des vicissitudes de l'histoire, Siam en tant qu'ensemble homogène issu de la Reconstruction, les ateliers des Capucins un lieu en mutation,
 - Brest extra-muros marqué par les tissus de faubourg qui se sont développés autour des principaux axes de déplacement, les annexions et les opérations de lotissement successives.
- L'importance de la composition urbaine comme trace de l'histoire de la ville depuis le 17^{ème} siècle. Les plans d'urbanisme successifs ont permis la création de divers quartiers « réguliers » comme le plan Vauban et le plan Mathon pour Siam, les plans de l'Annexion pour Saint-Martin, Sanquer-Keruscun, le plan Milineau pour Kerigonan, le plan de 1859 pour le port de commerce.
 - Un axe historique, colonne vertébrale du développement de la ville de la rue de la Porte à la place de Strasbourg.
 - Quelques axes secondaires perpendiculaires au précédent qui ont toujours eu du mal à se concrétiser : espace des anciens remparts à Recouvrance, axe secondaire dit « administratif » du plan Mathon, axe du bel Air au niveau de Saint-Martin.
 - Un ensemble bâti de la Reconstruction très homogène, de premier ordre et bien préservé.
 - De grandes façades urbaines à l'échelle du paysage comme le sont les immeubles bordant le boulevard Jean Moulin, le cours Dajot, la place de la Liberté, le boulevard Gambetta.
 - De grandes pièces urbaines, monuments ou ensembles architecturaux fonctionnant à l'échelle du centre-ville : château de Brest, ensemble de la place de la mairie et de ses abords, faculté des lettres, hôpital Morvan, centre de la rue de Siam, église Saint-Louis, église et halles Saint-Martin, château de Kerstears.
 - Quelques ponctuations architecturales verticales animant le vélum général et fonctionnant comme autant d'amers et repères dans la ville.
- Des formes urbaines consécutives de l'histoire de la ville :
 - la ville reconstruite est composée d'îlots fermés (et un peu plus rarement d'îlots ouverts) d'architecture homogène de la Reconstruction. Elle se caractérise par un vélum général homogène (R+3, R+4 ponctuellement R+5) traduisant un tissu urbain assez compact mais aéré, pensé pour accentuer les perspectives et marqué par quelques points focaux (équipements) qui émergent du « skyline ».
 - la ville composite est constituée globalement d'îlots fermés hétérogènes. Cependant, les spécificités de chaque quartier laissent apparaître des différences, d'où le terme de ville composite. Ainsi, des quartiers comme Saint-Martin et Kerigonan affichent des îlots fermés homogènes, respectivement néoclassiques et éclectiques. Le quartier du Forestou, du fait d'une topographie accidentée offre des îlots fermés de forme hétérogène mais très perméables, mêlant habitat individuel et immeubles. A Recouvrance sont présentes les deux typologies d'îlots fermés hétérogènes et homogènes (d'inspiration classique et de la Reconstruction). Les abords de la place de Strasbourg sont structurés par des îlots ouverts homogènes de la Reconstruction tandis que les quartiers de Clémenceau-Foch et du Bouguen présentent des compositions d'îlots ouverts hétérogènes. Cette hétérogénéité de la forme urbaine s'accompagne d'une variété de typologies

architecturales et de hauteur des constructions, entre maisons individuelles (à Rdc, R+C ou R+1) et immeubles urbains pouvant monter jusqu'à R+8.

- la ville portuaire est constituée d'îlots fermés au bâti hétérogène pour les îlots accompagnant les remparts et la falaise. Le bâti constitutif des éperons et du port historique en Penfeld est constitué de bâtiments-îlots du fait des emprises importantes de certaines constructions liées aux activités portuaires. Ces édifices imposants présentent des volumétries plutôt hétérogènes.
- La présence de la végétation soit en ponctuation de l'espace public (sous forme de plantations d'alignement, de squares ou parterres) soit en masse assez compacte dans les vallons en limite nord-ouest et sud-est du site.
- Des cœurs d'îlots sans qualité, très minéralisés et occupés par la voiture et les constructions annexes (garages, appentis...).
- De nombreux espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial.
- Quatre sites identifiés pour leur potentiel de renouvellement urbain et deux sites stratégiques au niveau des espaces portuaires soulignant l'interface terre/mer.

3.

Approche environnementale



1. Climat et géomorphologie

2. Risques et pollutions

3. Biodiversité et occupation végétale

4. Profil énergétique du territoire et potentialités de production d'énergie

5. Synthèse



1. CLIMAT ET GEOMORPHOLOGIE

Les données météorologiques concernant la ville de Brest sont mesurées par la station météorologique de Brest-Guipavas.

Les données ci-après reprennent ou complètent l'état initial de l'environnement du rapport de présentation du PLU facteur 4 de Brest métropole.

1.1. Les températures

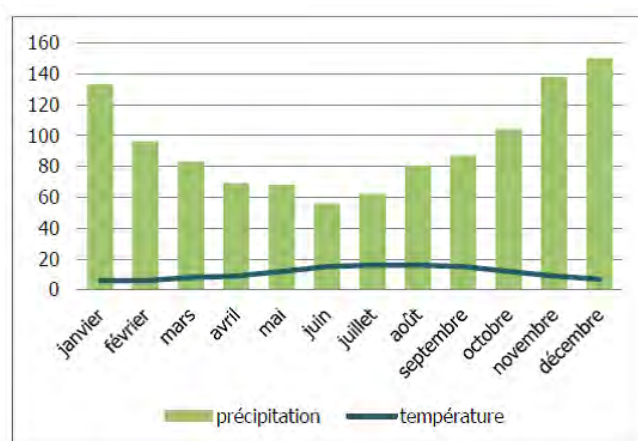
En raison de sa situation sur le littoral de l'océan Atlantique, Brest bénéficie d'un climat tempéré océanique, humide et venté. La ville est soumise aux influences maritimes tout au long de l'année ce qui se traduit par une amplitude thermique faible : les hivers sont doux et les températures d'été tempérées.

Les records de température maximale et minimale enregistrés à Brest sont respectivement de 35,2 °C en juillet 1949 et -14 °C en janvier 1947. Mais les températures moyennes se situent plutôt autour de 7/8°C en hiver et 16/17° en période estivale.

Grâce à la proximité de l'océan, Brest subit rarement des températures extrêmes. La température moyenne annuelle s'établit donc autour de 11°C.

Les jours avec des températures d'au moins 30°C sont rares (1 jour par an) et les fortes gelées aussi (seulement 1 jour par an en deçà de -5°C).

Graphique ombrothermique de la ville de Brest

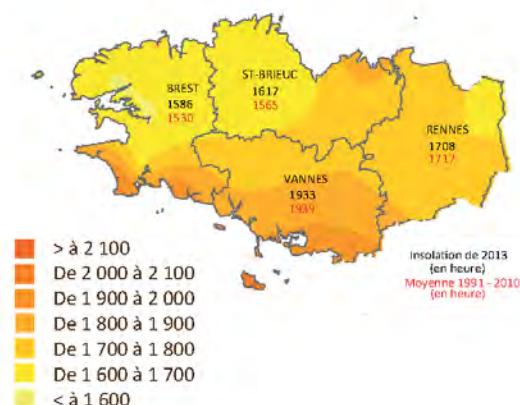


1.2. La pluviométrie et l'ensoleillement

Avec une moyenne de 1100 à 1300 mm de précipitations/an, Brest a une réputation de ville pluvieuse. Cependant, cette réputation est due non pas à la quantité de précipitations tombées (à titre d'exemple, Biarritz comptabilise 1770 mm de pluie/an) mais au nombre de jours de pluie comptabilisés qui se répartissent sur 159 jours (pluie supérieure à 1mm). Les précipitations sont donc plutôt modérées mais leur durée et le nombre de jours de pluie sont relativement importants. En outre, une nébulosité et une humidité fortes accentuent le sentiment de temps pluvieux.

Au niveau ensoleillement, Brest connaît une moyenne de 1 530 heures d'ensoleillement par an, réparties sur 60 jours environ ; ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 1973 heures/an.

La carte ci-contre montre, qu'au niveau de la Bretagne, la progression vers le sud est favorable à l'ensoleillement. Cependant, la proximité de la mer est aussi un atout particulièrement l'été où les brises côtières dégagent le ciel et accumulent les nuages sur la terre. Ainsi, l'ensoleillement minimal enregistré en Bretagne se situe dans les Monts d'Arrée, avec environ 1450 heures d'ensoleillement par an.



Insolation annuelle en heure - 2013
Sources : Météo France et GIP Bretagne Environnement

1.3. Le régime des vents

En raison de sa position particulière, très à l'ouest, en première ligne lorsque les perturbations océaniques arrivent, la Bretagne connaît, sur toute l'étendue de son territoire, des vents en moyenne bien plus importants que la plupart des autres régions françaises ou même d'autres pays européens.

Les vents proviennent pour la plupart d'un très large secteur ouest à sud-ouest. Bien que ceux-ci soufflent toute l'année, ils sont les plus forts en période hivernale. Typiquement, on observe ces vents d'ouest soutenus en situation météorologique perturbée.

L'autre secteur dominant est le secteur nord-est qui représente environ 20 % des vents. Observés le plus souvent au printemps, les vents de nord-est sont dans l'ensemble plus faibles que les vents d'ouest à sud-ouest ; ils sont accompagnés d'un temps froid et sec.

Enfin, environ 10 % des vents sont de force très faible, voire nulle. Ces vents se rencontrent dans les situations anticycloniques.

1.4. L'évolution du climat en Bretagne

Différentes études prospectives sur le changement climatique donnent des pistes concernant l'évolution possible du climat breton. Les données connues sont reprises dans le Plan Climat 2012-2017 de Brest métropole. (cf. extrait ci-après).

« Le réchauffement constaté en Bretagne au cours du siècle passé est du même ordre que celui observé au niveau mondial. L'augmentation de température a été de 0,6°C sur le globe et de 1°C en France. Cette augmentation des températures s'accélère depuis les années 1980.

Cependant, à la lecture des connaissances actuelles, l'agglomération brestoise est privilégiée face au changement climatique. Du fait de sa position géographique, géologique et météorologique, Brest est peu exposée aux risques liés à un changement climatique de 2°C. Il est donc d'autant plus crucial de mettre en œuvre des actions visant à contenir le réchauffement climatique et contribuer ainsi à la préservation de cette situation privilégiée. »

Le tableau qui suit illustre cette situation.

RISQUES MAJEURS	FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE
Canicules	Des canicules telles que celle de 2003 auront peu d'impacts négatifs. Brest a été préservée en 2003 par rapport au reste de la France. De plus, la pyramide des âges brestoise révèle une population plus jeune que la moyenne nationale et donc moins exposée.	Au-delà d'un réchauffement de 2°C, les canicules auront des impacts très négatifs sur un territoire peu habitué aux vagues de chaleur. Il serait donc impératif de mettre en place des mesures d'atténuation permettant de contenir le réchauffement climatique.
Feux de forêt	Pas de forêts sur le territoire.	
Inondation	Brest métropole n'est pas exposée aux crues.	Les structures urbaines et l'imperméabilisation des routes rendent le territoire vulnérable face aux fortes précipitations.
Submersion marine et érosion du littoral	La structure même des côtes brestoises, hautes et rocheuses, protège le territoire de la submersion, mais aussi de l'érosion.	

1.5. La géomorphologie (relief, géologie, hydrographie)

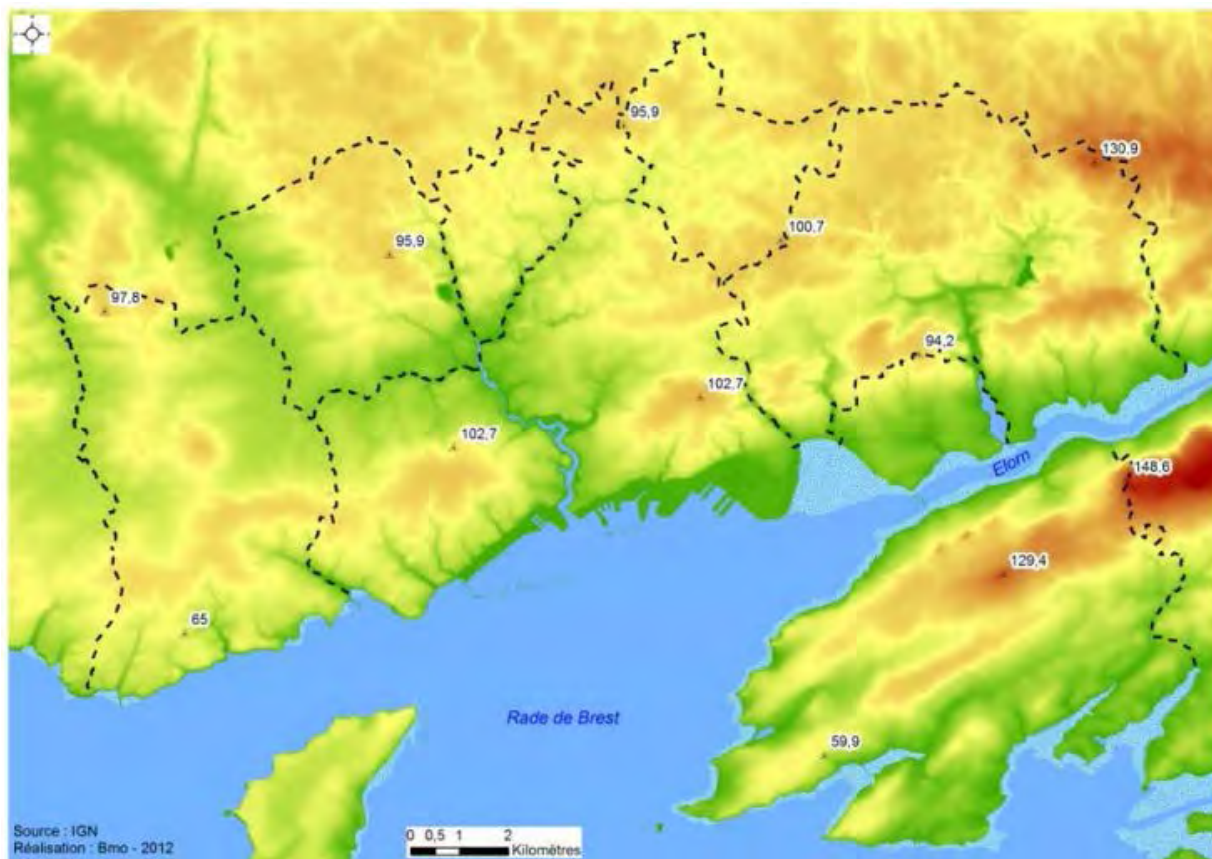
1.5.1. Relief : un plateau en belvédère sur la rade et la Penfeld

La ville de Brest s'est développée sur un plateau d'altitude moyenne de 30 à 110m (60m place de la Liberté, 102m place de Strasbourg) qui présente une forme due à une histoire géomorphologique complexe: érosion, transgressions marines, faille. La ligne de crête d'altitude moyenne de 70-100m se trouve très près de la rade et correspond à l'axe historique reliant Le Conquet - Brest - Guipavas, et passant par Recouvrance, Siam et Jaurès. Cet axe urbain principal (rue Victor Eusen - rue Anatole France - rue de la Porte - rue de Siam - place de la Liberté - rue Jean-Jaurès - place de Strasbourg) est globalement parallèle au trait de côte.

A l'exception de la Penfeld et de ses abords, les espaces proches de la mer ont été urbanisés assez tardivement. La présence de falaises élevées, presque rectilignes, qui matérialisent une des failles majeures du Massif armoricain et dominant la rade de Brest, explique ce paradoxe, que les entraves à l'urbanisation littorale liées aux servitudes militaires ont ensuite accentué.

La topographie brestoise se caractérise aussi par des ravins encaissés (de l'ouest vers l'est, vallons de Maison-Blanche, des Quatre-Pompes, de la Grande-Rivière, de la Penfeld et de ses affluents comme le ravin du Moulin à poudre, de la rue Pierre-Sémard, du Dour-Bras, du vieux bourg de Saint-Marc, du Stang-Alar) difficiles à franchir sauf à construire des ponts (pont Robert Schumann sur le ravin du Moulin à poudre, ponts de l'Harteloire et de Villeneuve sur la Penfeld, pont du Forestou enjambant la rue Pierre Sémard).

Cette topographie chahutée entre ville basse et ville haute, couplée aux caractéristiques du climat, ne favorise pas les modes de déplacement actifs comme la marche, le vélo...



Le relief de Brest métropole. Source : IGN

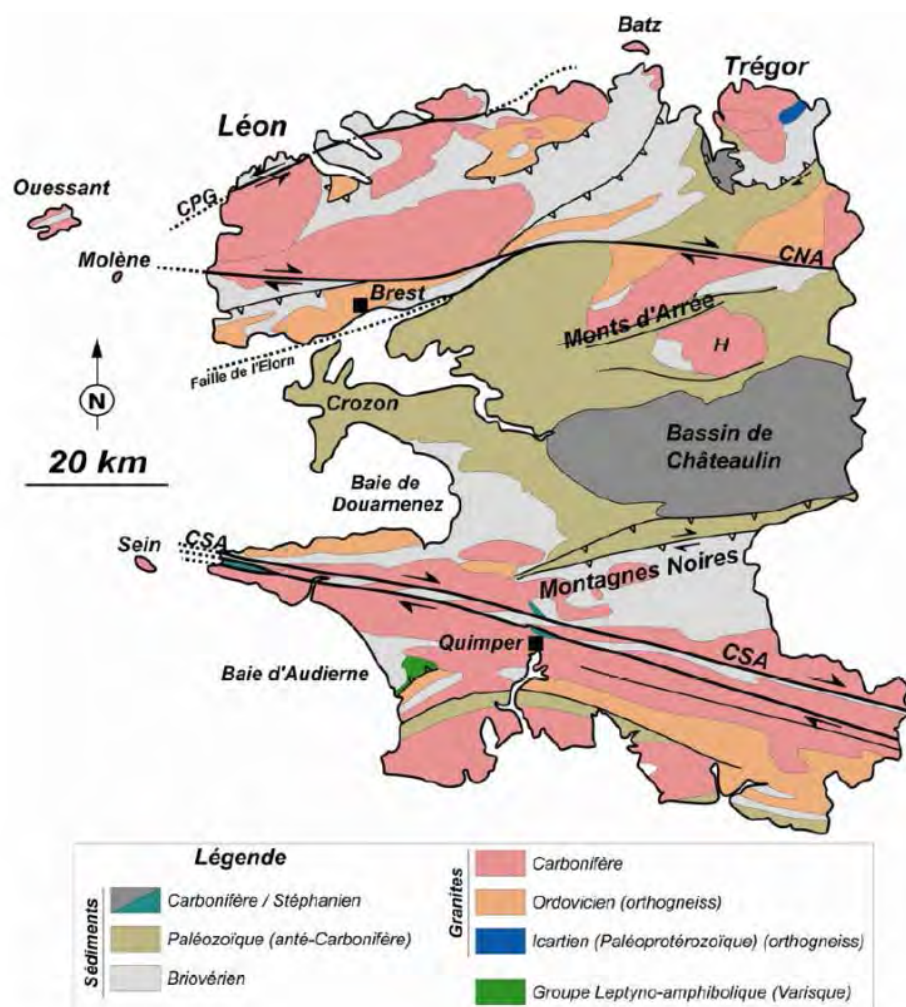
1.5.2. Géologie et hydrographie

Le territoire d'étude repose sur un socle schisto-gréseux, datant d'environ 500 millions d'années, constitué d'une succession de lits argileux et gréseux, plus ou moins épais. Il n'est donc pas concerné par la présence de nappes phréatiques.

En outre, du fait de la faible perméabilité des sols, une grande part des importants apports pluviométriques ne peut pénétrer profondément dans le sol. Il en résulte d'importants ruissellements en sub-surface et la présence d'un réseau hydrographique assez dense (331 km de cours d'eau à l'échelle de Brest métropole). Le débit des cours d'eau est fortement lié à l'importance des écoulements superficiels, donc à la pluviométrie ; et cela d'autant plus que dans le secteur d'étude, les ruissellements sont renforcés par l'importante imperméabilisation des sols, liée à l'urbanisation dense du centre-ville.

À l'échelle de la métropole, les zones humides occupent une surface d'environ 1540 ha (soit 7% du territoire de Brest métropole). Elles sont principalement présentes aux abords des cours d'eau dans les nombreuses vallées qui structurent le paysage de l'agglomération brestoise (en tête de bassin versant, dans les fonds de vallées, en zone estuarienne...). La frange littorale recèle également de nombreuses zones humides (marais, vasières...).

Cependant, aucune zone humide n'est recensée au sein du périmètre d'étude de l'AVAP de Brest.



Carte schématique du département du Finistère illustrant les différentes entités géologiques ainsi que les principales structures. D'après Gumiaux et al., 2004 et d'après la carte géologique de France au 1/1000000 (Chantraine et al., 1996) BRGM/RP-56273-FR

1.5.3. Gestion de l'eau

Sur le centre-ville historique de Brest, tant en rive gauche, qu'en rive droite, le réseau d'assainissement est unitaire c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales sont récupérées dans un même réseau d'évacuation. Ceci permet de traiter à la fois les eaux usées mais aussi les eaux pluviales fortement chargées en hydrocarbures et en déchets organiques.



*Inventaire des zones humides
Localisation du périmètre d'étude de l'AVAP de Brest*

2. RISQUES ET POLLUTIONS

Les risques majeurs font référence à deux grandes catégories de risques que sont les risques naturels (inondations, mouvements de terrain, tempêtes, incendies de forêt...) et les risques technologiques (transport de matières dangereuses, industriels, nucléaires). Le dossier départemental sur les risques majeurs du Finistère (DDRM), consultable sur le site de la préfecture du Finistère, informe la population sur l'état de ces risques.

2.1. Les risques naturels

En matière de risques naturels, le secteur d'étude est potentiellement concerné par différentes menaces :

2.1.1. Risques météorologiques :

Les risques météorologiques sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Ces risques sont de différents ordres : orages, vents forts, fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule... L'importance et l'ampleur de ces phénomènes peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humain, économique et environnemental.

Sur Brest, les épisodes pluvieux et venteux sont les plus à même d'avoir un impact sur le patrimoine et l'environnement.

Les secteurs particulièrement sensibles aux événements pluvieux se situent au niveau du bas de la rue Jean Jaurès (au niveau des rues Victor Hugo et des onze martyrs), dans le secteur du Merle Blanc, rue du Moulin à poudre et rive gauche, au niveau de la rue d'Armorique.

2.1.2. Risques de mouvements de terrain :

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou causé par l'homme. Le déplacement peut être lent (quelques millimètres par an) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

Le secteur des falaises de Poullic al Lor est particulièrement sensible aux risques de mouvements de terrain de type éboulement, érosion de berges et glissement de terrain. Des travaux de sécurisation ont déjà été réalisés sur ce secteur.

2.1.3. Risque sismique :

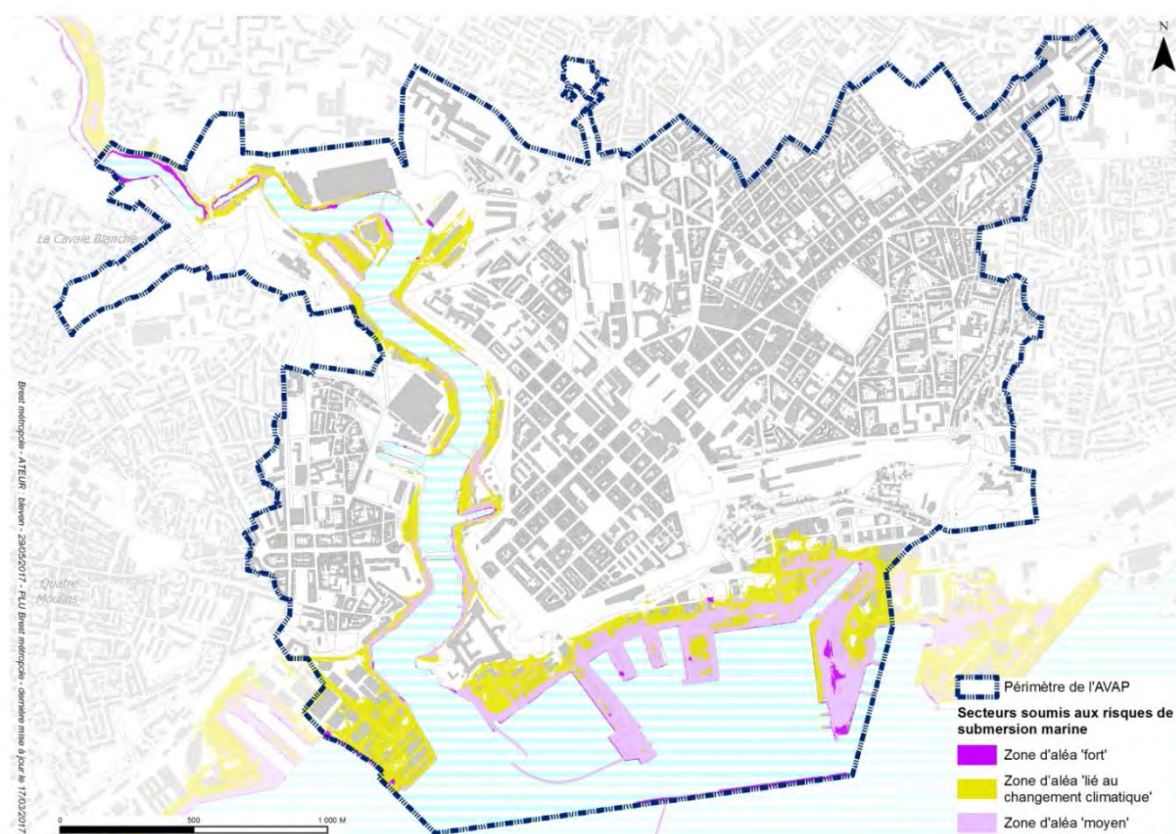
Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Brest est concernée par un risque sismique faible lié à son classement (comme l'ensemble du Finistère) en zone de sismicité 2 par décret du 22 octobre 2010.

2.1.4. Risques de submersions marines :

Provoquées par des tempêtes violentes associées à un niveau de marée élevé ainsi qu'à certaines configurations littorales locales (estuaires, anses fermées...), les submersions marines conduisent, sur le littoral, à la suite de brèches occasionnées dans les protections naturelles (cordons ou massifs dunaires par exemple) ou artificielles, à une submersion, plus ou moins importante, des zones de faible altitude et des terrains situés à un niveau plus bas que celui de la mer.

Les secteurs concernés par le risque de submersions marines se situent en bordure de côte, au niveau de la ZAC du Port, entre le port du château et le quai de l'est, ainsi qu'en bordure de la Penfeld.



2.2. Les risques et pollutions technologiques et industrielles

2.2.1. Risque industriel :

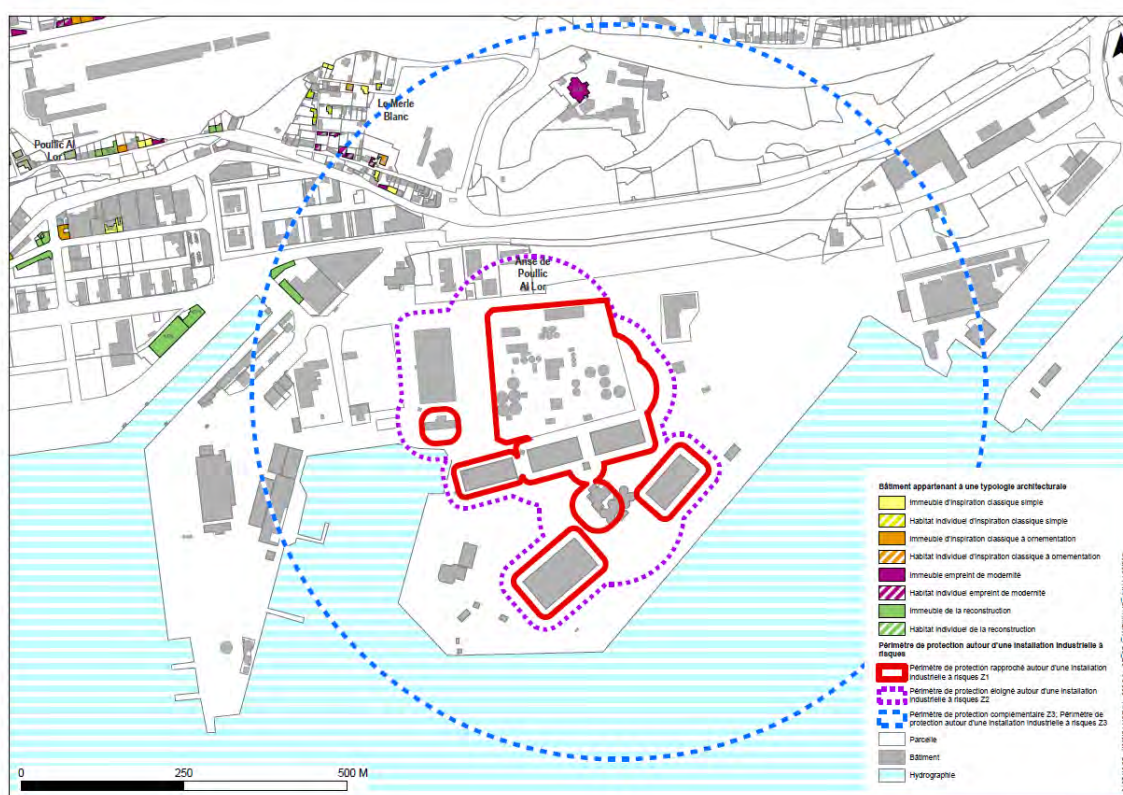
Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Sur Brest, quatre sites sont identifiés dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs :

- Imporgal (stockage et conditionnement de gaz liquéfié),
- Stockbrest 1 et Stockbrest 2 (stockage de produits liquides inflammables),
- Cargill (stockage et transformation de graines oléagineuses et fabrication d'huile de colza et de soja).

Seul le périmètre de protection complémentaire Z3 de cette dernière entreprise affecte une partie de urbanisée du secteur d'étude. Il s'agit de la partie est du port de commerce, à l'extrémité de la rue Amiral Troude, au niveau du Merle Blanc et du boulevard Isidore Marfille.

Dans ce secteur, il existe une dizaine de bâtiments d'intérêt patrimonial.



2.2.2. Risque nucléaire :

Le risque nucléaire, sur le territoire de Brest, fait référence au risque résultant des installations nucléaires de la Défense. Il s'agit des installations de soutien et d'entretien des bâtiments à propulsion nucléaire.

Un rejet accidentel d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir provoquerait une contamination de l'air et de l'environnement (dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans l'eau des cours d'eau, des lacs et des nappes phréatiques).

Si la substance radioactive est en contact direct avec la personne (dépôt sur la peau par exemple), il y a contamination externe.

Si la substance radioactive pénètre dans l'organisme par inhalation (respiration d'air contaminé) ou ingestion (aliments contaminés), il y a contamination interne.

Les conséquences liées au risque nucléaire sur Brest concernent principalement la santé des populations riveraines et la pollution radioactive des milieux naturels (aquatiques et végétaux).

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) en cas d'accident a été établi par les services de l'état.

Carte du périmètre PPI :



Pour en savoir plus :

www.ppibrestilo.pref.gouv.fr

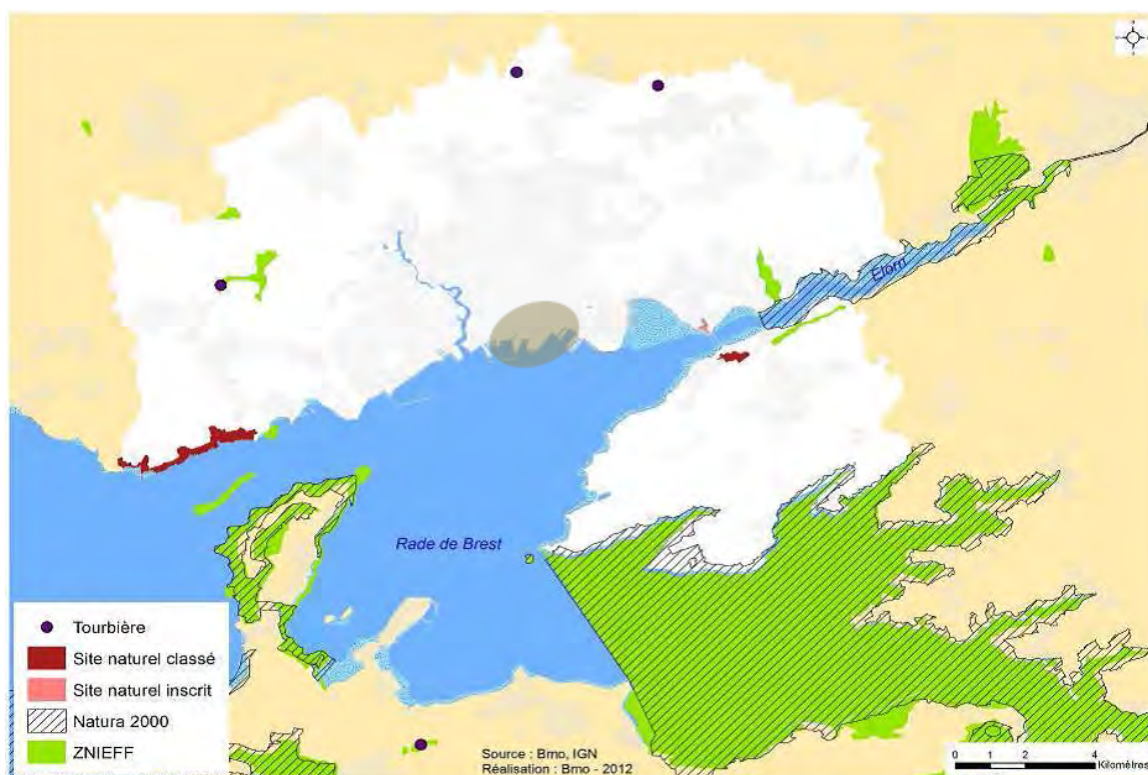
3. BIODIVERSITE ET OCCUPATION VEGETALE

3.1. Un environnement riche en biodiversité

3.1.1. Les ZNIEFF :

Le territoire de Brest métropole regroupe des milieux exceptionnels, en particulier sur sa frange littorale et en mer. Ainsi huit Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I ou II sont répertoriées :

- Les tourbières de Kersquivit - Bodonnou, sources de l'Aber Ildut, (Plouzané - Guilers). Cet ensemble humide de 75 ha, qui est le plus vaste et la plus diversifiée de la région brestoise, est un espace tourbeux occupé par une végétation de bas marais acide, environné par différents habitats humides : saulaies, prairies, landes.
- Le fort du Dellec, 11 ha (Plouzané), est un site de falaise.
- L'étang de Kerhuon, 41 ha (Le Relecq-Kerhuon - Guipavas) est une retenue d'eau devenue une zone d'hivernage intéressante et un site de nourrissage et de repos pour le grèbe castagneux, le grand cormoran, la poule d'eau, la foulque macroule. Elle est également un site de repos pour le canard colvert et le fuligule malouin.
- Le bois de Kérérault et les rochers de l'impératrice, 25 ha (Plougastel-Daoulas), est un bois de pente et d'affleurements rocheux suintants où ont été recensés l'escargot de Quimper, espèce protégée au plan national, ainsi que trois espèces de la liste rouge armoricaine dont le dryopteris à odeur de foin et l'hymenophille de Tunbridge.
- L'anse de Penfoul, 80 ha (Plougastel-Daoulas - Loperhet), offre un intérêt botanique important de par la présence du limonium humile. La loutre d'Europe y est signalée de passage.
- La ZNIEFF de type II de la baie de Daoulas - Anse de Poulmic d'une superficie de 7400 hectares concerne les rivages Sud de la presqu'île de Plougastel-Daoulas, depuis la pointe de l'Armorique. Il s'agit d'une zone d'hivernage importante pour les oiseaux d'eaux et le premier site en France pour l'hivernage du harle huppé. Cet ensemble de vasières et de pré-salés présente une grande diversité floristique (présence de limonium humile, plante protégée) et figure également en ZICO.



*Le patrimoine naturel protégé
Localisation du périmètre d'étude de l'AVAP de Brest*

À cela s'ajoute les deux ZNIEFF marine de type II de la rade de Brest :

- La ZNIEFF marine de type II du goulet de Brest et de la pointe des Espagnols d'une superficie approximative de 20 ha concerne un secteur d'un quart de mille marin autour de la pointe des espagnols, de la tourelle du Mengam, du plateau des Fillettes, de la basse Hermine et de la basse Gourdon. Ce vaste secteur, lieu de transit d'un flux important de matériel terrigène en provenance de la rade de Brest, offre sur les fonds rocheux, une biodiversité et une biomasse élevée, tant végétale qu'animale (échinodermes, anémones de mers, laminaires jaunes, gorgones, grands hydrides et éponges caractéristiques des milieux turbides de fort courant).
- La ZNIEFF marine de type II de la pointe de l'Armorique, ile ronde d'une superficie approximative de 15 ha concerne un secteur d'un quart de mille marin autour de l'île ronde, à partir du zéro des cartes marines. Ce site offre, sur une superficie restreinte, une grande variété de biotopes et la présence de diverses algues.

3.1.2. Les sites Natura 2000 :

Parallèlement, deux grands sites NATURA 2000 sont pour partie situés sur le territoire de la métropole :

- Le site de la rivière de l'Elorn FR 5300024 (Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas) est remarquable par le caractère continu des espaces naturels (estuaires, hauts de plage, prés-salés atlantiques, rivière à renoncules, gazons amphibies à littorale, mégaphorbiaies, landes sèches et humides, tourbières, forêts alluviales, hêtraies chênaies). Ce site est par ailleurs important pour l'accueil hivernal de l'avifaune migratrice, en complément du site ZPS de la rade de Brest.
- Les sites Natura 2000 « rade de Brest-estuaire de l'Aulne » ZCS FR 5300046 et Natura 2000 « Rade de Brest Baie de Daoulas anse du Poulmic » ZPS FR5310071 accueillent des populations d'oiseaux marins, en particulier le grèbe à cou noir et le harle huppé, pour lesquelles le site joue un rôle à l'échelle internationale. Le site présente également un intérêt phytocénotique et paysager par l'imbrication d'habitats d'intérêts communautaires extrêmement variés tels que les estuaires, criques, baies peu profondes, flancs de falaises boisés, landes sèches à hygrophiles sommitales, communautés vivaces des cordons de galets, communautés benthiques (banc de maërl et herbiers de Zostères...). Le Triglochino-Limonietum humile n'est présent en France qu'en rade de Brest.

La rade de Brest se distingue en Bretagne par la diversité de ses fonds marins, à l'origine d'une grande biodiversité. La présence de fonds de maërl sur d'importantes surfaces confère à ce site un intérêt majeur à l'échelle régionale voire

nationale. D'une manière générale, les estrans sont très diversifiés et se présentent sous la forme de « mosaïques d'habitats, avec localement quelques herbiers de zostère, un habitat marin à forte valeur patrimoniale également ».

Sur sa partie terrestre, l'originalité du site réside dans l'extrême diversité des milieux naturels et semi-naturels, à l'origine d'une grande qualité et diversité paysagère. Le site se distingue principalement pour ses habitats forestiers, la forêt de Landévennec constituant l'une des très rares forêts de feuillus littorale française, et les bords boisés de l'Aulne sont remarquables sur le plan paysager. Le site comprend également de nombreuses stations de prés salés abritant du *Limonium humile*, plantes très rare et protégée, pour laquelle la rade constitue la dernière station française.

Enfin, ce site constitue un lieu de passage obligé pour de nombreux poissons migrateurs, qui remontent ensuite vers l'Aulne, et la Douffine, et joue un rôle majeur pour la conservation des chiroptères, notamment le grand rhinolophe, qui visite ses forêts et ses nombreuses prairies mésophiles.

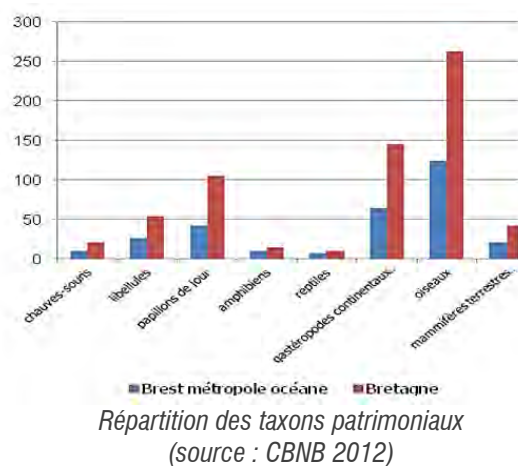
Ces différents dispositifs de protection traduisent la richesse des milieux naturels environnants. Cependant, aucune ZNIEFF répertoriée, ni site Natura 2000, ne concerne le territoire de la ville de Brest ni à fortiori le périmètre d'étude de l'AVAP. De même, il n'existe pas sur le secteur d'étude de sites classés ou inscrits.*

*NOTA : Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

3.2. La faune urbaine

Sur le territoire d'étude, en l'absence d'investigations spécifiques, le niveau de connaissance en matière de faune urbaine est assez limité. On sait toutefois que la faune présente en centre-ville est constituée principalement d'oiseaux (42 espèces recensées, majoritairement des passereaux), de mammifères souvent rencontrés en milieux urbains tels que petits rongeurs, fouines, belettes ou renards ainsi que d'une faune nocturne (papillons de nuit, oiseaux (chouettes), chiroptères...).

Le secteur d'étude n'est cependant pas concerné par une zone d'Arrêté de Protection de Biotope, ni par un corridor « Grande faune ».



3.3. L'armature verte urbaine

3.3.1. Définitions

Le PLU facteur 4 de la métropole définit le statut du réseau vert et bleu selon deux notions qui se recoupent en partie :

La trame verte et bleue (TVB) est une approche intégratrice (biodiversité remarquable et ordinaire) aussi bien terrestre (trame verte) qu'aquatique (trame bleue) s'appuyant sur la notion de réseaux. Elle est constituée par :

- Les cœurs de biodiversité qui correspondent à des zones riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie. Ils s'appuient principalement sur les grandes entités naturelles de l'agglomération (vallons, cours d'eau, zones humides, boisements, espaces littoraux). Ils intègrent les réservoirs biologiques mais aussi les principaux corridors écologiques, certains espaces jouant à la fois un rôle de réservoir et de corridor.
- Les connexions : le principe de connexion traduit la volonté de maintenir de la perméabilité dans les secteurs de plateaux parcourus par le réseau bocager et des boisements pour favoriser la mise en réseau des cœurs de biodiversité. Il s'agit de relier les cœurs de biodiversité entre eux, de les épauler pour favoriser la dispersion des espèces, mais aussi de créer des espaces de respiration urbaine support de zones de détente et de réseaux de déplacements doux.

L'armature verte urbaine (AVU) vient compléter la trame verte et bleue, toujours dans une logique de connexion et de mise en réseau. Elle correspond au prolongement de la trame verte et bleue dans le tissu urbain (la nature en ville). Cette armature est constituée, en partie comme dans le milieu naturel et agricole périphérique, par des vallons, des portions de littoral, des cours d'eau, des boisements, mais aussi par des parcs, squares, jardins, cœurs d'îlots, massifs arbustifs, pelouses, plantations d'alignements, etc.

Les espaces privés sont également pris en compte car ils peuvent participer aux continuités écologiques via des jardins, le traitement des espaces de transition, les clôtures...

3.3.2. Les enjeux de l'armature verte urbaine :

L'armature verte urbaine (AVU) est un outil qui confirme le rôle important donné à un maillage d'espaces publics et privés, en termes social, environnemental et patrimonial. C'est une démarche qui implique différents enjeux.

Enjeux environnementaux

Un des objectifs principal de l'armature verte est de préserver la biodiversité existante par le maintien et le développement d'espaces végétalisés. Ces espaces doivent être reliés entre eux afin que faune et flore puissent se déplacer et se reproduire, conditions essentielles à la survie des espèces. Des résultats, issus de l'agence nationale de la recherche, confirment que de bonnes connexions entre les espaces permettent une meilleure distribution des espèces.

De plus, le maintien d'une surface végétale conséquente peut avoir des effets bénéfiques sur le climat en ville, contribuant à une meilleure infiltration des eaux de surface et à une régulation thermique en cas de fortes chaleurs.

Ainsi, du point de vue environnemental, l'AVU permet :

- de maintenir des corridors assurant les déplacements de la faune et de la flore,
- de conserver des espaces « refuge » en milieu urbain permettant la reproduction des espèces,
- une régulation hydrique en limitant l'imperméabilisation des sols,
- de lutter contre la pollution atmosphérique : production d'oxygène, absorption d'importantes quantités de CO₂ par les arbres,
- de rafraîchir en période de chaleur en créant des zones d'ombrage luttant contre l'augmentation des températures.

Enjeux social et culturel

L'armature verte urbaine a également un rôle à jouer sur la qualité de vie incluant des aspects de déplacements, de socialisation, de santé entre autres. Il s'agit de transformer de manière plus intense la relation écologique de certains citoyens avec les espaces dits « naturels » et de faire prendre conscience de l'importance des questions environnementales en milieu urbain.

Des études issues des sciences sociales ont démontré d'une part, l'impact des espaces verts sur le cadre de vie et d'autre part, l'importance de la nature au sens symbolique et matériel dans la qualité de vie. Les espaces verts doivent couvrir le territoire de manière suffisante (taille) et régulière (maillage) afin de permettre une fréquentation de ces espaces. La densité de la ville doit tenir compte de la dimension paysagère du tissu urbain et de cette qualité de vie à maintenir, voire renforcer, pour les citoyens.

Ainsi, du point de vue social et culturel, l'AVU permet :

- d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle, en intégrant et assurant une « nature de proximité »,

- de développer de nouveaux usages : fonctions de récréations, épanouissement des citoyens en maintenant un bien-être moral et physique, démarche artistique...
- de développer l'éducation au patrimoine : sensibilisation des populations à la nature et au patrimoine urbain de la métropole (histoire : fortifications, témoignages, reconstruction, informations sur la toponymie),
- de développer des liens sociaux liés à la nature : jardins partagés, production de fruits et légumes...

Enjeux urbains

L'instauration d'une armature verte urbaine s'inscrit dans une dynamique historique qui prône aujourd'hui un urbanisme plus respectueux de l'environnement au service des habitants. De nombreuses villes en France et dans le monde ont investi de manière spectaculaire dans des opérations qui s'apparentent à la mise en place d'un réseau d'espaces plus ou moins végétalisés servant de supports à de nouveaux usages récréatifs et de confort pour les habitants.

Ainsi, du point de vue urbain, l'AVU permet :

- de renforcer l'attractivité touristique et d'améliorer l'image et l'ambiance de la métropole, / revalorisation foncière et immobilière,
- d'apporter une cohérence à l'espace public : articulation d'un réseau d'espaces facilitant les mobilités « douces » et l'animation du centre-ville (nouvelles activités et usages).

3.3.3. La cohérence avec le PLU facteur 4 de Brest métropole

L'armature verte urbaine (AVU) est évoquée par le plan local d'urbanisme (PLU) facteur 4, principalement dans son orientation sur l'environnement. En cohérence avec l'OAP « environnement » du PLU, la démarche permettant la mise en place de l'AVU dans la future AVAP a donc consisté à :

- Identifier et conforter les cœurs de biodiversité,
- Assurer les connexions en déterminant quels sont les supports les plus intéressants pour constituer les corridors écologiques,
- Accompagner l'AVU par des aménagements spécifiques afin de la rendre plus lisible et attractive.

3.3.4. La méthode de détection du végétal/analyse des continuités paysagères

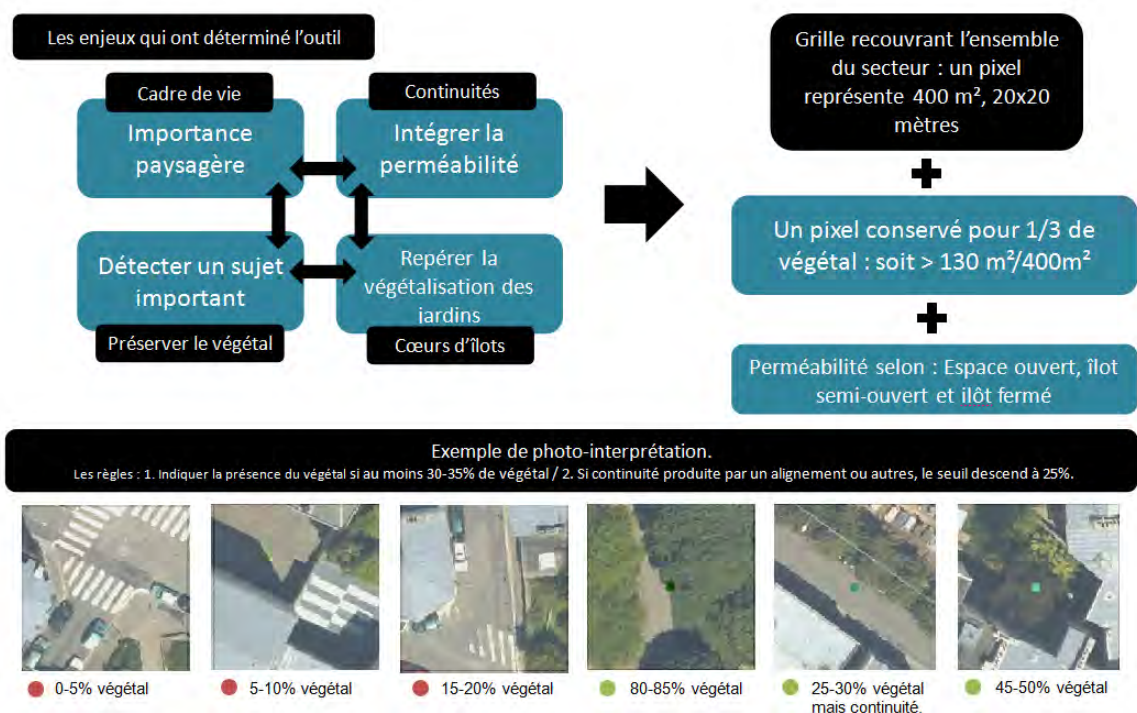
Afin d'identifier l'armature verte urbaine au sein du centre-ville de Brest, un outil de détection du végétal a été développé en s'appuyant sur le système d'information géographique. La méthode a consisté à mettre en place une grille fictive sur l'ensemble du périmètre d'étude afin de rationaliser l'espace et faciliter la lecture de la présence végétale au sein du tissu urbain brestois. Cette grille recouvre l'ensemble du périmètre d'étude, en élargissant sa couverture aux franges de celui-ci afin de mieux prendre en compte l'environnement du centre-ville.

Chaque carreau de cette grille a une dimension de 400 m² (20x20m), permettant de prendre en compte une grande parcelle ou encore un petit espace vert. C'est une échelle assez précise qui permet d'obtenir des informations sur la végétalisation des espaces publics mais aussi dans les cœurs d'îlot.

Une fois la grille mise en place, une interprétation de la photographie aérienne (satellite) a été réalisée. Le carreau signale une présence végétale seulement si le végétal compris à l'intérieur de celui-ci représente au moins 1/3 de l'emprise du carreau (soit environ 130/140 m²).

Quatre enjeux importants ont conditionné cette méthode de détection du végétal :

- Cadre de vie : identifier l'impact paysager du végétal sur l'espace public et privé. Cette règle de 1/3 pour prendre en compte une présence végétale permet d'avoir un bon ressenti de l'impact paysager du végétal dans un milieu urbain tel que le centre de Brest.
- Continuités : déterminer des corridors pour l'armature verte urbaine. Une continuité dans une emprise de 400 m² est difficilement tenable en dessous d'un tiers de végétal présent dans cet espace.
- Préserver le végétal : détecter un sujet végétal important. Un sujet imposant, important pour l'avifaune, et impactant de manière forte l'espace public ou un cœur d'îlot peut être pris en compte par cette méthode.
- Cœurs d'îlots : repérer la végétalisation des espaces privés. Les cœurs d'îlots sont parfois peu végétalisés dans certains secteurs du centre-ville (notamment secteur Siam), cependant quelques jardins existent et amènent une qualité à l'habitat qui ne serait pas présente en cas de disparition. La règle du tiers a permis, là aussi, d'obtenir de la précision concernant le niveau de végétalisation d'un îlot.



La perméabilité des continuités végétales identifiées

Après avoir localisé la présence végétale de manière quantitative et spatialisée, il manquait un complément d'information sur la qualité des connexions, à savoir leur degré de perméabilité. C'est pourquoi un deuxième niveau d'interprétation des données a permis de préciser le degré de perméabilité des espaces identifiés comme végétalisés (à plus d'un tiers de leur surface).

Cette perméabilité s'est basée d'une part sur le degré d'ouverture des espaces, et d'autre part sur leur degré d'accessibilité par voie terrestre. Il s'agit d'un élément important, notamment pour la flore et la faune qui a davantage de difficultés pour se déplacer. Ainsi, par exemple les mammifères et les amphibiens ne peuvent effectivement emprunter que les voies terrestres pour se déplacer à contrario de l'avifaune ou de certains insectes.

Cependant, la notion de perméabilité étant très complexe, le seul critère d'ouverture d'un espace est réducteur. Les potentialités écologiques d'un espace dépendent également très fortement de sa composition, de sa structure et de sa gestion. Ce volet gestion est souvent oublié du fait principalement du manque de connaissances que nous en avons. Cet aspect constitue donc un point faible de la démarche d'identification des perméabilités.

Appliquées aux carreaux de 400 m² de la grille de détection du végétal, trois classes ont pu être définies pour percevoir le degré de perméabilité :

- Classe 1 : Perméabilité forte

Regroupement des espaces où la végétation est présente (30>100%) et laisse une perméabilité importante pour la biodiversité et les pratiques des usagers. Ce sont essentiellement :

- Des espaces publics ouverts (espaces urbains et espaces verts).
- Des espaces semi-publics non clôturés (bailleur public).
- Les jardins-avant ouverts sur la rue peuvent également être intégrés à cette classe.

- Classe 2 : Perméabilité moyenne

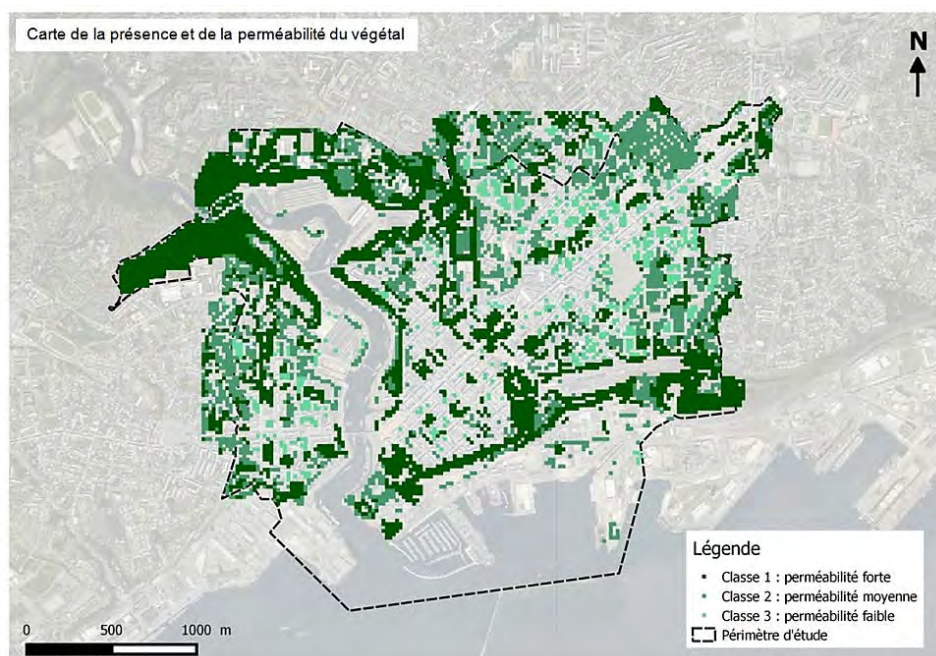
Regroupement des espaces où la végétation est présente et laisse une perméabilité moyenne pour la biodiversité et admet surtout des usages privés. Ce sont essentiellement :

- Des jardins privés situés à l'intérieur d'îlots ouverts (une ouverture significative du front bâti sur plus ou moins 20 mètres).
- Des espaces publics situés sur un relief les rendant peu accessibles (bandes enherbées le long de constructions ayant un objectif défensif par exemple ou à proximité d'une clôture).
- Des terrains de sport.

- Classe 3 : Perméabilité faible

Regroupement des espaces où la végétation est présente et ne laisse qu'une perméabilité faible pour la biodiversité et des usages privatifs la plupart du temps. Ce sont essentiellement :

- Des jardins privatifs à l'intérieur d'îlots fermés (fermé au regard de la clôture produite par un front bâti continu).
- La végétation isolée dans un environnement minéral.



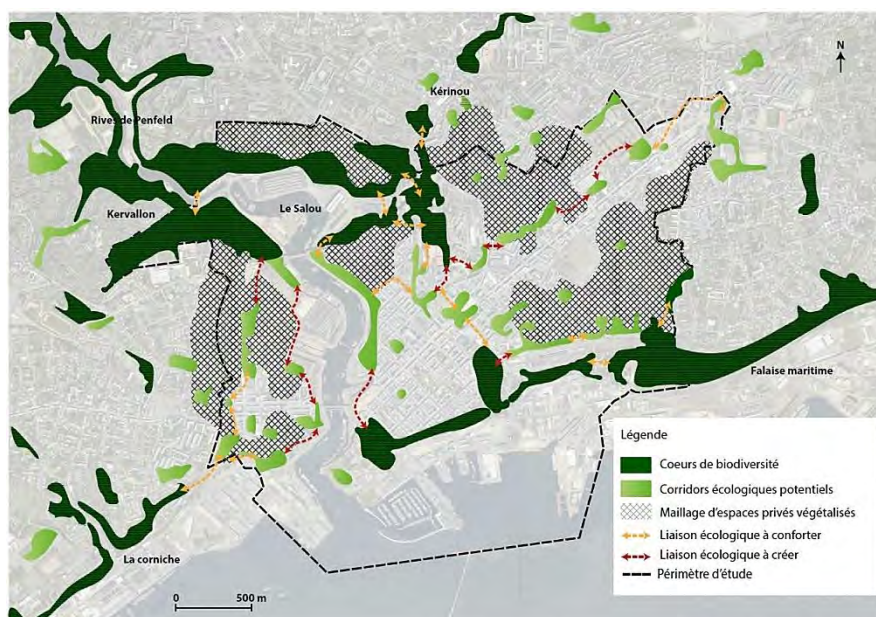
3.3.6. Les continuités paysagères identifiées et les manques

Par cette identification de la présence végétale, les continuités vertes existantes se sont peu à peu dessinées et ont pu être contextualisées dans le cadre du présent diagnostic préalable à l'AVAP par un travail de croisement avec les données telles que :

- Les qualités paysagères du site, ses spécificités (par exemple belvédères ou points de vue originaux en ville),
- La qualité patrimoniale du bâti,
- La dimension historique des espaces urbains,
- La recherche de continuités pour favoriser la biodiversité et les circuits de déplacements doux.

Des points de passage difficiles ou des coupures dans le réseau existant au cœur de la métropole sont aussi apparus. Ces « points faibles » du réseau sont désignés de deux manières :

- Les liaisons vertes à conforter, qui identifient les espaces où le végétal existe mais de manière peu développée, s'appuyant sur un alignement, un massif dont les strates végétales sont peu développées. Ces liaisons se situent souvent sur des espaces susceptibles d'être confortés par un aménagement nécessitant une intervention légère.
- Les liaisons vertes à créer, identifient des espaces où peu de supports de nature sont présents actuellement mais qui sont situés sur un espace stratégique en matière de connexions écologiques. Un aménagement significatif est nécessaire pour mettre en place ces liaisons écologiques.
- Un maillage de jardins peut aider à prendre en compte ces liaisons.



3.4. Le patrimoine végétal

3.4.1. Une présence végétale importante

Brest métropole gère un patrimoine important d'espaces verts de plus de 800 ha répartis sur les 8 communes de l'agglomération, dont 435 ha sur le territoire de Brest, ville centre dotée d'une trame verte et bleue très présente et dont le climat océanique très doux facilite la présence d'une palette végétale riche. La surface d'espaces verts par habitant est d'environ 38 m² à l'échelle de la métropole (contre 25 m² de moyenne nationale). Cependant, si on exclu les espaces naturels de coteaux inaccessibles et le parc de Kervallon, la surface d'espaces verts utilisés par les habitants est sans doute plus limitée ; ce qui pourrait expliquer le sentiment de ville minérale souvent ressenti par la population.

De très grands parcs à moins de 10 mn du cœur de la ville regroupent à eux seuls 180 ha : le vallon du Stang Alar, site exceptionnel qui abrite le conservatoire botanique de renommée mondiale, les rives de Penfeld, le bois de Kéroural. Plusieurs espaces boisés, véritables poumons verts dispersés dans la ville, aménagés de parcours sportifs (Bois du Dour Braz, bois de la Brasserie, bois de l'Arc'hantel), ainsi que de profondes vallées verdoyantes (vallée de Sainte Anne, vallée du Costour) qui conduisent très rapidement à la mer, aux grèves et aux plages, offrent un maillage important de promenades traversant la ville, reliant les sentiers piétonniers des zones rurales au front de mer. Ce dernier est agrémenté de cheminements multiples et variés qui, dans des ambiances très différentes vont des zones d'activités nautiques du port de plaisance, des terrasses du Moulin blanc aux zones portuaires, pour rejoindre les sentiers littoraux, anciens chemins des douaniers, permettant la découverte de la flore attrayante du bord de mer sur toute la côte sauvage préservée qui borde la rade.

En complément de ces grands espaces de la trame verte et bleue, riches en biodiversité, le territoire dispose d'espaces verts plus ou moins artificialisés répondant à différentes demandes : parcs, espaces verts, jardins partagés, jardins privés, etc. jouent un rôle important dans le cadre de vie des brestoises.

Plus spécifiquement sur le secteur d'étude de Brest, on rencontre différents types de jardins :

- Les jardins qui racontent l'histoire de la ville : le jardin de l'hôpital maritime, le jardin des explorateurs, le square Mathon, les rives de Penfeld.
- Les « jardins belvédères » de la ville haute qui créent une continuité de promenades permettant de profiter de panoramas exceptionnels sur la rade animée par le nautisme, (jardin de l'Académie de marine, cours Dajot).
- Les places historiques fleuries (jardins du château et De Gaulle,) et les squares de toutes dimensions dotées d'aires de jeux pour les enfants (place Wilson).
- Enfin, les jardins partagés, véritables conservatoires de la biodiversité locale (sols riches en microfaune et refuge pour la faune sauvage, oiseaux, etc) se développent de plus en plus : on en compte environ 57, dont 12 localisés dans le périmètre d'étude de l'AVAP.

A ces espaces de végétation marquée s'ajoutent également la végétation linéaire et la végétation discontinue des bosquets, arbres isolés, parterres... Ces éléments jouent un rôle de relais biologiques au sein d'espaces fortement minéralisés. Ces micro-milieus sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, de petits mammifères et peuvent participer aux continuités écologiques. (cf § sur l'armature verte urbaine)

Malgré cette présence végétale forte, c'est un sentiment de ville minérale qui domine parfois chez les habitants et les visiteurs. Ce ressenti, dû essentiellement au manque de liaisons entre le centre et les grands espaces végétalisés, ainsi qu'au manque de lisibilité de l'armature verte, renforce l'attractivité résidentielle des communes périphériques au détriment de la ville centre.



Vallon du moulin à poudre et square de Bazeilles bd Jean Moulin

3.4.2. Les parcs et jardins remarquables

Plusieurs jardins remarquables, identifiés dans la base Mérimée du ministère de la culture, méritent d'être pris en compte dans l'AVAP pour leur dimension patrimoniale singulière. Ainsi, le jardin d'agrément de l'hôpital maritime, le jardin des explorateurs, le square Mathon ou encore les rives de Penfeld ont un intérêt patrimonial fort, tant historique qu'écologique, et méritent donc faire partie intégrante de l'armature verte urbaine.

Jardin royal des plantes, devenu jardin d'agrément de l'hôpital maritime, rue du Colonel Fonferrier

Ce jardin, datant de 1670, comprend pelouses, parterres, groupes d'arbres. En 1694, il est fondé sur le lieu de l'hôpital maritime de Brest. Ce jardin est destiné à la culture des simples pour la fourniture de plantes médicinales usuelles. Il devient rapidement le jardin royal des plantes, lieu d'acclimatation d'une concentration de plantes (2400 espèces différentes en 1804). En fait, une ancienne ordonnance du roi enjoint tous les capitaines de navires des ports de France d'apporter des graines et plantes des pays étrangers afin de former des jardins botaniques. Ce jardin va accueillir les plantes trop fatiguées de longues traversées. Les jardiniers vont leur prodiguer les soins essentiels avant d'aller enrichir prioritairement le jardin du muséum à Paris puis les compléments vers les jardins botaniques des autres villes, faute de place.

Le jardin de l'hôpital maritime avec ses collections considérables, tant en graines qu'en plantes précieuses, est avec Kew Garden à Londres un des jardins botaniques les plus renommés. Il participe à la fourniture des substances et drogues usuelles pour les malades, contribue à la diffusion de la culture et à l'ornementation de plantes rares et exotiques, à la connaissance de la botanique, au développement de l'horticulture et des cultures coloniales, à l'instruction des officiers de santé, à étoffer le patrimoine botanique breton. Il va en outre contribuer au développement de l'agriculture et de l'horticulture dans le Finistère.



Jardin des explorateurs, ouvert en mars 2002, situé rue de la Pointe

Installé dans la batterie du cavalier, le jardin des Explorateurs abrite des espèces botaniques rapportées des quatre coins du monde par des explorateurs et des botanistes partis de Brest.

De nombreuses expéditions maritimes, militaires et scientifiques partent de Brest à la découverte de terres inconnues. Des savants botanistes parcourent le monde au péril de leur vie : Philibert Commerson embarque avec Bougainville sur "La Boudeuse" en 1766, La Billardiére et Riche avec D'Entrecasteaux sur "La Recherche" et "L'Espérance" en 1791 à la recherche de l'expédition du comte de La Pérouse parti de Brest en 1785.



Etienne Fiacre Louis Raoul, botaniste né en 1815 à Brest, a été l'un des derniers français à faire une étude botanique de la Nouvelle-Zélande. Il embarque en 1840 à bord de "L'Aube" et collecte des plantes destinées à enrichir le musée d'histoire naturelle. Après sa mort, un genre botanique lui sera consacré (*Raoulia australis*). On dénombre une vingtaine d'espèces en Nouvelle-Zélande et plusieurs plantes porteront l'épithète spécifique "Raoulii".

Les plantations sont regroupées dans le jardin en creux suivant leur zone géographique d'origine : Japon, Afrique du sud, Nouvelle-Zélande, Australie, Amérique du sud. Elles sont associées de manière systématique, par groupe, dans des bacs en bois et en acier galvanisé, matériaux également utilisés pour la passerelle, pour l'évocation du transport, et de l'horticulture.

Les plantations en partie haute du jardin sont composées des mêmes végétaux présents en partie basse. Ils sont cependant mis en scène, plantés en mélange afin d'évoquer leur attrait horticole, l'ornementation des parcs et jardins des propriétés privées des militaires et de leurs amis en Bretagne, l'enrichissement du patrimoine botanique d'une région aux conditions climatiques si favorables.

Le square Mathon, en prolongement de la place de la Liberté

S'il fallait désigner le centre de la ville sur la carte, le doigt se poserait sur le square Mathon. Le cœur de Brest est donc un jardin. Signalé de loin par l'obélisque du monument aux Morts qui le surplombe, il fait le lien entre les deux artères principales de la ville : les rues de Siam et Jaurès, séparées par la place de la Liberté. Au départ, ce fut un espace vert créé par Jean-Baptiste Mathon, artisan de la reconstruction de Brest. Il est redessiné en 1999 par Bernard Huet, concepteur du réaménagement de la place de la Liberté, lequel opte pour une recomposition en creux par rapport à l'origine.

Ce square vient mettre en scène des pans d'histoire disparus. Le chantier a mis au jour des vestiges des remparts de la vieille cité : un tronçon de voie pavée, une contrescarpe, un reste de fortification de la ville avec une de ses anciennes portes, une douve, qui ont, à dessein, été intégrés au site.

Dans le prolongement du pont surplombant la douve se trouve un plan en bronze de la ville ancienne, une maquette resituant Brest au 19^{ème} siècle. L'apport pédagogique fait l'un des intérêts du site.

Le square Mathon est un lieu de repos, un lieu de passage aussi. A l'abri des vents dominants, ce jardin public est très apprécié des brestoises.

Le végétal habille le minéral en beauté : honneur aux haies de camélias qui ceignent le site, aux collections de plantes de terre de bruyère. Une place de choix est réservée à des arbres remarquables, parmi lesquels, les magnolias à floraison blanche, rose, les cépées de liquidambars et les érables du Japon.

De nombreuses plantes annuelles grimpantes qui montent à l'assaut de la pergola complètent la richesse botanique du site. Si les saisons restent bien marquées, les floraisons se succèdent en permanence. Il faut voir dans ceci l'effet conjugué du talent du service des espaces verts de la Ville et la douceur de notre climat océanique.



Les rives de Penfeld

Il s'agit d'un espace de 15 hectares comprenant un plan d'eau. Les rives offrent une douce intimité et une image contrastée, la partie nord étant plus aménagée qu'au sud. Elles sont propices à la balade et aux activités sportives : les sentiers qui les encerrent se prêtent au jogging, et l'ensemble est un terrain d'aventures et de détente. Avant la guerre, les brestoises venaient ici en famille prendre l'air et se rafraîchir aux guinguettes implantées au bord de l'eau. Ces lieux chargés d'histoire ont retrouvé une partie de leur vocation d'antan.



3.4.3. Le patrimoine végétal identifié

Des espaces boisés, mais aussi des arbres isolés remarquables, sont déjà identifiés au PLU facteur 4 de Brest métropole comme espaces boisés classés (EBC). Cependant, des enquêtes de terrain plus fines sur le secteur d'étude ont mis en avant la présence d'un certain nombre d'autres arbres remarquables. Ces éléments paysagers ponctuels marquent de manière significative l'espace sur lequel ils se situent et leur suppression nuirait à la qualité paysagère de l'ensemble auquel ils appartiennent. C'est en ce sens qu'ils méritent de bénéficier d'une identification et d'un statut de protection. Ces éléments paysagers ponctuels sont repérés sur la carte qui suit.

3.4.4. Les alignements remarquables au service de la mise en valeur du patrimoine urbain, paysager et environnemental

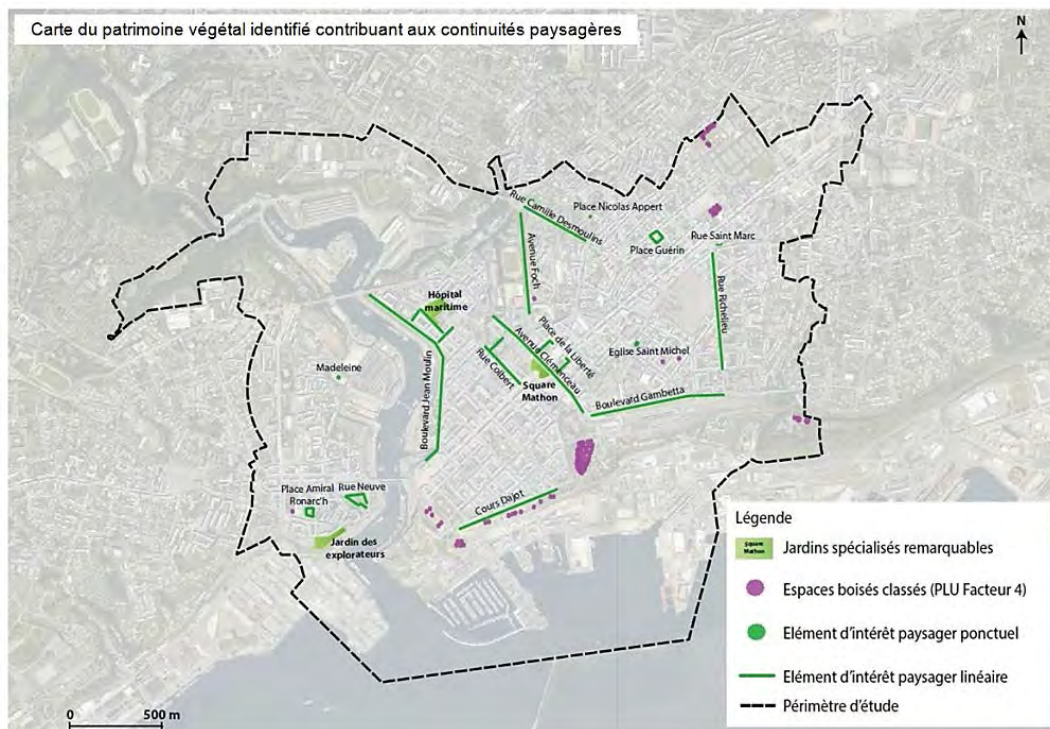
Les alignements sont assez peu nombreux dans le centre-ville de Brest cependant ils apportent une qualité paysagère remarquable aux espaces sur lesquels ils se situent. Le cours Dajot en est un exemple emblématique. Mais d'autres alignements créent un rythme fort intéressant sur certains axes importants du centre-ville. C'est le cas notamment sur la rue Camille Desmoulins, la rue Richelieu ou encore le boulevard Gambetta et le boulevard Jean Moulin.



Rue Richelieu

D'autres alignements sont essentiels à préserver du fait du rôle qu'ils jouent dans les continuités écologiques au niveau de la strate arborescente, comme les alignements présents rue Colbert, avenue Clémenceau ou encore le long de l'avenue Foch.

Enfin, les arbres de haut jet soulignent, de par leur couronne végétale, la forme géométrique des espaces, comme par exemple, la place Guérin ou encore la place Amiral Ronarc'h.



Afin de renforcer la présence de la nature en ville et mettre en scène un réseau d'espaces publics de qualité, il faut bien sûr tenir compte des continuités paysagères par la détection de la présence végétale. Cependant dans le cadre du diagnostic préalable à l'AVAP, d'autres éléments ont dû d'être pris en compte afin de mettre en évidence l'ensemble du patrimoine paysager brestois, en lien avec :

- les qualités paysagères du site, ses spécificités en proposant des belvédères ou points de vue originaux en ville,
- la qualité patrimoniale du bâti,
- la dimension historique des espaces urbains,
- la recherche de continuités pour favoriser la biodiversité et les déplacements doux.

Le patrimoine végétal comprend des boisements, soit linéaires, soit en bosquets, ainsi que des jardins permettant d'appuyer le passage d'une liaison « douce ».

De même, les cheminements de l'armature verte urbaine (AVU) sont guidés par les points de vue remarquables inventoriés, afin de renforcer leur attractivité et affirmer leur qualité.

Ces belvédères se situent sur les espaces longeant les ruptures de pente, permettant des covisibilités entre quartiers et entretenant un dialogue entre la ville et son site. Ces points de vue sont nombreux sur les espaces de promenade tels que le Cours Dajot et le jardin de l'académie de marine ou encore les boulevards Jean Moulin et Gambetta ainsi que sur l'ensemble des glacis qui offrent de façon plus ponctuelle des vues lointaines sur les plateaux des rives opposées de la vallée de la Penfeld ou vers les différents vallons présents dans le centre-ville de Brest.

Le troisième élément à prendre en compte dans l'identification des parcours d'intérêt concerne le patrimoine urbain et architectural.

Ainsi, les points focaux marquants le paysage urbain doivent être pris en compte, de même que le patrimoine bâti inventorié. L'AVU peut ainsi servir de support à des parcours d'interprétation du patrimoine et répondre à un des objectifs de l'AVAP, qui est l'articulation des enjeux patrimoniaux de tous types.

En ce qui concerne le patrimoine urbain, il s'articule autour des espaces d'intérêt patrimonial de l'AVAP et des polarités au sein du centre-ville afin de s'inscrire au mieux dans une démarche sociologique et économique. Ces polarités se basent sur les centralités telles que les secteurs de Liberté, de la gare et de la place de Strasbourg. Elles comprennent également les secteurs de renouvellement urbain récents et en cours tels que Saint-Martin ou Recouvrance, mais aussi des secteurs de projets comme les Capucins.

C'est bien cette démarche patrimoniale qui oriente le choix des cheminements doux majeurs de l'AVU afin de révéler le patrimoine brestois dans ses différentes facettes.



4. PROFIL ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE ET POTENTIALITES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Brest métropole s'est engagée à lutter contre le changement climatique au travers d'un Plan Climat Énergie lancé en décembre 2009. Le Plan Climat Énergie Territorial a été approuvé le 19 octobre 2012 lors du conseil de communauté de Brest métropole et le 23 octobre 2012 par le conseil municipal de la ville de Brest. Les objectifs quantitatifs sont clairement identifiés:

- réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à 1990,
- économiser 20 % de la consommation totale d'énergie,
- porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

Ces « 3X20 » en 2020 représentent le premier point de passage vers le « facteur 4 », la division par 4 des émissions de GES d'ici 2050.

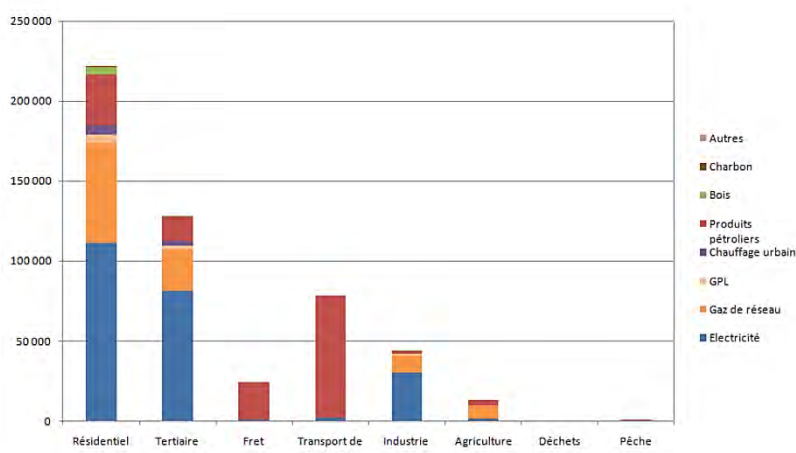
4.1. Le bilan des consommations énergétiques

4.1.1. Consommation d'énergie primaire

Brest métropole consomme au total 510 169 TEP*. Les postes les plus consommateurs d'énergie sont, par ordre décroissant : le résidentiel (43%), le tertiaire (25%) et le transport de voyageurs (15%).

*La « Tonne Equivalent Pétrole » (TEP) correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole. Elle est utilisée pour comparer les différentes formes d'énergie entre elles.

La consommation brestoise par habitant (2,42 tep/habitant) est inférieure à celle d'un habitant de la région (3,37 tep/habitant). Cette différence s'explique par la plus forte densité de population de Brest métropole par rapport à la Bretagne.



Bilan des consommations d'énergie primaire de Brest métropole par secteur et source d'énergie

4.1.2. Émission de Gaz à Effet de Serre

Le territoire de Brest métropole a émis en 2005 945 888 teqCO₂*, soit 4.5 teqCO₂ par habitant.

*L'unité utilisée pour comparer l'effet des différents gaz à effet de serre (GES) entre eux est la « tonne équivalent CO₂ » (teqCO₂).

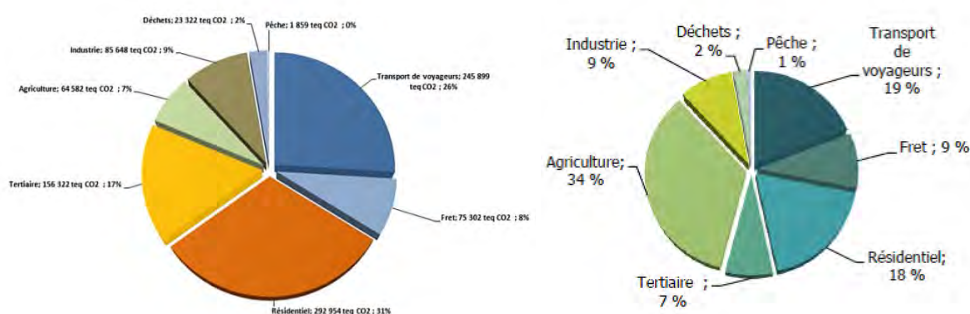
L'importante densité du territoire, avec 964 hab./km², explique que le ratio tepCO₂/hab. soit plus faible que la moyenne des territoires urbains (6,54teqCO₂/hab.) et très inférieur à celui de la Bretagne (9 teqCO₂/hab.).

On distinguera les émissions de GES dites « énergétiques » liées à une consommation directe d'énergie (combustion de fioul, de gaz, etc.), des émissions de GES dites « non énergétiques » qui sont issues de mécanismes chimiques non associés à une consommation directe.

Les émissions énergétiques dominent nettement le profil des émissions de GES puisqu'elles représentent 90% des émissions de GES.

Le résidentiel constitue la principale contribution aux émissions (31%). Suivent le transport de voyageurs (26%) et le tertiaire (17%). Cette répartition est relativement similaire à celle d'un territoire urbain classique. Il est intéressant de remarquer que les déplacements de voyageurs voient leur proportion en termes d'émissions de GES augmenter par rapport aux consommations d'énergie, du fait de leur consommation quasi-exclusive de produits pétroliers fortement émetteurs de GES.

Ce profil d'émission diffère sensiblement de celui de la Bretagne. Les transports de voyageurs, le résidentiel et le tertiaire occupent une place bien plus importante sur Brest métropole (près de 75% contre 50% à l'échelle régionale). Ces caractéristiques sont propres à un territoire urbain.



Répartition des émissions de GES par secteur

4.1.3. Un bâti énergivore

Le diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du plan climat a mis en évidence que le secteur du bâtiment (logement et tertiaire) pèse lourd dans le bilan énergétique du territoire brestois car il représente 68% de la consommation d'énergie et 48% des émissions de gaz à effet de serre.

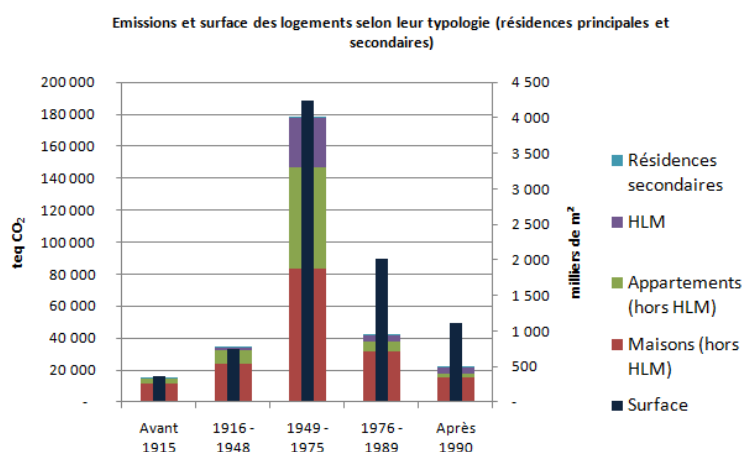
À ce titre, la situation brestoise est particulièrement problématique par rapport au reste du pays. Plus précisément, le secteur résidentiel français représente 28% de la consommation totale d'énergie du pays et produit 25% des émissions de gaz à effet de serre.

À titre de comparaison sur Brest, le parc de logement consomme 43% de l'énergie totale et produit 54% des GES, soit près du double de la situation nationale.

Une analyse du profil des résidences principales par date de construction montre que près de 70% des logements ont été construits avant 1975. De manière générale, plus cette part est importante, plus le parc est de mauvaise qualité thermique, l'année 1975 correspondant à la date de la première réglementation thermique. Cette proportion de bâtiments pré-1975 est moins importante à l'échelle régionale (54%). Cette différence entre la métropole et la Bretagne s'explique par l'histoire de Brest, ville détruite en grande partie pendant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, au sein du secteur d'étude, le patrimoine architectural protégé de la période reconstruction représente plus de 51% de l'ensemble du patrimoine identifié.

De même, 60% des émissions globales de GES sont imputables à ces logements construits entre 1949 et 1975. L'électricité représente la moitié des consommations d'énergie primaire. Le gaz naturel et le fioul, énergies fossiles, représentent respectivement 28 % et 14 % des consommations d'énergie.

Pour le secteur tertiaire, les activités les plus consommatrices d'énergie sont les commerces (24%), la santé (17%), l'enseignement (16%) et les bureaux (14%). L'électricité représente 65% des consommations d'énergie primaire. Le gaz naturel et le fioul représentent 19% et 12% du total. Ces activités sont fortement présentes au centre-ville de Brest.



Émissions des logements par typologie et période de construction

4.2. Les sources d'énergie du territoire

Un bilan de la production énergétique a été réalisé afin d'évaluer la dépendance du territoire en matière de production d'énergie. Il permet également d'estimer la part d'énergies renouvelables dans la production énergétique du territoire et l'écart avec les objectifs du «3x20».

4.2.1. L'approvisionnement en énergie

Plus de 93% de l'énergie consommée sur le territoire est actuellement importée, principalement sous forme de produits pétroliers, de gaz, et d'électricité.

L'approvisionnement en produits pétroliers est exclusivement réalisé via des productions extérieures au territoire par transport maritime avec stockage au dépôt de Brest puis transfert par transport routier.

L'approvisionnement du territoire en gaz naturel se fait par transport maritime, via le terminal méthanier de Montoir de Bretagne (Loire-Atlantique) puis par gazoduc. Le gaz livré est principalement originaire d'Égypte, d'Algérie et du Nigéria. Toutes les communes de Brest métropole, y compris la ville centre, sont desservies en gaz naturel. Le réseau compte 765 km, l'âge moyen est de 19 ans.

En matière d'électricité, la Bretagne est une péninsule qui ne produit que 8% de sa consommation électrique. L'Observatoire de l'Energie en Bretagne estime que 70% de l'électricité entrant sur le réseau breton est d'origine thermonucléaire (via les centrales de Flamanville dans le Cotentin et de Chinon en Indre et Loire). Les 30% restant proviennent de la centrale thermique de Cordemais (charbon et fioul).

Le réseau de transport de l'électricité de la Bretagne est très fortement sollicité, provoquant par exemple des chutes de tension ou une saturation des lignes. Avec celui de la région PACA, le réseau breton est ainsi l'un des plus fragiles de France. Une autre difficulté du réseau électrique est la gestion de la pointe de puissance demandée en hiver accentuée par le mode de chauffage électrique, particulièrement répandu sur Brest.

En complément, les turbines à combustion au fioul de Brennilis et Dirinon, l'usine marémotrice de la Rance et l'éolien apportent un certain appoint énergétique.

4.2.2. La production d'électricité

Il n'existe pas, sur le territoire de Brest, voire sur l'ensemble du territoire de la métropole, de centrales thermiques, de parc éolien, d'unité de méthanisation ou encore de production hydraulique.

Par la valorisation des déchets

Sur le territoire de Brest métropole la production d'électricité par la valorisation des déchets est de 43 480 MWh/an, ce qui représente simplement 4,5% des besoins. L'électricité est produite par cogénération (production simultanée de chaleur et d'électricité) par le biais de deux unités de cogénération gaz installées dans des serres (à Guipavas et Gouesnou) pour une production de l'ordre de 25000 MWh/an, et une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM). Dans le cas brestois, l'UIOM du Spérnot, tout en réduisant les quantités de déchets, est équipée de systèmes de valorisation énergétique qui permet la production de 18 200 MWh d'électricité par an.

Par le solaire photovoltaïque

Soutenu par les pouvoirs publics, le solaire photovoltaïque s'est développé depuis quelques années. Sur Brest, les conditions d'exposition optimales se trouvent réunies par une orientation Sud et une inclinaison des panneaux à 30°.

Les producteurs fournissent de l'électricité au réseau de distribution publique à partir d'installations de production d'électricité raccordées sur le réseau Basse Tension ou sur le réseau Haute Tension.

Le nombre des installations de production d'électricité décentralisée est en forte progression, comme le montre le tableau ci-contre. (Source : Rapport du délégataire ERDF pour la concession d'électricité de Brest métropole).

La puissance totale installée est de 266 kWc (soit 280 MWh de production électrique théorique) dont 65 kW sur Brest. Ces installations ne concernent que du photovoltaïque sur bâtiment.

4.2.3. La production de chaleur

Par la valorisation des déchets et le réseau de chaleur

L'histoire du réseau de chaleur de Brest est intimement liée à celle de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM). Les deux installations ont été créées en même temps en 1988. Dès l'origine, l'UIOM a alimenté le réseau en chaleur. Aujourd'hui, on parle d'ailleurs d'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED), cette activité ayant pris le pas sur l'incinération des ordures ménagères.

L'UVED traite les déchets d'un bassin de population de 400 000 habitants, soit un volume annuel de 140 000 tonnes. Le réseau de chaleur est alimenté à 90% par la chaleur issue de l'incinération de ces déchets, utilisés par ailleurs pour produire de l'électricité. Les 10% restants sont fournis par des chaudières fioul.

D'une puissance totale installée en production de 58 MW (86 MW en puissance installée en sous-stations), le réseau dessert des logements sociaux (50% de l'énergie livrée), des copropriétés, l'hôpital de Brest (20% de l'énergie livrée), des bâtiments publics, notamment de la ville de Brest et de l'UBO, et quelques bâtiments du secteur tertiaire. La fourniture annuelle d'énergie par valorisation des déchets représente environ 111 000 MWh pour un réseau étendu sur 25 kilomètres.

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'installations de panneaux photovoltaïques	1	10	42	102

La chaleur produite par l'incinération des déchets produit d'abord de l'électricité via une turbine puis est envoyée sur l'échangeur de chaleur.

Le réseau de chaleur de Brest constitue un outil majeur de développement des énergies renouvelables, notamment du fait de la mise en service de chaufferie bois en 2013. Le réseau rejette en moyenne 34 grammes de CO₂ par kWh de chaleur distribuée selon l'arrêté du 4 mai 2009, ce qui en fait un des réseaux de chauffage urbain les moins émetteurs de France. Il permet d'éviter l'émission de 18 700 tonnes de CO₂.

Par la filière bois-énergie

Les principales formes de bois-énergie sont le bois-bûche, le granulé de bois et le bois déchiqueté (plaquettes). Pour le bois-bûche, il est difficile d'évaluer la production issue du territoire. Ce combustible échappe généralement à une filière marchande classique qui permettrait d'en connaître les volumes (principaux modes d'approvisionnement : autoconsommation, marché noir, etc.). Ainsi, seulement 6% du bois consommé en France serait facturé.

La production de chaleur à partir de bois-bûche du territoire est alors considérée égale à la consommation de bois des ménages, estimée à partir du parc d'appareils de chauffages au bois déclaré dans les enquêtes INSEE.

L'observatoire de l'énergie en Bretagne estime par ailleurs à 47 000 MWh la chaleur produite par le bois-bûche et à 43 000 MWh la chaleur produite par les six chaufferies bois collectives implantées sur le territoire de Brest métropole.

Par le solaire thermique

Il n'existe pas à l'heure actuelle de données permettant le suivi précis des installations d'équipements solaires thermiques sur le territoire.

Une estimation de l'évolution du nombre d'installations annuelles a cependant été faite en combinant différentes sources de données locales partielles (suivant les années et les conditions de ressources, une partie des installations a pu être aidée par l'ADEME Bretagne, la Région Bretagne, les aides des communes) avec les volumes et tendances du territoire. Cela ne reflète pas l'exhaustivité des installations.

Deux types d'installations produisant de la chaleur à partir du rayonnement solaire sont distingués :

- les chauffe-eaux solaires individuels ou collectifs (CESI, CES), utilisés uniquement pour la production d'eau chaude sanitaire (typiquement 4 à 6 m² pour une maison familiale),
- les Systèmes Solaires Combinés (SSC) qui produisent à la fois l'eau chaude sanitaire et une partie du chauffage de la maison (typiquement 10 à 20 m² pour une maison familiale).

D'après l'Observatoire de l'Énergie en Bretagne, le territoire compte 154 installations pour une puissance de 0,7 MW installée et 0,3 MWh de chaleur.

Synthèse

D'après Ener'GES, la production locale de chaleur d'origine renouvelable représente 2,5% des besoins du territoire de Brest métropole.

4.3. Les potentialités de production d'énergies renouvelables

4.3.1. Production d'électricité via la filière éolienne

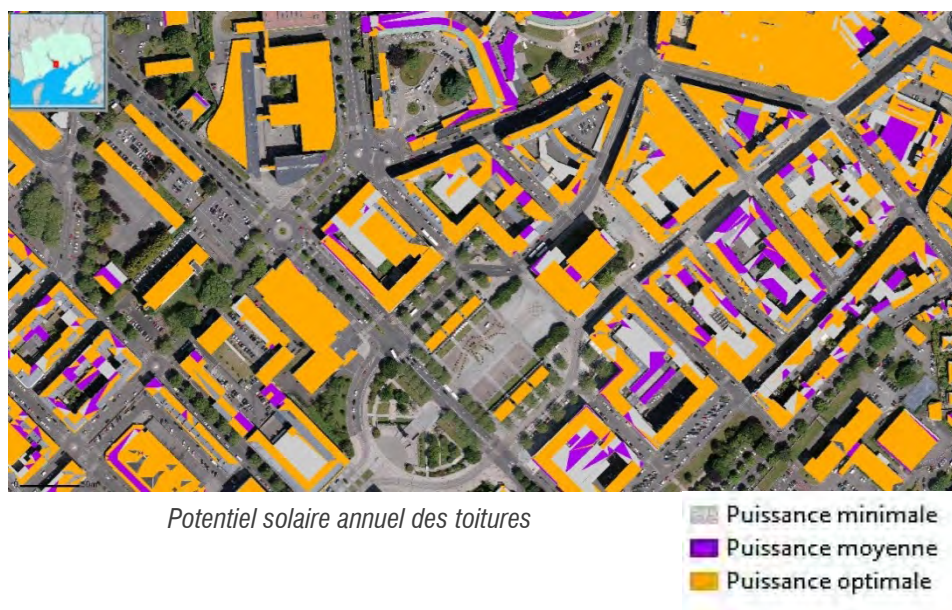
En matière de production éolienne, seuls les projets construits à l'intérieur d'une Zone de Développement Éolien (ZDE) peuvent bénéficier du tarif d'achat de l'électricité éolienne. Le potentiel d'installation de grand éolien est limité sur le territoire en raison de la densité d'habitat (contrainte d'éloignement de l'éolienne dans un rayon de 500 mètres des habitations) et de la présence de nombreuses contraintes de servitude liées aux installations militaires. Les petites éoliennes et éoliennes urbaines pourraient se développer mais, en l'absence de tarif d'achat d'électricité privilégié, leur déploiement risque de rester balbutiant.

Pour caractériser la ressource éolienne, l'écoulement du vent en milieu urbain est modélisé en croisant ces informations avec le cadastre, tout en prenant en compte les spécificités topographiques (bâtiments, végétation, relief...). En parallèle, des expérimentations vont être menées afin de tester un choix technologique dans le contexte d'implantation en milieu urbain (conditions de vent particulières / turbulences) : des mâts de mesures seront implantés sur 3 sites identifiés comme propices (sur l'espace public ou sur des immeubles de grande hauteur) et un démonstrateur pourrait être réalisé selon faisabilité technico-économique.

4.3.2. Production d'électricité via la filière solaire

La production électrique solaire repose sur différents types d'installations photovoltaïques (installations en toitures résidentielle ou industrielle, sur bâtiments agricoles ou centrales au sol). Les installations en toiture résidentielle concernent un grand nombre des projets de petite puissance. Le gisement brut d'installations de panneaux solaires thermiques dépend du nombre de toitures sans masque et orientées au sud.

Afin de connaître le potentiel de production d'énergie via la filière solaire, Brest métropole a réalisé d'un cadastre solaire 3D sur l'ensemble de son territoire, y compris en centre-ville. Le but est de favoriser les énergies renouvelables en permettant aux habitants et aux sociétés d'identifier, grâce à un code couleur, si leur façade et leur toiture sont propices à accueillir une installation de panneaux solaires (thermique et photovoltaïque), et ce, de façon ludique et interactive. Pour caractériser la ressource solaire (rayonnement solaire annuel et mensuel moyen), le niveau d'insolation de chaque bâtiment est modélisé en croisant ces informations avec le cadastre, tout en prenant en compte des spécificités architecturales (inclinaisons des toitures et des façades) ainsi que environnementales (les ombres générées par la topographie, les bâtiments et la végétation). Le calcul de production solaire sera valable aussi bien pour du photovoltaïque que du thermique. Ce document constitue, particulièrement dans l'AVAP, un outil d'aide à la décision pour l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques.



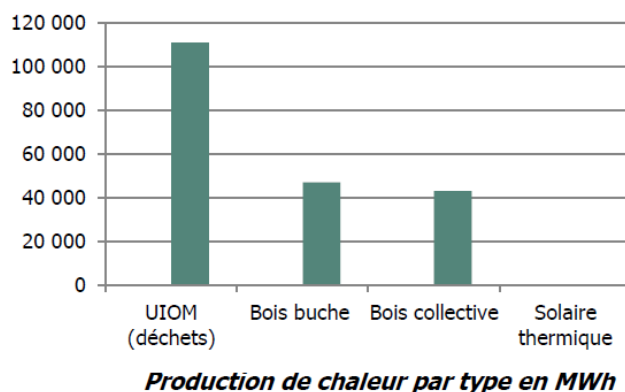
4.3.3. Production d'électricité via la filière cogénération

L'unité d'incinération des ordures ménagères est équipée actuellement d'une turbine électrique de 3,5 MW. Son remplacement par une turbine de plus grande puissance est à l'étude.

4.3.4. Production de chaleur via la filière bois-énergie

En matière de bois-énergie, il est nettement plus intéressant de privilégier les chaufferies collectives par rapport aux dispositifs individuels de chauffage au bois. La production centralisée et distribuée par un réseau présente en effet un net avantage sur le plan de la préservation de la qualité de l'air. Le Grenelle de l'environnement fixe à l'horizon 2020, l'objectif de faire passer la part de la biomasse de 3% à 30% dans l'approvisionnement des réseaux. Sur le territoire de Brest métropole, une chaufferie biomasse devrait assurer les besoins nécessaires aux extensions du futur réseau de chaleur.

La production annuelle de chaleur sur le territoire (201 000 MWh/an)



Une enquête réalisée fin 2012 a permis à Ener'gence (l'Agence Locale de l'Energie) d'identifier les attentes des communautés de communes vis à vis du pôle métropolitain du Pays de Brest dans le cadre d'une réflexion partagée sur les questions énergétiques. Celles-ci portent essentiellement sur l'organisation des filières d'énergies renouvelables, en particulier le bois énergie. L'objectif de ce document était d'élaborer un état des lieux de la filière bois énergie - chaufferies automatiques, à l'échelle du Pays de Brest.

L'idée est de recenser :

- toutes les chaufferies en fonctionnement et en projet,
- toutes les études de ressources existantes, puis de les confronter,
- les fournisseurs éventuels,
- les acteurs identifiés.

La réalisation de ce document s'appuie sur des entretiens menés auprès de collectivités locales et d'acteurs du bois énergie.

Par ailleurs la collectivité Brest métropole et Sotraval (SEM) s'engagent à favoriser l'émergence d'une filière locale de valorisation de bois de proximité (talus, bords de route, ligneux de déchets verts...) grâce à l'incorporation, dans l'approvisionnement principal de la chaufferie de 12 MW du Spernot pour la fourniture de chaleur au réseau de chaleur de Brest qui sera constitué de bois forestier, de ce type de gisement malgré le différentiel de prix de production. Sotraval pourra dans ce cadre jouer également un rôle dans la préparation du mélange, la gestion des stocks, voire la mobilisation de moyens de production (broyage...). La mise en service de la chaufferie bois étant prévue mi-2016, des premiers éléments de cette filière à créer devraient être mis en place dans les 3 ans. Cette filière pourra également être élargie à d'autres chaufferies bois, telle que par exemple celle de la SILL située à proximité."

De plus, dans le cadre d'une stratégie bocagère sur le bassin de l'Elorn, le syndicat de bassin de l'Elorn s'intéresse également à la structuration d'une filière bois bocage.

4.3.5. Extension du réseau de chaleur

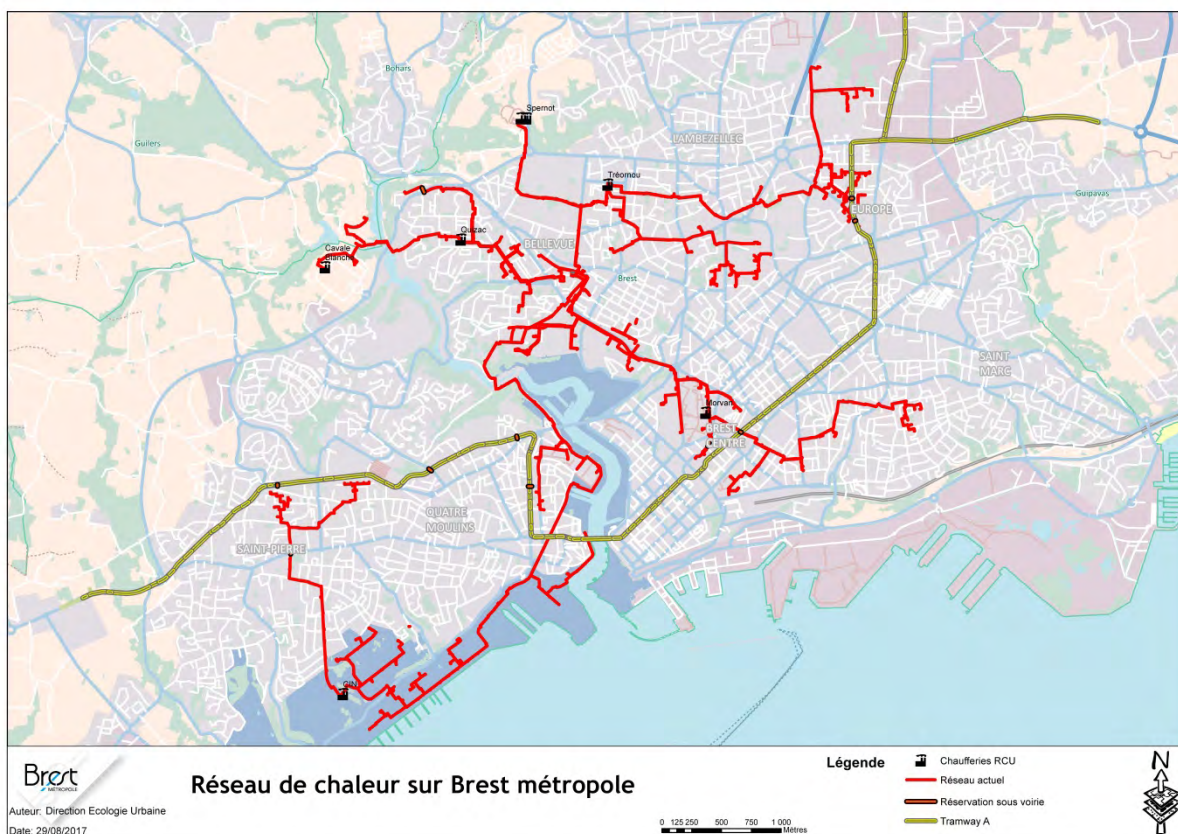
Le Plan Climat Energie Territorial prévoit également l'extension du réseau de chaleur. Sa mise en œuvre a permis d'étendre de 20 km le réseau de Brest, avec l'adjonction d'une chaufferie bois et la sécurisation du réseau.

Dans le cadre de l'obligation de l'article 15 du PLU de recours à une énergie renouvelable pour des surfaces de plancher construites supérieures à 2000m², le raccordement au réseau de chaleur se veut une incitation pour remplir cette obligation.

Ce raccordement représente une alternative intéressante pour les promoteurs qui ont souvent des difficultés à se projeter dans des projets énergétiques innovants. Sans compter que le raccordement d'un plus grand nombre de constructions au réseau de chaleur permettra d'accroître encore le niveau d'énergie renouvelable valorisée et d'améliorer la densité thermique du réseau. L'étude cartographique menée dans le



cadre de la boucle énergétique permettra de déterminer le potentiel de densification notamment pour la branche rive droite.



5. SYNTHÈSE DES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Un climat marqué par :
 - des températures douces,
 - un ensoleillement modéré,
 - un régime de vents continu tout au long de l'année et particulièrement soutenu en hiver.
- Un relief complexe qui contraint le développement urbain et les déplacements doux.
- L'absence de zones humides due à la nature des sols et à leur artificialisation en milieu urbain.
- Des ruissellements importants, liés à la présence de sols imperméables, mais un réseau d'assainissement unitaire permettant de traiter à la fois les eaux usées et les eaux de ruissellement potentiellement polluées.
- Des secteurs sensibles aux épisodes pluvieux et aux risques technologiques et de submersion marine.
- Une présence végétale importante (parcs, jardins, alignements) et diversifiée constituant un réservoir de biodiversité.
- Des espaces verts souvent fermés et assez confidentiels qui souffrent d'un manque d'accessibilité et d'identification.
- Une armature verte urbaine identifiée mais pas toujours bien ressentie dans le centre-ville.
- Un patrimoine bâti consommateur d'énergie, notamment pour le patrimoine de la Reconstruction.
- Un territoire présentant une faiblesse en matière de production et d'approvisionnement en électricité.
- Un potentiel de production d'énergies renouvelables lié pour l'essentiel au développement du réseau de chaleur (via les filières bois-énergie et la valorisation des déchets), et dans une moindre mesure par la filière solaire, puis à plus long terme par l'éolien.

4.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages ou études ayant directement servis à l'élaboration du dossier

DUMAS Catherine, DIEUDONNE Patrick
Inventaire des éléments les plus significatifs du patrimoine naturel et bâti de la CUB
Commune de Brest, UBO – Institut de Géoarchitecture, 1996.

DIEUDONNE Patrick
Brest reconstruite, un patrimoine ? Essai d'évaluation
Communauté urbaine de Brest, Plan d'Environnement, 1992.

FETTER Olivier, HAMARD Christian
Pré-étude pour le repérage typologique du bâti ancien de la rue Jean-Jaurès
Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1995.

MARRIERE Delphine
Morphogenèse et typologie architecturale de la rue Jean-Jaurès et de ses abords
UBO – Institut de Géoarchitecture, Brest, 1997.
Morphogenèse et typologie architecturale des franges nord et sud de la rue Jean-Jaurès
Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest, Brest, 1997.
Morphogenèse et typologie architecturale de la rive droite de la Penfeld : Recouvrance
Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest, Brest, 1997.

LANNUZEL Philippe
Patrimoine bâti du quartier de Siam, Inventaire descriptif
Agence d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son Environnement, 1995.
Patrimoine bâti Jean-Jaurès, De l'éclectisme à l'Art déco
Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest, Brest, 1997.

HENWOOD Annie, LE BIHAN René
Brest, « Souvenirs... souvenirs » ... » - Éditions Palantines, Quimper, 1996.

LE GALLO Yves, HENWOOD Philippe, HENWOOD Annie, BERTHOU Christine, CHAMPOT Emmanuelle, LE COUEDIC Daniel, DIEUDONNE Patrick, ROUXEL Françoise, WIEL Marc
Trois siècles d'urbanisme, Brest alias Brest – Pierre Mardaga, Liège, 1922

THOMAS Georges-Michel
Brest... en flânant – Éditions de la Cité, Brest-Paris, 1984.

ARGOUARCH Anne-Marie
Secteur de la place de Strasbourg, Approche spatiale
Agence d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son Environnement, Brest, 1996.
Proposition pour un schéma de référence de la place de Strasbourg et des quartiers
Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest, Brest, 1998.

AUCUBE
Schéma d'Orientation pour les paysages du pays de Brest
Plan de paysage de la Communauté urbaine de Brest, 1998.

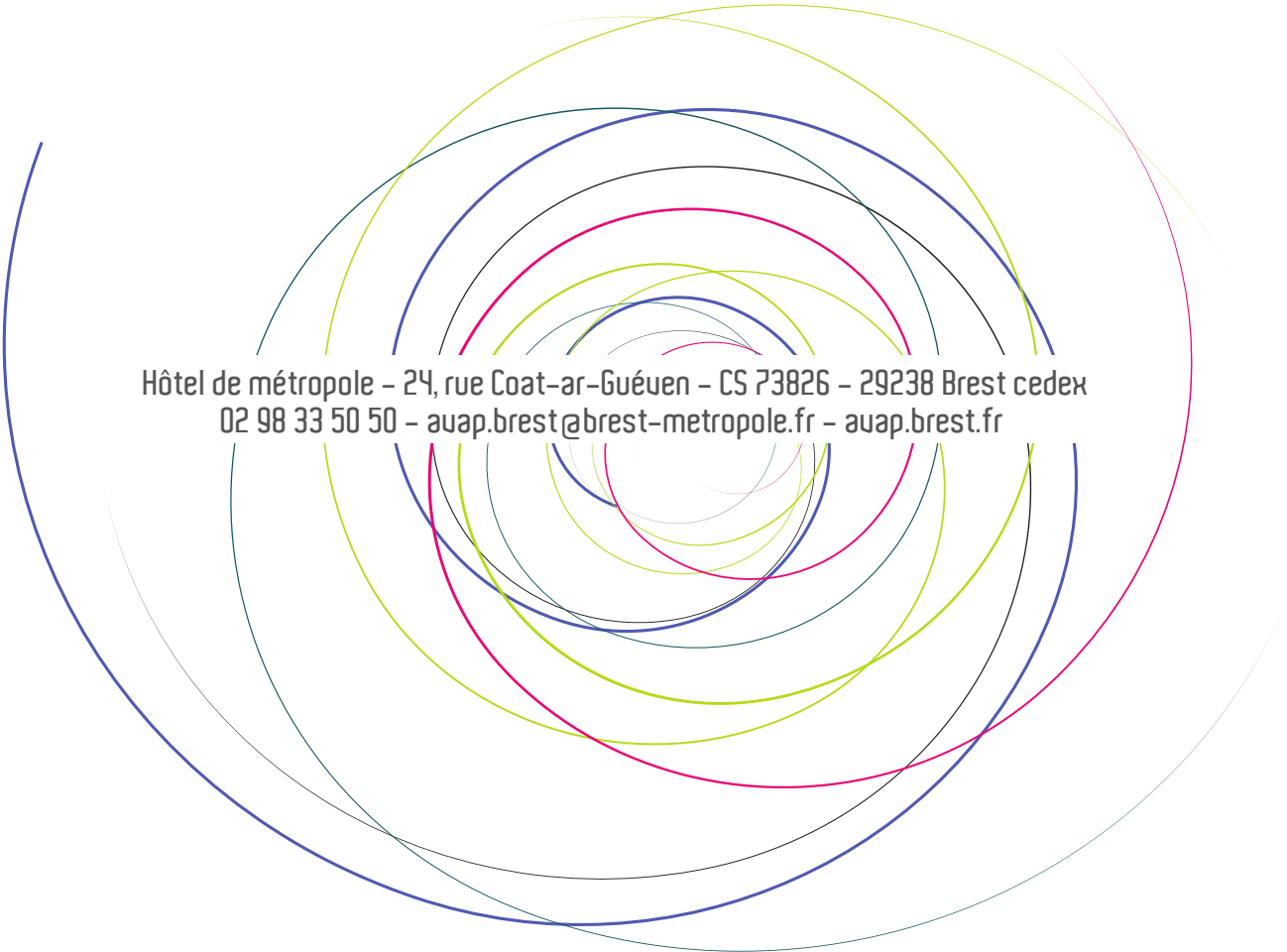
CISSE Gérard
Dans les rues de Brest, de 1670 à 1985 – Ville de Brest, 1998.

CLOITRE Marie-Thérèse
Atlas historique des villes de France – Brest, Éditions du CNRS, 1991.

Collection Le patrimoine des communes de France
Le patrimoine des communes du Finistère – tome 1, Éditions Flohic, 1998.

DORMOY Catherine
Aménagement des espaces publics du port de commerce, Diagnostic
Communauté urbaine de Brest, 1998

LE GOUALCH Jean
Brest de ma jeunesse - Éditions Le Télégramme, 1998.



Hôtel de métropole – 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826 – 29238 Brest cedex
02 98 33 50 50 – avap.brest@brest-metropole.fr – avap.brest.fr



Brest
MÉTROPOLE

Rapport de présentation des objectifs de l'aire

Inventaire des bâtiments remarquables



Aire de mise en valeur
de l'architecture et du patrimoine de Brest
valant site patrimonial remarquable

SOMMAIRE

1. CARTE DE DÉLIMITATION DES QUARTIERS	5
2. MONUMENTS HISTORIQUES	7
Quartier Penfeld	8
Quartier Cours Dajot	9
Quartier Port de commerce / Gare	10
Quartier Kerigonan	11
Quartier Saint-Louis	12
3. CONSTRUCTIONS ANTÉRIEURES À 1860	13
Quartier Recouvrance	14
Quartier Penfeld	19
Quartier Bouguen	27
Quartier Harteloire	28
Quartier Saint-Louis	29
Quartier Siam	30
Quartier Cours Dajot	31
Quartier Sanquer-Keruscun	32
4. IMMEUBLES D'INSPIRATION CLASSIQUE SIMPLE	33
Quartier Recouvrance	34
Quartier Harteloire	36
5. IMMEUBLES D'INSPIRATION CLASSIQUE À ORNEMENTATION	37
Quartier Recouvrance	38
Quartier Penfeld	39
Quartier Cours Dajot	40
Quartier Port de commerce-Gare	42
Quartier Jaurès	43
Quartier Saint-Martin	44
Quartier Kerfautras	48
6. CONSTRUCTIONS ATYPIQUES	49
Quartier Saint-Martin	50

7. IMMEUBLES EMPREINTS DE MODERNITÉ 53

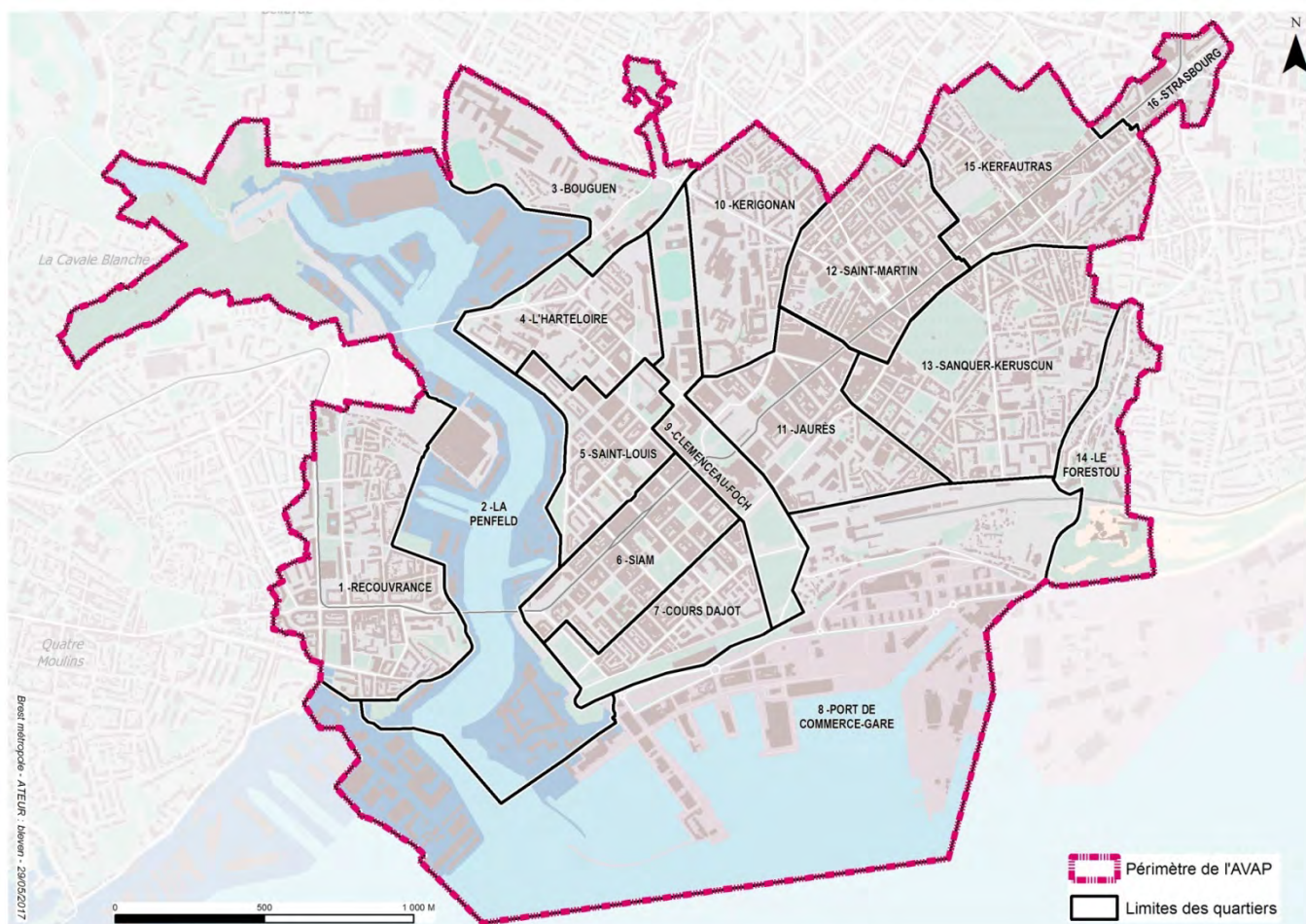
Quartier Recouvrance.....	54
Quartier Siam	55
Quartier Cours Dajot.....	56
Quartier Port de commerce-Gare.....	57
Quartier Kerigonan	59
Quartier Jaurès.....	60
Quartier Saint-Martin.....	66
Quartier Sanquer-Keruscun	72
Quartier Forestou.....	80
Quartier Kerfautras.....	81

8. IMMEUBLES DE LA RECONSTRUCTION 83

Quartier Recouvrance.....	84
Quartier Harteloire.....	86
Quartier Saint-Louis	88
Quartier Siam	96
Quartier Cours Dajot.....	116
Quartier Port de commerce-Gare.....	122
Quartier Clémenceau-Foch	123
Quartier Jaurès.....	125
Quartier Kerfautras.....	135

1.

CARTE DE DÉLIMITATION DES QUARTIERS



2.

MONUMENTS HISTORIQUES



Quartier Penfeld

Quartier Cours Dajot

Quartier Port de commerce / Gare

Quartier Kerigonan



Monuments historiques

QUARTIER PENFELD



Château

Adresse : 6 bd Jean Moulin

Référence cadastrale : IR 033

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

13^{ème} – 18^{ème} siècle

Enceinte du château classée monument historique le 21 mars 1923.

Bâtie sur un promontoire rocheux à l'embouchure de la Penfeld, cette imposante forteresse abritait autrefois une ville close. Le château de Brest est un édifice composite, comme tous les ouvrages militaires obligés de s'adapter constamment aux progrès de l'art de la guerre. Reconstitué sur l'emplacement d'une ancienne forteresse gallo-romaine dont subsistent les vestiges du mur fait de briques et de pierres, le château actuel est principalement le résultat de deux époques de construction : le 15^{ème} et le 18^{ème} siècle. Ainsi, le donjon, défendu par le bastion Sourdéac (témoin de l'architecture militaire du 17^{ème} siècle), domine le port. Il comprend deux tours médiévales, baptisées grosse tour et tour de la duchesse Anne, englobée dans une extension construite par Vauban.



Bâtiment aux Lions

Adresse : 119 route de la Corniche

Référence cadastrale : IR 049

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1807 - 1809 - Architectes : Jean-Bernard Tarbé de Vauxclairs et Jean-Nicolas Trouille.

Monument classé le 04/02/2011. Il s'agit de l'ensemble formé par le bâtiment aux Lions en totalité, ainsi que les murs, rampe et escalier le reliant aux plateaux adjacents de Pontaniou et des Capucins.

Le bâtiment est construit entre 1807 et 1809 par Jean-Nicolas Trouille sur les plans de Jean Tarbé de Vauxclairs, dans le but premier de renforcer la clôture de l'arsenal de Brest au niveau du vallon de la rue Saint-Malo. Il combine les fonctions de pont et d'entrepôt affecté au stockage des matériaux de calfatage, et commande l'accès à l'arsenal depuis le quartier de Recouvrance et depuis la prison maritime de Pontaniou. En sous-sol et rez-de-chaussée, le bâtiment comporte de nombreux réservoirs désaffectés. L'édifice tire son nom des gargouilles à tête de félin ornant sa façade antérieure, il constitue un bel ensemble d'architecture militaire napoléonienne à l'ordonnance martiale.

Monuments historiques

QUARTIER COURS DAJOT



Monument américain

Adresse : rue Franklin Roosevelt

Référence cadastrale : BO 91

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description

1930 - 1932 - 1958 - Architecte : Ralph Milnau

Édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 27/07/2015 en totalité (tour et soubassement, esplanade et jardin, bunker).

Le monument ou mémorial américain fut construit par les États-Unis en mémoire de l'aide américaine et du passage de plus d'un million d'américains par Brest à cette occasion.

Selon la commission américaine des monuments de guerre, cette tour de 50 m de haut, à 3 étages superposés, enchâssée dans le rempart de Vauban, commémore « les hauts faits des forces navales des États-Unis et de la France pendant la Première Guerre mondiale ».

Le 4 juillet 1941, le monument fut dynamité par les troupes allemandes. Il fut reconstruit à l'identique en 1958 en granit poli de Ploumanac'h.

Monuments historiques

QUARTIER PORT DE COMMERCE / GARE



Villa Mathon

Adresse : 4 rue Poullic-al-Lor

Référence cadastrale : BP 119

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description

1951 – Architecte : Jean-Baptiste Mathon

Immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 23/11/1995 (y compris jardin et mur de clôture).

Unique maison particulière réalisée par l'architecte en chef de la Reconstruction. La villa, qui rappelle l'architecture de Frank Lloyd Wright, se distingue par son caractère de création autonome et globale intégrant environnement, architecture et espace intérieur. A chaque fonction des pièces correspond un traitement adapté de la façade et une fonction particulière du jardin. La composition pittoresque joue du contraste entre la maçonnerie gneiss et granit tout venant et une volumétrie de toiture complexe. Avant-corps à fronton-pignon en façade nord. Mur de clôture en moellons ceinturant la parcelle.



Gare

Adresse : 10 place du 19^{ème} RI

Référence cadastrale : BP 270

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1936 – 1937 – Architecte : Urbain Cassan, sculpteur Lucien Brasseur

Immeuble Art déco. Halle en hémicycle dont la forme générale est empruntée à la symbolique de la locomotive. Façade à double rythme, auvent continu, toiture terrasse. Tour d'horloge. Sur le campanile, un bas-relief en granit rose exprime les références à la Bretagne ; seule subsiste la poutre basse de ce décor.

Monuments historiques

QUARTIER KERIGONAN

Hôpital Morvan

Adresse : 2-6-8 avenue Foch

Référence cadastrale : CI 528, CI 533, CI 534

Position urbaine

Glacis

Description

1932 – 1939 – Architectes : Raymond Lopez et Raymond Gravereaux

Monument inscrit partiellement le 12/06/1997 (façades, toitures et hall d'entrée du bâtiment d'accueil cour d'entrée avec façades et toitures des bâtiments qui la cernent ; façades et toitures du bâtiment dit des « Petits Payants », de l'ancien bâtiment de chirurgie, de la chaufferie et de la galerie de circulation).

L'hôpital du 18^{ème} siècle s'était révélé insuffisant et obsolète dès le 19^{ème} mais il a fallu attendre 1932 pour que la conception soit engagée par les architectes Raymond Lopez et Raymond Gravereaux, alors tous jeunes diplômés en architecture. Sa réalisation prend place dans une époque de débat autour de l'architecture hospitalière. Le projet se caractérise par sa modération, tant dans son parti, semi-groupé, que dans son architecture, héritière des avant-gardes mais sans ostentation. La plus grande partie des travaux fut achevée en 1939, mais l'hôpital n'entrera en service qu'en 1950. Bien que parasité par de multiples adjonctions, l'ensemble a conservé sa grande monumentalité.



1. Bâtiment d'accueil caractérisé par une façade courbe et des ailes qui s'abaissent pour intégrer une cour en déclivité. Vigoureuse façade monumentale à péristyle central. Rythme de travées toute hauteur en claustras de carreaux de verre, petites fenêtres carrées en couronnement.



2. Bâtiment dit de chirurgie. En forme de U, le corps central se développe selon une symétrie axiale mettant en valeur les escaliers d'accès dans les cages en verre en saillie. Les ailes s'achèvent en gradins. Ces derniers abritaient des pièces largement éclairées selon les règles de l'hygiénisme.



3. Bâtiment dit « des Petits Payants », de forme incurvée avec amortissement latéral sous forme de tours à balcons. Marquage des lignes de forces verticales par des linteaux filants reprenant les appuis de baies. Motif architectural de la fenêtre horizontale à meneaux surmonté d'une corniche débordante en couronnement.



4. Chaufferie et galerie de circulation. Ouvrages techniques caractérisés par la reprise des motifs des claustras en carreaux de verre.

Monuments historiques

QUARTIER SAINT-LOUIS



Église Saint-Louis

Adresse : rue Louis Pasteur

Référence cadastrale : CH 86

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1955 – 1957 – Architectes : Yves Michel, Jean Lacaille, Jacques Lechat, Yves Perrin, Hervé Weisbein.

Église Saint-Louis composée d'une vaste nef délimitée à l'ouest par un mur gouttereau presque aveugle et à l'est par un mur-verrière. Clocher à fortes lignes verticales surmonté d'une toiture à pavillon. Contraste formel entre les parois de béton et celles revêtues de pierre de Logonna.

3.

CONSTRUCTIONS ANTÉRIEURES À 1860



Quartier Recouvrance

Quartier Penfeld

Quartier Bouguen

Quartier Harteloire

Quartier Saint-Louis

Quartier Siam

Quartier Cours Dajot

Quartier Sanquer-Keruscun



Constructions antérieures à 1860

QUARTIER RECOUVRANCE



Adresse : 16 rue de l'Église
Référence cadastrale : KT 59

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description

18^{ème} – 19^{ème} siècle - Maître d'œuvre : Gustave Corre
Édifice témoin d'un secteur aisé de Recouvrance. Ancienne résidence de sénéchal. Pignon à appareil de pierre de taille réglé. Fenêtre cintrée à appui débordant, porte cochère à arc déprimé. Surélévation en 1895 par le propriétaire d'alors, le sénateur Le Guen.



Maison de la fontaine
Adresse : 18 rue de l'Église
Référence cadastrale : KT 58

Description

18^{ème} siècle

Demeure construite, semble-t-il, pour l'aumônier du cimetière des noyés, elle appartenait à l'hôpital de Recouvrance, puis à Yves Collet, le sculpteur de la Marine qui l'acquit en 1825.

Composition classique soulignant la travée centrale par un porche à colonnes de Kersantite. Emploi contrasté de la pierre de Kersanton et de Logonna. Fontaine en pierre de Logonna édifée en 1761 sous le mandat du maire Lunven. Croix médiévale épaulée dans l'angle.

À noter, la qualité du traitement des abords immédiats (pavés, emmarchements, fontaine, ...)

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER RECOURANCE



Adresse : 37 rue de l'Église
Référence cadastrale : KT 8

Description

Début 19^{ème} siècle - Maître d'œuvre : Gustave Corre
Immeuble antérieur à 1860. Une des rares constructions courantes à usage d'habitation antérieures au milieu du 19^{ème} siècle. Socle à appareil réglé, mise en valeur de chaque étage par des bandeaux filants. Chaînages d'angle réglés et corniche moulurée



Prison de Pontaniou
Référence cadastrale : CN 134, CN 135

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description

1805-1810 :

Concepteurs : Jean-Bernard Tarbé de Vauxclairs et Jean-Nicolas Trouille.

Édifice napoléonien construit derrière la levée de Pontaniou et destiné à l'origine aux marins et ouvriers de l'arsenal. L'établissement fut en activité jusqu'à l'ouverture en 1990 de la prison de l'Hermitage. C'est une vaste bâtisse de 35 m x 117 m, qui comporte quatre niveaux entiers plus un cinquième sous comble. Les deux premiers niveaux reposent sur des voûtes selon un principe de couloir sur lequel se raccordent perpendiculairement des cellules (6,5 m x 3, 5 m). Les deux derniers niveaux datent du second empire. Chaînes d'angle réglées, bandeaux filants et pignons à pas-de-moineau.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER RECOUVRANCE



Tour Tanguy

Référence cadastrale : KS 81

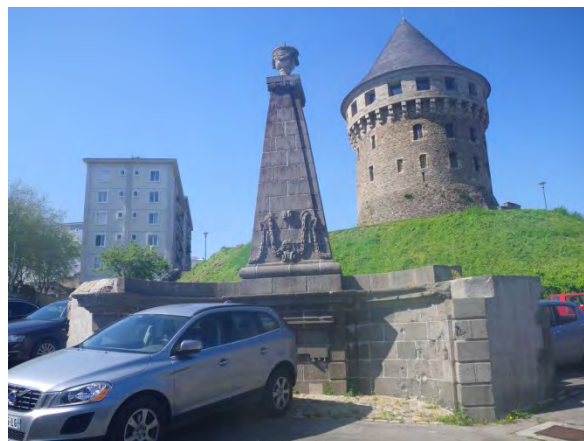
Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description

14^{ème} – 20^{ème} siècle

Sans doute construite pendant la guerre de succession en Bretagne (1371-1375), la bastille de Quilbignon est destinée à l'origine à surveiller l'entrée de la Penfeld face au château. Transformée en maison d'habitation au 19^{ème} siècle par l'architecte Barillé, elle est endommagée en 1944. Restaurée en 1964 pour abriter un musée historique. En 1971, la tour est coiffée d'une poivrière afin de lui restituer une silhouette médiévale.



Fontaine

Adresse : rue de la Tour

Référence cadastrale : Non renseignée

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description

1769

Fontaine monumentale qui desservait une partie de Recouvrance. Appareillage réglé en kersantite à rinceaux. Pyramide surmontée d'une urne.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER RECOURANCE



Adresse : 1 rue de la Pointe
Référence cadastrale : KT 128

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description

18^{ème} siècle - Maître d'œuvre : Antoine Choquet de Lindu
Construction formant un front urbain homogène avec le 16 de la rue de l'Église. Ancien siège de la justice seigneuriale. Ordonnance classique soulignée par une double corniche et un bandeau filant qui reprend les appuis de baie. Encadrements de baie réglés. Soubassement et chaînage d'angle réglé.



Adresse : 16 rue Lars
Référence cadastrale : CN 155

Description

18^{ème} siècle - Maître d'œuvre : Antoine Choquet de Lindu
Maison du maître serrurier Charles Bruslé (1703-1767). Hauts murs et portail monumental. Blason en Kersantite au-dessus de la porte d'entrée. Escalier massif. Puits couvert en moellons.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER RECOURANCE



Église Saint-Sauveur

Adresse : rue de l'Église

Référence cadastrale : KT 01

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement local

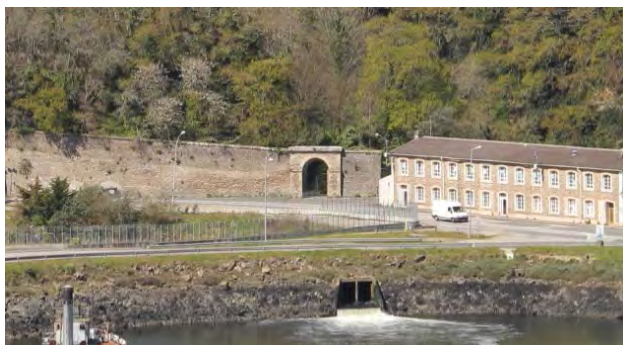
Description

1749 et restauration à la Reconstruction – Architecte : Amédée-François Frézier.

De style jésuite, l'église Saint-Sauveur se compose d'une nef à neuf travées et de bas-côtés. La façade-pignon présente un arc en plein-cintre et porte un clocher-mur ajouré. Piédroits, pilastres, écoinçons et volutes animent une façade assez austère.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER PENFELD



Porte dite « fort Vauban »

Adresse : 6 boulevard Jean Moulin

Référence cadastrale : IR 54

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1810

Située non loin de la porte de l'arrière-garde, cet ouvrage témoigne de l'extension de l'arsenal sous le second-empire. Arc en plein cintre retombant sur des piedroits en harpe.



Pavillon du Salou

Adresse : 6 boulevard Jean Moulin

Référence cadastrale : IR 55

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

Milieu du 19^{ème}

Construction caractéristique de la production courante de l'architecture militaire. Composition néoclassique soulignée par des bandeaux filants en granit.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER PENFELD



Demi-forme de radoub du Salou (bassin n°6)

Adresse : 119P route de la corniche

Référence cadastrale : IR51

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1822-1827

Caractérisée par sa petite taille, cette forme possède des gradins en pierre de taille, et un système d'escaliers à volées droites contrariées.



Restes de rempart

Adresse : 119P route de la Corniche

6 boulevard Jean Moulin

Référence cadastrale : IR49 – IR55

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

19^{ème} siècle

Paroi verticale en maçonnerie parfois marquée par des « moulurations » de type godron (servant à faire ricocher les boulets de canon) ou consoles.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER PENFELD



Photo-Daniel Larvor

Môle du viaduc

Adresse : rue du Carpont

Référence cadastrale : LA6

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1848 - 1847

Maître d'œuvre : Antoine Menu du Mesnil.

Le môle assure la liaison entre les ateliers des Capucins et les quais. Bel ouvrage en maçonnerie supportant une voie ferrée desservant les ateliers et autrefois une grue due à l'ingénieur Gervaise, démontée dans les années 50, elle permettait de descendre les machines jusqu'au cœur des navires. Arche en plein-cintre de 30 m d'ouverture. Nombreuses ouvertures à encadrement de pierre de taille.



Bâtiment dit « Atelier immeubles »

Adresse : 119P route de la Corniche

Référence cadastrale : IR49

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

19^{ème} siècle

Façade à fronton et à bandeau filant.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER PENFELD



Bâtiment dit « Toilettes chinoises »
Adresse : 119P route de la Corniche
Référence cadastrale : IR49

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

19^{ème} siècle

Édifice caractérisé par une mouluration originale et par l'emploi de la faïence en façade.



Ateliers du plateau des Capucins
Adresse : rue du Carpont
Référence cadastrale : LA7

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1841 – 1845 puis agrandissement 1858 - 1864

Maîtres d'œuvre : Germain Fauveau et Antoine Menu du Mesnil.

Plateau industriel fermé de trois grandes nefs parallèles reliées par des annexes plus basses. Façades néoclassiques monumentales avec arcs en plein-centre à claveaux, corniches et bandeaux filants. Les charpentes ont été refaites au moment de la Reconstruction.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER PENFELD



Cale du Point-du-Jour

Adresse : 6 boulevard Jean-Moulin

Référence cadastrale : IR55

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1906

Ancien chantier d'assemblage des coques de croiseurs et de cuirassés. Hangar métallique doté de ponts roulants.



Rampe de Pontaniou

Adresse : 119P route de la Corniche

Référence cadastrale : IR49

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1807 – 1809

Cette rampe, qui complète le bâtiment aux Lions, permettait d'accéder à Recouvrance depuis les formes de Pontaniou. Elle est construite sur des arcades engagées dans le mur de soutènement.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER PENFELD



Bâtiment des subsistances

Adresse : 119P route de la Corniche

Référence cadastrale : IR49

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1768 - Maître d'œuvre : Antoine Choquet de Lindu

Bel appareillage de granit avec bandeaux filants sur toute la façade et portes à fronton. Rez-de-chaussée voûté sur piliers massifs. Cet ouvrage abritait la boulangerie des onze fours. Il s'agit en fait d'un ancien magasin à vins réhabilité en 1768 par Antoine Choquet de Lindu.



Batterie de la Rose

Adresse : 6 boulevard Jean-Moulin

Référence cadastrale : IR55

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1790

Ouvrage destiné à protéger l'entrée de l'arsenal, à l'embouchure de la Penfeld. Les ouvertures des casemates du côté de la rade ont été murées ; elles sont ouvertes en arcade vers le Parc-au-Duc, côté intérieur.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER PENFELD



Bâtiment des forges

Adresse : 119P route de la Corniche

Référence cadastrale : IR 49

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

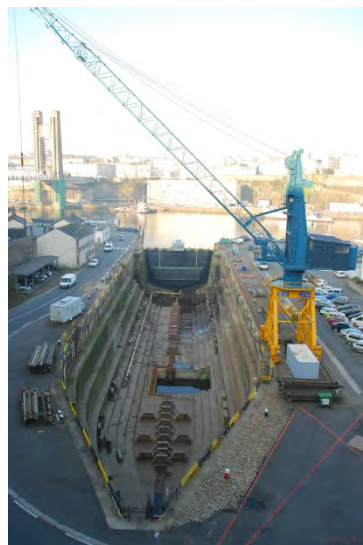
Description :

Maître d'œuvre : Antoine Choquet de Lindu

Bâtiment de forme rectangulaire construit en pierre de taille et toiture ardoise. Pignons à échelons.

La façade est rythmée à intervalle régulier de baies à arc en plein cintre.

Les pignons et murs de refend se caractérisent par leur maçonnerie en pierre et des chevronnières ornementales à redans.



Bassin Tourville (bassin n°1)

Adresse : 6 boulevard Jean-Moulin

Référence cadastrale : IR55

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1864 – 1865 – Maître d'œuvre: Reynes

Dimensions : 118,7 x 21,7 m ; Profondeur : 13 m.

Belle silhouette rythmée par les banquettes et les escaliers à volées droites. Appareillage en pierre de taille. Le bassin occupe l'emplacement de la première forme de l'arsenal creusée en 1683-1687 dans la crique de Troulan, selon les plans Vauban.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER PENFELD



Bassins de Pontaniou (bassins n°2 et n°3)

Adresse : 119P route de la Corniche

Référence cadastrale : IR 49

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1899-1902 – Maîtres d'œuvre : Blaise Ollivier, Antoine Choquet de Lindu, Jean-Nicolas Trouille, Jean-Bernard Tarbé de Vauxclairs

Dimensions : n°2 : 170 x 27 m ; n°3 : 178 m x 33 m.
Profondeur : 13,5 m.

Constamment agrandies depuis le 18ème siècle pour suivre l'évolution des techniques et des tailles, les formes actuelles sont caractérisées par leurs banquettes en gradins et leurs volées d'escaliers droits. Appareillage en pierre de taille. Le bassin n°2 servait pour les croiseurs, le bassin n°3 recevait les cuirassés.



Bassins doubles du Salou (bassins n°4 et n°7)

Adresse : 119P route de la Corniche

Référence cadastrale : IR 51

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1865

Il s'agit de deux formes symétriques de grande longueur (244m) situées dans l'axe de la rivière. Banquettes en gradins et escaliers à volées droites.

Constructions antérieure à 1860

QUARTIER BOUGUEN



Porte de Castelnau

Adresse : Rue de Lille

Référence cadastrale : CK 98

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description :

1778 - 1782 - Maître d'œuvre : Antoine Choquet de Lindu

Vestige de l'enceinte du Bouguen destinée à mettre l'arsenal à l'abri d'une attaque par le nord. Déplacée d'une centaine de mètres du site d'origine. Parement à joints creux réguliers et pilastres.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER HARTELOIRE



Hôpital d'instruction des armées

Adresse : 71 rue de Lyon

Référence cadastrale : IV 3

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description

1825 – Architectes : Pierre Trotté de la Roche et Antoine-Elie Lamblardie

Immeuble antérieur à 1860. Restes d'un édifice considéré par les contemporains comme un des plus beaux monuments de la ville. Les bâtiments à l'ordonnance néoclassique ont été fortement remaniés. Élegant hémicycle en pierre de taille (autrefois entrée principale de l'hôpital maritime), en forme de galerie d'arcades, à arcs en plein-cintre et piliers à pilastres engagés

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER SAINT-LOUIS



Vestige de la caserne Fautras

Adresse : Square Jean Moulin

Référence cadastrale : Non renseignée

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description

1819 – Architecte : Jean-Nicolas Trouille.

Péristyle de l'ancienne caserne Fautras. Vestige de pavillon central de la caserne du quartier de la Marine, occupée de 1901 à 1939 par le 2^{ème} régiment d'infanterie coloniale.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER SIAM



Vestige du séminaire jésuite

Adresse : Square du Commandant l'Herminier

Référence cadastrale : Non renseignée

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description

17^{ème} – début 18^{ème} siècle - Maître d'œuvre : Antoine Choquet de Lindu

Porte de l'ancien séminaire. Cet ouvrage est un reste du grand séminaire des Jésuites construit en 1686. Après diverses destinations, cet ensemble deviendra la caserne Guépin. Seule la porte a été conservée et remontée à l'emplacement de l'ancienne préfecture maritime. Le fronton triangulaire montre un trophée avec armes, drapeaux et ancre de marine.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER COURS DAJOT



Adresse : 1 rue du château

Référence cadastrale : KR 152

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

Belle façade ordonnancée possédant un socle à arcades en plein cintre. Jeu de pilastres aux étages. Cette construction est un des rares témoins du quartier avant-guerre.

Constructions antérieures à 1860

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Chapelle des Morts

Adresse : cimetière Saint-Martin

Référence cadastrale : BR 105

Position urbaine :

Cimetières

Description :

1830 – Architecte-entrepreneur : Pouliquen

Édifice représentatif de l'architecture sous la Restauration. De plan octogonal, la chapelle comprend un avant-corps formant un porche rectangulaire à deux colonnes cannelées supportant un entablement et un fronton triangulaire. Elle est réalisée en Kersantite (appareillage réglé) tandis que les parois du porche sont vitrées. La couverture en forme de dôme comprend un oculus zénithal vitré. À l'origine la couverture était en plomb mais elle fut remplacée par du zinc laminé. Cette chapelle est actuellement désaffectée, un colombarium y est installé.

4.

IMMEUBLES D'INSPIRATION CLASSIQUE SIMPLE

Quartier Recouvrance

Quartier Harteloire

Immeubles d'inspiration classique simple

QUARTIER RECOUVRANCE



Adresse : 14 rue Bouillon
Référence cadastrale : KS 121

Description

19^{ème} siècle

Construction traditionnelle fortement remanié. Appareillage granit et gneiss, toiture à la Mansart.



Adresse : 2 rue Neuve
Référence cadastrale : KT 53

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description

19^{ème} siècle

Immeuble clef dans le dispositif spatial actuel de la rue neuve (ex vallon de la Fontaine). Partiellement reconstruit après les destructions de la seconde guerre mondiale.

Immeubles d'inspiration classique simple

QUARTIER RECOUVRANCE



Adresse : 2 rue Traverse de l'Église
Référence cadastrale : KT 99

Description

19^{ème} siècle

Immeuble néoclassique. Construction possédant une position clef dans le paysage urbain de la rue de l'Église. Chaînage d'angle en harpe.

Immeubles d'inspiration classique simple

QUARTIER HARTELOIRE



Adresse : 18 rue Du Guesclin

Référence cadastrale : IW 14

Description

Construction de trois niveaux, témoin de l'ancien quartier de l'Harteloire. Baies à piédroits en harpe et linteau filant. Immeuble construit sur un niveau de cave comme l'atteste la présence de soupiraux.



Adresse : 18 rue de l'Observatoire

Référence cadastrale : IW 29

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description

Immeuble faisant partie d'une façade urbaine antérieure à la Reconstruction. Encadrement de baie à piédroits réglés.

5.

IMMEUBLES D'INSPIRATION CLASSIQUE À ORNEMENTATION



Quartier Recouvrance

Quartier Penfeld

Quartier Cours Dajot

Quartier Port de commerce-Gare

Quartier Jaurès

Quartier Saint-Martin

Quartier Kerfautras



Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER RECOURANCE



Adresse : 7 rue de Maissin
Référence cadastrale : KW 59

Position urbaine

Glacis

Description

19^{ème} siècle

Rare exemple d'architecture de caserne (manutention militaire) dans l'intra-muros. Façade ordonnancée à bandeaux filants et chaînages d'angle en harpe. Linteaux surbaissés à clef.



Lavoir

Adresse : 71 rue de Saint-Malo
Référence cadastrale : CN 71

Description

1883-1914-1954 – Maître d'œuvre : Olivier-Marie Guennoc, ingénieur de la ville

Organisation en équerre des deux bassins qui s'ouvrent sur le champ de séchage. Bassins en granit appareillé, charpente de chêne et de sapin. Parcelle entourée d'un haut mur de pierres en moellons.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER PENFELD



Corps de garde de la porte Tourville

Adresse : 6 boulevard Jean Moulin

Référence cadastrale : IR55

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description

1869

Constructions jumelles encadrant la porte d'entrée dans l'arsenal. Composition néoclassique s'appuyant sur des chaînes traitées en pilastres. Ceux-ci sont construits avec des pierres provenant de la première porte monumentale de 1768.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER COURS DAJOT



Adresse : 3 rue du Château
Référence cadastrale : KR 134

Description

19^{ème} siècle - Architecte : Abel Chabal

Belle façade ordonnancée et ornementée. Socle marqué par un bandeau filant en granit. Chaînages d'angle en pierre. Encadrements de baies et appuis de baies débordants sur corbelets en kersantite. Jeu de pilastres rythmant verticalement les travées de façade. Surélévation de l'immeuble en rupture avec la composition ordonnancée de la façade.



Adresse : 1 rue Neptune Référence cadastrale : KO 138

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description

19^{ème} siècle - Architecte : Abel Chabal

Témoin du Brest d'avant-guerre, cet immeuble est un bel exemple de composition néoclassique : marquage de l'étage noble sur le cours Dajot, entrée monumentale à piédroits ouvragés, bandeaux filants, pilastres formant chaînage d'angle

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER COURS DAJOT



Adresse : 3 rue Neptune
Référence cadastrale : KO 139

Description

19^{ème} siècle - Architecte : Abel Chabal

Cet immeuble est un bel exemple de composition classique. Les niveaux sont hiérarchisés et le rez-de-chaussée souligné par un bandeau granit.



Adresse : 5 rue Traverse
Référence cadastrale : KO 133

Description

Architecte : Sylvain Crosnier

Immeuble témoin du Brest d'avant-guerre. Sévère épure néoclassique agrémentée par des baies à claveaux (porte-bande et arc surbaissé) ; chaînes verticales et d'angles en granit.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER PORT DE COMMERCE-GARE



Adresse : 16 quai de la Douane

Référence cadastrale : BO 135

Position urbaine

Espaces portuaires

Description

19^{ème} - Architecte : Abel Chabal

Immeuble à attique implanté en cœur de parcelle et accompagné d'un muret de clôture caractéristique de l'époque.

Belle composition de façade : composition symétrique et hiérarchisation des niveaux par des bandeaux filants en granit. Marquage de la travée centrale par un balconnet au-dessus de la porte principale.

Garde-corps du balconnet et de l'attique ayant perdu ses ferronneries d'origine.



Bâtiment des affaires maritimes

Adresse : 30 bis quai du commandant Malbert

Référence cadastrale : BO 116

Description :

Édifice central datant de la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle puis extension datant de la période Reconstruction.

Situé sur le quai Malbert, il s'agit d'un bâtiment îlot.

La partie centrale construite en maçonnerie enduite est la plus ancienne. Les chaînages d'angle harpés et les encadrements de baie à clé sont réalisés en granit. Le rez-de-chaussée est souligné par un bandeau à redents. La toiture est masquée par une balustrade reposant sur une corniche identique au bandeau du rez-de-chaussée. Le rythme des percements est irrégulier : ils sont simples, geminés ou organisés par 3.

L'extension de part et d'autre, réalisée après-guerre, reprend le dessin de la corniche et du bandeau délimitant le rez-de-chaussée. Ce bandeau constitue la corniche à la partie Est constituée d'un seul niveau.

La différence d'époque de construction se lit au travers des percements plus larges et des encadrements de baie au dessin plus simple.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 38 boulevard Gambetta

Référence cadastrale : KM 85

Position urbaine

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain.

Composition urbaine

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

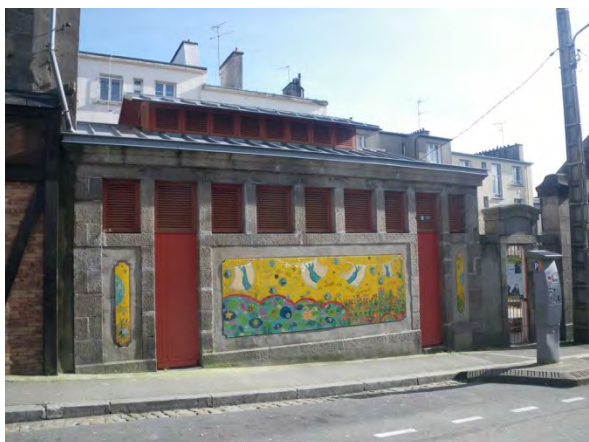
Description

1909 – Architecte : Abel Chabal

Construction de cinq niveaux avec combles, marqué par une composition symétrique à accentuation centrale. Balcons curvilignes en ferronnerie ouvragée. Linteaux filants à modillons. Frise décorative en céramique.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER SAINT-MARTIN



Lavoir

Adresse : 25 rue Conseil

Référence cadastrale : IZ 58, IZ 62

Description

Fin 19^{ème} siècle – Concepteur : Olivier-Marie Guennoc, ingénieur de la ville

Ancien lavoir avec double pignon sur rue, caractéristique des édifices publics de la III^{ème} République ; possède deux bassins en granit de Lanildut. L'édifice a fait l'objet d'une rénovation en 2013.



Adresse : 9 place Maurice Gillet

Référence cadastrale : CD 611

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement local.

Composition urbaine

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description

1881 – Maître d'œuvre : Olivier-Marie Guennoc, ingénieur de la ville

Édifice public (ancien hôtel de police du quartier de l'Annexion) caractéristique de l'architecture de la 3^{ème} République. Porche à arcades cintrées. Décors de façade en pierre taillée : encadrements de baies harpés, chaînages d'angle et corniches moulurées. Il fût d'abord un hôtel de police, puis une succursale de la Poste avant d'abriter un commerce de détail, puis de redevenir un poste de police.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER SAINT-MARTIN



École Guérin

Adresse : 1 place Guérin

Référence cadastrale : CD 516

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description

1887 - Maître d'œuvre : Olivier-Marie Guennoc, ingénieur de la ville

Édifice public caractéristique de l'architecture de la 3^{ème} République s'organisant dans une parcelle carrée autour de deux cours selon un plan en T. La façade principale est constituée d'un pavillon central flanqué de deux ailes plus basses. Dessin de façade souligné par des bandeaux filants reliés aux chaînages d'angle et aux encadrements de baies.

L'édifice a été réaménagé en 2003 par l'architecte Michel Quéré. La toiture a été traitée en « casquette » filante.



Adresse : 85 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : CD 642

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description

1892 – Entrepreneur : François Migot

Mise en relief de la façade par les balcons disposés en quinconce ; ferronnerie ornementale remarquable.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 125 rue Jean Jaurès
Référence cadastrale : CD 535

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

1899 – Entrepreneur : Salaun

Immeuble à attique avec lambrequins et garde-corps en ferronnerie ornementale. Riche mise en valeur de la modénature par niveau, avec notamment un marquage de l'étage noble par des balconnets individuels. Très grande qualité du garde-corps de l'attique et des baies.



Adresse : 25 rue Navarin
Référence cadastrale : CD 506

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement local.

Composition urbaine

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description

1891 – Entrepreneur : Bescon

Immeuble à attique. Composition néoclassique marquée par un balcon en saillie et une balustrade à l'étage d'attique. Premier immeuble à attique recensé sur le périmètre.

À noter la qualité des ferronneries du balcon et de l'attique.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER SAINT-MARTIN



Église Saint-Martin

Adresse : pl. Maurice Gillet

Référence cadastrale : CD 602

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description :

1869 – 1877 – Architectes : Édouard Boucher de Perthes et Jourdan de la Passardière

Édifice néo-roman et néo-gothique, pièce maîtresse du quartier de l'Annexion.

Plan en croix latine à trois vaisseaux. Chevet semi-circulaire. Clocher à chambre de cloches amortie d'une flèche ajourée encadrée à sa base par quatre frontons et quatre lanternons. Encadrements de baies et chaînages d'angle en pierre de taille de granite et maçonnerie en moellon de granite enduit de ciment. Nef à cinq travées éclairée par des fenêtres hautes triplées. Il a été fortement remanié en 1946-1948, à la suite des destructions de la guerre.



Halles Saint-Martin

Adresse :

Référence cadastrale : CD 114

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description :

1871 – Architecte : Édouard Boucher de Perthes

Édifice témoin de l'architecture des édifices civils néo-classiques du 19^{ème} siècle. Façades fortement rythmées verticalement au-dessus d'un soubassement monolithique. La composition de l'architecture repose sur le rythme des percements du mur-bahut et sur les maçonneries des diverses entrées. Le bâtiment a été rénové en 2004 par l'architecte Jean-Jacques Morvan, il a retrouvé sa volumétrie d'origine et a été pourvu d'un large auvent métallique. Ce bâtiment public où se tient quotidiennement un marché est emblématique du quartier Saint-Martin.

Immeubles d'inspiration classique à ornementation

QUARTIER KERFAUTRAS



Église Saint-Joseph

Adresse : 18 rue Cardinal Lavigerie

Référence cadastrale : BV 258

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description

19^{ème} siècle

Église Saint-Joseph située en second jour de la rue Jean Jaurès, en lien avec le presbytère du Pilier Rouge. Peu visible et seulement accessible par la rue cardinal Lavigerie et la cour côté rue Jean Jaurès.

Plan allongé à trois vaisseaux. Chevet semi-circulaire flanqué d'une sacristie de plan rectangulaire à l'est. Pas de clocher. Maçonnerie en moellon de granite couvert d'un enduit de ciment.

6.

CONSTRUCTIONS ATYPIQUES

Quartier Saint-Martin

Constructions atypiques

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 6 rue Bruat
Référence cadastrale : CD 31

Description :

Fin 19^{ème} siècle - Entrepreneur Louis Jourde
Immeuble atypique à essentage de zinc. Allèges et bandeau marqués de motifs préformés dans les plaques de zinc. Édifice lié aux servitudes d'abords des fortifications.



Adresse : 4 rue Malakoff
Référence cadastrale : CD 839

Description :

1894 – Entrepreneur Argouarc'h
Immeuble atypique à essentage de zinc.

Constructions atypiques

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 6, 8 rue Malakoff
Référence cadastrale : CD 17

Description :

1900 – Entrepreneur Joseph Le Vezo

Immeuble atypique à essentage de zinc. Allèges à motif préformé.



Adresse : 10 rue Malakoff
Référence cadastrale : CD 833

Description :

1894 – Entrepreneur Louis Jourde

Immeuble atypique à essentage de zinc. Allèges à motif préformé et bandeaux filants à profil circulaire. Le 6, 8 et 10 rue Malakoff offre un linéaire impressionnant, et demeure une trace des réalisations qui devaient respecter les prescriptions relatives aux abords des fortifications. Elles pouvaient se démonter en quelques jours grâce à leur structure bois.

2.

IMMEUBLES EMPREINTS DE MODERNITÉ

Quartier Recouvrance

Quartier Siam

Quartier Cours Dajot

Quartier Port de commerce-Gare

Quartier Kerigonan

Quartier Jaurès

Quartier Saint-Martin

Quartier Sanquer-Keruscun

Quartier Forestou

Quartier Kerfautras

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER RECOURANCE



Ancien cinéma Armor

Adresse : 9 rue Armorique

Référence cadastrale : CN 371

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1919 – Architecte : Aimé Freyssinet

Immeuble Art déco. Façade-pignon à oculi et bandeau filant.

Voute surbaissée. Ponctuation moderne dans une rue à l'ambiance néoclassique brestoise.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SIAM



Adresse : 27 rue d'Aiguillon

Référence cadastrale : KP 128

Description :

1924 – Architecte : Aimé Freyssinet

Immeuble Art déco. Ex-palais du commerce, témoin de la densité du vieux Brest par son gabarit (10 niveaux) quasi haussmannien. Jeu de bow-windows et étages de retrait.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER COURS DAJOT



Adresse : 20 rue de Denver
Référence cadastrale : KO 136

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1900 – Architecte : Sylvain Crosnier

Immeuble Art nouveau. Volumétrie pittoresque : immeuble inscrit dans la topographie, prenant appui sur l'escalier en granit de la rue Traverse. Richesse de la modénature : balcons sur consoles moulurées, fenestrage chantourné, lucarnes monumentales à gâble, utilisation de la brique en parement. Rare témoin du quartier d'avant-guerre.



Adresse : 2 rue Neptune
Référence cadastrale : KO 142

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

Immeuble Art déco. Intéressante composition symétrique mettant en valeur deux baies serliennes et une volumétrie de toiture en courbe qui ménage une large verrière. Rare témoin du quartier d'avant-guerre. Présence d'un emmarchement qualitatif.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER PORT DE COMMERCE-GARE



Adresse : 62 rue Amiral Troude

Référence cadastrale : BP 60

Description :

19^{ème} siècle - Maître d'œuvre : André Denidoff

Composition à base d'arcatures et de bandeaux filants. Les arcades du rez-de-chaussée soulignent un niveau d'entre-sol.

Emploi contrasté du granit et de la brique pour les encadrements de baie.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER PORT DE COMMERCE-GARE



Chambre de commerce et d'industrie

Adresse : 46 quai de la douane

Référence cadastrale : BO 65

Position urbaine :

Espaces portuaires

Description :

Immeuble de deux niveaux en pierres de granit taillées. Son pan cassé, souligné par une corniche à modillons en pierre et un fronton sculpté, marque l'angle de rues, entre le quai de la Douane et la rue de Bassam. Les angles du bâtiment sont soulignés par des pilastres à chapiteau ionique. La façade est régulièrement percée de baies en plein cintre à rez-de-chaussée, et rectangulaires à l'étage. Les percements de l'étage possèdent des appuis de fenêtre débordants ainsi que deux balcons. Elles possèdent toutes des garde-corps en ferronnerie sur lesquels sont symbolisés des ancres de marine.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER KERIGONAN



Adresse : 19 rue Félix Le Dantec

Référence cadastrale : CI 377

Description :

1938 – Maître d'œuvre « Chalets et maisons de Bretagne »

Immeuble Art déco. Composition organisée symétriquement par rapport au pan coupé de l'angle. Avant-corps latéraux saillants déclinant l'ordre colossal par des pilastres cannelés et des bow-windows arrondis. Entablement à frise géométrique.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER JAURÈS



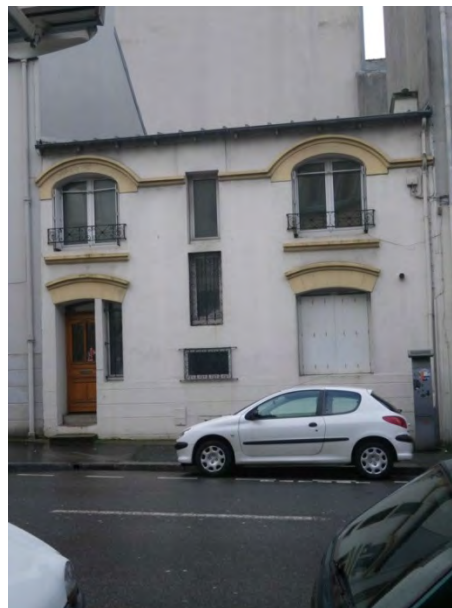
Adresse : 12 et 12 bis rue Yves Collet

Référence cadastrale : KL 161, KL 160

Description :

1938 – Architecte : Gaston Chabal

Immeuble Art déco. Exemple intéressant de maisons jumelées où la modénature repose sur la mouluration et sur les différents revêtements de façade. Symétrie inverse à accentuation latérale par des pilastres.



Adresse : 9 rue Victor Hugo

Référence cadastrale : KL 77

Description :

Architecte: Abel Chabal

Immeuble Art déco. Maison individuelle caractérisée par des moulurations curvilignes mettant en valeur les appuis de baies et les linteaux.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 49 rue Victor Hugo
Référence cadastrale : BR 388

Description :

1900 – Architecte : Joseph Philippe
Immeuble Art nouveau. Hôtel particulier Villa Amélie. Élegante composition mêlant le respect de la symétrie avec l'accentuation d'une travée latérale par une lucarne monumentale à pavillon. Allèges recouvertes de céramique à motifs d'iris. Socle en opus incertum de granit.



Adresse : 71 rue Victor Hugo
Référence cadastrale : BR 345

Description :

1895 – Architecte : Abel Chabal
Immeuble éclectique. Maison particulière dont la façade possède une modénature très travaillée : opus incertum encadré par une résille de pierre de taille, céramique à motif floral en allège. Composition symétrique à partir d'une travée centrale possédant une lucarne passante.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 28-30-32 rue Branda

Référence cadastrale : KL181

Description :

1926 – Architecte : Aimé Freyssinet

Maison individuelle Art déco. Façade pignon avec hautes cheminées, bow-window, fenêtres à angles rabattus à 45°, balcon à balustres. Façade arrière composée de quatre baies géminées.



Adresse : 24 boulevard Gambetta

Référence cadastrale : KM 17

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description :

1926 - Architecte : Aimé Freyssinet

Immeuble art déco de 7 niveaux construit sur une parcelle d'angle, le long du boulevard, en belvédère sur la rade. Architecture d'inspiration « paquebot » associant les lignes courbes de bow-windows à celles, horizontales, de balcons filants, dont les deux derniers, en retrait, évoquent les ponts supérieurs de transatlantiques.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 42-44-46-48 boulevard Gambetta

Référence cadastrale : BR 364, 365, 361

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1925 – Entrepreneur : Prosper Richet

Immeuble Art déco. Construction de sept niveaux sur un rez-de-chaussée en pseudo socle à appareil rustique. Animation de façade par des travées de bow-windows et des bandeaux d'étages. Intéressante ligne de ciel grâce à un jeu de gradins.



Adresse : 21-23-25 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : KL 37

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1938-1939 – Architecte : Gaston Chabal

Immeuble Art déco. Composition symétrique à avant-corps central et balcons filants se terminant par un jeu de gradins aux derniers niveaux.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 64 rue Jean Jaurès
Référence cadastrale : IZ 173

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1936 – Architecte : Joseph Philippe

Immeuble Art déco. Composition dissymétrique à trois travées. Travée latérale soulignée par des balcons plats à angle rabattu à 45°. Balcon filant à balustres formant couronnement au dernier étage.



Adresse : 40-42 rue Branda
Référence cadastrale : KL 83

Description :

1934 – Architecte : Georges Milineau

Immeuble Art déco. Edifice à la silhouette massive, recomposition symétrique soulignée par deux travées de bow-windows. Travée centrale surmontée d'un atelier d'artiste provoquant une rupture dans le jeu des corniches. L'architecte, propriétaire de l'immeuble, y séjourna jusqu'en 1942.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 14 rue Yves Collet

Référence cadastrale : KL 157

Description :

1939 – Architectes : Joseph et Maurice Philippe

Immeuble Art déco. Édifice à quatre travées marqué par la mise en relief des deux travées centrales sous forme d'oriels. Balcons filants aux étages supérieurs. Rez-de-chaussée à appareillage rustique.



Adresse : 40 boulevard Gambetta

Référence cadastrale : KM 84

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1908 – Architecte : Joseph Philippe

Immeuble éclectique. Composition influencée par l'Art nouveau tirant parti de la situation en parcelle d'angle. Bow-windows, grande variété des baies : plate-bande, arc surbaissé, fenestration chantournée. Ligne de ciel pittoresque : combles à la Mansard, chien-assis, toiture à pavillon sur l'angle.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 6 rue Danton
Référence cadastrale : CD 79

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1881 – Entrepreneur Peres

Immeuble éclectique. Motif d'angle remarquable par son balcon soutenu par deux colonnes et par la qualité du parement granit. Ferronneries de balcon de qualité.



Adresse : 77-79 rue Jean Jaurès
Référence cadastrale : CD 647

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

Architecte : Joseph Philippe

Immeuble à forte ornementation. Façade symétrique avec mise en valeur latérale sous forme de travées de fenêtres superposées. Baies géminées sur consoles à modillons sculptés. Ferronneries de baies et balcons de grande qualité.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 81-83 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : CD 943

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1912 – Architecte : Joseph Philippe

Immeuble Art nouveau. Composition à double hiérarchie par travée et niveau. Fenestration Art nouveau. Le rez-de-chaussée gagnerait à retrouver son état d'origine.



Adresse : 91 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : CD 638

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1909 – Entrepreneur : D. Salaun

1919 – Bow-windows par l'architecte J. Philippe

Immeuble empreint de modernité : éclectique - Art nouveau. Composition à deux travées dissymétriques. Parement pierre et brique.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 93 rue Jean Jaurès
Référence cadastrale : CD 637

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1938 – Entrepreneur : Prosper Richet

Immeuble empreint de modernité : Art déco. Traitement d'angle.



Adresse : 97-99 rue Jean Jaurès
Référence cadastrale : CD 619

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1907-1908 – Entrepreneur : Metterie

Immeuble à forte ornementation à attique. Riche modénature avec notamment des baies géminées associées avec un balconnet. Ferronnerie ornementale remarquable. Fenestrage chantourné.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 101 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : CD 620

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1907-1908 – Entrepreneur : Metterie

Immeuble à forte ornementation à attique. Riche modénature avec notamment des baies géminées associées avec un balconnet. Ferronnerie ornementale remarquable. Fenestrage chantourné.



Adresse : 108 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : CD 673

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

Début du 20^{ème} siècle – Architecte : Joseph Philippe

Immeuble éclectique. Composition symétrique mettant en valeur les deux travées centrales : appareil réglé, arcs surbaissés avec clés de voûte décorative, dôme carré à terrasse faîtière.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 1 rue Proud'hon

Référence cadastrale : CD 964

Description :

1915 – Maître d'œuvre : Bouvier, ingénieur de la ville
Immeuble éclectique. Composition sur l'angle à rotonde d'articulation avec toiture en dôme participant à souligner le traitement d'angle. Soubassement en bossage continu en tables. Incrustations de céramiques bleues et blanches. Bel escalier bois. Cet ancien établissement technique abrite aujourd'hui une résidence sénior.



Adresse : 11 rue Saint-Martin

Référence cadastrale : CD 782

Description :

1900 – Architecte : Sylvain Crosnier

Immeuble Art nouveau. Façade éclectique par la variété des baies, des balcons, des parements. Riche modénature avec notamment une lucarne à fermette avec tympan en brique.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SAINT-MARTIN



Adresse : 8 rue Saint-Martin
Référence cadastrale : CD 624

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

19ème siècle – Architecte : Abel Chabal

Immeuble à attique. Façade à parement réglé avec mise en valeur de la travée centrale par des balconnets à ferronnerie ouvragée. Cet immeuble complète le bâtiment d'angle de la rue Jean Jaurès dont il possède le même gabarit.



Adresse : 2 bis, 4 rue Turenne
Référence cadastrale : CD 440, 671

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1939 – Architectes : Le Coz et Raymond Celestine

Immeuble Art déco. Ensemble formé de deux bâtiments jumelés à composition symétrique ; marquage vertical par des bow-windows et des balcons incurvés.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Adresse : 1 rue Le Gonidec
Référence cadastrale : BS 650

Description :

1861

Immeuble éclectique. Composition symétrique à accentuation centrale. Acrotère formant fronton en pas-de-moineau. Oculus à motif ajouré.



Adresse : 32 rue Laënnec
Référence cadastrale : BS 221

Description :

1937 – Architectes : Joseph et Maurice Philippe

Immeuble Art déco. Composition symétrique autour d'une cage d'escalier vitrée. Avant-corps latéraux. Volumétrie de toiture complexe associant lucarnes et cheminées à couronnement à rebord avec modillons.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Adresse : 34 rue Laënnec
Référence cadastrale : BS 220

Description :

1937 – Architectes : Joseph et Maurice Philippe
Immeuble Art déco. Composition dissymétrique jouant sur un bow-window agrémenté d'un oculus et d'un balcon surmonté d'une lucarne monumentale.



Adresse : 38 rue Laënnec
Référence cadastrale : BS 218

Description :

1937 – Architectes : Joseph et Maurice Philippe
Composition symétrique autour d'une cage d'escalier vitrée. Avant-corps latéraux. Volumétrie de toiture complexe associant lucarnes et cheminées à rebord avec modillons.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Adresse : 8 rue Émile Souvestre
Référence cadastrale : BS 150

Description :

1937 – Architectes : Joseph et Maurice Philippe
Composition symétrique autour d'une cage d'escalier vitrée.
Avant-corps latéraux. Volumétrie de toiture complexe associant lucarnes et cheminées à rebord avec modillons.



Adresse : 10 rue Émile Souvestre
Référence cadastrale : BS 151

Description :

1937 – Architectes : Joseph et Maurice Philippe
Composition symétrique autour d'une cage d'escalier vitrée.
Avant-corps latéraux. Volumétrie de toiture complexe associant lucarnes et cheminées à rebord avec modillons.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Adresse : 34 rue de la République
Référence cadastrale : BR 337

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1904 – Maître d'ouvrage/concepteur : Louis Driffort

Immeuble éclectique. Immeuble d'habitation marqué par une vigoureuse composition symétrique. Bandeaux filants moulurés à chaque étage, piédroits et chaînages appareillés en harpe, clés à volutes saillantes sur linteaux.



Adresse : 59 rue de la République
Référence cadastrale : BR 192

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1910 – Maître d'ouvrage/concepteur : Louis Driffort

Immeuble éclectique. Vigoureuse composition, à la fois ternaire verticale et accentuation centrale par des baies géminées à arc en plein-cintre. Bandeaux filants et chaînages d'angle à ferronnerie ouvragée disposés en quinconce.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Adresse : 61 rue de la république
Référence cadastrale : BR 193

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1911 – Maître d'ouvrage/concepteur : Louis Driffort (surélévation en 1934)

Immeuble éclectique. Vigoureuse composition, à la fois ternaire verticale et accentuation centrale par des baies géminées à arc en plein-cintre. Bandeaux filants et chaînages d'angle à ferronnerie ouvragée disposés en quinconce.



Adresse : 22 rue Émile Souvestre
Référence cadastrale : BT 677

Description :

1936? - Architecte : Jacques Lechat

Immeuble Art déco. Composition dissymétrique avec bow-window latéral. Façade sobre seulement animée par les décors de fausse pierre du rez-de-chaussée et le bow-window accentuant la verticalité de l'édifice. Retrait au dernier étage permettant d'alléger la composition.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Adresse : 26 rue Amiral Courbet
Référence cadastrale : BR 502

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description :

1900 – Architecte : Abel Chabal

Immeuble éclectique. Maison particulière où la composition néoclassique est fortement influencée par des motifs évoquant les châteaux et manoirs du Léon. Composition symétrique à accentuation centrale. Larges baies en arc surbaissé, lucarne passante monumentale, interrompant une corniche à modillons.



Adresse : 18-20 rue Jules Guesde
Référence cadastrale : BS 280, BS 281

Description :

1933 – Architecte : Maurice Michali

Immeuble Art déco. Maisons jumelées de deux niveaux sur rez-de-chaussée de service. Symétrie inverse avec gable central en toiture. Riche modénature à base de différents appareillages de pierre et de moulures séparant les étages du socle et du couronnement.



Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Adresse : 24 bis rue Ernest Renan
Référence cadastrale : BR 94

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description :

1929 - 1931 - Architecte : Jean Lacaille

Immeuble Art déco. Composition d'ensemble (il s'agissait à l'origine d'une seule propriété). Pavillon central en retrait sur parcelle encadré par deux bâtiments latéraux situés à l'alignement. Forte mouluration au niveau des encadrements de baies (coussinets et cavets d'adoucissement) et des trumeaux.



Adresse : 26 rue Ernest Renan
Référence cadastrale : BR 95

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description :

1929 - 1931 - Architecte : Jean Lacaille

Immeuble Art déco. Composition d'ensemble (il s'agissait à l'origine d'une seule propriété). Pavillon central en retrait sur parcelle encadré par deux bâtiments latéraux situés à l'alignement. Forte mouluration au niveau des encadrements de baies (coussinets et cavets d'adoucissement) et des trumeaux. Sur le pavillon central, avant-corps central à gable à oculus trilobé et balcon filant à balustres.

La clôture, formant le jardinet, reprend le dessin des garde-corps et participe à la qualité du projet d'ensemble.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER SANQUER-KERUSCUN



Adresse : 26 bis rue Ernest Renan

Référence cadastrale : BR 96

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Description :

1929 - 1931- Architecte : Jean Lacaille

Immeuble Art déco. Composition d'ensemble (il s'agissait à l'origine d'une seule propriété). Pavillon central en retrait sur parcelle encadré par deux bâtiments latéraux situés à l'alignement. Forte mouluration au niveau des encadrements de baies (coussinets et cavets d'adoucissement) et des trumeaux.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER FORESTOU



Manoir de Kersteers – Lycée Fénelon

Adresse : 105 chemin de Ker Stears

Référence cadastrale : IP 5

Description :

1860 – Maître d'œuvre : Victor Lapierre

Manoir néogothique construit par l'ingénieur écossais John Burnett Stears, propriétaire de l'usine à gaz du Forestou en activité dès 1841. Le manoir de Kersteers possède une architecture composite : tour crénelée, poivrière, gables, baies ogivales. Il abrite aujourd'hui un établissement d'enseignement.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER KERFAUTRAS



Adresse : 68 rue Massillon
Référence cadastrale : CD 352

Description :

Architecte : Joseph Philippe

Immeuble d'habitation éclectique avec avant-corps latéral percé de baies géminées. Composition de façade assez chargée. Chaînages d'angle harpés, baies et encadrements de formes variées, clés saillantes sur linteaux. Bandeau filant mouluré marquant le rez-de-chaussée. Toiture à la mansart en zinc percée de lucarnes. L'emploi de différents matériaux (pierre, enduit, brique en corniche, cabochons de céramique) caractérisent ce style. Garde-corps en ferronnerie aux fenêtres.



Adresse : 151 rue Jean Jaurès
Référence cadastrale : CD 883

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

Immeuble de 4 niveaux en maçonnerie enduite à décor polychrome et cabochons en céramique.

Immeubles empreints de modernité

QUARTIER KERFAUTRAS



Adresse : 207 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : BT 115

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

Composition de façade symétrique avec accentuation de la travée centrale par un balconnet aux ferronneries ouvragées. Éléments de décor en pierre : chaînage d'angle, encadrements de baies, bandeau filant et corniche à modillons. Toiture à la mansart avec lucarnes cintrées en zinc.

8.

IMMEUBLES DE LA RECONSTRUCTION



Quartier Recouvrance

Quartier Harteloire

Quartier Saint-Louis

Quartier Siam

Quartier Cours Dajot

Quartier Port de commerce

Quartier Clémenceau-Foch

Quartier Jaurès



Immeubles de la reconstruction

QUARTIER RECOUVRANCE



Poste

Adresse : 53 rue Armorique

Référence cadastrale : CO 708, CO 991

Position urbaine :

Glacis

Description :

1955 – Architectes : Pierre-Jack Laloy

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Bâtiment public d'inspiration régionaliste. Complexité volumétrique notamment en toiture. Corps central à composition symétrique surmonté d'un gable, avec rampants, chaînage et tableaux en granit à parement rustique harpé ou réglé.



Ancien cinéma Mac-Orlan

Adresse : 65 rue de la porte

Référence cadastrale : KV 30

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1958 – Architecte : Michel Ouchacoff

Édifice situé à l'emplacement de la porte du Conquet, détruite en 1909. Le cinéma Mac Orlan propose une élégante composition sur l'angle avec auvent et larges baies vitrées. Corniche débordante.

L'édifice a été réhabilité, et partiellement modifié, par l'architecte Michel Quéré en 2012. A cette occasion, il a fait l'objet d'une surélévation par un attique recouvert d'une maille métallique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER RECOUVRANCE



Chapelle du Sacré-Cœur

Adresse : rue de Maissin

Référence cadastrale : KW 20

Position urbaine :

Glacis

Description :

1958 – Architecte : Philippe Bévérina

Chapelle réalisée durant la période Reconstruction. Repère monumental en limite de quartier. Organisation formelle jouant du contraste entre un large socle traité en pierre de Daoulas et une nef-abside semi-cylindrique en béton. Tour-clocher à double poutraison.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER HARTELOIRE



Adresse : 1 rue de Tourville
Référence cadastrale : IW 174

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architecte : B. Gervais

Composition urbaine symétrique en tête du pont de l'Harteloire définissant le gabarit de la rue. Forte dimension ternaire verticale : étage d'attique au dernier niveau formant couronnement. Baies et balcons géminés sur façade principale.



Adresse : 2 rue de Tourville
Référence cadastrale : IW 176

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Raymond Gravereaux et Raymond Lopez

Composition urbaine symétrique en tête du pont de l'Harteloire définissant le gabarit de la rue. Forte dimension ternaire verticale : étage d'attique au dernier niveau formant couronnement. Baies et balcons géminés sur façade principale.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER HARTELOIRE



Adresse : 14 rue de Tourville

Référence cadastrale : IW 182

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement local

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1950 – Architecte : Philippe Bévérina

Immeuble d'angle qui abritait à l'origine une station-service grâce à un grand auvent délimitant un parvis. Rythme de travées de fenêtres selon un grand ordre. Corniche débordante.



Chapelle de l'hôpital d'instruction des armées

Adresse : 71 rue de Lyon

Référence cadastrale : IV 3

Description :

1955 – Maître d'œuvre : service de la marine

Située sous le pont de l'Harteloire, elle remplace un édifice détruit en 1944. Il s'agit d'un édifice de plan centré avec porche, réalisé en béton recouvert de pierre de Logonna. La couverture est traitée en toit terrasse avec corniche débordante. Elle comporte des vitraux non figuratifs en dalle de verre ainsi qu'un chemin de croix attribué à Pierre Toulhouat.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SAINT-LOUIS



Adresse : 53 rue d'Aiguillon

Référence cadastrale : IS 5

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Bâtiment participant d'une pièce urbaine bordant le boulevard Jean Moulin. Composition symétrique à balcons filants sur travées centrales. Corniche débordante.



Adresse : 58 rue d'Aiguillon

Référence cadastrale : IS 25

Description :

1953 – Architecte : Philippe Bévérina

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Forte ordonnance de la façade sur rue : soubassement à fenêtres carrées, combinaison de petit et du grand ordre sur les étages courants, étage d'attique. Serrurerie ouvragée sur loggias.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SAINT-LOUIS



Adresse : 60 rue d'Aiguillon

Référence cadastrale : IS 24

Description :

1953 – Architecte : Philippe Bévérina

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Forte ordonnance de la façade sur rue : soubassement à fenêtres carrées, combinaison de petit et du grand ordre sur les étages courants, étage d'attique. Serrurerie ouvragée sur loggias.



Adresse : 62 rue d'Aiguillon

Référence cadastrale : IS 23

Description :

1953 – Architecte : Philippe Bévérina

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Forte ordonnance de la façade sur rue : soubassement à fenêtres carrées, combinaison de petit et du grand ordre sur les étages courants, étage d'attique. Serrurerie ouvragée sur loggias.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SAINT-LOUIS



Adresse : 64 rue d'Aiguillon
Référence cadastrale : IS 22

Description :

1953 – Architecte : Philippe Bévérina

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Forte ordonnance de la façade sur rue : soubassement à fenêtres carrées, combinaison de petit et du grand ordre sur les étages courants, étage d'attique. Serrurerie ouvragée sur loggias.



Adresse : 1 rue Fautras
Référence cadastrale : IS 10

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Henri Grangé, Maurice Vacher et B. Gervais
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Bâtiment participant d'une pièce urbaine bordant le boulevard Jean Moulin. Composition symétrique à balcons filants sur travées centrales. Corniche débordante.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SAINT-LOUIS



Adresse : 3 rue Fautras
Référence cadastrale : IS 11

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Henri Grangé, Maurice Vacher et B. Gervais
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Bâtiment participant d'une pièce urbaine bordant le boulevard Jean Moulin. Composition symétrique à balcons filants sur travées centrales. Corniche débordante.



Adresse : 1 rue Louis Hémon
Référence cadastrale : IS 55

Description :

1954 – Architectes : M. Péron et Hervé Weisbein
Immeuble de logements à deux niveaux sur rez-de-chaussée de garages. Distribution par coursives extérieures. Symétries locales par alternances de percements, oculis.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SAINT-LOUIS



Adresse : 39 rue Louis Pasteur

Référence cadastrale : CH 82

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1951 – Architecte : Sors

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Bâtiment-porche fermant le parvis de l'église Saint-Louis. Composition en arc de triomphe avec mise en valeur du couronnement par un pseudo entablement.

Ce bâtiment, qui compose l'îlot de l'église Saint-Louis, se prolonge pour fermer la cour du Diocèse.



Adresse : 11, 11b boulevard Jean Moulin

Référence cadastrale : IS 6

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1957 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher

Forme urbaine unique à Brest, assurant un compromis entre le principe de la barre et celui de l'îlot ouvert. Petits corps de bâtiments traités comme des villas, portes d'entrée monumentales appareillées. Murs-bahut clôturant des jardinets.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SAINT-LOUIS



Adresse : 13, 13b boulevard Jean Moulin

Référence cadastrale : IS 7

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1957 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher

Forme urbaine unique à Brest, assurant un compromis entre le principe de la barre et celui de l'îlot ouvert. Petits corps de bâtiments traités comme des villas, portes d'entrée monumentales appareillées. Murs-bahut clôturant des jardinets.



Adresse : 15 boulevard Jean Moulin

Référence cadastrale : IS 8

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1957 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher

Forme urbaine unique à Brest, assurant un compromis entre le principe de la barre et celui de l'îlot ouvert. Petits corps de bâtiments traités comme des villas, portes d'entrée monumentales appareillées. Murs-bahut clôturant des jardinets.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SAINT-LOUIS



Adresse : 17 boulevard Jean Moulin

Référence cadastrale : IS 9

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1957 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher

Forme urbaine unique à Brest, assurant un compromis entre le principe de la barre et celui de l'îlot ouvert. Petits corps de bâtiments traités comme des villas, portes d'entrée monumentales appareillées. Murs-bahut clôturant des jardinets.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SAINT-LOUIS



Trésorerie Générale

Adresse : 4 square Marc Sangnier

Référence cadastrale : IS 20

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1950 - Architecte : René Coulon

Édifice public, caractéristique de la Reconstruction, situé sur l'axe majeur de Siam. Ordonnance monumentale reprenant l'ensemble des percements des étages. Bas-relief et escalier monumental en pierre de taille. Avant-corps latéraux anciennement revêtus de pavés de verre. Corniche débordante.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 24 rue de Lyon

Référence cadastrale : CE 102

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1950 - Architecte : Raymond Tassel

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Bel exemple d'immeuble d'angle de la Reconstruction. Façade ordonnancée avec grand ordre (travées de fenêtres verticales) et petit ordre (fenêtres carrées), attique, amortissement avec l'immeuble voisin (petites fenêtres carrées).



Adresse : 26 rue de Lyon

Référence cadastrale : CE 123

Description :

1950 - Architecte : Raymond Tassel

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Composition selon un axe de symétrie mettant en valeur les travées centrales. Balcon ouvragé à l'étage noble.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 28 rue de Lyon

Référence cadastrale : CE 123

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Point fort de composition urbaine

Description :

1950 - Architecte : Raymond Tassel

Mise en valeur du changement de largeur de la rue de Siam au niveau de la rue de Lyon. Accentuation de la modénature de corniche, marquage de l'ordre colossal, soubassement monumental sur deux niveaux. Composition selon un axe de symétrie mettant en valeur les travées centrales. Balcon ouvragé à l'étage noble.



Adresse : 30 rue de Lyon

Référence cadastrale : CH 57

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Point fort de composition urbaine

Description :

1950 - Architecte : Raymond Tassel

Mise en valeur du changement de largeur de la rue de Siam au niveau de la rue de Lyon. Accentuation de la modénature des corniches, marquage de l'ordre colossal, soubassement monumental sur deux niveaux, colonne cannelée.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 21 rue Jean Macé

Référence cadastrale : CE 86

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1951 - Architectes : Georges Yvinec et Edouard Mocaer

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Composition monumentale selon un axe de symétrie mettant en valeur des travées de fenêtres latérales. Division ternaire verticale accentuée par un soubassement en tables et par un jeu complexe de balcons.



Adresse : 50 rue de Siam

Référence cadastrale : KP 232

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1950 – Architectes : Jean De Jaegher et Edouard Mocaer

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. A l'intersection des deux axes de composition de la ville reconstruite, composition monumentale avec galerie d'arcades, attique, et combinaison du petit et grand ordre.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 52 rue de Siam
Référence cadastrale : KP 84

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1950 – Architectes : Jean De Jaegher et Edouard Mocaer
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. À l'intersection des deux axes de composition de la ville reconstruite, composition monumentale avec galerie d'arcades, attique, et combinaison du petit et grand ordre.



Adresse : 54 rue de Siam, 50-52 rue Jean Macé
Référence cadastrale : KP 94

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1950 – Architectes : Jean De Jaegher et Edouard Mocaer
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. À l'intersection des deux axes de composition de la ville reconstruite, composition monumentale avec galerie d'arcades, attique, et combinaison du petit et grand ordre.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 33 rue Louis Pasteur

Référence cadastrale : KP 89

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1950 – Architectes : Jean De Jaegher et Edouard Mocaer
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. À l'intersection des deux axes de composition de la ville reconstruite, composition monumentale avec galerie d'arcades, attique, et combinaison du petit et grand ordre.



Adresse : 35 rue Louis Pasteur

Référence cadastrale : KP 90

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1950 – Architectes : Jean De Jaegher et Edouard Mocaer
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. À l'intersection des deux axes de composition de la ville reconstruite, composition monumentale avec galerie d'arcades, attique, et combinaison du petit et grand ordre.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 37 rue Louis Pasteur
Référence cadastrale : KP 91

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1950 – Architectes : Jean De Jaegher et Edouard Mocaer
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. À l'intersection des deux axes de composition de la ville reconstruite, composition monumentale avec galerie d'arcades, attique, et combinaison du petit et grand ordre.



Adresse : 44 rue de Siam, 41-43 rue d'Aiguillon
Référence cadastrale : KP 80

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Raymond Tassel et Philippe Bévérina
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural symétrique du précédent et possédant les mêmes caractéristiques formelles.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 46 rue de Siam
Référence cadastrale : KP 81

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Raymond Tassel et Philippe Bévérina
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural symétrique du précédent et possédant les mêmes caractéristiques formelles.



Adresse : 48 rue de Siam
Référence cadastrale : KP 82

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Raymond Tassel et Philippe Bévérina
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural symétrique du précédent et possédant les mêmes caractéristiques formelles.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 27 rue Louis Pasteur

Référence cadastrale : KP 72

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1952 – Architectes : Raymond Tassel et Philippe Bévérina
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural symétrique du précédent et possédant les mêmes caractéristiques formelles.



Adresse : 29 rue Louis Pasteur

Référence cadastrale : KP 73

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1952 – Architectes : Raymond Tassel et Philippe Bévérina
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural symétrique du précédent et possédant les mêmes caractéristiques formelles.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 31 rue Louis Pasteur

Référence cadastrale : KP 74

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1952 – Architectes : Raymond Tassel et Philippe Bévérina
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural symétrique du précédent et possédant les mêmes caractéristiques formelles.



Adresse : 49 rue de Siam, 37 rue d'Aiguillon

Référence cadastrale : KP 134

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Monumentale « pièce urbaine » gérant selon le mode colossal la partie centrale de la rue de Siam. Marquage du soubassement par le traitement en entresol du premier étage.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 51-53 rue de Siam
Référence cadastrale : KP 120

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Monumentale « pièce urbaine » gérant selon le mode colossal la partie centrale de la rue de Siam. Marquage du soubassement par le traitement en entresol du premier étage.



Adresse : 55-57 rue de Siam
Référence cadastrale : KP 119, KP 118

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Monumentale « pièce urbaine » gérant selon le mode colossal la partie centrale de la rue de Siam. Marquage du soubassement par le traitement en entresol du premier étage. Portique soulignant l'axe mineur de la Reconstruction et créant une transparence vers le square L'Herminier.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 59-61 rue de Siam

Référence cadastrale : KP 117, KP 116

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Monumentale « pièce urbaine » gérant selon le mode colossal la partie centrale de la rue de Siam. Marquage du soubassement par le traitement en entresol du premier étage.



Adresse : 63 rue de Siam

Référence cadastrale : KP 95

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Monumentale « pièce urbaine » gérant selon le mode colossal la partie centrale de la rue de Siam. Marquage du soubassement par le traitement en entresol du premier étage. Portique soulignant l'axe mineur de la Reconstruction et créant une transparence vers le square L'Herminier.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 72 rue de Siam
Référence cadastrale : CH 56

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal et Jean De Jaegher
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural monumental marquant l'entrée de la rue de Siam et répondant aux immeubles de la Place de la Liberté. Division ternaire verticale forte : soubassement à linteau filant sur deux niveaux, étages courants à travées de fenêtres et trumeaux, traitement de corniches avec retrait à l'angle de la rue Algésiras.



Adresse : 74 rue de Siam
Référence cadastrale : CH 139

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal et Jean De Jaegher
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural monumental marquant l'entrée de la rue de Siam et répondant aux immeubles de la Place de la Liberté. Division ternaire verticale forte : soubassement à linteau filant sur deux niveaux, étages courants à travées de fenêtres et trumeaux, traitement de corniches avec retrait à l'angle de la rue Algésiras.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 76 rue de Siam
Référence cadastrale : CH 50

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal et Jean De Jaegher
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural monumental marquant l'entrée de la rue de Siam et répondant aux immeubles de la Place de la Liberté. Division ternaire verticale forte : soubassement à linteau filant sur deux niveaux, étages courants à travées de fenêtres et trumeaux, traitement de corniches avec retrait à l'angle de la rue Algésiras.



Adresse : 78-80 rue de Siam
Référence cadastrale : CH 49, CH 46

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal et Jean De Jaegher
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural monumental marquant l'entrée de la rue de Siam et répondant aux immeubles de la Place de la Liberté. Division ternaire verticale forte : soubassement à linteau filant sur deux niveaux, étages courants à travées de fenêtres et trumeaux, traitement de corniches avec retrait à l'angle de la rue Algésiras.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 82 rue de Siam, 2 rue Algésiras

Référence cadastrale : CH 45, 44

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal et Jean De Jaegher

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural monumental marquant l'entrée de la rue de Siam et répondant aux immeubles de la Place de la Liberté. Division ternaire verticale forte : soubassement à linteau filant sur deux niveaux, étages courants à travées de fenêtres et trumeaux, traitement de corniches avec retrait à l'angle de la rue Algésiras.



Adresse : 89 rue de Siam

Référence cadastrale : CE 173

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal et Ernest Germain

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural monumental. Symétrique du 11 sur l'axe de la rue de Siam.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 91 rue de Siam
Référence cadastrale : CE 143

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal et Ernest Germain
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural monumental. Symétrique du 11 sur l'axe de la rue de Siam.



Adresse : 93 rue de Siam
Référence cadastrale : CE 129

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal et Ernest Germain
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Ensemble architectural monumental. Symétrique du 11 sur l'axe de la rue de Siam.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 20 rue Traverse
Référence cadastrale : KP200

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1960 – Architecte : Jean-Baptiste Mathon

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Le Carré des Arts est composé du musée, de l'école de musique et de la bibliothèque municipale. L'architecte en chef de la Reconstruction signe une de ses meilleures œuvres tant par le jeu des volumétries entre les bâtiments que par le dessin avant-gardiste de certaines façades et le rapport avec l'espace public.



Adresse : 41 rue Émile Zola
Référence cadastrale : CE 75, 77

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1949 – Architectes : Yves Michel et Maurice Philippe

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Le premier hôtel Continental, qui occupait cet emplacement, fut détruit en 1941. Architecture monumentale à l'échelle de la place de la Tour d'Auvergne dont elle forme un côté. Composition associant des corniches débordantes et des travées de fenêtres à balcons ouvragés.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 3-5 square Commandant L'Herminier
Référence cadastrale : KP 257, 111

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local –

Description :

1961 – Architecte : Jean De Jaegher

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Élégantes maisons de ville bordant un espace public et assurant la transition avec les immeubles collectifs. Affirmation de l'ordre colossal par des pilastres, tempérée par la richesse de la modénature.



Adresse : 7-9 square Commandant L'Herminier
Référence cadastrale : KP 112

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1961 - Architecte : Jean De Jaegher

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Élégantes maisons de ville bordant un espace public et assurant la transition avec les immeubles collectifs. Affirmation de l'ordre colossal par des pilastres, tempérée par la richesse de la modénature.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 11 square Commandant L'Herminier
Référence cadastrale : KP 113

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1961 - Architecte : Jean De Jaegher

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Éléantes maisons de ville bordant un espace public et assurant la transition avec les immeubles collectifs. Affirmation de l'ordre colossal par des pilastres, tempérée par la richesse de la modénature.



Adresse : 6 square Commandant L'Herminier
Référence cadastrale : KP 124

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1961 - Architecte : Jean De Jaegher

Éléantes maisons de ville bordant un espace public et assurant la transition avec les immeubles collectifs. Façade plate répondant aux maisons de même gabarit situées de l'autre côté du square l'Herminier.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 8 square Cdt L'Herminier

Référence cadastrale : KP 123

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1961 - Architecte : Jean De Jaegher

Élégantes maisons de ville bordant un espace public et assurant la transition avec les immeubles collectifs. Façade plate répondant aux maisons de même gabarit situées de l'autre côté du square l'Herminier.



Adresse : 10 square Cdt L'Herminier

Référence cadastrale : KP 122

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1961 - Architecte : Jean De Jaegher

Élégantes maisons de ville bordant un espace public et assurant la transition avec les immeubles collectifs. Façade plate répondant aux maisons de même gabarit situées de l'autre côté du square l'Herminier.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER SIAM



Adresse : 12 square Cdt L'Herminier

Référence cadastrale : KP 121

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement local

Description :

1961 - Architecte : Jean De Jaegher

Élégantes maisons de ville bordant un espace public et assurant la transition avec les immeubles collectifs. Façade plate répondant aux maisons de même gabarit situées de l'autre côté du square l'Herminier.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER COURS DAJOT



Adresse : 10, 12 rue Parmentier
Référence cadastrale : KO 79

Position urbaine :

Glacis

Description :

1955 - Architecte : Maurice Goarant

Bel immeuble d'angle caractéristique de la Reconstruction. Edifice à composition ternaire verticale : bandeaux filants délimitant le rez-de-chaussée et le premier étage, attique à corniche débordante. Ordre colossal à double rythme : primaire à travées accentuées (balcons à ferronnerie) puis travées non accentuées, secondaires par regroupement de grandes baies.



École Jean Macé

Adresse : 88P rue du château
Référence cadastrale : CE 177

Description :

Architecte : Raymond Lopez

Savant jeu de volumes entre les bâtiments. Dessin avant-gardiste de certaines façades.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER COURS DAJOT



Ancien cinéma Comoedia
Adresse : 20 rue d'Aiguillon
Référence cadastrale : KO 35

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1949 – Architecte : Michel Ouchacoff
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Bel exemple de traitement monumental qui isole une travée centrale largement ouverte : entrée, bas-relief, serlienne. Forte composition ternaire verticale soulignant un puissant soubassement et un étage de couronnement à baies regroupées en longueur.



Banque de France
Adresse : 39 rue du Château
Référence cadastrale : KO 40

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architectes : Paul Tournon et Gaston Chabal
Édifice public ponctuant l'axe mineur de Siam. Composition néoclassique rigoureuse pour cet immeuble qui abrite la Banque de France : symétrie axiale, ordre colossal, corniche à modillons. La cour est fermée par une clôture constituée d'un muret en pierres de taille, similaire à la façade, surmonté d'une grille à barreaudage vertical.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER COURS DAJOT



Adresse : 22 au 28 rue de Denver

Référence cadastrale : KO 118, 119, 120, 121

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1953 – Architectes : Corre, Philippe, Chesneau

Principale pièce urbaine du cours Dajot. Forte composition ternaire verticale : bandeaux filants délimitant le rez-de-chaussée et le premier étage, attique à corniche monumentale. Ordre colossal à double rythme : primaire à travées accentuées (balcons à ferronnerie), secondaire par regroupement de trois travées identiques.



Palais de Justice

Adresse : 32 rue de Denver

Référence cadastrale : KO 106

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description :

1952 – Architecte : Henri-Gabriel Béné

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Édifice public, abritant le Palais de Justice. Composition monumentale fondée sur une symétrie axiale : mise en valeur d'un avant-corps central et d'un couronnement en étage d'attique. L'emploi du granit en panneaux de façade accentue la gravité de la modénature.

Le travail du socle accentue la monumentalité de l'édifice. Le large escalier central renforce la solennité de l'édifice.

A noter la grille de clôture qui met à distance l'édifice public.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER COURS DAJOT



Sous-Préfecture

Adresse : 3 rue Parmentier

Référence cadastrale : KO 91, KO 92

Position urbaine :

Espace à dominante végétale de rayonnement métropolitain

Description :

1949 – Architectes : Gaston Chabal, M.A. Chevallier et Riedberger

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Édifice public reprenant une composition néoclassique : modénature régulière à base de granit en plaques de parement, marquage des entrées principales par des balcons sur appuis et lucarne à fronton.

Coté cours Dajot, le bâtiment semble posé sur un socle composé d'un soubassement en granit.



Adresse : 6 rue Parmentier

Référence cadastrale : KO 88

Description :

1952 - Architecte : Michel Ouchacoff

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Composition simple. Entrée mise en scène par une porte monumentale et un grand oculus le tout protégé par une casquette en béton. Garde-corps et ferronneries d'origine bien préservés.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER COURS DAJOT



Église réformée de Brest

Adresse : 36 rue Voltaire

Référence cadastrale : K055

Description :

1955 – Architecte : Gaston Chabal

Édifice institutionnel situé sur l'axe mineur du plan Mathon. Porche à voûte en plein-cintre. Façade massive à avant-corps central ; corniche débordante. Soubassement à bossage de granit rustique.



Adresse : 2 rue Frégate la belle poule

Référence cadastrale : K055

Position urbaine :

Glacis

Description :

1956 - Architecte : Michel Ouchacoff

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Composition monumentale selon un axe de symétrie central mettant en valeur les travées centrales. Rez-de-chaussée séparé des étages par un bandeau filant. Etages courants à travées de fenêtres et trumeaux. Dessin des garde-corps d'origine bien préservés.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER COURS DAJOT



Adresse : 31 rue du château

Référence cadastrale : K028

Description :

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Façade à percements réguliers et homogènes. Petits balconnets à ferronnerie. Bandeau filant marquant le rez-de-chaussée doté d'un porche. Corniche débordante.



Adresse : 16 rue Neptune

Référence cadastrale : KR 84

Description :

1956 - Architecte : Albert Cortellari

Immeuble de logements composé selon un axe de symétrie mettant en valeur les travées centrales. Balcons légèrement débordants avec ferronneries au dessin géométrique. Dernier niveau traité en attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER PORT DE COMMERCE-GARE



Adresse : 2 rue Amiral Nielly

Référence cadastrale : BO 56

Position urbaine :

Espaces portuaires

Description :

1948 - Architecte : Joseph Philippe

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Bâtiment en tête d'îlot présentant un traitement d'angle à ordre colossal et bandeaux débordants. Façades différenciées : ordonnancée et symétrique côté rue amiral Nielly, irrégulière côté rue Jean-Marie Le Bris.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER CLÉMENCEAU-FOCH



Poste

Adresse : 90 rue de Siam

Référence cadastrale : IX 20

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain -
Glacis

Description :

1950 – Architecte : Pierre-Jack Laloy

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Édifice public à large avant-corps central selon une composition symétrique. Ordre colossal, bossage rustique, corniche monumentale. Ce bâtiment joue un rôle majeur dans la gestion des limites et de la ligne de ciel de la place de la Liberté.



Adresse : 99 à 111 rue de Siam, 1-3 Frédéric Le Guyader

Référence cadastrale : IX 5

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain -
Glacis

Description :

1957 - Architecte : Maurice Philippe

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Large développé de façade mettant en valeur l'ordre colossal grâce au rythme des trumeaux de granit. Corniche monumentale. Ce bâtiment joue un rôle majeur dans la gestion des limites et de la ligne de ciel de la place de la Liberté.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER CLÉMENCEAU-FOCH



Piscine Foch

Adresse : 9002 avenue Maréchal Foch

Référence cadastrale : CI 490

Position urbaine :

Glacis

Description :

1962-1966 – Architecte : Albert Cortellari

Bien que réalisée dans les années 60, et sans avoir recours aux financements des dommages de guerre, cet équipement public (piscine Foch) a été retenu dans la typologie Reconstruction du fait de son mode constructif et de son traitement architectural. Ce bâtiment majeur marque l'avenue Foch par son imposant volume. Il se caractérise par une structure en béton armé visible de l'extérieur qui libère l'espace intérieur et par la réalisation de voiles en béton, notamment pour le porche d'entrée.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 6 rue Comtesse de Carbonnières

Référence cadastrale : IY 135

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1957 - Architectes : Albert Cortellari et Yves Francès

Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique. Le présent immeuble ne possède pas de parement de granit.



Adresse : 2 rue Branda

Référence cadastrale : IY 67

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

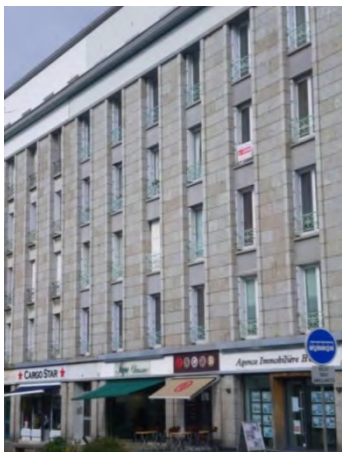
Description :

1954 – Architecte : Jean De Jaegher

Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 21-23 avenue Georges Clémenceau

Référence cadastrale : IY 68, IY 73

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1954 – Architecte : Jean De Jaegher

Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.



Adresse : 25 av Georges Clémenceau

Référence cadastrale : IY 74

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1954 – Architecte : Jean De Jaegher

Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 27 av Georges Clémenceau
Référence cadastrale : IY 76

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1954 – Architecte : Jean De Jaegher

Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.



Adresse : 29 avenue Georges Clémenceau
Référence cadastrale : IY 80

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Yves Francès et Maurice Philippe

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 31 av Georges Clémenceau

Référence cadastrale : IY 90

Position urbaine

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Yves Francès et Maurice Philippe
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.



Adresse : 33 av Georges Clémenceau

Référence cadastrale : IY 91

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Yves Francès et Maurice Philippe
Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 35 av Georges Clémenceau

Référence cadastrale : IY 92

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 – Architectes : Yves Francès et Maurice Philippe

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.



Adresse : 1-1 bis-3-5 place de la Liberté

Référence cadastrale : IY 76, IY 78, IY 79

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1954 – Architectes : H. Péron, Hervé Weisben, Yves Francès

Immeuble de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 2 place de la Liberté
Référence cadastrale : IY 80

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 - Architecte : Yves Francès

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.



Hôtel de ville
Adresse : 2 rue Frézier
Référence cadastrale : IY 157

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1961 – Architecte : Maurice-Léon Génin

Immeuble caractéristique de la Reconstruction.

Composition symétrique comportant une tour de 30 mètres de large par 43 mètres de profondeur (fenêtres en longueur inspirées du mouvement moderne). La monumentalité repose sur la mise en valeur du vestibule d'honneur et de la grande salle de réception située au 1^{er} étage, grâce à un avant-corps où s'opposent les verticales de la structure porteuse et les horizontales des bandeaux et des corniches. L'ordonnance répond à l'ordre colossal des bâtiments qui bordent la place de la Liberté.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 4 place de la Liberté

Référence cadastrale : IY 101

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architecte : Yves Francès

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.



Adresse : 6 place de la Liberté

Référence cadastrale : IY 102

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architecte : Yves Francès

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 8-10 place de la Liberté – 2 rue de Glasgow
Référence cadastrale : IY 103, 106

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architecte : Yves Francès

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.



Adresse : 7-9-11 place de la Liberté
Référence cadastrale : IY 41, 20

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architecte : Yves Francès

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 13 place de la Liberté

Référence cadastrale : IY 19

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architecte : Yves Francès

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.



Adresse : 15 place de la Liberté

Référence cadastrale : IY 18

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1951 – Architecte : Yves Francès

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Cet immeuble participe d'un ensemble mettant en scène la place de la Liberté. Puissante composition ternaire verticale à caractère monumental : rez-de-chaussée d'arcades, étages selon un ordre colossal grâce au rythme des travées de fenêtres et des trumeaux de granit, étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER JAURÈS



Adresse : 33 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : KL 63

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Composition urbaine :

Immeuble appartenant à un ensemble architectural ou urbain de qualité

Description :

1952 - Architectes : Henri Grangé et Maurice Vacher

Immeuble caractéristique de la Reconstruction. Composition ternaire. Rez-de-chaussée séparé des étages par un bandeau filant. Étages courants à travées de fenêtres et trumeaux. Dernier niveau séparé par un bandeau saillant mouluré. Corniche débordante.



Adresse : 62 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : IZ 120

Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1954 - Architecte : Ernest Germain

Façade plate à composition symétrique mise en valeur par un jeu de garde-corps en acier aux lignes épurées. Fenêtres en longueur. Étage d'attique.

Immeubles de la reconstruction

QUARTIER KERFAUTRAS



Cinéma le Celtic

Adresse : 187 rue Jean Jaurès

Référence cadastrale : BT 42

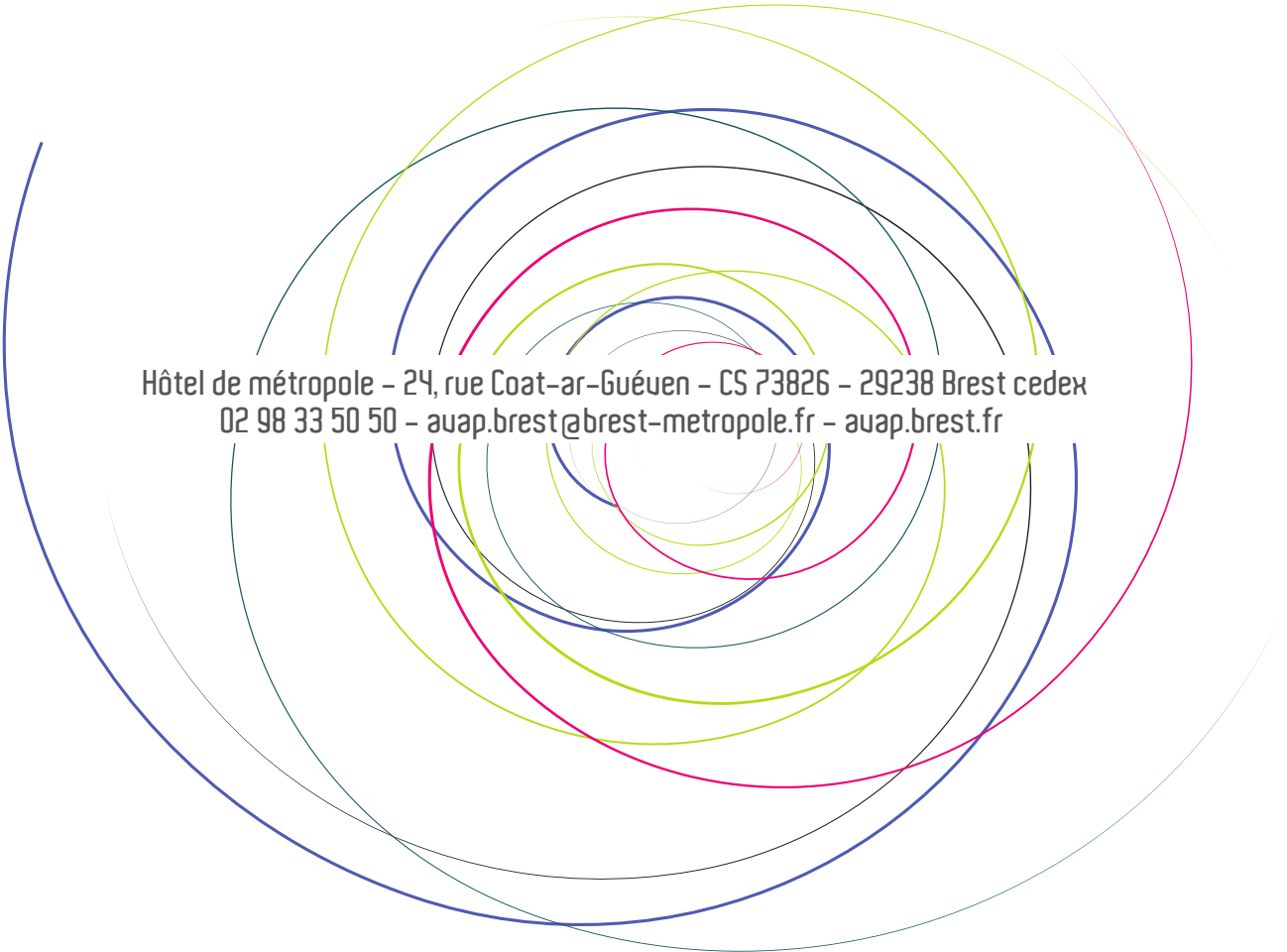
Position urbaine :

Espace à dominante minérale de rayonnement métropolitain

Description :

1952 – Architecte : Henry Joubert

Immeuble de 5 à 6 niveaux à usage de cinéma. Lors de son inauguration, il avait fait sensation par sa vaste capacité d'accueil (1800 places) et les dimensions de sa scène (17x12). Composition de façade symétrique marquée par une grande verrière centrale à structure en béton. Enseigne en typographie caractéristique des années 50.



Hôtel de métropole – 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826 – 29238 Brest cedex
02 98 33 50 50 – avap.brest@brest-metropole.fr – avap.brest.fr



Brest
MÉTROPOLE

Rapport de présentation des objectifs de l'aire

Inventaire des espaces urbains et paysagers
d'intérêt patrimonial



Aire de mise en valeur
de l'architecture et du patrimoine de Brest
valant site patrimonial remarquable

SOMMAIRE

1. POURQUOI UNE TYPOLOGIE DES ESPACES URBAINS ET PAYSAGERS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?	3
2. INVENTAIRE TYPOLOGIQUE.....	5
3. DÉLIMITATION ET PRÉSENTATION DES QUARTIERS	13
4. TYPOLOGIE N°1 : LES GLACIS.....	23
5. TYPOLOGIE N°2 : LES ESPACES PORTUAIRES	35
6. TYPOLOGIE N°3 : LES CIMETIÈRES	43
7. TYPOLOGIE N°4 : LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE	49
8. TYPOLOGIE N°5 : LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE.....	87

1.

POURQUOI UNE TYPOLOGIE DES ESPACES URBAINS ET PAYSAGERS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ?

Le patrimoine urbain et paysager est parfois peu appréhendé par l'urbanisme actuel même si une attention, de plus en plus importante, est portée à ces espaces ouverts au regard de la dimension patrimoniale. Dès les années 1960, la notion de patrimoine a en effet connu une extension considérable.

Au-delà de l'architecture, la composition du tissu urbain et les ensembles homogènes, le contexte géomorphologique, le patrimoine paysager, l'appréhension du grand paysage... représentatifs des spécificités d'une ville et constituant l'écrin du patrimoine bâti se révèlent un patrimoine, souvent menacé par l'étalement urbain ou les restructurations parfois brutales des 50 dernières années.

Lieux de croisements et d'échanges, certains espaces urbains et paysagers possèdent un intérêt patrimonial indéniable car ils sont porteurs de l'esprit d'une ville dans sa dimension sociale et historique, et maintiennent un dialogue constant et privilégié avec le patrimoine bâti.

A Brest, les spécificités du site (rade, Penfeld, belvédères...), la notion de quartier, très vivante et fondée à la fois sur des limites spatiales et la présence de lieux de mémoire, et les principes de compositions voulus par les différents plans d'aménagement (Vauban 1694, Milineau 1920, Mathon 1944) doivent être rappelés, avec pour objectif de révéler le patrimoine urbain et paysager brestois dans ses différentes composantes.

Dans ce contexte, préalablement à l'élaboration d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), la collectivité s'est engagée dans un travail d'inventaire et d'identification typologique des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial de Brest. Ce travail a permis de mettre en évidence la diversité des espaces d'intérêt patrimonial en termes de datation et de typologie. Ceux-ci participent fortement à l'identité de la ville.

Outre son rôle pédagogique, la mise en place de cette typologie a vocation à permettre une meilleure lecture de la ville et à rappeler le rôle de ces espaces dans son fonctionnement. Elle vise également à permettre leur préservation et leur valorisation dans une logique de cohérence et de mise en réseau afin de souligner le rapport au site et l'intérêt environnemental sous-jacent.

La méthode d'identification des espaces ouverts d'intérêt patrimonial, tant du point de vue urbain que paysager, s'est basée sur :

- La collecte de données à partir de la ZPPAUP actuelle (qui recense déjà un certain nombre d'espaces urbains) et d'un travail de terrain afin de bien appréhender les différentes composantes des espaces du centre-ville. Cette expérience de terrain a été essentielle pour saisir toutes les nuances des espaces urbains et paysagers du centre-ville de Brest.
- L'inventaire de terrain a été mené sur la base d'une grille de lecture précise comportant une vingtaine de critères. La sélection des critères s'est faite à partir d'une définition assez large du paysage que propose Jean-Robert Pitte. Selon lui, le paysage est « l'expression observable par les sens (la vue, l'ouïe, l'odorat) à la surface de la terre, de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est-à-dire par l'histoire qui lui restitue sa quatrième dimension ».
- L'analyse historique et patrimoniale.

Les critères proposés permettent d'intégrer, outre la dimension morphologique et qualitative nécessaire dans une AVAP, une approche sensible du paysage, intégrant les usages et le contexte environnemental.

L'analyse comparative des données obtenues a permis d'identifier les tendances fortes qui ont servi à définir les grands principes proposés pour la mise en place de la typologie.

2. INVENTAIRE TYPOLOGIQUE

TYPOLOGIE N°1

LES GLACIS

	Nom de l'espace	Critères définissant un indice de patrimonialité									Indice de patrimonialité	Page
		Cadre bâti			Histoire			Particularités				
		Tissu urbain	Cohérence architecturale	Typologie architecturale	Rôle historique	Anciens remparts	Élément ancien	Grand paysage	Usages et animations	Élément identitaire		
1	Espace Kennedy										8	26
2	Square Mathon										8	27
3	Espace Foch										5	28
4	Campus UBO										4	29
5	Jardin Jégaden										3	30
6	Piscine de Recouvrance										1	31
7	Square Laouënan										2	32
8	Espace René Le Saëc										2	33
9	Jardin Louis Le Roux										2	34

TYPOLOGIE N°2

LES ESPACES PORTUAIRES

	Nom de l'espace	Critères définissant un indice de patrimonialité									Indice de patrimonialité	Page
		Cadre bâti			Histoire			Particularités				
		Tissu urbain	Cohérence archi.	Typologie archi.	Rôle historique	Anciens remparts	Élément ancien	Grand paysage	Usages et animations	Élément identitaire		
10	Parc à chaînes										4	38
11	Quais du port de commerce										5	39
12	Port du château										5	40
13	Embouchure de la Penfeld										5	41
14	Espace du Salou										3	42

TPOLOGIE N°3 LES CIMETIÈRES

	Nom de l'espace	Critères définissant un indice de patrimonialité									Indice de patrimonialité	Page
		Cadre bâti			Histoire			Particularités				
		Tissu urbain	Cohérence archi.	Typologie archi.	Rôle historique	Anciens remparts	Élément ancien	Grand paysage	Usages et animations	Élément identitaire		
15	Cimetière Saint-Martin										7	46
16	Cimetière Kerfautras										4	48

TPOLOGIE N°4

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

	Nom de l'espace	Critères définissant un indice de patrimonialité									Indice de patrimonialité	Page
		Cadre bâti			Histoire			Particularités				
		Tissu urbain	Cohérence archi.	Typologie archi.	Rôle historique	Anciens remparts	Élément ancien	Grand paysage	Usages et animations	Élément identitaire		
17	Rue de Siam										8	53
18	Rue Jean Jaurès										8	54
19	Place de la Liberté										8	55
20	Esplanade Charles de Gaulle										5	56
21	Esplanade de la gare										5	57
22	Terrasses du bas de Siam										6	58
23	Place Saint-Louis										6	59
24	Place de Strasbourg										5	60
25	Avenue Clémenceau										4	61
26	Place Wilson										6	62
27	Rue de la porte										6	63
28	Place Albert 1er										2	64
29	Place du Prat Lédan										3	65
30	Esplanades J. Bouilliol et H. Ansquer										7	66
31	Belvédère Césaria Evora										6	67
32	Esplanade de la Fraternité										6	68
33	Place des halles Saint-Martin										5	69
34	Place Maurice Gillet										6	70
35	Place Sanquer										5	71
36	Place Guérin										5	72
37	Rue Saint-Malo										5	73
38	Octroi										4	74
39	Terrain de la Madeleine										4	75
40	Rampe du Merle Blanc										2	76
41	Place Amiral Ronarc'h										4	77
42	Place de la fontaine										5	78

TYPOLOGIE N°4

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE (SUITE)

	Nom de l'espace	Critères définissant un indice de patrimonialité										
		Cadre bâti			Histoire			Particularités			Indice de patrimonialité	Page
		Tissu urbain	Cohérence archi.	Typologie archi.	Rôle historique	Anciens remparts	Élément ancien	Grand paysage	Usages et animations	Élément identitaire		
43	Place Kerscun										4	79
44	Place FTPF										3	80
45	Place Kerivin										4	81
46	Rue Bernard Scheidhauer										3	82
47	Place Nicolas Appert										3	83
48	Rue du quartier maître Bondon										2	84
49	Place Joseph Goez										2	85
50	Rue Poullic-al-lor										3	86

TPOLOGIE N°5

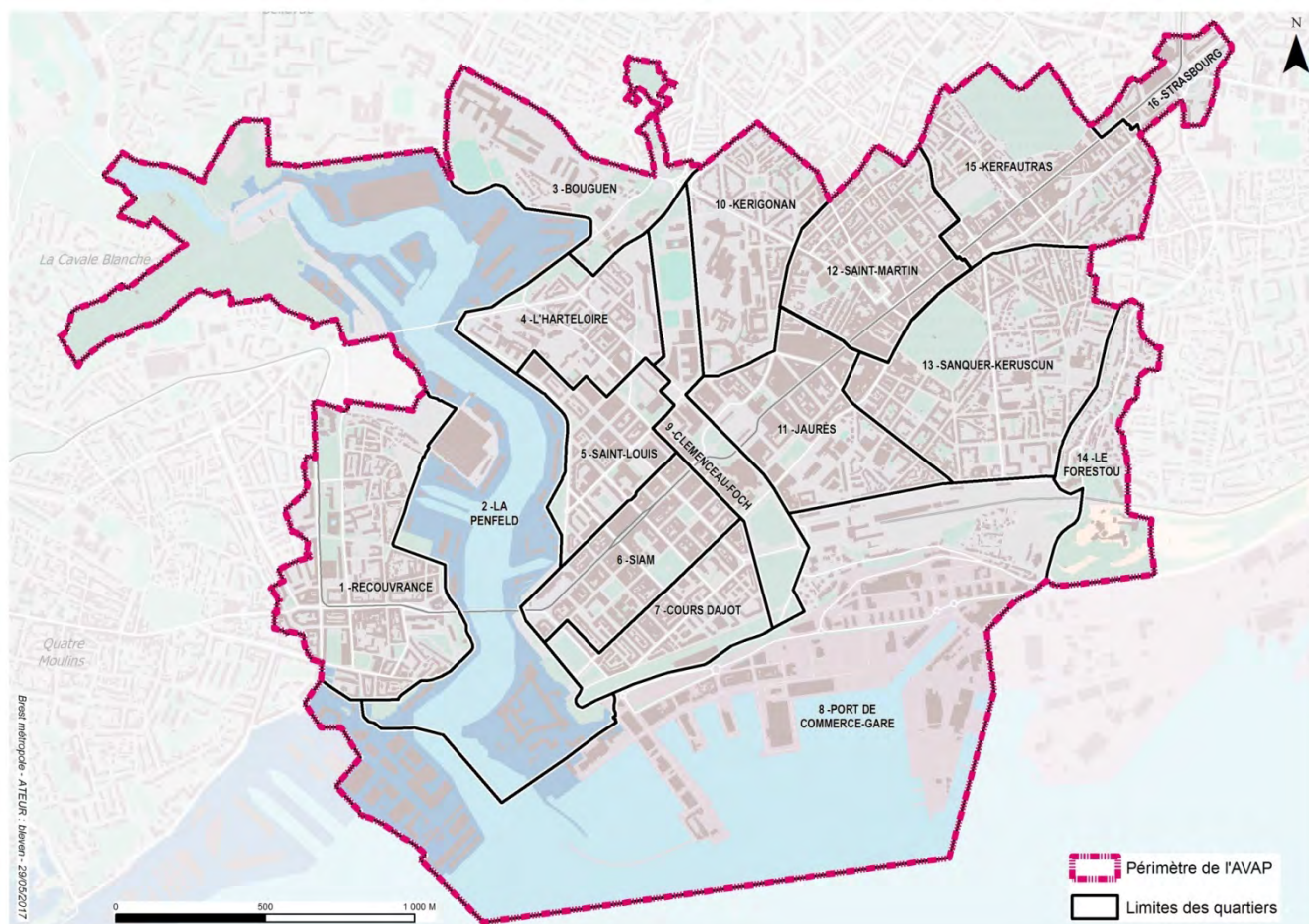
LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

	Nom de l'espace	Critères définissant un indice de patrimonialité									Indice de patrimonialité	Page
		Cadre bâti			Histoire			Particularités				
		Tissu urbain	Cohérence archi.	Typologie archi.	Rôle historique	Anciens remparts	Élément ancien	Grand paysage	Usages et animations	Élément identitaire		
51	Kervallon										4	91
52	Cours Dajot										9	92
53	Jardin de l'académie de marine										6	93
54	Parc au Duc										5	94
55	Boulevard Jean Moulin										7	95
56	Jardin des explorateurs										6	96
57	Jardin de la tour Tanguy										6	97
58	Boulevard Gambetta										5	98
59	Square de la tour d'Auvergne										6	99
60	Square de la déportation										5	100
61	Square Marc Sangnier										5	101
62	Place Sané										5	102
63	Square de l'Harteloire										4	103
64	Jardin Jean Giono										4	104
65	Jardin Jean Le Gall										4	105
66	Jardin Laënnec										2	106
67	Jardin Marie Rosenbaum										2	107
68	Jardin Foucault										1	108
69	Parc de la rue neuve										5	109
70	Jardin de l'hôpital des armées										4	110
71	Square l'Herminier										4	111
72	Sente du Merle Blanc											112

3.

DELIMITATION ET PRESENTATION DES QUARTIERS

Carte de délimitation des quartiers



Nota : une description des quartiers se trouve également dans l'annexe 1 du rapport de présentation.

1. Quartier de Recouvrance

Le quartier de Recouvrance est un des lieux les plus typiques chargés d'histoire de Brest. Ce qui s'appelait d'abord Sainte-Catherine regroupait des pêcheurs et des artisans au pied de la tour Tanguy.

Recouvrance a connu ensuite une forte croissance grâce au développement de l'arsenal qui a profondément marqué l'histoire du quartier.

Le tissu urbain a été profondément remanié depuis la seconde guerre mondiale bien que le plan Mathon (plan de la Reconstruction) n'ait pas arasé la rive droite.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- La rue et la place de la Porte qui relie le pont de Recouvrance aux escarpements des quatre-moulins (rue Anatole France, ancienne côte du Grand Turc).
- Le secteur de la Pointe qui possède plusieurs édifices du 18^{ème} siècle, comme l'église Saint-Sauveur et la maison de la fontaine.
- Le secteur d'Armorique qui offre une grande diversité architecturale et des façades ordonnancées de qualité (bandeaux filants, chaînage d'angle, jambages en harpe, ...)
- Le secteur Pontaniou caractérisé par un parcellaire pittoresque et une occupation en terrasses d'un ancien vallon. On signalera l'intérêt architectural du lavoir de la rue Saint-Malo dû à l'architecte de la ville Olivier Guennoc et la prison napoléonienne de Pontaniou.
- De nombreuses vues intéressantes sur le paysage urbain du quartier ou sur la Penfeld fournissent facilement prétexte à déclencher un imaginaire brestois fait de réminiscences architecturales et littéraires (Mac Orlan, Jean Genet, Créac'h).

2. Quartier de la Penfeld

Depuis l'origine, le site de la Penfeld a constitué un espace de choix pour l'implantation humaine, et singulièrement pour l'activité maritime. La possibilité de disposer d'un vaste plan d'eau facilement utilisable et contrôlable explique le choix de Brest comme grand port militaire sur la façade atlantique à partir de 1631.

L'arsenal a connu plusieurs phases d'extension.

- Au 17^{ème} siècle avec la mise en place d'une infrastructure portuaire autour des anses de Troulan (actuellement Tourville) et de Pontaniou. Vauban conçoit alors l'urbanisme de Brest autour de la Penfeld selon un plan en damier délimité par des fortifications.
- Au 18^{ème} siècle avec l'élargissement du site vers le Nord (Queliverzan et le Salou). Au 19^{ème} siècle, l'évolution des techniques et la rationalisation de l'organisation entraînent une profonde transformation de l'arsenal qui se traduit par la sortie en rade des activités non-militaires, l'édification d'ateliers sur le plateau des capucins. Enfin, un pont relie les deux rives de la Penfeld en 1861.
- Au 20^{ème} siècle, suite aux conséquences des destructions de la seconde guerre mondiale, l'arsenal perd ses principaux fleurons architecturaux dus à Choquet de Lindu et se densifie en bâtiments d'activités industrielles et tertiaires liées au développement de la construction navale. Mais le système d'infrastructure maritime (quais, formes de radoub, ...) demeure pour l'essentiel le legs du passé.

Aujourd'hui, les mutations de l'appareil de production de la marine nationale et la demande sociale de centralité et de patrimoine dessinent progressivement de nouveaux enjeux pour cet espace.

On peut considérer dans ce « quartier » trois sous-ensembles dans lesquels se trouvent un certain nombre de lieux majeurs : le Salou, la Penfeld centrale et l'avant-port.

- Le Salou (amont du pont de l'Harteloire) :
 - Trois formes de radoub caractérisées par leur géométrie et par des parements en pierre de taille massive. On remarquera notamment la forme n°6, disposant d'un remarquable jeu d'escaliers à volées décalées ;

- Un vaste cirque aux coteaux boisés jouant un grand rôle dans la perception paysagère et disposant d'un système de vues intérieures remarquables.
- La Penfeld centrale (entre le pont de l'Harteloire et le pont de Recouvrance) :
 - Les nefs du plateau et les ouvrages de soutènement du plateau des Capucins ;
 - Le môle du viaduc (1841-1864) ;
 - L'ensemble constitué par le bâtiment aux Lions (1807-1809) et la levée de Pontaniou avec ses arcatures ;
 - Les formes de radoub n°2 et n°3 du bassin de Pontaniou (1899-1902).
- L'avant-port (aval du pont de Recouvrance)
 - Le pied de rempart entre le bastion de Sourdéac et la tour de Brest qui offre une frontalité saisissante dans le paysage urbain brestois ;
 - L'ensemble formé par la batterie du Cavalier et par le bâtiment des subsistances de Choquet de Lindu, derniers témoins de l'arsenal du 18^{ème} siècle.

3. Quartier du Bouguen

Le quartier du Bouguen intégré au périmètre de l'AVAP est occupé par le campus de l'université de Bretagne occidentale. Aménagé à partir des années 60, le campus a été construit sur l'emplacement d'anciennes fortifications avec un parti pris d'aménagement basé sur l'implantation de bâtiments dans un vaste espace paysager.

Le Bouguen est caractérisé par des lieux majeurs suivants :

- Des bâtiments emblématiques de la période post reconstruction (bâtiment de la faculté des sciences).
- Des vestiges des anciennes fortifications (porte de Castelneau).

4. Quartier de l'Harteloire

Ancien village de Lambézellec, l'Harteloire fut rattaché à l'intra-muros au milieu du 19^{ème} siècle. L'hôpital maritime, l'école publique d'industrie, construite en 1890, la gendarmerie de 1877, les îlots urbains bordant la rue Latouche-Tréville donnaient le ton d'un quartier assez animé. La Reconstruction a fortement remodelé le paysage urbain.

Le quartier est caractérisé par des lieux majeurs suivants :

- La tête de pont de l'Harteloire (rue de Tourville), principal espace public du quartier, mise en valeur par deux immeubles de la Reconstruction à forte ordonnance, et par une ancienne station-service due à l'architecte Bévérina.
- Des ensembles d'habitations individuelles en bande datant de la Reconstruction (rues Jules Vallès, Louis Delobea), parfois organisés sous forme de « villa » (rue Scheidhauer).
- Des îlots assez hétérogènes où demeurent quelques immeubles de marque néo-classique.
- L'hôpital maritime, qui possède quelques vestiges de l'hôpital du 19^{ème} siècle, en particulier l'hémicycle en pierre de taille qui en constituait autrefois l'entrée principale. Dans cette vaste enclave se trouve un reste de fortifications (bastion de Saint-Paul).

5. Quartier Saint-Louis

Le quartier Saint-Louis regroupe les abords de l'église et des halles Saint-Louis, la cité Jean Moulin et le pourtour de la place Fautras. Il s'agit d'un secteur fortement remanié où il ne reste plus aucune trace du vieux Brest.

Pourtant se trouvaient là de nombreux espaces ou édifices emblématiques :

- Les venelles Keravel construites au 17^{ème} siècle pour pallier la crise du logement : huit rangées de maisons séparées par des ruelles étroites.
- Les pittoresques halles Saint-Louis avec leurs trois nefs et leurs marquises extérieures : belle construction métallique.
- L'ancienne église Saint-Louis de style jésuite et sa nef capable d'accueillir 4 000 fidèles.
- Le marché Pouliquen (marché au beurre et au lait) formé d'une placette bordée d'immeubles à arcades édifiés par Jean-Maurice Pouliquen, ancien maire de Brest.
- L'hôtel de ville, situé à l'angle de la rue de la Mairie (actuellement rue de Lyon) et de la rue Duquesne, dans l'ex-hôtel Chapizeau.

- La caserne Guépin, ensemble d'édifices datant du 18^{ème} siècle, caractérisée par son dôme qui abritait le colombier de la marine, en usage jusqu'en 1937.

Aujourd'hui, le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- Le square Marc Sangnier ceinte par les bâtiments de la cité administrative, notamment l'immeuble de la Trésorerie générale.
- Le boulevard Jean Moulin, vaste belvédère sur la Penfeld, présentant un front bâti homogène ; On remarquera l'immeuble à redents qui assure la transition entre l'échelle du boulevard et celle de l'édifice.

6. Quartier Siam

Le secteur Siam correspond à l'ancien intra-muros de la rive gauche. Il s'est développé rapidement à partir du 17^{ème} siècle grâce au plan Vauban.

L'arasement consécutif aux destructions de la seconde guerre mondiale a fait disparaître toute trace du passé qui ne revit que par le nom des rues.

Le quartier actuel s'organise autour de la rue de Siam : linéaire commercial et façades urbaines représentatives de l'architecture de la reconstruction.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- La rue de Siam, axe majeur de la reconstruction avec ses façades urbaines monumentales (ordre colossal, attique...), située à la croisée de la rue de Lyon et du square Monseigneur Roull.
- L'axe mineur de la Reconstruction qui enchaîne les squares Monseigneur Roull, commandant l'Herminier et la place Wilson. Outre l'intérêt de la croisée de ces deux axes pour la lisibilité du tissu urbain, ce pivot met en valeur des espaces publics de qualité et des formes urbaines rares (ex. : immeuble bordant le square l'Herminier).
- Les nombreux immeubles d'angle de la rue de Siam permettent des variations architecturales intéressantes et apportent de nombreux détails d'architecture (ex. : corniches, balcons, mouluration...) qui enrichissent la silhouette du centre-ville.
- Le carré des Arts, ensemble architectural conçu par Jean-Baptiste Mathon, architecte en chef de la Reconstruction qui a fait preuve ici d'une grande inventivité formelle. Ce centre culturel abrite le musée, l'école des Beaux-Arts et l'école de musique.

7. Quartier du cours Dajot

Ce quartier correspond à une partie de l'ancien intra-muros de la rive gauche. Il s'est développé dès le 17^{ème} siècle mais ne trouvera son véritable aspect qu'à l'achèvement du cours Dajot, au début du 19^{ème} siècle. Conçu pour la déambulation et la parade, donc à l'échelle de la ville toute entière, ce lieu tend à devenir un simple espace de proximité.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- Le tour de ville constitué par la place du Général de Gaulle et le cours Dajot. Outre sa fonction d'espace vert et de belvédère, il met en scène de belles façades ordonnancées de la Reconstruction, au rythme puissant et à la modénature variée (corniches, balcons, étage d'attique, ...), qui valorisent la silhouette de la ville, notamment depuis la rade.
- La terminaison de l'axe mineur des administrations avec la banque de France, le temple protestant et le palais de justice.
- Quelques immeubles d'angle comme le Coemédia, monument de la Reconstruction. Cet ouvrage se caractérise par une volonté de mise en valeur de l'architecture (symétrie sur l'angle, baie serlienne, ordonnance ternaire) comme de l'ornementation (serrurerie, moulures, bas-reliefs).
- Quelques immeubles antérieurs à la reconstruction comme la maison Crosnier, le plus riche témoin brestois de l'Art Nouveau.
- Le réseau des rues qui forment autant de perspectives vers la rade ; les vues sont soit transversales comme dans le cas des rues Duguay-Trouin et Traverse, ou bien transversales, vers le Goulet, dans le cas des rues Voltaire et du Château.

8. Quartier du port de commerce – gare

Le quartier du port de commerce – gare occupe un vaste espace entre la rade et la ville haute située sur le plateau. Il comporte d'abord une vaste étendue conquise lentement sur la mer à partir de 1860, caractérisée par son horizontalité et son contact direct avec l'eau ; ensuite une falaise morte, c'est-à-dire une côte anciennement battue par les flots, qui abrite les secteurs pittoresques de Poullic-al-Lor et du Merle Blanc ; enfin le plateau de la gare vouée à la fonction ferroviaire.

On rappellera que les premières rues du port de commerce datent de 1873 et que l'équipement industrialo-portuaire se limita longtemps à la jetée de l'est (actuel quai de l'Est). La gare – appelée gare de l'ouest – prévue un temps du côté de Keruscun entra en fonctionnement en 1865, même si le contact avec la ville intra-muros resta difficile en raison de la présence des fortifications.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- Le quai du commandant Malbert et le quai de la Douane qui offrent un espace de déambulation et un spectacle de tout premier plan, en rapport direct avec les activités portuaires et l'imaginaire maritime.
- Les pieds de rempart et de falaise, fondement d'une lecture contrastée du paysage urbain brestois entre rade et ville. L'échelle de la ville repose sur une perception immédiate et claire du contact terre-mer symbolisé aujourd'hui par les remparts de Vauban et par l'ancienne ligne de côte (rue Amiral Troude).
- Le réseau de rues, ruelles et passerelles reliant Poullic-al-Lor et le Merle Blanc à la gare et au boulevard Gambetta. Ces espaces libres sont souvent de remarquables belvédères sur la rade et ont conservé des ambiances vernaculaires.
- La place de la gare, première « entrée de ville » pour de nombreux visiteurs, qu'il vaut mieux relier aux glacis Clémenceau-Foch et à la place de la Liberté.

Hormis la gare et la villa Mathon, le quartier ne possède pas de bâtiments représentatifs de l'histoire architecturale de Brest. Cependant, les secteurs du Merle Blanc et de Poullic-al-Lor d'une part, les abords des quais d'autre part, offrent des architectures et des ambiances parfois insolites qu'il importe de sauvegarder et qui peuvent inspirer la création contemporaine.

9. Quartier Clémenceau-Foch

Cet espace est moins un quartier qu'un espace de transition entre les grands secteurs Siam et Jaurès.

Il relie également le port de commerce et les deux universités, la faculté Victor Ségalen et le campus du Bouguen.

Il conserve les traces des fortifications et des glacis de l'ancienne ville intra-muros ainsi que celle du fort des Fédérés, au nord, à l'emplacement de l'hôpital Morvan.

Sa physionomie actuelle résulte de la mise en place, dans l'immédiat après-guerre, de la ceinture verte du plan Mathon.

Ce quartier est fluide et à dominante végétal, en contraste avec la minéralité de l'axe historique fortement construit. Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- Les squares Kennedy et Juin en relation directe avec la place de la gare, malgré la coupure des avenues Clémenceau et Penquer. Ils procurent une respiration végétale dans la ville dense.
- La place de la Liberté et ses abords. Elle constitue la pièce maîtresse du plan de composition néo-classique de la Reconstruction et constitue le trait d'union entre Siam et Jaurès. Par leur ordonnance, les immeubles qui la bordent contribuent à la monumentalité des lieux.
- L'avenue Foch bordée par l'hôpital Morvan et l'ensemble universitaire et sportif à dominante végétale.

10. Quartier de Kerigonan

Le quartier de Kerigonan s'est constitué à partir des tracés du plan d'embellissement de Georges Milineau.

Il comprend l'hôpital Morvan et les secteurs organisés selon des tracés urbains réguliers en forme d'étoile, centrés sur les places des FTPF et Nicolas Appert, ainsi que les îlots denses bordant l'hôpital et la rue Glasgow.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- L'hôpital Morvan qui constitue à lui seul un tissu urbain particulier par son plan-masse rigoureux et son système de desserte. Cette architecture d'avant-garde (1936-1951) allie la monumentalité aux règles rigoureuses de la composition néo-classique. Elle ne craint pas d'utiliser les références au mouvement moderne (escaliers à vis encloisonnés en carreaux de verre) et au style « paquebot » (coursives). La cour d'entrée, grâce à son jeu de niveau et d'escaliers, possède une force expressive peu commune, et témoigne d'un savoir-faire sur la gestion des déclivités, assez rare à Brest.
- Les places des FTPF et Nicolas Appert, et leurs abords. Les maisons de ville construites dans les années 30 autour des trames parcellaires et bâties prévues par le plan Milineau ont produit un tissu urbain homogène et agréable qui laisse prise à de nombreux détails d'architecture : appareil rustique, enduit tyrolien, linteau tombant, à angle rabattu à 45°, porte d'entrée en plein cintre...
- Les façades urbaines, rue de Glasgow et rue Félix Le Dantec, dues principalement aux architectes Joseph et Maurice Philippe. Le vocabulaire de l'Art Déco se développe ici : bow-windows, balcons à balustres, galerie au dernier niveau, oculi, ...

11. Quartier Jaurès

Le quartier Jaurès englobe la place de la Liberté et ses abords, Coat-ar-Guéven, le foyer du marin, la façade urbaine du boulevard Gambetta, les espaces proches de l'ancienne redoute de Keroriou, c'est-à-dire le début du faubourg qui s'étendait autour des glacis, le long de la route de Paris, future rue Jean-Jaurès.

Malgré les destructions de la seconde-guerre mondiale, cet espace possède encore quelques témoins prestigieux de l'architecture brestoise du début du siècle.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- La place de la Liberté et les immeubles de facture monumentale (étage d'attique, ordre colossal, parement granit) qui en forme l'écrin.
- La façade urbaine du boulevard Gambetta avec ses immeubles à forte ornementation, Art Nouveau, Art Déco, expression du dynamisme du quartier à la belle époque. Cet alignement, par ses gabarits et ses types architecturaux différenciés, produit une silhouette urbaine de grande qualité, visible depuis la rade et le port de commerce.
- De nombreux immeubles d'angle permettent des variations architecturales singulières et révèlent une grande richesse de détails d'architecture (angle des rues Jean Jaurès/2^{ème} DB, avenue Clémenceau) : jeux de proportion, affirmation des bandeaux filants, des corniches, mise en valeur des balcons, ...
- Quelques remarquables exemples de l'histoire architecturale de Brest comme les immeubles Art Nouveau de Joseph Philippe (1900) ou d'Abel Chabal (1895), respectivement au 41 et 71 rue Victor Hugo, ou Art Déco de Gaston Chabal (1939) avec ses balcons plaines filants, au 23 rue Jean Jaurès.

12. Quartier Saint-Martin

Situé à l'origine sur la commune de Lambézellec, le quartier Saint-Martin fait partie du territoire dit de l'Annexion, rattaché à Brest à partir de 1861. Le tissu urbain s'est progressivement densifié jusqu'en 1950.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- La rue Jean-Jaurès qui présente ici sa façade urbaine la plus riche, entre la rue André Berger et la rue Louis Blanc. On y trouve les immeubles Art Nouveau, Art Déco, et à forte ornementation, traduction de la vitalité économique de faubourg au tournant du siècle.
- L'axe des halles et de l'église Saint-Martin, tracé d'urbanisme réalisé sur le replat de Bel-Air (actuelle rue Danton), élément central de la composition de l'Annexion et de la nouvelle paroisse de Saint-Martin. Outre l'intérêt monumental de l'église et des halles, des espaces publics de qualité et des fronts de place ou de rue offrent des séquences urbaines ordonnancées (ex : place Maurice Gillet).
- La place Guérin organise un ensemble d'îlots orthogonaux où dominent les immeubles du 19^{ème} siècle à faible ornementation, qui donnent à ce quartier son homogénéité et son caractère.
- Le secteur nord situé entre la rue Charles Berthelot et la rue Paul Masson possède des immeubles de la Reconstruction remarquables, comme la série d'habitations jumelées 30 rue Charles Berthelot.

13. Quartier Sanquer – Keruscun

Le quartier Sanquer - Keruscun occupe un vaste espace sur le plateau surplombant la gare et la rade. Prévu dès l'Annexion de 1861, il se mit progressivement en place et possédait encore de nombreuses enclaves non construites au début du 20^{ème} siècle. L'éclectisme des architectures et l'utilisation du relief ont créé un quartier plein de variétés notamment lorsque les rues bâties contrastent avec des cœurs d'îlots très verts.

Quelques édifices chargés d'histoire ont disparu. On mentionnera par exemple l'ancien asile Delcourt-Ponchelet, appelé ensuite hospice, doublé au nord d'un orphelinat, vastes bâtisses néo-classique du 19^{ème} siècle organisées autour d'une cour mêlant jardin d'agrément et jardin potager.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- La place Sanquer, composition urbaine organisée autour de deux écoles et comportant de riches façades urbaines où dominent les architectures néo-classiques à forte ornementation et à attique (belles ferronneries en fonte moulée).
- Les places Kerivin et Keruscun marquées par des immeubles d'angles et des façades urbaines à la composition rigoureuse. Quelques constructions, à composition symétrique avec accentuation centrale, possèdent des baies à clefs ornées de motifs animaux.
- Le cimetière de Brest, dit cimetière de Saint-Martin, comportant de nombreux tombeaux richement décorés, témoins de l'évolution de l'art funéraire depuis le 19^{ème} siècle (chapelle gothique, renaissance, ...) ; il offre des cheminements piétonniers intéressants pour la desserte du quartier ainsi que des perspectives sur la rade.

- Un urbanisme de plans d'alignement qui a suscité des façades urbaines de qualité. Citons la rue Richelieu et ses façades néo-classiques rigoureuses, la rue de la République et ses élégants immeubles à forte ornementation (architecte L. Driffort), la rue Emile Souvestre et ses immeubles Art Déco (architecte Joseph et Maurice Philippe).

14. Quartier du Forestou

Situé à l'origine à la limite des communes de Lambézellec et de Saint-Marc, le vallon du Forestou s'organise de part et d'autre de la rue Pierre Sémard.

Le relief et donc l'étagement des implantations bâties, la présence du château de Kerstears en surplomb de la rade, le parcellaire atypique de l'îlot longitudinal entre les rues François Rivière et Pierre Sémard, constituent le caractère singulier du lieu, longtemps laissé à l'écart de la dynamique urbaine de la frange sud du secteur Jaurès.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- Le site boisé du château de Kerstears. Outre l'architecture néo-gothique (tour crénelée, poivrière, baies ogivales, ...), l'intérêt de cet ensemble repose sur son écrin boisé et sa position de signal urbain, en limite de la falaise morte de la rade de Brest.
- Les habitations de l'îlot François Rivière/Pierre Sémard, construites sur un parcellaire qui utilise les ruptures de relief. Des venelles semi-privatives situées à mi-pente desservent le cœur d'îlot et permettent l'étagement des constructions et la distribution des jardins. L'habitat individuel de l'entre-deux-guerres, comme les immeubles de marque néo-classique, participent à la variété formelle du lieu.
- Le contraste bâti/végétal est ici particulièrement saisissant et il constitue un modèle de paysage urbain brestois par sa variété et ses effets de surprise.

15. Quartier Kerfautras

Conçu dès l'Annexion de 1861, le quartier de Kerfautras occupe actuellement un large espace situé entre l'Octroi (lieu de perception des droits d'entrée des marchandises d'intérêt local) à la limite de Brest de de Lambézellec, le Pilier-Rouge (limite de l'espace dans lequel les militaires pouvaient circuler sans autorisation spéciale) et le cimetière Kerfautras (ouvert en 1889).

L'urbanisation autour du cimetière a constamment été contrainte par la présence de vastes enclaves (cimetière, communauté religieuse, ...).

Des tissus urbains hétérogènes se rencontrent et génèrent ainsi des ambiances variées.

Le quartier ne possède pas de bâtiment protégé représentatif de l'histoire architecturale de Brest.

Il présente néanmoins tous les types d'architecture répertoriés, notamment les immeubles Art déco dignes d'intérêt et des ensembles de maisons individuelles d'avant-guerre pleines de charme.

Le quartier est caractérisé par les lieux majeurs suivants :

- Le carrefour de l'Octroi à la croisée des rues Jean Jaurès, Saint-Marc et Kerfautras. Un ensemble d'îlots mêlant des immeubles de la Reconstruction et des immeubles néo-classiques plus ou moins ornements.
- Le cimetière Kerfautras et ses abords immédiats. En plus de son caractère paysager, cet espace est agrémenté par une porte monumentale et des murs de moellons qui constituent des ambiances très typiques (rue Maria Chapdelaine, venelle en arrière de la rue Bailly) : contraste de matière entre le minéral et le végétal, continuité visuelle entre le bâti et le sol.
- Des ensembles architecturaux de qualité résultant du rythme parcellaire et du tracé urbain de la rue, où dominant l'architecture de marque néo-classique et la variété de la conception architecturale de l'habitat individuel de l'entre-deux-guerres : rue Bailly, rue Puebla, rue Marignan.
- Le square Laënnec entre les bâtiments de l'ex-Economie bretonne et la rue Jean Jaurès, où se trouvent les dernières traces du couvent des Carmélites fondé en 1859 par Marthe de Lesguern.

Ce quartier ne possède pas d'immeubles remarquables.

16. Quartier de Strasbourg

Longtemps situé dans un secteur de confins, sur la commune de Lambézellec, ce quartier a commencé à prendre forme à la fin de la Première Guerre mondiale, lorsque les américains y installèrent un vaste atelier automobile.

Le Petit-Paris était aussi la dernière station du tramway aux limites de la ville d'alors.

La réunion de Lambézellec à Brest, au moment de la création du « Grand Brest » en 1945, permit de réaliser un ensemble de constructions autour d'une place fortement composée.

Le tracé qu'imaginait le plan Mathon prenait lentement forme.

Le quartier est caractérisé principalement par la place de Strasbourg et par les immeubles I.S.A.I. (Immeubles Sans Affectation Immédiate) construits entre 1950 et 1960. Ces immeubles d'inspiration régionaliste se caractérisent par de vastes façades urbaines à composition symétrique. Une forte dimension ternaire verticale met en valeur un soubassement de pierres, un ensemble d'étages au dessin homogène, et un couronnement : ici des toitures en ardoises avec des lucarnes à fronton.

La place de Strasbourg possède un tracé régulateur, c'est-à-dire une organisation géométrique orientée qui met en relief les bâtiments limitrophes (I.S.A.I, collège et lycée de Saint-Marc).

Cette organisation est peu lisible aujourd'hui, mais elle ne demande qu'à « ressurgir », au fur et à mesure qu'un traitement plus urbain renforcera l'identité du quartier.

Ce quartier ne possède pas d'immeubles protégés représentatifs de l'histoire architecturale de Brest.

4.

TYPOLOGIE N°1

LES GLACIS

Ce sont de vastes espaces ouverts et semi-ouverts qui occupent l'emplacement des fortifications et de leurs glacis. Rappelons que le plan Milineau, comme le plan Mathon, les considérait à l'instar d'une coulée verte dans laquelle prenaient place des équipements publics. Bien que l'évolution actuelle du tissu urbain tende vers une certaine forme de densification, cet ensemble forme encore une boucle faiblement bâtie. Les aménagements d'après-guerre participent à la qualité de ces espaces (ex : square Mathon intégré dans la composition urbaine de la ville, espace Kennedy traité comme un jardin ouvert sur le grand paysage maritime de la rade).

Les glacis étaient des ouvrages de défense destinés à protéger les entrées de ville depuis les accès terrestres. C'est la trace mémorielle des fortifications et parfois leurs vestiges physiques (square Mathon) qui font sens du point de vue patrimonial. Les vues avec la rade sont uniquement perceptibles depuis les espaces situés aux extrémités sud des deux formes de glacis. L'emprise des fortifications a fortement marqué le paysage urbain à partir du 17^{ème} siècle jusqu'à la Reconstruction. Aujourd'hui, même si leur lecture est plus difficile côté Recouvrance, ils sont présents sous forme de vides urbains, de dimensions, d'aspects et d'usages variés, parfois végétalisés ou parfois très minéraux.

Pièce maîtresse de l'armature verte urbaine, les glacis composent, avec les espaces paysagers métropolitains, les éléments essentiels des continuités écologiques et un support potentiellement riche pour les liaisons douces en centre-ville. L'ensemble de ces espaces possède une valeur stratégique pour le cœur de la métropole et peut éventuellement servir de support pour la mise en place d'une promenade de tour de ville.

Malgré quelques atteintes, cette ceinture verte révèle toujours le rapport singulier qu'entretient la ville dense avec le site naturel de la rade. Sa mise en cohérence (tant du point de vue des aménagements que de la signalétique) au regard de la portée historique et mémorielle des glacis pour la ville de Brest mérite réflexion. De même, la gestion écologique de ces espaces doit prendre en compte la mise en réseau et les connexions nécessaires du point de vue de la biodiversité car ils interagissent avec l'armature verte urbaine.

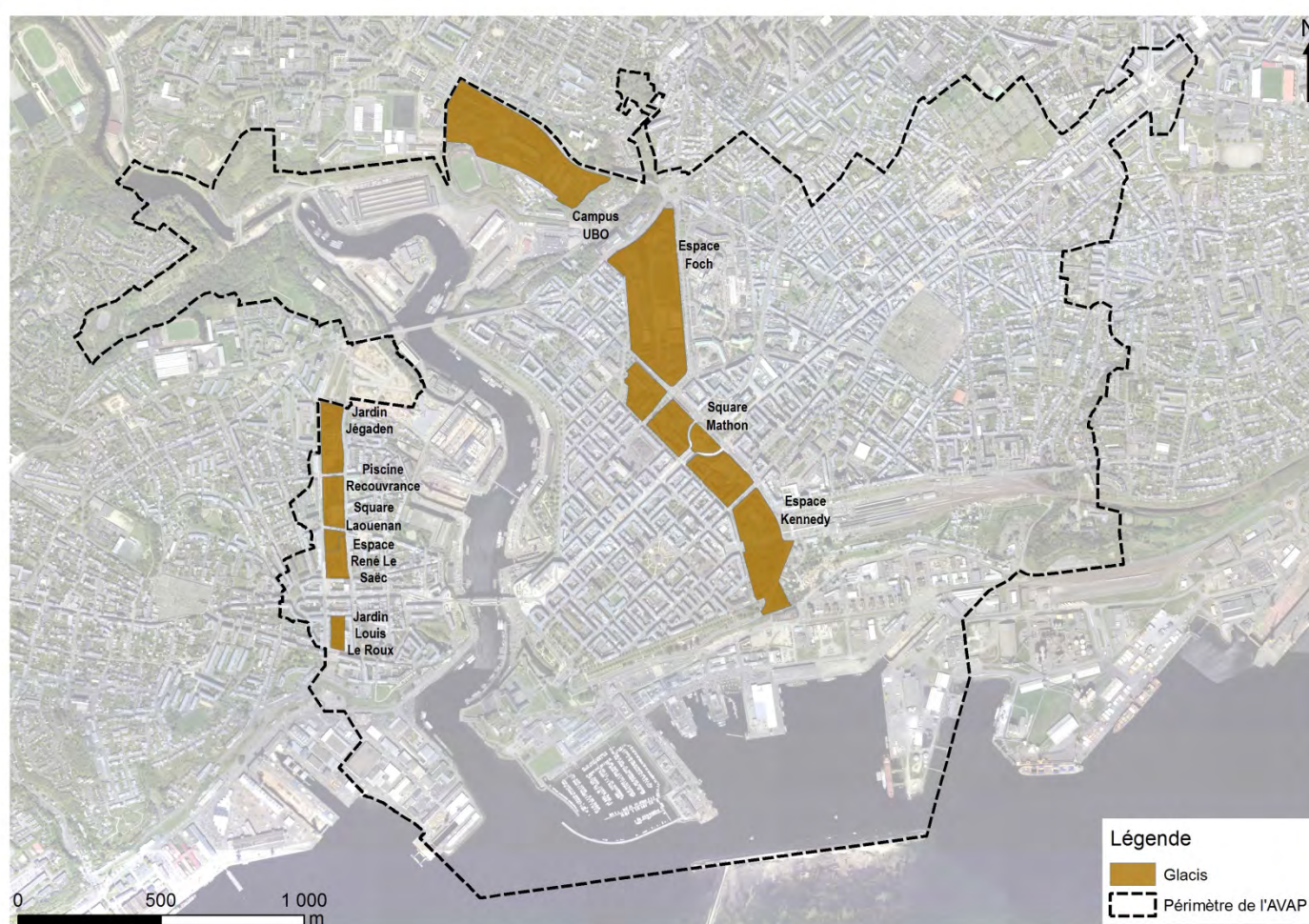
À noter : le plan de repérage du système de défense de la citadelle brestoise, tel qu'il se présentait en 1830, auquel on a ajouté les fortifications protégeant le secteur de l'Harteloire après son incorporation dans l'intra-muros, est joint au diagnostic, annexe 1 du rapport de présentation. Hormis les vestiges existants et repérés par ailleurs, il importe de connaître ce tracé car des travaux de construction ou de voirie peuvent mettre à jour des vestiges de ces ouvrages.

Orientations générales

Les éléments ci-après constituent des orientations pour l'évolution future des espaces d'intérêt patrimonial :

- Urbanité
 - Pérenniser l'esprit des plans de composition d'origine (Milineau et Mathon).
 - Harmoniser le traitement de ces espaces pour souligner la cohérence du plan d'ensemble.
 - Révéler les façades urbaines aux abords de ces espaces.
 - Améliorer les liaisons entre ces espaces. Ex : passage de Kennedy au cours Dajot.
- Environnement
 - Maintenir les continuités écologiques essentielles au maintien de la « nature en ville » sur ces espaces qui constituent la pièce maîtresse de l'armature verte brestoise.
- Déplacements
 - Promouvoir les parcours piétons/cycles prenant place sur ces espaces et contribuant à former une boucle autour de la Penfeld.
- Usages et animations
 - Éviter la privatisation des espaces et promouvoir des usages collectifs.
 - Favoriser des usages diversifiés pour en renforcer l'attractivité.
- Identité et patrimoine
 - Mettre en valeur les vestiges existants ou éventuellement mis à jour lors de travaux.
 - Sensibiliser la population sur la portée mémorielle de ces espaces.
 - Développer l'interprétation du patrimoine afin de promouvoir une image plus qualitative de la ville.

Cartographie des espaces concernés



Présentation

L'espace Kennedy est constitué des squares Kennedy, que celui d'Alphonse Juin et Beautemps-Beaupré. L'origine de ces espaces remonte au système de fortifications et de leurs glacis. La jonction avec la gare fut délicate et il fallut attendre 1871 pour que le génie consente à percer la demi-lune de Saint-Sébastien afin qu'un accès direct à la gare et la ville intra-muros soit créé : l'avancée de la porte Foy, future avenue Amiral Réveillère.

Le déclassement des fortifications (1921) avait incité Milineau à proposer un « tour de ville » conçu comme une suite d'équipements et de jardins. L'idée fut reprise par Mathon qui l'imagina comme une ceinture verte assurant une liaison continue entre la ville ancienne et ses extensions. Le plan Mathon positionnait l'espace Kennedy dans un dispositif scénographique intégrant le boulevard Gambetta et la rue Poullic-al-lor ; ce dispositif ne fût pas réalisé.

Le « parti » du plan Mathon a subi de fortes altérations : d'une part, l'édification d'ouvrages comme le bâtiment de la Marine et le Quartz ; d'autre part, la réalisation des squares conçus comme des lieux autonomes. Cette autonomie s'est d'ailleurs accrue du fait de la croissance des arbres et de l'importance des flux automobiles latéraux et transversaux.

Situés entre les côtes 35 m et 85 m, ces espaces n'offrent pas aujourd'hui de forme particulièrement identifiable. Ils apparaissent en plan comme un polygone allongé (450 m), plus ou moins large (150 à 200 m). La façade urbaine côté Siam (R+6) est peu perceptible depuis l'avenue Clémenceau.

Alors que certains espaces constituent potentiellement un belvédère sur la rade, celle-ci est très peu visible surtout en période de végétation. Seul le square Beautemps-Beaupré constitue un remarquable point de vue sur le port de commerce et la rade, mais il est, comme les autres, assez peu lisible.

Au niveau de l'usage, le square Kennedy remplit bien son rôle de square grâce à sa conception d'espace fermé, alors que celui d'Alphonse Juin n'est qu'un lieu de passage. Les flux piétonniers Liberté-Gare ou Liberté-Port de commerce ne peuvent pas les emprunter à cause des obstacles constitués par l'avenue Amiral Réveillère et la falaise. La voirie est prépondérante et n'est sans doute pas étrangère à l'isolement et à la fermeture de ces espaces dans le fonctionnement urbain.

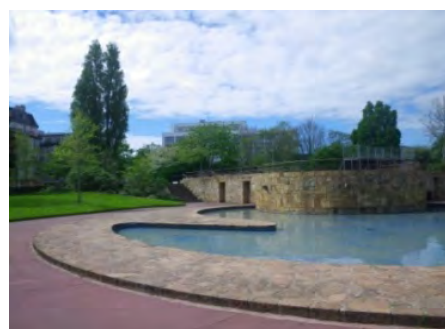
Qualités patrimoniales majeures

- La position de cet espace au sein du plan de composition Milineau et Mathon,
- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville,
- Les vues sur la rade,
- La perspective vers la gare,
- Le patrimoine bâti présent aux abords,
- La présence végétale dans ses différentes strates,
- La présence d'arbres remarquables,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations

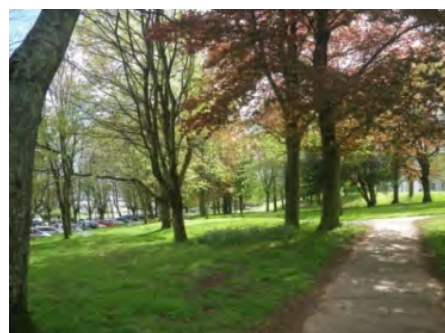


Bien qu'ils aient tendance à refermer l'espace sur lui-même par endroit, les éléments boisés présentent des sujets d'intérêt.



Le plan d'eau situé au cœur de cet espace participe à la qualité paysagère de l'ensemble.

Le square Alphonse Juin associé à l'espace Kennedy permet d'offrir un vaste espace de respiration paysager en cœur de ville.



Présentation

Ce square possède une dimension patrimoniale majeure. Localisé à la place de l'ancienne porte de Landerneau, cet espace paysager est emblématique des glacis ; il est bien défini et porteur d'identité.

Signalé de loin par l'obélisque du monument aux Morts qui le surplombe, il est intégré à la composition urbaine de la ville en faisant le lien entre les deux artères principales de la ville : les rues de Siam et Jaurès, séparées par la Place de la Liberté. Au départ, ce fut un espace vert créé par Jean-Baptiste Mathon, artisan de la reconstruction de Brest. Il est redessiné en 1996 par Bernard Huet, concepteur du réaménagement de la place de la Liberté, lequel opte pour une recomposition en creux par rapport à l'origine.

Il propose un équilibre entre un aspect minéral et végétal et laisse apparaître en son sein les anciennes fortifications de la ville de Brest telle une résurgence du passé. En effet, le chantier a mis au jour des vestiges des remparts de la vieille cité : un tronçon de voie pavée, une contrescarpe, un reste de fortification de la ville avec une de ses anciennes portes, une douve, qui ont, à dessein, été intégrés au site.

Dans le prolongement du pont surplombant la douve se trouve un plan en bronze de la ville ancienne, d'une maquette resituant Brest au 19^{ème} siècle.

Lieu de passage, le square Mathon est aussi un lieu de repos. A l'abri des vents dominants, ce jardin public est très apprécié des brestois. Le végétal mêle haies de camélias qui ceignent le site, aux collections de plantes de terre de bruyère. On y trouve quelques arbres remarquables, parmi lesquels, les magnolias à floraison blanche, rose, les cépées de Liquidambar et les érables du Japon. De nombreuses plantes annuelles grimpantes qui montent à l'assaut de la pergola complètent la richesse botanique du site.

Qualités patrimoniales majeures

- La position de cet espace au sein du plan de composition Milineau et Mathon,
- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville, et sur l'axe majeur de la ville,
- La perspective sur la rade par la rue de Siam,
- La présence de vestiges des fortifications,
- La présence végétale dans ses différentes strates,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



La position centrale du square Mathon propose une diversité de lieux de détente qui en fait un square très fréquenté. En effet, de cet espace lui donne une dimension stratégique.



Une végétation variée et dense referme l'espace tout en formant un contexte arboré pour les vestiges des anciennes fortifications.



Une ancienne porte de l'avancée de Landerneau est matérialisée sur cet espace par une utilisation des remparts et l'installation d'une plaque mémorielle informant sur la configuration du Brest d'avant-guerre.

Présentation

Cet espace libre linéaire est principalement occupé par des terrains et des équipements (sportifs et éducatifs) ; il gère la transition entre le quartier de l'Harteloire situé en contrebas et l'emprise de l'hôpital Morvan.

L'espace vert arboré situé en entrée de ville depuis la place Albert 1^{er} joue un rôle prépondérant dans la lecture de l'entrée de ville, lorsque l'on vient de la rive droite. Les alignements arborés qui accompagnent les murs de clôture de l'enceinte de l'hôpital Morvan participent également à cette lecture d'entrée de ville. Ils constituent une « respiration verte » dans le tissu urbain du centre-ville.

Le long du boulevard, cet espace constitue un vide urbain permettant des points de vue privilégiés vers la rive opposée de la Penfeld côté Quéliverzan et vers l'ouest de la ville.

Qualités patrimoniales majeures

- La position de cet espace au sein du plan de composition Milineau et Mathon,
- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville,
- La présence d'un monument historique protégé à proximité (hôpital Morvan),
- Le couvert végétal et la présence d'arbres remarquables,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine,
- La présence d'équipements de rayonnement métropolitain,
- Les vues.

Illustrations



Cet espace libre ouvert, occupé par un terrain de sport permet une respiration dans l'espace urbain et génèrent des vues vers la rive opposée de la Penfeld.



Le site est composé d'espaces verts arborés isolés les uns des autres qui ponctuent le long linéaire du glacis. Malgré les qualités paysagères et végétales remarquables, ceux-ci ne sont pas identifiés par les usagers comme des lieux de détente.



La partie haute de cet espace est séparée de la partie sportive située en contre-bas par un dénivelé renforcé d'une grille, le rendant peu accessible et confidentiel, malgré ses larges dimensions

Présentation

Le campus du Bouguen a été construit sur l'emplacement d'anciennes fortifications, comme le bastion du Menes et le fort du Bouguen, à partir de 1963.

Cet espace présente une configuration assez exceptionnelle avec un parti pris d'aménagement basé sur l'implantation de bâtiments dans un vaste espace paysager.

Le campus de l'université de Bretagne Occidentale s'apparente à un parc urbain renfermant différentes installations (aires de stationnement et de sports..) et bâtiments.

Qualités patrimoniales majeures

- La situation sur le tracé des anciennes fortifications et glacis de la ville.
- Les vues sur la vallée de la Penfeld.
- La présence de vestiges de fortifications.
- La présence d'équipements métropolitains (UBO) dans un cadre dominé par le végétal.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Les espaces végétalisés forment un écrin pour les bâtiments de l'université de Brest. Les espaces ouverts nombreux constituent un cadre attractif pour de nombreux usages.



Les espaces boisés pourraient constituer des réserves de biodiversité en laissant place à une végétation plus spontanée dans certains secteurs.



Le campus s'ouvre sur les vestiges des fortifications situés à proximité immédiate.

Présentation

À l'emplacement des fortifications de Recouvrance détruites au sortir de la seconde guerre mondiale se trouvent aujourd'hui, entre les halles et les tours de Quéliverzan, des équipements publics et des jardins dont fait partie le jardin du capitaine Jegaden.

La topographie met en valeur les rues lointaines sur le quartier Siam. On distingue ainsi depuis cet espace, des points focaux permettant à l'usager de se situer dans la ville de Brest : les ateliers des Capucins, l'église Saint-Louis et à l'horizon le clocher de l'église Saint-Martin.

Ce jardin donne une impression de « jardin suspendu » remplissant un rôle paysager essentiel pour le quartier. De plus, il offre des possibilités d'usages très variés : allant de la détente aux pratiques sportives en passant par les jeux pour enfants. Ces usages ont été rendus possibles grâce à un vaste réaménagement réalisé en 2014.

L'instauration de différents paliers et d'une continuité piétonne traversante permet à la fois de diversifier les ambiances et maintenir une unité pour cet espace paysager.

Qualités patrimoniales majeures

- La position de cet espace au sein du plan de composition Milineau et Mathon,
- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville,
- Les vues lointaines,
- La présence végétale dans ses différentes strates,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Le jardin Jegaden a fait l'objet d'un remaniement important, laissant place à de nombreux espaces récréatifs et de détente renforçant sa fréquentation.



Des traverses monumentales permettent de structurer le jardin et de conforter son accessibilité. Ces cheminements jouent avec les vues lointaines présentes et lui confèrent un intérêt paysager important. Certaines rues latérales cadrent des points focaux tels que les ateliers des Capucins ou encore l'église Saint-Louis.



Quelques arbres de haut jet marquent l'espace.

Présentation

Cet espace est marqué par la présence de plusieurs équipements publics (crèche et piscine) isolés, intégrés dans un contexte végétal et arboré contenu dans l'emprise des anciennes limites du glacis.

Cependant, cet espace ne prend que très peu en compte le concept de « tour de ville » que Mathon avait imaginé en autorisant peu de constructions à s'établir sur l'emplacement des anciennes fortifications. En effet, la clôture de l'espace par la végétation et l'emprise importante du bâti font que l'espace est difficilement traversable. Cela crée une rupture dans les parcours que propose la ceinture verte formée par les glacis malgré le passage du tramway qui a refaçonné l'espace public aux abords en 2011-2012.

Qualités patrimoniales majeures :

- La position de cet espace au sein du plan de composition Milineau et Mathon,
- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville,
- La présence végétale dans ses différentes strates,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



La densité végétale crée une opacité sur cette partie des glacis.



Aucun cheminement ne vient traverser cet espace, ce qui complique les déplacements.



L'espace public s'appuyant sur les anciennes fortifications est peu lisible.

Présentation

Cet espace a fait l'objet de travaux récents visant à faciliter l'accès au parking supérieur du centre commercial. De ce fait, le square ne remplit plus son rôle d'espace de convivialité et sert désormais principalement de passage pour que les véhicules motorisés accèdent au parking situé sur le toit du bâtiment des halles de Recouvrance.

La topographie met en valeur les vues lointaines vers la rade en jouant du creux de la rue de la Porte ; elle crée ainsi une ambiance « San Francisco » assez étonnante.

Cet espace paysager possède divers sujets arborés intéressants et quelques points de vue furtifs sur la rade dans l'axe de la rue Saint-Exupéry.

Dans ce contexte, l'espace vert restant mérite une requalification.

Qualités patrimoniales majeures

- La position de cet espace au sein du plan de composition Milineau et Mathon,
- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville,
- Les vues sur la rade depuis la rue Saint Exupéry,
- La présence végétale dans ses différentes strates,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



La topographie particulière de cet espace offre quelques points de vue furtifs sur le port et la rade.



Le square possède un couvert végétal constitué d'engazonnements et d'arbres tiges. Il est bordé par un bâti homogène en alignement.



Une perspective sur la rade ménagée par la rue Saint-Exupéry vient enrichir la qualité paysagère du square. La présence de l'automobile génère des nuisances sonores et visuelles.

Présentation

Cette place se trouve sur l'emplacement des anciennes fortifications mais n'est pas pour autant rattachée aux espaces constituant les glacis ; son aspect en est très différent du fait de l'absence de végétation.

Depuis la place, on perçoit le pont de Recouvrance, et l'ouverture visuelle donnée par la rue d'Armorique ouvre les vues vers la rive gauche.

La place présente un aspect très minéral, mais grâce à la reconfiguration de 2015, le partage de l'espace et plus équilibré entre piétons et automobiles. L'espace est plus accessible aux piétons et permet une liaison plus aisée vers le quartier de Recouvrance et la rue d'Armorique notamment.

Qualités patrimoniales majeures

- La position de cet espace au sein du plan de composition Milineau et Mathon,
- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville.

Illustrations



La place sert de parvis aux halles de Recouvrance.



Une partie des espaces contigus à la place ont fait l'objet d'une reconfiguration grâce au passage du tramway depuis 2012. Une fresque monumentale vient informer de la structure urbaine du quartier.



Le haut des piliers du pont de Recouvrance est visible depuis l'espace René le Saëc, servant ainsi de point de repère.

Présentation

Ce jardin se situe en cœur d'îlot. Le plan de reconstruction de la ville conçu par J.B. Mathon prévoyait sa construction. De ce fait, il présente la singularité d'être bordé par un alignement d'immeubles fermant l'espace depuis la rue.

Bien que fermé de part et d'autre le jardin présente la particularité d'être en belvédère sur la rade.

Il s'inscrit comme une coulée verte encadrée par deux fronts bâtis à l'ouest et à l'est et joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité à l'échelle du quartier. Quelques sujets arborés significatifs permettent une « parenthèse » où la nature semble s'exprimer pleinement dans ce quartier où l'espace public est traité de manière très minérale.

Il permet des usages de proximité et assure un rôle social important pour le quartier. En effet, on trouve en son sein des jardins partagés qui renforcent l'aspect végétal et convivial de cet espace.

Qualités patrimoniales majeures

- La position de cet espace au sein du plan de composition Milineau et Mathon,
- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville,
- Le patrimoine bâti présent aux abords,
- La présence végétale dans ses différentes strates,
- La présence d'arbres remarquables,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine,
- Les usages de proximité.

Illustrations



Le jardin Louis Le Roux donne une impression de sérénité et d'espace de « nature » dans un environnement dense et minéral.



Les jardins partagés prennent une place significative et apportent un esprit convivial au lieu par l'appropriation de l'espace et les usages collectifs qui les accompagnent.



Des arbres remarquables sont présents et apportent une richesse paysagère au jardin.

5.

TYPOLOGIE N°2

LES ESPACES PORTUAIRES

Comme l'a montré le diagnostic de l'AVAP, le port constitue l'un des sites majeurs de Brest. Le développement des espaces portuaires à vocation défensive puis industrielle, en Penfeld puis en rade, est indissociable de l'histoire urbaine de Brest et des caractéristiques géomorphologiques du site puisqu'il s'agit de l'enjeu fondateur de la ville.

C'est pourquoi la perception globale de la ville et ses qualités patrimoniales sont intimement liées aux caractéristiques paysagères du site originel, transformé d'abord dans la partie estuarienne de la Penfeld puis, au gré des extensions urbaines successives, sur des plates-formes gagnées sur la mer.

Le dialogue topographique, qui met en avant la dualité ville haute/ville basse, est issu de l'appropriation des espaces portuaires de la frange littorale par le biais d'importantes modifications du site d'origine et par la création de remblais.

Cette caractéristique topographique génère des points de vue remarquables depuis la ville haute tant dans sa partie urbaine (depuis le cours Dajot par exemple), qu'au niveau de la falaise plus « naturelle » (au niveau de la sente du Merle Blanc ou de la rue Poullic al Lor par exemple).

En Penfeld, les espaces libres horizontaux des quais sont fortement marqués par les rapports topographiques entre les murs de soutènement bordant la Penfeld et la frange de l'ancienne falaise.

En rade, les espaces portuaires se situent à l'interface de l'urbain et d'un environnement naturel marqué par la présence de la mer. Sur ces espaces, des éléments spécifiques marquent le grand paysage particulièrement depuis les points hauts de la ville. Ce sont des éléments du patrimoine industriel et maritime tels que les grues, silos, quais, symboles de la dimension maritime de la métropole et la ligne d'horizon matérialisée par les presqu'îles.

Sur ces espaces, les usages sont divers : port militaire, port de commerce, port industriel et port de plaisance se juxtaposent et se complètent.

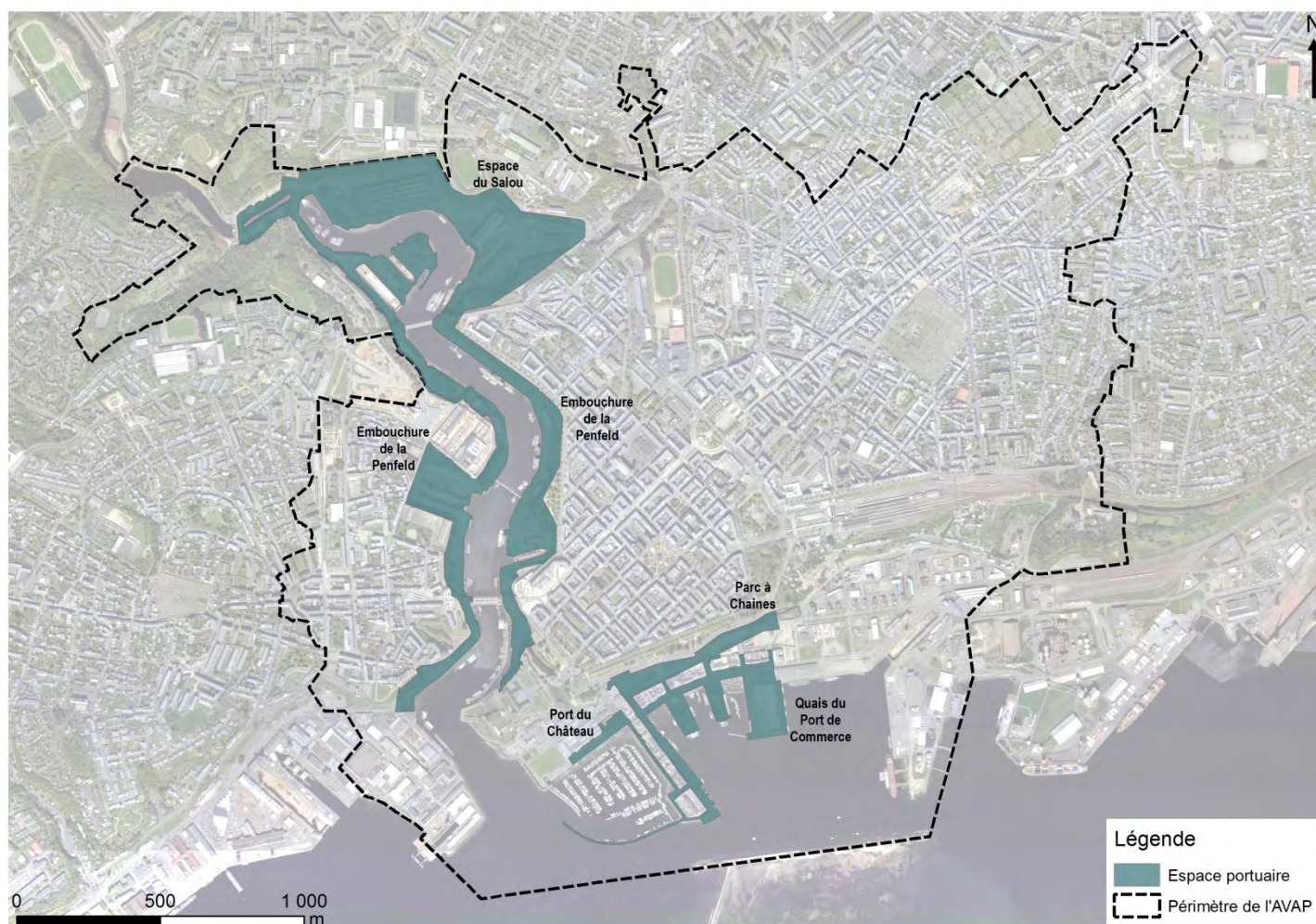
Orientations générales

Les éléments ci-après constituent des orientations pour l'évolution future des espaces d'intérêt patrimonial :

Les travaux sur les espaces portuaires doivent permettre de poursuivre le développement des activités économiques, dans le respect des qualités paysagères du site en respectant notamment les orientations suivantes :

- Conserver les grandes lignes de composition du plan de 1900 : maintenir les reculs et les espaces libres au pied des falaises et des remparts, conforter les alignements majeurs et garantir les porosités entre le quai Malbert et la rue A. Lecomte.
- Valoriser les abords du bâtiment de la « Carène » en maintenant la perception de la falaise et conforter son rôle d'articulation entre le port urbain et le port de commerce (ancienne ZAC).
- Aménager les espaces urbains dans une dominante minérale afin de répondre aux usages mixtes et tenir compte des vues à hauteur d'homme pour les parcours de promenade.
- Redonner accès à un espace public à l'extrémité du quai Malbert et assurer la continuité de promenade le long de ce quai.
- Préserver le patrimoine bâti et les ouvrages de génie civil liés au port historique (arsenal en Penfeld) : quais, formes de radoub, fortifications, constructions antérieures à 1860 et tenir compte des vues vers et depuis le site.

Cartographie des espaces concernés



Présentation

Cet espace se trouve au pied des remparts soutenant le cours Dajot. Il est marqué par les deux escaliers successifs qui permettent de relier la ville haute au port de commerce.

Les plans historiques de la fin du 19^{ème} siècle montrent que cet espace au pied des remparts était aménagé en jardin.

Aujourd'hui, c'est essentiellement un espace accueillant du stationnement mais il a la spécificité d'être flexible en termes d'usages, permettant l'installation de structures éphémères pour des événements (concerts, expositions, cirques...). Ses larges dimensions en font un lieu privilégié pour organiser de grandes manifestations culturelles. C'est donc un espace qui peut être animé régulièrement et qui contribue à véhiculer une image patrimoniale pour la ville. En effet, au nord, les remparts créent une façade monumentale façonnée par la pierre. Le Monument Américain surplombant le cours Dajot, est également un point de repère dans le paysage ; il marque fortement le site et amplifie sa dimension patrimoniale.

Le réaménagement récent du parc à chaînes a eu pour objectif d'améliorer la qualité urbaine de l'espace. Les aménagements ont conservé le recul au pied des remparts tout en minimisant l'impact du stationnement et en veillant au respect des contraintes des professionnels portuaires.

Qualités patrimoniales majeures

- La situation qui permet de dégager les pieds des remparts, en contrebas du cours Dajot.
- La présence de bâtiments d'intérêt architectural et d'ouvrages d'art historiques.
- La polyvalence de l'espace.
- Les vues et perspectives, notamment depuis la rue du commandant Malbert.

Illustrations



Le parc à chaînes est un espace flexible qui accueille généralement du stationnement mais peut également être le support de grands événements.



Les remparts constituent une partie de l'enveloppe de cet espace portuaire. Le surplomb qu'ils proposent peut également participer à la mise en scène de manifestations sur le parc à chaîne.



Le Monument Américain domine cet espace, particulièrement au surplomb de la rue Blaveau, créant ainsi un dialogue avec l'imposant bâtiment du grand large.

Présentation

Les espaces du port de commerce ont été gagnés sur la mer à la suite de la sortie en rade des activités civiles précédemment installées en Penfeld.

On peut y distinguer cinq secteurs : le port de plaisance du château, récemment aménagé sur d'anciennes emprises militaires, le port de commerce traditionnel, le port vracquier complété d'une zone d'activités, le port industriel, qui s'est développé sur d'importants remblais, et plus à l'est le port de plaisance du moulin blanc.

Le port de commerce traditionnel s'étend du quai Malbert au quai de la douane et comprend trois éperons. Il s'agit d'un espace de mixité urbaine caractérisé par un bâti diversifié.

Le quai de la douane présente un front de quai au statut urbain, constitué d'un bâti caractéristique de la reconstruction, assez homogène dans son traitement et dans sa volumétrie (R+2 et R+3).

Le quai du commandant Malbert, perpendiculaire au quai de la douane, développe un bâti continu mais non jointif. Bien qu'existent quelques restaurants et de nouveaux bâtiments tertiaires, se trouvaient à l'origine ici plutôt des constructions à usage d'activités de type hangars, comme celles que l'on trouve sur les trois éperons dévolus spécifiquement à l'activité portuaire.

Les quais et éperons, construits en pierre ont pour l'essentiel gardé leur configuration d'origine. Ceci est notamment perceptible au niveau des bordures, constituées de larges dalles de granit, des rampes et escaliers.

Qualités patrimoniales majeures

- La dimension historique des lieux,
- La présence d'un patrimoine architectural et d'alignements urbains de qualité,
- L'équilibre entre les quais (ville basse) et le cours Dajot (ville haute),
- Les vues à hauteur d'homme sur la ville, la rade et la proximité de l'eau,
- La mixité des usages.

Illustrations



La rue Blaveau qui forme l'entrée des quais du port de commerce, offre un spectacle depuis le cours Dajot.



Les quais du port de commerce sont principalement composés par le quai de la douane proposant successivement trois bassins accueillant des activités et des navires emblématiques du patrimoine maritime.



Le quai Malbert s'avance dans le port de telle manière qu'il permet la lecture remarquable de la ville haute et notamment du rythme du front bâti marquant le cours Dajot, souligné par les alignements d'arbres. Le Monument Américain vient organiser une symétrie sur l'espace du cours Dajot, produisant un effet d'ordonnement visible depuis les quais du port de commerce.

Présentation

Aménagé sur un ancien site militaire, le plan d'eau du port est abrité par 650 mètres de digues dont une d'entre-elle s'élance sur 450 mètres. Il propose 750 emplacements pour les navires de plaisance et vient animer l'espace situé en contrebas du château d'où il tire son nom.

La partie nord a bénéficié d'un aménagement paysager et de la réhabilitation/extension des anciens bâtiments militaires et de la capitainerie.

Aujourd'hui, cet espace accueille divers commerces et activités orientées vers la plaisance, les activités nautiques et le loisir.

La digue La Pérouse met en valeur l'aspect paysager de cet espace ouvert sur la rade par les nouvelles vues qu'elle permet, et souligne le point de repère que constitue le château.

Le bâtiment situé à l'extrémité du quai Malbert est appelé à évoluer ce qui permettrait de dynamiser davantage cet espace.

Qualités patrimoniales majeures

- La dimension historique des lieux,
- La présence d'un patrimoine architectural de qualité,
- Les quais et murets en pierre,
- Les vues à hauteur d'homme sur la rade, les remparts, le château,
- La proximité de l'eau.

Illustrations



Les docks du château animent la face nord-est de cet espace. Ils résultent d'une opération de réhabilitation d'anciens hangars militaires. Une promenade est aménagée le long des pontons du port de plaisance.



Depuis la digue installée au sud, des vues laissent apparaître le château au surplomb des docks du château, rappelant la composition paysagère faite du contraste entre ville haute et ville basse.



Lors du réaménagement de l'espace public, le choix a été fait de mettre au même niveau les espaces dédiés à l'automobile et au piéton. La distinction des usages est matérialisée par des bandes de végétation basse.

Présentation

C'est l'image de carte postale de la ville, avec le château et la tour Tanguy, le pont de Recouvrance et l'arsenal. C'est également le site originel de la ville, qui a justifié son implantation et son développement.

Embryonnaire sous François 1er, l'acte fondateur d'un port qui ne va cesser d'évoluer avec le temps, est la décision de Richelieu d'implanter à partir de 1631 à Brest l'escadre du Ponant qui réunit des bateaux affectés en atlantique ainsi qu'un arsenal.

La réunion des deux rives de la Penfeld décidée par ordonnance royale de Louis XIV va permettre d'en accélérer le développement.

De la fabrication des membrures à la sculpture des proues, de la pose des mâts à l'usinage des chaînes, de la confection des voiles à l'appareillage, ce sont, jusqu'à l'apparition de la machine à vapeur, toutes les compétences ayant trait à la marine à voile qui y sont développées.

Bien qu'emblématique de la ville, le site est aujourd'hui, de par son statut militaire, inaccessible aux Brestois. Il fait toutefois partie de leur quotidien grâce à la topographie particulière du lieu : l'embouchure se présente sous la forme d'un cours d'eau encaissé, bordé de quais, en contrebas de la ville implantée sur les plateaux des deux rives. De ce fait, de nombreux belvédères, de part et d'autre de la rivière offrent des vues panoramiques sur cet espace. La traversée du pont de Recouvrance et le téléphérique permettent aussi de jouir de vues en surplomb du site.

Le site en lui-même présente un ensemble de murs, quais, rampes et formes de radoub qui s'étendent sur un linéaire de 3 kilomètres depuis l'embouchure de la Penfeld jusqu'au Salou. Les bâtiments contemporains d'aspect industriel y côtoient des bâtiments du 17^{ème} siècle, vestiges de l'âge d'or de l'arsenal, dont le bâtiment aux Lions protégé au titre des monuments historiques.

Des ingénieurs comme Vauban ou Choquet de Lindu vont mettre en œuvre ce projet. L'arsenal est ainsi devenu au 19^{ème} siècle un gigantesque complexe militaro-industriel au cœur de la ville, le long des rives de la Penfeld qui s'étend désormais vers le fond de la rivière au prix d'importants travaux.

Qualités patrimoniales majeures

- Un site originel qui a accompagné le développement urbain et industriel de la ville,
- La présence de bâtiments historiques d'intérêt patrimonial, témoins de l'histoire de la ville : le château, la tour Tanguy, le bâtiment aux Lions, la batterie du Cavalier...
- Un site encore en activité, très lisible des points de vue et belvédères environnants (rue de Pontaniou, plateau des Capucins, pont de l'Harteloire ou de Recouvrance, boulevard Jean Moulin, rue de Siam, boulevard de la Marne, téléphérique),
- Un réseau de murs, quais, rampes à parement de granit appareillé qui s'étend du château à la porte de l'arrière garde,
- Des formes de radoub de grande qualité architecturale, notamment celles de Tourville et de Pontaniou.

Illustrations



Site historique et « carte postale » de la ville, l'embouchure de la Penfeld fait l'identité de Brest



Présentation

C'est un vaste espace en creux qui occupe le fond de la partie la plus urbaine de la Penfeld. Il est actuellement occupé par des activités militaires qui interdisent l'accès à ce périmètre pour le grand public.

Il présente des qualités paysagères remarquables du fait de sa topographie fortement marquée. Le relief escarpé ainsi que l'occupation militaire a permis la préservation du caractère paysager du site. Cet espace et plus largement le ravin du moulin à poudre constitue un relais écologiquement fort avec le parc des rives de Penfeld.

Qualités patrimoniales majeures

- La situation géographique à l'extrémité des emprises militaires de la Penfeld, en partie sur l'emplacement de l'ancienne anse du moulin à poudre, aujourd'hui comblée,
- La topographie marquée,
- La présence des coteaux boisés formant écrin au pourtour.

Illustrations



Le Salou est un large espace en creux situé en fond de Penfeld. Il offre une porte d'entrée verdoyante sur le vallon du moulin à poudre.



Ses accès sont le plus souvent complexes et peu développés pour le piéton à l'exception d'un vaste escalier le reliant au quartier de l'Harteloire au niveau de la rue Lamotte Picquet.



Depuis les hauteurs, l'espace du Salou se découvre par des points de vue furtifs.

6.

TYPOLOGIE N°3
LES CIMETIERES

Ces lieux d'inhumation présentent une emprise spatiale majeure et marquent de ce fait une rupture dans le tissu urbain de Brest. Plus ou moins végétalisés, ils sont clôturés et leur accès est réglementé.

L'opacité et le manque de perméabilité générés par la présence de hauts murs d'enceinte en pierre peuvent les laisser apparaître comme des obstacles dans les cheminements piétons ; au contraire, aux heures d'ouverture, ils constituent de véritables lieux de passage.

Ces cimetières concentrent la mémoire de la ville et à ce titre, méritent une attention particulière du point de vue historique. En s'inscrivant dans un ensemble paysager, ils possèdent presque un caractère de parc urbain, renforcé à Brest par des perspectives et points de vue remarquables.

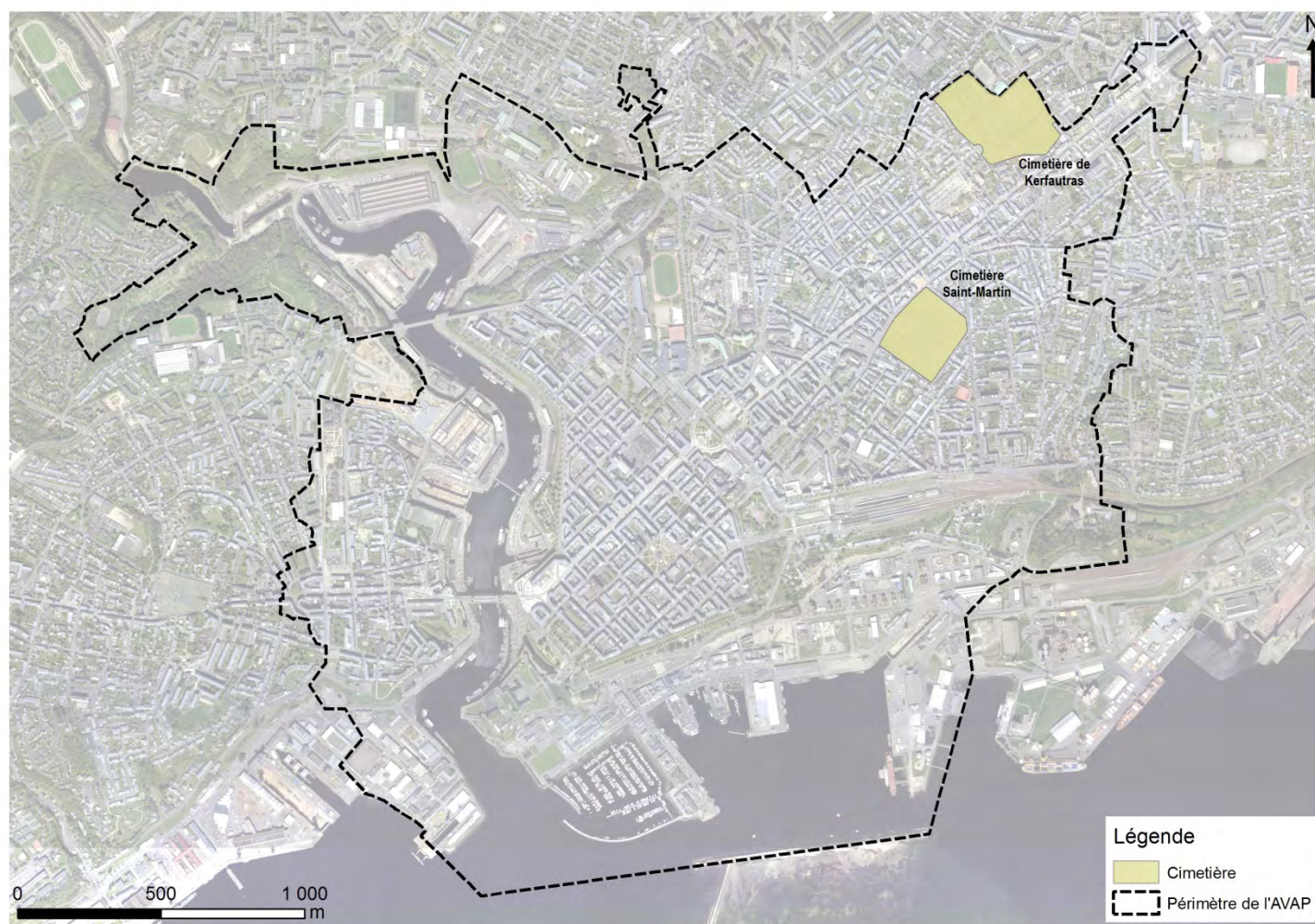
Ces espaces, outre leur portée symbolique et historique, concentrent un certain nombre de sépultures représentatives d'un art funéraire aujourd'hui disparu, dont l'aspect patrimonial mérite d'être révélé.

Orientations générales

Les éléments ci-après constituent des orientations pour l'évolution future des espaces d'intérêt patrimonial :

- Urbanité
 - Atténuer l'effet d'obstacle créé par ces espaces dans le tissu urbain par l'identification de liaisons douces traversantes.
 - Préserver et valoriser les vues et perspectives lorsqu'elles existent.
- Environnement
 - Préserver les arbres remarquables parfois présents.
 - Maintenir ou renforcer la présence végétale, dans ses différentes strates, afin de contribuer au développement de la biodiversité au sein de ces vastes espaces de cœur de ville.
- Déplacements
 - Permettre des traversées piétonnes et indiquer les parcours possibles depuis l'extérieur.
- Usages et animations
 - Les usages liés aux pratiques funéraires ne doivent pas être perturbés par des pratiques autres que la déambulation ou l'interprétation du patrimoine.
- Identité et patrimoine
 - La forte patrimonialité de ces espaces et les valeurs mémorielles omniprésentes méritent d'être davantage révélées.
 - Amplifier la portée des éléments patrimoniaux existants, par exemple, au travers de parcours d'interprétation.

Cartographie des espaces concernés



Présentation

Implanté initialement hors de la ville, ce lieu funéraire date de la fin du 18^{ème} siècle. Les premiers travaux de clôture se situent vers 1816. Un plan de 1821 confirme la délimitation de l'espace et son organisation interne en fonction de la croix.

Dans les années 1824/26, l'architecte-voyer Petit envisage plusieurs projets d'aménagement et d'agrandissement, plus ou moins ambitieux, réalisés partiellement.

La nécessité d'agrandir le cimetière se fait sentir à nouveau sous le second empire, alors que la ville en plein essor s'étend en annexant Lambazellec. Marzin en dresse le plan en 1846. Les travaux sont terminés en 1878 avec le transfert du cimetière israélite et la construction de la clôture le long de la rue Guilhem et partie Sud-Ouest de la rue Kerjean Vras. A l'exception du pan coupé de la rue Richelieu, le cimetière présente dès lors sa configuration actuelle.

Aujourd'hui, le cimetière Saint-Martin se trouve complètement intégré au tissu urbain. Il est doté d'une entrée sur chacune de ses faces, mais la principale se situe sur la rue Yves Collet, depuis la construction de la chapelle des morts (1830). Cette entrée se situe dans la perspective de l'église Saint-Martin.

Le site présente une nette dénivellation vers le sud qui offre une mise en scène paysagère, ménageant des perspectives sur le quartier proche et des vues lointaines sur la rade. Malgré un décentrement de l'allée principale, l'impression dominante reste celle d'un plan ordonnancé à trame « carrée ». L'allée principale est la plus large, les autres répondants sensiblement au même module. Des pans coupés et rétrécissements agrandissent l'espace aux abords des deux monuments : chapelle des morts et croix du cimetière.

La végétation participe à délimiter les carrés de sépultures. Il s'agit d'espèces courantes : tilleuls, érables, charmes, acacias, ifs, thuyas. S'y ajoutent quelques palmiers dans l'enclos israélite.

D'une surface d'environ 5,6 ha, il abrite près de 10 600 sépultures dont 51 ont fait l'objet d'une notice détaillée. Dix de ces sépultures sont particulièrement intéressantes. Néanmoins, elles sont généralement en mauvais état.

Ainsi, on observe des croix monumentales, des colonnes tronquées, des boules et des pattes de lion sur lesquelles sont posées des maies en granit. Des flambeaux renversés viennent parfois orner les coins des chapelles, on peut également trouver quelques tombes armoriées et quelques chapelles néo-gothiques remarquables.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition axiale et la trame régulière,
- Les vues et perspectives lointaines,
- Les murs d'enceinte en pierre,
- Le patrimoine funéraire,
- La présence végétale.

Illustrations



La grille du cimetière Saint-Martin signale une allée centrale monumentalisée par une chapelle. La disposition de cette allée dans l'axe de la rue Saint-Martin est essentielle dans la composition du cimetière.

Le mur en pierre du cimetière impacte l'aspect paysager du quartier, de par sa hauteur et son opacité.



Tombeau Bouvier



Tombeau Poilleu Aine



Mausolée des
administrateurs du
Finistère



Chapelle Granjean



Mausolée Salaun - Penquer



Tombeau Léontine Besnou



Chapelle Le Bescond de Coatpont



Chapelle de Kindelan



Mausolée du baron de Lacrosse



Tombeau Bizet

Présentation

Le cimetière de Kerfautras est assez peu visible depuis l'espace public car il s'inscrit dans un tissu urbain plus refermé au niveau du secteur du Pilier Rouge.

D'une surface de 8,3 ha pour environ 10800 concessions, c'est le plus grand cimetière de la ville. Il présente une organisation très régulière constituée d'allées rectilignes qui se croisent à angle droit et délimitent des carrés de sépultures de même dimension.

Il possède des qualités paysagères remarquables, notamment grâce à un couvert végétal qui comprend de grands arbres et des espaces engazonnés qui en font un lieu de promenade agréable due à de nombreuses allées plantées.

Bien que l'on puisse aussi y accéder par la rue Maria-Chapdeleine, l'entrée principale du cimetière se situe au bout de la rue Massillon ; elle est marquée par une grille et des piliers monumentaux organisés en demi-cercle.

Le cimetière arboré de Kerfautras comprend un grand carré militaire abritant les tombes des victimes de la Grande Guerre, ainsi que ceux de la 2ème Guerre Mondiale, notamment des aviateurs de la RAF (Britanniques, Canadiens, Australiens, Néo-Zélandais, etc.) tués en bombardant Brest dans les années 1940 ainsi que le Mémorial qui rappelle le drame du 3 juillet 1940 au cours duquel 1 297 marins français furent tués dans le port algérien de Mers el-Kébir en tentant de forcer le blocus de la Royal Navy britannique.

Plus encore qu'à Saint-Martin, le végétal délimite ces carrés, essentiellement par des arbres de haut jet. Différentes religions cohabitent au sein de cet espace ce qui permet d'observer une diversité d'ornementations des sépultures.

Qualités patrimoniales majeures

- L'organisation spatiale,
- Les murs d'enceinte en pierre,
- Le couvert végétal, et la présence d'arbres remarquables,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



L'entrée du cimetière est monumentalisée par un traitement en demi-lune, les piliers imposants et la grille.



Quelques éléments patrimoniaux, paysagers et religieux, valorisent cet espace particulier. Des alignements de bouleaux monumentalisent l'allée centrale.

2.

TYOLOGIE N°4 LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE



Cette typologie regroupe les espaces à dominante minérale qui présentent une dimension métropolitaine et ceux ayant un intérêt à l'échelle des quartiers.

1) Les espaces à dominante minérale de rayonnement métropolitain constituent des lieux stratégiques pour l'histoire, l'image et l'animation de Brest. Lieux d'échanges économiques et sociaux, ces espaces peuvent servir de support à l'expression de la vie publique. Ils structurent fortement le tissu urbain du centre-ville et constituent pour certains des points d'entrée vers le cœur de la métropole. Quelques-uns de ces espaces, remaniés récemment, permettent des usages apaisés pour les piétons et les modes de transports doux.

2) Les espaces à dominante minérale de rayonnement local jouent un rôle essentiel dans la vie des quartiers. Ils constituent des lieux de sociabilité très importants, même si il s'agit d'espaces urbains à l'échelle du quartier. À l'heure actuelle, ces espaces sont peu valorisés par leur aménagement, même si les usages qui s'y développent, portés par les associations et les habitants, sont diversifiés. Leur traitement est pourtant essentiel afin de conforter ces usages, préserver les ambiances et les identités des quartiers.

Préserver et valoriser les spécificités de chacun de ces espaces (qualité du bâti, vues panoramiques ou perspectives, présence d'un monument, etc) constituent des enjeux pour l'AVAP afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du centre-ville.

Dans ces espaces urbains où le minéral a une place conséquente, parfois omniprésente, la place du végétal n'est pas à exclure, notamment dans un souci de connexion et de cohérence avec l'armature verte urbaine.

Cette typologie se répartit en six catégories :

Axe majeur de rayonnement métropolitain : Rue principale et avenue structurant le tissu urbain, bordées d'un bâti de qualité, organisé le plus souvent en séquences homogènes. Leurs gabarits peuvent être plus importants que la moyenne des rues. Elles peuvent être d'anciennes grandes rues, des pénétrantes ou encore des voies essentielles du plan de composition de la ville. Elles sont très fréquentées et peuvent avoir une fonction commerciale et d'animation.

Place de rayonnement métropolitain : Espace structurant situé à des points stratégiques du tissu urbain, la place est généralement libre en son cœur et fermée par une enveloppe bâtie de qualité. La place majeure incarne l'espace public par les usages symboliques qu'elle permet (animation, revendication, rassemblement) et quotidiens du citoyen (marché, foire, etc...). Elle a un rôle identitaire pour la ville, souvent du fait de la présence d'édifices monumentaux (lieux de pouvoirs, religieux ou d'institutions).

Esplanade de rayonnement métropolitain : Espace ouvert majeur du tissu urbain, l'esplanade se différencie de la « place majeure » par sa dimension importante et le fait qu'elle soit ouverte sur plusieurs de ses côtés (cours d'eau, mer, etc...). Cette situation est à l'origine de vues intéressantes sur le grand paysage. Sur Brest, l'esplanade constitue le plus souvent une porte d'entrée au centre-ville.

Place de rayonnement local : Espace public structurant du tissu urbain. Elle participe à la vie de quartier en termes esthétiques (image du quartier) et fonctionnels (services, commerces). C'est un espace d'animation et de lien social important, bien que de dimension plus réduite par rapport à la place majeure. Elle permet l'expression d'une vie de quartier tout en ménageant des usages de proximité (jeux d'enfants, détente, lien social).

Placette de rayonnement local : Espace public résiduel du tissu urbain participant à la qualité résidentielle. C'est un espace essentiellement dédié à des usages confidentiels mais qui permet de maintenir un cadre de vie et des lieux de convivialité pour les habitants.

Rue ou ruelle de rayonnement local : Rues secondaires ayant un intérêt patrimonial lié à leur configuration géographique en belvédère ou du fait de leur situation (par exemple à proximité d'un élément historique). Ces voies sont des lieux de passage, où la dimension de « promenade » mériterait d'être valorisée.

Orientations générales

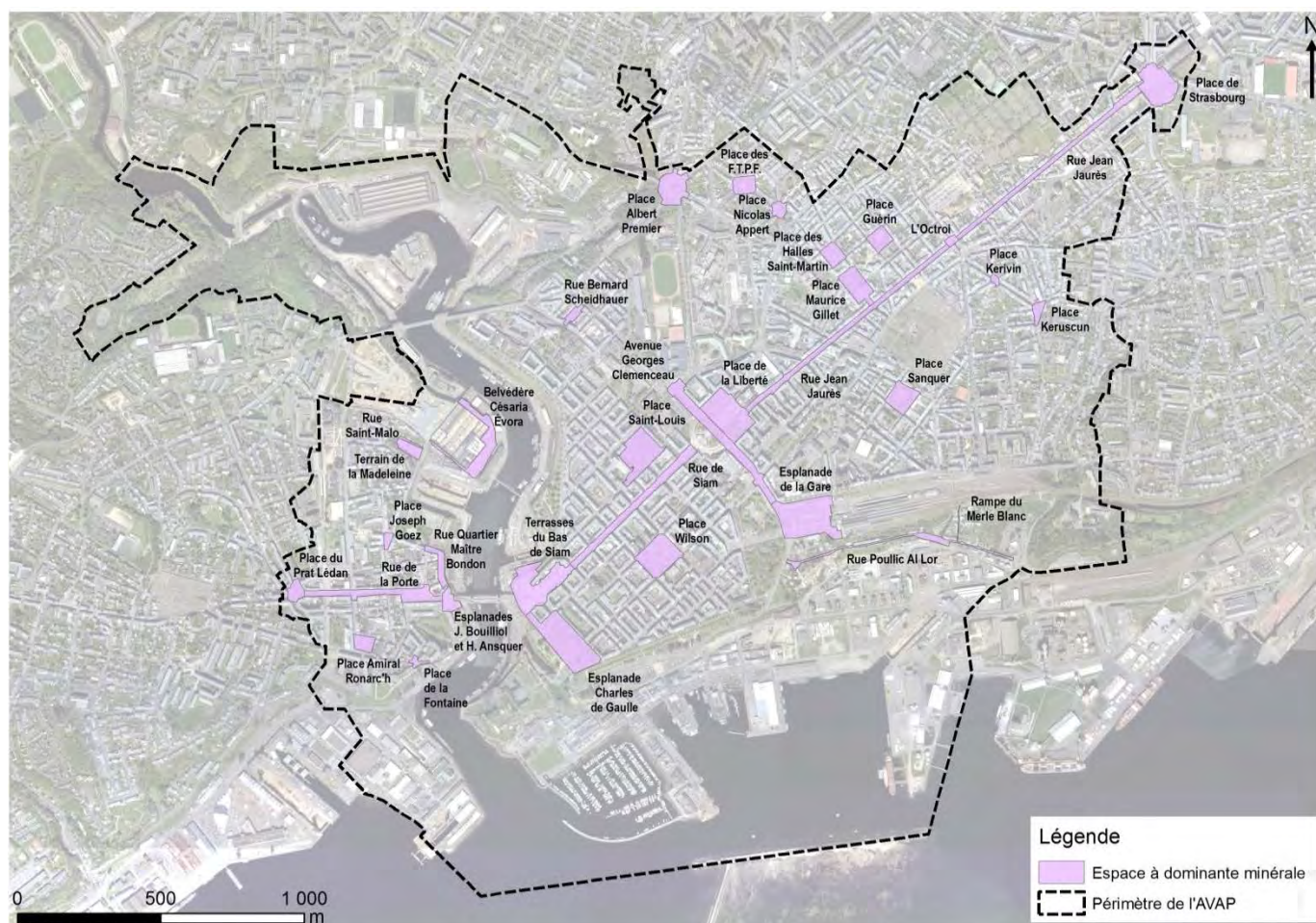
Les éléments ci-après constituent des orientations pour l'évolution future des espaces à dominante minérale de rayonnement métropolitain :

- Urbanité
 - Préserver la composition/géométrie des lieux en lien avec les fronts bâtis ordonnancés et l'architecture.
 - Souligner par les aménagements (matériaux, mobiliers, signalétique, etc) l'unité de ces espaces et leur vocation de centralité.
 - Préserver et valoriser les vues et perspectives.
- Environnement
 - Sur ces espaces à dominante minérale, la présence végétale peut participer à la géométrie des lieux par un usage adapté des différentes strates.
 - Économiser les ressources pour les aménagements.
- Déplacements
 - Favoriser la cohabitation des différents modes de déplacement.
- Usages et animations
 - Privilégier la polyvalence des usages sur ces espaces de forte centralité.
- Identité et patrimoine
 - Amplifier la portée des éléments patrimoniaux au travers des aménagements.
 - Développer l'interprétation du patrimoine afin de promouvoir une image plus qualitative de la ville.

Les éléments ci-après constituent des orientations pour l'évolution future des espaces à dominante minérale de rayonnement local :

- Urbanité
 - Souligner la hiérarchie des espaces (place de quartier, placette, rue...) en fonction des usages et des spécificités des quartiers auxquels ils se rapportent.
 - Préserver et valoriser les vues et perspectives.
- Environnement
 - Maintenir ou renforcer la présence végétale afin de mieux caractériser certains espaces et renforcer l'armature verte urbaine.
- Déplacements
 - Relier ces espaces entre eux lorsqu'ils structurent un même quartier afin de faciliter la lecture de l'espace urbain (ex : Saint-Martin, Keruscun).
- Usages et animations
 - Favoriser des usages de détente et d'animation en particulier sur les places de quartier.
- Identité et patrimoine
 - Amplifier la portée des éléments patrimoniaux existants au travers des aménagements.
 - Développer l'interprétation du patrimoine afin de promouvoir une image plus qualitative de la ville.

Cartographie des espaces concernés



LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°17 - RUE DE SIAM

Quartier
Siam

Catégorie

Axe majeur de rayonnement métropolitain

Présentation

L'actuelle rue de Siam reprend le tracé de l'ancienne route de Paris. Il s'agit de l'axe majeur du Plan Mathon. D'une longueur de 850 m, elle possède une section courante de 22 m et deux sections plus larges aux abords de la place de la Liberté, successivement 27 m et 36 m. Ces dimensions procurent une bonne échelle urbaine à la rue, d'autant plus que les immeubles d'angle et notamment ceux qui gèrent les tracés secondaires comme la rue de Lyon ou l'axe mineur concourent à accentuer la monumentalité de l'axe.

Cet axe qui se veut majestueux et grandiose, destiné au passage, voire à la parade, conduit à un panorama remarquable, la Penfeld, et au-delà vers la rade et son goulet. La déclivité de la rue vers la mer, permet au regard de « plonger » vers la rade.

Conçue au départ pour l'automobile, la rue de Siam a trouvé un usage plus équilibré en jouant davantage la carte des ambiances piétonnes selon un parti d'espace public reposant sur le concept de modération de la vitesse facilitée par le passage d'une ligne de tramway, depuis 2012.

La rue de Siam comprend plusieurs séquences d'ensembles architecturaux de qualité, dont certaines monumentales (ordre colossal, attique...), ou des bâtiments d'angle dénotant la richesse et la variété de l'architecture de la reconstruction (corniches, balcons, moulurations...). Ces bâtiments d'angles tiennent les structures des îlots malgré des traitements différents de certaines façades.

Les matériaux et revêtements de sol traduisent également une certaine « richesse » en rapport avec la centralité du lieu, tout en participant à l'unité de traitement commune à l'axe Penfeld-Liberté.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition monumentale : tracé rectiligne, échelle de l'espace, ordonnancement du bâti, qualité des matériaux.
- L'unité d'échelle et de traitement de l'espace, tant horizontalement que dans sa dimension verticale.
- La mise en scène de l'axe majeur : la perspective vers l'horizon, l'ouverture en belvédère sur la Penfeld, le traitement architectural des angles de rues.
- La qualité architecturale et l'homogénéité du bâti de la reconstruction.
- La coexistence des publics et des activités confirmant le caractère animé de la rue.

Illustrations



Le resserrement successif de l'axe, accentuant la perspective vers la Penfeld et la rade.



L'effet d'ouverture depuis le bas de la rue vers l'hôtel de ville, apparaît monumental. L'espace public se partage entre le piéton et le passage du tramway. Des traversées automobiles ponctuent cet axe majeur.



La rencontre entre la rue de Siam, axe majeur et les squares Marc Sangnier et commandant L'Herminier, axe mineur du plan Mathon, est valorisée par les fontaines de Marta Pan. Cet espace central est marqué par des immeubles à attique (soulignant l'axe mineur) et des arcades accentuant l'impression de centralité.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°18 - RUE JEAN JAURÈS

Quartier
Jaurès

Catégorie

Axe majeur de rayonnement métropolitain

Présentation

L'axe Jean Jaurès se présente comme une voie de faubourg caractéristique dont le tracé reprend l'ancienne route de Paris. Seul le bas de la rue a été redressé au moment de la reconstruction.

D'une longueur d'environ 1,7 km pour une largeur d'environ 17 m, elle est ponctuée d'espaces de respiration (octroi, rue Saint-Martin vers la place Maurice Gillet) qui contribuent à la composition de l'axe et à son animation.

On peut subdiviser la rue en trois parties :

- Le bas Jaurès, de la place de la Liberté à la rue Saint-Martin, en assez forte pente à partir d'un replat que l'on appelait autrefois le Bel Air au niveau de l'église Saint-Martin.
- Un secteur central autour de l'Octroi et des halles du Pilier Rouge.
- Une partie haute, de la rue des Ecoles à la place de Strasbourg.

On constate une décroissance des gabarits (R+5 / R+6 à R+1/R+2) et un resserrement du rythme des façades au fur et à mesure que l'on monte vers la place de Strasbourg. La qualité architecturale des façades urbaines subit presque la même décroissance.

Le caractère de rue couloir impose de bien rythmer les séquences et de gérer les intersections avec les rues perpendiculaires qui irriguent les quartiers. Sa longueur et son hétérogénéité ne permettent pas de la considérer comme un espace urbain homogène.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition urbaine dans la continuité de l'axe Siam : tracé rectiligne, dimensions généreuses, qualité des matériaux.
- Le traitement séquencé de l'espace, en cohérence avec la forme urbaine.
- La vision lointaine vers la Penfeld et le goulet de Brest, notamment depuis l'octroi.
- Un patrimoine bâti de qualité.
- La cohabitation de typologies architecturales variées, tant au niveau de la composition des façades, des matériaux que des volumétries.
- La coexistence des publics et des activités confirmant le caractère animé de la rue.

Illustrations

La rue Jean Jaurès propose un linéaire posé sur un relief régulier mais fortement marqué.



La végétation est confidentielle, confinée à des jardinières dans la partie basse de cet axe.



La rue Jean Jaurès est une rue très fréquentée dont l'animation commerciale est contrastée.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°19 - PLACE DE LA LIBERTÉ

Quartier
Jaurès

Catégorie

Place de rayonnement métropolitain

Présentation

La place actuelle se situe à l'emplacement des glacis qui se trouvaient devant les avancées des portes de Saint-Louis et de Landerneau. La recomposition de la place, par Bernard Huet en 1996, a redonné une échelle à la mesure de la monumentalité de l'architecture de la reconstruction et de la centralité de l'espace. Cette place fait partie de l'axe majeur de la reconstruction avec la rue de Siam. Le plan de la Reconstruction repose en effet sur une composition néoclassique organisée autour de la place de la Liberté, espace majeur polarisant d'une ville quadrillée.

La place est dominée par l'hôtel de ville. Celui-ci surmonte un espace minéral en creux, destiné à accueillir des animations qui rythment la vie du cœur de la métropole. La place s'apparente à une « agora » où se déroulent les grandes démonstrations populaires.

Des fontaines viennent animer le parvis et mettent en scène le creux de la place. Le pourtour est marqué par une composition homogène d'immeubles de facture monumentale, renforcée la nuit par une mise en lumière.

La place de la Liberté constitue un point de repère majeur et un nœud intermodal dont la centralité s'est affirmée depuis la mise en service du tramway, en 2012.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition spatiale en point focal de l'axe Siam : tracé symétrique, dimensions généreuses, qualité des matériaux.
- Le traitement unitaire de l'espace en réponse à la monumentalité de l'hôtel de ville.
- Au pourtour, la qualité architecturale et l'homogénéité du bâti de la Reconstruction, malgré une certaine lourdeur liée à la proportion des attiques.
- La présence végétale.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.
- La convivialité de l'espace en creux liée aux divers usages confirmant son caractère métropolitain (marchés, animations...), et cela malgré la présence de gradins enherbés latéraux qui limitent les liaisons avec le niveau de la rue.

Illustrations



L'hôtel de ville et la composition d'immeubles situés sur ses flancs organisent la symétrie de la place.



Une couverture arborée s'élançant de part et d'autre de la place conforte le sentiment de centralité.



Le traitement minéral du creux de cet espace urbain central permet d'accueillir de grands rassemblements, essentiels au fonctionnement de la cité.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°20 - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE

Quartier
Cours Dajot

Catégorie

Esplanade de rayonnement métropolitain

Présentation

Située en avant de l'emplacement du vaste et complexe système bastionné destiné à défendre l'entrée principale du château, cette esplanade reprend la composition de la place qui la précédait, avant la reconstruction. Les immeubles forment un front bâti cohérent le long de son flanc nord.

De l'autre côté, l'esplanade fait face au monument le plus emblématique de la métropole : le château de Brest. Certaines perspectives sur la rade ou sur le pont de Recouvrance existent depuis cet espace mais sont régulièrement masquées par la végétation. De même, la végétation existante limite les vues sur le château à plusieurs endroits.

La configuration actuelle de la voirie et les espaces réservés au stationnement, conjugués à la grande superficie du lieu, rendent difficilement lisible cette esplanade. L'absence de structure cohérente et la fragmentation des espaces piétons contribuent à la faiblesse de sa fréquentation.

Cet espace urbain patrimonial majeur qui fait le lien entre la rue de Siam et le Port de commerce possède des potentialités peu exploitées pour le moment. Le rôle de lien qu'il pourrait prendre, entre la ville haute et la ville basse, mérite d'être pris en compte au travers son aménagement.

Qualités patrimoniales majeures

- Une situation géographique à l'interface entre la ville et le port, rendant possible les ouvertures visuelles sur le grand paysage.
- Les dimensions généreuses de l'esplanade, aujourd'hui occultées par la fragmentation de l'espace.
- La co-visibilité immédiate avec un monument historique : le château.
- La qualité et l'homogénéité du bâti de la reconstruction.
- La présence de plans d'eau (aujourd'hui abandonnés) vestiges du projet d'aménagement de la reconstruction.
- La présence végétale dans ses différentes strates, essentielle pour assurer les continuités écologiques.
- La présence d'arbres remarquables.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Des jardins symétriques et refermés sont sous-utilisés et ne permettent pas d'établir des relations visuelles avec le Château.



D'anciens plans d'eau laissés à l'abandon ont été plantés de plantes vivaces perdant le sens premier de la configuration de l'espace.



Le comblement du vaste système bastionné minimise le caractère défensif et monumental originel de la forteresse. En outre, les aménagements routiers lourds ne permettent pas au piéton d'apprécier la qualité paysagère potentiellement présente du fait de la proximité de la rade et du château.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°21 - ESPLANADE DE LA GARE

Quartier
Port de commerce

Catégorie

Esplanade de rayonnement métropolitain

Présentation

L'esplanade de la gare profite d'une configuration exceptionnelle offrant des visions lointaines vers la rade, pour le voyageur débarquant à Brest.

La gare routière positionnée sur cette « esplanade », ainsi que les multiples structures métalliques, limitent fortement la visibilité sur le bâtiment remarquable que constitue la gare de style art déco, dessinée par Urbain Cassant et construite en 1937.

L'aménagement actuel abrite les usagers des caprices du climat brestois grâce à de larges voiles indiquant la direction pour rejoindre l'avenue Amiral Réveillère.

Ces éléments perturbent la lisibilité des cheminements pour rejoindre la place de la Liberté depuis la Gare et la compréhension du site.

Enfin, le nombre important de stationnements et la présence de véhicules de transports en commun accentuent la confusion.

Cet espace est relativement dissocié du quartier Siam, du fait de la présence du rond-point Rol-Tanguy très fréquenté qui crée une rupture avec l'espace Kennedy et l'avenue Amiral Réveillère. Cette situation pénalise les liaisons douces et contribue à isoler l'esplanade du reste du tissu urbain.

Qualités patrimoniales majeures

- Une situation géographique en surplomb du port, rendant possible les ouvertures visuelles sur le grand paysage de la rade.
- Les dimensions généreuses de l'esplanade, aujourd'hui occultées par la multiplication des constructions et des structures qui occupent l'espace.
- La présence d'un édifice remarquable (la gare), qui constitue un signal fort dans le paysage urbain.
- La présence végétale venant adoucir l'ambiance du lieu.

Illustrations



L'esplanade est marquée par des voiles suspendues accueillant le voyageur.



Cet espace urbain majeur de la métropole est parfois encombré, souvent illisible, du fait de l'absence de parvis notamment.



Des vues lointaines sur la rade s'offrent aux voyageurs de manière furtive.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°22 - TERRASSES DU BAS DE SIAM

Quartier
Siam

Catégorie

Esplanade de rayonnement métropolitain

Présentation

Il n'existait pas avant-guerre de « place » à cet endroit, mais un ensemble d'îlots proche de l'ancien pont. Le plan Mathon prévoyait une rotule bordée de deux édifices encadrant la tête de pont. C'est Eugène Beaudoin qui eut l'idée de la création d'un espace intermédiaire à mi-chemin entre la rue et la place.

Grâce aux aménagements du tramway qui ont reconfiguré cet espace, il apparaît aujourd'hui comme une esplanade dont les deux belvédères mettent l'accent sur le paysage singulier de la Penfeld, et les monuments majeurs de la ville : château, tour Tanguy, pont de Recouvrance.

Le réaménagement de cet espace a mis en exergue ses relations visuelles au site et permis de renforcer son attractivité.

Sa configuration piétonne a permis de dégager un espace important pour l'installation des terrasses des cafés et restaurants qui animent aujourd'hui le bas de la rue de Siam. Un espace homogène se laisse ainsi percevoir et révèle la centralité du lieu.

De nombreux usages sont rendus possibles, par exemple la possibilité d'organiser des événements, grâce à des systèmes de paliers qui peuvent servir d'assises de manière éphémère.

Qualités patrimoniales majeures

- La situation géographique en belvédère sur la Penfeld et la rade.
- La proximité et la co-visibilité avec les édifices monumentaux marquants de Brest : le pont de Recouvrance, le château, la tour Tanguy.
- La composition monumentale en point d'orgue de la rue de Siam : tracé rectiligne, ordonnancement du bâti, qualité des matériaux.
- L'unité d'échelle et de traitement de l'espace, tant horizontalement que dans sa dimension verticale.
- La qualité architecturale et l'homogénéité du bâti de la Reconstruction.
- La coexistence des publics et des activités confirmant le caractère animé de l'esplanade.

Illustrations



L'esplanade est en partie marquée par un bâti homogène fermant l'espace au Nord.



Un espace urbain aménagé en terrasses profitant du dénivelé du relief entre le point haut de la place et le niveau d'accès au tablier du pont de Recouvrance. L'aspect minéral et dépouillé permet un panorama ouvert sur le paysage urbain.



Le traitement paysager et les promenades en liaison avec les espaces périphériques constitués par les espaces du tour de ville permettent de mettre en valeur les vues sur les monuments et les rives de la Penfeld.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°23 - PLACE SAINT-LOUIS

Quartier
Saint Louis

Catégorie

Place de rayonnement métropolitain

Présentation

L'ancien tissu urbain était plus complexe. Autour de la place Ferret et de la rue de Lyon (anciennement rue de la mairie), il réunissait l'hôtel de ville, l'église Saint-Louis, les halles, et le marché Pouliquen avec ses arcades. A la Reconstruction, l'ensemble a été remanié : le décalage des halles a permis l'aménagement d'un espace dégagé sur le flanc nord de l'église Saint-Louis. A l'origine, l'espace dégagé se localisait en façade sud-est.

Reconstruite sur les anciennes fondations de l'église détruite durant de la seconde guerre mondiale, le parti architectural de l'édifice monumental de la Reconstruction repose sur une vaste nef bordée à l'ouest par un mur presque aveugle et à l'est par une série de verrières. La verticalité de l'édifice est soulignée par de minces colonnes. Le clocher accolé à la nef, en béton armé et coiffé d'un lanterneau de cuivre, accentue la verticalité de l'ensemble. La peau du bâtiment joue du fort contraste entre le béton et la pierre de Logonna.

La rue de Lyon accentue la sensation de rupture qui existe entre l'église et les halles. Son intérêt réside toutefois dans les perspectives qu'elle procure.

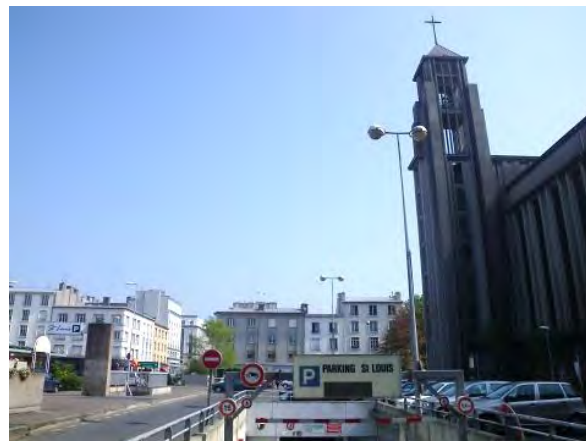
Aujourd'hui, malgré la présence de l'église Saint-Louis et des halles, l'espace entre les deux bâtiments demeure indéterminé et sans identité, avec un simple usage fonctionnel (parking).

Il faut toutefois souligner que la place est, en partie, animée de manière hebdomadaire par un grand marché rythmant la vie du centre-ville.

Qualités patrimoniales majeures

- La qualité architecturale et l'homogénéité du bâti de la reconstruction.
- La présence d'un édifice remarquable (l'église Saint-Louis) constituant un signal fort dans le paysage urbain.
- Les perspectives urbaines offertes par la rue de Lyon.
- Un site historiquement marqué par la cohabitation des activités commerciales (marchés, foires, halles...) et religieuses.
- La présence du végétal, dans ses différentes strates, qui vient adoucir l'ambiance du lieu.

Illustrations



La place Saint-Louis est dominée par une église monumentale dont la présence n'est nullement équilibrée par un travail au sol.



L'omniprésence du stationnement ne permet pas d'apprécier les qualités patrimoniales de cet espace et limite les possibilités d'animation.



Les dimensions de la rue de Lyon créent une rupture saisissante qui ne favorise pas la place du piéton.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°24 - PLACE DE STRASBOURG

Quartier
Strasbourg

Catégorie

Place de rayonnement métropolitain

Présentation

La place de Strasbourg n'existait pas dans le plan Milieu, bien que des implantations de l'armée américaine dans les années 1917-19 en préfigurent l'esprit, au nord du lieu-dit le Petit-Paris. C'est le plan Mathon qui lui donnera naissance et consistance. Malgré l'emprise de la circulation, on peut toujours mesurer le tracé régulateur qui positionne les différents immeubles enserrant la place (édifice ISAI, collège et lycée Saint-Marc).

La taille de la place (145 m x 115 m) n'est pas à l'échelle humaine mais correspond à celle d'une entrée de ville. A ce titre, le gabarit des constructions périphériques mériterait d'être plus important, comme c'est le cas pour l'opération immobilière « Parc de Strasbourg » qui a permis la construction d'un bâtiment de 7 niveaux (R+6) à l'angle de la place avec l'avenue Jean Jaurès, monumentalisant l'espace par son effet « signal ».

Les réaménagements occasionnés à l'occasion des travaux du tramway ont permis de donner un aspect plus urbain à cette place qui avait jusque-là une allure et un usage exclusivement routier. Aujourd'hui l'interface multimodale renforce la présence piétonne et donc la fréquentation commerciale et les services.

Une œuvre d'art marque le centre de l'espace et permet de mettre en relief les perspectives qu'offrent les axes naissant depuis la place, plus particulièrement en direction du vallon du Forestou.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition monumentale d'entrée de ville: tracé régulateur, échelle de l'espace qui clôt l'axe majeur, ordonnancement du bâti, qualité des matériaux.
- La présence d'immeubles caractéristiques de la reconstruction brestoise.
- L'homogénéité architecturale du bâti environnant, bien que la hauteur des bâtiments ne soit pas en rapport avec l'échelle de l'espace urbain.
- L'ouverture visuelle vers le vallon du Forestou.

Illustrations

La place de Strasbourg est marquée par des immeubles caractéristiques de la reconstruction dont les combles à la française donnent un aspect particulier à la place.



La place, traversée par le tramway, devient un nœud modal qui lui confère une animation importante.



Le carrefour routier également présent sur cette place contribue à gérer les circulations mais contraint la place du piéton.



LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°25 - AVENUE CLÉMENCEAU

Quartier
Clémenceau
Foch

Catégorie

Axe majeur de rayonnement métropolitain

Présentation

L'avenue Clémenceau, qui borde les anciens glacis de la ville fortifiée, ménage de belles perspectives vers l'horizon de la rade d'une part et la faculté Victor-Ségalen d'autre part.

À l'interface entre la ville haute et la ville basse, elle tient un rôle majeur dans l'organisation du tissu urbain et des déplacements. Elle est ponctuée par de multiples points d'intérêt : la gare, le quartz, le cinéma, le jardin Kennedy, la place de la Liberté (y compris le square Mathon dont la scénographie est visible depuis cette avenue). Cependant, ceux-ci ne sont pas toujours bien identifiés.

Il s'agit également d'une entrée de ville pour le piéton en provenance de la gare et pour l'automobiliste s'engageant dans le centre-ville depuis le port de commerce.

Cette situation en fait un lieu très fréquenté. Le gabarit important de l'avenue donne un confort d'usage à tous les modes de déplacement (même si les cheminements piétons semblent peu accompagnés) et permet un accompagnement végétal. C'est pourquoi, il est essentiel que l'avenue facilite l'orientation et les parcours urbains des différents usagers, notamment afin de rendre plus lisibles les liaisons Université-Place de la Liberté et Place de la Liberté-Gare.

Qualités patrimoniales majeures

- Son tracé qui suit celui des anciennes fortifications.
- Les perspectives lointaines observées dans les deux directions : vers la rade et vers la faculté.
- La qualité architecturale et l'homogénéité du bâti de la reconstruction qui borde l'avenue sur son flanc nord.
- La présence, tout au long de l'avenue, d'édifices ou d'espaces majeurs du tissu brestois à la source d'une forte fréquentation.
- La présence végétale (sous forme d'arbres d'alignement) qui souligne la ceinture verte voulue par Mathon à l'emplacement des glacis.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.
- La coexistence des publics et des activités confirmant le caractère animé de la rue.

Illustrations



Le Quartz marque l'avenue Clémenceau sans pour autant s'ouvrir complètement sur celle-ci. À l'inverse les façades nord sont très animées face à cet équipement.



Le passage de l'avenue au niveau de la place de la Liberté et du square Mathon donne des points de vue intéressants aux automobilistes et aux piétons.



La qualité urbaine de l'espace mériterait un accompagnement plus riche guidant le piéton entre la place de la Liberté et l'esplanade de la gare.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°26 - PLACE WILSON

Quartier
Siam

Catégorie

Axe majeur de rayonnement métropolitain

Présentation

Perpendiculairement à la rue de Siam, l'architecte en chef de la reconstruction imagina un second axe qui associe la plupart des édifices publics : trésorerie générale, banque de France, temple protestant et palais de justice. Cette ligne est aujourd'hui plutôt virtuelle depuis la construction du square Monseigneur Roull à la fin des années 80.

Anciennement appelée le Champ de Bataille, la place Wilson constitue l'espace public majeur de cet axe mineur. Ce vaste espace de près d'un hectare et demi (longueur : 130 m ; largeur : 110 m) s'organise autour d'un kiosque central. Il est bordé de rues bordées d'édifices de la reconstruction sur ses quatre côtés. On notera la composition axiale mettant en valeur la façade de la banque de France et l'importance des immeubles d'angles autour de la place, particulièrement l'ex-cinéma le Coemedia.

La place possède de fortes potentialités par sa géométrie : une composition symétrique organisant l'espace autour d'un point focal (le kiosque à musique) implanté dans la perspective de l'axe mineur. Mais force est de constater qu'aujourd'hui elle participe peu à la vie urbaine et paraît surdimensionnée.

En revanche, l'installation de jeux pour enfants anime quotidiennement la place et fonctionne en lien avec l'école Jean Macé voisine.

Qualités patrimoniales majeures

- La localisation de la place sur le tracé de l'axe mineur du quartier Siam.
- La composition géométrique et symétrique autour du kiosque.
- Le rôle historique du lieu (place principale avant-guerre).
- L'organisation des points de vue, notamment est/ouest.
- La qualité architecturale du bâti de la reconstruction, notamment la banque de France et les immeubles qui marquent les angles de la place.

Illustrations



Un kiosque, constitué d'un auvent imposant, marque le centre de la place. Il donne l'impression d'une place figée du fait de l'absence d'animation spécifique.



Un espace de jeux important fonctionne de concert avec l'école Jean Macé et assure une certaine animation.



Le bâtiment de la banque de France renforce l'aspect institutionnel de la place et constitue un point d'accroche à l'axe mineur du plan Mathon.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°27 - RUE DE LA PORTE

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Axe majeur de rayonnement métropolitain

Présentation

Les destructions de la guerre ont fortement modifié l'esprit des lieux. La rue de la Porte était naguère une voie s'évasant légèrement jusqu'aux remparts au niveau de la porte du Conquet.

Une rangée d'édicules abritant des échoppes se trouvait dans un espace public très animé de Recouvrance. Le plan de la reconstruction, en déplaçant la tête de pont, a créé une place dans le prolongement de la rue de la Porte, aujourd'hui s'y trouve une station de tramway.

La place de la Recouvrance, située dans le prolongement de la rue, crée un décroché, elle fait 150 m de long et 50 m de large. Elle est bordée d'immeubles R+3/R+4, ce qui produit un sentiment de clôture optimal.

La ligne de tramway, empruntant la rue depuis 2012, a entraîné le remaniement de l'espace public et fait de celui-ci un espace essentiellement minéral, perdant l'équilibre que donnaient les anciens alignements d'arbres.

Etant donné l'importance du trafic automobile et du passage d'un mode de transport en commun « lourd », les solutions sont peu nombreuses pour retrouver cet équilibre entre végétal et minéral.

Un retrait d'immeuble au niveau de la rue du rempart ménage une petite placette bordée par des immeubles d'avant-guerre apportant de la diversité à l'ambiance de la rue.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition urbaine : tracé rectiligne dans le prolongement du pont de Recouvrance, ordonnancement du bâti (notamment au débouché du pont).
- La mise en scène du nouvel axe structurant du quartier issu de la reconstruction : les vues vers le pont de Recouvrance et Prat Lédan, l'ouverture en belvédère sur la Penfeld et la rive gauche.
- Autour de la place de la Recouvrance, l'unité architecturale du bâti de la reconstruction.
- La coexistence des publics et des activités confirmant le caractère animé de la rue.

Illustrations



La rue de la Porte plonge en partie vers la Penfeld avant le replat de la place de la Recouvrance située en bas de la rue.



La situation de la station de tramway structure la place mais lui donne un aspect très fonctionnel.



La présence végétale est limitée. La place de la Recouvrance constitue plutôt un lieu de passage qu'un espace de convivialité.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°28 - PLACE ALBERT 1^{ER}

Quartier Kerigonan

Catégorie

Esplanade de rayonnement métropolitain

Présentation

La position de l'esplanade en surplomb du vallon du Moulin à poudre et en tête du pont Robert Schuman dégage des vues intéressantes.

Sur le plan d'extension et d'aménagement de l'agglomération brestoise en 1935, on note que la place porte le nom de « place Aristide Briand ».

De forme circulaire (100 m de diamètre), ce croisement en étoile constitue une des portes du centre-ville. Aujourd'hui, son tracé originel disparaît au profit de la fonction circulatoire.

C'est une place où les flux piétons et automobiles se croisent mais où les échanges avec les transports en commun ne se font pas, ceux-ci étant relayés plus loin.

Il faut également noter, depuis la rue Camille Desmoulins, l'existence de belles perspectives plongeantes vers Lanredec.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition géométrique de la place et sa localisation à la croisée de plusieurs grands axes de circulation qui en fait une des entrées de ville majeure.
- Les vues en plongée liées à la situation de l'espace en surplomb du vallon du moulin à poudre.
- La perspective sur le clocher de l'église Saint-Martin.

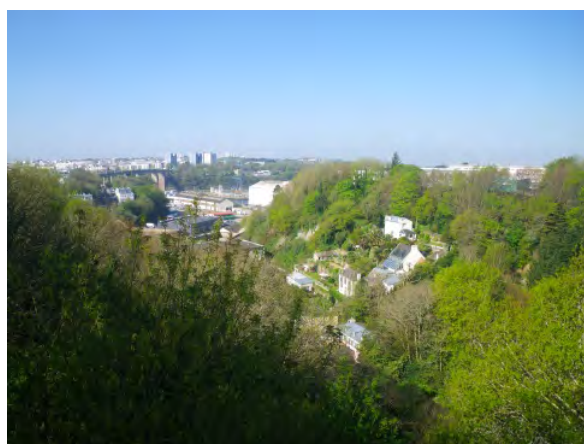
Illustrations



La forme circulaire de la place est peu ressentie par le piéton du fait de la complexité de la voirie.



La circulation automobile intense contraint le piéton à la prudence et au passage furtif sur cet espace très fréquenté.



Les vues sur le vallon du moulin à poudre et le nord de Brest sont exceptionnelles et donnent un sentiment de ville suspendue au-dessus du paysage.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°29 - PLACE DU PRAT LÉDAN

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Place de rayonnement métropolitain

Présentation

Primitivement à l'extérieur de Recouvrance, juste avant la porte du Conquet, cette place se développe à l'emplacement des glacis des fortifications et constitue désormais l'entrée ouest du quartier. Sa forme en demi-cercle donne une certaine monumentalité aux édifices de la reconstruction qui la bordent.

C'est un espace qui marque fortement le haut du quartier de Recouvrance car il clôt la perspective de la rue de la Porte. Son aspect est aujourd'hui assez banal, occupé par l'automobile (circulation et stationnement anarchique). La bonne appréhension du creux urbain est obérée par la fragmentation de l'espace.

La couverture végétale donne une forme à la place et crée une ambiance ombragée qui valorise l'espace. De plus, ces qualités végétales constituent un contrepoids à la minéralité de la rue de la Porte.

Qualités patrimoniales majeures

- La situation à l'emplacement des anciennes fortifications et glacis de la ville.
- Le rôle de porte d'entrée du quartier de Recouvrance.
- La perspective qui s'appuie sur la rue de la Porte, et laisse deviner les pylônes du pont de Recouvrance, un des points de repères pour le paysage du centre-ville.
- La cohérence architecturale des édifices au pourtour de la place, tant du point de vue typologique que volumétrique.
- La présence végétale.

Illustrations



La couronne végétale valorise la composition de l'espace.



Le cœur de la place est actuellement occupé par du stationnement sans aménagement cohérent.



Les multiples tracés de voirie pénalisent les cheminements piétons.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°30 – ESPLANADES JEANETTE BOUILLIOL ET HENRI ANSQUER

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Esplanade de rayonnement métropolitain

Présentation

Deux esplanades de dimension modeste se développent de part et d'autre de la tête Ouest du pont de Recouvrance. Elles offrent de belles vues dégagées sur la Penfeld, la tour Tanguy, le château et sur le quartier Siam qui forme un paysage urbain ordonné, surmonté par la monumentalité du clocher de l'église Saint-Louis. La qualité patrimoniale des vues offertes depuis cet espace est très riche.

L'ordonnement du bâti qui borde ces espaces crée un effet de porte d'entrée pour la rive droite, et le quartier de Recouvrance en particulier.

Les travaux de mise en service du tramway sur cet espace ont été l'occasion d'unifier le sol et d'implanter une végétation équilibrant l'aspect de l'esplanade.

Ces deux espaces de part et d'autre du pont ont été réaménagés suite aux travaux de mise en place du tramway. L'esplanade côté sud vient d'être étendue sous la forme d'espaliers descendant vers la Penfeld et dont les marches permettront la tenue de spectacles en plein air.

Qualités patrimoniales majeures

- La localisation de ces espaces dans la continuité de l'axe majeur du cœur de la métropole.
- Le rôle de porte d'entrée du quartier de Recouvrance.
- Les co-visibilités avec des éléments majeurs du patrimoine paysager et architectural brestois : le site de la Penfeld, château, tour Tanguy, quartier Siam, église Saint-Louis...
- La cohérence architecturale des édifices au pourtour des deux esplanades, tant du point de vue typologique que volumétrique.

Illustrations



Ces espaces urbains offrent des vues intéressantes donnant sur des éléments patrimoniaux et identitaires importants pour la métropole.



Les esplanades Jeanette Bouilliol et Henri Ansquer sont marquées par la présence du pont de Recouvrance. Ses pylônes monumentaux en font un élément signal de lien entre les deux rives.



Des belvédères aménagés en forme d'amphithéâtres sur la Penfeld ont été créés en 2015. Ils apportent de la convivialité et permettent au promeneur d'apprécier la qualité paysagère du site.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°31 - BELVÉDÈRE CÉSARIA EVORA

Quartier Penfeld

Catégorie

Esplanade de rayonnement métropolitain

Présentation

Situé sur le plateau des Capucins, le belvédère Césaria Evora constitue le parvis des ateliers réaménagés dans le cadre de la ZAC des Capucins. Lieu témoin du développement industrielo militaire de la ville, le plateau des Capucins est un vaste terre-plein qui surplombe le port militaire et les rives de la Penfeld sur la rive droite de la ville. Choisi et aménagé au milieu du 18^{ème} siècle pour la construction des grands navires de guerre, le plateau des Capucins, qui doit son nom à l'ancien couvent « des Capucins » présent sur le site, connaîtra une vocation militaro-industrielle jusqu'en 2004.

Le début du 21^{ème} siècle offre au site un tout autre avenir en y édifiant un éco-quartier de 16 hectares, véritable prolongation de l'hyper centre-ville et connecté à ce dernier par le tramway et un téléphérique urbain.

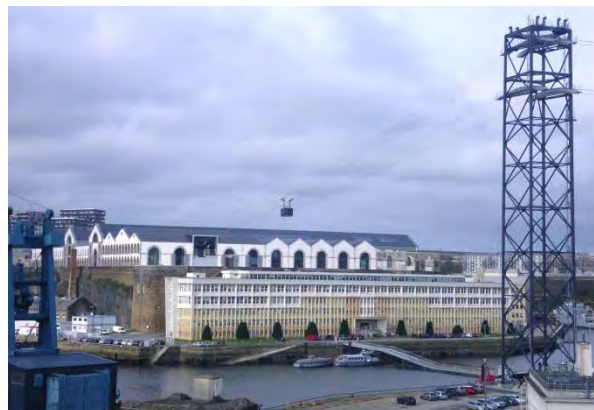
Avec ses équipements économiques, internationaux et culturels, le quartier a vocation à connaître un rayonnement métropolitain de premier ordre.

Le belvédère Césaria Evora constitue le point d'entrée le plus remarquable du nouveau quartier. C'est en effet le terminal du téléphérique sur la rive droite. Situé à l'extrémité du plateau, adossé aux ateliers, le belvédère constitue un promontoire offrant l'une des plus belles vues de Brest. Au bout de la presqu'île belvédère, au bord de la falaise, il permet d'observer l'estuaire de la Penfeld et les deux rives de la ville. De par sa position stratégique, il constitue un lieu incontournable en matière de valorisation du patrimoine architectural et paysager de Brest. Il est d'ailleurs l'une des stations sur le parcours d'interprétation créé dans le cadre de la candidature au label Ville d'arts et d'histoire.

Qualités patrimoniales majeures

- Un lieu historique, témoin du développement industrielo-militaire de la ville.
- Une situation géographique en surplomb de la Penfeld, rendant possible les ouvertures visuelles sur cette dernière et sur la ville.
- Des vues nouvelles sur la cité, la Penfeld, le bâtiment aux Lions, la forme de radoub, le pont de Recouvrance, le château et la rade.
- La présence d'un édifice remarquable (les ateliers) constituant un signal fort dans le paysage.

Illustrations



Le belvédère par sa situation à l'extrémité du promontoire, au droit de la falaise, offre des vues nouvelles sur Brest et la Penfeld



LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°32 – ESPLANADE DE LA FRATERNITE

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Esplanade de rayonnement métropolitain

Présentation

Située sur le Plateau des Capucins, l'esplanade de la Fraternité constitue un nouvel espace public brestois conçu dans le cadre de la ZAC des Capucins. Lieu témoin du développement industrielo militaire de la ville, le Plateau des Capucins est un vaste terre-plein qui surplombe le port militaire et les rives de la Penfeld sur la rive droite de la ville. Choisi et aménagé au milieu du 19ème siècle pour la construction des grands navires de guerre, le plateau des Capucins, qui doit son nom à l'ancien couvent « des Capucins » présent sur le site, connaîtra une vocation militaro-industrielle jusqu'en 2004. Le début du XXIème siècle offre au site un tout autre avenir en y édifiant un éco quartier de 16 hectares, véritable prolongation de l'hyper centre-ville et connecté à ce dernier par le tramway et un téléphérique urbain.

Avec ses équipements économiques, internationaux et culturels, le quartier a vocation à connaître un rayonnement métropolitain de premier ordre.

L'esplanade de la Fraternité au cœur du nouveau quartier constitue un lieu de rencontre et d'animation qui fait le lien entre le plateau des Capucins, le quartier d'habitat et d'activités et les Ateliers regroupant des équipements culturels et de loisirs majeurs, à dimension métropolitaine. A mi-hauteur entre le plateau et les Ateliers, le parvis permet de faire la jonction à niveau (sans rupture de niveau) entre ces deux espaces. Au pied de la Cité internationale, l'espace constitue un nouveau point de rendez-vous pour les Brestois et a vocation à accueillir des animations diverses.

Qualités patrimoniales majeures

- Une situation géographique en surplomb de la Penfeld, rendant possible les ouvertures visuelles sur cette dernière et sur la ville.
- Espace de déambulation faisant le lien entre les différents équipements, c'est un espace-clé dans le fonctionnement du nouveau quartier.
- La présence d'un édifice remarquable (les Ateliers) constitue un signal fort dans le paysage,

Illustrations



Vue aérienne de l'esplanade qui fait lien entre les ateliers des Capucins et les nouveaux îlots bâtis sur le plateau attenant.



L'esplanade vue depuis la rue du Carpon.



La différence de niveau entre l'esplanade et les ateliers des gérées par des gradines végétalisées.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°33 - PLACE DES HALLES SAINT-MARTIN

Quartier
Saint-Martin

Catégorie

Place de rayonnement local

Présentation

Pièce maîtresse du plan de l'Annexion, la place des halles reste un lieu très fréquenté du quartier Saint-Martin. Il s'agit aujourd'hui moins d'une place que d'un espace de desserte des halles. La forme est rectangulaire (60 m x 75 m) et bien délimitée par des façades ordonnancées (R+3, R+6). Un alignement d'arbres sur la façade nord-est équilibre l'aspect général de la place.

Le bâtiment des halles construit en 1870, est un édifice témoin de l'architecture des édifices civils néo-classiques du 19^{ème} siècle. Il a été réhabilité en 2004 et attire un marché quotidien qui fonctionne et fait vivre le quartier Saint-Martin.

Dans le prolongement de la place des Halles Saint-Martin, la rue Danton, autrefois très commerçante, semble aujourd'hui s'essouffler à l'exception des locaux commerciaux situés à proximité immédiate des halles.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition géométrique et fermée de la place et son organisation classique.
- La présence des halles 19^{ème}, équipement majeur du quartier, tant du point de vue patrimonial qu'en termes d'animation.
- La cohérence architecturale des édifices au pourtour de la place.
- La qualité architecturale du bâti environnant.
- La présence de typologies architecturales d'inspiration classique.
- Les co-visibilités avec la place Guérin et l'église Saint-Martin.

Illustrations



Les halles Saint-Martin sont le cœur d'un marché quotidien essentiel au maintien du lien social dans le quartier.



Une partie de la place est couverte et permet de maintenir les étals à l'abri des aléas météorologiques.



L'enveloppe de cet espace est composée d'immeubles néo-classiques caractéristiques des faubourgs de la fin du 19^{ème} siècle, et du début 20^{ème} siècle à Brest.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°34 - PLACE MAURICE GILLET

Quartier
Saint-Martin

Catégorie

Place de rayonnement local

Présentation

Conçue dès l'annexion de 1851, la place possède des dimensions confortables (120 m x 70 m). Elle sert d'assise à l'église Saint-Martin sans pour autant servir de « parvis ». En effet, la chaussée est immédiatement placée devant l'entrée de l'édifice. Les immeubles urbains de 4 à 6 niveaux qui la bordent, lui donnent un caractère affirmé. La typologie bâtie qui domine est celle d'immeubles de facture classique parfois dotés d'attiques et dont l'ornementation est parfois riche. L'immeuble Proudhon et le commissariat du quartier de l'annexion viennent compléter le cadre bâti entourant l'église. Celle-ci présente une riche ornementation.

Cette place de quartier fait partie d'un dispositif spatial qui débute à l'entrée du cimetière Saint-Martin pour aboutir aux halles, d'où l'effet de seuil existant entre la façade de l'église et la rue Jean Jaurès.

L'ambiance patrimoniale de la place marquée par ses hautes rives bâties et la présence de l'église génère une atmosphère intimiste renforcée par la couverture végétale due à la canopée imposante des arbres entourant l'église. Plusieurs strates de végétation viennent en effet encadrer l'édifice monumental perturbant sa lisibilité.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition géométrique et fermée de la place et son organisation classique, avec l'église Saint-Martin en point focal.
- La présence de plusieurs édifices remarquables sur ou à proximité immédiate : église, immeuble Proudhon, commissariat.
- La cohérence et la qualité architecturale des immeubles d'inspiration classique.
- Les co-visibilités avec l'immeuble Proudhon et le cimetière Saint-Martin.
- Bien qu'envahissante, la présence végétale constituant écrin autour de l'église.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



La cohérence architecturale de l'enveloppe de cet espace urbain constitue un écrin pour l'église Saint-Martin.



L'organisation du végétal n'apporte pas toujours une lecture claire de la place, même si certains alignements y contribuent.



Certains immeubles de la place ont été réhabilités, et accueillent diverses fonctions : commerces, commissariat de quartier...

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°35 - PLACE SANQUER

Quartier
Sanquer - Keruscun

Catégorie

Place de rayonnement local

Présentation

Cet espace appartient à l'urbanisme régulier qui présida à la difficile urbanisation du secteur de Kerjean Vras, à la fin du 19^{ème} siècle, entre le cimetière et la gare. La place actuelle se présente comme un trapèze régulier de 85 m de longueur. Elle est délimitée par des façades urbaines de belle facture ou des écoles. L'école Sanquer, fortement remaniée, a toutefois perdu une partie de son caractère.

Cette place, conçue à l'origine comme une simple esplanade plantée, est devenue une mosaïque d'espaces distincts (place en demi-lune, jardin clos, aire de jeux et parvis d'école...) répondant aux nombreux usages observés sur cette place.

Les différences de niveau sur la place, ainsi que la présence d'une structure disproportionnée accueillant les toilettes publiques, renforcent la fragmentation de l'espace.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition urbaine de la place : tracé géométrique, dimensions généreuses occultées par une fragmentation de l'espace.
- Les échappées visuelles depuis les angles.
- Un patrimoine architectural de qualité.
- Des typologies architecturales variées datant pour l'essentiel d'avant-guerre.
- La présence végétale dans ses différentes strates.

Illustrations



L'enveloppe bâtie est riche, alternant entre écoles, maisons à forte ornementation et immeubles de style néoclassique parfois dotés d'attiques.



Un marché se déroule de manière hebdomadaire venant compléter l'animation quotidienne de la place s'organisant autour de jeux pour enfants et d'espaces stabilisés.



Le végétal est très présent sur cette place au risque de venir séquençer l'espace de manière trop importante.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°36 - PLACE GUÉRIN

Quartier
Saint-Martin

Catégorie

Place de rayonnement local

Présentation

Ses caractéristiques formelles (carré d'environ 70 m de côté, clôture optimale de l'espace, composition axée sur le pavillon d'entrée de l'école Guérin) en font une véritable place de faubourg, typique du Brest d'avant-guerre.

La place est « évidée » en son centre : large espace plan sur stabilisé, ce qui est peu courant dans le centre-ville de Brest. Cette place est accompagnée d'une couronne végétale qui affirme l'unité de la place. Cependant, cette couronne aujourd'hui volumineuse masque en partie le bâti de qualité qui se développe au pourtour.

La place porte un rôle social majeur pour le quartier Saint-Martin. Elle est bordée par des cafés et des restaurants qui en font un lieu festif pour les habitants du quartier. Elle est animée en journée par une population diversifiée qui pratique des jeux (pétanque) rendus possibles par la présence d'un revêtement au sol perméable et stabilisé.

Cette place fonctionne avec les halles Saint-Martin et la place Maurice Gillet. Elles structurent toutes trois le quartier, même si aujourd'hui les connexions entre ces espaces, via les rues Massillon et Duret, sont peu affirmées.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition classique de la place : tracé géométrique, axialité, ordonnancement des façades.
- Une silhouette urbaine cohérente et homogène.
- Un patrimoine architectural de qualité.
- Des typologies architecturales variées datant pour l'essentiel d'avant-guerre.
- Une présence végétale qui accompagne la composition de l'espace.

Illustrations



La couronne végétale remarquable de la place fait aujourd'hui partie de ses caractéristiques fondamentales.



L'espace neutralisé au cœur de la place sert de support à des animations spontanées tout au long de



la journée.

La façade de l'école de la place Guérin est peu perceptible depuis la place du fait des arbres d'alignement.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°37 - RUE SAINT-MALO

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Ruelle de rayonnement local

Présentation

Le bas de la rue Saint-Malo possède une ambiance qui témoigne de l'habitat populaire de la rive droite au 19^{ème} siècle.

La rue au pavage de grès irrégulier est bordée au nord par des habitations dont il ne reste que les murs. Elles occupent de petites parcelles qui s'accrochent à l'escarpement du plateau des Capucins. Un réseau de venelles dessert l'arrière de certaines d'entre-elles. Un bel escalier relie la rue du Carpon à la rue Saint-Malo, le long de la levée de Pontaniou. Cet espace (rue et restes de maisons) constitue un ensemble historique cohérent avec le terrain de la Madeleine, l'ancienne prison de Pontaniou, les ateliers des Capucins et le bâtiment aux Lions situés à proximité.

La qualité du site (ancien vallon), la co-visibilité entre le Carpon, Pontaniou, la rue de Maissin, justifie également d'une mise en scène paysagère de l'espace.

Qualités patrimoniales majeures

- Un patrimoine bâti parmi les plus anciens de Brest, mais en partie à l'état de ruine.
- La proximité de plusieurs édifices emblématiques comme le bâtiment aux Lions, les ateliers des Capucins et la prison de Pontaniou.
- Un revêtement de sol en pavés de grès.

Illustrations



La rue Saint-Malo est un espace urbain singulier dont le bâti est en partie à l'état de ruine.



Certains immeubles remplissent un rôle auprès d'associations. L'appropriation de l'espace semble donner une seconde vie à cette rue.



La pierre du mur d'enceinte de la cour de la Madeleine dialogue avec les matériaux apparents des immeubles de la rue.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°38 - OCTROI

Quartier
Kerfautras

Catégorie

Placette de rayonnement local

Présentation

Cet espace fonctionne surtout comme un nœud de circulation, à la croisée des rues Jean Jaurès, Saint-Marc et Kerfautras.

Autrefois lieu de perception des droits d'entrée des marchandises d'intérêt local, le site de l'octroi marque un passage entre une portion de la rue Jean Jaurès plus animée, et dont la centralité est plus effective que le haut de l'axe, qui a une dimension plus résidentielle.

De plus, le haut de la rue Jean Jaurès (autour du Pilier Rouge) n'étant pas aussi structuré que le quartier de Saint-Martin en aval, le secteur de l'octroi constitue, de ce fait, un lieu symbolique dans la perception de la centralité par les usagers.

Ce carrefour est constitué d'un ensemble d'îlots mêlant des immeubles de la reconstruction et des immeubles de marque classique plus ou moins ornementés.

Côté rue Kerfautras, la composition est particulièrement frappante avec des immeubles de la période reconstruction implantés de manière à dégager un espace ouvert de part et d'autre de la rue.

Qualités patrimoniales majeures

- La dimension historique du lieu.
- Des édifices de la reconstruction qui jouent le rôle de porte urbaine.
- La présence d'un patrimoine architectural de qualité.
- La vision lointaine vers la rade depuis l'intersection avec la rue Jean Jaurès.

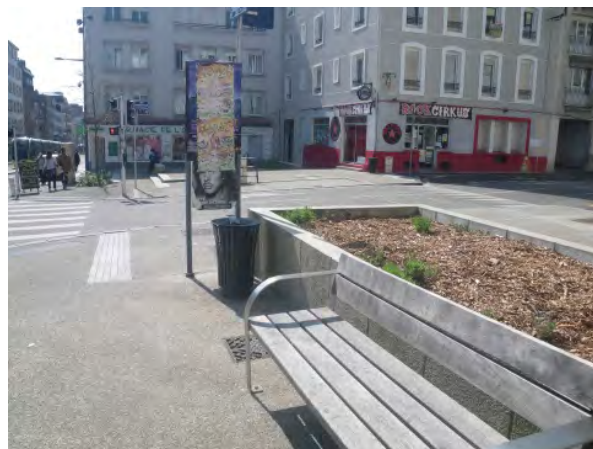
Illustrations



Les immeubles encadrant l'octroi et le traitement architectural qui les accompagne contribuent à former un effet de seuil sur le quartier Saint-Martin.



Un immeuble néoclassique à attique marque remarquablement l'angle du carrefour que compose l'octroi.



Les dimensions réduites de ce carrefour en font un espace urbain minéral où le végétal est peu présent.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°39 - TERRAIN DE LA MADELEINE

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Placette (une cour) de rayonnement local

Présentation

Le site de la Madeleine se présente aujourd'hui comme une cour accompagnant le bâtiment aux Lions. Cette cour doit son nom à la présence d'un « refuge royal » sur ce terrain. Dans cet établissement, étaient enfermées les filles dites « de petites vertus et de mauvaises vies » condamnées à travailler pour la royale. D'où la dénomination « Madeleine ».

C'est un espace peu accessible, situé dans le creux du vallon de Pontaniou et dominé au sud par l'ancienne prison et à l'est par les ateliers des Capucins.

Un restaurant, appelé « gueule d'or », en référence aux gargouilles du bâtiment aux Lions, se situait sur le terre-plein du Quéliverzan après la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui, seul un arbre est présent sur cet espace.

Qualités patrimoniales majeures

- La dimension historique du lieu.
- La co-visibilité immédiate avec un monument historique : le bâtiment aux Lions.
- La proximité d'éléments du patrimoine urbain : la prison de Pontaniou, les ateliers des Capucins et la rue Saint-Malo.

Illustrations



La cour de la Madeleine est un espace en creux remarquable qui rappelle la forme originelle du vallon qui s'y trouvait avant que le bâtiment aux Lions ne vienne le clôturer.



La prison de Pontaniou domine cet espace depuis le début du 19^{ème} siècle, elle est aujourd'hui désaffectée mais reste un des témoignages de l'essor de la vie industrielle et militaire à Brest.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°40 - RAMPE DU MERLE BLANC

Quartier
Port de commerce

Catégorie

Ruelle de rayonnement local

Présentation

Cet espace urbain ressemble à une petite venelle piétonne qui encadre un paysage maritime. Elle descend de manière affirmée et son aspect resserré rappelle l'ambiance d'un petit village côtier, soulignée par le végétal présent dans les jardins privés. La végétation spontanée sur les murets de pierre et au sol génère un décor presque pittoresque.

Une passerelle métallique fait la jonction entre le haut de cette rampe et le boulevard Gambetta en créant une promenade suspendue au-dessus des voies ferrées. En réalité, le choix est donné entre cette passerelle et le sentier côtier qui rejoint 500 mètres plus loin, l'esplanade de la gare. C'est une balade qui offre des vues imprenables sur la rade et qui profite des espaces préservés de la falaise maritime.

C'est une parenthèse végétale qui s'invite entre le port et la gare dont le calme détonne avec l'aspect du port de commerce. Suspendue entre la ville basse et la ville haute, ce chemin de traverse complète cette rampe du Merle Blanc.

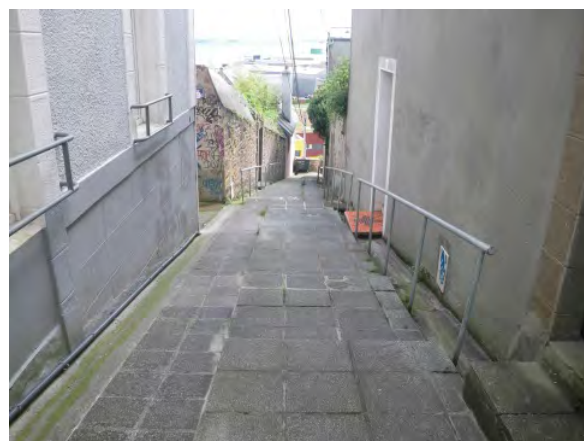
Qualités patrimoniales majeures

- Le cheminement doux qui fait lien entre la ville haute et le port.
- Les vues larges, ou au contraire très cadrées sur la rade et le port de commerce.
- Le tissu urbain du Merle Blanc rappelant l'occupation d'un petit village positionné sur le flanc d'une falaise maritime. Une falaise qui a changé de nature depuis la construction du polder permettant l'installation du port de commerce.

Illustrations



La rampe du Merle Blanc ménage une perspective remarquable sur la rade rappelant la dimension maritime de la métropole.



La forte déclivité de la rue renforce la parenthèse de découverte à laquelle contribue cet espace, associé au sentier côtier passant en contre-bas de la gare ferroviaire.



Le traitement disparate de cet espace surprend le promeneur et forme des séquences tout au long du parcours.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°41 - PLACE AMIRAL RONARC'H

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Place de rayonnement local

Présentation

Située latéralement à l'église Saint-Sauveur, l'édifice et la place forment un ensemble harmonieux de part une échelle cohérente (50 m x 70 m de côté) et un sentiment de clôture. L'ensemble murets-pavage possède une grande qualité esthétique (pavage en granit et murets à chaperon, couronne d'arbres d'alignement). Un édicule « verrue » au chevet de l'église gagnerait à disparaître. L'ambiance végétale est importante sur cette place, qu'il s'agisse du jardin de l'église (dans l'ancien cimetière) ou de la partie square attenante.

Cette place de quartier semble figée dans le temps, le mobilier urbain est parfois disparate et le stabilisé au sol semble négligé laissant parfois paraître la terre à nue. De même, la place semble un peu isolée des autres espaces de vie du quartier de Recouvrance, ainsi que des principaux flux traversant le quartier. La jonction entre le jardin des explorateurs avec les espaces plus centraux du quartier reste peu lisible ; l'espace pourrait pourtant être un point d'étape sur ce cheminement.

Qualités patrimoniales majeures

- La présence d'un édifice remarquable (l'église Saint-Sauveur), repère visuel le long de la rue de l'église.
- La co-visibilité axiale entre la rade, le jardin des explorateurs et l'église depuis la rue de Rochefort.
- Les sols et murets anciens.
- La présence végétale, dans ses différentes strates, essentielle du point de vue paysager et environnemental.
- L'emprise de l'ancien cimetière.

Illustrations



La couronne végétale de la place Amiral Ronarc'h valorise la façade-pignon très ornementée de l'église Saint-Sauveur.

La place Amiral Ronarc'h est évidée en partie en son centre sans que des usages diversifiés y prennent place. En effet, peu d'activités entourent la place, à l'exception d'un groupe scolaire.



LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°42 - PLACE DE LA FONTAINE

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Placette de rayonnement local

Présentation

L'espace est caractérisé par sa forme triangulaire au carrefour des rues de l'Eglise, traverse de l'Eglise et de la Pointe.

Il présente un fort caractère patrimonial du fait de la présence de la batterie du Cavalier (aujourd'hui aménagée en jardin), de la maison de la fontaine et de deux autres édifices datant eux aussi du 18^{ème} siècle.

Ces constructions témoignent de la morphologie urbaine du centre historique de Recouvrance.

Aujourd'hui cet espace est peu valorisé malgré la présence d'un pavage ancien au pignon de la maison de la fontaine et des vues vers la rade et les dispositifs défensifs de l'entrée de la Penfeld (château, batterie de la Rose...) perceptibles depuis la partie haute de la placette.

Depuis cet espace on peut accéder au jardin des explorateurs dont on perçoit la végétation et la passerelle belvédère sur l'entrée de la Penfeld.

Qualités patrimoniales majeures

- Les vues sur la rade.
- La présence d'un patrimoine bâti ancien témoin du Recouvrance du 18^{ème} siècle.
- La proximité d'accès avec le jardin des explorateurs.

Illustrations



Le patrimoine antérieur à 1860 qui borde la placette de la fontaine.



Vue depuis la passerelle du jardin des explorateurs.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°43 - PLACE KERUSCUN

Quartier
Sanquer-Keruscun

Catégorie

Placette de rayonnement local

Présentation

L'espace est caractérisé par une forme triangulaire et par une pente naturelle qui facilite les vues lointaines vers la rade. Ces vues sont cependant menacées par la croissance de la végétation.

La façade urbaine est possédée un fort caractère en raison de la variété architecturale.

L'aménagement actuel rappelle plus un square qu'une placette. Le stationnement contribue à l'isolement de la place effective de son cadre bâti. Cependant, au centre de celle-ci, différents usages (jeux, détente...) sont rendus possibles.

La présence de la végétation et les divers ressauts et bordures contribuent à un sentiment de morcellement sur cet espace de proximité.

Qualités patrimoniales majeures

- L'échelle de l'espace au regard du tissu environnant et de la structure du quartier.
- Les vues lointaines sur la rade depuis la rue Jules Guesdes.
- Une hauteur d'immeubles homogène.
- La présence d'un patrimoine bâti d'inspiration classique.
- La présence végétale.
- Les usages de proximité en faisant un véritable lieu de vie de quartier.

Illustrations



La placette semble former un triangle du fait de la disposition du bâti, de la voirie et surtout de son cœur aménagé qui rappelle vivement cette géométrie.



Le cœur de la place évidé et stabilisé permet le déroulement d'activités diversifiées.



L'architecture du bâti est tout à fait spécifique sur le flanc ouest donnant une identité urbaine particulière à cette placette.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°44 - PLACE DES FTPF

Quartier
Kerigonan

Catégorie

Placette de rayonnement local

Présentation

En liaison directe avec la place Nicolas Appert par la rue Becquerel, cette place rectangulaire (80 x 60 m) organise le nord du quartier de Kerigonan et constitue un des éléments forts du plan Milineau pour le quartier. Sur le plan d'extension et d'aménagement de l'agglomération brestoise de 1935, la place porte le nom de « place de la Fraternité ».

Il s'agit en fait d'une placette ayant un aspect végétal prononcé. Une reconfiguration récente a permis de décroisonner l'espace intérieur de façon à donner plus d'ampleur au lieu, en reliant visuellement les façades adjacentes.

Cette place permet des usages de proximité (détente, aire de jeux, pique-nique), des jeux collectifs (pétanque) et est utilisée par les personnes travaillant dans le complexe hospitalier et universitaire situé dans l'enceinte de l'hôpital Morvan. C'est donc une placette qui partage des usages résidentiels et de quartiers.

L'enveloppe est constituée de maisons de l'entre-deux guerres parfois fortement ornementées. Les façades ordonnancées et parfois colorées, notamment sur les rues Félix le Dantec et Becquerel, donnent une identité particulière au secteur.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition géométrique au cœur de l'opération d'urbanisme des années 30.
- Les perspectives en direction des rues Le Dantec et Becquerel.
- La co-visibilité avec la place Nicolas Appert.
- La présence végétale.
- La multiplicité des usages de proximité en faisant un véritable lieu de vie pour le quartier.

Illustrations



La couronne végétale confirme la géométrie des lieux. Le végétal est bienvenu sur cet espace de dimensions confortables.



L'espace évidé de cette placette laisse place à des usages de proximité contribuant au lien social du quartier de Kerigonan.



La faible hauteur des maisons de l'entre-deux guerres qui composent cet espace aide au maintien de la luminosité.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°45 - PLACE KERIVIN

Quartier
Sanquer-Keruscun

Catégorie

Placette de rayonnement local

Présentation

Il s'agit plus d'un carrefour de circulation qu'une véritable placette. Un ensemble de façades ordonnancées marque l'espace en forme de carrefour. L'intérêt du lieu réside dans la composition géométrique en étoile et dans le traitement des angles des édifices.

Cette organisation spatiale et le tracé rectiligne des voies qui débouchent sur la placette sont à l'origine de perspectives donnant un caractère très urbain au lieu.

La vue dégagée par la perspective fuyant vers le jardin Jean Le Gall donne une qualité paysagère à l'espace et participe à sa mise en scène en accompagnant le piéton jusqu'à ce jardin de proximité très fréquenté.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition urbaine : tracés rectilignes, ordonnancement du bâti, traitement des angles.
- Les perspectives depuis la placette/carrefour.
- La qualité architecturale du bâti, majoritairement d'inspiration classique.
- L'homogénéité architecturale, tant au niveau de l'ordonnancement des façades que des hauteurs.
- La co-visibilité avec le jardin Jean Le Gall.

Illustrations



La place Kérivin n'a que très peu d'attributs urbains malgré la composition du tissu. En effet, la cohérence du bâti est partielle et seule la voirie organise l'espace.



La perspective vers le jardin Jean Le Gall participe à la qualité de la place.



LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°46 - RUE BERNARD SCHEIDHAUER

Quartier
Harteloire

Catégorie

Rue de rayonnement local

Présentation

L'espace interne délimité par les façades de maisons accolées forme une « villa » (30 m x 60 m) de belle facture. L'esprit du lieu est porté par l'ordonnement du bâti, l'implantation régulière du végétal et le juste équilibre entre le caractère unitaire de l'espace public et l'appropriation privée.

La gestion des alignements et des pieds d'arbres est assez rigoureuse : une coupe trop radicale des arbres présents sur cet espace nuit à la qualité paysagère du lieu.

Qualités patrimoniales majeures

- La cohérence et l'homogénéité de la composition urbaine d'ensemble entre espaces publics, implantation du bâti, traitement architectural unitaire et alignements d'arbres.

Illustrations



Les alignements d'arbres et des façades rythment cet espace et sont indispensables à sa lecture.



Les pieds d'arbres disposent d'un traitement végétalisé sommaire ; sans étagement de végétation.



La voirie et le stationnement occupent une place importante nuisant à la qualité de la composition urbaine.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°47 - PLACE NICOLAS APPERT

Quartier
Kerigonan

Catégorie

Placette de rayonnement local

Présentation

Élément fort de la composition du plan Milineau pour le quartier de Kerigonan, cette place (diamètre 50 m) est caractérisée par sa géométrie circulaire et son anneau central. Sur le plan d'extension et d'aménagement de l'agglomération brestoise de 1935, la place porte le nom de « place de la Paix ».

L'enveloppe bâtie est hétérogène dans ses hauteurs et ses styles ; cependant elle est marquée par un immeuble de style art déco à l'ornementation assez riche. On notera également un traitement particulier de la « façade-pignon » d'une des maisons de l'entre-deux guerres donnant sur la place, qui participe à la qualité de cet espace urbain.

Les deux arbres au centre de la place offrent un volume végétal remarquable qui fait presque office de point de repère dans le quartier. Ces deux tilleuls ont donc un rôle paysager essentiel sur cette place.

Enfin, une appropriation de l'anneau central par les habitants via un jardin partagé donne un rôle social et identitaire important à cette placette du quartier Kerigonan.

Qualités patrimoniales majeures

- La composition urbaine dans le plan Milineau.
- La présence d'un patrimoine architectural de l'entre-deux-guerres.
- La co-visibilité avec la place des FTPF.
- La présence végétale et l'usage de jardins partagés.

Illustrations



La variété de l'enveloppe architecturale fabrique une place singulière, parfois difficile à lire.



La constitution d'un anneau végétal central permet de rétablir la lisibilité de la place. Des jardins partagés s'y trouvent contribuant au lien social dans le quartier.



Les perspectives données par les rues latérales accompagnées d'un traitement architectural atypique (colorisation des façades) contribuent à la richesse paysagère de cet espace.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°48 - RUE DU QUARTIER MAÎTRE BONDON

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Rue de rayonnement local

Présentation

Cette rue fait le lien entre le jardin du deuxième dépôt, se trouvant près du bâtiment de la prison de Pontaniou de la rue Jean Bart, et l'esplanade au débouché du Pont de Recouvrance.

L'îlot central sur cette rue était autrefois construit. La rue quartier maître Bondon est à l'ouest de cet îlot. La rue à l'est, le long de la Penfeld, était la rue « caserne des marins ». Cette dénomination fait référence au dépôt situé au bout de la rue.

C'est actuellement un espace réservé au stationnement et qui n'offre que très peu de qualités paysagères. La présence d'un mur en pierre typique du quartier de Recouvrance et d'une grille en bordure de l'Arsenal obstrue les vues potentielles sur la Penfeld et le quartier de Siam.

Cependant, il s'agit d'un axe de liaison intéressant entre le pont de Recouvrance et le plateau des Capucins qui devrait faire l'objet d'une requalification dans le cadre de l'ORU Recouvrance.

Qualités patrimoniales majeures

- Les perspectives sur la Penfeld et la rive gauche, bien que compromises en partie par un haut mur en pierre et une grille qui ne permet pas d'apprécier la qualité du site.
- La présence d'un patrimoine architectural d'inspiration classique.

Illustrations



Des covisibilités avec le quartier Siam sont potentiellement exploitables et renforceraient les qualités paysagères de cette rue.



Actuellement, l'espace accueille du stationnement et ne laisse que très peu de place au piéton.



Une continuité avec la place J. Bouilliol est possible depuis cet espace. En l'état, les grilles tout comme le mur, n'offrent pas la possibilité d'une promenade en belvédère.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°49 - PLACE JOSEPH GOEZ

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Placette de rayonnement local

Présentation

De forme triangulaire, caractéristique du tissu ancien de Recouvrance, cette place de petite taille se développe à la croisée de deux axes importants du quartier : les rues Vauban et Pontaniou, et fonctionne avec les façades urbaines néoclassiques qui l'entourent.

La rue Vauban offre une échappée visuelle depuis la placette et rend compte du relief chahuté de Recouvrance (effet « San Francisco »).

Les usages de proximité présents sur cet espace, et la présence végétale, rappellent plus un square qu'une placette.

La présence du stationnement tend à banaliser le lieu. Les différents traitements de sol, les ressauts et bordures fragmentent l'espace et nuisent à son unité.

Le bâti au pourtour de l'espace présente des façades d'inspiration classique d'intérêt patrimonial même si certains éléments ornementaux sont peu valorisés.

Qualités patrimoniales majeures

- La perspective depuis la rue Vauban.
- La présence d'un patrimoine bâti d'inspiration classique.
- La présence d'arbres tige.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Un bâti de style néoclassique compose globalement l'enveloppe de cet espace de forme triangulaire, se resserrant en direction de la rue Vauban.



Au pourtour, le végétal contribue à la fermeture de la place et à la conservation de l'intimité. Cette placette est sombre du fait de ses dimensions et de la hauteur du bâti.



La présence d'un stationnement souvent anarchique nuit à la lisibilité de la place.

LES ESPACES À DOMINANTE MINÉRALE

Espace n°50 - RUE POUILLIC AL LOR

Quartier
Port de commerce

Catégorie

Rue de rayonnement local

Présentation

La rue Poullic al Lor fait le lien entre la ville haute et la ville basse. Elle permet des vues dégagées sur la rade, au-dessus du port de commerce.

Cette rue est marquée par la présence de la villa Mathon, élément patrimonial majeur de Brest.

L'aménagement de la rue a été récemment repensé pour mettre en valeur l'entrée de la villa Mathon. Cependant, en dehors de cette portion de rue, les revêtements restent disparates et ne mettent pas en valeur les cheminements piétons.

De petites venelles, reliant les différents paliers de la ville, débouchent sur la rue mais ne constituent pas un ensemble homogène avec la rue Poullic al Lor.

Qualités patrimoniales majeures

- Les larges vues sur le paysage de la rade.
- La position sur la falaise entre la ville haute et le port de commerce.
- La co-visibilité immédiate avec un monument historique : la villa Mathon.
- La présence de constructions d'intérêt architectural.

Illustrations



La villa Mathon est un monument historique marquant la partie la plus resserrée de la rue.



Les abords de la villa Mathon sont traités de manière spécifique signalant ainsi la présence du monument historique.



La partie la plus large de la rue Poullic al Lor permet des vues panoramiques sur le paysage portuaire et la rade avant de rejoindre la rampe du Merle Blanc.

8.

TYPOLOGIE N°5 LES ESPACES A DOMINANTE VÉGÉTALE

Cette typologie regroupe les espaces à dominante végétale qui présentent une dimension métropolitaine et ceux ayant une portée beaucoup plus locale. Ils présentent un caractère patrimonial majeur du fait de leur situation au sein du plan de composition de la ville ou pour leur lien avec site naturel. Par exemple, le cours Dajot et la sente du Merle Blanc témoignent de l'ancienne frange littorale alors que Kervallon met en exergue les qualités paysagères et historiques du fond de Penfeld. Les squares composés de la Reconstruction rythment la trame régulière du plan Mathon tandis que les boulevards plantés constituent des promenades en belvédère.

Certains espaces présentant une valeur historique moindre ont été identifiés pour leur qualité paysagère et leur intégration dans l'armature verte et bleue.

1) Les espaces à dominante végétale de rayonnement métropolitain présentent des emprises majeures d'une grande utilité pour le maintien de la biodiversité en ville. De plus, ils invitent à découvrir des parcours en milieu urbain qui font lien entre le cœur de la métropole et la trame verte urbaine commençant aux franges du centre-ville, notamment du côté des rives de Penfeld et de la falaise maritime.

Ces parcs et mails plantés permettent de nombreux usages et valorisent le cadre de vie pour les citoyens. Ils pourraient devenir des axes importants pour constituer des liaisons douces solides entre le cœur de la métropole et les quartiers périphériques ; notamment en associant les glacis à cette réflexion.

Ce sont parfois des belvédères véhiculant un potentiel paysager important, au regard de l'appropriation du grand paysage. Ce potentiel est aujourd'hui encore peu exploité pour cause d'emprises militaires comme par exemple sur le boulevard Jean Moulin, l'espace du Salou ou encore au niveau du parc au Duc.

2) Les espaces à dominante végétale de rayonnement local se situent dans des secteurs plus confidentiels. Ils sont essentiels pour le cadre de vie des quartiers centraux, et constituent des relais en termes paysagers et écologiques.

Ces espaces paysagers de proximité constituent une richesse pour la diversité des ambiances du centre-ville, notamment dans les quartiers denses de la reconstruction. Des usages spécifiques y prennent place, notamment en tant que lieux de rencontre et d'espaces de calme pour les habitants.

Cette typologie se répartit en quatre catégories :

Parc urbain de rayonnement métropolitain : Espace paysager majeur où le rôle du végétal est prépondérant. Il s'apparente à un espace de « nature », permettant une respiration dans le tissu urbain et contribuant au maintien de la biodiversité en ville. Il permet le développement d'usages tournés vers les loisirs et la détente, et contribue de manière importante à la qualité résidentielle.

Mail planté de rayonnement métropolitain : Ces espaces à dominante végétale sont des lieux permettant des liaisons entre des points de la ville. Caractérisés par des alignements d'arbres de haut jet, ils sont fréquemment en situation de belvédère ce qui leur confère une ouverture visuelle sur le grand paysage.

Square de rayonnement local : Espace public structurant du tissu urbain des quartiers, où le rôle du végétal est important. Il s'apparente à une petite place occupée par un jardin public, et parfois fermée par des clôtures. C'est un espace de dimension plus réduite par rapport au parc. Il est davantage destiné à des usages de proximité (jeux d'enfants, détente).

Jardin de rayonnement local : Espace public donnant une respiration au tissu urbain des quartiers et où le rôle du végétal est prépondérant. C'est un espace de dimension plutôt réduite présentant une végétation travaillée à caractère ornemental. Cet espace est destiné à des activités de loisirs et de détente et participe à la qualité des secteurs résidentiels. Certains de ces espaces comportent des jardins partagés générateurs de lien social et d'une vie de quartier riche.

Orientations générales

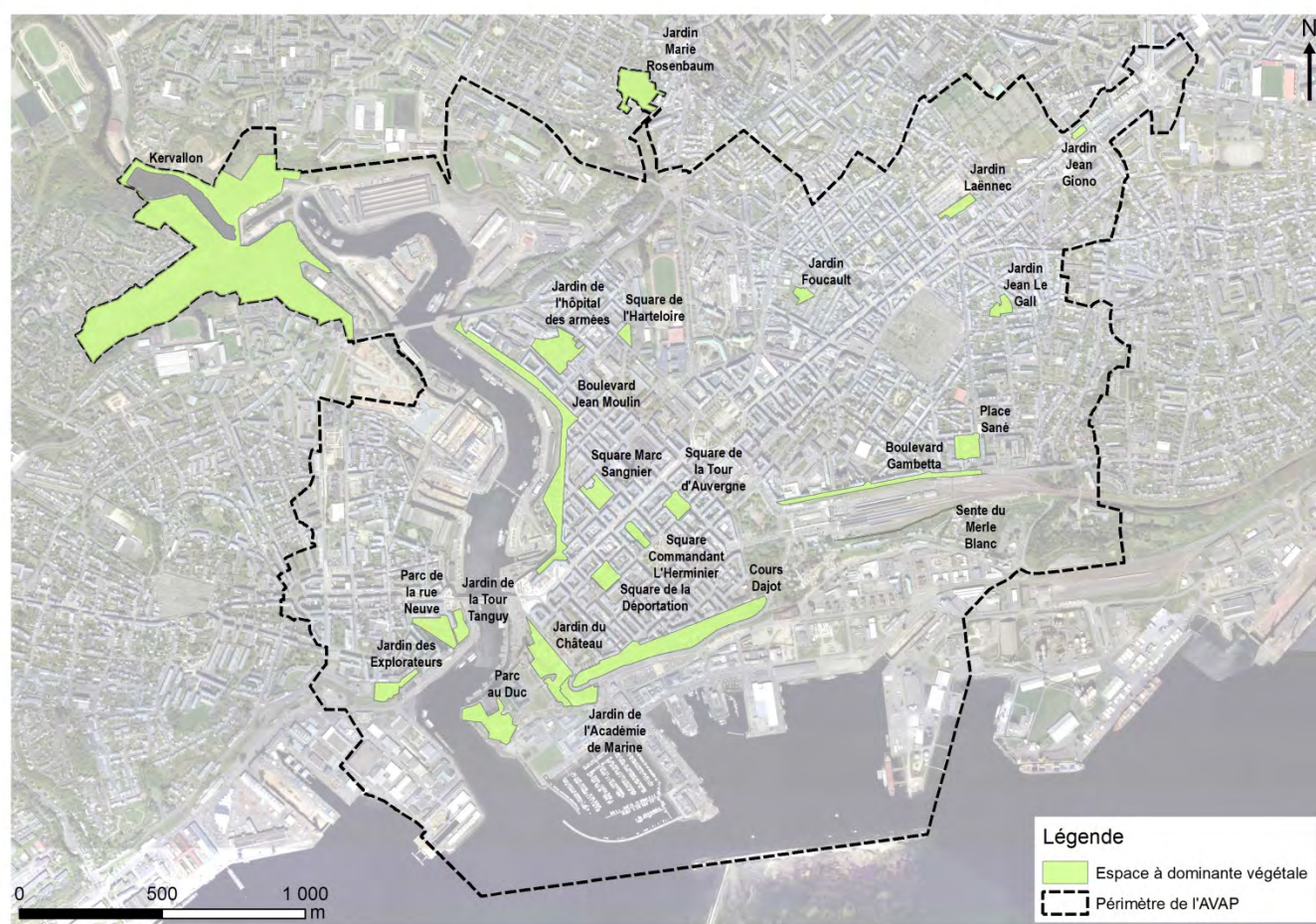
Les éléments ci-après constituent des orientations pour l'évolution future des espaces à dominante végétale de rayonnement métropolitain :

- **Urbanité**
 - En milieu urbain, le végétal doit accompagner la géométrie des lieux et le rythme des façades.
 - Préserver et valoriser les vues et perspectives.
- **Environnement**
 - Renforcer la présence végétale afin de conforter l'armature verte urbaine.
 - Dans les vallons urbains, la présence végétale dans sa dimension « nature » est à développer pour le maintien de la biodiversité.
 - Lorsqu'il n'y a pas d'enjeux liés à l'ordonnancement, une gestion moins stricte des strates végétales est à privilégier.
- **Déplacements**
 - Les parcours en modes actifs doivent être valorisés et s'ouvrir sur le grand paysage lorsque la configuration des lieux le permet.
- **Usages et animations**
 - Par leur influence sur l'image de la métropole, ces espaces doivent offrir des activités plutôt liées aux loisirs et au tourisme.
- **Identité et patrimoine**
 - Au travers des aménagements, favoriser l'appréhension du grand paysage et amplifier la portée des éléments patrimoniaux.
 - Développer l'interprétation du patrimoine afin de promouvoir une image qualitative de la ville.

Les éléments ci-après constituent des orientations pour l'évolution future des espaces à dominante végétale de rayonnement local :

- **Urbanité**
 - Souligner la place structurante de ces espaces dans le tissu urbain.
 - La fermeture des squares et jardins sert au sentiment de calme et de tranquillité. Elle doit être favorisée par des clôtures semi-opaques et une végétation abondante.
 - Préserver et valoriser les vues et perspectives lorsqu'elles existent.
- **Environnement**
 - Conforter la présence végétale, dans ses différentes strates, afin de renforcer l'armature verte urbaine.
 - Lorsqu'il n'y a pas d'enjeux liés à l'ordonnancement, une gestion moins stricte des strates végétales est à privilégier.
- **Déplacements**
 - Ces espaces paysagers de proximité doivent être bien indiqués et reliés aux espaces urbains d'intérêt patrimonial proches (signalétique, travail au sol).
- **Usages et animation**
 - Les aménagements favorisant la détente et l'animation de type résidentielle (aire de jeux) doivent y être favorisés.
- **Identité et patrimoine**
 - Amplifier la portée des éléments patrimoniaux éventuellement présents.
 - Développer l'interprétation du patrimoine afin de promouvoir une image qualitative de la ville.

Cartographie des espaces concernés



LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°51 - KERVALLON

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Parc urbain de rayonnement métropolitain

Présentation

Le secteur de Kervallon est situé sur la rive droite de la Penfeld, en amont de l'arsenal, au-delà de la porte de l'arrière-garde. À cet endroit, la vallée de la Penfeld offre un cadre agréable aux maisons de campagne des familles nobles ou bourgeoises soucieuses d'échapper à l'entassement de l'intra-muros. C'est ainsi qu'au lieu-dit Kervallon, le marquis de Fayet, lieutenant du régiment des gardes françaises, possède une vaste propriété qu'il vend le 2 décembre 1788 à Jean-François Riou-Kerhallet. Celui-ci, puissant négociant, y arma des navires corsaires et des bateaux de commerce jusque dans les années 1814 (avant cette date, les bateaux civils avaient accès à cette partie de la Penfeld qui n'était pas encore une zone militaire). Il possédait également un chantier de construction navale.

La famille réside dans ce domaine de 31 hectares, même après le rachat des installations portuaires par la Marine en 1835. La bastide, les fermes et moulins ont disparu. Seuls subsistent les importants murs de soutènement des jardins en terrasse qui descendaient vers la rivière, éléments du parc à la française visibles sur les plans du 18^{ème} siècle.

La partie Ouest du site se développe sur le tracé des anciennes fortifications, dont un tronçon est encore visible. Les remparts de Quéliverzan sont - avec ceux du cours Dajot - les derniers grands vestiges des anciennes fortifications de Brest.

Aujourd'hui aménagé en parc, Kervallon est un point fort paysager du centre-ville de Brest, malgré sa situation en périphérie de celui-ci. Il s'étend sur un espace important mais reste difficilement accessible depuis l'hyper centre, en effet les liaisons avec le quartier de Quéliverzan ou encore le nouveau quartier des Capucins n'est pas clairement identifiable.

L'eau est omniprésente sur cet espace, coulant d'une fontaine ou cascade dans un parcours en partie canalisé, elle participe à l'atmosphère « naturelle » de ce parc paysager.

Cet espace constitue un « écrin de nature » majeur pour les habitants du cœur de Brest et ses environs. Il possède déjà des aménagements qui lui confèrent une diversité d'usages : jardins partagés, itinéraires de ballade, aires de jeux...

Qualités patrimoniales majeures

- Le paysage moins artificialisé de la rade,
- La situation sur les traces des anciennes fortifications et la présence de vestiges,
- La présence végétale,
- La présence d'arbres remarquables,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Les terrasses de Kervallon ménagent des jardins partagés qui font de cet espace paysager un lieu fréquenté. Les hauteurs du parc sont ouvertes sur des lotissements apportant un cadre de vie de qualité aux habitants.

Kervallon débouche sur une partie de la Penfeld sans pour autant qu'un aménagement spécifique se dessine à ce niveau.



Les accès à cet espace paysager sont le plus souvent confidentiels. Peu de connexions avec le centre-ville ou les rives de Penfeld sont possibles ou mises en valeur.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°52 - COURS DAJOT

Quartier
Cours Dajot

Catégorie

Mail planté de rayonnement métropolitain

Présentation

Commencé en 1769, le cours Dajot ne prendra sa forme définitive que sous la Restauration. C'est Louis Lazare Dajot (1717-1786), directeur des fortifications de Bretagne, qui proposa en 1759 de réaliser le long des remparts sud-est de la ville une promenade publique plantée d'ormes. Les bagnards furent mis à contribution et les travaux pratiquement achevés en 1801.

« Le cours Dajot comprend trois bastions. Celui du château, aménagé en 2010 en square, est relié par une courtine au bastion de la rade, sur lequel s'élève le Monument Américain. Une seconde courtine mène au bastion de Daoulas, qui abrita la pépinière du roi, puis un magasin à poudre. Ce bastion d'apparence classique revêt une forme courbe parfaitement inhabituelle, imprimée par la rampe qui remonte du port de commerce. La lecture des plans anciens nous apprend que le bastion de Daoulas s'arrêtait jusqu'à la seconde guerre mondiale au niveau de la rue Jean Macé. Un muret indique la limite ancienne. Il a été agrandi après-guerre par le comblement des fossés. » (Brest secret et insolite de B. Calvès).

Cet espace participe à la fois du cours ouvert, ici sur la rade, et du cours fermé grâce à la façade urbaine de la rue Denver. On constate qu'il est amputé de ses extrémités Est et Ouest par deux squares.

Avant-guerre, le cours Dajot se présentait comme le principal lieu de déambulation et de démonstration de la vie citadine. Jusqu'en 1939, s'y déroulaient des revues militaires, des concerts et des expositions ainsi que la mise en scène et la confrontation des catégories sociales brestoises. La tendance actuelle est au repli vers une fonction de simple parc de quartier.

Très allongé (630 m), d'une largeur variant de 35 à 70 m, bordé par des immeubles de R+5, R+6, le cours Dajot offre un rapport hauteur/largeur proche de 1/3, ce qui permet de bien considérer l'espace dans sa totalité.

Il constitue l'espace public majeur qui fonde la relation sensible rade-falaise-ville. Ce belvédère fonctionne comme un relais entre la masse du château et l'avancée du plateau fortement végétalisée au niveau de Kerstears et du Forestou. La qualité de la perception visuelle du cours repose sur la confrontation de plusieurs horizons dans une profondeur rapprochée : la rade, les quais, le front bâti du quai de la douane, les remparts, le front urbain du cours Dajot.

La présence végétale s'organise de plusieurs manières :

- Des alignements d'arbres qui délimitent les aires de promenade,
- Des jardins où dominent pelouses et arbustes. Les ponctuations sculptées des pins noirs qui contrastent avec la régularité des alignements facilitent l'identification des remparts depuis le lointain. Le Monument Américain, à

l'origine édifié en granit rose de l'Aber-Ildut fut dynamité en 1941 par les forces allemandes ; il est reconstruit en 1958 suivant les mêmes plan mais avec le granit provenant de la clarté à Perros-Guirec. Il offre une forte ponctuation verticale en contraste avec l'horizontalité du cours et la frontalité de la façade urbaine de la rue de Denver.

Qualités patrimoniales majeures

- La position géographique en belvédère qui souligne la relation entre rade, falaise et ville,
- Les vues sur le grand paysage,
- La situation sur les traces des anciennes fortifications,
- Le patrimoine architectural qui borde le cours,
- La co-visibilité immédiate avec un monument historique protégé : le Monument Américain,
- La présence d'arbres remarquables,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations

Les alignements présents sur le cours Dajot composent une perspective remarquable sur cet espace paysager.



Le square Beautemps-Baupré s'inscrit dans la continuité du cours Dajot avec une ambiance différente basée sur une diversité d'essences d'arbres. Il doit être considéré comme une partie spécifique du cours Dajot.



Cet espace offre de larges panoramas sur la rade et le port de commerce. Il peut servir de balcon sur le parc à chaînes lorsque des événements s'y produisent. Le Monument Américain donne une configuration monumentale à l'espace et aux remparts qui le soutiennent.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°53 - JARDIN DE L'ACADÉMIE DE MARINE

Quartier
Cours Dajot

Catégorie

Parc urbain de rayonnement métropolitain

Présentation

Il s'agit d'un ancien ouvrage défensif transformé en jardin. Sa structure correspond à un ancien bastion destiné à renforcer la défense de la tour Madeleine. La présence du mur d'enceinte du château et de la tour Madeleine qui surplombe le site renforce la dimension patrimoniale du site

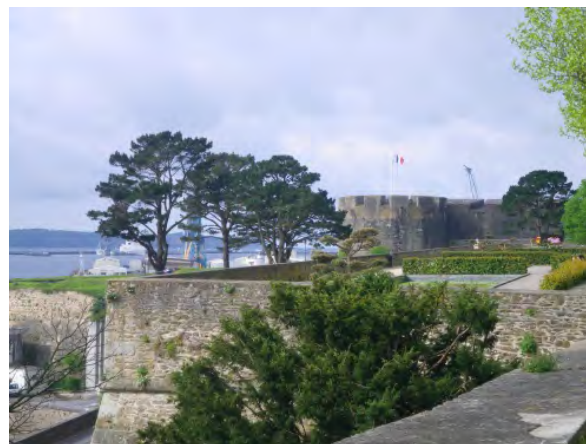
Situé à proximité de l'ancienne porte d'accès à la rampe qui menait au port de commerce, ce vaste espace s'inscrit dans la continuité du cours Dajot et offre un panorama remarquable sur la rade. Le panorama offert est une invitation au voyage, en effet, les vues permises sur le goulet donnent l'impression d'une porte maritime accessible et ouverte sur le lointain ; évoquant le rôle du port de Brest comme point de départ et d'arrivée pour de nombreux explorateurs et autres voyageurs qui ont marqué l'histoire (Lapérouse, Bougainville, Lafayette).

La structure végétale simple magnifie le site : les ponctuations sculptées des pins noirs permettent de maintenir les vues depuis cet espace du fait du haut jet de ces arbres qui s'élancent au-dessus d'une pelouse accueillante, pour les usagers recherchant la détente.

Qualités patrimoniales majeures

- La position géographique en belvédère, qui souligne la relation entre rade, falaise et ville,
- Les dimensions importantes,
- Les vues larges sur le grand paysage,
- La situation sur les traces des anciennes fortifications,
- La proximité et les co-visibilités avec le château,
- La présence d'arbres remarquables,
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Le jardin de l'académie de marine est aménagé sur l'emplacement d'un ancien bastion construit en continuité du cours Dajot, destiné à défendre les entrées puis la façade maritime sud-est de la ville.



Des pins de Monterey cadrent le paysage sur ce belvédère proposant un paysage maritime exceptionnel. De plus, ces arbres créent une ambiance apaisante propice à la détente.



Cet espace est situé à proximité immédiate des remparts du château contribuant à la perception d'un paysage patrimonial.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°54 - PARC AU DUC

Quartier
Penfeld

Catégorie

Parc urbain de rayonnement métropolitain (militaire)

Présentation

Le parc au Duc est en réalité une partie du château de Brest qui offre des vues sur l'embouchure de la Penfeld et la rade. Tout comme le jardin de l'académie, il a été aménagé sur un ouvrage défensif construit dans le but de renforcer la défense de l'avant-port et de s'adapter aux nouveaux armements.

Il fait actuellement partie intégrante de l'arsenal et n'est donc pas accessible. Il pourrait cependant constituer un belvédère emblématique pour la métropole.

Une végétation ornementale occupe actuellement cet espace paysager sans faire le lien avec la portée historique des lieux.

Qualités patrimoniales majeures

- La position géographique en belvédère sur la rade,
- Les vues larges sur le grand paysage,
- La situation au pied du château,
- La présence végétale.

Illustrations



LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°55 - BOULEVARD JEAN MOULIN

Quartier
Saint-Louis

Catégorie

Mail planté de rayonnement métropolitain

Présentation

Se trouvaient implantés avant-guerre le quartier Keravel et les grands bâtiments construits par l'ingénieur en chef Choquet de Lindu (1712-1790) qui transforme la Penfeld par des constructions comme les bassins de Pontaniou, la corderie ou la Maison du roi. Aujourd'hui, la valeur patrimoniale du boulevard est de l'ordre de l'histoire de la Reconstruction. Conçu comme une promenade de tour de ville, il participe au plan de composition d'ensemble de la ville conçu par JB Mathon. L'aménagement urbain et paysager de la Reconstruction s'accompagne d'une façade urbaine homogène, tant dans la volumétrie que dans la composition des façades.

Le boulevard fait un kilomètre de long, en forme de V largement ouvert à partir de la rue du 2^{ème} RIC. La largeur moyenne est de 20 m, sauf au niveau de sa partie centrale où se trouve le péristyle du pavillon central de l'ancienne caserne Fautras (75 m). Cette partie centrale, appelée « square de Bazeilles », se trouve aujourd'hui déconnectée du boulevard.

L'espace délimité par le mur de soutènement et les façades urbaines possède un bon gabarit urbain mais la tripartition actuelle de l'espace entre un déambulateur, une voirie et un pied d'immeuble isolé par un muret, a perdu aujourd'hui sa cohérence et reste insatisfaisante pour le promeneur. De même, la présence de grilles limite les vues sur la Penfeld.

Qualités patrimoniales majeures

- La situation géographique en surplomb de la Penfeld,
- Les vues sur les paysages de la Penfeld, Recouvrance et le plateau des Capucins (en dépit de la présence des grilles).
- Les vestiges de la caserne Fautras.
- L'homogénéité du bâti, tant dans le traitement des façades que du point de vue de sa volumétrie.
- La présence végétale, et les alignements d'arbres.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Le boulevard Jean Moulin est composé sur sa partie la plus large du square Bazeilles. Ce square arboré fait partie intégrante de l'espace du boulevard.



Le boulevard Jean Moulin possède une emprise spatiale importante organisée en 3 parties : promenade piétonne avec plantations d'alignement, voirie et pied d'immeubles végétalisés.



La présence de grilles le long de cette promenade compromet actuellement les qualités paysagères exceptionnelles de cet espace.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°56 - JARDIN DES EXPLORATEURS

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Parc urbain de rayonnement métropolitain

Présentation

Le jardin est implanté sur l'emprise d'un ancien ouvrage défensif (batterie du Cavalier). Son aménagement a permis la mise en valeur des vestiges défensifs militaires.

Le jardin propose un parcours, au-dessus de la Penfeld, sur le thème des explorateurs. Il abrite des espèces botaniques importées des quatre coins du monde par des explorateurs et des botanistes partis de Brest. Une passerelle en belvédère offre au promeneur une vue imprenable sur le château, l'embouchure de la Penfeld, le port militaire et plus largement sur la rade de Brest.

Les plantations sont regroupées dans un jardin en creux suivant leur origine géographique d'origine : Japon, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Australie, Amérique du Sud. Les plantations en partie haute du jardin sont composées des mêmes végétaux présents en partie basse. Ils sont cependant mis en scène, plantés en mélange afin d'évoquer leur attrait horticole.

On accède au jardin par la rue de la Pointe dont le débouché au niveau de la rue de l'Eglise forme un espace public de qualité, à forte densité patrimoniale avec la présence de la batterie du Cavalier, la maison de la fontaine et deux autres édifices datant du 18^{ème} siècle. À noter également, la présence d'un pavage ancien au pignon de la maison de la fontaine.

Qualités patrimoniales majeures

- Les vues sur la rade et les monuments majeurs de la ville : château, tour Tanguy, église Saint-Louis.
- La présence, à proximité, d'édifices parmi les plus anciens de la ville.
- La présence végétale, dans ses différentes strates.
- L'intérêt botanique du jardin, dans la tradition des explorateurs et botanistes partis de Brest.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



L'aménagement en paliers a permis de restituer le chemin de ronde de la batterie du Cavalier et l'aménagement d'un jardin en contre-bas à l'intérieur de la batterie.



Les abords du jardin présentent un fort caractère patrimonial avec la présence de la maison de la fontaine, construite au 18^{ème} siècle en pierres de Logonna et Kersanton. Avec sa fontaine accolée datant de 1761, elle constitue un vestige du vieux Brest



Cet ancien ouvrage défensif est le pendant des dispositifs défensifs construits sur l'autre rive et destinés à défendre l'entrée de la Penfeld

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°57 - JARDIN DE LA TOUR TANGUY

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Parc urbain de rayonnement métropolitain

Présentation

Bâtie sur un bloc de granit, la Bastille de Quilbignon ou « tour de la Motte Tanguy » occupe une situation privilégiée en bordure de la Penfeld et face au château de Brest. Elle a sans doute fait partie d'un système de fortifications établi pour protéger ou empêcher, selon les circonstances, les communications entre les deux rives.

On ne sait pas si ce sont les Anglais qui construisirent cette tour dans la seconde partie du 14^{ème} siècle ou si un Tanguy du Châtel la fit bâtir avant que Jean de Montfort ne confiât aux Anglais, en 1341 la garde de la place de Brest. C'est à son fils Jean IV, Duc de Bretagne, que les Anglais la restituèrent en 1397 après l'avoir défendue des assauts des Français de Bertrand Du Guesclin. La tour Tanguy devint alors le siège de la justice des seigneurs du Châtel et le demeura jusqu'en 1580. Elle fut ensuite négligée, devint la propriété de la famille de Rohan-Guéméné puis de la Couronne et, enfin, fut vendue comme bien national pendant la Révolution. Au début du 19^{ème} siècle, des maisons bordant la tour font qu'elle n'est plus dissociée du tissu urbain environnant. Transformée elle-même en maison d'habitation, elle fut incendiée pendant les combats de 1944. En 1954, la ville de Brest en est devenue propriétaire et a chargé le peintre Jim E. Sevellec d'évoquer le passé d'une vieille ville dont il ne restait guère de témoins de l'histoire.

La tour Tanguy abrite d'immenses dioramas qui sont autant de reconstitutions historiques et de promenades à travers les rues pittoresques du Brest d'avant 1939.

Ce jardin qui s'étend à ses pieds est constitué essentiellement par des strates basses afin de dégager des vues sur la Penfeld et le château.

L'aménagement est aujourd'hui en cours de reconfiguration avec l'élargissement de l'esplanade H. Ansquer par l'ajout d'un nouveau palier.

Le haut de la tour Tanguy offre un panorama intéressant sur l'embouchure de la Penfeld et le château, or cette partie n'est plus ouverte au public à l'heure actuelle.

Qualités patrimoniales majeures

- La présence d'un monument majeur à l'entrée de la Penfeld.
- La co-visibilité avec le château, le pont de Recouvrance et le quartier Siam.
- La présence végétale : strate basse ponctuée de quelques arbres.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



La tour Tanguy marque l'entrée de la rive droite et constituait avec le château, une des vigies gardant l'embouchure de la Penfeld.



Les abords de la tour Tanguy ne sont pas aménagés de manière à accompagner l'édifice. Un lien pourrait être établi avec le parc de la rue neuve qui se situe à l'emplacement de l'ancien vallon de la fontaine.



Des vues sur la Penfeld et le château sont présentes malgré la présence du mur d'enceinte de l'arsenal.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°58 - BOULEVARD GAMBETTA

Quartier
Port de commerce

Catégorie

Mail planté de rayonnement métropolitain

Présentation

Construite à partir de 1887, la rue de la gare, futur boulevard Gambetta, fut propice à des réalisations architecturales profitant du point de vue majeur sur la rade et de sa localisation géographique exceptionnelle. Le front bâti visible depuis le port de commerce et la rade forme un point de repère de la ville haute bien qu'il ne se présente pas de façon homogène (R+3 à R+7).

Le boulevard fait 500 m de long entre l'avenue Georges Clémenceau et la rue Victor Hugo pour un profil en travers de 15 m. Il est agrémenté par une rangée de plantations d'alignement et repose sur un « socle » végétalisé au sud, faisant la transition avec les emprises ferroviaires.

Cet espace est important dans la lecture du paysage brestois depuis le boulevard lui-même, mais également depuis la rade, par les façades urbaines présentes et le rythme défini par les alignements.

Pourtant, la forte pression circulatorie rend peu perceptible son intérêt patrimonial.

Qualités patrimoniales majeures

- La position en belvédère offrant des vues remarquables sur la rade et le port de commerce.
- La façade urbaine de qualité.
- Le patrimoine architectural à la typologie variée, datant principalement d'avant-guerre.
- L'accompagnement végétal sous forme d'arbres d'alignement.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Les alignements présents sur le boulevard Gambetta permettent de garder une unité sur un espace urbain à l'architecture diverse.



Une passerelle fait le lien entre cette promenade plantée et la rampe du Merle Blanc qui permet d'accéder au port de commerce.



Certains immeubles empreints de modernité enrichissent l'aspect de cet espace paysager.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°59 - SQUARE DE LA TOUR D'Auvergne

Quartier
Siam

Catégorie

Square de rayonnement local

Présentation

Bel exemple d'espace public brestois, ce square possède une échelle moyenne (80 m x 65 m). Il est bordé de plusieurs immeubles remarquables de la reconstruction. La fonction de square est bien affirmée par l'organisation au sol et le parti végétal, de même que le stationnement bien intégré dans la végétation.

C'est un espace calme mais fréquenté, bien adapté à la détente, valorisé par une ambiance « intimiste » produite par le cocon que semble former la végétation. La présence végétale dense est bienvenue dans cet espace situé au cœur de centralités résidentielles et commerciales.

Qualités patrimoniales majeures

- Sa situation au sein du quartier Siam : un espace de respiration dans un quartier dense.
- La perspective de la rue de Lyon.
- Le patrimoine architectural environnant, caractéristique de la reconstruction.
- La présence d'arbres remarquables.
- La présence végétale dans ses différentes strates.

Illustrations



Une couronne végétale constituée de plusieurs essences vient refermer cet espace, évoquant un écrin autour d'une œuvre d'art qui vient structurer le square. Cette œuvre évoque le manège pour enfants d'autrefois.



Le stationnement situé sur le côté du square est plutôt bien intégré par la végétation.



Les strates végétales fournies et le décor ponctuel rendent cet espace attractif.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°60 - SQUARE DE LA DÉPORTATION

Quartier
Siam

Catégorie

Square de rayonnement local

Présentation

Le square actuel se trouve à l'emplacement de la salle des fêtes, ancienne halle aux blés, détruite par un bombardement aérien en 1941. La place de taille moyenne (approximativement un carré de 75 m de côté) abrite un square et des parkings de surface. L'entrée de l'abri Sadi Carnot se trouve sur le côté de la place. Cet espace public de la reconstruction est intégré dans un ensemble cohérent tant du point de vue architectural qu'urbain. Le dessin au sol de l'aménagement est composé de murets, de parterres engazonnés et d'alignements d'arbres qui soulignent la centralité de la place.

L'espace actuel hésite entre la fonction de square de quartier et le stationnement à usage commercial (proximité du bas de Siam).

Plusieurs commerces sont présents autour de la place en lien avec la dimension créatrice et artistique du secteur.

Qualités patrimoniales majeures

- Sa situation au sein du quartier Siam : un espace de respiration dans un quartier dense.
- Les perspectives latérales vers la rade depuis le carrefour rue Traverse/rue Amiral Linois.
- Le patrimoine architectural environnant, et sa cohérence architecturale.
- La présence d'un bâtiment identitaire de Brest : le carré des arts.
- La présence végétale dans ses différentes strates.

Illustrations



Le square possède une clôture végétale accompagnée d'un muret.



Le manque d'espaces de détente et l'omniprésence du stationnement ne contribuent pas aux usages récréatifs.



Catégorie

Square de rayonnement local

Présentation

Place patrimoine de la Reconstruction, elle a été conçue pour mettre en valeur les bâtiments administratifs implantés sur trois de ses côtés. Elle appartient à la série de places implantées le long de l'axe mineur dessiné par Mathon et est située approximativement à l'emplacement de la place de la Médiance d'avant-guerre.

Le dessin au sol est souligné par des murets bas à parement rustique de granit gris qui mettent en valeur l'axialité de la Trésorerie Générale. De taille moyenne (75 m x 100 m), le square possède un rapport hauteur sur largeur proche de 0,2, c'est-à-dire un sentiment de « clôture » faible, mais compensé par la résille végétale qui ferme l'espace.

La place du stationnement est importante et nécessaire pour l'accessibilité au centre-ville, cependant la voirie constitue une rupture dans les déplacements piétons.

Qualités patrimoniales majeures

- La position au sein du quartier Siam : sur l'axe mineur des administrations.
- Le patrimoine architectural environnant, caractéristique de la reconstruction.
- Les arbres d'alignements et les murets bas qui contribuent à donner une échelle plus intime à l'espace.
- Deux œuvres en bronze participent à la composition de l'espace dans l'axe de la façade avant de la verrière située sur l'axe mineur du plan Mathon.

Illustrations



Les arbres d'alignement cadrent l'espace au nord-est et au sud-ouest, dans l'alignement de l'axe mineur. Une taille géométrique des arbres alimente la composition du square.



Le stationnement est omniprésent au cœur de l'espace ce qui renforce le rôle fonctionnel du lieu, laissant peu d'espaces de détente pour les usagers.



La façade de la verrière abritant la librairie Dialogues ferme l'axe mineur du plan Mathon.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°62 - PLACE SANÉ

Quartier
Sanquer-Keruscun

Catégorie

Square de rayonnement local

Présentation

Cette place résulte du plan d'urbanisation du sud du secteur Sanquer et possède aujourd'hui une véritable fonction de square de quartier.

L'enveloppe du square possède peu de bâtiments identifiés dans l'AVAP. Cependant, quelques immeubles à forte ornementation sont situés à proximité de cet espace, dans les rues adjacentes.

La fonction de square est bien installée dans ce secteur et la végétation luxuriante en fait un espace paysager « relais » dans un tissu urbain densément bâti. Il marque, l'entrée du quartier Sanquer et permet donc à l'usager de se repérer dans un tissu urbain plus complexe. Il joue également un rôle dans les continuités écologiques à l'échelle du quartier, notamment entre le boulevard Gambetta et la place Sanquer.

Une perspective sur la rade s'offre depuis la rue Sané. Cette percée apporte une richesse paysagère supplémentaire à ce square.

Qualités patrimoniales majeures

- La perspective sur la rade depuis la rue Sané.
- Les arbres d'alignements.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.
- Les usages multiples qui en font un véritable lieu de vie de quartier.

Illustrations



La place possède les attributs d'un square malgré sa dénomination. Des usages de récréation et de détente se déroulent dans un cadre verdoyant constitué de strates végétales variées.



Des bacs à compost sont disponibles pour les particuliers laissant paraître une forme d'organisation sociale dans le quartier.



Une vue sur la rade est présente depuis le cœur du square (à travers le boulevard Gambetta).

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°63 - SQUARE DE L'HARTELOIRE

Quartier
Harteloire

Catégorie

Square de rayonnement local

Présentation

Cet espace triangulaire prend la forme d'un square et sert de parvis au lycée de l'Harteloire. Son enveloppe est composée de quelques bâtiments protégés au titre de l'AVAP. Ce square est agrémenté de tilleuls au pourtour et d'un orme qui structure l'espace.

La place du stationnement et l'omniprésence sonore de l'automobile sur cet espace (proximité de l'avenue Georges Clémenceau) nuit à la qualité de cet espace paysager de proximité.

Ce square fonctionne visuellement, grâce à la présence des arbres, avec la place Edouard Mazé qui en constitue le pendant de l'autre côté de l'avenue Clémenceau.

Qualités patrimoniales majeures

- La situation sur le tracé des anciennes fortifications et glacis de la ville.
- La présence d'un patrimoine bâti de qualité.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



Le square sert de parvis pour l'établissement scolaire de l'Harteloire ménageant ainsi une transition avec l'avenue Georges Clémenceau.



Cet espace paysager réduit peut néanmoins servir d'espace de détente.



Les nuisances sonores provenant de la circulation sur l'avenue Clémenceau ne font pas du square de l'Harteloire, un lieu de tranquillité.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°64 - JARDIN JEAN GIONO

Quartier
Strasbourg

Catégorie

Jardin de rayonnement local

Présentation

Il s'agit d'un petit jardin situé non loin de la place de Strasbourg. Il se trouve à l'emplacement de l'ancien jardin de l'école Saint-Joseph du Pilier Rouge. Cet établissement est ouvert en 1878, par la communauté religieuse des Filles de la croix. Des extensions seront réalisées au début du 20^{ème} siècle, aujourd'hui, seuls restent la chapelle, le calvaire et la croix. Détruite partiellement en 1941 par les bombardements, elle est reconstruite et perdurera jusqu'en 2004. En 2008, un projet immobilier vient reconfigurer le site, seulement quelques éléments sont conservés afin de témoigner de l'espace de méditation des religieuses.

C'est un jardin ouvert, ludique et séduisant pour les enfants. Il apporte une touche végétale dans le haut de la rue Jean Jaurès dont l'aspect minéral domine. Il est structuré dans l'esprit d'un « jardin à la française » et marqué par quelques arbres exotiques, dans la tradition botanique brestoise.

Il s'adresse à des usages de détente et sa fréquentation reste encore confidentielle. Cependant, c'est un atout paysager important pour le cadre de vie de ce secteur du haut de la rue Jean Jaurès à mi-parcours entre le Pilier Rouge et la place de Strasbourg.

Qualités patrimoniales majeures

- La situation sur l'axe majeur, dans un secteur très minéral,
- La présence de vestiges de l'ancien couvent des religieuses (chapelle, calvaire...),
- La présence végétale,
- Les usages de proximité développés : jeux, détente...

Illustrations



Le jardin s'inscrit dans un bâti cohérent issu d'une opération d'aménagement structurante.



Le jardin est clos par une grille bien intégrée dans le paysage, soulignant les accès par des formes végétales.



Les éléments du patrimoine bâti sont en partie conservés, ainsi que des sujets exotiques pour la végétation, construisant une atmosphère patrimoniale accompagnée par l'aspect ludique du mobilier urbain.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°65 - JARDIN JEAN LE GALL

Quartier
Sanquer-Keruscun

Catégorie

Jardin de rayonnement local

Présentation

C'est un cœur d'îlot ouvert sur un site au relief en creux. Ce jardin est composé de plusieurs paliers et comprend une aire de jeux, un espace pour animaux domestiques, une aire de pique-nique, tout cela dans un espace refermé à l'atmosphère paisible.

Ce jardin de proximité est très fréquenté et malgré sa forme urbaine peu structurante, il est utilisé par les habitants du quartier en lien avec la place Keruscun toute proche.

La diversité végétale et l'ornementation sont importantes sur cet espace paysager de proximité et donne à voir sur ses hauteurs une vue sur le paysage urbain et le port. Celle-ci est marquée par la chapelle Saint-Paul datant de la reconstruction et par les silos du port de commerce que l'on distingue au loin.

Les hauteurs du jardin Jean Le Gall sont occupées par un stationnement mais celui-ci est relativement peu utilisé. Une reconfiguration de cette partie permettrait de mettre en valeur le belvédère.

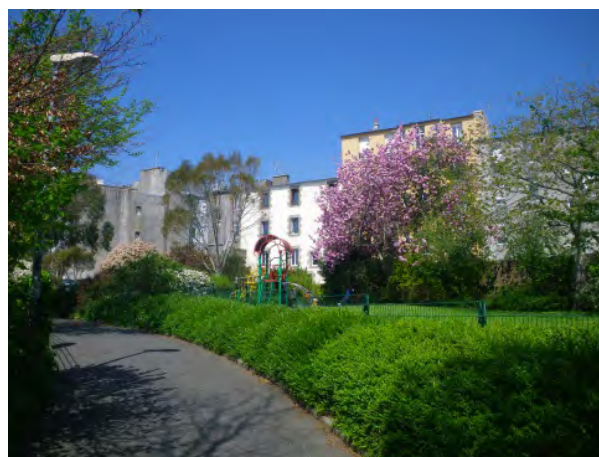
Qualités patrimoniales majeures

- Les vues lointaines sur le port et la chapelle Saint-Paul.
- La présence végétale.
- Les usages multiples qui en font un véritable lieu de vie de quartier.

Illustrations



Une perspective remarquable donnant sur le port et la rade est présente depuis les hauteurs du jardin, provoquant une ouverture vers le lointain dans un tissu urbain complexe et resserré.



La couverture végétale dense crée des espaces d'intimité et un cadre résidentiel agréable.



Malgré la densité végétale, le jardin reste lumineux et accueille de nombreux usagers.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°66 - JARDIN LAËNNEC

Quartier
Kerfautras

Catégorie

Jardin de rayonnement local

Présentation

Le jardin Laënnec se développe sur un parcellaire composé d'importantes parcelles consécutives de la présence de vastes enclaves constituées par le cimetière de Kerfautras et l'ancienne enceinte du couvent des carmélites de Saint-Joseph remplacée dès la fin du 19^{ème} siècle par un complexe industriel.

Ce jardin aujourd'hui correspond probablement à une partie du parc de l'ancien couvent. C'est pourquoi il possède des alignements d'arbres remarquables. Ces arbres de haut jet soulignent, par contraste, la strate herbacée rase. Sa limite nord avec le parking Kerfautras est constituée d'un mur en pierre, percé d'arches, lui aussi vestige des installations conventuelles.

Le réaménagement récent de ce jardin a permis d'épurer les lignes de composition de celui-ci et fait participer la verticalité des sujets arborés à la structuration de l'espace. Cette reconfiguration du jardin permet de diminuer le sentiment d'insécurité qui existait et met en valeur les dimensions de l'espace.

Une aire de jeux et l'installation d'un espace pour animaux domestiques viennent diversifier les usages.

Qualités patrimoniales majeures

- Les traces de l'ancien couvent des carmélites, notamment les murs.
- La vue sur le clocher Saint-Martin.
- La présence d'arbres remarquables.
- Les usages multiples qui en font un véritable lieu de vie de quartier.

Illustrations



Le jardin possède une couverture arborée intéressante.



Le jardin Laënnec est contigu au parking de Kerfautras dont il est séparé par de hauts murs en pierre.



La forme des sujets arborés permet de cadrer une perspective sur le clocher de l'église Saint-Martin grâce à l'ouverture de la rue Duret.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°67 - JARDIN MARIE ROSENBAUM

Quartier
Indéterminé

Catégorie

Jardin de rayonnement local

Présentation

Ce jardin fait la liaison entre le plateau situé au nord de Brest et le fond du vallon du Moulin à poudre. C'est un espace qui demeure confidentiel mais qui apporte une parenthèse végétale dense et remarquable au nord de l'AVAP. Une impression de « nature » se dégage de cet espace peu fréquenté car la végétation dense y est assez peu maîtrisée.

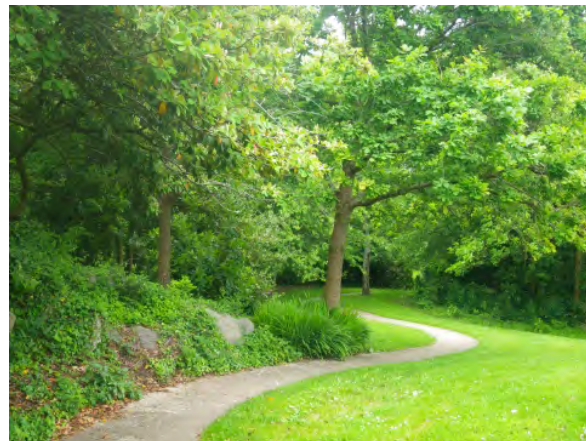
C'est une pièce importante dans la trame verte et les continuités écologiques au nord du centre-ville.

Depuis les hauteurs du jardin, quelques vues lointaines sont permises et sont marquées par le pont Robert Schuman qui enjambe le vallon et fait office d'entrée vers le centre-ville.

Qualités patrimoniales majeures

- Les vues lointaines.
- La densité végétale.
- La présence d'arbres remarquables.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

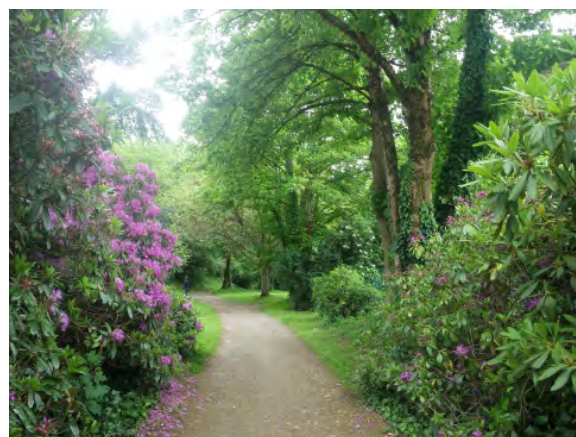
Illustrations



Le jardin Marie Rosenbaum possède une couverture végétale dense.



Cet espace paysager permet de relier Kérinou au plateau situé au nord du vallon du Moulin à poudre.



La diversité végétale présente au sein de ce jardin et la gestion écologique induisant un végétal plus développé crée une ambiance tout à fait atypique au centre-ville de Brest.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°68 - JARDIN FOUCAULT

Quartier
Saint Martin

Catégorie

Jardin de rayonnement local

Présentation

Ce jardin s'est constitué dans un cœur d'îlot ouvert reconfiguré en 2009 par une opération immobilière prenant place sur l'ancien collège Charles de Foucauld et la cour d'une école privée du quartier Saint-Martin.

Cet espace paysager possède quelques arbres remarquables conservés lors du remaniement des lieux en 2009. Ces arbres participent de manière stratégique à l'ambiance de ce jardin. Le jardin Foucauld participe à l'attractivité du secteur et permet un parcours piétons depuis la rue Coat-ar-Gueven jusqu'à la place Maurice Gillet. Ce parcours s'inscrit dans l'armature verte plus large du quartier Saint-Martin.

Qualités patrimoniales majeures

- La présence d'arbres remarquables.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations



L'église Saint-Martin sert de point de repère.



Cet espace situé en cœur d'îlot est un lieu de passage qui peut servir de supports aux liaisons douces secondaires de l'armature verte urbaine.



Plusieurs paliers sont ménagés et leurs transitions végétalisées contribuent à créer une parenthèse de « nature » accueillante pour le promeneur. Une aire de jeux vient conforter les usages.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°69 - PARC DE LA RUE NEUVE

Quartier
Recouvrance

Catégorie

Square de rayonnement métropolitain

Présentation

À l'emplacement de ce vaste espace triangulaire en creux (200 m de base pour 100 m de hauteur) aujourd'hui engazonné, se trouvait avant-guerre un dédale de rues et venelles. Il s'agit du berceau historique de Recouvrance qui jouxtait le quai Jean Bart et qui s'était construit en lieu et place du vallon de la fontaine. On pouvait le contempler depuis la rue du Pont située en surplomb.

L'usage actuel (stationnement automobile, grand espace engazonné entouré d'arbres) n'est pas à la mesure de la charge historique et émotionnelle du lieu, pas plus que le traitement des abords de la tour Tanguy et de la fontaine du 18^{ème} en Kersantite située rue de la tour.

Cet espace paysager ne fonctionne pas actuellement avec le jardin de la tour Tanguy pourtant une réflexion globale sur le rôle et l'usage de ces deux espaces devrait permettre une meilleure cohérence de cet ensemble à la portée patrimoniale et aux potentialités paysagères fortes.

À noter, en outre, que cet espace constitue une des entrées de l'arsenal militaire (porte Jean Bart).

Qualités patrimoniales majeures

- La dimension historique du lieu.
- Les vues sur la tour Tanguy et le château.
- La présence de la fontaine du 18^{ème} siècle.
- La présence de constructions d'intérêt architectural.
- Les arbres d'alignement.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte.

Illustrations



Le parc de la rue Neuve se caractérise par des alignements et un centre seulement occupé par une pelouse.



Le stationnement est omniprésent dans cet espace en creux.



L'amphithéâtre sur la Penfeld que constitue potentiellement cet espace dégage des vues sur le château et la tour Tanguy.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°70 - JARDIN DE L'HÔPITAL DES ARMÉES

Quartier
Harteloire

Catégorie

Jardin de rayonnement local

Présentation

Autrefois appelé jardin royal des plantes, cet espace paysager datant de 1670, comprend pelouses, parterres, groupes d'arbres. En 1694, il est fondé sur le lieu de l'hôpital maritime de Brest. Ce jardin est destiné à la culture des simples pour la fourniture des plantes médicinales usuelles. Il devient rapidement le jardin royal des plantes et concentre pas moins de 2400 essences différentes.

Le jardin de l'hôpital maritime était alors, avec Kew Garden à Londres, un des jardins botaniques les plus renommés du fait de ses collections considérables, tant en graines qu'en plantes précieuses. Il contribuera à la connaissance et à la diffusion d'une culture ornementale concernant les plantes exotiques, au développement de l'horticulture et des cultures coloniales, à l'instruction des officiers de santé et à étoffer le patrimoine botanique breton. Il va en outre contribuer au développement de l'agriculture et de l'horticulture dans le Finistère.

De nos jours, ce jardin n'a plus la même portée, mais conserve des sujets arbustifs et arborés exotiques, plusieurs fois centenaires ainsi que des sculptures rendant hommage à des jardiniers, médecins ou encore pharmaciens témoignant de cette culture horticole et médicinale.

Ce jardin, situé dans l'actuelle enceinte de l'hôpital des armées est entièrement clos de hauts murs, ce qui rend sa fréquentation assez confidentielle.

Qualités patrimoniales majeures

- La dimension historique du lieu.
- Le patrimoine bâti et les murs d'enceinte en pierre.
- La présence végétale.

Illustrations



L'accès au jardin est confidentiel car il se situe au sein du site de l'hôpital.



Le jardin s'organise en différents espaces plus ou moins structurés.



La végétation exotique présente traduit la vocation passée de jardin botanique.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°71 – SQUARE L'HERMINIER

Quartier
Siam

Catégorie

Square de rayonnement local

Présentation

Le square occupe l'emplacement de l'ancienne préfecture maritime sur l'axe mineur du quartier Siam.

Très allongé (longueur : 100 m ; largeur : 30 m), il possède une double échelle : échelle de proximité (résidentielle), celle des maisons de ville qui la bordent ; échelle urbaine et métropolitaine apportée par l'axe mineur marqué par les immeubles R+4 qui forment la couronne de l'îlot.

La transparence visuelle entre la rue de Siam et le square traduit la composition de l'axe mineur. La porte de l'ancien séminaire est appelée aussi porte Guépin, du nom de l'ancienne caserne Guépin construite en 1686 sur 2 hectares. « Celle-ci abritait le séminaire des aumôniers des vaisseaux du roi. La porte d'entrée de la cour de la caserne se situait dans l'axe de l'actuelle rue Kéréon. Comme elle n'avait pas souffert des bombes, l'architecte Jean de Jaegher réussit à la faire transférer à son emplacement actuel en 1951. Le fronton triangulaire représente un trophée associant armes, drapeaux et ancre de marine. » (Brest secret et insolite de B. Calvès)

Sa position renforce la composition axiale du square.

Cet espace a perdu son aspect végétal par la coupe des arbres d'alignements présents depuis la reconstruction. La partie végétalisée est traitée comme un îlot directionnel ce qui limite l'usage. Seule la strate herbacée est présente ce qui en amoindrit l'intérêt environnemental.

Qualités patrimoniales majeures

- La dimension historique du lieu.
- Le patrimoine bâti et les murs d'enceinte en pierre.
- La présence végétale.

Illustrations



Un immeuble-pont conserve la lecture de l'axe mineur depuis le centre de la rue de Siam (parfois appelé place des lacs).



Plusieurs immeubles au gabarit modeste composent la place. Leurs dimensions contrastent avec les deux immeubles monumentaux ouvrant cet espace sur la place Wilson.



La porte Guépin témoigne du Brest d'avant-guerre.

LES ESPACES À DOMINANTE VÉGÉTALE

Espace n°72 – SENTE DU MERLE BLANC

Quartier
Port de commerce

Présentation

Située en haut de la falaise morte, la sente du Merle Blanc est un sentier piétonnier reliant l'esplanade de la gare à la rampe du Merle Blanc.

Elle offre des vues panoramiques sur la rade et le port de commerce aménagé sur des remblais gagnés sur la mer, ou des vues plus furtives, cadrées par le végétal sur l'urbanisation en pied de la falaise.

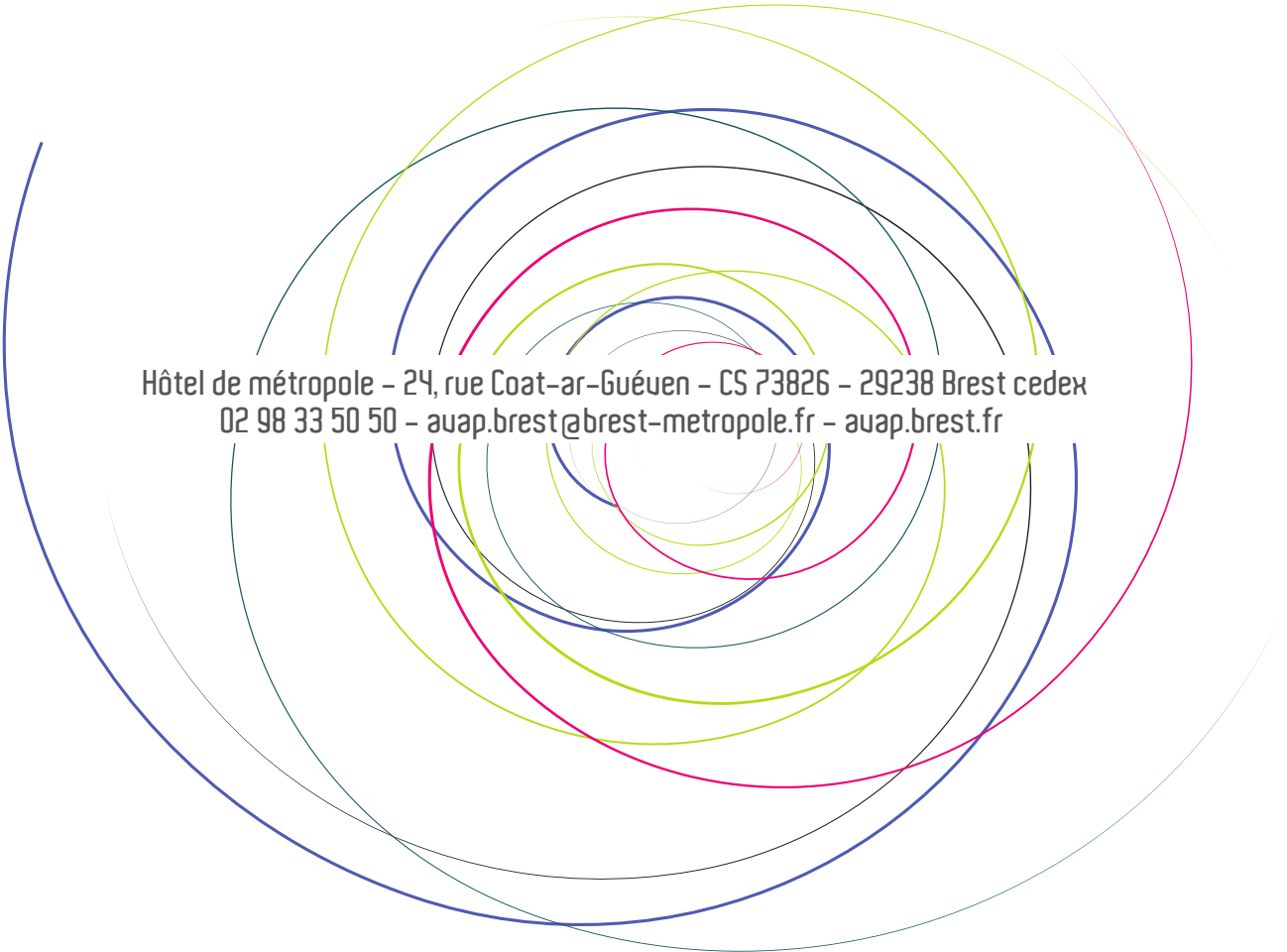
Le parcours est marqué par la végétation de la falaise « naturelle » témoin de l'ancien trait de côte.

Qualités patrimoniales majeures

- Les vues lointaines plus ou moins ouvertes.
- La présence végétale.
- L'intérêt environnemental dans le cadre de l'armature verte urbaine.

Illustrations





Hôtel de métropole – 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826 – 29238 Brest cedex
02 98 33 50 50 – avap.brest@brest-metropole.fr – avap.brest.fr



Brest
MÉTROPOLE

Rapport de présentation des objectifs de l'aire

Guides pour la mise en couleur des façades



Aire de mise en valeur
de l'architecture et du patrimoine de Brest
valant site patrimonial remarquable

Guides pour la mise en couleur des façades

- ▶ Nuancier habitat collectif, architecture de la Reconstruction
- ▶ Nuancier habitat individuel entre-deux-guerres
- ▶ Guide coloration Haut de Jaurès
- ▶ Principes de coloration de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Recouvrance
- ▶ Nuancier Saint-Martin : la montée vers Saint-Martin
- ▶ Nuancier Saint-Martin Le général / Les portes
- ▶ Nuancier Saint-Martin Les respirations / Les portes

La d marche

Brest m tropole propose un nuancier concernant le type architectural de la Reconstruction. Ce document est une aide pour le choix en mati re de couleurs. Avant d'entreprendre des travaux, songez   v rifier si vous n' tes pas dans un secteur o  il existe d j  un nuancier qui s'impose (ex: le Quartier de Saint Martin).

La reconstruction du centre-ville de BREST s'est r alis e   partir d'un plan d'urbanisme con u par l'Architecte Jean-Baptiste MATHON, et c'est pour cette raison que cette architecture est surtout situ e dans le quartier Siam. Elle est cependant aussi pr sente dans d'autres secteurs.

L'architecture de la Reconstruction doit rester tr s claire (voire blanche), dans sa lecture g n rale. Les exemples de teintes propos es en grandes surfaces de ma onnerie sont de ce fait des couleurs tr s peu satur es en pigment.

Ce document explique les r gles de composition qui caract risent ce type architectural et qui se retrouvent sur la quasi-totalit  des b timents. Il explique les diff rents  l ments d'analyse architecturale   reconna tre avant d'effectuer un ravalement de sa fa ade. Il faut ensuite identifier les finitions des supports et s'inspirer des exemples propos s.

Ainsi, cette architecture sera mise en valeur de fa on homog ne, tout en respectant la richesse et la qualit  des d tails propres   chaque b timent.

Pour tous renseignements

Conseil architectural et urbain
H tel de m tropole
24, rue Coat ar Gueven
CS 73826
29238 Brest Cedex 2
02 98 33 55 25
www.brest.fr

R ponses   Assoc es - RCS BREST - Tel: 02 98 46 71 80



Le parti-pris du rouge r pond   l'enseigne commerciale de la m me couleur situ e en rez-de-chauss e. Le socle et les  tages peuvent ainsi se valoriser mutuellement.



L'attique (dernier  tage en retrait) est mis en valeur avec une teinte tonique. Elle est reprise sur les all ges et les linteaux pour un traitement homog ne de l'ensemble de l'immeuble.



La couleur satur e appliqu e sous l'auvent contribue   affirmer cette architecture tr s moderne. Elle favorise ainsi une bonne lecture du b timent.



Les ruptures de plan des surfaces de ma onnerie sont subtiles sur cet immeuble. Des effets d'ombre et de lumi re les soulignent, et non un changement de couleur appliqu e sur l'enduit.



La teinte des all ges et des linteaux anime l'ensemble du b timent tout en contribuant   une bonne compr hension de sa composition. Les garde-corps sont peints dans la m me gamme.

Exemples



L'enduit rugueux est discr tement relev  gr ce aux joints peints en blanc. La touche verte de la sous face de la corniche et de l'encadrement de la porte rel ve l'harmonie g n rale.



Les couleurs satur es, appliqu es ponctuellement, permettent une diff renciation des deux b timents tout en conservant un d'ensemble homog ne.



Cet immeuble d'angle est sobrement color . Le traitement des corniches souligne la composition g n rale.



Le traitement blanc des tableaux ( paisseur encadrant l'ouverture) des baies et des garde-corps contribue   l'enrichissement de la lecture de la fa ade raval e.



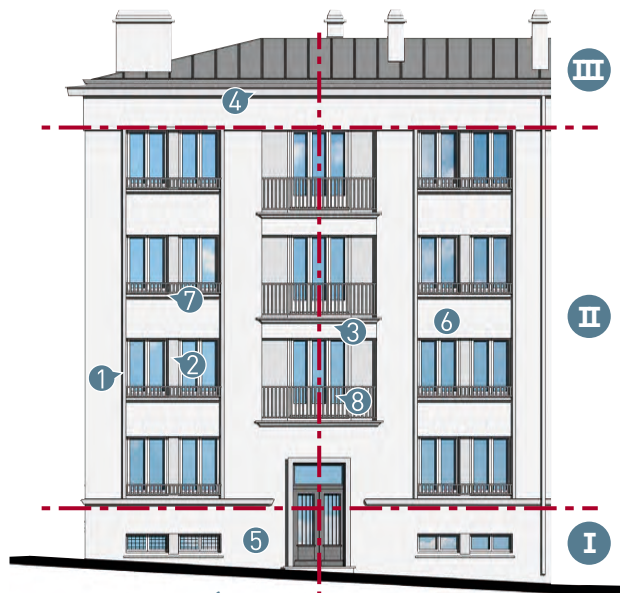
La diversit  des mod natures est confirm e par les diff rentes teintes pasteltes appliqu es sur la ma onnerie. Les garde-corps sont mis en valeur par une couleur fonc e contrastant sur le fond clair de la fa ade.

Architecture de la Reconstruction



Nuancier

« Vous faites des travaux,
pr servez la qualit  architecturale de votre immeuble »



Axe de symétrie

- I Socle
- II Étages
- III Couronnement

Mode d'emploi

Observer les éléments constitutifs du bâtiment :

Les règles de division et de composition des façades des immeubles de la Reconstruction sont très précises et se retrouvent sur la quasi-totalité des bâtiments.

La façade se divise en trois parties : le socle (I), les étages (II) et le couronnement (III) (principe de division de la façade - *horizontal* -).

La composition de la façade s'organise à partir d'un axe de symétrie (principe de composition de la façade - *vertical* -). Associés aux principes de composition et d'ordonnement, des éléments architectoniques viennent animer les façades:

- Des modénatures créant des effets de relief (bandeaux verticaux ou horizontaux, joints dans l'enduit, entourages saillants...)

- La présence systématique d'ouvrage de ferronneries aux dessins géométriques simples apportant des détails graphiques très importants dans la lecture globale de la façade.

[Source ZPPAUP du centre-ville de BREST, Philippe LANNUZEL (ADEUPa de Brest), Architecte-Urbaniste, Olivier FETTER, Architecte-Urbaniste, Yves STEFF, Architecte-Urbaniste]

Le petit lexique

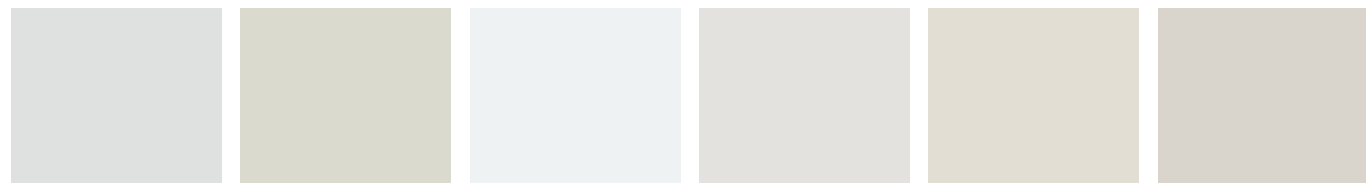
- ① . Encadrement
- ② . Meneau
- ③ . Linteau
- ④ . Corniche
- ⑤ . Soubassement
- ⑥ . Allège
- ⑦ . Appui de fenêtre
- ⑧ . Garde-corps

- A. Maçonnerie grande surface
- B. Maçonnerie rebaut - B1 Reliefs
- B2 Aplats
- C. Ferronneries/ Menuiseries

A. Maçonnerie grande surface

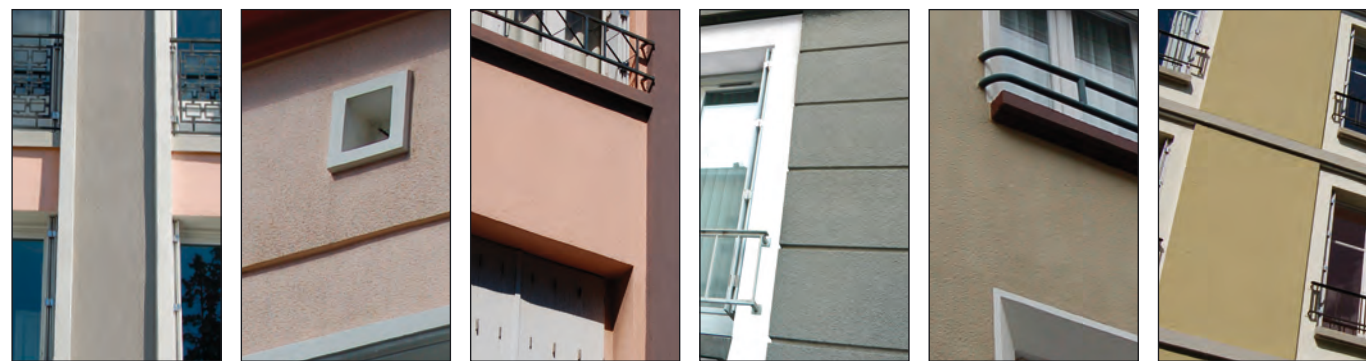
Enduits lisses

Pour permettre des effets de contraste avec les éléments de détail, les surfaces de façade enduites au mortier de ciment lissé doivent rester très claires. Comme elles sont lisses, elles sont beaucoup moins salissantes. On reste ainsi dans l'esprit architectural de la Reconstruction (perception d'ensemble très claire).



Enduits rugueux

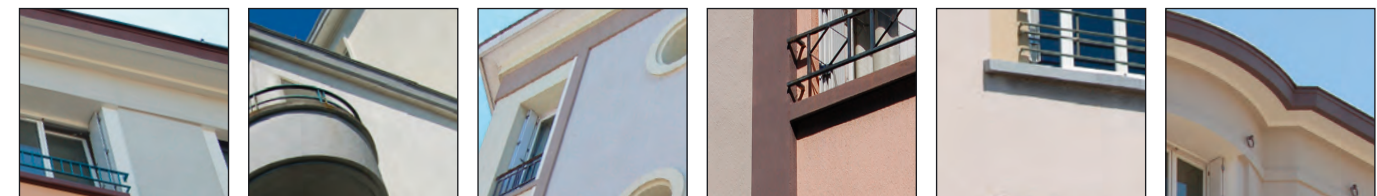
Les enduits à finition rugueuse vont accentuer les effets d'épaisseur propres à l'architecture de la Reconstruction. Ils accrochent facilement les micro-poussières et l'on doit prendre cela en compte en les peignant. Les teintes proposées pour ce type de surface seront donc choisies dans la gamme des «gris colorés» pour pérenniser l'ensemble du ravalement.



B. Maçonnerie rebaut

B1. Reliefs

Tous les éléments saillants (bandeaux, corniches, appuis, encadrements...) font partie des éléments architectoniques qui accompagnent la composition du bâtiment. Ils donnent des effets de relief exposés aux diverses salissures. Ils sont peints dans une gamme foncée tenant compte de leurs faibles surfaces d'application. On peut choisir sa teinte en déclinaison avec les autres teintes de maçonnerie, mais aussi en harmonie avec les ferronneries. Le blanc pur servira pour les contrastes avec les enduits rugueux.



B2. Aplats

Cela concerne les sous faces des balcons et/ou des corniches, les allèges, les linteaux, les meneaux... Ces petites surfaces peuvent recevoir des couleurs vives et saturées qui vont tonifier la perception de l'ensemble du bâtiment tout en valorisant des éléments architecturaux. Ces ponctuations vont contribuer à révéler la composition générale de l'immeuble.

Si l'immeuble comporte un enduit grande surface rugueux, on peut utiliser le blanc pur en effet de contraste sur les aplats.

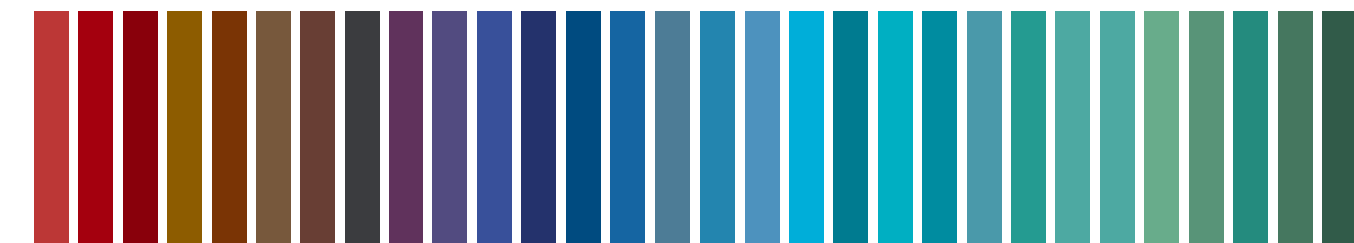


C. Ferronneries/ Menuiseries

Portes et garde-corps

Les éléments de ferronneries (portes, portails, grilles, garde-corps...) présents sur les bâtiments de la Reconstruction ont souvent été dessinés et fabriqués spécifiquement par immeuble. En les observant attentivement, on peut remarquer la richesse de leur graphisme et il est dommageable d'appauvrir les façades par un changement standardisé de ces ferronneries.

Il est conseillé d'appliquer la même teinte sur les portes et sur les garde-corps.



Fenêtres

Pour ce type architectural, comme pour les autres types, il est important d'avoir une homogénéité dans le dessin des fenêtres sur l'ensemble de la façade d'un immeuble. En cas de remplacement de menuiseries, il faudra veiller à choisir un modèle d'un dessin identique à l'origine, ou d'un dessin en rapport avec la composition de la façade de l'immeuble.

Occultation : les persiennes repliées en tableau sont plus adaptées que les volets roulants avec coffre apparent en façade.





Les volets sont des éléments déterminants à conserver ou à restaurer (maçonnerie A3, modénatures B12, volets C33).



Maçonnerie A4, modénatures blanches, ferronneries RAL 1019, porte et fenêtre RDC C25 et lavage du soubassement.



Maçonnerie A9, modénatures blanches, ferronneries C6, porte et fenêtre RDC C15 et lavage du soubassement.

Maçonnerie D1, soubassement B8, linteaux, appuis de fenêtre et tableaux blancs, marquage du liseré existant en blanc et garde-corps C14.

EXEMPLES



Cette teinte saturée de façade a été retrouvée sous les couches successives de peinture (façade E8, modénatures blanches, ferronneries et portes C32).



Maçonnerie D12, appuis, linteaux et tableaux de fenêtre blancs, marquage du liseré existant en blanc, lambrequins, garde-corps et sous face de toit G23.



Façade D2, soubassement F2, encadrement des ouvertures en blanc, porte, garde-corps et châssis soupiraux G12.

Brët
MÉTROPOLE

Pour tous renseignements

Conseil architectural et urbain
Hôtel de métropole
24, rue Coat ar Gueven
CS 73826
29238 Brest Cedex 2
02 98 33 55 25
www.brest.fr



Brest métropole propose un nuancier concernant la typologie architecturale de l'entre deux guerres, très présente sur notre territoire et repérée en tant que telle dans la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) du centre-ville de Brest. Beaucoup de ces bâtiments ont été érigés à la suite de la Loi Loucheur (1928) qui favorisa la construction d'immeubles ou de maisons individuelles grâce à des prêts d'Etat. Réalisées le plus souvent en lotissement, ces maisons se caractérisent par un style éclectique inspiré souvent de l'Art Déco ou du Régionalisme : le quartier de Kérigonan est particulièrement représentatif de cet habitat. L'utilisation de procédés constructifs spécifiques et originaux animent ces façades, mettant en valeur les volumes, les modénatures et les ornements. Les détails architecturaux sont nombreux et constituent la richesse de cette typologie. Ce document vise à mettre en valeur les spécificités de cette architecture de manière appropriée.

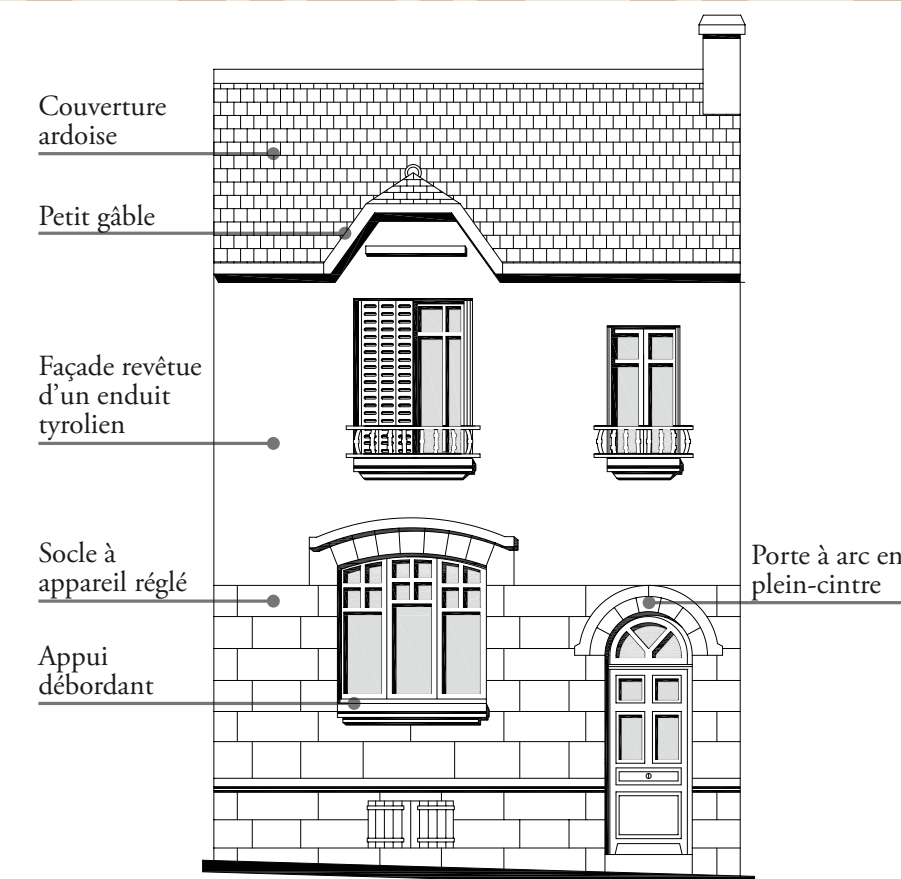
Réponses Associées - RCS BREST - Tél : 02 98 46 71 80

Brët
MÉTROPOLE

Entre-deux-guerres



HABITAT INDIVIDUEL



LA DÉMARCHÉ

Pour valoriser votre patrimoine, la couleur constitue un élément déterminant de la lecture de l'architecture du bâtiment (immeuble ou maison). Ce nuancier de la typologie de l'entre deux guerres vous permet d'allier les couleurs entre grandes surfaces, détails ornementaux, volets, ferronneries... de manière la plus harmonieuse possible. Le conseil architectural et urbain de la collectivité est à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.



NUANCIER

« Vous faites des travaux,
préservez la qualité architecturale de votre bâtiment »



MODE D'EMPLOI

Observer les éléments constitutifs du bâtiment :

- **Les enduits** : la détermination de leur aspect lisse ou rugueux va déterminer les deux grandes gammes de couleur (1: gamme A et 2 : gammes D et E).

- **Les éléments saillants** (appuis fenêtres, corniches etc.), plus salissants, seront peints dans une teinte plus pérenne (1: gamme B et 2 : gamme F).

- **Les éléments en pierre** ne doivent pas être peints. Un nettoyage à l'eau claire peut être réalisé suivi d'une application hydrofuge.

- **Les moulures, éléments de céramique, terre cuite.** Leur teinte pourra être utilisée dans le rapport composant la mise en couleur de la façade (éléments de rehaut: gammes B et F).

- **Les menuiseries en bois** présentant un dessin original composé avec un nombre variable de **vantaux**, de vitrages et d'impôtes et des **garde-corps** ouvragés, **grilles de porte d'entrée en feronneries seront préservées et conservées** (gammes C et G).

1. VOUS AVEZ DES ENDUITS LISSES

Cette palette de couleurs concerne la finition d'enduit ciment de grande surface lisse (finition gratté fin, talochée, lissée). Ce type de finition est peu salissant et peut être traité dans des couleurs claires.

LA GAMME A :

Le choix de la teinte « grande surface » se fait dans cette gamme.

LA GAMME B :

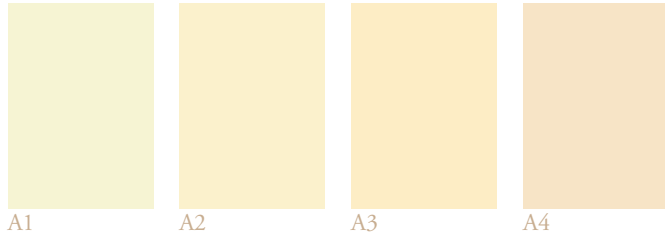
Ces teintes s'appliquent sur des parties plus salissantes : corniches, soubassement, appuis de fenêtre.
- le blanc pur est recommandé sur les linteaux en ciment (s'ils sont marqués comme des pierres de taille), ainsi que sur les tableaux des ouvertures.

LA GAMME C :

Les couleurs de cette gamme s'appliquent sur les menuiseries et les feronneries. Il est important de conserver leur dessin et matériau d'origine lors d'une restauration.



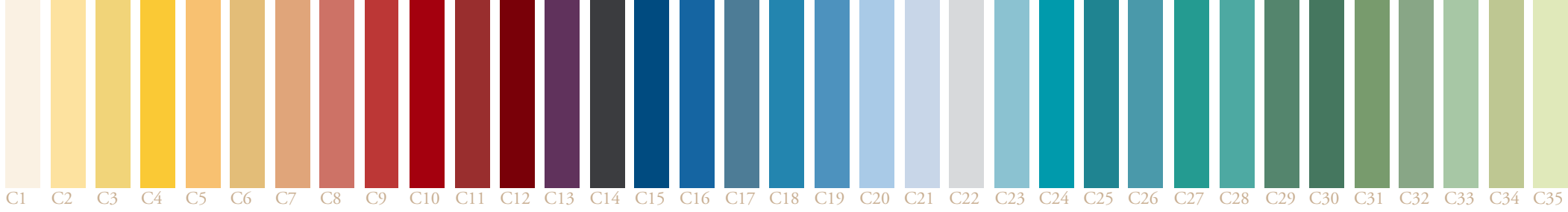
MAÇONNERIE GRANDE SURFACE



MAÇONNERIE REHAUT



MENUISERIES/ FERONNERIES



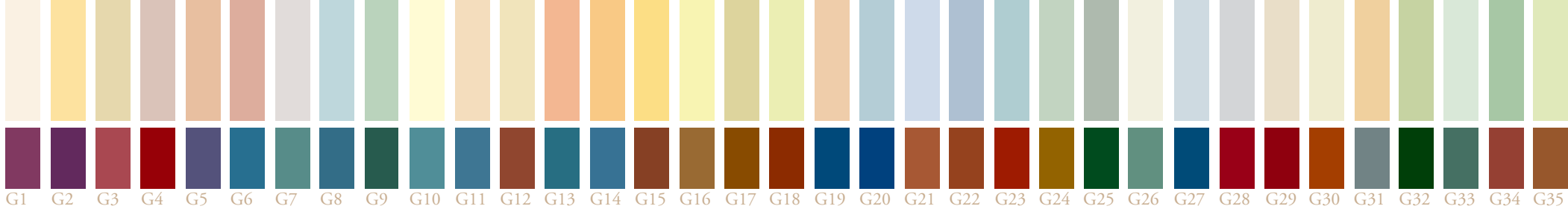
MAÇONNERIE GRANDE SURFACE



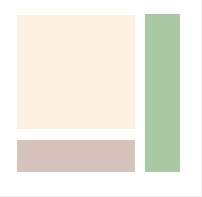
MAÇONNERIE REHAUT



MENUISERIES/ FERONNERIES



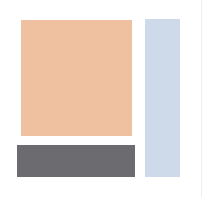
Cette palette délicate remet en valeur les éléments décoratifs de cette façade. Le soubassement, marqué plus fortement, est «éclairé» grâce à la peinture blanche de la corniche que l'on retrouve également sur les tableaux des fenêtres et la sous face de la corniche sous toit. Les menuiseries et feronneries sont traitées dans une seule teinte plus saturée qui rehausse l'ensemble de la palette de couleurs.



Façade A2
Soubassement et appuis fenêtres B4
Menuiseries/feronneries C33.



L'enduit tyrolien à forte granulométrie a été traité avec une teinte saturée. Pour éviter un rapport de couleur trop fort, les éléments de rehaut sont peints dans des teintes plus neutres qui vont réduire l'impact de la teinte de la façade. Une gamme élégante allant du gris foncé au blanc pur se décline selon les éléments composant la façade.



Façade E7
Soubassement F6
Linteaux, tableaux des ouvertures et appuis de fenêtres blancs
Menuiseries/feronneries G27

GUIDE DE COLORATION

HAUT DE JAUR  S

BREST



PRÉAMBULE

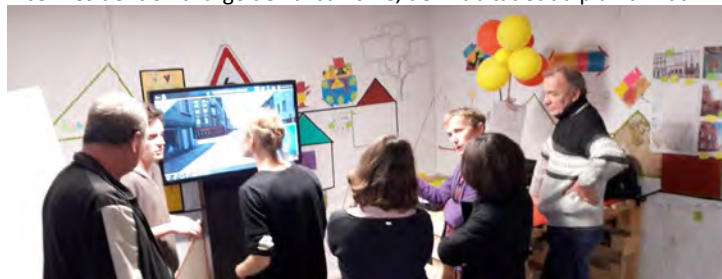
Colorer la ville, pour égayer les rues, révéler l'architecture et donner une tonalité aux quartiers, telle est la politique couleur que Brest métropole met en œuvre pour améliorer le cadre de vie. La couleur peut en effet faire évoluer les regards sur la qualité urbaine, sur la ville et ses quartiers, car elle ressort régulièrement comme un vecteur d'image positive.

Cet enjeu s'harmonise tout particulièrement avec les ambitions du projet de renouvellement urbain sur le Haut de Jaurès, qui connaît des évolutions profondes vers une nouvelle image, un nouveau rôle au coeur de la ville, et qu'il convient d'accompagner.

C'est pourquoi une action autour de la couleur, alliant pédagogie de l'architecture et de la coloration, démarche participative et technologie avec le travail en 3D, a été menée sur le Haut de Jaurès. Cette démarche permet aux usagers, qu'ils soient propriétaires, riverains, commerçants, de s'approprier le projet... Appropriation d'autant plus fondamentale qu'elle s'inscrit dans une campagne de requalification de façades, et qu'elle vise à promouvoir une nouvelle attractivité fondée sur l'histoire et l'identité d'un morceau de ville, qui ne demande qu'à se laisser redécouvrir...

Thierry Fayret,

Vice Président en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du plan climat.



1

1 Ateliers 1 et 2 : exercice de manipulation de la maquette 3D de la rue Jean Jaurès.

2 Atelier 1 : diagnostic partagé : exercice de la cartographie mobile et commentée.



EN DÉTAILS

« une richesse de petits éléments architecturaux pouvant dynamiser la rue à travers une mise en valeur »

DÉSUÉTUDE

« des enseignes vides et des petits détails délaissés donnant une impression globale de tristesse »

ICI C'EST BEAU

« des façades avec de réelles qualités esthétiques lorsqu'on lève les yeux »

LA COULEUR DANS TOUS SES ÉTATS

« des couleurs ça et là qui ponctuent la rue, et qui créent souvent une esthétique à l'échelle de la façade, mais difficilement à l'échelle de la rue »



2



3

3 Atelier 2: Réaction autour des deux pistes de coloration, atelier de «manipulation-couleur» sur les façades, atelier de discussion sur les enseignes et sur la vie des rez-de-chaussée.

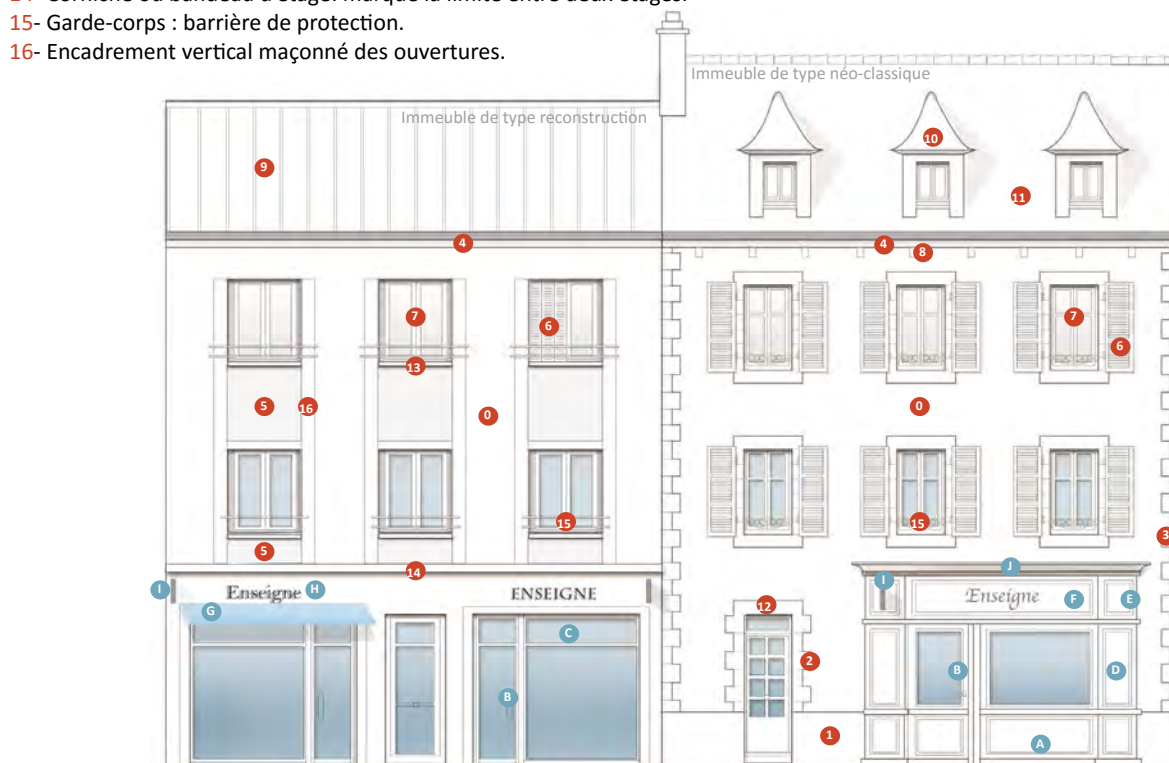
LEXIQUE ARCHITECTURAL DES BÂTIMENTS ET DES ENSEIGNES

BÂTIMENTS

- 0- Fond de façade.
- 1- Soubassement : partie inférieure d'une construction.
- 2- Appareillage en pierre de taille.
- 3- Chaînage d'angle: armature d'une construction.
- 4- Corniche: ensemble de moulures en couronnement.
- 5- Allèges
- 6- Volets/persiennes.
- 7- Menuiseries/huisseries.
- 8- Corbeaux sous toit.
- 9- Couverture zinc.
- 10- Lucarne.
- 11- Couverture ardoise.
- 12- Linteau: partie supérieure d'une ouverture.
- 13- Appuis de fenêtre : partie horizontale inférieure d'une fenêtre.
- 14- Corniche ou bandeau d'étage: marque la limite entre deux étages.
- 15- Garde-corps : barrière de protection.
- 16- Encadrement vertical maçonné des ouvertures.

ENSEIGNES

- A- Allège: partie inférieure d'une baie.
- B- Châssis : partie mobile d'une ouverture.
- C- Imposte: partie située au dessus d'un percement.
- D- Piédroit: partie latérale du tableau.
- E- Moulure: ornement linéaire en relief ou en creux.
- F- Bandeau: partie supérieure d'une devanture, lettrines imprimées ou peintes.
- G- Banne: casquette souple de protection.
- H- Enseigne en bandeau: lettrines découpées.
- I- Enseigne en drapeau.
- J- Corniche: ensemble de moulures en couronnement.



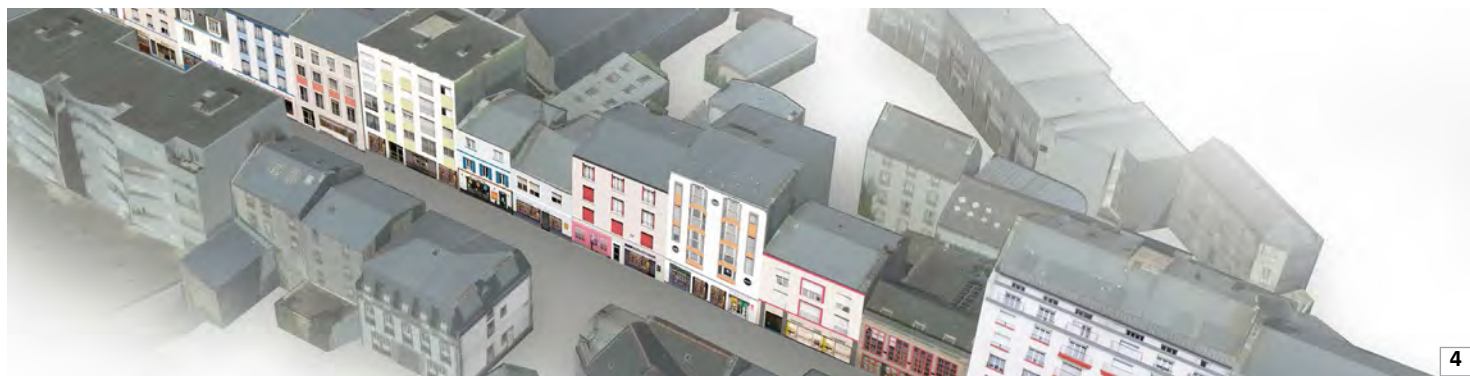
1 Élévation d'un immeuble de type reconstruction (à gauche) et d'un immeuble de type néo-classique (à droite).

LE HAUT DE JAURÈS - CAP VERS UNE RUE HAUTE EN COULEURS

« *L'histoire de la rue Jean Jaurès, c'est quelque chose ! ...* »¹. Le Pilier Rouge et les marins de Brest, les bars, les clubs et les restaurants, les cinémas dont Le Celtic et son architecture monumentale, Jean Jaurès comme symbole, le bric-à-brac ambulant où se croisent piétons, véhicules, commerçants, habitués des lieux... Au fil du temps, l'ambiance s'est peu à peu essoufflée mais aujourd'hui l'envie de retrouver une rue vivante, attrayante et séduisante est forte. La couleur devient un outil et un levier pour ré-enchanter les lieux.

Les influences colorées de l'univers maritime et portuaire ainsi que le Pilier Rouge, symbole du quartier, ont guidé l'élaboration de la palette chromatique.

L'architecture du Haut Jaurès est constituée d'une majorité de bâtiments de la reconstruction côtoyant quelques bâtiments d'avant-guerre. Le nuancier conserve donc des couleurs très claires pour l'ensemble des fonds de façade². Ce sont les éléments de détails qui apportent des touches de couleur vives et chaudes afin d'animer et redonner du caractère à la rue. Ainsi des jeux de couleur se créent sur les volets bois, les bandeaux maçonnés, les allèges, les appuis de fenêtres et les ferronneries.



¹ Parole d'un habitant lors des journées de concertation sur le Haut de Jaurès.

² Le règlement de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) préconise des couleurs claires sur les façades sur l'architecture de la reconstruction.

³ Le dynamisme du rouge et du orange est tempéré par le bleu et le vert tendre.

⁴ Mise en couleur de la maquette 3D, outil d'immersion interactif mis à disposition des habitants lors des ateliers (base 3D : SIG de Brest métropole).



1 Proposition de mise en couleur du Haut de Jaurès, secteur caractérisé par la forte présence des bâtiments de la reconstruction. Les aplats de couleur sur les modénatures des bâtiments mettent en valeur le dessin des façades.

2 Proposition de mise en couleur du Haut de Jaurès. Ici la couleur est portée principalement par la repose de volets persiennés sur les bâtiments néoclassiques qui apportent des ponctuations colorées dans la rue.

NUANCIER

Le nuancier est un outil de coloration proposant des associations de couleurs à destination des éléments de façade. Il aide à renouveler l'apparence des espaces urbains d'une façon harmonieuse avec l'ensemble bâti et son environnement.

1/ Identifier le type d'architecture



Il est important d'étudier le style architectural avant de pouvoir choisir une association de couleurs dans les palettes spécifiques (voir lexique p.3).

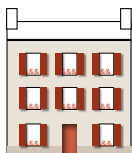
2/ Choisir une couleur de fond de façade et de soubassement



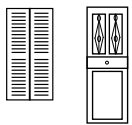
Privilégier les blancs cassés et chauds pour les bâtiments d'avant 1945 et les blancs plus froids pour l'architecture de la reconstruction. Eviter le blanc pur pour les enduits rugueux.

3/ Associer les couleurs ponctuelles

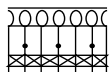
ARCHITECTURE D'AVANT-GUERRE



La coloration des détails tels que les volets, les portes et les ferronneries, permet de dynamiser la façade ainsi que la rue en apportant des ponctuations colorées qui attirent l'œil et égaient le paysage urbain.

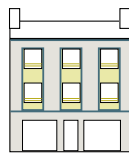


- Il est vivement conseillé de reposer des volets bois ou des persiennes lorsque ceux-ci n'existent plus car il apporte une plus-value esthétique à la façade et à l'espace urbain.

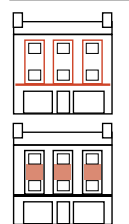


- La coloration des ferronneries souligne la finesse des dessins et leur donne plus de relief sur la façade.

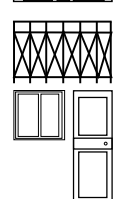
ARCHITECTURE DE LA RECONSTRUCTION



La coloration des éléments de détails joue un rôle important dans le caractère de l'immeuble.

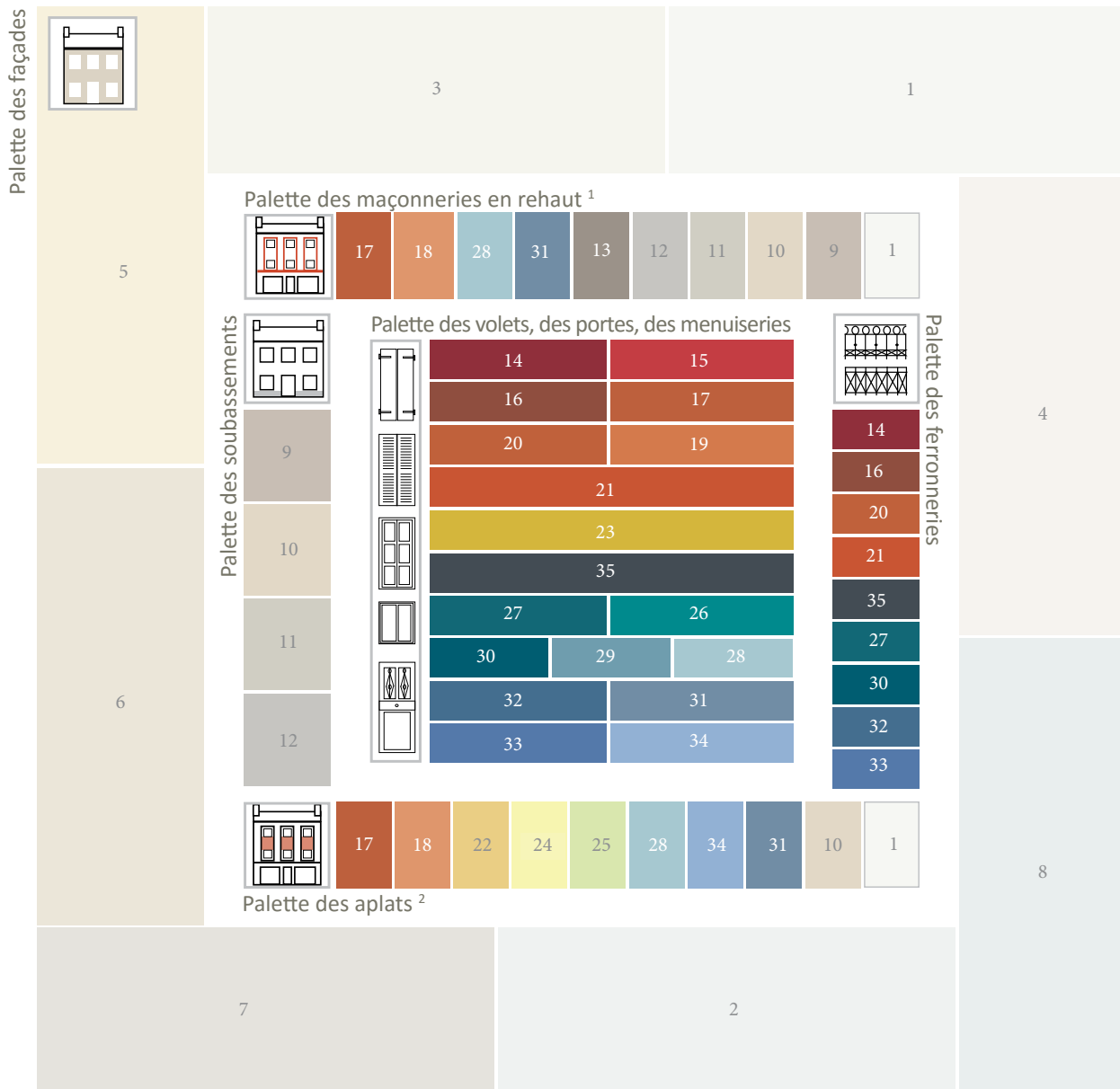


- Les éléments de maçonnerie en rehaut font partie du dessin de la façade et doivent être mis en valeur par une couleur différente de la façade (encadrements de baies, appuis de fenêtre, bandeaux, chéneaux).



- Des aplats de couleur plus importants sont possibles sur les allèges, les nez de balcon, les montants verticaux séparant deux baies.

- Les éléments de ferronnerie, de menuiserie et les portes peuvent apporter des ponctuations colorées sur la façade.

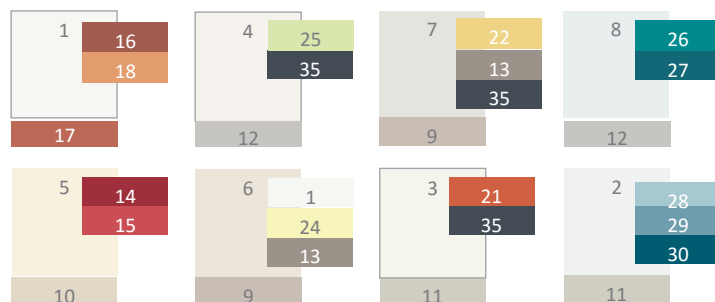
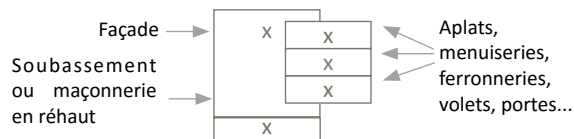


¹ Encadrements de baies, appuis de fenêtres, bandeaux, cheneaux.

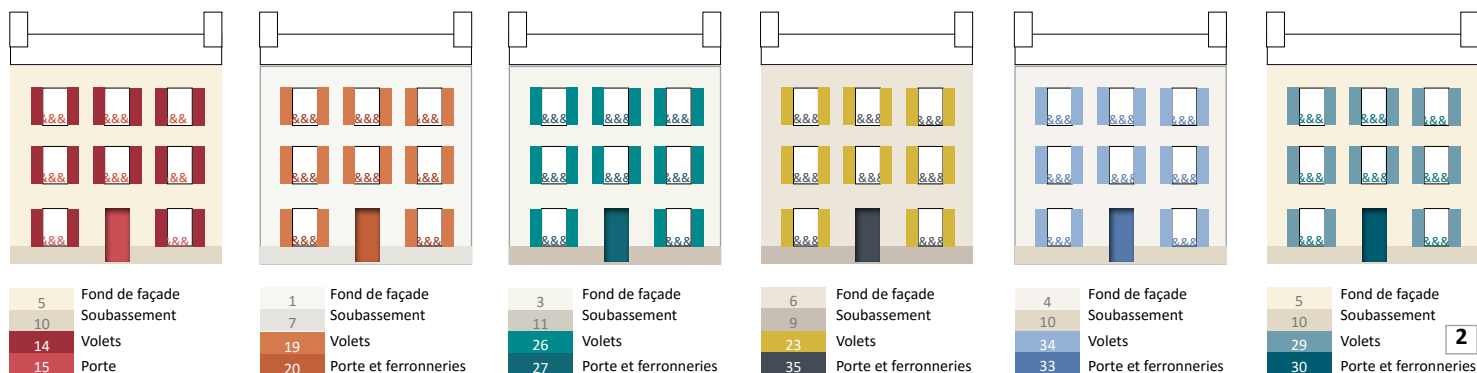
² Allèges, nez de balcons, montants verticaux séparant deux baies.

EXEMPLES D'ASSOCIATIONS DE COULEURS

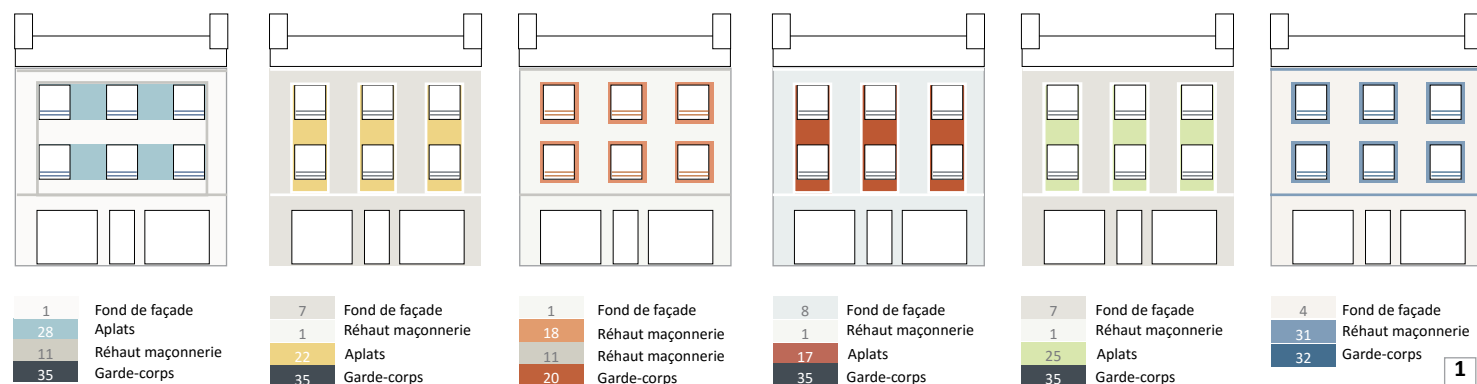
Voici plusieurs exemples de combinaisons de couleurs issues du nuancier. Chaque bâtiment exige une étude au cas par cas. Se référer au nuancier de la page 6 et 7 pour plus d'explications sur la répartition des couleurs selon le type d'architecture.



ARCHITECTURE D'AVANT-GUERRE



ARCHITECTURE DE LA RECONSTRUCTION



1 Schémas d'association des teintes en façade des bâtiments de la reconstruction.

2 Schémas d'association des teintes en façade des bâtiments de type néoclassique.

FAÇADE-AVANT GUERRE

existant



FAÇADE APRÈS-GUERRE

existant



1 Deux propositions de mise en couleur sur une façade d'avant-guerre.

2 Deux propositions de mise en couleur sur une façade d'après-guerre.

3 Proposition de mise en couleur de bâtiments du Haut de Jaurès. La continuité logique des bâtiments n'est pas respectée, les linéaires ont été recomposés avec des échantillons représentatifs.

ENSEIGNES

La qualité des rez-de-chaussée commerciaux en ville est de l'ordre de l'intérêt commun. Les enseignes jouent un rôle primordial dans la perception de la rue car elles entourent les espaces dans lesquels évoluent les piétons. Il est important d'intégrer visuellement chaque enseigne commerciale en fonction du style architectural de son bâtiment.

Sur l'architecture de la reconstruction, à l'occasion de travaux sur les vitrines commerciales, il est demandé de retrouver la maçonnerie d'origine (« vitrine en feuillure »). Les devantures en applique (avec un coffrage) ne sont autorisées que sur les bâtiments néoclassiques en référence aux enseignes traditionnelles en bois.

Copropriétaires d'un immeuble comportant un local commercial vacant, Brest vous invite à intégrer le rez-de-chaussée à votre projet de requalification de façade, et vous accompagne dans vos démarches.

Commerçants, professionnels et usagers des rez-de-chaussée commerciaux, un guide spécifique est disponible au conseil architectural et urbain de Brest métropole. Edité par Brest métropole, le guide «Devantures Commerciales - Mode d'emploi» vous aide à réaliser votre projet.



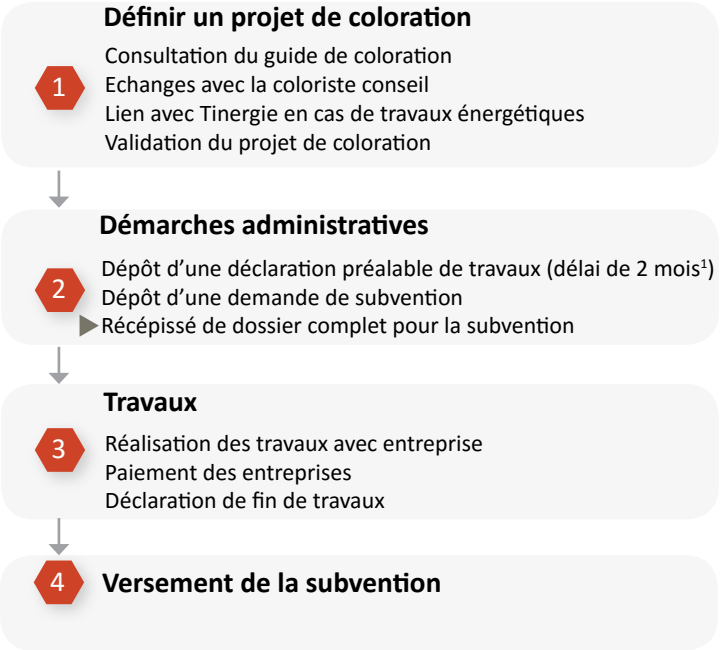
1 Guide des devantures commerciales disponible au conseil architectural et urbain de Brest métropole.



2 Bons exemples de vitrines commerciales sur des bâtiments de la reconstruction.

3 Bons exemples de vitrines commerciales sur des bâtiments néoclassiques.

LA MARCHÉ À SUIVRE



LES SUBVENTIONS ²

SUBVENTION PRINCIPALE	
Traitement de façade	Subvention de 15%
Maquette de coloration	Subvention de 50%
SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE	
(si travaux de traitement de façade)	
Volets battants/persiennes	Subvention de 10%
Menuiseries extérieures	Subvention de 10%

RÉFÉRENTIEL DES COULEURS

Réf.	Chromatic	Chromatic Façade	Réf.	Chromatic	Chromatic Façade	Réf.	Chromatic	Chromatic Façade
1	CH1 0007 Blanc Aspen	CH 10F11 Blanc Tuileries	13	CH1 1004 Brun Jalisco		25	CH1 0551 Vert Essia	
2	CH1 0001 Blanc Bruni	CH 12F 22 Gris Chapelle	14	CH1 0744 Rouge Musigny		26	CH1 0921 Vert Sistes	
3	CH1 0006 Blanc Luchon	CH 10F12 Blanc Argentine	15	CH1 0715 Rouge Amarone		27	CH1 0925 Bleu Hers	
4	CH1 0076 Blanc Neudaz	CH 10F10 Blanc Courcelles	16	CH1 0669 Brun Adar	CH 10F86 Rouge Sentier	28	CH1 0485 Bleu Ariake	CH 12F31 Bleu Galieni
5	CH1 0031 Blanc Cervinia	CH 10F28 Beige Marcadet	17	CH1 0673 Marron Drôme	CH 10F87 Rouge Oberkampf	29	CH1 0896 Bleu Alor	
6	CH1 0201 Blanc Tignes	CH 10F19 Blanc Anvers	18	CH1 0632 Orange Margose	CH 10F51 Ocre République	30	CH1 0899 Bleu Seychelles	
7	CH1 0005 Blanc Ordino	CH 12F18 Gris Pasteur	19	CH1 0635 Orange Opéra		31	CH1 0460 Bleu Levanzo	CH 12F41 Bleu Bilancourt
8	CH1 0116 Bleu Awa	CH 12F35 Bleu Lourmel	20	CH1 0639 Orange Rap		32	CH1 0863 Bleu Seram	
9	CH1 1011 Gris Rangoon	CH 11F56 Beige Mouton	21	CH1 0640 Orange Musette		33	CH1 0860 Bleu Borneo	
10	CH1 0205 Beige Silt	CH 10F31 Beige Odéon	22	CH1 0596 Jaune Laveaux	CH 11F85 Jaune Lezennes	34	CH1 0857 Bleu Danube	
11	CH1 1142 Gris Maintenon	CH 12F71 Gris Melun	23	CH1 0595 Jaune Liss		35	CH1 1100 Gris Tokyo	
12	CH1 1126 Gris Flèche	CH 12F66 Gris Charonne	24	CH1 0174 Jaune Khalo				

¹ Le secteur est dans le périmètre de la zone de protection du patrimoine architectural. A ce titre, l'avis de l'architecte des bâtiments de France est nécessaire et porte à deux mois le délais réglementaire d'instruction.

² Selon le règlement en vigueur. Consulter le conseil architectural et urbain pour plus d'informations.

CONTACT

Brest métropole
Conseil architectural et urbain
Hôtel de métropole
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tél: 02 98 33 52 00
cau@brest-metropole.fr
www.brest.fr



PRINCIPES DE COLORATION OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE RECOUVRANCE A BREST



Parmi tous les quartiers de Brest, celui de Recouvrance est certainement celui dont le nom évoque le plus les origines de la Cité du Ponant.

C'est une part de cette identité que l'actuelle opération de renouvellement urbain se propose de préserver et mettre en valeur.

Une identité qui se lit dans la composition urbaine du quartier, dans son architecture et qui devra aussi se lire au travers de ses couleurs.

C'est l'objectif de cette charte de coloration : révéler des architectures, souvent récentes, qui méritent toute notre attention, renforcer notre compréhension de son histoire et souligner son attractivité que les mutations actuelles et à venir inscrivent déjà dans la modernité brestoïse.

Elaborée en concertation avec tous les acteurs locaux et en particulier avec ses habitants, la charte décline des recommandations adaptées en fonction des secteurs : les bords de Penfeld et le front de mer, le cœur ancien, la rue de la Porte, l'espace des anciennes fortifications.

Je me réjouis de l'édition et de la mise à disposition par Brest Métropole Océane d'un tel outil. À chacun à présent de s'en saisir pour contribuer à l'écriture d'une nouvelle page de l'histoire de Recouvrance.

Fabien Sénéchal
Architecte des bâtiments de France

► SOMMAIRE

INTRODUCTION

Analyse du quartier de Recouvrance || p.4 à 7

■ LA RIVE DE LA PENFELD:

Le front de la Penfeld || p.8 à 11

■ LES PLACES DE RECOUVRANCE:

Le dialogue avec Siam || p.12 à 14

■ LES GLACIS: ANCIENNES FORTIFICATIONS

La coulée verte, l'axe tram, la rue de la Porte || p.15 à 18

■ LE CŒUR DE RECOUVRANCE:

Le cœur du quartier || p.19 à 22

Quartier populaire et historique de Brest, Recouvrance présente deux personnalités très différentes :
l'une, ouverte, affirmant son urbanité et se dévoilant sans complexe sur les coteaux de la Penfeld, dans son architecture de la Reconstruction et de la modernité, l'autre, intime, qui se cache à l'intérieur du quartier, implantée sur les déclivités qui bordent l'axe de la rue de la Porte, où l'on ressent profondément le caractère populaire et « l'esprit village » propre à Recouvrance.

L'atout majeur de ce quartier est sa perception d'ensemble : Recouvrance est une entité visible géographiquement depuis le bas de la rue de Siam, une des artères principales de Brest. Il a vocation à s'insérer dans un nouveau cœur d'agglomération, réunissant rives gauche et droite autour de la Penfeld. La silhouette de Recouvrance bâtie sur le dessus de la falaise bordant la Penfeld participe à sa requalification. Le projet de coloration peut appuyer son identité singulière dans laquelle l'âme de Recouvrance, indissociable de ses habitants, trouverait écho. Leur très fort attachement à ce quartier est le sédiment de la renaissance de la rive droite.





LE BÂTI

Deux groupes sont visualisés

■ Bâti ancien et/ou individuel :
petit parcellaire mitoyen en bande

Le bâti ancien et/ou individuel se retrouve principalement dans la zone Cœur de Recouvrance jusqu'à la rive de la Penfeld, appuyant ainsi le principe d'un quartier populaire construit sur un parcellaire ancien. On trouve principalement des immeubles néo-classiques du 19ème, soit individuels, soit des petits collectifs. Le bâti après-guerre présent dans ce secteur se compose majoritairement de maisons particulières.

■ Reconstruction et/ou collectif :
grande implantation parcellaire

Le bâti reconstruction et/ou collectif est implanté sur les Glacis (anciennes fortifications), les places de Recouvrance, ainsi que sur la rive au sud du pont. Cela a plusieurs causes, dont la principale est la proximité du port de guerre (d'où la destruction d'une grande partie du bâti ancien) et la recomposition du quartier au moment de la Reconstruction de Brest. On peut aussi noter une majorité de bâtiments accueillant du public sur la zone des Glacis (piscine de Recouvrance, foyer de personnes âgées, supermarché...).

► LES GRANDES LIGNES

Quatre périmètres sont identifiés dans le quartier.

Il y a d'abord la perception du front, très visible de la rive gauche. C'est la perception extérieure de Recouvrance, ce que ce quartier donne à voir pour qui s'en approche. Ce front se révèle depuis la rive gauche et depuis la rade.

Le second espace identifié est l'entrée par les places de Recouvrance (place Péron et place de la Recouvrance), véritable porte, mise en scène grâce au cheminement par le Pont de Recouvrance. L'espace des placettes se resserre pour s'épanouir autour de la place de la Recouvrance, singulière par son architecture de front basée sur une trame répétitive. Tout s'organise comme si

les bâtiments étaient volontairement identiques pour passer au second plan, tel un décor de fond de scène qui laisserait tout loisir au jeu des acteurs.

Deux types de perspectives s'organisent à partir de la seconde perception du quartier. Tout d'abord, plus secrètes, les échappées vers le «vieux» Recouvrance, véritable cœur du quartier. Ces rues perpendiculaires et en pente, avec leur bâti resserré, peuvent paraître assombries et n'engageant pas à y pénétrer. Et pourtant c'est bien là que se trouve l'âme historique et populaire de Recouvrance, avec une architecture quelquefois un peu hétéroclite mais cependant homogène en volumétrie, et des petits espaces intimes et attachants.

La seconde perspective est l'axe de la rue de la Porte, prolongement plus évident de l'entrée par les Places, coupé perpendiculairement (en suivant l'axe Tram) par la traverse des Glacis.



► LES 4 PÉRIMÈTRES

■ LA RIVE DE LA PENFELD :

Le front de la Penfeld

La rive, implantée en lisière du quartier, suit le cours de la Penfeld, avec un bâti mixte (néo-classique fin 19ème vers la droite en entrant et collectif après-guerre du côté de la Tour Tanguy).

■ LES PLACES DE RECOUVRANCE :

Le dialogue avec Siam

Il s'agit de l'espace central formé par les places Péron et la place de la Recouvrance.

Pour des raisons pratiques d'application du projet couleur, l'îlot droit en entrant dans le quartier a été englobé dans ce zonage, ainsi que le début de la rue de la Porte qui ferme cet espace.

■ LES GLACIS : ANCIENNES FORTIFICATIONS

La coulée verte, l'axe tram, la rue de la Porte

Espace situé à l'emplacement des anciennes fortifications. On y trouve essentiellement des immeubles collectifs d'après guerre. Cependant la rue de la Porte présente un parcellaire classique urbain.

■ LE CŒUR DE RECOUVRANCE :

Le cœur du quartier

Le Cœur de Recouvrance se caractérise par un parcellaire de quartier ancien, même si certains bâtiments ont été reconstruits.





LA RIVE DE LA PENFELD : Un front clair aux punctuations colorées



Deux types de bâti sur la Rive de la Penfeld :

- Batiments néo-classiques (construits fin 19^{ème} / début 20^{ème} siècle)*¹
- Batiments modernes (construits après-guerre)*²

- Enduits et peintures de maçonnerie très clairs, peu saturés mais différenciés selon le parcellaire,
- Rehauts maçonnerie foncés
- Lavage doux des pierres d'appareillage
- Repose de volets souhaitée (bois)
- Conservation et/ou repose des éléments d'origine (garde-corps, portes, soupiraux...).

*1

- Peintures de maçonnerie très claires, peu saturées mais différenciées selon le parcellaire
- Rehauts maçonnerie différenciés de la grande surface de ravalement (rehauts en débord et rehauts de ponctuation),
- Lavage doux des pierres d'appareillage
- Repose de persiennes : blanc
- Copropriétés: fenêtres de teinte homogène
- Conservation et/ou repose des éléments d'origine (garde-corps, portes, soupiraux...).

*2



*1



*2

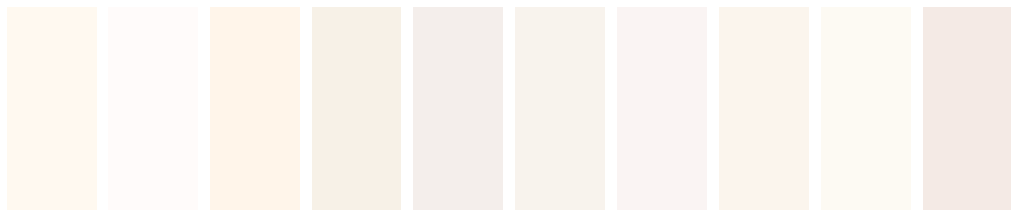
Les bâtiments implantés le long de la Rive de la Penfeld sont de différents types.

Du côté de la rue de Pontaniou, c'est une implantation en bordure de rue, avec des linéaires présentant des immeubles néo-classiques, avec parfois des bâtiments reconstruction respectant le parcellaire et la volumétrie des rues. Du côté du Jardin des Explorateurs, la majorité des constructions date des années 50/60 et est constituée de copropriétés plus importantes. Le principe couleur général retenu est de rester très clair pour les grandes surfaces de maçonnerie, et de laisser une grande liberté pour la coloration des ponctuations, que ce soit en menuiserie pour les volets (bâtiments construits avant guerre) ou en maçonnerie pour les bâtiments plus récents.



■ Bâtiments néo-classiques (type néo-classique, collectif ou individuel)*¹

Gamme A: Maçonnerie grandes surfaces (enduits ou peintures) _____



Gamme B: Maçonnerie rehauts (encadrements, soubassements...) _____



Gamme C: Menuiseries (volets, fenêtres) _____

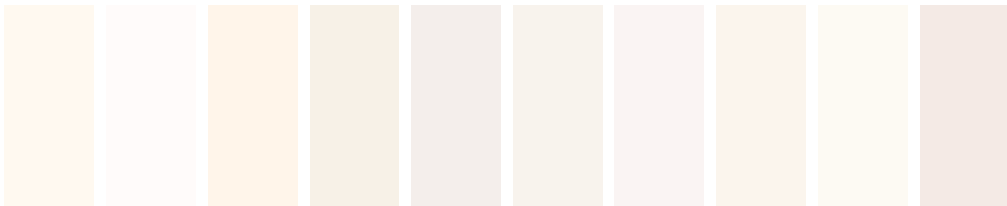


Gamme D: Ferronneries/Portes _____



■ Bâtiments reconstruction*²

Gamme A: Maçonnerie grandes surfaces



Gamme B: Maçonnerie rehauts en débord



Gamme C: Maçonnerie rehauts de ponctuation



Gamme D: Ferronneries/Portes





LES PLACES DE RECOUVRANCE : Le dialogue avec Siam



Immeubles reconstruction et collectifs*⁵

- Enduits et peintures de maçonnerie : blanc
- Rehauts maçonneries colorés, saturation forte, toutes teintes
- Conservation et/ou repose des ferronneries et menuiseries d'origine (garde-corps, portes, soupiraux...), teintes saturées et foncées
- Gamme de teinte menuiseries : blanc
- Traitement identique pour les 2 bâtiments d'entrée

*⁵



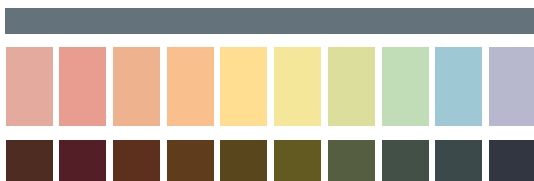
Etat actuel



Le périmètre des Places de Recouvrance comprend uniquement des bâtiments reconstruction. La perception d'entrée, de porte de quartier s'appuie sur cette régularité de front de rue. Pour redonner une modernité au quartier, les maçonneries des façades seront peintes en blanc pur, le parcellaire étant perceptible grâce aux ponctuations très colorées de tous les éléments de rehaut des bâtiments. Les corniches, peintes dans le même gris, vont permettre d'ouvrir la perspective sur la place de la Recouvrance après le passage de l'emblématique Pont de Recouvrance.



Blanc pur maçonnerie



■ Immeubles reconstruction et collectifs*⁵

Gamme A: Enduit grandes surfaces

Blanc pur maçonnerie

Gamme B: Marquage identique des corniches



Gamme C: Éléments de rehaut maçonnerie



Gamme C: Portes/ferronneries





LES GLACIS : ANCIENNES FORTIFICATIONS

Deux traitements dans ce périmètre (dus à l'implantation différenciée du bâti)



Les Glacis Axe Tram :

Concerne le zonage suivant : rue Armorique jusqu'à la rue de la Corniche, ainsi que la rue de la Porte jusqu'au départ de la rue Anatole France: bâti majoritairement reconstruction sur du parcellaire 19ème.

Ce périmètre est parcouru par le Tram.



Les Glacis Coulée verte :

Concerne la zone des anciens Glacis (rue Saint Exupéry/rue de Maissin), jusqu'à la rue Armorique: implantation de bâtiments publics et d'importantes copropriétés récentes.





LES GLACIS : L'axe tram, la coulée verte (piscine de Recouvrance), la rue de la Porte



Deux types de bâti sur les Glacis :

- Bâtiments après guerre (reconstruction et/ou collectifs)*³
- Bâtiments 19^{ème} (type néo-classique)*⁴

- Enduits et peintures de maçonnerie généralement clairs, peu saturés mais différenciés selon le parcellaire
- Rehauts maçonnerie foncés et /ou saturés
- Blanc pur ou légèrement cassé très souhaitable dans l'harmonie proposée
- Homogénéisation des éléments de menuiseries/feronneries (restauration ou remplacement dans le style du bâtiment)
- Visualisation de la coloration projetée indispensable (copropriété)

*³

- Enduits et peintures de maçonnerie plutôt clairs, peu saturés jusqu'à saturation moyenne mais différenciés selon le parcellaire (enduit traditionnel à base de sable)
- Rehauts maçonnerie foncés
- Lavage doux des pierres d'appareillage
- Repose de volets souhaitée
- Conservation et/ou repose des éléments d'origine (garde-corps, porte soupiraux...)
- Gamme de teintes menuiseries/feronneries : toutes possibilités sauf rose et violet

*⁴





LES GLACIS : L'axe Tram

■ Bâtiments néo-classiques*⁴

Gamme A : Maçonnerie grandes surfaces



Gamme B : Maçonnerie éléments saillants

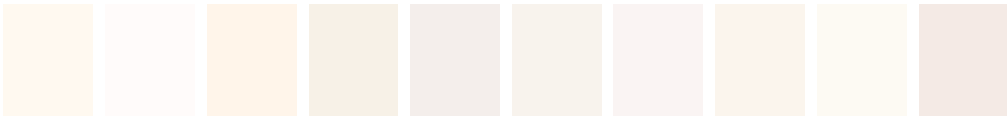


Gamme C : Teintes de rehaut (menuiseries)



■ Bâtiments après guerre*³

Gamme A : Maçonnerie grandes surfaces



Gamme B : Maçonnerie éléments saillants



Gamme C : Teintes de rehaut (maçonneries / portes / ferronneries)



LES GLACIS : La coulée verte

Le principe de coloration des Glacis (la coulée verte) est de proposer les teintes de rehaut de ponctuation dans une gamme déclinée du végétal présent sur le sol.

Gamme A et Gamme B: Maçonnerie façade et rehaut



Gamme C et Gamme D: Ponctuations de maçonnerie et ferronneries



Visualisation



LE CŒUR DE RECOUVRANCE : Le cœur du quartier



Deux types de bâti sur la Rive de la Penfeld :

- Cas 1 : Implantation dense (bâtiments néo-classiques et reconstruction)*⁶
- Cas 2 : Implantation aérée (bâtiments construits avant et après guerre)*⁷

- Peintures de maçonnerie très claires, peu saturées mais différenciées selon le parcellaire
- Rehauts maçonnerie différenciés de la grande surface de ravalement (rehauts en débord et rehauts de ponctuation)
- Lavage doux des pierres d'appareillage
- Repose de persiennes : bois (volets colorés)
- Copropriétés : fenêtres de teinte homogène
- Conservation et/ou repose des éléments d'origine (garde-corps, portes, soupiraux...).

*⁶

- Enduits et peintures de maçonnerie clairs ou saturés mais différenciés selon le parcellaire
- Rehauts maçonnerie marqués
- Lavage doux des pierres d'appareillage
- Repose de volets souhaitée (bois)
- Conservation et/ou repose des éléments d'origine (garde-corps, portes, soupiraux...).

*⁷





Cas 1 : implantation dense

La première partie du périmètre est la plus ancienne de Recouvrance. Les immeubles, pour la plupart collectifs, sont en général de trois ou quatre étages, avec un parcellaire dense implanté en front de rue. Les rues assez étroites accentuent cette impression de hauteur. C'est pour éclairer les perspectives des rues que la gamme A des grandes surfaces de maçonnerie est très claire et peu saturée, afin de renvoyer la lumière et de ne pas assombrir davantage les rues. Selon le type d'immeubles (avant ou après guerre), on choisira de colorer les volets ou les éléments de rehaut de maçonnerie.

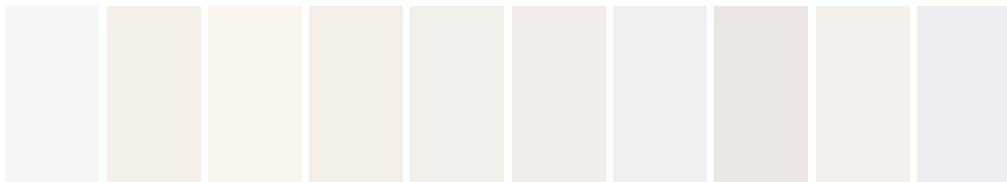
Cas 2 : implantation aérée

Le deuxième groupe de ce périmètre est situé à la périphérie du cœur de Recouvrance, et particulièrement à la lisière des Capucins. Il est généralement plus récent, et les constructions sont moins hautes. Les grandes surfaces de maçonnerie pourront être plus saturées en pigment, du fait de l'implantation moins ordonnée des bâtiments. Les éléments de rehaut pourront être colorés si souhaité.

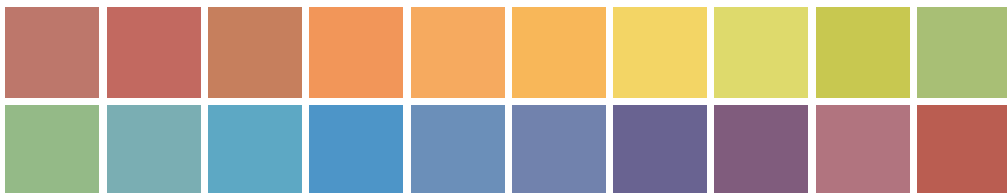


■ CAS 1 : implantation dense (immeubles R+2 ou R+3 de chaque côté de la rue)*⁶

Gamme A : Maçonnerie grandes surfaces



Gamme B : Menuiseries (volets/portes) ou rehauts maçonnerie



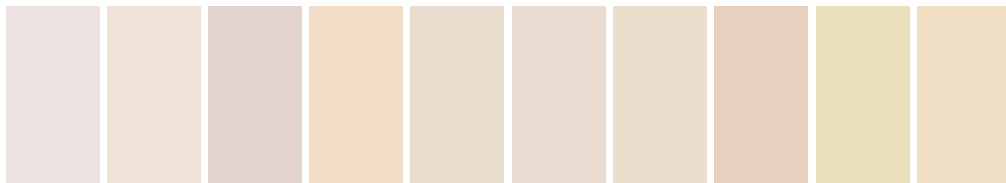
■ Type néo-classique R+2 ou 3, en front de rue, parcellaire mitoyen et front des 2 côtés de la rue : menuiseries (volets) colorés.

■ Type reconstruction R+2 ou 3, en front de rue, parcellaire mitoyen et front des 2 côtés de la rue : rehauts de maçonnerie colorés

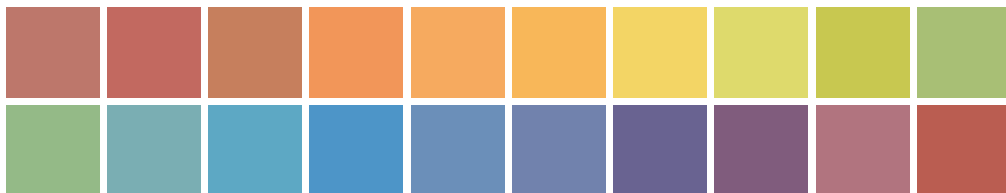
Les rues étant étroites et les immeubles élevés, il vaut mieux traiter les grandes surfaces de maçonneries en clair et garder la couleur pour les éléments ponctuels (volets, petites surfaces maçonneries, etc.).

■ CAS 2 : implantation aérée (immeubles R+1 et/ou maisons individuelles)*⁷

Gamme A : Maçonnerie grandes surfaces



Gamme B : Rehauts maçonnerie ou menuiseries



- Type néo-classique R+1 ou 2, en front de rue, parcellaire mitoyen ou non, et front d'un côté de la rue
- Type reconstruction R+1 ou 2, en front de rue, parcellaire mitoyen ou non et front d'un côté de la rue

Les bâtiments étant moins élevés et l'implantation moins dense, les gammes de coloration (maçonneries façades et éléments de rehaut) peuvent plutôt être plus colorées.

Malgré le soin extrême apporté à la réalisation de ce document, les teintes proposées dans les différentes gammes sont réalisées à partir d'encre d'imprimerie et sont donc différentes des pigments utilisés en peinture. Elles restent des indications pour le parti-pris de coloration des immeubles et les projets doivent être accompagnés de références de peinture- bâtiment.

► POURQUOI RAVALER LES FAÇADES DE MON IMMEUBLE ?

Vous êtes propriétaire, copropriétaire, membre ou représentant du syndic de copropriété d'un immeuble ? Sachez que tous les 10 ans, vous êtes tenu de faire ravalser les façades de votre immeuble. (cf. articles L 132-I à 5 du CCH)

Le ravalement des façades de votre immeuble permet de valoriser votre patrimoine et de préserver le cadre de vie du quartier. C'est aussi l'occasion de faire réaliser des travaux pour améliorer votre immeuble. L'entretenir régulièrement permet d'éviter des travaux lourds et coûteux si vous attendiez trop longtemps.

► COMMENT PROCEDER ?

Dans le cadre de l'OPAH-RU de Recouvrance, tous les après-midis du lundi au vendredi, de 14h00 à 17h30 et ce jusqu'à la fin 2015, une équipe de spécialistes vous accueille au 44 rue de la Porte.

Elle renseigne les habitants, locataires, syndics, professionnels... et accompagne les propriétaires pour déterminer les travaux dont leur immeuble a besoin et mettre au point leur projet de rénovation ou de ravalement : conseil technique sur les immeubles ou logement (énergie, accessibilité, évaluation de travaux...), soutien administratif et juridique, études de faisabilité, assistance au montage de dossier, informations sur les aides financières et les subventions mobilisables.

Cette équipe vous permettra également de vous inscrire aux permanences de la coloriste conseil du projet urbain de Recouvrance.

Renseignements et inscriptions jusque fin 2015 :

Local ORU Recouvrance
44 rue de la Porte
29200 BREST
09 64 15 27 99

Pour tous renseignements à partir de 2016 :

Conseil Architectural et Urbain
BREST METROPOLE OCEANE
Communauté Urbaine
24, rue Coat ar Gueven
BP 92 242
29222 BREST Cedex 2
02 98 33 52 00



A. Maçonnerie Grande Surface

Ces 28 propositions de teintes, numérotées de A 1 à A 28, correspondent à l'enduit de la façade (grande surface de maçonnerie). Chacun peut effectuer le choix de sa couleur, que ce soit en revêtement peinture ou en enduit. Les façades des rues Graveran et Conseil sont d'une volumétrie plus réduite que celles du reste du quartier situées autour du plateau de Saint-Martin. C'est pour créer un appel que les teintes de maçonnerie grande surface sont plus saturées, afin de donner envie de «monter» vers Saint-Martin. La typologie différente (beaucoup de bâtiments reconstruction) permet également, par l'application du blanc pur en éléments de rehaut (tableaux des ouvertures, corniches) de tonifier les aplats de couleurs plus vives sur les façades. Ce pastillage de teintes chaudes et lumineuses va former une agréable vibration chromatique, prélude d'un quartier différent et tellement vivant. Il est rappelé qu'il ne faut pas peindre les matériaux tels que les pierres de taille, les briques etc..

B. Maçonnerie Rehaut

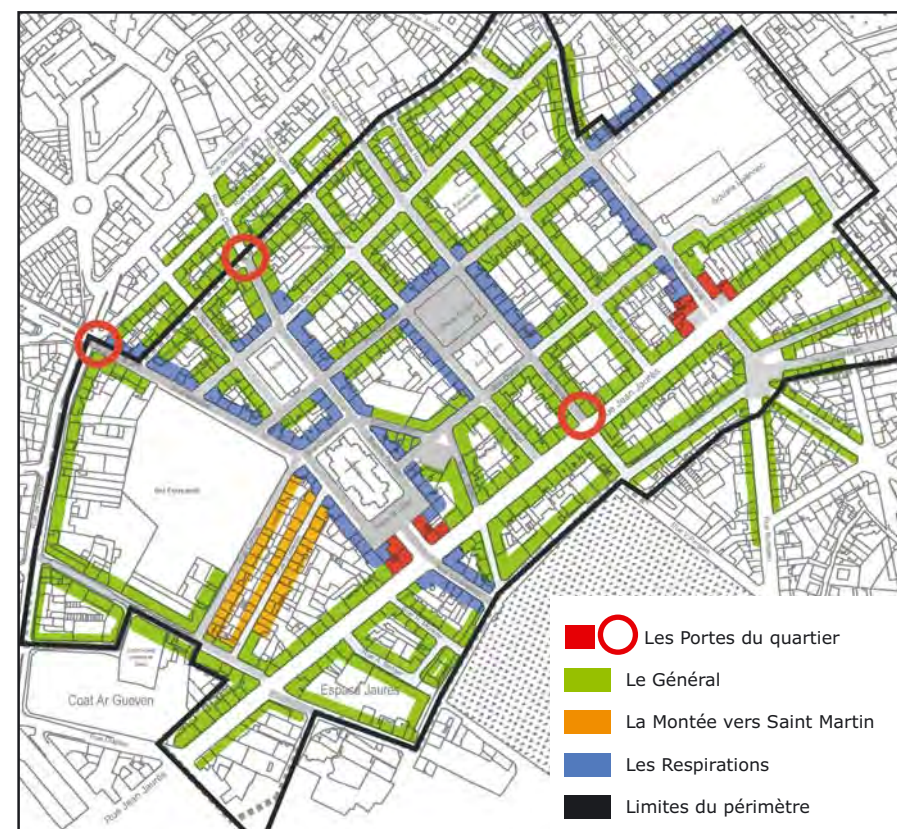
Cette gamme de 14 couleurs sert aux éléments de rehaut souvent très salissants (soubassement, corniches, appuis de fenêtres etc.). Ces teintes sont appliquées sur des petites surfaces et permettent d'assurer la pérennité du ravalement. Il est conseillé de les associer à du blanc pur pour marquer le relief des façades pour les bâtiments de la Reconstruction.

C. Menuiseries / Ferronneries

Cette gamme regroupe 35 associations de teintes. On peut choisir une seule teinte pour les éléments de menuiseries/ferronneries de son bâtiment ou associer deux couleurs de la même famille chromatique (ex: vert foncé/vert clair). On évitera cependant une teinte trop claire pour les portes d'entrée des immeubles. Tous les éléments de menuiseries/ferronneries peuvent être colorés, soit en ton sur ton, soit en complémentarité avec la teinte de la façade (ex: façade ocrée, menuiseries/ferronneries bleues ou vertes).

D. Propositions de rapports de teinte

Le choix des teintes de tous les éléments composant une façade est important et peut être difficile. Ces 11 associations donnent des pistes de réflexion pour composer une gamme appropriée à son bâtiment. Elles peuvent bien-sûr être recomposées selon les propositions des 3 gammes A, B et C présentées dans ce document.



Principe de coloration

Chaque zone délimitée sur le plan correspond à une gamme précise de teintes maçonnerie (enduit ou peinture) et de couleurs menuiseries/ferronneries. Selon l'implantation du bâtiment concerné, on choisira le nuancier correspondant à la couleur de la zone (Le Général : vert, Les Respirations : bleu, La Montée vers Saint-Martin : orange). Les Portes de Saint-Martin, qui marquent les entrées et les sorties du quartier, doivent être notées dans un traitement couleur identique choisi dans le Général ou Les Respirations.

Point d'information

Local d'information de l'OPAH R.U.

44, rue Bugeaud

29200 BREST

Tél: 02 98 43 02 94

Fax: 02 98 46 20 78



RÉPONSES 22 ASSOCIÉES - RCS BREST - Tél : 02 98 46 71 80

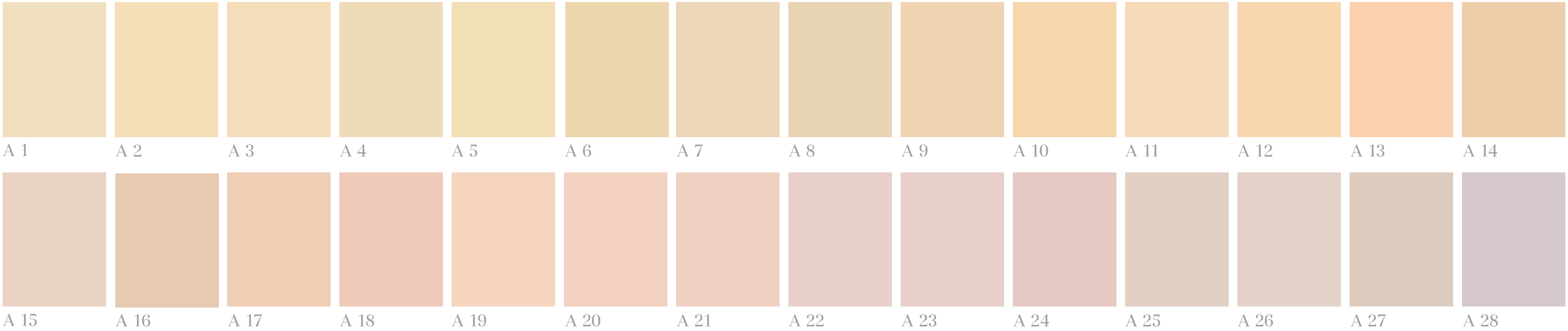


Le Nuancier

La Montée vers Saint-Martin



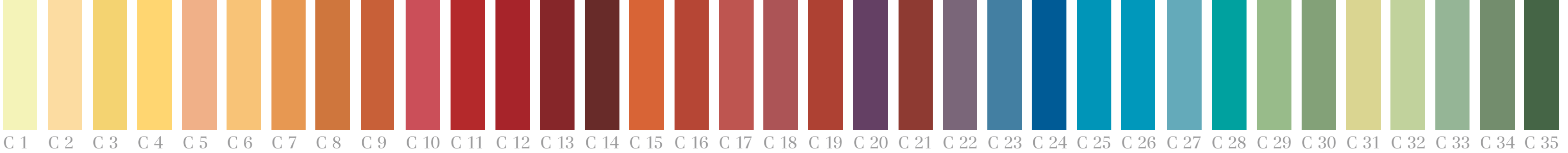
A. Maçonnerie Grande Surface



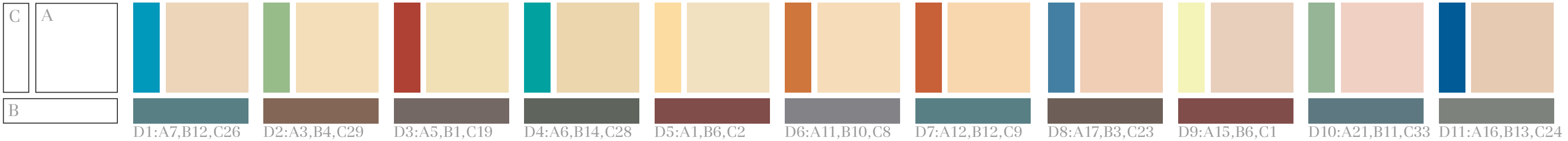
B. Maçonnerie Rehaut



C. Menuiseries / Ferronneries



D. Propositions de rapports de teinte



Ce panorama de façades caractéristiques de Saint-Martin permet de visualiser ce que peut donner l'application des teintes présentées ci-dessus. Toutes les combinaisons sont possibles en associations de couleurs, et chacun peut choisir sa gamme en partant des menuiseries/ ferronneries ou de la teinte de l'enduit de façade.



A. Maçonnerie Grande Surface

Ces 28 propositions de teintes, numérotées de A 1 à A 28, correspondent à l'enduit de la façade (grande surface de maçonnerie). Chacun peut effectuer le choix de sa couleur, que ce soit en revêtement peinture ou en enduit. La grande majorité des façades concernées par le nuancier «Le Général» est de typologie néo-classique. Ces façades étaient traditionnellement recouvertes d'enduit à base de sable et de chaux, préférable à un enduit ciment. C'est pourquoi la gamme de couleurs reste dans un esprit de teintes «sable» correspondant au revêtement traditionnel de ces bâtiments. Ces couleurs, légèrement grisées, permettent également une bonne tenue dans le temps du ravalement en se salissant moins vite. Cette gamme peut aussi être choisie pour la mise en couleur des bâtiments marquant les portes du quartier. Il est rappelé qu'il ne faut pas peindre les matériaux tels que les pierres de taille, les briques etc..

B. Maçonnerie Rehaut

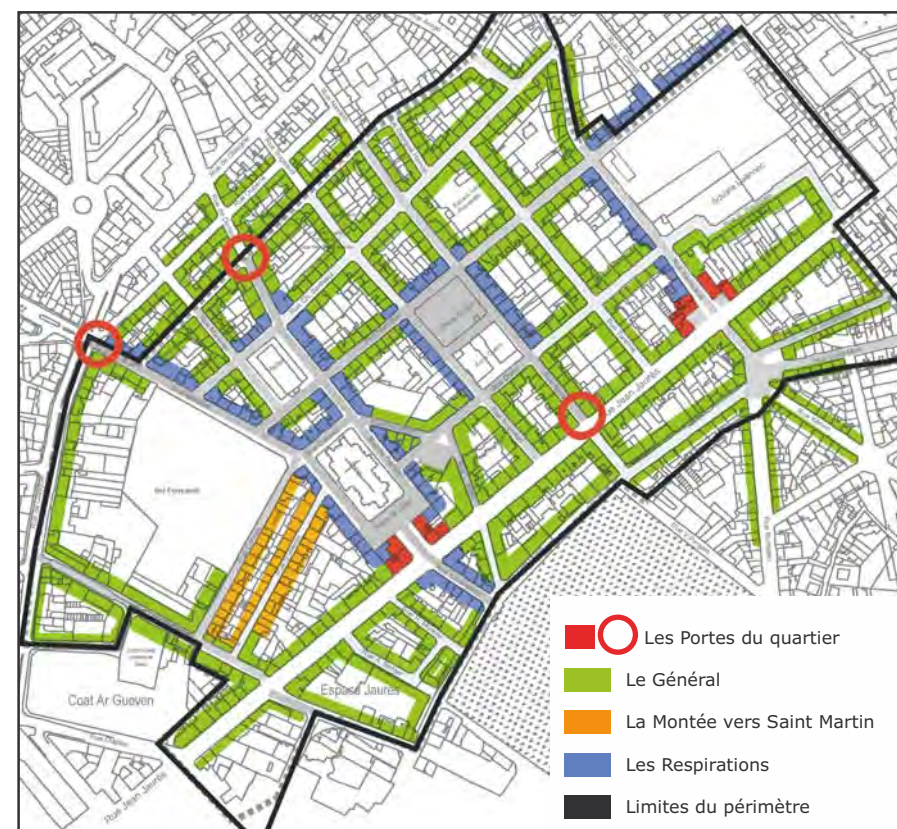
Cette gamme de 14 couleurs sert aux éléments de rehaut souvent très salissants (soubassement, corniches, appuis de fenêtres etc.). Ces teintes sont appliquées sur des petites surfaces et permettent d'assurer la pérennité du ravalement.

C. Menuiseries / Ferronneries

Cette famille regroupe 35 associations de 2 teintes, l'une plus claire pour les volets et les fenêtres, et l'autre plus foncée pour les portes et les ferronneries qui se salissent plus vite. On peut aussi choisir une seule couleur pour les éléments de menuiseries/ferronneries de son bâtiment. On évitera cependant une teinte trop claire pour les portes d'entrée des immeubles. On peut également jouer avec d'autres associations (clair/foncé) que celles proposées.

D. Propositions de rapports de teinte

Le choix des teintes de tous les éléments composant une façade est important et peut être difficile. Ces 11 associations donnent des pistes de réflexion pour composer une gamme appropriée à son bâtiment. Elles peuvent bien-sûr être recomposées selon les propositions des 3 gammes A, B et C présentées dans ce document.



Principe de coloration

Chaque zone délimitée sur le plan correspond à une gamme précise de teintes pour les maçonneries (enduit ou peinture) et de couleurs pour les menuiseries et les ferronneries. Selon l'implantation du bâtiment concerné, on choisira le nuancier correspondant à la couleur de la zone (Le Général : vert, Les Respirations : bleu, La Montée vers Saint-Martin : orange). Les Portes de Saint-Martin, qui marquent les entrées et les sorties du quartier, doivent être notées dans un traitement couleur identique choisi dans le Général ou Les Respirations.

Point d'information

Local d'information de l'OPAH R.U.

44, rue Bugeaud

29200 BREST

Tél: 02 98 43 02 94

Fax: 02 98 46 20 78



REPONSES 27 ASSOCIÉES - RCS BREST - TEL: 02 98 46 71 80

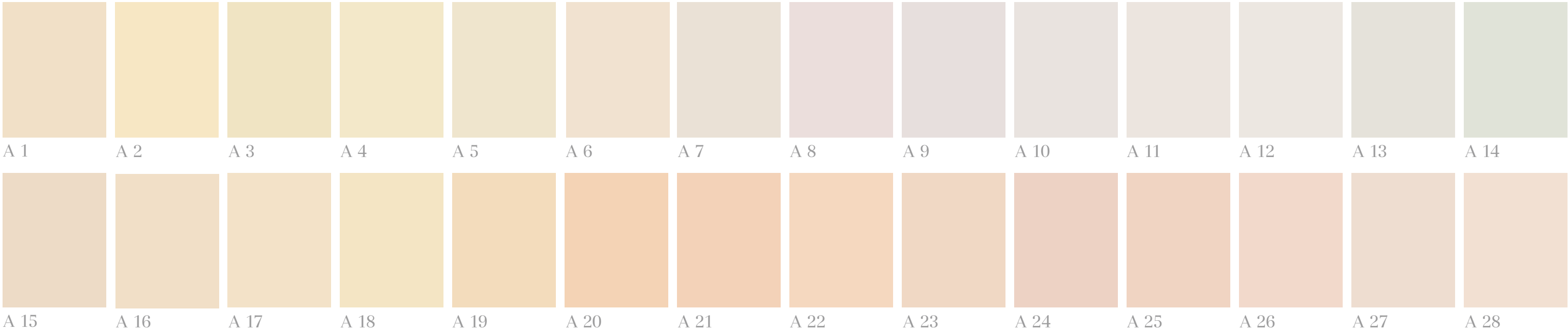


Le Nuancier

Le Général
Les Portes



A. Maçonnerie Grande Surface



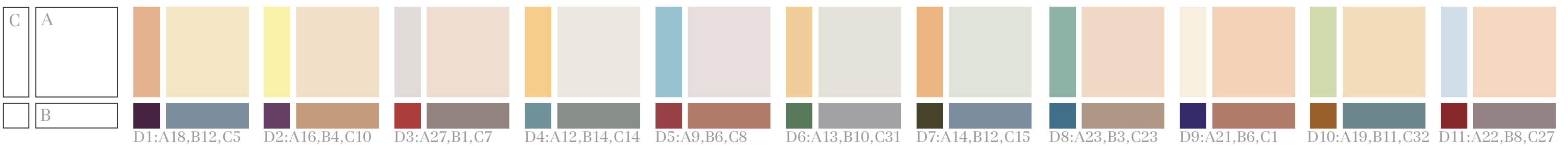
B. Maçonnerie Rehaut



C. Menuiseries / Ferronneries



D. Propositions de rapports de teinte



Ce panorama de façades caractéristiques de Saint-Martin permet de visualiser ce que peut donner l'application des teintes présentées ci-dessus. Toutes les combinaisons sont possibles en associations de couleurs, et chacun peut choisir sa gamme en partant des menuiseries/ ferronneries ou de la teinte de l'enduit de façade.



A. Maçonnerie Grande Surface

Ces 28 propositions de teintes, numérotées de A 1 à A 28, correspondent à l'enduit de la façade (grande surface de maçonnerie). Chacun peut effectuer le choix de sa couleur, que ce soit en revêtement peinture ou en enduit. Les façades situées dans la zone «Les Respirations» accompagnent les espaces plus ouverts de Saint-Martin. C'est pourquoi les teintes de maçonnerie sont très peu saturées et très claires, afin d'appuyer les perspectives de fronts de rue. Ce traitement est fait pour mettre en valeur les espaces publics importants du quartier de Saint-Martin : la place Guérin, les Halles Saint-Martin, la place Maurice Gillet. Toutes les teintes accompagnant ces couleurs de grande surface très claires sont choisies dans la gamme des bleus et verts (éléments de rehaut, menuiseries et ferronneries). La notion de «respirations» sera ainsi renforcée par ces ponctuations. La présence de couleurs plus vives (sur les volets par exemple) va contribuer à tonifier les façades et à donner une sensation de fraîcheur et d'espace. Il est rappelé qu'il ne faut pas peindre les matériaux tels que les pierres de taille, les briques etc..

B. Maçonnerie Rehaut

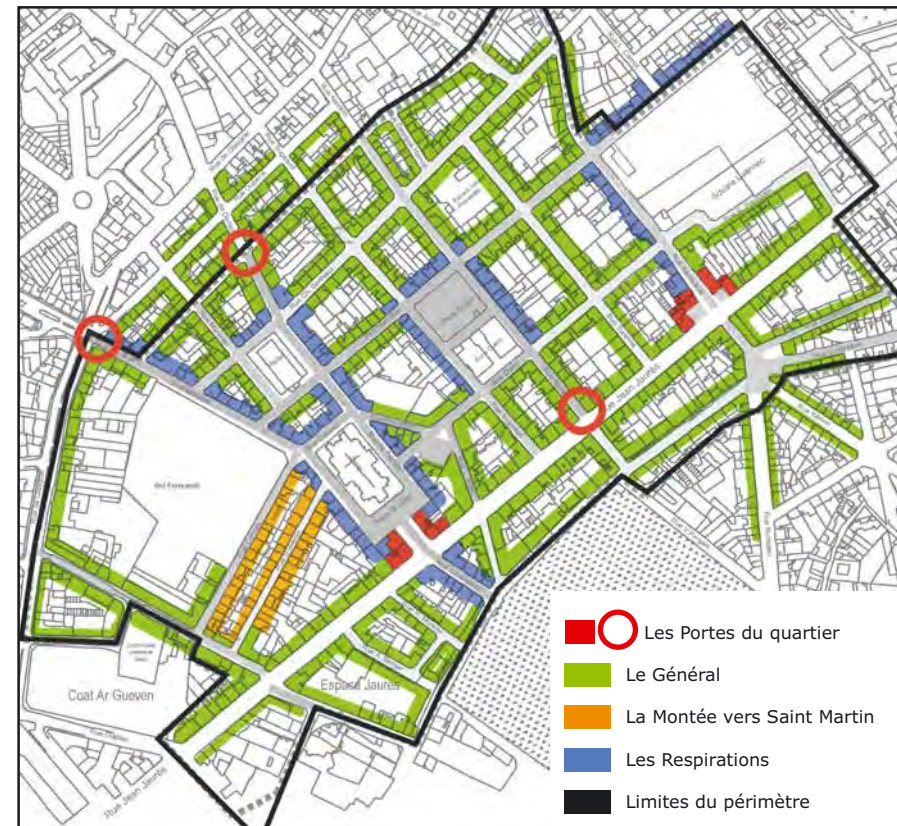
Cette gamme de 14 couleurs sert aux éléments de rehaut souvent très salissants (soubassement, corniches, appuis de fenêtres etc.). Ces teintes sont appliquées sur des petites surfaces et permettent d'assurer la pérennité du ravalement.

C. Menuiseries / Ferronneries

Cette gamme regroupe 35 associations de 2 teintes, l'une plus claire pour les volets et les fenêtres, et l'autre plus foncée pour les portes et les ferronneries qui se salissent plus vite. On peut aussi choisir une seule teinte pour les éléments de menuiseries/ferronneries de son bâtiment. On évitera cependant une teinte trop claire pour les portes d'entrée des immeubles. On peut également jouer avec d'autres associations (clair/foncé) que celles proposées.

D. Propositions de rapports de teinte

Le choix des teintes de tous les éléments composant une façade est important et peut être difficile. Ces 11 associations donnent des pistes de réflexion pour composer une gamme appropriée à son bâtiment. Elles peuvent bien-sûr être recomposées selon les propositions des 3 gammes A, B et C présentées dans ce document.



Principe de coloration

Chaque zone délimitée sur le plan correspond à une gamme précise de teintes maçonnerie (enduit ou peinture) et de couleurs menuiseries/ferronneries. Selon l'implantation du bâtiment concerné, on choisira le nuancier correspondant à la couleur de la zone (Le Général : vert, Les Respirations : bleu, La Montée vers Saint-Martin : orange). Les Portes de Saint-Martin, qui marquent les entrées et les sorties du quartier, doivent être notées dans un traitement couleur identique choisi dans Le Général ou Les Respirations.

Point d'information

Local d'information de l'OPAH R.U.

44, rue Bugeaud
29200 BREST

Tél: 02 98 43 02 94

Fax: 02 98 46 20 78



REPONSES ET ASSOCIATIONS - RCS BREST - Tél : 02 98 46 71 80

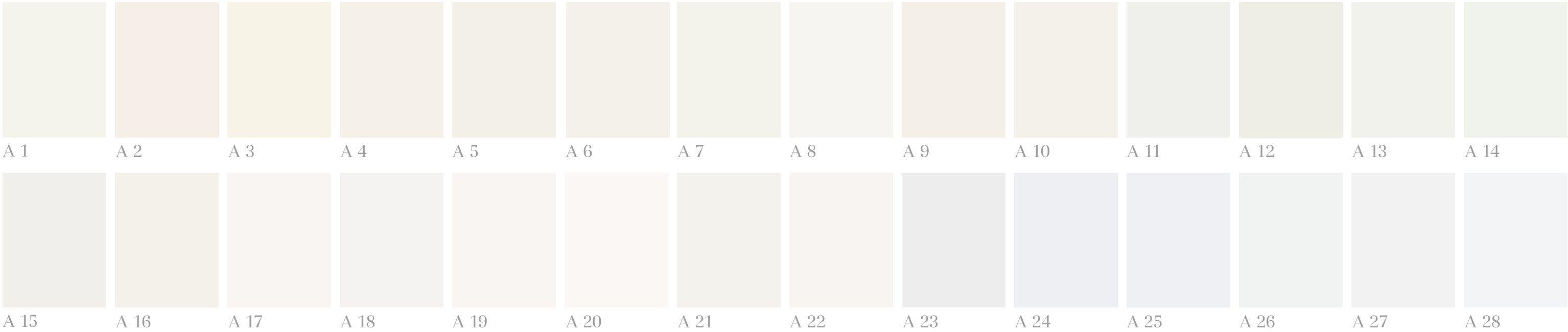


Le Nuancier

Les Respirations Les Portes



A. Maçonnerie Grande Surface



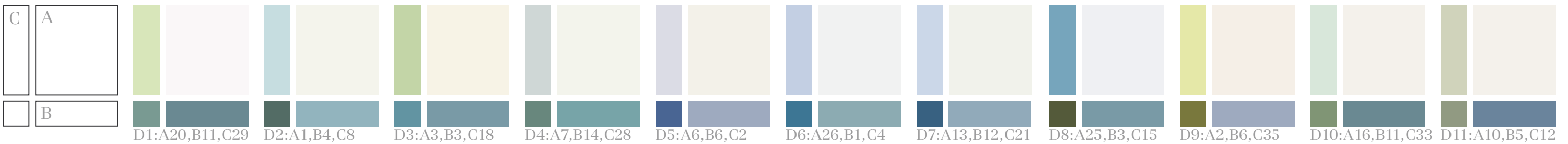
B. Maçonnerie Rehaut



C. Menuiseries / Ferronneries

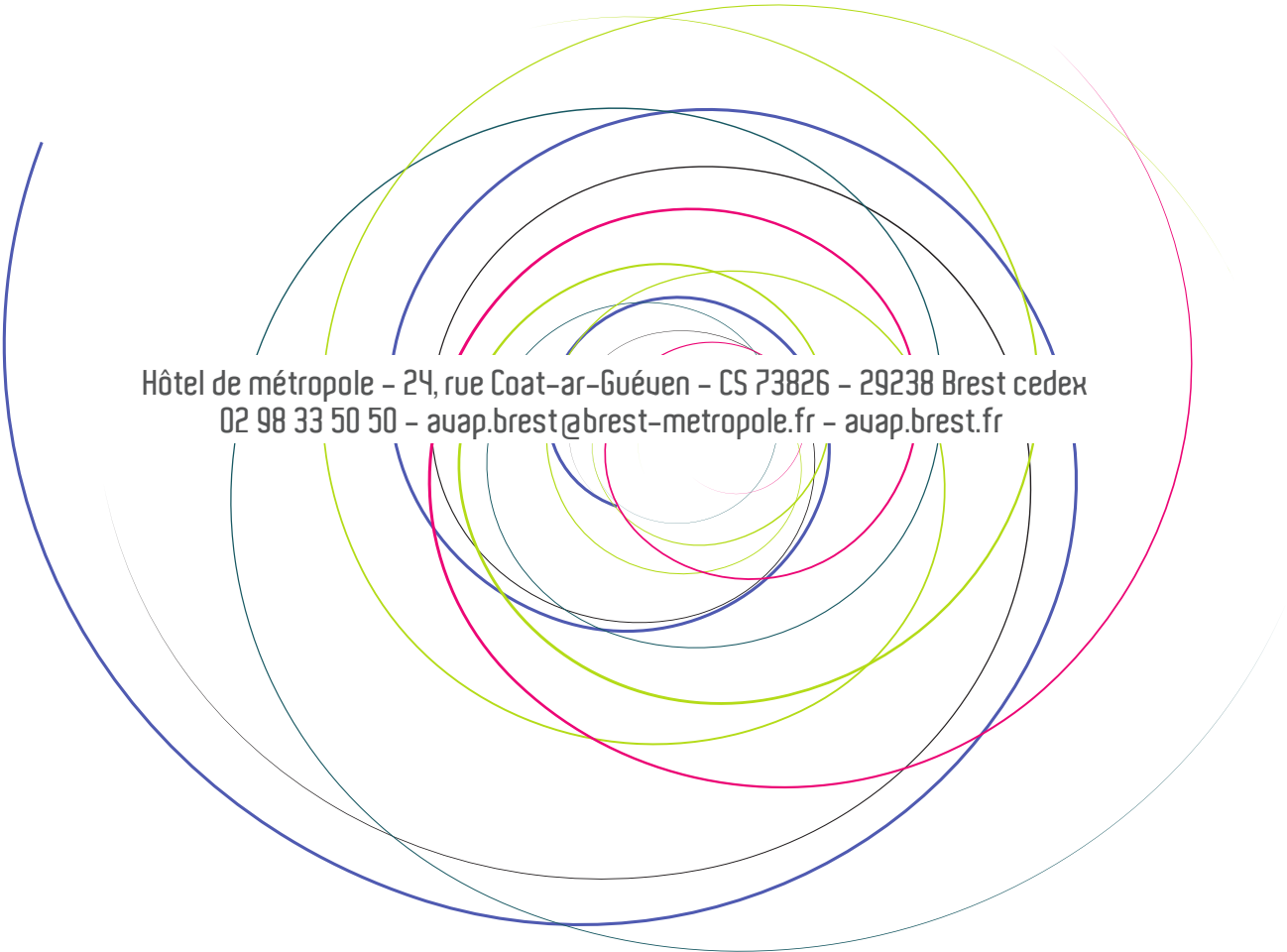


D. Propositions de rapports de teinte



Ce panorama de façades caractéristiques de Saint-Martin permet de visualiser ce que peut donner l'application des teintes présentées ci-dessus. Toutes les combinaisons sont possibles en associations de couleurs, et chacun peut choisir sa gamme en partant des menuiseries/ ferronneries ou de la teinte de l'enduit de façade.





Hôtel de métropole – 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826 – 29238 Brest cedex
02 98 33 50 50 – avap.brest@brest-metropole.fr – avap.brest.fr



Brest
MÉTROPOLE

Règlement



Aire de mise en valeur
de l'architecture et du patrimoine de Brest
valant site patrimonial remarquable

SOMMAIRE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	5
1.1. Organisation du règlement.....	6
1.2. Champ d'application de l'AVAP sur le territoire de Brest.....	6
1.3. Éléments repérés dans le document graphique de l'AVAP.....	6
1.3.1. Dispositions liées au paysage et aux espaces urbains.....	6
1.3.2. Dispositions liées à l'architecture et l'archéologie.....	7
1.3.3. Dispositions liées aux sites mutables.....	8
2. DISPOSITIONS LIÉES AU PAYSAGE ET AUX ESPACES URBAINS	9
2.1. Règles relatives aux vues remarquables.....	9
2.2. Règles relatives aux points forts de composition urbaine	10
2.3. Règles relatives aux ensembles architecturaux ou urbains de qualité	10
2.4. Règles relatives aux alignements urbains majeurs du port de commerce.....	10
2.5. Règles relatives au patrimoine arboré	10
2.6. Règles relatives aux espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial	10
2.6.1. Dispositions générales	11
Plan de composition d'ensemble et ordonnancement	11
Traitement des surfaces minérales et espaces de stationnement	11
Mobilier urbain et équipements	11
Énergie éolienne et solaire	11
2.6.2. Dispositions particulières.....	12
Règles particulières liées aux glacis	12
Règles particulières liées aux espaces portuaires.....	12
Règles particulières liées aux cimetières.....	12
Règles particulières liées aux espaces à dominante minérale.....	12
Règles particulières liées aux espaces à dominante végétale	12
2.7. Règles relatives à la préservation et à la mise en valeur des cœurs d'îlot	13
2.7.1. Constructibilité des cœurs d'îlot.....	13
2.7.2. Présence végétale	13
2.7.3. Traitement des surfaces minérales et espaces de stationnement.....	13
2.7.4. Mobilier urbain et équipements	13
3. DISPOSITIONS LIÉES À L'ARCHITECTURE ET L'ARCHÉOLOGIE	15
3.1. Règles relatives aux constructions existantes et aux extensions.....	15
3.1.1. Constructions remarquables et constructions d'intérêt architectural	16
Démolition	16
Aspect extérieur	16
3.1.2. Constructions non repérées.....	19
Démolition	19
Aspect extérieur	19
3.1.3. Règles relatives à la mutabilité des constructions.....	19
Règles relatives aux extensions sur rue ou sur cour	20
Règles relatives aux extensions de type surélévation ou modification de toit.....	20

3.2. Règles relatives aux constructions nouvelles	22
3.2.1. Insertion urbaine des constructions nouvelles	22
3.2.2. Volumétrie	22
3.2.3. Aspect extérieur	22
Composition des façades	22
Toitures	22
Matériaux	23
Couleur	23
Constructions annexes	23
3.3. Règles relatives aux constructions, ouvrages, installations et travaux visant l'exploitation des énergies renouvelables	23
3.3.1. Énergie éolienne	23
3.3.2. Énergie solaire	23
3.3.3. Autres dispositifs de production et de régulation de chaleur	24
3.4. Règles relatives aux constructions, ouvrages, installations et travaux favorisant les économies d'énergie	24
3.4.1. Constructions remarquables	24
Toitures	24
Façades	24
3.4.2. Constructions d'intérêt architectural	24
Toitures	24
Façades des constructions antérieures à 1948	25
Façades des constructions postérieures à 1948	25
3.4.3. Constructions non repérées	26
3.5. Règles relatives aux murs de clôture ou grille	26
3.6. Règles relatives aux ouvrages de génie civil	26
3.6.1. Murs de soutènement	26
3.6.2. Vestiges défensifs et ouvrages d'art	27
3.6.3. Passages avec emmarchements, rampes	27
3.7. Règles relatives aux commerces	27
3.7.1. Devantures et vitrines	27
Composition	27
Devantures en applique	27
Devantures en feuillure	28
Éléments techniques	28
3.7.2. Bannes et dispositifs de fermeture	28
Bannes	28
Dispositifs de fermeture	28
3.7.3. Couleur	28
3.7.4. Terrasses	28
Terrasses fermées	28
Dispositifs de terrasse non fixes	29
3.8. Règles relatives aux éléments techniques extérieurs	29
3.8.1. Boîtes aux lettres, digicodes et interphones	29
3.8.2. Citernes	29
3.8.3. Coffrets et réseaux	29
Évacuation extérieure	29
Câbles	29
Coffres et boîtiers divers	29
Dispositifs de chauffage, ventilation, climatisation, machineries d'ascenseur	30
3.8.4. Antennes	30

4. DISPOSITIONS LIÉES AUX SITES MUTABLES.....	31
4.1. Règles relatives au plan d'aménagement, au parcellaire et au réseau viaire.....	32
4.2. Règles relatives à l'emprise des constructions, leur hauteur et volume.....	32
4.2.1. Emprise des constructions	32
4.2.2. Hauteur des constructions.....	32
4.2.3. Volume	33
4.3. Règles relatives à la prise en compte des principes d'architecture bio-climatique (en complément des dispositions du chapitre 3.2).....	33
4.3.1. Implantation des constructions	33
4.3.2. Composition des façades	33
4.3.3. Choix des matériaux.....	33
4.4. Règles relatives au traitement des espaces libres et à la préservation des ressources et des milieux.....	34
4.4.1. Traitement des surfaces minérales et espaces de stationnement.....	34
4.4.2. Espaces plantés	34
5. ANNEXES	35
Annexe 1 – Plan du port de commerce (vers 1900)	35
Annexe 2 – Plan Milineau (1920)	37
Annexe 3 – Plan Mathon (1944)	38
Annexe 4 – Fiches descriptives des sites mutables.....	389

1.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Organisation du règlement

1.2. Champ d'application de l'AVAP sur le territoire de Brest

1.3. Éléments repérés dans le document graphique de l'AVAP

1.1. Organisation du règlement

Le présent règlement est organisé en trois parties, portant respectivement sur les règles liées au paysage et aux espaces urbains, sur les règles liées à l'architecture et enfin sur les règles liées aux secteurs de renouvellement urbain.

1.2. Champ d'application de l'AVAP sur le territoire de Brest

Les dispositions du présent règlement s'appliquent sur la partie du territoire communal de Brest incluse dans le périmètre délimité dans le document graphique de l'AVAP sous la légende : « périmètre de l'AVAP ».

Il s'agit à travers les prescriptions qui suivent de se donner les moyens d'assurer, d'une part, la continuité du tissu urbain en s'appuyant sur la sauvegarde d'un patrimoine architectural, et, d'autre part, la cohérence du tissu contemporain dans un souci de qualité architecturale urbaine et paysagère.

1.3. Éléments repérés dans le document graphique de l'AVAP

Le document graphique de l'AVAP identifie différents éléments d'intérêt patrimonial, à savoir :

1.3.1. Dispositions liées au paysage et aux espaces urbains

A - PAYSAGE ET COMPOSITION URBAINE :

- **Vue remarquable**

Définition :

Les spécificités géographiques du site d'implantation de Brest sont à l'origine des nombreuses vues et perspectives qui constituent une des particularités de la ville. Ces vues sont de 3 types :

- Les vues panoramiques lointaines plus ou moins ouvertes sur le grand paysage : panoramas depuis/vers la rade et les entrées maritimes, panoramas depuis le tour de ville et panoramas de part et d'autre de la Penfeld (co-visibilités entre rive gauche et drive droite). Les panoramas sur le grand paysage sont ceux perçus notamment depuis les belvédères suivants : boulevard Jean Moulin, boulevard des français libres, cours Dajot, boulevard Gambetta, places Henri Ansquer et Jeanette Bouilliol, rue Poullic al Lor, sente du merle blanc, téléphérique, pont de l'Harteloire.
- Les perspectives sur les points émergents et la mise en scène des monuments : château, tour Tanguy, monument américain, pont de Recouvrance, ateliers des Capucins, hôtel de ville, église Saint-Louis, église Saint-Martin, gare, manoir de Kersteers et au lointain le phare du Porzic.
- Les échappées visuelles correspondant aux vues cadrées depuis l'intérieur du tissu urbain vers le grand paysage ou un point focal.



Vue panoramique lointaine



Perspective sur les points émergents



Échappée visuelle

- **Point fort de composition urbaine** ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Définition :

Ce sont des éléments bâtis qui jouent un rôle essentiel dans la composition urbaine du centre-ville, en raison de leur situation (signal, point focal, marquage d'angle de rues) ou de leur expression architecturale, sans pour autant être nécessairement protégés.

- **Ensemble architectural ou urbain de qualité** ○ ○ ○ ○

Définition :

Les ensembles architecturaux ou urbains de qualité sont des ensembles cohérents présentant un linéaire de façades homogènes (typologie identique ou proche). Les constructions situées dans ces ensembles ne sont pas nécessairement protégées. Mais au-

delà de l'intérêt spécifique de chaque immeuble, c'est l'unité et l'harmonie de la composition de la séquence urbaine qui mérite d'être préservées.

- **Alignement urbain majeur du port de commerce**

Définition :

Il s'agit des alignements bâtis majeurs issus des plans de composition du port de commerce et qui contribuent à la qualité urbaine du secteur.

- **Mur de clôture ou grille**

Définition :

Il s'agit de murs de clôture ou de grilles qui contribuent à la qualité urbaine du centre-ville. Ils constituent le prolongement des ensembles bâtis et participent à renforcer la cohérence de la scénographie urbaine.

- **Passage avec emmarchement, rampe**

Définition :

Il s'agit d'ouvrages de maçonnerie destinés à relier les niveaux différents de la ville. Ils sont souvent agrémentés de garde-corps en serrurerie.

- **Patrimoine arboré linéaire ou surfacique**



Surfacique



Linéaire

Définition :

Il existe sur le domaine public ou sur certaines parcelles privatives des boisements ou simplement des arbres qui "marquent" le paysage urbain du centre-ville et qui en constituent souvent des limites. Ils présentent un intérêt patrimonial soit pour des raisons historiques, esthétiques, d'ambiance ou pour leur rôle dans l'armature verte urbaine. Il s'agit de boisements d'intérêt constitués de boisements linéaires (alignements d'arbre, en général en bordure de voie) et de boisements surfaciques (arbres isolés ou en groupement).

- **Site stratégique du port de commerce**



Définition

Il s'agit de deux sites identifiés sur le port de commerce du fait de leur intérêt particulier dans le schéma global d'organisation du port urbain et plus largement à l'échelle de la ville.

Ces deux secteurs stratégiques sont : l'emprise du bâtiment et les parvis de la salle « La Carène », comme entrée du port urbain, et l'îlot des « Phares et balises » et les espaces de quais contigus situés à l'extrémité de l'éperon formé par le quai du Commandant Malbert.

Les dispositions relatives à ces sites stratégiques sont précisées aux articles 3.1.3 et 3.2.1 du présent règlement

B - ESPACES URBAINS ET PAYSAGERS D'INTERET PATRIMONIAL :

Définition :

Ce sont des espaces majeurs du centre-ville, tant dans sa composition que son fonctionnement. Libres de constructions ou faiblement construits, ces espaces possèdent un intérêt patrimonial indéniable car ils sont porteurs de l'esprit de la ville dans sa dimension sociale, historique, ou paysagère (rapport au site, lisibilité du paysage urbain), et maintiennent un dialogue constant et privilégié avec le patrimoine bâti. Ils se répartissent en cinq catégories et font l'objet de fiches descriptives jointes en annexe du rapport de présentation. Il s'agit des glacis, des espaces portuaires, des cimetières, des espaces à dominante minérale et des espaces à dominante végétale.

	Glacis
	Espace portuaire
	Cimetière
	Espace à dominante minérale
	Espace à dominante végétale

Tracé des fortifications (à titre indicatif)

1.3.2. Dispositions liées à l'architecture et l'archéologie

- **Monument historique**



Définition

Il s'agit de bâtiments faisant l'objet d'une protection au titre des monuments historiques, selon les dispositions de la loi du 31 décembre 1913. Dans ce cadre, ils demeurent soumis à leur propre législation et ne sont pas concernés par les dispositions de

l'AVAP. Ces édifices sont au nombre de 7 : l'enceinte fortifiée du château, la villa Mathon, l'hôpital Augustin Morvan (en partie), le bâtiment aux Lions, le monument américain, la gare et l'église Saint-Louis.

- **Vestige défensif et ouvrage d'art**

Définition :

Il s'agit des ouvrages d'art (enceinte militaire, murs de soutènement, quais, pont, emmarchements...) qui traduisent physiquement l'histoire urbaine de Brest, confrontée à un fort relief et à la présence de la mer.

- **Patrimoine architectural**

Les édifices d'intérêt patrimonial sont repérés selon deux critères : leur typologie architecturale d'une part et leur degré de qualité d'autre part.

- **construction remarquable (CR)**

Définition :

Il s'agit des constructions les plus intéressantes du patrimoine architectural de Brest, dont la qualité et la singularité méritent d'être soulignées. Ces bâtiments sont en général très bien préservés et ont gardé leur authenticité. A ce titre, ils constituent des marqueurs identitaires du patrimoine brestois.

- **construction d'intérêt architectural (CIA)**

Définition :

Ces constructions illustrent, dans leur variété, l'intérêt du patrimoine architectural brestois. Elles présentent une valeur architecturale et un niveau de préservation qu'il s'agit de maintenir. Ces édifices, à condition de posséder un certain nombre d'attributs ou caractéristiques, appartiennent à un modèle architectural possédant un mode constructif, une composition architecturale et une modénature identique ou analogue. Pour faciliter la compréhension de ce patrimoine, ces types sont regroupés en 6 grandes familles : construction antérieure à 1860, immeuble d'inspiration classique simple, immeuble d'inspiration classique à ornementation, construction atypique, immeuble empreint de modernité, immeuble de la reconstruction.

	Construction antérieure à 1860
	Immeuble d'inspiration classique simple
	Habitat individuel d'inspiration classique simple
	Immeuble d'inspiration classique à ornementation
	Habitat individuel d'inspiration classique à ornementation
	Construction atypique
	Immeuble empreint de modernité
	Habitat individuel empreint de modernité
	Immeuble de la Reconstruction
	Habitat individuel de la Reconstruction

- **construction non repérée (CNR)**

Définition :

Bien que pouvant appartenir à une des typologies architecturales identifiées, ces constructions ne présentent pas un intérêt architectural justifiant leur identification. Cependant, en tant qu'éléments constitutifs du tissu urbain du centre-ville, ils jouent de par leur positionnement, implantation ou volume un rôle d'accompagnement du patrimoine architectural et urbain de Brest.

Le cas échéant, le degré de qualité peut être réévalué en cas découverte fortuite, notamment en ce qui concerne le traitement des façades ou éléments non vus de l'espace public.

1.3.3. Dispositions liées aux sites mutables

Définition :

Il s'agit de sites de surface relativement importante présentant un potentiel intéressant pour la production de logements nouveaux en centre-ville.

2.

DISPOSITIONS LIÉES AU PAYSAGE ET AUX ESPACES URBAINS

2.1. Règles relatives aux vues remarquables

2.2. Règles relatives aux points forts de composition urbaine

2.3. Règles relatives aux ensembles architecturaux ou urbains de qualité

2.4. Règles relatives aux alignements urbains majeurs du port de commerce

2.5. Règles relatives au patrimoine arboré

2.6. Règles relatives aux espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial

2.7. Règles relatives à la préservation et à la mise en valeur des cœurs d'îlot

2.1. Règles relatives aux vues remarquables

Toute nouvelle construction ou aménagement doit s'inscrire dans le paysage urbain sans porter atteinte à la qualité et à l'intégrité des vues remarquables. La préservation de celles-ci passe par une implantation et une dimension adaptées des constructions, des éléments végétaux et du mobilier urbain.

En outre, une attention particulière doit être portée aux problématiques suivantes :

- le maintien de la lisibilité du soubassement de la ville constitué par le socle géologique et les anciennes fortifications donnant sur la rade et la Penfeld. ;
- le séquençage et rythme des vues, notamment de part et d'autre de la Penfeld, où tout projet aux abords des murs délimitant l'espace militaire doit s'interroger sur la pertinence d'un arasement ponctuel, séquencé, ou plus large afin de dégager des vues nouvelles.

2.2. Règles relatives aux points forts de composition urbaine

Les nouvelles constructions doivent respecter les règles urbaines qui ont prévalu lors de la constitution du tissu bâti (alignement, volumétrie, affirmation de l'angle, déclinaison d'une symétrie,...).

Si ce point fort répond en symétrie à un autre point fort encadrant ainsi une perspective urbaine, les nouvelles constructions doivent présenter un traitement architectural en harmonie avec l'architecture de l'autre point fort.

2.3. Règles relatives aux ensembles architecturaux ou urbains de qualité

Lorsqu'une construction nouvelle doit s'implanter au sein d'un ensemble architectural ou urbain de qualité, ou lorsque des travaux sont envisagés sur une construction appartenant à un tel ensemble, le projet doit reprendre les lignes de force de composition qui constituent la qualité de l'ensemble, notamment, le débord de corniche, la proportion entre le socle du rez-de-chaussée et les étages et le rythme global de percements.

Le permis de démolir peut être refusé si le projet envisagé ne permet pas de maintenir la cohérence et la qualité de l'ensemble architectural ou urbain identifié.

2.4. Règles relatives aux alignements urbains majeurs du port de commerce

Les constructions nouvelles, ou extensions de constructions existantes, doivent respecter les alignements urbains majeurs identifiés.

2.5. Règles relatives au patrimoine arboré

Sauf s'il s'agit de remplacer un sujet malade, les éléments du patrimoine arboré identifiés ne peuvent être supprimés que dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble prenant en compte la relation avec le cadre architectural et paysager (échelle, vues...), et sous réserve de restituer ou améliorer la qualité paysagère de l'ensemble.

2.6. Règles relatives aux espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial

Les espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial se répartissent en cinq catégories et font l'objet de fiches descriptives jointes en annexe du rapport de présentation.

- les glacis

- les espaces portuaires
- les cimetières
- les espaces à dominante minérale
- les espaces à dominante végétale

Toute modification des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial doit prendre en compte les qualités patrimoniales majeures propres à chaque type d'espace. Ces qualités sont décrites dans les fiches descriptives figurant en annexe 3 du rapport de présentation. Les travaux sur ces espaces doivent viser à les préserver et les valoriser.

2.6.1. Dispositions générales

Plan de composition d'ensemble et ordonnancement

La conception du projet doit prendre en compte la globalité de l'espace concerné, même si l'aménagement porte uniquement sur une partie.

Toute modification des espaces d'intérêt patrimonial doit privilégier des aménagements évitant la fragmentation de l'espace et la multiplication des matériaux, des couleurs et des éléments de mobilier urbain, de façon à privilégier l'unité du paysage, la cohérence avec les caractéristiques historiques ou paysagères de l'entité patrimoniale à laquelle ils appartiennent.

Présence végétale

L'introduction de différentes strates végétales d'une hauteur compatible avec le maintien de l'ouverture du champ visuel doit être privilégiée afin de participer à l'enrichissement de la biodiversité.

Les essences végétales doivent être choisies en adéquation avec les conditions pédologiques, climatiques et d'orientation du site d'implantation ainsi qu'en tenant compte du développement adulte des arbres afin de ne pas nuire à l'ensoleillement et aux vues remarquables.

Traitement des surfaces minérales et espaces de stationnement

L'implantation des dispositifs techniques nécessaires à la circulation des véhicules ou au stationnement (ralentisseurs, îlots directionnels...), ainsi que les équipements collectifs sur le domaine public (conteneurs d'ordures ménagères...), doivent tenir compte des éléments patrimoniaux existants dans l'environnement pour ne pas en altérer l'organisation et/ou la perception.

L'imperméabilisation des sols doit être limitée par l'utilisation de matériaux favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement.

Le choix des matériaux, mobilier, essences végétales, traitements de sols... doit être cohérent avec les caractéristiques urbaines ou paysagères du site et de son environnement pour une réponse hiérarchisée et adaptée à ses différents usages et à son niveau de fréquentation. Les matériaux qualitatifs, naturels, durables et, dans la mesure du possible, de provenance locale sont à privilégier. Le traitement des sols affectés aux circulations et aux stationnements sera simple, et en harmonie avec le cadre architectural et paysager.

Mobilier urbain et équipements

Le choix du mobilier urbain (kiosques, abris, bancs, signalisation, éclairage...) doit être compatible avec l'usage de l'espace et adapté au caractère des lieux, en favorisant la cohérence d'ensemble.

L'implantation des éléments de mobilier urbain doit être ordonnancée de manière à privilégier les continuités visuelles et la fluidité spatiale et ne doit pas occulter les vues remarquables.

Le mobilier d'éclairage doit être adapté en favorisant un éclairage orienté vers le sol et économe en consommation d'énergie.

Énergie éolienne et solaire

Tout projet lié à l'exploitation de l'énergie solaire ou éolienne ne doit porter atteinte ni au patrimoine architectural ni à la qualité des perspectives urbaine ou monumentale.

2.6.2. Dispositions particulières

Les règles qui suivent viennent compléter les dispositions générales ci-avant.

Règles particulières liées aux glacis

Tous travaux envisagés sur les espaces des glacis doivent respecter l'esprit d'origine des plans de composition de la ville (plans Milineau de 1920 puis Mathon de 1944, joints en annexe du présent règlement).

À ce titre, sur ces espaces peuvent être autorisées des constructions nouvelles susceptibles de créer ou renforcer les pôles d'animation, tout en perpétuant leur caractère d'espace ouvert urbain et de respiration au cœur de la ville, et dans le respect des qualités patrimoniales majeures indiquées dans l'inventaire des espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial.

Les vestiges de fortifications existants, ou ceux éventuellement mis à jour lors de travaux, doivent être préservés.

Règles particulières liées aux espaces portuaires

Tous travaux envisagés sur les espaces portuaires doivent tenir compte de l'esprit d'origine des plans de composition et des qualités patrimoniales de chaque espace. Le projet doit s'appuyer sur une analyse pertinente et objective du cadre architectural, urbain et/ou paysager (échelle, vues, ambiance, bâti, usages...) du site.

Plus spécifiquement, les travaux sur les espaces portuaires doivent permettre de poursuivre le développement des activités économiques, dans le respect des qualités paysagères du site en respectant notamment les orientations suivantes :

- Conserver les grandes lignes de composition du plan de 1900 : maintenir les reculs et espaces libres au pied des falaises et des remparts, conforter les alignements majeurs et garantir les porosités entre le quai Malbert et la rue A. Lecomte.
- Valoriser les abords du bâtiment de la « Carène » en maintenant la perception de la falaise et conforter son rôle d'articulation entre le port urbain et le port de commerce (ancienne zone d'aménagement concerté).
- Aménager les espaces urbains dans une dominante minérale afin de répondre aux usages mixtes et tenir compte des vues à hauteur d'homme pour les parcours de promenade.
- Redonner accès à un espace public à l'extrémité du quai Malbert et assurer la continuité de promenade le long de ce quai.

Règles particulières liées aux cimetières

Tous travaux envisagés sur les cimetières Saint-Martin et Kerfautras doivent respecter l'esprit d'origine des plans de composition et répondre, entre autres aux orientations suivantes :

- Préserver et valoriser les vues et perspectives et amplifier, au travers des aménagements, la portée des éléments patrimoniaux existants.
- Maintenir la perméabilité des traversées piétonnes et conforter l'armature verte.

Règles particulières liées aux espaces à dominante minérale

Les aménagements doivent affirmer le caractère des places, des boulevards, des rues, des voies étroites et traverses et éviter les aménagements routiers banals.

Dans ces espaces, l'introduction du végétal, lorsque celle-ci est envisagée, se fera dans un souci de connexion et de cohérence avec l'armature verte urbaine.

Règles particulières liées aux espaces à dominante végétale

Pour les espaces à dominante végétale, la végétation existante doit être préservée ou renforcée. À ce titre, les constructions, les aménagements, les travaux réalisés sur les terrains concernés par une telle protection ou en limite de ceux-ci, doivent être conçus pour garantir la préservation de ces ensembles paysagers. Toutefois, leur destruction est admise dès lors qu'elle est compensée par des plantations restituant ou améliorant l'ambiance végétale initiale.

2.7. Règles relatives à la préservation et à la mise en valeur des cœurs d'îlot

2.7.1. Constructibilité des cœurs d'îlot

La constructibilité des espaces libres (cours, jardins, cœurs d'îlots...) peut être limitée afin de préserver des espaces de respiration dans la ville ou renforcer la présence végétale.

Les constructions annexes en cœur d'îlot traitées en toiture terrasse doivent présenter une toiture végétalisée, engravillonnée ou recouverte de schiste concassé.

2.7.2. Présence végétale

Tout projet de réhabilitation globale, à l'échelle d'un immeuble ou d'un cœur d'îlot, ou de construction neuve doit concourir à la végétalisation du cœur de l'îlot (arbres - buissons - végétation grimpante sur la façade arrière ou sur les murs de clôture...).

Les parties non bâties et non circulées doivent faire l'objet d'un aménagement paysager de qualité, constitué de différentes strates végétales (engazonnement ou couvre sol, arbustes bas et moyens, arbres de petit et moyen développement en ponctuation) visant à préserver ou conforter le caractère verdoyant du site et la diversité des habitats pour la petite faune urbaine.

Les essences végétales doivent être choisies en adéquation avec les conditions pédologiques, climatiques et d'orientation du site d'implantation ainsi qu'en tenant compte du développement adulte des arbres afin de ne pas nuire à l'ensoleillement.

2.7.3. Traitement des surfaces minérales et espaces de stationnement

Les pavages, emmarchements, dallages, constitutifs des cours et jardins, repérés ou non, et présentant un intérêt patrimonial, doivent être préservés et restaurés si besoin.

Les espaces de circulation et de stationnement en cœur d'îlot (ouvert ou fermé) doivent faire l'objet d'un aménagement de qualité, privilégiant les matériaux de qualité et perméables.

Les espaces de stationnement aériens doivent être aménagés (localisation, traitement) de façon à être le moins perceptible possible depuis le domaine public, en privilégiant notamment le morçèlement des surfaces et un accompagnement végétal adapté de manière à limiter l'impact visuel des véhicules.

2.7.4. Mobilier urbain et équipements

Les fontaines, lavoirs ou autres aménagements construits, constitutifs des cours et jardins, repérés ou non, et présentant un intérêt patrimonial, doivent être préservés et restaurés si besoin.

Le mobilier d'éclairage doit être adapté en favorisant un éclairage orienté vers le sol et économe en consommation d'énergie.

3.

DISPOSITIONS LIÉES À L'ARCHITECTURE ET L'ARCHÉOLOGIE



3.1. Règles relatives aux constructions existantes et aux extensions

3.2. Règles relatives aux constructions nouvelles

**3.3. Règles relatives aux constructions, ouvrages, installations et travaux visant
l'exploitation des énergies renouvelables**

**3.4. Règles relatives aux constructions, ouvrages, installations et travaux favorisant
les économies d'énergie**

3.5. Règles relatives aux clôtures et portails

3.6. Règles relatives aux murs de soutènement, vestiges défensifs et ouvrages d'art

3.7. Règles relatives aux commerces

3.8. Règles relatives aux éléments techniques extérieurs



3.1. Règles relatives aux constructions existantes et aux extensions

3.1.1. Constructions remarquables et constructions d'intérêt architectural

Les constructions remarquables et les constructions d'intérêt architectural sont identifiées en fonction de leur typologie architecturale, de leur usage et de leur degré d'intérêt. L'inventaire illustré des constructions remarquables figure en annexe du rapport de présentation.

Démolition

La démolition des constructions remarquables est interdite. Toutefois, elle peut être autorisée de façon exceptionnelle pour les immeubles menaçant ruine.

De manière exceptionnelle, la démolition partielle d'une construction remarquable peut être autorisée dans le cadre d'un projet architectural, à condition de ne pas porter atteinte aux éléments caractéristiques de l'édifice.

La conservation des constructions d'intérêt architectural constitue la règle générale. Cependant, leur démolition, partielle ou totale, peut être autorisée si elle ne crée pas une situation urbaine dévalorisant la qualité de l'environnement bâti et naturel.

Dans tous les cas, les éventuelles adjonctions, sans qualité, postérieures à l'état d'origine, ou en rupture avec l'esprit d'origine du bâtiment, peuvent être démolies.

Aspect extérieur

Règles générales

Constructions remarquables:

Les travaux d'entretien ou de restauration doivent maintenir ou rétablir les dispositions architecturales qui ont prévalu lors de la construction (dessin des éléments d'architecture, matériaux, techniques de mise en œuvre...). Les modifications pouvant être autorisées sont celles consistant en un enrichissement d'un élément d'architecture imparfaitement traité lors de la construction de l'immeuble. Ces constructions doivent revenir à leur état d'origine si elles ont subi des modifications ayant porté atteinte à leur caractère (évacuations diverses, constructions parasites, souches de cheminée, ventilations et conduits divers apparents, câbles, potences...).

La reconstitution de certains éléments architecturaux peut être demandée.

Constructions d'intérêt architectural:

Les travaux d'entretien ou de restauration doivent maintenir ou rétablir les dispositions architecturales d'origine. Toutefois, les travaux consistant à enrichir la qualité architecturale de l'édifice ou d'un élément imparfaitement traité lors de la construction de l'édifice sont autorisés.

Façades et maçonneries (sauf dispositions particulières liées aux travaux d'isolation thermique par l'extérieur)

Les façades des constructions antérieures à 1860, et des constructions d'inspiration classique simple ou à ornementation, conçues à l'origine en pierres apparentes doivent être maintenues en l'état en veillant au respect des dispositions constructives d'origine. Pour les façades conçues à l'origine en moellons recouverts d'un enduit, les enduits disparus ou dégradés sont à restituer. Les enduits doivent être réalisés à la chaux mêlée de sable à granulométrie variable (selon les granulométries traditionnelles). La finition des enduits peut être lissée, talochée, brossée, feutrée voire lavée à l'éponge conformément aux dispositions d'origine. Il est possible de recourir à des techniques modernes sous réserve de laisser « respirer » les murs en maçonnerie.

Le bardage des façades et des pignons donnant sur l'espace public est interdit, sauf application des dispositions du chapitre 3.4.

Les éléments en pierre, destinés à rester apparents en façade (encadrement de baie, corniche, bandeau ou chaînage, socle...), doivent être conservés ou restaurés à l'identique. Ils ne doivent pas être peints.

Les pierres doivent être lavées et rejointoyées à l'aide d'un mortier de chaux. Il convient d'éviter les joints trop clairs en cas de rejointoiement.

Les pierres de taille et les moellons dégradés sont à remplacer par des pierres de même origine, dans la mesure du possible, ou de même aspect et nature.

Les moulurations, les rejointoiements et les appareillages de pierre de granite ou de kersantite (corniches, cordons, plates-bandes, appuis et encadrements de baies, chaînes d'ange, pilastres, frontons, soubassements, tapisseries, etc.) doivent être maintenus ou restaurés à l'identique. Ces éléments ne devront ni être enduits, ni peints. Les habillages de quelque sorte que ce soit (fausses pierres, placages, etc.) sont interdits.

L'architecture des constructions empreintes de modernité a repris ces éléments de décor, les enrichissant de détails propres à chaque courant architectural (céramique, brique, ferronnerie, etc.). La restauration de ces éléments d'enrichissement doit être faite à l'identique.

Lorsque la façade d'un immeuble est très abîmée par manque d'entretien et que la restauration de certains éléments décoratifs (cordons, encadrements d'ouvertures, corniches, etc.) s'avère impossible pour des raisons techniques, leur reconstruction à l'aide de matériaux reconstitués est autorisée à titre exceptionnel, sauf pour les bâtiments remarquables, sous réserve d'une finition de qualité.

Pour les immeubles atypiques, les façades bardées d'éléments modulaires en zinc, ainsi que les éléments de décor en zinc, doivent être conservées et restaurées à l'identique.

Pour les immeubles de la Reconstruction, la fermeture de l'étage d'attique par une véranda est interdite, sauf dans le cas d'un projet global de traitement architectural de l'étage d'attique sur un linéaire complet de façades.

L'architecture de la Reconstruction, en dehors des ensembles majeurs construits à l'aide d'une maçonnerie de pierres de granite appareillées qui doit être restaurée à l'identique, a systématisé le recours aux enduits et au béton, distinguant les façades sur rue, où des efforts de parement aujourd'hui très souvent peints ont été introduits, et les façades arrière pauvrement enduites. La restauration des façades avant passe par un ragréage des parties de parement endommagées (avec éventuelle passivation des aciers dans le cas du béton armé) et par une peinture minérale de couleur claire (respectant la tonalité générale de couleur développée sur l'ensemble du quartier).

Les travaux de modification de la composition des maçonneries de façade, et donc de la distribution des percements, ne peuvent être qu'exceptionnels. Il convient en effet de ne pas dénaturer la logique de composition architecturale des façades, propre à chaque typologie architecturale. Si de tels travaux devaient être envisagés, c'est pour aller dans le sens de l'enrichissement architectural; ils peuvent être plus facilement envisagés sur les façades arrière lorsque leur traitement architectural est plus pauvre.

La création de portes de garage est interdite dans les façades des constructions remarquables et dans les façades des constructions bordant des rues d'une largeur inférieure ou égale à 6 mètres. Des dispositions particulières peuvent toutefois être envisagées en fonction des caractéristiques de l'environnement.

Couleurs

Le projet de coloration des façades (grandes surfaces, rehauts, menuiseries et modénatures) doit tenir compte de la typologie architecturale de la construction et de la cohérence générale du paysage urbain environnant :

- A l'intérieur du périmètre de la ville reconstruite (voir plan p18), et pour les constructions de la typologie Reconstruction, les grandes surfaces seront traitées en teintes claires conformément au nuancier de coloration de l'architecture de la Reconstruction joint en annexe du rapport de présentation. Des teintes plus soutenues peuvent être autorisées sur les maçonneries de rehauts (modénatures), menuiseries et ferronneries.
- Dans les autres secteurs, et pour les autres typologies d'édifices, des teintes différentes sont possibles en aplat sur les façades sous réserve d'un projet cohérent à l'échelle des façades concernées, et sous réserve de sa situation urbaine (point fort de composition urbaine, appartenance à un ensemble architectural ou urbain de qualité, appartenance à un espace urbain remarquable, situation urbaine,...).

Toitures

Couvertures:

Les couvertures des toitures doivent être maintenues ou restaurées à l'identique, en particulier :

- Les toitures de zinc seront refaites avec des plaques de zinc, selon une pente faible.

- Les toitures d'ardoises seront refaites avec des ardoises naturelles. Le faitage de ces toitures d'ardoises sera réalisé à l'aide de faiteaux de terre cuite posés sans emboîtement à bain de mortier de chaux.
- Les toitures présentant une pente inférieure ou égale à 5 % doivent être traitées avec la même qualité qu'une façade.

Souches de cheminées :

Les souches de cheminées doivent être refaites suivant leurs techniques d'origine, à savoir le plus souvent en maçonnerie enduite et exceptionnellement en pierres de granite souvent appareillées rejointoyées au mortier de chaux grasse ou en briques. Le bardage ou le collage de matériaux d'étanchéité sont interdits.

Lucarnes et châssis de toit :

Les lucarnes existantes doivent être maintenues et restaurées dans le respect de la typologie de la construction, sauf s'il s'agit de lucarnes rajoutées postérieurement et non cohérente avec la typologie.

Les châssis de toit doivent être de dimensions compatibles avec la typologie de l'immeuble, et composés par rapport aux percements des étages inférieurs. Ils doivent être encastrés dans la couverture pour ne former aucune saillie.

En façade ne donnant pas sur l'espace public, les châssis peuvent avoir une taille plus importante ou être constitués de verrières sous réserve que l'ossature métallique de ces verrières soit de la couleur de la couverture.

Menuiseries

Les menuiseries (fenêtres, portes, ...) doivent être conservées, restaurées ou remplacées dans le respect de la typologie architecturale de l'immeuble et suivant le dessin du percement (cintre...).

Les menuiseries des baies et fermetures seront restaurées ou remplacées par des ouvrages à l'identique (en général, fenêtres ouvrant à la française), en respectant la partition des vitrages. Le dessin des menuiseries doit être conforme à ceux du reste de l'immeuble ou à ceux de la typologie architecturale à laquelle l'immeuble se rattache.

En cas de disparité dans le dessin des éléments de menuiserie sur une même façade, la solution retenue tiendra compte du contexte architectural urbain et de l'importance des travaux déjà engagés, en privilégiant à minima une cohérence par étage.

Lorsque les menuiseries doivent être remplacées, elles le seront :

- dans le matériau d'origine pour les immeubles remarquables.
- de préférence dans le matériau d'origine (le plus souvent en bois pour les immeubles d'intérêt architectural). Toutefois, les menuiseries en aluminium laqué ou plastique et matériaux de synthèse sont autorisées si elles présentent le même dessin (à savoir les mêmes épaisseurs et profils) que les menuiseries de la typologie architecturale à laquelle se rattache la construction. En cas de disparité, des menuiseries différentes peuvent être autorisées pour tenir compte du contexte architectural et urbain.
- en cas de petits bois, ceux-ci doivent être extérieurs au vitrage.

Les doubles fenêtres extérieures sont interdites.

Volets et portes extérieurs:

Les volets persiennés en bois existants ainsi que les portes d'origine des immeubles sont à maintenir, à restituer ou remplacer en cohérence avec la typologie de l'immeuble ou l'architecture de la façade.

Lorsque les volets et portes doivent être remplacés, ils le seront :

- dans le matériau d'origine pour les immeubles remarquables.
- de préférence dans le matériau d'origine (le plus souvent en bois pour les immeubles d'intérêt architectural).

Les volets persiennés en plastique et matériaux de synthèse sont interdits.

Les volets roulants sont acceptés s'ils sont compatibles avec la composition architecturale de la façade et si le coffre de volet est totalement dissimulé en position d'ouverture et non apparent depuis l'extérieur.

Dans le cas d'une façade d'une construction remarquable ou d'intérêt architectural bordant ou appartenant à un espace urbain d'intérêt patrimonial, ou appartenant à un ensemble architectural de qualité, la restitution des menuiseries et des autres éléments architecturaux essentiels peut être imposée dans les matériaux d'origine afin de préserver une cohérence d'ensemble.

Dans le cas d'un projet global de réhabilitation d'une façade ou de la totalité d'un immeuble, un dessin plus contemporain de l'ensemble des menuiseries peut être accepté s'il est compatible avec la typologie de l'immeuble.

Ferronneries

Les ferronneries d'origine doivent être conservées et restaurées. Dans le cas où elles ont disparu, il convient de les restituer dans le style propre à la typologie architecturale de la façade. Les ferronneries sont en fer forgé, en acier ou en fonte.

Le remplacement des garde-corps en ferronnerie par des lisses horizontales en bois ou en plastique et matériaux de synthèse, par des ouvrages métalliques à barreaudage vertical, ou par des structures en aluminium avec panneau de remplissage en matière translucide est interdit.

Zinguerie

Il convient de prévoir une protection pour tous les points de façades dans lesquels l'eau peut s'infiltrer et dénaturer les maçonneries: les pierres saillantes (corniche, cordon, fronton, lucarne, appui de fenêtre s'il n'est pas en granite ou en mortier hydrofuge, et de balcon, etc.). Cette protection peut être assurée par du plomb ou du zinc. Un soin tout particulier sera pris pour réaliser un grand nombre de joints de dilatation et pour réaliser les solins au contact des maçonneries.

Les éléments de zinc décoratifs développés sur certaines constructions doivent être restaurés à l'identique.

Les zincs peuvent, dans le cas d'une architecture exceptionnelle, être pré-patinés de couleur ardoise, plomb ou cuivre selon l'environnement.

3.1.2. Constructions non repérées

Démolition

La démolition des constructions non repérées peut être refusée si elle est de nature à porter atteinte à la cohérence urbaine du secteur.

Aspect extérieur

Les travaux d'entretien, de modification ou d'extension réalisés sur ces édifices doivent être l'occasion d'en améliorer l'aspect général et d'améliorer leur insertion dans le contexte urbain environnant (gabarit, implantation, cohérence architecturale et urbaine).

La modification des bâtiments existants en pied de falaise le long de la rue A. Troude peut être refusée si elle est de nature à dévaloriser le pied de falaise, trace de l'ancien trait de côte.

3.1.3. Règles relatives à la mutabilité des constructions

Il existe plusieurs types de mutabilité pour un immeuble:

- Extension horizontale : extension sur rue ou sur cour sur une partie ou la totalité du linéaire de la façade.
- Extension verticale : modification de toit pour habitabilité*, ou surélévation.

**Il s'agit des travaux de modification de toiture visant à intégrer les dispositifs techniques et/ou à permettre dans de bonnes conditions, l'usage du dernier niveau d'un bâtiment pour les diverses fonctions urbaines (résidentielle, économique, institutionnelle, loisirs,...).*

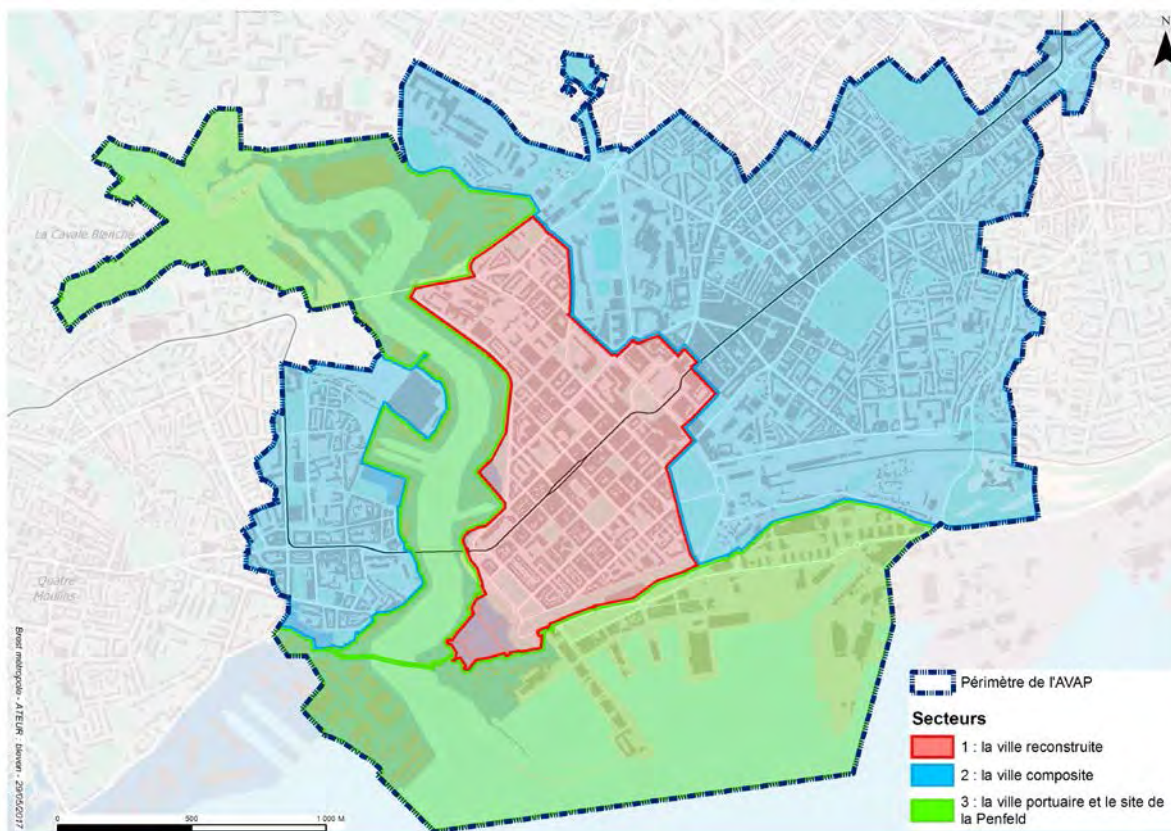
L'extension verticale ou horizontale des bâtiments existants est autorisée sous réserve d'une bonne insertion du projet dans l'environnement architectural, urbain et paysager. Elle doit être conçue de façon à s'harmoniser avec le bâtiment concerné par le projet, tout en pouvant proposer une architecture contemporaine, tant dans la composition des façades et des volumes que dans les matériaux employés et leur mise en œuvre. Dans tous les cas, la transition entre l'édifice existant et l'extension doit faire l'objet d'un soin particulier.

En fonction de la valeur architecturale de l'immeuble, si plusieurs solutions de mutabilité sont possibles, la solution la plus cohérente avec le cadre architectural et la situation urbaine doit être choisie. Le projet peut être refusé s'il porte atteinte à son environnement architectural, urbain ou paysager (îlot, quartier, perspective etc.).

Règles relatives aux extensions sur rue ou sur cour

- L'extension sur rue des constructions remarquables est interdite. Elle est possible pour les constructions d'intérêt architectural et les constructions non repérées sous réserve de ne pas porter atteinte à l'unité architecturale de l'immeuble et des constructions voisines et de préserver leur cohérence.
- L'extension sur cour est possible sous réserve que la façade ne présente pas d'intérêt architectural et de ne pas porter atteinte à la cohérence architecturale du cœur d'îlot.

Règles relatives aux extensions de type surélévation ou modification de toit



Le projet doit prendre en compte la toiture dans son ensemble.

En outre :

- La modification de toit pour habitabilité et la surélévation des immeubles remarquables sont interdites, sauf dans le cadre d'un projet de transformation globale de l'immeuble ne portant pas atteinte à sa qualité architecturale et à ses caractéristiques remarquables.
- Lorsqu'un immeuble appartient à un ensemble architectural et urbain de qualité, ou est identifié comme point fort de composition urbaine, la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées sous réserve de maintenir ou améliorer la cohérence volumétrique et architecturale de la séquence identifiée et de ne pas dénaturer la perspective ou la composition urbaine identifiée.
- Dans le cas d'un immeuble situé dans le périmètre de la ville reconstruite (secteur 1, voir carte ci-avant), la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées sous réserve de tenir compte de la hauteur des constructions les plus proches (à l'exception des constructions existantes dont la hauteur serait trop élevée ou trop basse par rapport à celle des constructions du secteur) afin de maintenir ou renforcer la cohérence du velum urbain. A l'échelle de l'îlot, les immeubles d'angle, situés sur le point le plus haut de l'îlot, devront toujours rester les plus hauts de l'îlot concerné par le projet et les corniches existantes maintenues.
- Cas particuliers situés dans le périmètre de la ville reconstruite (secteur 1, voir carte ci-avant) :
 - La surélévation de l'immeuble tête de proue, situé au bas de la rue de Siam (parcelle KR14), est autorisée dans la limite maximale de deux niveaux supplémentaires, soit R+5.
 - La modification de toit pour habitabilité et la surélévation sont interdites pour les immeubles situés le long du boulevard Jean Moulin, entre la rue du petit moulin et la rue Louis Pasteur.
- Dans le cas d'un immeuble situé dans le périmètre de la ville composite (secteur 2, voir carte ci-avant) :

- Pour les îlots homogènes, la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées dans la limite maximale de un niveau supplémentaire; ce niveau étant de préférence traité en attique, et les corniches existantes maintenues.
- Pour les îlots hétérogènes fermés, les secteurs composés à majorité de maisons individuelles et ceux présentant une topographie particulière (exemple : vallon du Forestou), la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées dans la limite maximale de deux niveaux supplémentaires. Le nombre de niveau supplémentaire autorisé peut être limité afin de maintenir ou renforcer la cohérence du paysage urbain.
- Dans le périmètre de la ville portuaire (secteur 3, voir carte ci-avant), la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées dans les conditions suivantes :
 - dans le cas des îlots identifiés en orange sur la carte ci-après, la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées sous réserve de renforcer la cohérence du velum urbain et de ne pas porter atteinte à la perception du haut du rempart du port urbain, ou à celle de la falaise (de la carène à la colline du Forestou, au pied du château de Kerstears).
 - dans le cas des îlots identifiés en jaune sur la carte ci-après, la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées sous réserve de maintenir la cohérence du velum urbain et de ne pas porter atteinte à la perception du château et de son socle.
 - dans le cas des îlots identifiés en bleu (aplat ou hachure) sur la carte ci-après, la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées à condition de ne pas occulter la perception globale des rives opposées de la rade depuis la ville haute.
 - pour les sites stratégiques identifiés en rouge sur la carte ci-après:
 - Ilot des « Phares et Balises »: la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées à condition de ne pas occulter la perception globale des rives opposées de la rade depuis la ville haute.
 - Ilot de la « Carène »: la modification de toit pour habitabilité et la surélévation peuvent être autorisées sous réserve de ne pas porter atteinte à la perception de la falaise et du rempart.



Pour les dispositions liées à l'aspect extérieur des extensions on se référera au chapitre 3.2.3.

3.2. Règles relatives aux constructions nouvelles

3.2.1. Insertion urbaine des constructions nouvelles

Les constructions nouvelles doivent respecter les spécificités du contexte urbain, des sites et paysages avoisinants, notamment :

- la trame urbaine et le mode d'implantation des constructions environnantes et du rapport qu'elles entretiennent avec l'espace public et le paysage, notamment en termes d'alignement ou de retrait, de mitoyenneté, d'orientation, d'échelle, etc.
- la cohérence et le rythme du parcellaire, même en cas de regroupement de parcelles.
- la topographie. Le projet ne doit pas modifier le relief naturel.
- les logiques d'implantation bio-climatiques caractéristiques du bâti ancien.

La construction de bâtiments en pied de falaise, entre la carène et la colline du Forestou au pied du château de Kerstears, peut être refusée si elle est de nature à dévaloriser le pied de falaise, trace de l'ancien trait de côte.

En tant que site stratégique, le traitement architectural des futures constructions sur l'îlot des « Phares et Balises » doit être particulièrement qualitatif et ambitieux en réponse à la qualité paysagère des lieux. Cette exigence s'exprime au travers de l'implantation du projet, de sa volumétrie et composition des façades, et du choix des matériaux de parement extérieurs.

3.2.2. Volumétrie

Afin d'assurer une bonne insertion du projet dans son contexte urbain et paysager, la volumétrie et l'épaisseur des constructions nouvelles doivent s'harmoniser avec celles des bâtiments existants, tenir compte de la situation urbaine et paysagère du projet, et se raccorder de façon harmonieuse aux bâtiments voisins.

3.2.3. Aspect extérieur

Composition des façades

Les constructions nouvelles se référant aux différentes typologies doivent respecter les modes de construction de la typologie architecturale à laquelle elles se rattachent, notamment en reprenant leur volumétrie et leur composition générale.

D'une manière générale, la prise en compte du contexte urbain et paysager doit guider le choix du traitement architectural des façades, dans un souci de simplicité, de qualité et de cohérence avec l'environnement.

Chaque bâtiment doit présenter une composition équilibrée tant en façade qu'en toiture, ceci n'interdisant pas de réaliser des séquences d'architecture homogène comme cela a été fait dans les « ensembles architecturaux et urbains de qualité ».

La façade doit présenter une simplicité d'organisation générale et un traitement des éléments de structure et de modénature, lui conférant une échelle et une qualité architecturale. Il convient en particulier d'affirmer une dominante verticale dans le rythme de la façade, et de suggérer horizontalement des niveaux en relation avec ceux des façades voisines (niveaux des soubassements, des allèges et linteaux des baies, bandeaux filants, corniche...).

Toitures

La prise en compte du contexte urbain et paysager doit guider le choix du traitement architectural de la toiture, ainsi que du matériau de couverture, dans un souci de simplicité, de qualité et de cohérence avec l'environnement, notamment lorsqu'il existe des vues en plongée (depuis le téléphérique par exemple).

D'une manière générale, les toitures doivent être traitées avec la même qualité qu'une façade, notamment lorsqu'elles présentent une pente inférieure ou égale à 5 % et/ou lorsqu'elles sont perceptibles depuis l'espace public (vues en plongée, vues depuis le téléphérique par exemple...).

Dans le cas des extensions de bâtiments existants, les proportions, forme et traitement de la toiture doivent être cohérents avec ceux du bâtiment qu'elles accompagnent, en privilégiant simplicité et sobriété.

Toutes les mesures doivent être prises pour intégrer au bâti tous les éléments techniques (ventilation, chauffage, fumisterie...).

En cœur d'îlot, les toitures terrasses visibles doivent être végétalisées, engravillonnées ou recouvertes de schiste concassé.

Matériaux

Le choix des matériaux doit être fait en cohérence avec le traitement architectural, urbain et paysager des lieux.

Les matériaux de type fausses pierres, faux bois sont interdits, ainsi que l'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (par un enduit ou autre).

Couleur

Le choix des teintes de façades et des éléments visibles de l'extérieur doit être fait en cohérence avec le traitement architectural, urbain et paysager des lieux.

Constructions annexes

Si l'inscription des locaux techniques, de service et ouvrages d'accessibilité aux étages* est impossible dans l'enveloppe existante, ou porte atteinte à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, ils pourront être implantés à l'extérieur des volumes bâtis.

Les constructions annexes*, locaux techniques, de service et ouvrages d'accessibilité aux étages* ne doivent pas dénaturer, par leur implantation et leur aspect, la qualité du cadre bâti et paysager des lieux. Elles doivent s'harmoniser avec le bâtiment principal ou dialoguer avec celui-ci et respecter les dispositions du présent chapitre concernant les constructions nouvelles et extensions.

***Construction annexe**

La construction annexe a un caractère accessoire par rapport à la construction principale, elle est séparée physiquement de celle-ci et présente généralement une faible superficie. Peuvent être considérées comme des annexes les garages, locaux de stockage des déchets, locaux à vélos, abris de jardin, piscines....

***Locaux techniques, de service et ouvrages d'accessibilité aux étages :**

Sont considérés comme locaux techniques et de service : les abris poubelles, les locaux pour poussettes et deux roues, les installations de services ou liées au fonctionnement des bâtiments (coffrets et armoires de distribution des sources d'énergie et de télécommunication, les boîtes aux lettres, les chambres de tirages et trappes de visite au sol).

Sont considérés comme ouvrages d'accessibilités aux étages : les ascenseurs, les escaliers de secours, les coursives et escaliers permettant une distribution par l'extérieur.

3.3. Règles relatives aux constructions, ouvrages, installations et travaux visant l'exploitation des énergies renouvelables

3.3.1. Énergie éolienne

Les éoliennes domestiques d'appoint sont autorisées, leur taille doit être inférieure à 12m. De façon à en atténuer la perception depuis l'espace public, leur positionnement doit être adapté au site et à l'architecture. De même, leur hauteur peut être limitée.

3.3.2. Énergie solaire

Préalablement à l'installation de dispositifs de production d'énergie solaire, on se référera au cadastre solaire mis en place par Brest métropole afin de juger de la pertinence d'un tel dispositif sur la toiture concernée.

L'installation verticale de panneaux solaires est interdite sur les constructions remarquables et sur les façades ou pignons donnant sur l'espace public pour les autres constructions. Sur les autres façades ou pignons des constructions d'intérêt architectural et des constructions non repérées, leur positionnement doit être composé avec les ouvertures existantes et la saillie du dispositif la plus faible possible.

Les panneaux solaires thermiques à ballon d'eau externes sont interdits.

L'installation de dispositifs de production d'énergie solaire (panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques) en toiture est autorisée sous réserve d'une bonne intégration architecturale et paysagère et du respect des prescriptions suivantes :

- il convient de rechercher symétrie et alignement entre les panneaux solaires et les autres éléments architecturaux principaux (les ouvertures par exemple).
- les panneaux solaires doivent être dans le plan de la toiture. En cas de toiture terrasse ou de toiture de pente inférieure à 15°, les panneaux sont à positionner en retrait de l'acrotère de manière à être dissimulés par celui-ci.
- les châssis des panneaux et autres accessoires doivent être de teinte mate, assortie au matériau de la couverture et les câbles d'alimentation masqués.

3.3.3. Autres dispositifs de production et de régulation de chaleur

Les équipements de production et de régulation de chaleur, de climatisation ou de ventilation, positionnés en saillie du mur, en appui de fenêtre ou sur un balcon, sont interdits sur les bâtiments remarquables ou sur les façades et pignons donnant sur l'espace public. Dans les autres cas, leur installation est envisageable s'il est avéré qu'il n'est pas possible de les positionner ailleurs. Ils sont à positionner de façon à être le moins visibles depuis l'espace public. Ils doivent être de teinte similaire à celle de la façade.

Les pompes à chaleur doivent être localisées de manière à être le moins visibles depuis l'espace public. Elles doivent être positionnées au sol, derrière des masques visuels (végétation, châssis persiennés ...) afin d'en atténuer la vue, ou intégrées dans une annexe.

En matière de géothermie, les dispositifs verticaux (puits) sont à privilégier par rapport aux dispositifs horizontaux afin de ne pas modifier le profil naturel des sols et ne pas impacter les éléments paysagés (alignements d'arbres et arbres isolés) identifiés ou non au document graphique. Un retrait de l'installation est obligatoire par rapport au système racinaire des sujets.

3.4. Règles relatives aux constructions, ouvrages, installations et travaux favorisant les économies d'énergie

3.4.1. Constructions remarquables

Toitures

L'isolation thermique ou phonique par l'extérieur est autorisée sous réserve des prescriptions suivantes :

- Le profil de toit d'origine doit être conservé,
- Les rives de toit doivent être traitées avec le plus grand soin et sans surépaisseur par rapport au nu du pignon,
- Le matériau de couverture doit être remplacé à l'identique, sauf si celui-ci n'est pas cohérent avec la typologie architecturale de l'immeuble. Les toitures-terrasse existantes lorsqu'elles doivent être restaurées, privilégieront les toitures végétalisées.

Façades

L'isolation thermique ou phonique par l'extérieur est interdite sur les façades et pignons.

3.4.2. Constructions d'intérêt architectural

Toitures

L'isolation thermique ou phonique par l'extérieur est autorisée sous réserve des prescriptions suivantes :

- Le profil de toit d'origine doit être conservé,
- Les rives de toit doivent être traitées avec le plus grand soin et sans surépaisseur par rapport au nu du pignon,

- Le matériau de couverture doit être remplacé à l'identique, sauf si celui-ci n'est pas cohérent avec la typologie architecturale de l'immeuble. Les toitures-terrasse existantes, lorsqu'elles doivent être restaurées, privilégieront les toitures végétalisées.

Façades des constructions antérieures à 1948

Les constructions antérieures à 1948 concernées sont celles appartenant aux typologies suivantes : construction antérieure à 1860, construction d'inspiration classique simple, construction d'inspiration classique à ornementation, construction empreinte de modernité, et celles construites en pierre ou moellon après 1948.

L'isolation thermique ou phonique par l'extérieur est interdite pour les constructions appartenant aux typologies listées ci-avant. Toutefois, elle peut être envisagée sur les pignons, et les façades donnant en cœur d'îlot, si le projet ne porte pas atteinte à l'intérêt architectural de la façade et sous réserve de respecter les dispositions suivantes :

- La faisabilité de l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur doit être justifiée par un diagnostic architectural et technique (assurer la salubrité et la pérennité des structures).
- La mise en œuvre de l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur doit notamment :
 - restituer le débord de toit existant au-dessus de la corniche,
 - respecter l'ordonnement de la façade: symétrie, organisation des travées, divisions horizontales ou verticales, présence de balcons ou lucarnes...
 - limiter le rétrécissement des percements de manière à préserver la luminosité,
 - maintenir les volets battants existants.
 - préserver voire restituer à l'identique les modénatures et éléments de décor (bandeaux, chaînages, corniches, encadrements de baies, appuis...) éventuellement existants. En particulier, les éléments en pierre ne peuvent être recouverts.
- La finition de l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur doit être identique au matériau d'origine, en général de l'enduit en façades. La technique utilisée doit permettre l'application d'un enduit de finition d'aspect traditionnel. La finition de l'enduit (taloché, tyrolien...) doit correspondre à la typologie de l'immeuble et tenir compte des textures d'origines.

Façades des constructions postérieures à 1948

Les constructions concernées sont celles appartenant à la typologie Reconstruction.

L'isolation thermique ou phonique par l'extérieur est autorisée pour les constructions appartenant à la typologie Reconstruction (lorsqu'elles ne sont pas revêtues de pierre), si le projet ne porte pas atteinte à l'intérêt architectural de la façade et sous réserve de respecter les dispositions suivantes :

- La faisabilité de l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur doit être justifiée par un diagnostic architectural et technique (assurer la salubrité et la pérennité des structures).
- La mise en œuvre de l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur doit notamment :
 - restituer le débord de toit existant au-dessus de la corniche, et assurer une liaison satisfaisante avec le bâtiment mitoyen,
 - respecter l'ordonnement de la façade: symétrie, organisation des travées, divisions horizontales ou verticales, présence de balcons ou lucarnes...
 - limiter le rétrécissement des percements de manière à préserver la luminosité,
 - préserver, voire restituer les traitements d'angle, les reliefs (modénatures, joints creux, textures,...) ou éléments de décor, éventuellement existants,
 - ne pas porter atteinte à la cohérence des ensembles architecturaux ou urbains de qualité.
- La finition de l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur doit être identique au matériau d'origine, en général de l'enduit en façades. La technique utilisée doit permettre l'application d'un enduit de finition d'aspect traditionnel. La finition de l'enduit (taloché, tyrolien...) doit correspondre à la typologie de l'immeuble et tenir compte des textures d'origines.

Lorsque les façades sont réalisées en panneaux de béton avec calepinage de joints creux, l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur avec finition enduite est possible de même que l'utilisation de bardage ou vêtue. Dans tous les cas, la finition doit présenter un calepinage et un aspect rappelant la minéralité de la façade d'origine. Une attention particulière doit être portée à la qualité des matériaux mis en œuvre, à leur pérennité, à leur coloration, et à leur capacité d'intégration dans l'environnement. À ce titre, les bardages en matières plastiques et les matériaux réfléchissants sont notamment interdits.

3.4.3. Constructions non repérées

L'isolation thermique ou phonique par l'extérieur des façades et toitures est autorisée. La finition de l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur doit être identique à celle du matériau d'origine, en général de l'enduit en façades.

D'autres finitions peuvent être envisagées lorsqu'elles ne portent pas atteinte à la cohérence des cœurs d'îlots et des espaces urbains et paysagers. Dans ce cas, l'isolation thermique ou phonique par l'extérieur doit être l'occasion d'améliorer l'aspect de la façade (composition, détails architecturaux...). L'opération de doublage de la façade se présente alors comme la réalisation d'un projet architectural d'ensemble.

Dans tous les cas, une attention particulière doit être portée à la qualité des matériaux mis en œuvre, à leur pérennité, à leur coloration, et à leur capacité d'intégration dans l'environnement. À ce titre, les bardages en matières plastiques et les matériaux réfléchissants sont notamment interdits.

3.5. Règles relatives aux murs de clôture ou grille

Les dispositions suivantes portent sur les clôtures situées en limite de l'espace public.

Les clôtures, repérées ou non, constituées d'un mur en pierre, d'un muret surmonté d'une grille en ferronnerie ou d'un dispositif ajouré en béton datant de la période Reconstruction sont à préserver et restaurer dans le respect de leurs dispositions, et matériaux d'origine. Leur démolition est autorisée en cas de construction à l'alignement, ou pour un projet justifiant d'une bonne insertion dans l'environnement urbain et paysager.

En cas de restauration, elles ne doivent pas être modifiées dans leur aspect, si ce n'est pour apporter une amélioration (suppression des ajouts sans rapport, d'éléments en matières plastiques et de synthèse, ...) et retrouver les caractéristiques d'origine de la clôture concernée.

Les clôtures nouvelles doivent être cohérentes avec les clôtures existantes développées dans l'environnement urbain et paysager. Il convient avant tout d'éviter une hétérogénéité des clôtures. Pour toute opération nouvelle, il conviendra de définir le type de clôture en même temps que les règles d'implantation des constructions car les deux sont liées.

Les portails et portillons doivent s'harmoniser avec la clôture existante et les clôtures traditionnelles environnantes, en privilégiant des matériaux qualitatifs et pérennes.

- **Matériaux**

Pour toute clôture (y compris piliers, portails et portillons), il est interdit l'utilisation des matériaux suivants:

- Les matériaux plastiques et de synthèse
- Les grillages non accompagnés de haies, les barbelés et la fausse végétation,
- Les matériaux préfabriqués de type plaques de béton lisse.
- Les matériaux de type parpaings ou blocs de béton bruts, s'ils ne sont pas enduits et peints.

- **Accompagnement végétal des clôtures**

La plantation de haies monospécifiques composées de végétaux persistants est interdite.

La plantation en haie d'essences banalisées et présentant un trop grand développement tels que le laurier palme, le berberis, le pyracantha, le cotoneaster, le thuya, le chamaecyparis, le cupressus macrocarpa, le cupressus arizonica... est interdite.

3.6. Règles relatives aux ouvrages de génie civil

3.6.1. Murs de soutènement

Les murs de soutènement en maçonnerie de pierre, repérés ou non, doivent être maintenus, entretenus et restaurés en cas de besoin.

Ils doivent être restaurés dans le respect de leurs dispositions, et matériaux d'origine.

Pour les nouveaux soutènements sont admis les matériaux traditionnels (pierre, enduit...), de même que les systèmes modernes permettant une végétalisation (ex gabion).

3.6.2. Vestiges défensifs et ouvrages d'art

Les vestiges défensifs, ouvrages reliant la ville haute et le port et ouvrages de génie civil ne peuvent pas être démolis. Ils doivent rester lisibles et dégagés face aux perspectives et axes visuels. Il n'est donc pas possible de les masquer derrière des constructions ou des plantations qui en détruiraient la lecture ; les seules plantations qui peuvent y être autorisées sont celles qui sont compatibles avec le programme qui a sous-tendu leur construction, et qui ne mettent pas en cause leur pérennité.

Ces ouvrages ont souvent fait appel à des techniques de construction, que tout projet de restauration doit respecter. Ils peuvent cependant faire l'objet de travaux d'adaptation contribuant à leur amélioration et leur mise en valeur ou permettant leur reconversion ou autoriser de nouveaux usages. La reconstruction totale ne peut être qu'exceptionnelle (destruction accidentelle, vieillissement irréversible en cas de ruine naturelle ou de danger).

3.6.3. Passages avec emmarchements, rampes

Les emmarchements et rampes repérés ou non, destinés à relier les différents niveaux de la ville, doivent être maintenus, entretenus et restaurés en cas de besoin.

Ils doivent être restaurés dans le respect de leurs dispositions et matériaux d'origine. Ils peuvent cependant faire l'objet de travaux d'adaptation contribuant à leur amélioration et leur mise en valeur.

3.7. Règles relatives aux commerces

3.7.1. Devantures et vitrines

Composition

La conservation et la restauration de devantures anciennes particulièrement intéressantes peut être demandée.

Les devantures doivent être harmonieusement intégrées dans la composition de façade et respecter la typologie architecturale de l'immeuble dans lequel elles s'insèrent (en particulier les baies d'origine), et dans certains cas permettre de la reconstituer.

Le parcellaire doit rester lisible sur la totalité des façades donnant sur l'espace public, même si le commerce occupe plusieurs bâtiments contigus. La devanture doit s'inscrire dans la trame existante des immeubles et tenir compte dans sa composition des limites latérales notamment en prévoyant des séquences de vitrines séparées par des piles de maçonneries, pour marquer le rythme du parcellaire d'origine. La création de baies à cheval sur deux immeubles est interdite. L'accès indépendant aux étages de l'immeuble doit être conservé ou restitué.

La devanture ne doit pas dépasser le plancher bas du 1^{er} étage, ou toute autre mouluration délimitant le rez-de-chaussée.

À l'occasion de travaux de réfection de devantures, les piles de maçonnerie porteuses réduites voire supprimées, doivent être rétablies.

Dans le cas de construction neuve, la vitrine devra être pensée dès l'origine dans toutes ses composantes. Dans tous les cas, le nu du mur de façade devra rester apparent jusqu'au sol, de part et d'autre des vitrines. Si la construction est large, il conviendra de prévoir des séquences de vitrines séparées par des piles de maçonneries, pour marquer un rythme de parcellaire traditionnel.

Devantures en applique

Les devantures en applique sont interdites sur les immeubles de la reconstruction.

Sur les autres immeubles, les devantures en applique doivent :

- Être composée d'une corniche, d'un bandeau horizontal, d'une allège et de piédroits habillés de panneaux. Pour les constructions du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle, la devanture doit dégager jusqu'au sol les chaînes d'angle de

l'immeuble et l'encadrement de maçonnerie de granite de la porte d'entrée de l'immeuble.

- Être constituée de panneaux menuisés ou en métal ou tout autre matériau de qualité et durable. Les matières plastiques et de synthèse, les peintures imitant les matières naturelles et les vitrages et matériaux réfléchissants sont interdits.

Devantures en feuillure

Pour les immeubles de la reconstruction, la nouvelle devanture doit se positionner en tableau. Les éléments de structure doivent rester apparents, les rythmes verticaux respectés et l'effet de socle maintenu.

Les matières plastiques et de synthèse sont interdites pour les châssis de baies et pour les allèges en feuillures.

Les vitrages et matériaux réfléchissants sont interdits.

Éléments techniques

Tous les éléments techniques (de type boîtiers d'alarme, ventilation, climatisation, cheminée, ventouse prise d'air frais, arrivée de gaz ou d'électricité, etc) doivent être dissimulés à l'intérieur de la maçonnerie et intégrés à la composition de la devanture commerciale.

Tous les boîtiers techniques sont interdits sur les étages supérieurs.

3.7.2. Bannes et dispositifs de fermeture

Bannes

Les bannes doivent être ajustées à la largeur de chaque vitrine. Elles doivent être rétractables et sans joues latérales. En position ouverte, elles ne doivent pas déborder au-delà du trottoir.

Les bannes doivent être à projection droite. Les bannes capotes sont interdites sauf dans les cas exceptionnels où les baies dans lesquelles elles s'insèrent ont des formes courbes.

Les bannes avec lambrequins sont interdites dans les étages.

Les bannes doivent être réalisées avec un tissu de couleur unie et mate en harmonie avec la façade commerciale. Elles peuvent comprendre des lambrequins à bord droits.

Dispositifs de fermeture

Les éventuels dispositifs de fermeture (volets roulant, grilles...) doivent être totalement escamotés à l'intérieur de la construction.

3.7.3. Couleur

La mise en couleur du commerce doit se faire en harmonie avec l'environnement proche en évitant de ne pas créer de conflits visuels avec les couleurs de la façade de l'édifice.

3.7.4. Terrasses

Terrasses fermées

Les terrasses fermées en excroissance des façades sont autorisées sous réserve d'être conçues suivant un projet d'ensemble susceptible de mettre en valeur l'espace urbain sans dénaturer l'architecture des constructions existantes. Ces terrasses doivent être démontables et réalisées à l'aide de matériaux aux sections les plus fines possible et largement vitrées.

Elles peuvent être refusées si elles sont de nature à porter atteinte à la perception des abords immédiats d'un monument historique, à la perception d'un espace urbain remarquable, d'un bâtiment remarquable ou d'un ensemble architectural ou urbain de qualité.

Dispositifs de terrasse non fixes

Les paravents sont autorisés sous réserve :

- D'être amovibles et repliables.
- d'avoir une hauteur inférieure ou égale à 1.50m et une largeur totale inférieure ou égale à 1/3 de la largeur d'espace disponible de façon à ne pas cloisonner l'espace ni créer un obstacle au cheminement piéton.
- De privilégier les structures métalliques et d'opter pour des remplissages transparents afin d'agrandir les espaces et ne pas créer de barrière visuelle.

3.8. Règles relatives aux éléments techniques extérieurs

3.8.1. Boîtes aux lettres, digicodes et interphones

Les boîtes aux lettres doivent être disposées en priorité dans les parties communes intérieures, ou sous les passages sous porche, dans un souci de discrétion.

Le cas échéant, elles peuvent être intégrées dans les façades ou murs de clôture sans être saillantes et sans altérer les éléments de décors éventuels de façade (moulurations des piédroits de portes ou portails).

Les boîtiers des digicodes et interphones seront posés de façon à ne pas altérer les modénatures éventuelles de façade (telles que les bandeaux, encadrements de baie ou de porte, chaînes d'angle et ornements divers). Ils doivent être encastrés entièrement, si possible en tableau de la porte, y compris les fils d'alimentation. Le matériel doit être de dimension la plus réduite possible.

3.8.2. Citernes

Les citernes et cuves extérieures, non liées aux activités industrielles ou artisanales et aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, doivent être implantées de manière à ne pas être visibles depuis l'espace public.

3.8.3. Coffrets et réseaux

Évacuation extérieure

L'installation extérieure de tuyaux d'évacuation (eaux usées ou d'alimentation en eau), est interdite.

Câbles

Les câbles (notamment de types réseau électrique ou téléphonique) passant éventuellement en façades doivent être disposés sous des éléments saillants, bandeaux ou rives de toit. Leur teinte est celle de la façade.

Les éventuelles remontées de câbles le long des façades doivent être protégées par des fourreaux de la couleur du mur qui les supporte.

Coffres et boîtiers divers

Les coffrets doivent être intégrés dans les façades ou murs de clôture sans être saillants et sans altérer les modénatures éventuelles de façade (telles que les bandeaux, encadrements de baie ou de porte, chaînes d'angle et ornements divers). Ils doivent être dissimulés derrière une porte constituée d'un cadre métallique, dans les mêmes tons que les menuiseries de l'immeuble ou du porche, rempli avec le même matériau que celui de la partie de façade où il s'implante.

Dispositifs de chauffage, ventilation, climatisation, machineries d'ascenseur

Aucun dispositif de chauffage, de ventilation, de climatisation ou encore conduit d'extraction, ne doit être apparent en façade ni en couverture, sauf respect des dispositions suivantes :

En couverture:

- les sorties ou mécanismes de ventilation, ou d'évacuation, doivent être de dimension mesurée et dans la tonalité des couvertures. Leur positionnement doit être pensé afin de limiter leur impact visuel. Si besoin, ils sont intégrés soit dans les souches de cheminées, soit dans des volumes de châssis persiennés de la couleur du matériau de couverture.
- les superstructures, installations techniques telles que gaines, machineries d'ascenseurs, sorties d'escaliers en couverture, seront, dans la mesure du possible, intégrées dans le volume principal. En cas d'impossibilité technique, elles seront obligatoirement regroupées et intégrées au projet architectural.

En façade :

- les grilles (d'aération ou autres) doivent être placées dans les encadrements de baie ou, exceptionnellement en cas d'impossibilités techniques, en façade à l'alignement d'éléments de composition de la façade.
- les ventouses de chaudière en façade ne sont admises qu'à condition que la chaudière ne puisse être raccordée à un conduit de fumée. Le percement de la façade ne peut s'envisager que par carottage, en précisant les conditions de réalisation garantissant la préservation de la maçonnerie et la réversibilité. Tout percement des façades en pierre de taille est pros crit à ce titre.
- les grilles d'aération et les ventouses de chaudières ne doivent pas couper un corps de moulure ou un ornement. Lorsqu'elles sont plusieurs, elles sont disposées alignées entre elles, horizontalement et verticalement. Leur couleur est mate et correspond à celle de la façade afin de s'y intégrer au mieux.

3.8.4. Antennes

L'installation d'antennes, autres que TV, est interdite sur les bâtiments remarquables.

Sur les autres bâtiments, les antennes et paraboles extérieures de toute nature sont autorisées sous réserve d'être positionnées de façon à être le moins visible possible depuis l'espace public.

4.

DISPOSITIONS LIÉES AUX SITES MUTABLES

4.1. Règles relatives au plan d'aménagement, au parcellaire et au réseau viaire

4.2. Règles relatives à l'emprise des constructions, leur hauteur et volume

4.3. Règles relatives à la prise en compte des principes d'architecture bio-climatique

4.4. Règles relatives au traitement des espaces libres et à la préservation des ressources et des milieux

Les règles ci-après s'appliquent aux cinq sites mutables identifiés au document graphique de l'AVAP. Les projets envisagés sur ces sites doivent répondre aux enjeux de projet identifiés sur les fiches descriptives figurant en annexe du présent règlement. Les indications figurant au document graphique : plan des protections, s'appliquent au sein des sites mutables selon les dispositions du présent règlement. L'avis de la commission locale de l'AVAP peut éventuellement être demandé par l'architecte des bâtiments de France ou par la collectivité.

4.1. Règles relatives au plan d'aménagement, au parcellaire et au réseau viaire

Le projet d'aménagement d'ensemble doit privilégier une mixité des fonctions urbaines, la mutualisation des usages et proposer, en cas de vocation résidentielle, une offre d'habitat diversifiée.

Le plan d'aménagement doit porter sur l'ensemble du périmètre, même si l'opération envisagée ne porte que sur une partie du site.

Le plan d'aménagement d'ensemble doit s'inscrire dans la continuité du site ou quartier dans lequel il s'inscrit, en particulier en tenant compte du patrimoine environnant identifié sur le document graphique de l'AVAP, des espaces d'intérêt patrimonial et des vues remarquables également identifiés, de la topographie, du parcellaire existant, etc. Ces accroches contribuent à l'identité du nouveau quartier.

La trame parcellaire de l'opération doit s'inspirer des rythmes, dimensions, formes et orientations du parcellaire historique, à minima aux points d'accroches avec le tissu existant.

L'adaptation « douce » au relief est à rechercher afin d'éviter les ouvrages de soutènements ou les talutages. Pour cela, la création d'accès à des niveaux différents ou l'organisation de plusieurs volumes s'adaptant à la pente est à privilégier.

Pour assurer une bonne accroche de l'opération avec son environnement, le projet doit se connecter et s'inscrire dans le réseau viaire local, en respectant sa logique de développement (hiérarchie des voies, nature des dessertes en fonction des différents modes de déplacement), ses dimensions, ses matériaux. Si dans un premier temps, pour des raisons foncières, cela n'est pas possible, des réserves doivent être prévues pour permettre la création de liaisons futures.

Les voiries en impasse sont interdites sauf impossibilité technique avérée, notamment topographiques. Dans ce cas, la continuité de l'espace urbain est assurée par des liaisons douces.

4.2. Règles relatives à l'emprise des constructions, leur hauteur et volume

4.2.1. Emprise des constructions

L'emprise des constructions peut être limitée par trois critères :

- La préservation des abords immédiats d'un monument historique ou d'un immeuble remarquable, identifiés au document graphique de l'AVAP.
- La préservation des vues remarquables et du patrimoine arboré.
- La limitation de l'imperméabilisation des surfaces pour répondre à un objectif de gestion équilibrée des eaux pluviales en favorisant leur infiltration.

4.2.2. Hauteur des constructions

Tout projet de construction doit présenter un gabarit (hauteur et épaisseur) permettant une bonne intégration dans l'environnement architectural, urbain ou paysager dans lequel il s'inscrit.

La hauteur des constructions futures pourra être supérieure à celle des immeubles existants dans l'environnement sous réserve de l'établissement d'un projet global de qualité à l'échelle de la totalité du site. Le dépassement de hauteur des constructions nouvelles par rapport au velum environnant devra être justifiée (modélisations graphiques) au regard de la prise en compte de la situation du projet et du souci d'intégration dans le paysage afin d'assurer une transition d'échelle harmonieuse avec l'espace bâti ou non-bâti

environnant. Les pièces graphiques fournies dans le cadre de la demande d'autorisation d'urbanisme s'attacheront notamment à montrer les raccords et transitions avec les bâtiments voisins.

4.2.3. Volume

Le découpage des volumes peut être demandé afin de limiter l'effet de masse des constructions.

En fonction de la localisation du projet, l'opération peut présenter une homogénéité architecturale ou au contraire une variété, en cohérence avec les systèmes urbains caractéristiques du tissu environnant.

Les constructions neuves faisant l'objet d'un projet d'ensemble créant au moins 4000 m² de surface de plancher peuvent s'affranchir du respect de l'orientation dans la trame urbaine et définir des règles volumétriques spécifiques, sans toutefois nuire à la cohérence urbaine des groupements bâtis du centre-ville de Brest, aux perspectives et à la perception des monuments historiques et immeubles remarquables. Une composition harmonieuse doit être recherchée.

4.3. Règles relatives à la prise en compte des principes d'architecture bio-climatique (en complément des dispositions du chapitre 3.2)

4.3.1. Implantation des constructions

L'implantation des constructions nouvelles doit:

- assurer la cohérence avec le tissu urbain environnant,
- prendre en compte les problématiques d'orientation bio-climatique,
- assurer une bonne adaptation à la topographie du secteur, par exemple par une implantation parallèlement aux courbes de niveau,
- implanter les volumes perpendiculairement ou parallèlement entre eux, en prenant en compte les ombres portées.

4.3.2. Composition des façades

Les nouvelles constructions doivent mettre en œuvre les principes de l'architecture bio-climatique, dans la mesure où ils ne sont pas contradictoires avec les autres prescriptions du présent règlement.

Le traitement architectural des futures constructions doit être particulièrement qualitatif, en cohérence avec la qualité du paysage environnant. Cette exigence vise aussi bien la composition des volumes et des façades, que les percements, les couleurs ou la nature des matériaux apparents et les détails architecturaux.

Par exemple, la construction doit privilégier :

- Des ouvertures généreuses pour les façades orientées au Sud, accueillant plus spécifiquement les pièces de vie.
- Des locaux traversants (2 orientations) et des ouvertures à différents niveaux pour améliorer la ventilation naturelle.
- Des éléments architecturaux (brise-soleil, balcons...) sources d'ombre sur certaines façades.

La mise en œuvre des dispositifs liés aux économies d'énergie doit être prise en compte en amont du projet afin de leur assurer une bonne intégration architecturale.

4.3.3. Choix des matériaux

Les constructions nouvelles doivent privilégier l'utilisation de matériaux renouvelables, à faible impact carbone et/ou bio-sourcés.

4.4. Règles relatives au traitement des espaces libres et à la préservation des ressources et des milieux

Les aménagements des espaces libres communs, privés ou publics, des opérations d'ensemble doivent respecter les principes du développement durable en :

- limitant au maximum l'imperméabilisation des sols, et favorisant l'infiltration des eaux,
- aménageant des circulations piétonnes et 2 roues sécurisées,
- privilégiant un éclairage nocturne orienté vers le sol et économe en consommation d'énergie.

La constructibilité des espaces libres (cours, jardins, cœurs d'îlots...) peut être limitée afin de préserver des espaces de respiration dans la ville ou renforcer la présence végétale.

4.4.1. Traitement des surfaces minérales et espaces de stationnement

Les espaces de circulation et de stationnement en cœur d'îlot (ouvert ou fermé) doivent faire l'objet d'un aménagement de qualité, privilégiant les matériaux sobres et perméables.

Les espaces de stationnement aériens doivent être aménagés (localisation, traitement) de façon à être le moins perceptibles possible depuis l'espace public, en privilégiant notamment le morcèlement des surfaces et un accompagnement végétal adapté de manière à limiter l'impact visuel des véhicules.

4.4.2. Espaces plantés

Les espaces plantés existants doivent être préservés ou reconstitués dans le but de maintenir ou renforcer les continuités paysagères.

Les parties non bâties et non circulées doivent faire l'objet d'un aménagement paysager de qualité, constitué de différentes strates végétales (engazonnement ou couvre sol, arbustes bas et moyens, arbres de petit et moyen développement en ponctuation) visant à préserver ou conforter le caractère verdoyant du site et la diversité des habitats pour la petite faune urbaine.

Les essences végétales doivent être choisies en adéquation avec les conditions pédologiques, climatiques et d'orientation du site d'implantation ainsi qu'en tenant compte du développement adulte des arbres afin de ne pas nuire à l'ensoleillement.

5.

ANNEXES

Annexe 1 – Plan du port de commerce (vers 1900)

Annexe 2 – Plan Milineau (1920)

Annexe 3 – Plan Mathon (1944)

Annexe 4 – Fiches descriptives des sites mutables

Annexe 1 – Plan du port de commerce (vers 1900)



Annexe 2 – Plan Milineau (1920)



Annexe 3 – Plan Mathon (1944)



Annexe 4 – Fiches descriptives des sites mutables

1. ILOT DU PATRIMOINE LAÏQUE DE RECOUVRANCE
2. PLATEAU DU 2^{ÈME} DÉPÔT
3. ILOT « B » DU PLATEAU DES CAPUCINS
4. ILOT KERFAUTRAS
5. ILOT PIERRE SEMARD / POULLIC-AL-LOR

1 – ILOT DU PATRONAGE LAÏQUE DE RECOUVRANCE

IDENTITE

Quartier : Recouvrance **Adresse :** 4 rue Laurent Legendre

Réf. cadastrales : section CN, parcelle 215

Propriétaire : ville de Brest

CARACTERISTIQUES

Superficie totale : 6150 m² **Surface bâtie :** 1291 m²

Descriptif : Locaux associatifs (patronage laïque de Recouvrance) et parking

Usage actuel : usage associatif mais problème d'obsolescence du bâtiment

Zonage au PLU : UC (zone urbaine mixte, habitat, commerces, équipements, bureaux). Site compris dans le périmètre de l'ANRU

Proximité des équipements et commerces : 35 à moins de 300 m

Proximité des transports en commun : 2 arrêts (tramway) à moins de 300 m

Proximité chauffage urbain : à moins de 300 m



CONTEXTE URBAIN

Le bâtiment du patronage laïque est identifié comme immeuble de la Reconstruction. Cet édifice marque le paysage de par sa toiture en cuivre et sa volumétrie massive, notamment le long de la rue Fréminville du fait de la topographie. Le bâtiment est aujourd'hui en mauvais état et inadapté aux besoins actuels, notamment en termes d'accessibilité, de sécurité, de performance thermique. Un mur en pierre repéré marque l'alignement le long de la rue de Maissin et limite les vues depuis et vers le site.

Le site se trouve à l'interface d'un tissu urbain hétérogène formé d'îlots fermés de différentes superficies avec du bâti en alignement sur rue, d'îlots fermés mais perméables avec des emprises relativement importantes en cœur d'îlot et un bâti (ou clôtures) à l'alignement, et enfin d'îlots ouverts postérieurs à la Reconstruction. De même, on constate une certaine hétérogénéité du vélum urbain (R+1+C à R+4, voire plus pour le bâtiment du patronage ou le quartier des Capucins) ainsi qu'une variété architecturale avec la juxtaposition de typologies d'époques diverses : immeubles antérieurs à 1860, immeubles d'inspiration classique ou empreints de modernité, édifices de la période Reconstruction ou postérieurs, des années 60 à nos jours (cf plateau des Capucins).



POTENTIALITES DE MUTABILITE

Le devenir du site est à envisager dans le cadre de la reconfiguration complète du quartier suite à l'ouverture du secteur des Capucins et la nécessaire remise à plat du fonctionnement économique, social et socio-culturel du quartier de Recouvrance. Les enjeux de mutabilité sont importants (tant en termes d'emprise foncière que de hauteur) au regard de l'hétérogénéité du paysage urbain environnant mais aussi des mutations en cours aux abords du site.

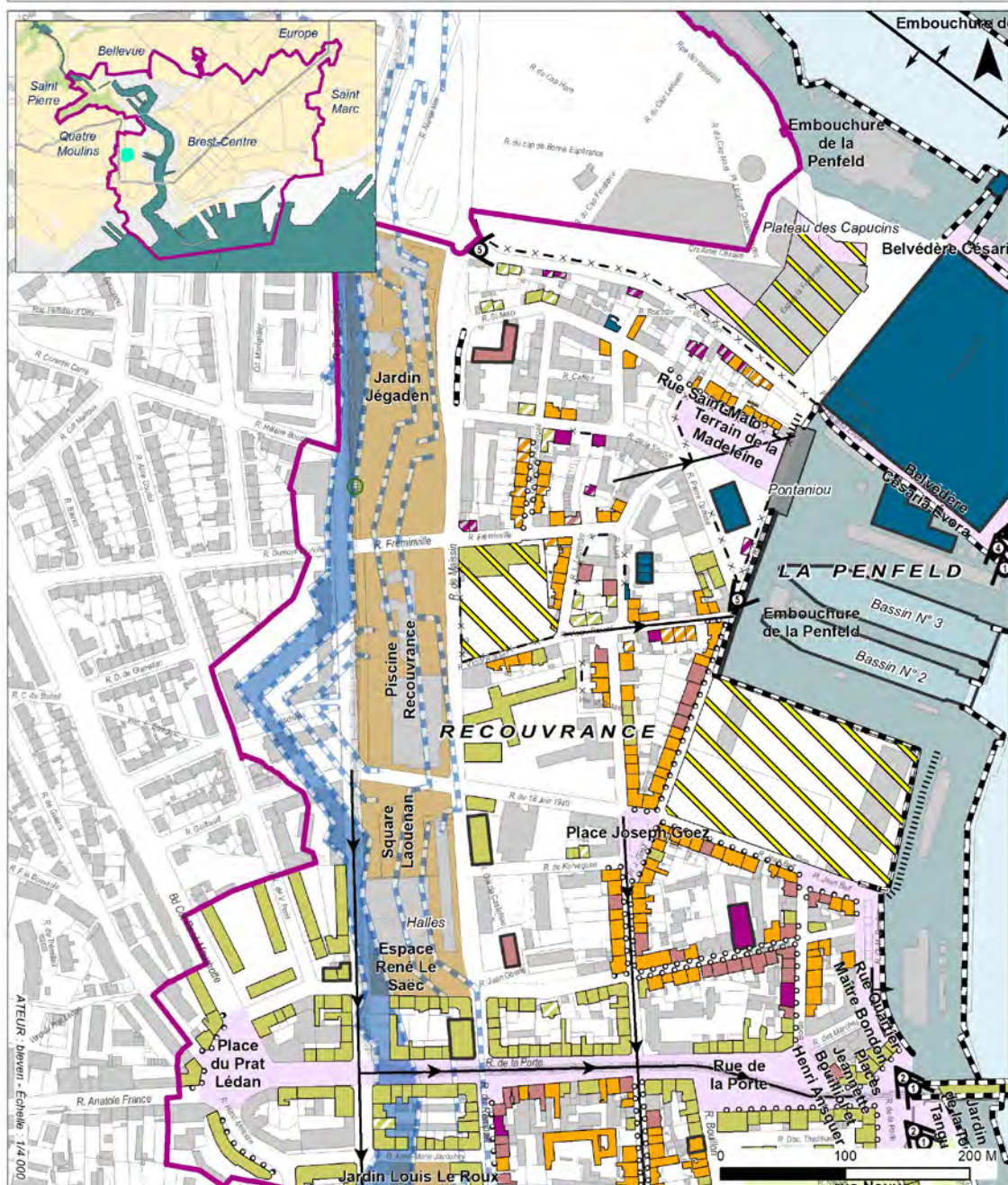
La relation volumétrique des éventuelles constructions avec le bâti environnant est néanmoins à traiter avec soin afin d'assurer une greffe urbaine réussie.

ENJEUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR AU REGARD DE L'INTERET PATRIMONIAL DU SITE

- Envisager le maintien du bâtiment du patronage laïque, sauf à justifier de l'impossibilité de le conserver au regard d'un diagnostic architectural et technique.
- Matérialiser les alignements sur voie, notamment le long des glacis, par un traitement reprenant l'esprit du mur périphérique d'origine.
- Implanter les constructions dans le respect de la topographie du site.
- Traiter avec soin les relations volumétriques et d'épannelage entre les constructions et le bâti environnant afin d'assurer une bonne insertion dans le paysage urbain.
- Préserver un espace libre, à dominante minérale ou végétale, en cœur d'îlot.

Site mutable 1 : Ilot du patronage laïque de Recouvrance

Périmètre de l'AVAP	Patrimoine arboré	Construction d'intérêt architectural
Tracé des fortifications (à titre indicatif)	Surfacique	Construction antérieure à 1860
Tracé des fortifications (à titre indicatif)	Passage avec emmarchement, rampe	Immeuble d'inspiration classique simple
Site mutable	Espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial	Habitat individuel d'inspiration classique simple
Vue remarquable	Glacis	Immeuble d'inspiration classique à ornementation
Vue panoramique lointaine	Espace portuaire	Habitat individuel d'inspiration classique à ornementation
Échappée visuelle	Espace à dominante minérale	Immeuble empreint de modernité
Perspective sur les points émergents	Espace à dominante végétale	Habitat individuel empreint de modernité
Ensemble architectural ou urbain de qualité	Vestige défensif et ouvrage d'art	Immeuble de la Reconstruction
Mur de clôture ou grille	Construction remarquable	Habitat individuel de la Reconstruction
	Monument historique	Construction non repérée



2 – PLATEAU DU 2ÈME DEPOT

IDENTITE

Quartier : Recouvrance **Adresse :** 24 rue de Pontaniou
Réf. cadastrales : section CN, parcelles 347 et 349
Propriétaire : État – Ministère de la Défense/Constructions navales

CARACTERISTIQUES

Superficie totale : 21170 m² **Surface bâtie :** 2840 m²
Descriptif : espace vert et parking encadré par deux immeubles de bureaux
Usage actuel : Parcelle 349 : jardin à usage public (parc du 2^{ème} dépôt). Parcelle 347 : site désaffecté par la marine
Zonage au PLU : UP (zone urbaine paysagère) + UEm (zone urbaine militaire).
Proximité des équipements et commerces : 36 à moins de 300 m
Proximité des transports en commun : 3 arrêts (bus+tram) à moins de 300 m
Proximité chauffage urbain : en projet

CONTEXTE URBAIN

Le site présente une topographie plane en belvédère au-dessus de la Penfeld, face aux ateliers des Capucins implantés de l'autre côté de l'anse de Pontaniou, et en co-visibilité immédiate du monument historique du bâtiment aux Lions. Cette situation offre des vues de premier ordre sur la Penfeld, le plateau des Capucins, le quartier Siam et le pont de Recouvrance. Les bâtiments existants désaffectés, implantés en retrait à l'intérieur du site, ne présentent pas d'intérêt architectural. Ils remplacent la caserne du 2^{ème} dépôt détruite lors de la seconde guerre mondiale. Le bâtiment en « L » accueillait un casernement de marins, organisé autour d'une place d'armes close de hauts murs. Le bâtiment d'origine ne comportait qu'un seul étage. Il fut rehaussé en 1842. Aujourd'hui, une haute grille marque l'alignement sur la rue de Pontaniou et clôt l'ancien site militaire, tout en assurant la transparence. La rue Jean Bart est bordée par un square.

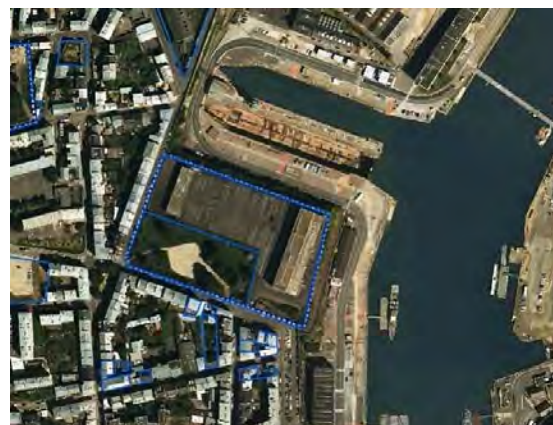
Aux abords du site, les façades rues de Pontaniou et Jean Bart sont répertoriées pour leur intérêt architectural (immeubles d'inspiration classique, certains à forte ornementation). Ces alignements constituent un ensemble urbain de qualité et homogène, tant du point de vue de la composition des façades que de la volumétrie (R+3/R+4).

POTENTIALITES DE MUTABILITE

Le potentiel de mutabilité du site est relativement conséquent au regard de l'importance des surfaces concernées et du faible intérêt architectural des constructions existantes ; ceci dans un secteur en pleine évolution (plateau des Capucins à proximité). Cependant, il est nécessaire de prendre en compte le contexte particulier du site marqué par les co-visibilités liées à son positionnement en belvédère sur la Penfeld, par la qualité et l'homogénéité du bâti environnant, et par la présence végétale, bien que celle-ci ne revête pas de qualité historique (à l'origine site entièrement minéral).

ENJEUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR AU REGARD DE L'INTERET PATRIMONIAL DU SITE

- Mettre en valeur les vues remarquables depuis le site vers la Penfeld, les ateliers des Capucins, les bâtiments de l'arsenal, les formes de radoub.
- En cas de démolition ou démolition/reconstruction, mettre en valeur la qualité des ensembles urbains homogènes rues de Pontaniou et Jean Bart et leur perception, depuis les vues remarquables identifiées au plan des protections.
- Ne pas porter atteinte à la perception du bâtiment aux Lions.
- Traiter avec soin les relations volumétriques et d'épannelage entre les constructions et le bâti environnant afin d'assurer une bonne insertion dans le paysage urbain.



Site mutable 2 : Plateau du 2ème dépôt

Périmètre de l'AVAP	Patrimoine arboré	Construction d'intérêt architectural
Tracé des fortifications (à titre indicatif)	Surfacique	Construction antérieure à 1860
Tracé des fortifications (à titre indicatif)	Linéaire	Immeuble d'inspiration classique simple
Site mutable	Passage avec emmarchement, rampe	Habitat individuel d'inspiration classique simple
Vue remarquable	Espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial	Immeuble d'inspiration classique à ornementation
Vue panoramique lointaine	Glacis	Habitat individuel d'inspiration classique à ornementation
Échappée visuelle	Espace portuaire	Immeuble empreint de modernité
Perspective sur les points émergents	Espace à dominante minérale	Habitat individuel empreint de modernité
Ensemble architectural ou urbain de qualité	Espace à dominante végétale	Immeuble de la Reconstruction
Mur de clôture ou grille	Vestige défensif et ouvrage d'art	Habitat individuel de la Reconstruction
	Construction remarquable	Construction non repérée
	Monument historique	



3 – ILOT « B » DU PLATEAU DES CAPUCINS

IDENTITE

Quartier : Recouvrance **Adresse :** esplanade de la Fraternité

Réf. cadastrales : section LA, parcelle 14

Propriétaire : Brest métropole aménagement

CARACTERISTIQUES

Superficie totale : 7900 m² Surface bâtie : 0 m²

Descriptif : espace non bâti à vocation mixte au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Capucins

Usage actuel : aucun

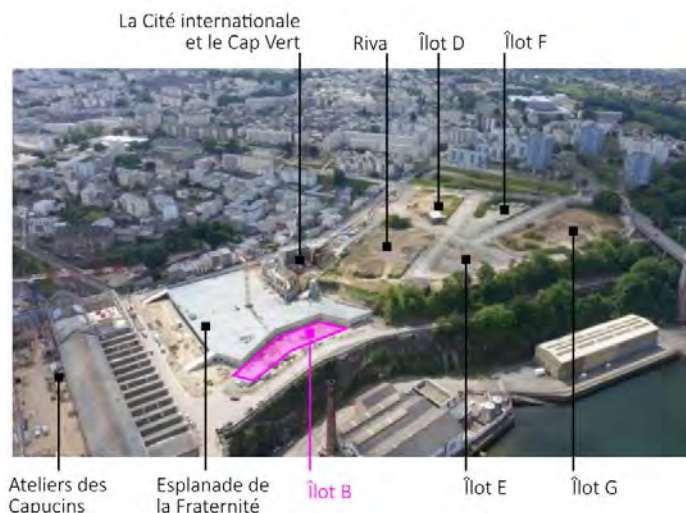
Zonage au PLU : UC Capucins (zone urbaine mixte, habitat, commerces, équipements, bureaux)

Proximité des équipements et commerces : à moins de 400 m

Proximité des transports en commun : Arrêts de bus, tramway et téléphérique à moins de 400 m

Proximité chauffage urbain : oui

Accessibilité automobile : parking de 700 places en adossement de parcelle (accès et sorties sur la rampe des Capucins et la rue du Carpon)



CONTEXTE URBAIN

Situé en frange du quartier de Recouvrance, le site des Capucins, emblématique du renouveau du cœur de la métropole, s'ouvre sur la Penfeld et domine à la fois la rade et le château. Il bénéficie de vues panoramiques vers le grand paysage de la rade mais aussi de fortes co-visibilités avec le paysage urbain environnant aux échelles diverses : pont de l'Harteloire, quartier reconstruit de Siam, tours de Quéliverzan ou quartier plus pittoresque de Recouvrance autour du vallon de Pontaniou. Ce lieu est marqué par la présence dans son environnement immédiat des ateliers des Capucins et du bâtiment aux Lions, protégé au titre des monuments historiques.

L'îlot B présente une topographie plane. Il est délimité par l'esplanade de la Fraternité au sud et par la rampe des Capucins au nord. Il se localise en arrière du bâtiment des ateliers conservant, une fois construit, le dégagement des trois façades principales de l'édifice positionné en proue sur l'éperon rocheux, et maintenant ainsi son effet de monumentalité.



L'environnement urbain immédiat de la parcelle se caractérise par des îlots ouverts constitués de bâtiments d'altimétrie comprise entre R+5 et R+9. L'ensemble du plateau des Capucins fait lien entre les volumétries hétérogènes et plus basses de Recouvrance, le long de la rue du Carpon (R+C à R+2) et les tours de Quéliverzan en arrière-plan qui culminent à R+12. Le vaste espace libre de l'esplanade de la Fraternité permet un recul et une mise en scène du futur bâtiment, évitant de fait l'impact d'ombres portées.

POTENTIALITES DE MUTABILITE

Le devenir du site est à envisager dans le cadre de la reconfiguration complète du plateau des Capucins. Les enjeux de mutabilité sont importants (tant en termes d'emprise foncière que de hauteur) au regard de l'hétérogénéité du paysage urbain environnant mais aussi des mutations en cours à l'échelle du quartier.

Parfaitement desservie, et en proue de l'opération, cette parcelle permet d'imaginer un immeuble bi-face permettant de refermer la place de la Fraternité qui dessert les ateliers. Elle constitue donc un pivot qui justifie un programme mixte (habitat, hôtel, commerces, bureaux...) et un traitement architectural ambitieux jouant un rôle de signal pour le nouveau quartier.

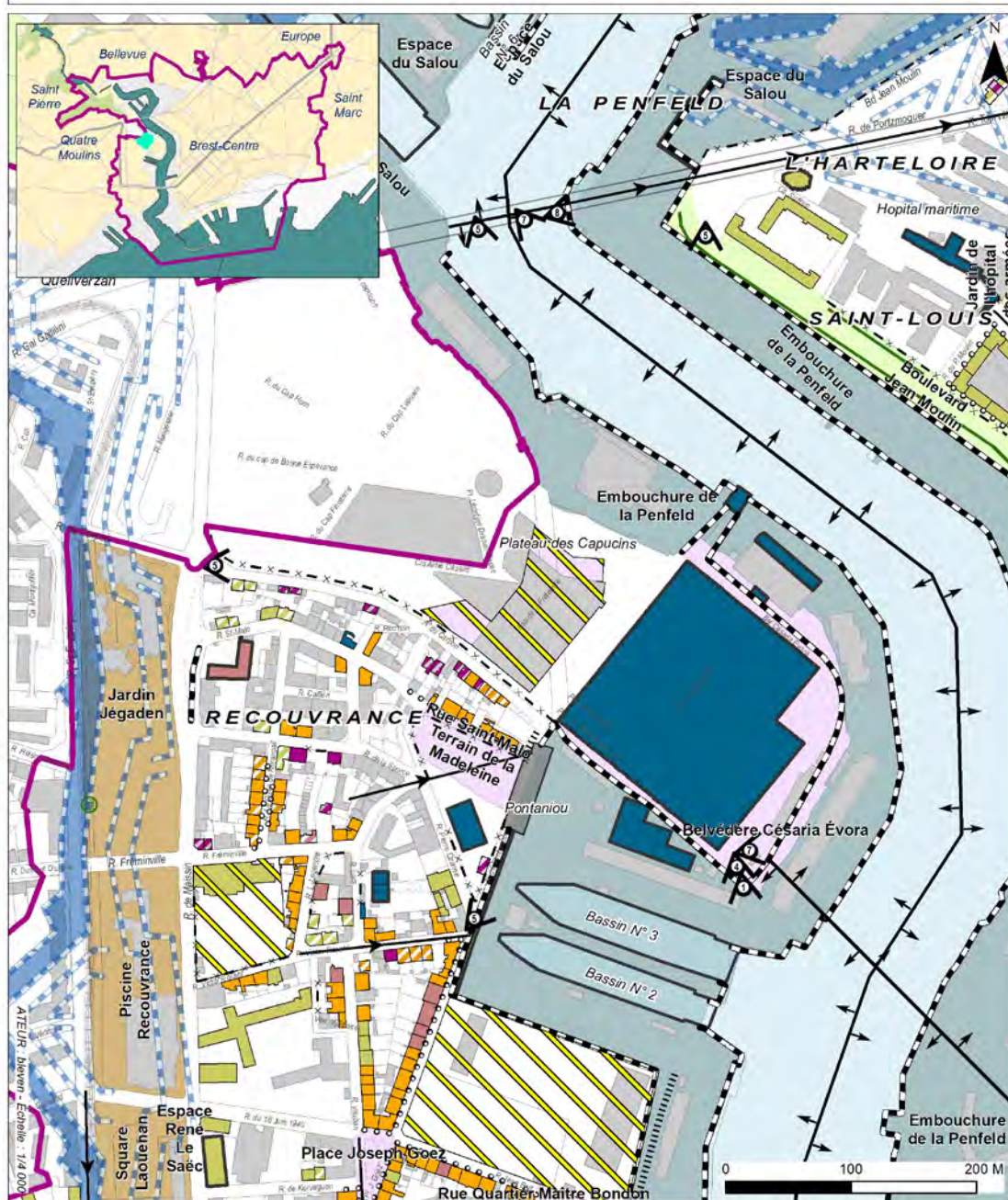
Le vélum irrégulier et les architectures hétérogènes environnantes laissent une grande liberté d'intervention en termes de style architectural et d'altimétrie ; la relation volumétrique avec le bâti environnant est néanmoins à traiter avec soin afin d'assurer une intégration paysagère réussie.

ENJEUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR AU REGARD DE L'INTERET PATRIMONIAL DU SITE

- Mettre en valeur les vues majeures sur et depuis les ateliers des Capucins.
- Ne pas porter atteinte à la perception des ateliers des Capucins, notamment depuis les vues remarquables identifiées au plan des protections.
- Traiter avec soin les relations volumétriques et d'épannelage entre les constructions et le bâti environnant (maison internationale, immeubles résidentiels du plateau et ateliers des Capucins) afin d'assurer une bonne insertion dans le paysage urbain.
- Souligner l'effet de socle perceptible depuis le pont de l'Harteloire.
- Prendre en compte la relation entre les constructions et l'esplanade de la Fraternité (front urbain, rapport d'échelle, accès).

Site mutable 3 : Ilot "B" du Plateau des Capucins

Périmètre de l'AVAP	Patrimoine arboré	Construction d'intérêt architectural
Tracé des fortifications (à titre indicatif)	Surfacique	Construction antérieure à 1860
Tracé des fortifications (à titre indicatif)	Linéaire	Immeuble d'inspiration classique simple
Site mutable	Passage avec emmarchement, rampe	Habitat individuel d'inspiration classique simple
Vue remarquable	Espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial	Immeuble d'inspiration classique à ornementation
Vue panoramique lointaine	Glacis	Habitat individuel d'inspiration classique à ornementation
Échappée visuelle	Espace portuaire	Immeuble empreint de modernité
Perspective sur les points émergents	Espace à dominante minérale	Habitat individuel empreint de modernité
Ensemble architectural ou urbain de qualité	Espace à dominante végétale	Immeuble de la Reconstruction
Mur de clôture ou grille	Vestige défensif et ouvrage d'art	Habitat individuel de la Reconstruction
	Construction remarquable	Construction non repérée
	Monument historique	



4 – ILOT KERFAUTRAS

IDENTITE

Quartier : Kerfautras **Adresse :** 55 rue Massillon

Réf. cadastrales : section CD, parcelles 718, 719, 720, 360, 367, 369, 371

Propriétaire : Brest métropole

CARACTERISTIQUES

Superficie totale : 18700 m² **Surface bâtie :** 280 m²

Descriptif : Immeubles de logements et maisons individuelles, aire de stationnement et espace vert

Usage actuel : Habitat, jardin et espace non aménagé servant de stationnement

Zonage au PLU : UC (zone urbaine mixte, habitat, commerces, équipements, bureaux). Présence d'un espace boisé classé. Site compris dans le périmètre de projet du Haut Jaurès

Proximité des équipements et commerces : 41 à moins de 300 m

Proximité des transports en commun : 3 arrêts (bus+tram) à moins de 300 m

Proximité chauffage urbain : non

CONTEXTE URBAIN

Le site présente une topographie plane pour l'essentiel occupé par une aire de stationnement. L'environnement urbain se caractérise par des îlots fermés mais perméables vers le cimetière de Kerfautras, aux bâtiments d'altitude généralement hétérogènes (de RdC à R+5), et des îlots très fermés et denses à gabarits plus uniformes (R+3 à R+5) à l'ouest et côté Pilier rouge.

Le bâti environnant est marqué par la présence de plusieurs édifices d'intérêt architectural.

Les façades nord et ouest bordant l'îlot sont répertoriées et constituent un ensemble urbain de qualité et relativement homogène (R+3/R+4). A l'est et au sud, le bâti est de moindre qualité, hétérogène et de hauteur variée. Globalement, le patrimoine architectural est divers tant du point de vue de sa datation que des typologies architecturales.

Le jardin situé au sud-est s'inscrit dans l'enceinte de l'ancien couvent des Carmélites de Saint-Joseph.

POTENTIALITES DE MUTABILITE

Le potentiel d'évolution est important au regard de la surface concernée. Néanmoins, l'existence d'une aire de stationnement pose la question de l'évolution des usages sur ce site.

Le vélum irrégulier et les architectures hétérogènes environnantes laissent une grande liberté d'intervention en termes de style architectural et d'altitude pour les projets de densification futurs. La relation volumétrique des éventuelles constructions avec le bâti environnant est néanmoins à traiter avec soin afin d'assurer une greffe urbaine réussie.

La présence végétale et l'intérêt d'un espace de respiration à l'échelle du quartier est aussi à prendre en compte dans la réflexion de requalification d'ensemble.

ENJEUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR AU REGARD DE L'INTERET PATRIMONIAL DU SITE

- Traiter avec soin les relations volumétriques et d'épannelage entre les constructions et le bâti environnant afin d'assurer une bonne insertion dans le paysage urbain.
- Mettre en valeur la perception et la qualité des ensembles urbains homogènes et des façades urbaines d'intérêt architectural environnants, bordant les rues Kerfautras et Massillon.



Site mutable 4 : Ilot Kerfautras

 Périmètre de l'AVAP

 Site mutable

Vue remarquable

 Échappée visuelle

 Point fort de composition urbaine

 Ensemble architectural ou urbain de qualité

 Mur de clôture ou grille

Patrimoine arboré

 Surfacique

 Linéaire

Espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial

 Cimetière

 Espace à dominante minérale

 Espace à dominante végétale

 Construction remarquable

Construction d'intérêt architectural

 Immeuble d'inspiration classique simple

 Habitat individuel d'inspiration classique simple

 Immeuble d'inspiration classique à ornementation

 Habitat individuel d'inspiration classique à ornementation

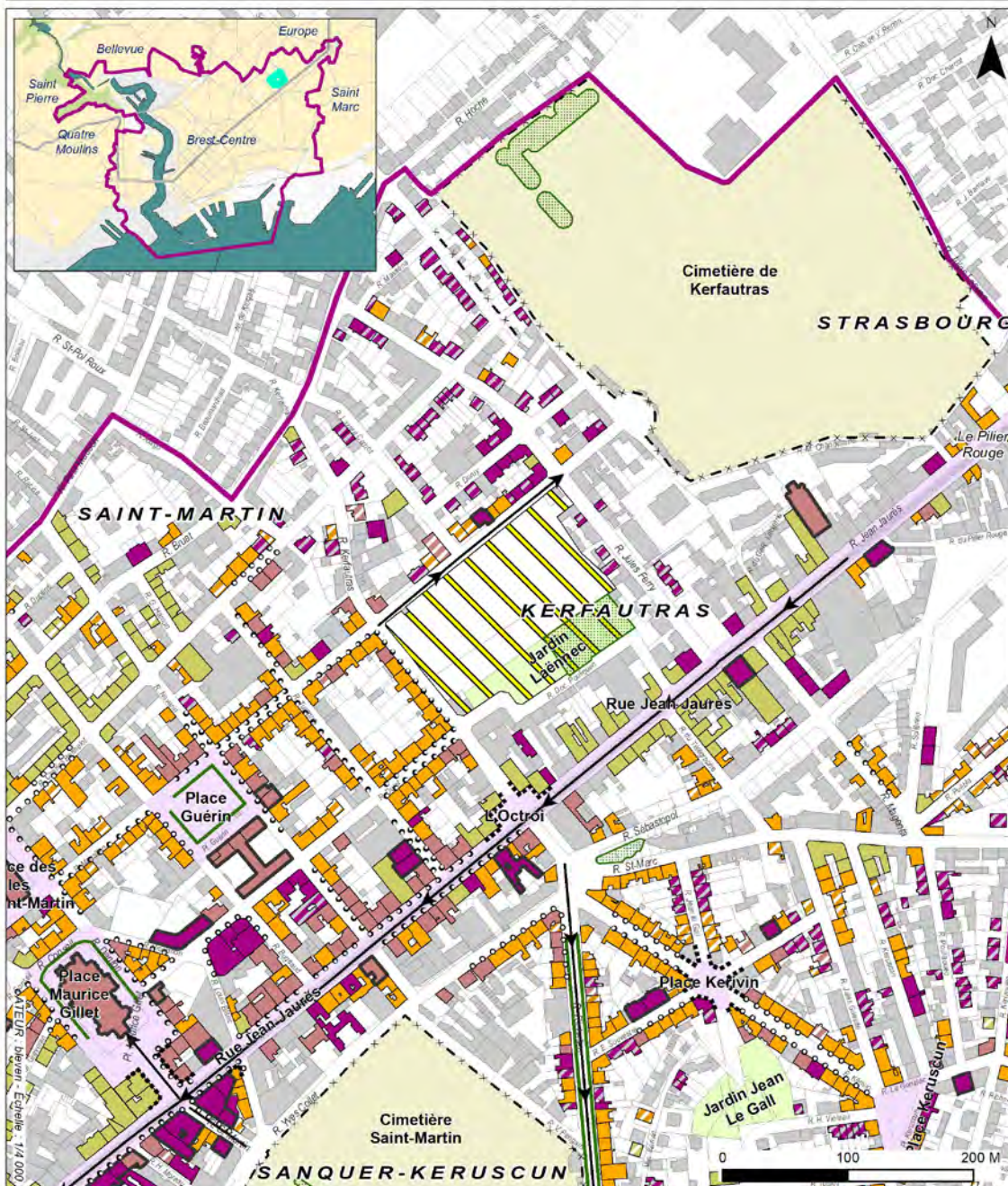
 Immeuble empreint de modernité

 Habitat individuel empreint de modernité

 Immeuble de la Reconstruction

 Habitat individuel de la Reconstruction

 Construction non repérée



5 – ILOT PIERRE SEMARD/POULLIC-AL-LOR

IDENTITE

Quartier : Port de commerce **Adresse** : 9317 rue Poullic-al-Lor

Réf. cadastrales : section BP, parcelle 212

Propriétaire : GDF Suez

CARACTERISTIQUES

Superficie totale : 28360 m² **Surface bâtie** : 1475 m²

Descriptif : bâtiment tertiaire

Usage actuel : site désaffecté

Zonage au PLU : 2AUC (zone à urbaniser mixte) + UP (zone urbaine paysagère). 2 emplacements réservés (élargissement de la voie + gestion des réseaux unitaires d'assainissement collectif). Site localisé dans les espaces proches du rivage ainsi que dans le périmètre Z3 de protection autour d'une installation industrielle à risque

Proximité des équipements et commerces : 16 à moins de 300 m

Proximité des transports en commun : 3 arrêts de bus à moins de 300 m

Proximité chauffage urbain : non

CONTEXTE URBAIN

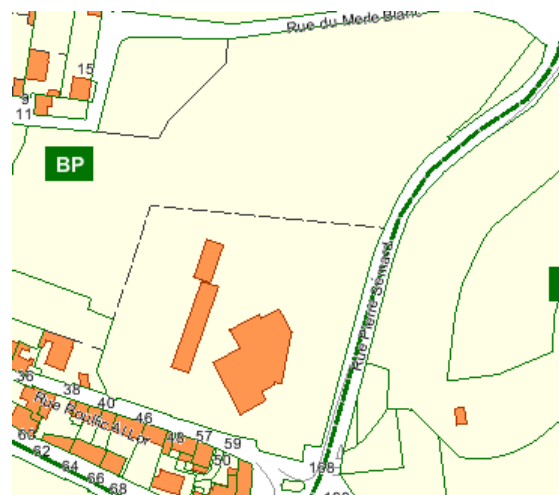
Les bâtiments existants ne présentent pas d'intérêt architectural. En revanche, le site présente une forte sensibilité paysagère au regard, d'une part, de sa situation en entrée de ville (au niveau du rond-point Melville). Il bénéficie d'une forte visibilité depuis la route du Vieux Saint-Marc, et la rue Pierre Sémard qui le longe. L'ensemble foncier est également visible en plongée depuis le pont du Forestou ou lorsque l'on arrive à Brest par la voie ferrée. D'autre part, il présente une forte sensibilité paysagère au regard de sa situation sur l'ancienne limite littorale.

Au niveau paysager, le terrain se développe, suivant une légère pente orientée au sud, au pied de la falaise qui forme un amphithéâtre boisé en arrière-plan. Du point de vue urbain, le site touche à la fois le bâti traditionnel, constitué de maisons, implanté le long de la rue Poullic-al-Lor, et le bâti à vocation industrielle et tertiaire de la ZAC du port.

POTENTIALITES DE MUTABILITE

Le potentiel d'évolution du site est important au regard de sa surface et de la sous occupation actuelle. Cependant, les contraintes topographiques, techniques, environnementales (pollution notamment) et réglementaires (emplacement réservé existant) limitent ce potentiel.

Le positionnement en entrée de ville en fait un site potentiellement très visible supposant d'apporter un soin particulier à l'insertion des constructions éventuelles dans la topographie, et à leur traitement architectural, y compris au niveau des toitures, ainsi qu'au traitement des espaces extérieurs, qu'ils soient à dominante minérale ou végétale.

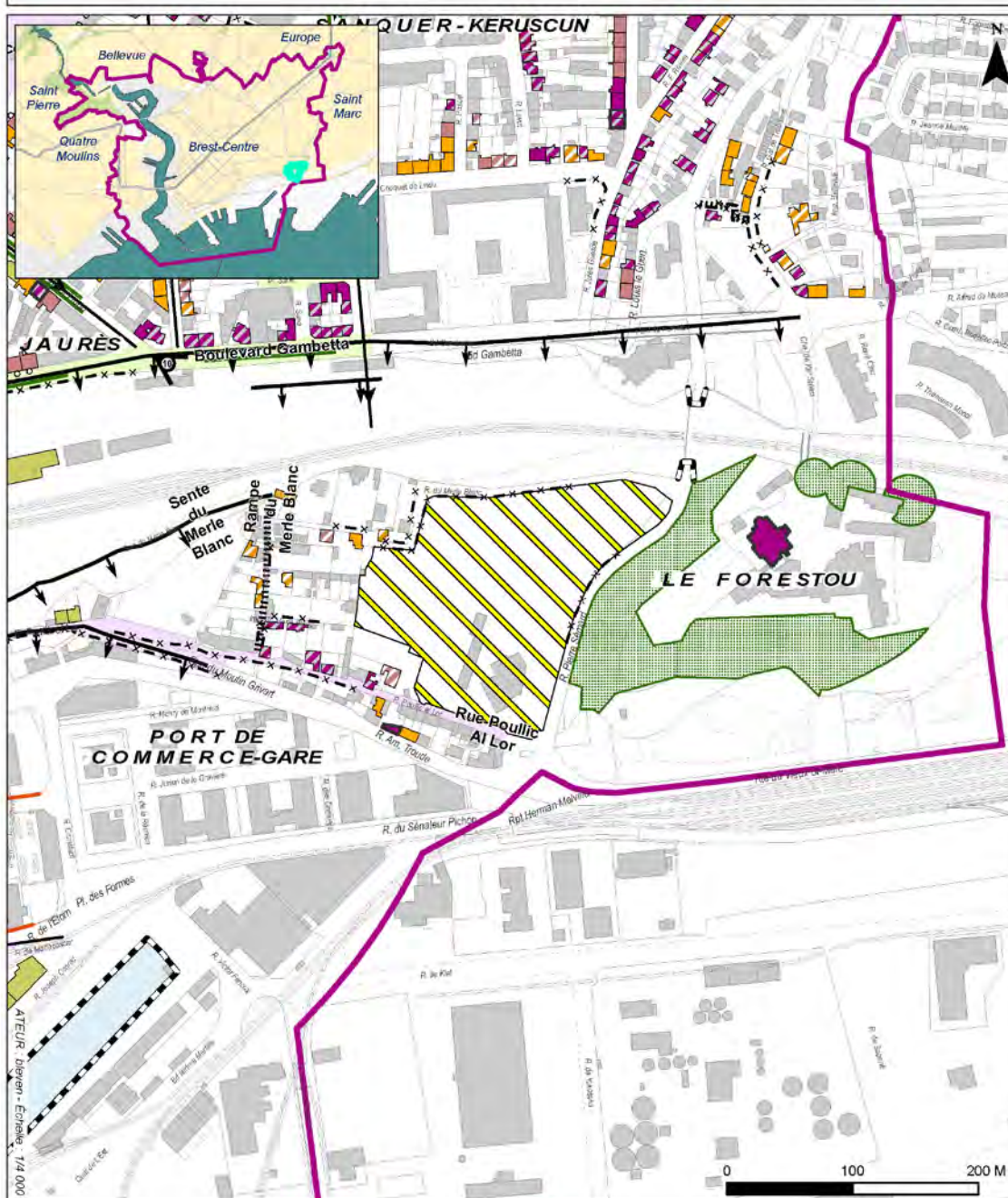


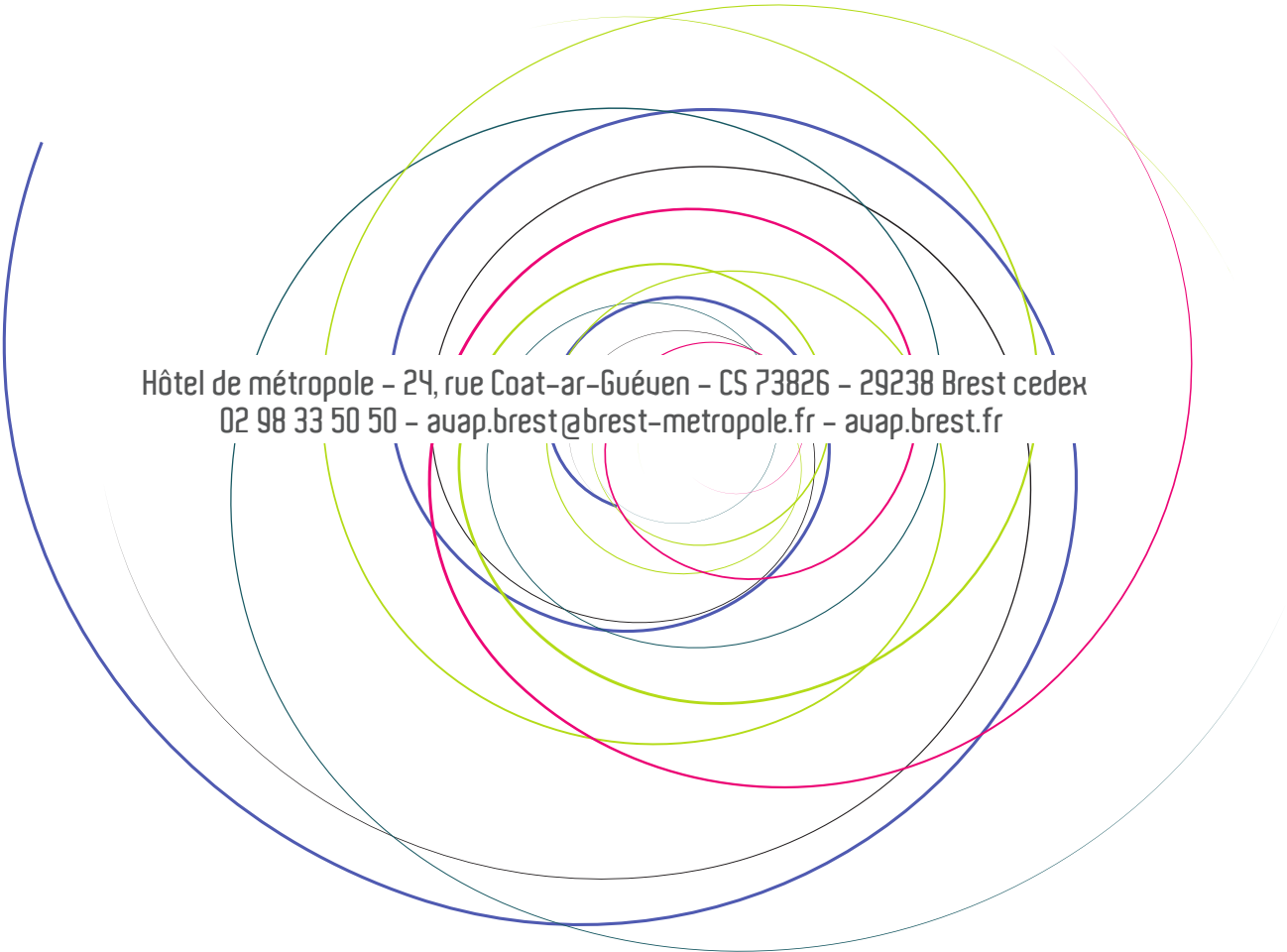
ENJEUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR AU REGARD DE L'INTERET PATRIMONIAL DU SITE

- Prendre en compte les différentes vues sur le site, y compris en plongée (importance de la perception des toitures des constructions).
- Préserver les perspectives vers le manoir de Ker Stears identifiées sur le plan des protections.
- Maintenir la perception de la falaise végétalisée, par un travail sur l'insertion topographique des constructions, et leur volumétrie (gabarit, traitement des couvertures),
- Traiter avec soin les relations volumétriques et d'épannelage entre les constructions et le bâti environnant afin d'assurer une bonne insertion dans le paysage urbain.
- Souligner l'effet d'entrée de ville par un traitement architectural et paysager soigné.

Site mutable 5 : Ilot Pierre Semard /Poullic Al Lor

 Périmètre de l'AVAP	Patrimoine arboré	Construction d'intérêt architectural
 Site mutable	 Surfacique	 Immeuble d'inspiration classique simple
Vue remarquable	 Linéaire	 Habitat individuel d'inspiration classique simple
 Échappée visuelle	 Passage avec emmarchement, rampe	 Immeuble d'inspiration classique à ornementation
 Perspective sur les points émergents	 Alignement urbain majeur du port de commerce	 Habitat individuel d'inspiration classique à ornementation
 Point fort de composition urbaine	Espaces urbains et paysagers d'intérêt patrimonial	 Immeuble empreint de modernité
 Ensemble architectural ou urbain de qualité	 Espace à dominante minérale	 Habitat individuel empreint de modernité
 Mur de clôture ou grille	 Espace à dominante végétale	 Immeuble de la Reconstruction
	 Vestige défensif et ouvrage d'art	 Construction non repérée
	 Construction remarquable	





Hôtel de métropole – 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826 – 29238 Brest cedex
02 98 33 50 50 – avap.brest@brest-metropole.fr – avap.brest.fr



Brest
MÉTROPOLE



Hôtel de métropole / 24, rue Coat-ar-Guéven / CS 73826 - 29238 Brest cedex 2
02 98 33 50 50 / plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr / www.plu.brest.fr